

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VOL. XXXVI

7

JOURNAL

SENAT DU CANADA

TOME XXXVI

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR GILBERT JOHN ELLIOT, COMTE DE
MINTO ET VICOMTE MELGUND DE MELGUND, COMTÉ DE FORFAR, DANS
LA PAIRIE DU ROYAUME-UNI, BARON MINTO DE MINTO, COMTÉ
DE ROXBURGH, DANS LA PAIRIE DE LA GRANDE-BRETAGNE
BARONNET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, CHEVALIER GRAND-
CROIX DE L'ORDRE TRÈS DISTINGUÉ DE SAINT-
MICHEL ET SAINT-GEORGES, ETC., ETC.,
GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU
CANADA.

'PREMIÈRE SESSION

DU

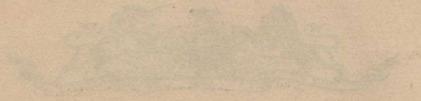
NEUVIÈME PARLEMENT

1901

VOL. XXXVI

JOURNAL

PARLEMENT DU CANADA



PARLEMENT DU CANADA
SEPTIEME SESSION
ANNEE 1901
MONTREAL
IMPRIMERIE PARLEMENTAIRE
1901

SEPTIEME SESSION

PARLEMENT DU CANADA

1901

VOL. XXXVI

JOURNAUX DU SÉNAT

CANADA



H. E. TASCHEREAU,

Député du Gouverneur Général.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

AT TENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au premier jour du mois de septembre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ D'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ D'OTTAWA, LUNDI, le HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'Honorable HENRI ELZÉAR TASCHEREAU, Député de Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand' Croix de Notre-Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT-SEPTIÈME jour d'AOUT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



H. E. TASCHEREAU,
Député du Gouverneur Général.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ D'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ D'OTTAWA, LUNDI, le DOUZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'Honorable HENRI ELZÉAR TASCHEREAU, Député de Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce CINQUIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



H. E. TASCHEREAU,
Député du Gouverneur Général.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irland, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT ;

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent parlement du Canada, qui se trouve prorogé au DOUZIÈME jour de NOVEMBRE prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit DOUZIÈME jour de NOVEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'Honorable HENRI ELZÉAR TASCHEREAU, Député de Notre Très-fidèle et Bien-aimé COUSIN le Très-Honorable SIR GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni Baron Minto de Minto, comté de Rosburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce NEUVIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



H. E. TASCHEREAU.

Député du Gouverneur Général.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :—

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, NOUS AVONS CE JOUR donné des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre Puissance, lesquels Writs seront en date du NEUVIÈME jour d'OCTOBRE courant et retournables le CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'Honorable HENRI ELZÉAR TASCHEREAU, Député de Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce NEUVIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Creffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



H. E. TASCHEREAU,

Député du Gouverneur Général.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT—

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, par les présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, en Notre Puissance, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, pour là et alors entrer en conférence et traité avec les hommes illustres et le Sénat de Notre Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'Honorable HENRI ELZÉAR TASCHEREAU, Député de Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel Saint Georges, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

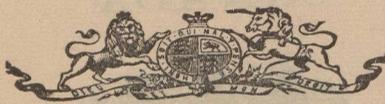
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce NEUVIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au CINQUIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, à tous et chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le QUATORZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-SIXIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que la réunion de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au QUATORZIÈME jour du mois de JANVIER prochain : Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre CITÉ D'OTTAWA le dit QUATORZIÈME jour de JANVIER prochain ; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard en soyez exonérés ; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 6 février 1901.

Mercredi, le sixième jour du mois de février, en la première année du règne de Notre Souverain Seigneur Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la première session du neuvième parlement de la Puissance du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient :—

Les honorables messieurs

Baker,	Jones,	Mills,	Shehyn,
Bernier,	Kerr,	Montplaisir,	Snowball,
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer.	O'Brien,	Sullivan,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Owens,	Vidal,
Clemow,	McKay (Alma),	Paquet,	Villeneuve,
Dandurand,	McCallum,	Pelletier (Sir Alphonse),	Watson,
Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Power,	Wood (Hamilton),
Dobson,	McHugh,	Primrose,	Wood (Westmoreland),
Drummond,	McLaren,	Reid,	Yeo,
Ferguson,	McMillan,	Scott,	Young.
Gillmor,	McSweeney,		

PRIÈRES.

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable Lawrence Geoffrey Power, président du Sénat.

La dite commission a été alors lue par le greffier comme suit :—



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

R. W. SCOTT, } A l'honorable Lawrence Geoffrey Power, de la cité
Pour le Procureur général, } de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, dans
Canada. } Notre Puisseance du Canada, Sénateur de Notre Puisseance du Canada :

Sachez, qu'ayant pleine confiance en votre loyauté, intégrité et habileté, Nous vous avons constitué et nommé et, par ces présentes, Nous vous constituons et nommons Président du Sénat du Canada.

SALUT :—

Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, avec tous les pouvoirs, droits, privilèges, profits, émoluments et avantages y appartenant de droit et par la loi, durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce vingt-neuvième jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

Enregistré le 5 février 1901, }
livre 168, page 60. }

JOSEPH POPE,
Dép. du Registraire général du Canada.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil, au pied du trône, accompagné des honorables messieurs Mills et Scott, précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La masse (qui auparavant était sous la table) a été mise sur la table, et il a été Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, et Ils ont alors été lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 4 septembre 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à l'honorable Henri Elzéar Taschereau, député de Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du troisième jour du mois de septembre A.D., mil neuf cent (1900), John Valentine Ellis, écuyer, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, *vice* l'honorable Charles Burpee, résignataire.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt et unième jour du mois de janvier A.D., mil neuf cent un (1901), Robert Mackay, écuyer, de Montréal, pour la division d'Alma, dans la province de Québec, *vice* l'honorable A. W. Ogilvie, résignataire.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt et unième jour du mois de janvier A.D., mil neuf cent un (1901), Andrew Trew Wood, de la cité de Hamilton pour la province d'Ontario, *vice* l'honorable Donald MacInnes, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt et unième jour du mois de janvier A.D., mil neuf cent un (1901), Lyman Melvin Jones, de Toronto, dans la province d'Ontario, pour la province d'Ontario, *vice* l'honorable David Reesor, résignataire.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt et unième jour

du mois de janvier A.D., mil neuf cent un (1901), George McHugh, du comté de Victoria, dans la province d'Ontario, pour la province d'Ontario, à la place de l'honorable Sir Frank Smith, décédé.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Andrew Trew Wood, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Wood a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.
Le dit bref a été lu par le greffier.
Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Andrew Trew Wood, d'Hamilton, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconque, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Wood s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Wood, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Lyman Melvin Jones, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott,

L'honorable M. Jones a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Lyman Melvin Jones, de Toronto, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Jones s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapeau, écuyer, commissaire nommé à cette effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Jones, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable George McHugh, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. McHugh a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier. Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé George McHugh, écuyer, du comté de Victoria, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. McHugh s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. McHugh, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Robert Mackay a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Mackay a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—



CANADA.

MINTO.

[L.S]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Robert Mackay, écuyer, de Montréal, dans Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale d'Alma, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un et de Notre Règne la soixante et quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Mackay s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Mackay, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 4 février 1901.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous informer que l'honorable juge Gwynne, en qualité de Député gouverneur, se rendra à la salle du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 6 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM, Capitaine, A.D.C.,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable John Wellington Gwynne, un des juges de la cour Suprême du Canada, Député gouverneur, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu à l'honorable John Wellington Gwynne, un des juges de la cour Suprême du Canada, Député gouverneur, de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

Jeudi, 7 février 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Casgrain, (de Lanaudière)	Kerr,	Mills,	Sullivan,
Casgrain (Windsor),	King,	Montplaisir,	Vidal,
Clemow,	Kirchhoffer,	O'Brien,	Villeneuve,
Dandurand,	Landry,	Owens,	Watson,
Dever,	Lougheed,	Paquet,	Wood (Hamilton),
Dickey,	Lovitt,	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood, Westmoreland,
Dobson,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Drummond,	McCallum,	Poirier,	Young.

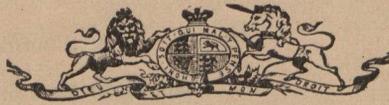
PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Valentine Ellis, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Ellis a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.
Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—



CANADA.

H. E. Taschereau,
Député du Gouverneur général.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé John Valentine Ellis, de Saint-Jean, dans Notre Province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ;

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada, TÉMOIN, l'honorable Henri Elzéar Taschereau, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce troisième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Ellis s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Ellis, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 6 février 1901.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir formellement la session du parlement de la Puissance, le jeudi, 7 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Vôtre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM, Capitaine, A.D.C.,
Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.
Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne,

baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;
L'honorable Louis Philippe Brodeur a dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, afin de pouvoir mieux remplir leurs devoirs envers leur Roi et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Depuis notre dernière réunion, l'Empire a eu à pleurer la mort de Sa Majesté la Reine Victoria. La sympathie et les regrets provoqués par ce triste événement dans tout l'univers témoignent, avec la plus haute éloquence, de quelle manière Sa Majesté sut toujours s'acquitter de ses devoirs comme femme et comme souveraine, jusqu'à la fin de son règne si exceptionnellement long et glorieux, et ces sentiments, j'ose ajouter qu'ils ne furent, dans aucune autre partie de ses vastes possessions, plus intenses qu'au Canada; aussi allez-vous transmettre à la famille royale l'expression de votre condoléance, en même temps qu'au nouveau Roi, celle de votre fidélité.

Nos régiments qui étaient allés combattre en Afrique sont presque tous de retour; j'ai la très vive satisfaction de pouvoir vous dire que ceux qui les ont commandés dans cette rude campagne sont unanimes à faire les plus grands éloges de leur bravoure et de leur bonne conduite.

La confédération des diverses provinces d'Australie, basée sur à peu près les mêmes principes que celle du Dominion, démontre qu'il vient de se faire encore un pas vers la consolidation des parties éloignées de l'Empire et, certes, cet événement va vous donner lieu d'adresser au nouvel Etat vos plus sincères félicitations.

Avant le deuil profond dont l'Empire vient d'être affligé, j'avais, d'après l'avis de mes ministres, invité en votre nom Son Altesse Royale le Duc de Cornwall et d'York à terminer par une visite au Canada le voyage qu'elle se proposait de faire en Australie; je suis heureux de vous annoncer que Son Altesse a bien voulu répondre qu'elle acceptait cette invitation, et je crois encore à la possibilité de cette visite. Je n'ai aucun doute qu'il recevra un accueil chaleureux.

Mon gouvernement a été fort aise d'apprendre que le projet de la pose du câble transpacifique est en bonne voie de développement, et il espère qu'aucun obstacle ne viendra en retarder la réalisation définitive.

L'été dernier, j'ai fait un voyage à travers le Canada et me suis rendu jusqu'à Dawson. Partout on m'a donné les preuves les plus complètes de fidélité et de dévouement. J'ai pu constater de mes propres yeux, et avec un bien vif intérêt, l'activité de l'industrie agricole et minière, et l'augmentation notable de la population. L'esprit d'ordre, l'énergie, le caractère paisible des immigrants sont autant d'avantages dont nous devons nous réjouir, et autant de preuves qu'il en faut pour démontrer l'utilité de ces nouveaux habitants du Dominion.

J'ai remarqué avec un véritable plaisir sous quel jour favorable le Canada a su se montrer, à l'Exposition universelle de Paris. Le grand nombre de prix accordés à ses produits naturels et manufacturés, dans presque toutes les catégories où ils ont figuré, suffit à faire voir quelles en étaient la qualité et la variété. Que des fruits récoltés au Canada aient pu assez bien conserver leur fraîcheur pour être jugés dignes de tant de premiers prix, voilà qui prouve d'une façon éclatante l'efficacité de notre mode de transport en compartiments frigorifiques. Déjà, et c'est avec une extrême satisfaction qu'on le constate, l'exposition de nos ressources a eu pour résultat de déterminer l'étranger à placer au Canada des capitaux considérables et à adresser aux producteurs canadiens de fortes commandes.

Mon gouvernement dévoue encore sa plus soigneuse attention à l'amélioration de la route du Saint-Laurent; l'année dernière, il a fait élargir et creuser les chenaux destinés à la circulation des navires, installé de nouveaux phares et posé de nouvelles bouées, et bientôt Belle-Isle communiquera avec la terre ferme au moyen d'un câble télégraphique. Tous ces travaux auront contribué à rendre plus sûre et plus efficace que jamais notre grande route fluviale qui s'étend des lacs à l'Atlantique.

Je remarque avec joie que le revenu et le chiffre de notre commerce n'ont pas baissé et accusent même une légère augmentation, comparativement à ceux de l'année dernière, déjà si considérables.

Il vous sera soumis des mesures tendant à rendre plus étroite la surveillance du commerce d'exportation en ce qui concerne les denrées alimentaires, et ayant aussi rapport à l'administration des postes, au câble transpacifique, ainsi qu'à divers autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes :

On va soumettre à votre examen les comptes publics se rapportant au dernier exercice, et déposer également sur le bureau de la Chambre les estimations relatives à l'exercice actuel.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande à votre sérieuse attention les mesures que l'on va présenter, et je prie Dieu de bénir les importants travaux auxquels vous allez encore vous consacrer.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un bill intitulé :
"Acte concernant les chemins de fer."
Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et
Il a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le
Gouverneur général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un
comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privi-
lèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette
Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé, avec la per-
mission du Sénat :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain
à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue
dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue
dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné à lundi prochain à trois heures
de l'après-midi.

Lundi, 11 février 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Armand,	Ellis,	MacKeen,	Pelletier (Sir Alphonse),
Baird,	Ferguson,	McCallum,	Perley,
Bernier,	Gillmor,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McHugh,	Primrose,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McKay (Truro),	Reid,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	McLaren,	Scott,
Casgrain (de Lanau dière),	King,	McMillan,	Shehyn,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	McSweeney,	Snowball,
Clemow,	Landry,	Merner,	Vidal,
Dandurand,	Lougheed,	Miller,	Watson,
Dever,	Lovitt,	Mills,	Wood (Hamilton),
Dickey,	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Yeo,
Dobson,	MacKay (Alma),	Owens,	Young.
Drummond,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada. (Deux pétitions).

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie des chemins de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest; de la Cour suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers; et, de W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Owens :—De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la première session du neuvième parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Jones, a proposé :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement :

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 8 février 1901.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a voté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le regret profond et sincère éprouvé par cette Chambre à l'occasion du décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria; et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

JOHN GEO. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Sa Majesté a alors été lue par le greffier comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi :

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada assemblés en Parlement, désirons humblement approcher de Votre Majesté pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que nous a causé le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria.

Nous déplorons, en commun avec tous les autres sujets des diverses parties de l'Empire, la perte d'une grande souveraine dont les hautes vertus ont, pendant trois générations, fait l'admiration et commandé le respect de l'univers.

Comme représentants du peuple canadien, nous pleurons la perte de la bien-aimée Souveraine sous les auspices de laquelle a pris naissance la Puissance du Canada, dont le progrès et la prospérité sont dus, dans une grande mesure, à son administration bienveillante et sage.

Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'à part ces sentiments qui nous sont naturellement dictés en cette triste occasion, chacun de nous a éprouvé un profond sentiment de tristesse qui, nous le disons en tout respect et sincérité, nous fait prendre une part personnelle au chagrin de Votre Majesté.

Nous prions le Dieu de toute bonté d'apporter à Votre Majesté et aux membres de la Famille Royale consolation dans cette affliction.

C'est avec des sentiments non moins sincères et profonds que ceux que nous venons d'exprimer que nous saluons l'accession de Votre Majesté au Trône de vos ancêtres. Qu'il nous soit permis d'assurer Votre Majesté de notre attachement dévoué à sa personne et à son gouvernement et d'exprimer notre absolue confiance que la gloire et la grandeur de l'Empire au dehors, et que le bonheur et le bien-être de votre peuple ne seront pas amoindris sous le gracieux règne de Votre Majesté.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit prise en considération par le Sénat demain, et que ce soit le premier item de l'ordre de ce jour.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 31 octobre 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 15.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 25.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 27.*)

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (6 février 1900) soumis au parlement du Canada, en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 37.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport annuel préparé conformément à l'article 23 du chapitre 131 des Statuts révisés du Canada, intitulé "Acte concernant les unions commerciales."

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 43.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 12 février 1901.

Les membres présents étaient : —

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Perley,
Baker,	Ferguson,	McHugh,	Poirier,
Bernier,	Gillmor,	McKay (Truro),	Primrose,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Reid,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McMillan,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	McSweeney,	Shehyn,
Casgrain (de Lanaudière),	King,	Merner,	Snowball,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Clemow,	Landry,	Mills,	Vidal,
Cochrane,	Lougheed,	Montplaisir,	Watson,
Dandurand,	Lovitt,	O'Brien,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (I. P. - E.)	O'Donohoe,	Yeo,
Dickey,	McCallum,	Pelletier (Sir Alphonse),	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Watson a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier : —

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 11 février 1901.

Dans l'affaire de Lilius Middleton, pétitionnaire pour un bill de divorce.
Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Watson a présenté la pétition de Lilius Middleton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et
Elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit : —

(Voir Documents de la Session No 34.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le trente-troisième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1900 (Marine).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit : —

(Voir Documents de la Session No 21.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le trente-troisième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1900 (Pêcheries).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 22.)

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé, avec la permission du Sénat :

Que, conformément à la règle 79, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir :—Les honorables Sir Alphonse Pelletier, Sir Mackenzie Bowell, MM. Bolduc, King, Loughheed, Miller, Ferguson, Scott, et le proposant ; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle a voté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria a causé à cette Chambre, et priant le Sénat de s'unir à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse, ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé de s'unir à la Chambre des Communes en remplissant le blanc dans la dite adresse par les mots " le Sénat et ".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en Chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à la dite adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume Uni, Baron de Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, le Sénat du Canada, réunis en Parlement avons voté conjointement une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le regret sincère et profond que nous a causé le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria, et nous prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre la dite adresse en la manière que Votre Excellence jugera convenable afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.
Ordonné, que l'un des maîtres en Chancellerie se rende à la Chambre des Com-
munes et informe cette Chambre que le Sénat a passé la dite adresse auquel il
demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion
de l'honorable M. Ellis, à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général
pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien
voulu faire aux deux Chambres du parlement :

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et
Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-
Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-
Bretagne; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre
très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général
du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé
en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements
à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux
deux Chambres du Parlement.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanime-
ment résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur
général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Son Honneur le Président a présenté le rapport des bibliothécaires conjoints
pour l'année 1900.

Il a alors été lu par le greffier, et il est comme suit :—

AUX HONORABLES MEMBRES DU SÉNAT :

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rap-
port suivant pour l'année 1900.

La bibliothèque s'est enrichie de tous les ouvrages qui ont été publiés sur la
guerre sud-africaine et sur l'expédition en Chine. On y trouvera aussi des volumes
se rapportant aux différentes questions économiques dont s'occupe en ce moment le
public.

Les Statuts révisés (dernière édition) des différents Etats de la république
voisine se trouvent maintenant sur nos rayons.

Les bibliothécaires se sont mis en communication avec les autorités du pays
pour se procurer, au moyen d'échanges, les documents publiés de la Confédération
australienne.

Plusieurs ouvrages ont été ajoutés à la section de l'histoire de l'Amérique, entre
autres ceux qui suivent :

Harrisse, H. Découverte et Evolution cartographique de Terre-neuve, 1497-1769. 3to. Paris, 1900.

DeRoo, P., History of America before Columbus.

Fiske, John. Old Virginia and Her Neighbours. Illustrated.

Harriot's Brief and True Report of Virginia, Ed. by H. Stevens.

Chauveton, Urb. Voyages de quelques Français en Floride, édition originale de 1579.

La réimpression des *Relations des Jésuites*, faite par R. G. Thwaites est arrivée à son 71ème volume.

Il ne sera pas hors de propos d'attirer l'attention sur le dernier ouvrage mentionné parmi les Américana. Sa traduction en anglais permettra à ceux qui étudient l'histoire de l'Amérique, et qui ne connaissent ni le latin ni le français de consulter ces documents qui, comme le fait remarquer un auteur, constituent la source d'où nous devons tirer presque toutes les informations sur New-York et le Canada, durant le premier siècle et demi de leurs explorations par les Européens.

Les bibliothécaires ont cru qu'il était de leur devoir, à l'ouverture de plusieurs des sessions précédentes, d'attirer l'attention du parlement sur le manque d'espace dont souffre la bibliothèque.

Durant les dernières années on a dû avoir recours à toutes espèces de moyens pour placer les livres nouveaux, mais aujourd'hui, on est à bout de ressources. Il convient de rappeler ici aux membres du parlement que la bibliothèque n'offrait pas assez d'espace pour remplir l'objet que l'on s'était proposé en la construisant, lorsqu'on en a pris possession en 1877. A ce sujet il est opportun de citer ce que disait le Dr Todd, alors bibliothécaire, en présentant son rapport pour l'année 1877.

"Dès le 14 mai 1859, époque où fut décidée la construction d'édifices parlementaires à Ottawa, le soussigné remit au bureau des Travaux publics un mémoire faisant connaître quel espace serait nécessaire pour la bibliothèque."

Ce mémoire spécifiait que le local devait se composer d'un grand appartement avec trois galeries en fer capables de contenir 200,000 volumes.

Autour de la grande chambre centrale devaient être groupées d'autres chambres pour l'exposition de cartes et de tableaux, pour des bureaux, des chambres d'étude, et pour l'usage de l'administration d'un département aussi considérable et qui devait s'accroître de jour en jour. Le mémoire contenait des détails complets sur la dimension et la disposition de ces chambres, mentionnant même le nombre exact de pieds de tablettes exigés pour recevoir le nombre de volumes que la bibliothèque pourrait contenir à l'avenir. Ce calcul démontrait qu'il faudrait au moins 25,000 pieds de tablettes pour recevoir 200,000 volumes d'un format ordinaire.

Le mémoire fut approuvé par le bureau des Travaux, et des copies imprimées en furent envoyées à tous les architectes compétents, avec instruction d'en prendre connaissance et d'y avoir égard en préparant leurs plans.

Le plan originairement adopté correspondait avec les recommandations de votre bibliothécaire, lequel fut informé par M. Samuel Keefer, alors secrétaire du bureau, que ses recommandations relativement à la bibliothèque seraient suivies en tous points.

Quand le nouvel édifice fut sur le point d'être achevé et qu'il devint nécessaire de se préparer au transport des livres, votre bibliothécaire fit faire certains mesurages pour s'assurer du nombre de tablettes qui pourraient être assignées aux diverses classes de livres, et il fut découvert, à sa grande surprise et à son grand désappointement, qu'environ 7,000 pieds de tablettes seulement se trouveraient à sa disposition dans la chambre centrale, ce qui ne pourrait donner place qu'à environ 56,000 volumes."

Les membres pourront se convaincre, en lisant ce rapport, vieux déjà de plus de vingt ans, de l'urgence qu'il y a de prendre cette question en délibération.

Parmi les dons à la bibliothèque durant l'année écoulée, mention spéciale doit être faite des suivants :—

De la "Royal Humane Society," de Londres: Une collection de ses rapports annuels, de 1826 à 1899. 60 vols.

Du "British Museum": Guides illustrés de ses sections des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, etc.

Du Bureau de papeterie de Sa Majesté: Une collection utile de publications légales et parlementaires comprenant une nouvelle revision des Statuts Impériaux en 14 vols.

Du Très Hon. Secrétaire pour les Colonies: Une très précieuse collection de documents se rapportant à la question des frontières de la Guiane et du Venezuela et aussi à la question de l'arbitrage pour la frontière du Venezuela avec une riche collection de 52 cartes concernant ce sujet.

Une liste des dons faits à la bibliothèque et aussi une liste des ouvrages déposés en vertu de l'acte qui protège la propriété littéraire sont annexés au présent rapport.

Le supplément annuel au catalogue de la bibliothèque est entre les mains de l'imprimeur et sera distribué aux Membres dans quelques jours.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, *B.G.*,
MARTIN L. GRIFFIN, *B.P.*,
Bibliothécaires.

(Pour liste des ouvrages déposés, dons, etc., voir Documents de la Session, No 33.)

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 13 février 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,
Baird,	Ellis,	McHugh,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville de (C. M. G.),	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Thibaudeau (de la
Carmichael,	King,	Miller,	Vallière),
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (Windsor),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Clemow,	Lougheed,	O'Brien,	Watson,
Cochrane,	Lovitt,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Yeo,
Dewer,	McCallum,	Perley,	Young.
Dickey,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie E. B. Eddy.

Par l'honorable M. Jones :—De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie de London, Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte qui ratifie une convention avec la Compagnie du chemin de fer de Cincinnati, Saginaw et Mackinaw pour la location de cette dernière voie ;

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte ratifiant et confirmant une convention avec la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc de l'ouest ;

De la Compagnie des chemins de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, demandant l'adoption d'un acte l'autorisant à changer son nom, à étendre ses pouvoirs de transport à un point ou à des points sur la rive nord du lac Supérieur, à continuer sa voie jusqu'à un endroit ou des endroits sur la rivière Ottawa ; à se fusionner avec d'autres compagnies, et à prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;

De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, demandant un acte amendant son acte d'incorporation et les actes qui le modifient ;

De W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée), demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation en l'autorisant à posséder des parts dans le capita de toute autre compagnie faisant le même genre d'affaires ;

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;

De la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire et à mettre en opération sa ligne de chemin de fer depuis Fort-Selkirk jusqu'à Dawson City, de là à l'ouest jusqu'au cent quarante et unième méridien, et, avec le consentement du Gouverneur en conseil à construire aussi des lignes d'embranchement de pas plus de cinquante milles.

L'honorable M. Scott, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 13 février 1901.

Le comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour composer les différents comités permanents, savoir:—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement:—

Son Honneur le Président, les honorables Sir William Hingston, chevalier, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Masson, Miller, Poirier, Ross, Scott, Wood (Westmoreland) et Young.—17.

Comité mixte des Impressions du Parlement:—

Les honorables Sir John Carling, C.C.M.G., Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Bernier, Cochrane, Dever, Dobson, Ellis, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKay (Alma), MacKeen, Merner, O'Donohoe, Primrose, Reid, Shebyn, Templeman, Wark et Watson.—21.

Comité des Ordres Permanents:—

L'honorable Sir John Carling, C.C.M.G., et les honorables messieurs Clemow, Gillmor, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McKay, (Truro), Prowse, Yeo et Young.—9.

Comité des Banques et du Commerce:—

L'honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir William Hingston, chevalier, et les honorables messieurs Aikins, Allan, Carmichael, Casgrain (Windsor), Clemow, Cox, Dandurand, Drummond, Ferguson, Forget, Kerr, Lougheed, MacKay (Alma), McCallum, McDonald, (Cap-Breton), McMillan, McSweeney, Miller, O'Brien, Perley, Primrose, Scott, Shebyn, Villeneuve, Wark, Wood (Westmoreland), Wood (Hamilton) et Yeo.—30.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres:—

Les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., et Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Allan, Baird, Baker, Bolduc, Clemow, Cochrane, Cox, Diekey, Drummond, Ferguson, Forget, Jones, Kerr, King, Kirchoffer, Landry, Lougheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), MacKeen, McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKay (Truro), McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Poirier, Prowse, Scott, Snowball, Sullivan, Templeman, Vidal, Villeneuve et Wood (Hamilton).—40.

Comité des Bills Privés divers:—

L'honorable Sir William Hingston, chevalier, et les honorables messieurs Armand, Baird, de Boucherville, C.M.G., Carmichael, Casgrain (de Lanaudière), Dandurand, Dever, Dobson, Fiset, Gillmor, Gowan, C.M.G., Landry, McHugh, McSweeney, Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Reid, Shebyn, Snowball, Sullivan et Young.—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité :—

Les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Bernier, Bolduc, Casgrain (Windsor), Fiset, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Prowse, Scott, Vidal, Villeneuve, Watson et Wood (Westmoreland).—25.

Comité du compte rendu des Débats :—

Les honorables messieurs Bernier, Ellis, Ferguson, Kerr, Landry, Macdonald (I.P.-E.), McCallum, Templeman et Vidal.—9.

Comité des Divorces :—

Les honorables messieurs Baker, Gowan, C.M.G., Kerr, Kirchhoffer, Lougheed, Mills, Primrose, Templeman et Wood (Westmoreland).—9.

Comité du Restaurant :—

Son Honneur le Président, l'honorable Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Bolduc, Lougheed, McKay, (Truro), McMillan, Miller.—7.

Le tout respectueusement soumis,

R. W. SCOTT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à onze heures demain matin, et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là, la première de ces deux séances devant commencer à onze heures du matin, la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné à demain à onze heures de l'avant-midi.

Jeudi, 14 février 1901.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Pelletier (Sir Alphonse),
Baird,	Fiset,	McHugh,	Perley,
Bernier,	Gillmor,	McKay (Truro),	Poirier,
Bolduc,	Jones,	McLaren,	Primrose,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kerr,	McMillan,	Reid,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	McSweeney,	Scott,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Merner,	Shehyn,
Clemow,	Lougheed,	Miller,	Snowball,
Cochrane,	Lovitt,	Mills,	Vidal,
Dandurand,	Macdonald (I.P.E.),	Montplaisir,	Watson,
Dever,	MacKay (Alma),	O'Brien,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	O'Donohoe,	Young.
Ellis,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Watson :—De Lillias Middleton, de la cité de Toronto; demandant que l'honoraire de deux cents piastres, déposé par elle en obtention d'un bill de divorce d'avec Lancelot Willoughby Middleton, lui soit remboursé à cause de sa pauvreté.

Par l'honorable M. Lougheed :—Du Très Révérend Lord Evêque de Moosonee.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Résolu, que Son Honneur le Président, les honorables Sir William Hingston, chevalier, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Masson, Miller, Poirier, Ross, Scott, Wood (Westmoreland), et Young (17) composent un comité de la bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en Chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables Sir William Hingston, chevalier, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Masson, Miller, Poirier, Ross, Scott, Wood (Westmoreland) et Young, afin d'agir comme un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Résolu, que les honorables Sir John Carling, C.C.M.G., Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Bernier, Cochrane, Dever, Dobson, Ellis, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKay (Alma), MacKeen, Merner, O'Donohoe, Primrose, Reid, Shehyn, Templeman, Wark et Watson composent le comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en Chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables Sir John Carling, C.C.M.G., Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Bernier, Cochrane, Dever, Dobson, Ellis, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKay (Alma), MacKeen, Merner, O'Donohoe, Primrose, Reid, Shehyn, Templeman, Wark et Watson, afin d'agir avec un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que l'honorable Sir John Carling, C.C.M.G., et les honorables messieurs Clemow, Gillmor, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McKay (Truro), Prowse, Yeo et Young (9), composent un comité des Ordres Permanents.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir William Hingston, chevalier, les honorables messieurs Aikins, Allan, Carmichael, Casgrain (Windsor), Clemow, Cox, Dandurand, Drummond, Ferguson, Forget, Kerr, Loughed, MacKay (Alma), McDonald (Cap-Breton), McCallum, McMillan, McSweeney, Miller, O'Brien, Perley, Primrose, Scott, Shehyn, Villeneuve, Wark, Wood (Hamilton), Wood (Westmoreland), et Yeo (30), composent un comité des Banques et du Commerce.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Allan, Baird, Baker, Bolduc, Clemow, Cochrane, Cox, Dickey, Drummond, Ferguson, Forget, Jones, Kerr, King, Kirchoffer, Landry, Loughed, Lovitt, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), MacKeen, McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKay (Truro), McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Poirier, Prowse, Scott, Snowball, Sullivan, Templeman, Vidal, Villeneuve et Wood (Hamilton) (40), composent un comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que l'honorable Sir William Hingston, chevalier, et les honorables messieurs Armand, Baird, de Boucherville, C.M.G., Carmichael, Casgrain (de Lanau-dière), Dandurand, Dever, Dobson, Fiset, Gillmor, Gowan, C.M.G., Landry, McHugh, McSweeney, Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Reid, Shehyn, Snowball, Sullivan et Young (25), composent un comité de Bills Privés divers.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., et les honorables messieurs Bernier, Bolduc, Casgrain (Windsor), Fiset, King, Kirchoffer, Landry, Loughed, Lovitt, Macdonald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Prowse, Scott, Vidal, Villeneuve, Watson et Wood (Westmoreland) (25), composent un comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Bernier, Ellis, Ferguson, Kerr, Landry, Macdonald (I.P.-E.), McCallum, Templeman et Vidal (9), composent un comité du compte rendu des Délats.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :
Que les honorables messieurs Baker, Gowan, C.M.G., Kerr, Kirchhoffer, Loughheed, Mills, Primroce, Templeman et Wood (Westmoreland) (9), composent un comité des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que Son Honneur le Président, l'honorable Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G. et les honorables messieurs Bolduc, Loughheed, McKay (Truro), McMillan et Miller (7), composent un comité de Restaurant.

Conformément à l'ordre, le Sénat a pris en considération le rapport des bibliothécaires conjoints pour 1900.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera cet après-midi, il reste ajourné jusqu'au mercredi, six mars prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.
Le Sénat s'est ajourné.

DEUXIÈME SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Dickey,	McKay (Alma),	Perley.
Bernier,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Bolduc,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Boucherville, de (C. M. G.),	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Fiset,	McKay (Truro),	Shehyn,
Carmichael,	Gillmor,	McSweeney,	Snowball,
Casgrain (de Lanaudière),	Hingston (Sir William),	Merner,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (Windsor),	Jones,	Miller,	Vidal,
Clemow,	Kerr,	Mills,	Watson,
Cochrane,	Landry,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Lovitt,	O'Brien,	Yeo,
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Young.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire le mercredi, vingt-septième jour de février courant, soit prolongé au vendredi, quinzième jour de mars prochain.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire le mercredi, sixième jour de mars prochain, soit prolongé au vendredi, le vingt-neuvième jour de mars prochain.

Que le délai fixé pour la réception de rapports relativement à un bill privé, qui expire le mercredi, vingtième jour de mars prochain, soit prolongé au vendredi, troisième jour de mai prochain, et

Que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour divorce qui expire le samedi, neuvième jour de mars prochain, soit prolongé au vendredi, quinzième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,

Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président intérimaire.

Alors, sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président intérimaire.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 8,
JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Bills privés divers a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

PH. LANDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.E.), il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ, No 2,
JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président pro tempore.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 13 février 1901.

Résolu.—Qu'un message soit adressé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que leur a causé le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria, en la manière que Son Excellence jugera la plus convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône,— en remplissant le blanc avec les mots "Chambre des Communes".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné au mercredi, sixième jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 6 mars 1901.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Baird,	Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Ellis,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Fiset,	Merner,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gillmor,	Miller,	Snowball,
Carmichael,	Jones,	Mills,	Sullivan,
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	O'Brien,	Templeman,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Donohoe,	Vidal.
Cochrane,	Landry,	Owens,	Watson,
Dandurand,	Lovitt,	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dever,	Macdonald (P.E.I.),	Perley,	Yeo,
Dickey,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le Greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Il a alors été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 19 février 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du seizième jour du mois de février A.D., mil neuf cent un, George Landerkin, écuyer, M.D., de Hanover, dans la province d'Ontario, pour la province d'Ontario, à la place de l'honorable George Crawford McKindsey, décédé.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable George Landerkin, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Landerkin a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé George Landerkin, écuyer, M.D., de Hanover, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien-aimé cousin le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce seizième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Landerkin s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Landerkin, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Alors les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor) :—De G. F. Clark et autres, de la ville d'Aylmer, et d'autres d'autres lieux, dans la province d'Ontario ;

Par l'honorable M. Perley :—De John Abell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario ; de William Cameron Edwards et d'autres, de Rockland et d'autres, d'autres lieux ; et de Robert Williams et d'autres, de Qu'Appelle, Assiniboine ;

Par l'honorable M. Watson :—De la Compagnie manufacturière de McClary ;

Par l'honorable M. Jones :—De l'honorable Richard Harcourt et autres directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de force Mather ;

Par l'honorable M. McCallum :—De la Compagnie incorporée du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique ;

Par l'honorable M. Aikins :—De la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) ;

Par l'honorable M. Wood (Westmoreland) :—De la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée) ;

Par l'honorable M. Landerkin :—De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique ;

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau ; du chemin de fer Canadien du Nord ; de H. P. Dwight et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario ; et de la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondyke ;

Par l'honorable M. Dandurand :—De Georges Casimir Dessaulles et autres, de la cité et du district de Saint-Hyacinthe, et d'autres, d'autres lieux ; de la Compagnie des chemins de fer *Ontario Hudson's Bay and Western* ; de la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée) ; de la Compagnie du chemin de fer du Manitoulin et de la Rive Nord ; de Francis H. Clergue et autres, du Sault Sainte-Marie, et d'autres, d'autres lieux ; (2 pétitions) de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud ; et, de la Compagnie du chemin de fer Central d'Algonia.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie E. B. Eddy, de Hull, P. Q., demandant un acte qui amende son Acte d'incorporation.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, demandant un acte qui amende son Acte d'incorporation et les actes qui le modifient.

Du Très Révérend Lord Evêque de Moosonee, demandant un acte qui constitue en corporation unipersonnelle l'évêque actuel de Keewatin et ses successeurs, et qui confirme et ratifie une certaine résolution du Synode provincial de la province ecclésiastique de la Terre de Rupert, concernant certains fonds en fidéicommiss du diocèse de Moosonee.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1900. (Partie III, Falsification des substances alimentaires.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 14.)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une copie des Ordres en conseil publiés dans la *Gazette de la Colombie Britannique*, conformément au paragraphe (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage et l'administration des terres fédérales dans la zone de 40 milles de chemin de fer, dans la province de la Colombie Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 54.)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une copie des Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de l'article 91 de l'Acte des terres de la Couronne, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 53.)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une copie des Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'Acte de l'Irrigation au Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 52.)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un état pour le Parlement relatif au paiement des primes de pêche pour l'année 1899-1900, en conformité à l'article 4 du chapitre 96 des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 47.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état indiquant les noms et les salaires de tous ceux qui ont été nommés ou qui ont eu des promotions dans le service civil, pendant l'année 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 46.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat les Ordonnances passés dans le Territoire du Yukon pendant l'année 1900.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session No 58.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 29.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse supplémentaire à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1899, demandant—

1. Un état du nombre d'acres de terre réservés pour des fins d'éducation dans la province du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement, sous l'autorité du chapitre 54 des Statuts révisés du Canada, article 23.

2. Le nombre d'acres vendus dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les paiements faits et les montants restant dus sur ces ventes.

3. Le montant total au crédit du dit fonds détenu par le Dominion, la nature des placements opérés et le taux d'intérêt en provenant.

4. Le montant avancé sur le principal pour venir en aide à l'enseignement dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

5. Le montant rapporté au dit principal sur le produit de la vente des terres réservées pour les fins de l'enseignement et le montant actuellement dû au dit principal.

6. Et toute correspondance relative à quelque nouvelle avance à faire sur le dit fonds scolaire, soit au Manitoba ou au conseil du Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 61.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état faisant connaître les réductions et les remises faites en vertu de l'article 141 ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8 du chapitre 35, 58-59 Victoria, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 51.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat la liste du Service civil du Canada, 1900.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 30.)

L'honorable Président a présenté au Sénat un état des affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1900 ; aussi une liste des actionnaires au 31 décembre 1900.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 62.)

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (A) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

MINTO.

Honorables messieurs du Sénat,

J'ai reçu avec plaisir l'adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session du présent parlement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 4 mars 1901.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 février 1901.

Liste des noms des membres du Sénat qui ont fait et souscrit dans ce Bureau conformément à la 100^e règle du Sénat pendant les vingt premiers jours de la pre-

mière session du Neuvième Parlement, une nouvelle déclaration de qualification de propriété :—

1.	L'honorable	Joseph F. Armand,	33.	L'honorable	Thomas A. Bernier,
2.	"	Robert B. Dickey,	34.	"	Clarence Primrose,
3.	"	William Miller,	35.	"	Sir Mackenzie Bowell,
4.	"	James Dever,			C.C.M.G.,
5.	"	Mathew H. Cochrane,	36.	"	John N. Kirchhoffer,
6.	"	Alexander Vidal,	37.	"	Donald Ferguson,
7.	"	Richard W. Scott,	38.	"	George T. Baird,
8.	"	Lawrence G. Power	39.	"	Sir William H. Hingston,
		(Président),			Ch.,
9.	"	Sir Charles Alphonse P.	40.	"	Josiah Wood,
		Pelletier, C.C.M.G.,	41.	"	James O'Brien,
10.	"	Joseph R. Thibaudeau,	42.	"	Joseph O. Villeneuve,
11.	"	Charles B. de Boucher-	43.	"	William Owens,
		ville, C.M.G.,	44.	"	James C. Aikins,
12.	"	Thomas McKay,	45.	"	George B. Baker,
13.	"	Donald McMillan,	46.	"	Alfred A. Thibaudeau,
14.	"	William McDonald,	47.	"	David Mills,
15.	"	Joseph Bolduc,	48.	"	George A. Cox,
16.	"	Michael Sullivan,	49.	"	George G. King,
17.	"	Francis Clemow,	50.	"	John Lovitt,
18.	"	Pascal Poirier,	51.	"	Raoul Dandurand,
19.	"	Samuel Merner,	52.	"	Jean B. R. Fiset,
20.	"	Charles E. Casgrain,	53.	"	John Yeo,
21.	"	Lachlan McCallum,	54.	"	William Kerr,
22.	"	William D. Perley,	55.	"	Peter McSweeney,
23.	"	James Reid.	56.	"	Joseph P. B. Casgrain,
24.	"	George A. Drummond,	57.	"	Robert Watson,
25.	"	Samuel Prowse,	58.	"	Finlay M. Young,
26.	"	James A. Lougheed,	59.	"	Joseph Shehyn,
27.	"	Peter McLaren,	60.	"	Arthur H. Gillmôr,
28.	"	Hippolyte Montplaisir,	61.	"	James R. Gowan, C.M.G.,
29.	"	Jabez B. Snowball,	62.	"	Sir John Carling,
30.	"	Andrew A. McDonald,			C.C.M.G.
31.	"	John Dobson,	63.	"	James W. Carmichael,
32.	"	Auguste C. P. R. Landry,			

L'honorable M. Gowan et l'honorable Sir John Carling ont fait leur déclaration devant des commissaires.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le greffier du Sénat soit autorisé à recevoir le renouvellement de déclaration de qualification de propriété des membres du Sénat qui n'ont pas encore eu le temps de faire et souscrire la dite déclaration conformément à la règle 100 de cette Chambre.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 15 février 1901.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Borden (Halifax), Bourassa, Broek, Casgrain, Clancy,

Clarke, Davies (Sir Louis), Flint, Fraser, Heyd, Hyman, Johnston (Lambton), Laurier (Sir Wilfrid), Monk, Roche (Marquette), Scott et Wade, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 15 février 1901.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte des impressions du parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir :—Messieurs Bennett, Casgrain, Clarke, Davis, Holmes, Hughes (Victoria), Hyman, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Lambton), LaRivière, Lavergne, Loy, Maclean, McColl, Marcell (Bonaventure), Oliver, Parmelee, Préfontaine, Richardson (Grey), Scott, Sutherland (Oxford), Taylor, Thompson et Tisdale, agiront de la part de cette Chambre comme membres du dit comité mixte.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 7 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Armand,	Drummond,	McCallum,	Pelletier (Sir Alphonse),
Baird,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Perley,
Baker,	Ferguson,	McHugh,	Primrose,
Bernier,	Fiset,	McKay (Truro),	Prowse,
Bolduc,	Gillmor,	McLaren,	Reid,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McMillan,	Scott,
Carmichael,	Kerr,	McSweeney,	Shehyn,
Casgrain (de Lanaudière),	King,	Merner,	Snowball,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Miller,	Sullivan,
Cochrane,	Landry,	Mills,	Templeman,
Dandurand,	Lovitt,	Montplaisir,	Vidal,
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Watson,
Dickey,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Wood (Westmoreland),
Dobson,	MacKay (Alma),	Owens,	Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, à Sainte-Catherine et Toronto.

Par l'honorable M. Owens :—De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford.

Par l'honorable M. Kerr :—De la Compagnie Rathbun.

Par l'honorable M. Dandurand :—De Hugh Blain et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Perley :—De James Stovel, de la ville d'Edmonton, dans le district d'Alberta, demandant qu'il soit dispensé de payer l'honoraire requis par la règle 109, pour la présentation d'un bill de divorce d'avec sa femme, Margaret Stovel, qu'il lui soit permis de ne pas comparaître devant le comité des Divorces, et que son témoignage soit entendu à Edmonton.

Par l'honorable Sir Alphonse Pelletier :—De John Sharples et autres.

L'honorable Président a présenté au Sénat les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat, pour l'année expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un supplément au trente-troisième rapport annuel du Département de la Marine et des Pêcheries (Rapport annuel du Bureau de Géographie du Canada, 1900.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 21a.)

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 8 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,
Baker,	Fiset,	McHugh,	Primrose,
Bernier,	Gillmor,	McKay (Truro),	Prowse,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Reid,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McMillan,	Scott,
Carmichael,	Kerr,	McSweeney,	Shehyn,
Casgrain (de Lanaudière),	King,	Merner,	Snowball,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Cochrane,	Landerkin,	Mills,	Templeman,
Dandurand,	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Dever,	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Dickey,	Macdonald (I.P.-E.)	Owens,	Wood (Westmoreland),
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Yeo,
Ellis,	McCallum,	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Templeman :—De l'honorable James Robert Stratton, de Peterborough et d'autres, d'autres lieux; et de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster, Northern and Yukon.

Par l'honorable M. Fiset :—De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) :—De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Britannique; du Crédit Foncier du Bas-Canada; de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud; de la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest; et, de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay; et de David McNicoll et autres, de Montréal, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Wood (Westmoreland) :—De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud; de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest; et de la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.

Par l'honorable M. McHugh :—De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Par l'honorable M. Landerkin :—De A. Bourbonnais, de Témiscamingue nord, et d'autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De G. F. Clark et autres, de la ville d'Aylmer, et d'autres personnes, d'autres lieux dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "La Société Canadienne de Secours Mutuels";

De la Compagnie incorporée du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne et à d'autres fins;

De William Cameron Edwards et autres, de Rockland et d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la "Compagnie manufacturière et de force motrice d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée)";

De Robert Williams et autres, de Qu'Appelle, Assiniboine, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la "Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle";

De la Compagnie manufacturière McClary, demandant un acte modifiant son acte d'incorporation, augmentant son capital-actions et à d'autres fins;

De l'honorable Richard Harcourt et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de force Mather, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leurs travaux, et à d'autres fins;

De John Abell, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le terme du brevet No 33,944;

De la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée), demandant un acte autorisant la liquidation des affaires de la Compagnie, et à d'autres fins;

De la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée), demandant un acte qui lui donne les mêmes pouvoirs qu'ont les autres compagnies de prêt pour placer et emprunter des deniers et posséder des biens-fonds, en sus des pouvoirs qu'elle possède déjà, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique, demandant un acte qui ratifie et confirme certaines résolutions prises par les actionnaires, prolonge le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, demandant un acte changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, de la Gatineau et de l'Ouest," l'autorisant à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins;

De la Compagnie canadienne du chemin de fer du Nord, demandant un acte ratifiant son fusionnement avec la Compagnie du chemin de fer de la Rivière La-Pluie et la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et à d'autres fins;

De H. P. Dwight et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Corporation de débentures et de garantie du Canada";

De la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondyke, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer;

De Georges Casimir Dessaulles et autres, de la province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Union";

De la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, l'autorise à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins;

De la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée), de Montréal, Québec, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer allant de la ville de Sudbury, vers le nord-est, cinquante milles, jusqu'au lac Tamagamingue, et d'un point sur la ligne de la compagnie dans le township de Drury ou d'Hyman, puis vers le nord-ouest, cinquante milles, et à d'autres fins;

De Francis H. Clergue et autres, du Sault-Saint-Marie, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "le Lloyd du Saint-Laurent" et les autorise à opérer comme compagnie d'assurances maritimes;

De Francis H. Clergue, du Sault Sainte-Marie, province d'Ontario, et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie

Clergue de fer et d'acier nickelé du Canada " pour la manufacture du fer, de l'acier et du nickel, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud, de Montréal, province de Québec, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, demandant un acte qui change le nom de la Compagnie en celui de " Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson ", et l'autorise à conclure des arrangements ou à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 20 juin 1900, demandant un état indiquant :

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant " arrivés à Halifax et Saint-Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés ", ont été déchargés depuis ;

2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés ;

3. Le montant des frais de surestaries perçues sur chaque wagon, Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 64.)

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 8 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte qui ratifie une certaine convention de bail conclue par elle avec la Compagnie du chemin de fer de Cincinnati, Saginaw et Mackinaw ;

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte qui ratifie et confirme une certaine convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer de l'Ouest ;

De la Compagnie des chemins de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, demandant un acte qui l'autorise à changer son nom, à étendre ses pouvoirs de transport à un point ou à des points sur la rive nord du Lac Supérieur, à continuer sa voie jusqu'à un endroit ou des endroits sur la rivière Ottawa, à se fusionner avec d'autres compagnies, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin ;

De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, demandant un acte amendant son acte d'incorporation et les actes qui le modifient ;

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin par les fidéicommissaires des porteurs d'obligations ;

De la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire et à mettre en opération sa voie ferrée depuis Fort-Selkirk jusqu'à Dawson-City, de là, à l'ouest jusqu'au cent quarante et unième méridien, et, avec le consentement du Gouverneur en conseil, à construire et à mettre en opération des lignes d'embranchement n'excédant pas cinquante milles ;

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie de London, Canada,
demandant un acte qui amende son acte d'incorporation et les actes qui le modifient.
Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé: "Acte à l'effet de modifier
de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893", a été lu une seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité permanent lundi prochain.
Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McHugh,	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McKay (Truro),	Reid,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	McSweeney,	Shehyn,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Miller,	Snowball,
Casgrain, (de Lanau dière)	Landerkin,	Mills,	Sullivan,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Donohoe,	Templeman,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Thibaudeau (Rigaud),
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Vidal,
Dickey,	MacKeen,	Perley,	Watson,
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Yeo,
Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De George T. Denison, président, et George E. Evans, secrétaire honoraire, de la Ligue de l'Empire Britannique du Canada; et de C. A. Lett et autres, des cités de Victoria et de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 14 février 1901.

Dans l'affaire de James Wark McDonald, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108e de cette Chambre.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Perley a présenté la pétition de James Ward McDonald, de la ville de Carleton Place, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec sa femme Janet McDonald, et La dite pétition a alors été déposée sur la table.

Par l'honorable M. Landerkin :—De Mary Agnes Sniveley et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. McMillan :—De George Earl Church et autres, tous de la cité de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, en Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De l'honorable James Robert Stratton, de Peterborough, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière, et les autorise à construire et exploiter une ligne ou des lignes depuis un point situé sur la frontière internationale, près de Cascades, dans la Colombie-Britannique, jusqu'à un point situé à ou près de Carson.

De la Compagnie du chemin de fer *Vancouver, New Westminster, Northern and Yukon*, demandant un acte qui déclare que son chemin de fer est d'utilité générale pour le Canada, lui donne le pouvoir de louer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire des embranchements ne devant pas excéder trente milles de longueur, à partir de toute ligne qu'elle pourra être de temps à autre autorisée à construire, et qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;

Du Crédit Foncier du Bas-Canada, demandant un acte qui amende son acte constitutif en changeant le montant de son capital, en modifiant la composition de son bureau d'administration et en réglementant ses actions, valeurs, prêts et dépôts, et à d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, demandant un acte qui confirme les titres de la compagnie à la propriété de la ligne appelée "Chemin de fer Montréal et Sorel," Grand Oriental et partie de la ligne "Montréal et Atlantique"; qui l'autorise à émettre des obligations, et qui prolonge le délai accordé pour le parachèvement du dit chemin de fer.

De la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest, incorporée par acte de la législature du Manitoba, demandant un acte d'incorporation du gouvernement fédéral qui déclare son entreprise d'utilité générale pour le Canada, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer allant d'un point situé à ou près Stonewall ou Teulon, ou d'un point situé sur la ligne de la Compagnie entre ces deux endroits, dans la direction du Nord-Ouest jusqu'à un point sur la rive est du lac Manitoba, entre Marsh Point et la frontière nord du township vingt-cinq, et à émettre des obligations ou des actions-déventures pour les fins de la construction du dit chemin de fer;

De la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay, demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin, et l'autorisation de construire ou acquérir des navires à vapeur et autres, et d'établir son siège social à Montréal.

De David McNicoll, de Montréal, et autres d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead", pour la construction d'un chemin de fer partant d'un point situé à ou près d'Arrowhead ou Arrow Lake, suivant de là une route directe par Front Lake ou Duncan River jusqu'à un point sur l'extrémité nord du lac Kootenay dans le district de Kootenay, et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer et de son pont.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer;

De la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest, demandant un acte qui l'autorise à émettre des obligations gagées sur son chemin de fer et ses embranchements depuis Medway vers l'ouest, pour la même somme qu'elle est autorisée à gager sur une autre ligne entre Rossland et Medway;

De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne ferrée depuis le village de

Bobcaygeon, à travers les townships de Verulam, Harvey, Galway et Snowdon, jusqu'à un point situé sur la ligne du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa, dix milles en deçà de "Furnace Falls," et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ;

De A. Bourbonnais et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James," et qui les autorise à construire un chemin de fer depuis le terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique aux lacs Témiscamingue et Kippewa, comté de Pontiac, jusqu'à la Baie de James.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie ; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble ; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre, et tous les contrats et autres documents se rapport à cette entreprise.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (A) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 12 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McCallum,	Primrose,
Armand,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Fiset,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McKay (Truro),	Scott,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Carmichael,	Kerr,	Miller,	Sullivan,
Casgrain (de Lanaudière),	King,	Mills,	Templeman,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud),
Cochrane,	Landerkin,	O'Brien,	Vidal,
Cox,	Landry,	O'Donohoe,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dickey,	McKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dobson,	MacKeen,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacKeen :—De John Mather et autres.

Par l'honorable M. Watson :—D'Edward Seybold et autres.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou; et, de la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Par l'honorable M. McMillan :—De D'Arcy Scott et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; et, de la Compagnie canadienne de téléphone Bell.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto, demandant un acte qui l'autorise à se fusionner avec certaines autres lignes de chemin de fer électrique, à les acquérir ou affermer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, demandant un acte déclarant que les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la province de Québec sont d'utilité générale pour le Canada, et l'autorisant à construire ou acquérir et à opérer une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur sa voie principale, entre Laurenceville et Eastman, vers l'est, jusqu'à Magog, et à d'autres fins;

De la Compagnie Rathbun, demandant un acte qui modifie son acte constitutif, règle le nombre de ces directeurs, et à d'autres fins;

De Hugh Blain et autres, de la cité de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie";

De John Sharples et autres, demandant un acte qui les autorise à relier par une voie ferrée le pont de Québec à la cité de Québec.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 28,
Mardi, 12 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport. Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de Lilius Middleton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Lancelot Willoughby Middleton, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce au défendeur en personne.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 28
Mardi, 12 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de James Ward McDonald, de la ville de Carleton Place, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Janet Ward McDonald, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce à la défenderesse en personne.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a appelé l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit :

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E. H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H. G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H. H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

"H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

"H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de sir Wilfrid Laurier:—
Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H. H. Cook, et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000.

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond :—

“ M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux.”

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTREAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

“ J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc., Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles.”

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID—IL DIT AVOIR DES PIÈCES ET DES TÉMOINS—EST PRÊT À LES PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante

J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois.

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l'"Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,
Notaire public, Ontario.

[Sceau.]

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTREAL, 31 octobre.—“ En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir ; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER.”

Alors l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Prowse, secondé par l'honorable M. Wood (Westmorland), il a été

Ordonné, que le débat soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (7) intitulé : “ Acte relatif à la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 13 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Armand,	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Baker,	Fiset,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McSweeney,	Templeman,
Carmichael,	Kerr,	Miller,	Thibaudeau (de la
Casgrain (de Lanaudière),	King,	Mills,	Vallière),
Casgrain (Windsor);	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud),
Cochrane,	Landerkin,	O'Brien,	Vidal,
Cox,	Landry,	O'Donohoe,	Wark,
Dandurand,	Macdonald (I. P.-E.),	Owens,	Watson,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dickey,	MacKay (Alma),	Perley,	Wood, Westmoreland),
Dobson,	MacKeen,	Primrose,	Yeo,
Drummond,	McCallum,	Prowse,	Young.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Drummond : Du lieutenant-colonel D. T. Irwin et autres.

Par l'honorable M. Watson : De Geo. W. Smith et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De George T. Derison, président, et George E. Evans, secrétaire honoraire de la Ligue de l'Empire Britannique en Canada, demandant un acte autorisant la nationalisation de tous les câbles entre les possessions britanniques et de toutes les lignes terrestres nécessaires pour compléter un service télégraphique Pan-Britannique.

De C. A. Lett et autres, des cités de Victoria et Vancouver, Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie dite Century", et les autorise à opérer comme compagnie d'assurance sur la vie.

De Mary Agnes Snively et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Association d'infirmières du Canada."

De George Earl Church, de Londres, Angleterre et d'autres, d'autres lieux, demandant un acte qui modifie leur acte constitutif, prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer Transcanadien, les autorise à construire une voie ferrée depuis un point situé sur la ligne du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean ou du chemin de fer le Grand Nord, à faire obliquer la ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie de James, à construire des embranchements depuis certains points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg, à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway, et à d'autres fins.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
MERCREDI, 13 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné dans chacune d'elles :

De W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée), demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation en l'autorisant à posséder des parts dans le capital de toute autre compagnie faisant le même genre d'affaires.

Du Très Révérend Lord Evêque de Moosonee, demandant un acte qui constitue en corporation unipersonnelle l'évêque actuel de Kewatin et ses successeurs, et qui confirme et ratifie une certaine résolution du Synode provincial de la province ecclésiastique de la Terre de Rupert, concernant certains fonds en fidéicomis du diocèse de Moosonee.

De l'honorable Richard Harcourt et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de force Mather, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leurs travaux, et à d'autres fins ;

De la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée), demandant un acte autorisant la liquidation des affaires de la Compagnie, et à d'autres fins ;

De la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée), demandant un acte qui lui donne les mêmes pouvoirs que les autres compagnies de prêt pour placer et emprunter des deniers et posséder des biens-fonds, en sus des pouvoirs qu'elle possède déjà, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique, demandant un acte qui ratifie et confirme certaines résolutions prises par les actionnaires, prolonge le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer, et à d'autres fins ;

De l'honorable James Robert Stratton, de Peterborough, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Kettle" et les autorise à construire et exploiter une ligne ou des lignes depuis un point situé sur la frontière internationale, près de Cascades, dans la Colombie-Britannique, jusqu'à un point situé à ou près de Carson ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire des embranchements ne devant pas excéder trente milles de longueur à partir de toute ligne qu'elle pourra être de temps à autre autorisée à construire, et qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest, incorporée par acte de la législature du Manitoba, demandant un acte d'incorporation du gouvernement fédéral qui déclare son entreprise d'utilité générale pour le Canada, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer depuis un point situé à ou près Stonewall ou Teulon, ou d'un point situé sur la ligne de la compagnie entre ces deux endroits, dans la direction du nord-ouest jusqu'à un point situé sur la rive est du lac Manitoba, entre Marsh-Point et la frontière nord du township vingt-cinq, et à émettre des obligations ou des actions-déventures pour les fins de la construction du dit chemin ;

De la Compagnie du chemin de fer de navigation de la Colombie et Kootenay, demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et l'autorisation de construire ou acquérir des navires à vapeur et autres, et d'établir son siège social à Montréal ;

De David McNicoll, de Montréal et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead," pour la construction d'un chemin de fer partant d'un point dans les limites ou à proximité d'Arrowhead sur Arrow Lake, suivant de là une route directe par Trout Lake ou Duncan River jusqu'à un point sur l'extrémité nord du Kootenay Lake, dans le district de Kootenay, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin et de son pont ;

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest, demandant un acte qui l'autorise à émettre des obligations gagées sur son chemin de fer et ses embranchements depuis Midway vers l'ouest, pour la même somme qu'elle est autorisée à gager sur une autre ligne entre Rossland et Medway ;

De William Cameron Edwards et autres, de Rockland et d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la "Compagnie manufacturière et de force motrice d'Ottawa et de Hull" ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, demandant un acte changeant le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, de la Gatineau et de l'Ouest," l'autorisant à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer des Mines du Klondyke, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer ;

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto, demandant un acte qui l'autorise à se fusionner avec certaines autres lignes de chemins de fer électriques, à les acquérir ou affermer, et à d'autres fins ;

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 13 mars 1901.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que M. Samuel Barnett soit nommé messager sessionnel.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de Liliias Middleton, ayant été lu, L'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson a présenté à la Chambre le bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lillias Middleton."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi, vingt-huitième jour de mars courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de James Ward McDonald ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi, vingt-huitième jour de mars courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, appelant l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit:

De la " Montreal Gazette " du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés,

Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit : " A votre question, je répons que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H.-H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a rié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant : " Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H.-H. COOK."

Du " Montreal Herald " du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de sir Wilfrid Laurier :—
Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant :—

" Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H. H. Cook, et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

" A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000.

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond :—

" M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du " Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

" J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc., Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer

de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du " Mail-Empire " du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID—IL DIT AVOIR DES PIÈCES ET DES TÉMOINS—EST PRÊT À LES PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire : J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir : \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois.

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,
Notaire public, Ontario.

[Sceau.]

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et sur sa motion, secondé par l'honorable M. Landry :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion,

L'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé en amendement :

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Cette Chambre affirme qu'elle sera toujours disposée à s'enquérir de toute accusation de menées corruptrices ou d'abus de fonctions qui pourrait être portée régulièrement en cette Chambre et spécifiquement faite contre quelque ministre de la Couronne du gouvernement du Canada, lorsqu'un sénateur déclarera de son siège en Chambre qu'il a été informé d'une manière croyable et qu'il croit que l'accusation

est fondée en fait, et que si un comité d'enquête est nommé, il pourra en établir le bien fondé; mais que ce serait un procédé entièrement contraire à l'esprit et au principe de notre système de gouvernement, comme à la dignité de cette Chambre, d'instituer une enquête intéressant l'honneur de quelque ministre qui n'est pas nommé, à la suite d'accusations que aucun sénateur n'affirme être vraie, et que personne ne se dit en mesure d'établir si un comité était nommé."

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Carmichael,	Jones,	O'Donohoe,	Thibaudeau (de la
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Pelletier (Sir Alphonse),	Vallière),
Cox,	King,	Power (Président),	Wark,
Dandurand,	Landerkin,	Scott,	Watson,
Dever,	McHugh,	Shehyn,	Wood (Hamilton),
Ellis,	McKay (Alma),	Snowball,	Yeo,
Fiset,	McSweeney,	Templeman,	Young--30.
Gillmor,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),	

NON CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Perley,
Armand,	Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Prowse,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Kirchhoffer,	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Wood (Westmoreland)
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	—34.
Dickey,	MacKeen,	Owens,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors la question de concours ayant été posée sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikens,	Dobson,	McCallum,	Perley
Armand,	Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Prowse,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Kirchhoffer,	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Wood (Westmoreland).
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	—34.
Dickey,	MacKeen,	Owens,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Carmichael,	Jones,	O'Donohoe,	Thibaudeau (de la
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Pelletier (Sir Alphonse),	Vallière),
Cox,	King,	Power (Président),	Wark,
Dandurand,	Landerkin,	Scott,	Watson,
Dever,	McHugh,	Shehyn,	Wood (Hamilton),
Ellis,	McKay (Alma),	Snowball,	Yeo,
Fiset,	McSweeney,	Templeman,	Young.—30.
Gillmor,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (6) intitulé: "Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 14 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Gillmor,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Jones,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Kerr,	McMillan,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	McSweeney,	Snowball,
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Mills,	Templeman,
Cochrane,	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wark,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Watson,
Dickey,	MacKay (Alma),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dobson,	MacKeen,	Perley,	Wood (Westmoreland),
Drummond,	McCallum,	Poirier,	Yeo,
Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	Young.
Ferguson,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De l'honorable George A. Cox et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario ;

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta ;

Par l'honorable M. McMillan :—D'Archibald Campbell et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De John Mather et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest," et à d'autres objets ;

D'Edward Seybold et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire Uni" ;

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou, demandant un acte qui déclare d'utilité générale les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la Colombie Britannique, qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres objets ;

De D'Arcy Scott, d'Ottawa, et d'autres d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à acquérir des forces hydrauliques en Canada, à les exploiter, louer ou aliéner, à se fusionner avec toute autre compagnie de même nature, à construire une voie ferrée et à d'autres objets ;

De la Compagnie Canadienne de téléphone Bell, demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital social jusqu'à concurrence de \$10,000,000 au plus, y compris son capital actuel.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que conformément à l'ordre du Sénat du mercredi, treizième jour de mars courant, le comité spécial nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et des allégations faites par M. Herman Henry Cook, soit composé de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, des honorables Messieurs Baker, Ferguson, Landry, Jones, Kirchhoffer, Miller, Young, Wood (Westmoreland), Dandurand, Kerr et du proposant.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. MacKay (Alma), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Acte relatif à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 15 mars 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McHugh,	Reid,
Baker,	Gillmor,	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Jones,	McLaren,	Shehyn,
Bolduc,	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Carmichael,	King,	Miller,	Sullivan,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Mills,	Templeman,
Cochrane,	Landerkin,	O'Brien,	Vidal,
Dandurand,	Landry,	O'Donohoe,	Wark,
Dever,	Macdonald (I.P.E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Watson,
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood (Hamilton),
Dobson,	MacKeen,	Poirier,	Wood (Westmoreland),
Ellis,	McCallum,	Primrose,	Yeo,
Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Landerkin:—De George Frederick Benson, de la cité de Montréal, et d'autres d'autres lieux; et de William Jackson Conroy, de la ville d'Aylmer, dans la province de Québec, et d'autres d'autres lieux.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria):—De la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du lieutenant-colonel D. T. Irwin et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Association du fonds patriotique canadien ";

De Georges W. Smith et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et à exploiter une ligne de chemin de fer allant d'un point situé dans le township 38, rang 23, à l'ouest du quatrième méridien, dans le district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, et de là vers l'ouest jusqu'à un point situé dans le township 39, rang 7, à l'ouest du cinquième méridien, et à d'autres fins.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: " Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a propose :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 19 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ellis,	McLaren,	Reid,
Baker,	Ferguson,	McMillan,	Scott,
Bernier,	Fiset,	McSweeney,	Shehyn,
Bolduc,	Jones,	Merner,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	Sullivan,
Carling (Sir John),	King,	Mills,	Templeman,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Owens,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Watson,
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood (Hamilton),
Dever,	McCallum,	Poirier,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	Yeo,
Dobson,	McKay (Truro),	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Scott :—De la corporation de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De George A. Cox et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud du Nid-de-Corbeau," et les autorise à construire une voie ferrée depuis Michel, dans le district est de Kootenay, province de la Colombie-Britannique, jusqu'à la frontière internationale, et à d'autres fins ;

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant un acte qui modifie son acte constitutif et l'autorise à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins ;

De Archibald Campbell et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Banque Nationale du Canada," et à d'autres fins ;

De George Frederick Benson, de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de colonisation de Pontiac" ;

De William Jackson Conroy, d'Aylmer, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Arnprior à Pontiac" ;

De la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée), demandant un acte qui modifie son acte constitutif et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer électrique, et à d'autres fins.

L'honorable M. Templeman a présenté au Sénat un bill (E) intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Territoire du Yukon et contenant de nouvelles modifications pour l'administration de la justice dans ce territoire," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 20 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ellis,	McKay (Truro),	Prowse,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Reid,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McSweeney,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	Merner,	Snowball,
Carling (Sir John),	Kerr,	Miller,	Sullivan,
Carmichael,	King,	Mills,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière)	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Brien,	Vidal,
Cochrane,	Landry,	O'Donohoe,	Wark,
Dandurand,	Macdonald (P.E.I.),	Owens,	Watson,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dickey,	McCallum,	Perley,	Yeo,
Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,	Young.
Drummond,	McHugh,	Primrose,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 19 mars 1901.

Dans l'affaire de James Stovel, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé :

Que la règle 106 du Sénat soit suspendue, et qu'il soit permis à James Stovel, de la ville d'Edmonton, de présenter une pétition demandant un bill de divorce d'avec sa femme Margaret Stovel.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. Perley a présenté la pétition de James Stovel, de la ville d'Edmonton, dans le district d'Alberta; demandant un acte pour dissoudre son mariage avec sa femme Margaret Stovel.

La dite pétition a été déposée sur la table.

L'honorable Président a présenté au Sénat le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du parlement.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Première réunion en 1901.

RAPPORT.

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni pour la première fois dans l'appartement du Président du Sénat, vendredi, le huit mars, à 11 heures a.m.

Le rapport des bibliothécaires a été lu et adopté.

Il a été nommé un sous-comité chargé d'étudier les moyens de donner plus d'espace pour le nombre toujours croissant des ouvrages de la bibliothèque.

Il a été nommé un sous-comité chargé d'examiner les comptes de la bibliothèque.

Le comité a résolu d'attirer l'attention du gouvernement sur l'ouvrage intitulé : "Les décisions des Orateurs", par L. G. Desjardins, pour qu'il en achète un certain nombre d'exemplaires à l'usage des membres du parlement.

Après quoi le comité s'ajourna.

L. G. POWER,
Président.

CHAMBRE DU PRÉSIDENT,
AU SÉNAT,
7 mars 1901.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MERCREDI, 20 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie E. B. Eddy, de Hull, P.Q., demandant un acte qui amende son acte d'incorporation.

De G. F. Clark et autres, de la ville d'Aylmer, et d'autres personnes, d'autres lieux dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "La Société Canadienne de Secours Mutuels";

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, demandant un acte déclarant que les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la province de Québec sont d'utilité générale pour le Canada, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer *Vancouver, New Westminster, Northern and Ykon*, demandant un acte qui déclare que son chemin de fer est d'utilité générale pour le Canada, leur donne le pouvoir de louer, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Montypool, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne ferrée depuis le village de Bobcaygeon, à travers les townships de Verulam, Harvey, Galway et Snowdon, jusqu'à un point situé sur la ligne du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa, dix milles en deçà de Furnace Falls, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ;

De George Earl Church, de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer Trans-Canadien, les autorise à faire obliquer la ligne principale vers l'extrémité sud de la baie de James, à construire des embranchements depuis certains points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg, à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou, demandant un acte qui déclare d'utilité générale les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la Colombie Britannique, qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et à d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres objets ;

De la Compagnie canadienne de téléphone Bell (à responsabilité limitée), demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital social jusqu'à concurrence de \$10,000,000 au plus, y compris son capital actuel.

Du lieutenant-colonel D. T. Irwin et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Association du fonds patriotique canadien " ;

De John Mather et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest. "

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 20 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Edward Seybold et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni ", et il a constaté que la règle 49c n'a pas été pleinement observé. Cependant il a été établi par des affidavits des journaux que les avis étaient justement publiés. Votre comité considérant que l'espace de temps exigé pour leur publication aura été plus que suffisant, lorsque le comité auquel il sera renvoyé, le prendra en considération, il recommande que ces avis soient considérés comme étant suffisants, d'autant plus que le comité auquel il aura été renvoyé, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McMillan, a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: " Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell ".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Mills, a présenté au Sénat un bill (G) intitulé: "Acte établissant certaines dispositions nécessitées par le changement de règne."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, présente au Sénat, le rapport du Bureau des Examineurs du Service Civil, pour l'année expirée le 31 décembre 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 31.)

L'honorable M. Ferguson a attiré l'attention de la Chambre sur l'article suivant paru le 11 courant dans le *Guardian*, journal publié à Charlottetown, I.P.-E.:

"La loi de prohibition est sauve."

"Nous apprenons que, pendant qu'ils étaient récemment à Ottawa, le premier ministre et l'honorable B. Rogers ont soumis à l'honorable David Mills la question de la validité de la loi prohibitive adoptée ici à la dernière session de la législature. Le ministre de la Justice a émis l'opinion que, bien que la loi prohibitive du Manitoba ait été déclarée invalable, celle adoptée par l'Île du Prince-Edouard est bonne et dans les limites du pouvoir de la législature.

"C'est là une bonne nouvelle."

Et il a demandé au ministre de la Justice:

1. Cette affirmation est-elle exacte?
2. Le ministre de la Justice a-t-il fait un rapport officiel sur la loi relative à la prohibition des liqueurs adoptée par la législature de l'Île du Prince-Edouard à sa dernière session, et ce rapport est-il favorable à la constitutionnalité de cette loi?
3. Le ministre de la Justice a-t-il fait un rapport officiel sur la loi relative à la prohibition des liqueurs adoptée par la législature du Manitoba en 1900, avant que cette loi fût déclarée *ultra vires* par la cour du Manitoba? Dans l'affirmative, ce rapport était-il contre la constitutionnalité de la loi?

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le second article a été lu et remis.

Les troisième et quatrième articles ont été lus et agréés.

Le cinquième article a été lu et remis.

Les sixième, septième et huitième articles ont été lus et agréés.

Le neuvième article a été lu et amendé en substituant le mot "règles" au mot "lois" dans la seconde ligne de cet article.

Les dixième et onzième articles ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Casgrain (de Lanau dière), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Comformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Comformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill (8) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (20) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion le l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, le Sénat s'est ajourné

Jeudi, 21 mars 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	McKay (Truro),	Prowse,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McSweeney,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	Merner,	Snowball,
Carling (Sir John),	Kerr,	Miller,	Sullivan,
Carmichael,	King,	Mills,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigand),
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Brien,	Vidal,
Cochrane,	Landry,	O'Donohoe,	Wark,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.)	Owens,	Watson,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dickey,	MacKeen,	Perley,	Wood (Westmoreland),
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Yeo,
Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	Young.
Ellis,	McHugh,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Power, Président:—De la Corporation de la ville de Prescott, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De la ville de Toronto-Jonction, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la corporation de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et de la corporation de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposés à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie pour l'année expirant le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:

(Voir Documents de la Session No 32.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 22 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	McKay (Truro),	Prowse,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Snowball,
Carling (Sir John),	King,	Miller,	Sullivan,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Mills,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Brien,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dever,	MacKeen,	Perley,	Wood, (Westmoreland),
Dickey,	McCallum,	Poirier,	Yeo,
Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	Young.
Ellis,	McHugh,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Allan : — De la corporation de la ville de Niagara-Falls ; de la corporation du village de Lancaster ; de la corporation de la ville de Parkhill ; de la corporation du village de Kemptville ; de la corporation du village de Holland Landing ; de la corporation de la ville de Wallaceburg ; de la corporation de la ville d'Aurora ; de la corporation de la ville de Thornbury ; de la corporation de la municipalité de Thedford, toutes dans la province d'Ontario ; de la corporation du village d'Eastman ; et de la corporation de la ville de Bedford, toutes deux dans la province de Québec.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (7) intitulé : "Acte relatif à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les règles dix-sept et soixante et dix soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (31) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23.—Retranchez " vingt " et insérez " quinze ".

Page 1, ligne 30.—Retranchez " sera " et insérez " pourra être ".

Page 2, lignes 16.—Retranchez depuis " journaux " jusqu'à " dans, " ligne 17 et insérez " des districts respectifs où passera le dit chemin de fer ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné, que les règles dix-septième et quarante et unième et soixante et dixième du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (8) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission de la Chambre,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les règles dix-septième et soixante et dixième du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 22 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement au bill (B) intitulé : " Acte pour faire droit à Lilius Middleton," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite de la manière prescrite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 22 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

1. Votre comité a pris en considération la pétition présentée à Votre Honorable Chambre, le 14 février 1901, par Lilius Middleton, de la cité de Toronto, demandant à cause de sa pauvreté le remboursement de l'honoraire de \$200 payé par elle, en conformité de la règle 108 du Sénat, avant la présentation de sa pétition en obtention d'un bill de divorce d'avec Lancelot Willoughby Middleton, incarcéré maintenant au pénitencier de Kingston.

2. Votre comité a examiné soigneusement les déclarations réglementaires de la pétitionnaire et d'autres personnes déposées avec la demande.

3. Votre comité recommande que la dite somme de \$200 soit remboursée à la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro-tempore.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT
 SALLE DU COMITÉ No 28,
 VENDREDI, 22 mars 1901.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de James Stovel, de la ville d'Edmonton, dans le district d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Margaret Stovel, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce. A la partie défenderesse en personne. Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro-tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
 Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posé sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé : " Acte concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (G) intitulé : " Acte établissant certaines dispositions nécessitées par le changement de règne ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du parlement.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé avec la permission du Sénat :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 26 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McHugh,	Prowse,
Allan,	Ferguson,	McKay (Truro),	Reid,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Jones,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Merner,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Carmichael,	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Watson,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood (Hamilton)
Dandurand,	MacKay (Alma),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dever,	MacKeen,	Perley,	Yeo.
Dickey,	McCallum,	Poirier,	Young.
Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Wood (Hamilton) :—Du Conseil de la municipalité de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de Niagara-Falls; de la corporation du village de Lancaster; de la corporation de la ville de Parkhill; de la corporation du village de Kemptville; de la corporation du village de Holland Landing; de la corporation de la ville de Wallaceburg; de la corporation de la ville d'Aurora; de la corporation de la ville de Thornbury; de la corporation de la municipalité de Thedford, toutes dans la province d'Ontario; de la corporation du village d'Eastman; et de la corporation de la ville de Bedford, toutes deux dans la province de Québec, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de Téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a présenté son premier rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 mars 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

59. Copie d'une convention en date du 16 janvier 1901, intervenue entre le gouvernement de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud par l'honorable Henry Cope-

land, agent pour la Nouvelle-Galles du Sud, de la première part, et la "Eastern Extension Australasia and China Telegraph Company, Limited", ci-après appelée "la compagnie de prolongement", de la seconde part.

60. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Etat indiquant le montant de la remise payée sur les instruments agricoles exportés du Canada pendant les exercices expirés les 30 juin 1896-97-98-99 et 1900, et spécifiant le montant payé à chaque manufacture, chacune des dites années.

61. Réponse à Adresse du 21 février 1901,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis mars 1900 entre le gouvernement fédéral et les autorités impériales et entre le gouvernement fédéral et les autorités de la Colombie Anglaise au sujet de l'immigration mongole en Canada.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

37. Etat en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (6 février 1900) soumis au parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada.

38. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1900 au 5 février 1901.

39. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1900-1901.

40. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1900.

41. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1900.

42. Etat des recettes et dépenses de la Compagnie d'amélioration de l'Ottawa pour l'année expirée le 30 juin 1900.

43. Rapport annuel, aux termes du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant les Unions ouvrières".

44. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre le commencement de la session de 1900 et la session de 1901.

45. Copie d'un ordre en conseil concernant la délivrance de licences à des navires de pêche des Etats-Unis.

46. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1900.

47. Etat des paiements des primes de pêche, pendant l'année fiscale 1899-1901.

48. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé hydrographique de la rivière Napanee en 1900, et état donnant les noms des personnes employées, la durée de leur service et les sommes payées à chacune d'elles, ainsi que les détails relatifs à toutes autres sommes payées et les noms des personnes auxquelles il a été payé des deniers en rapport avec les dits travaux.

49. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Copie de certain rapport fait en juin 1900 concernant le havre de Toronto par les ingénieurs W. T. Jennings et Joseph R. Roy.

50. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1899 jusqu'au 1er octobre 1900.

50a. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

50b. Réponse à Adresse,—Copie de toutes demandes, documents, papiers et correspondance échangés entre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et le gouvernement ou le ministre des Chemins de fer et Canaux au sujet de

la permission obtenue par la compagnie de traverser ou de continuer à traverser certaines rues dans la partie ouest de la cité d'Ottawa?

51. Etat indiquant les réductions et remises faites durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1900, en vertu de la clause 141 qui a été ajoutée à l'Acte des Sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Vic.

52. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de la clause 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest.

53. Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts Révisés du Canada.

54. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette de la Colombie Anglaise*, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Anglaise.

Anglaise.

55. Réponse à Ordre du 13 février 1901,—Etat indiquant,—

1. Les montants des boni ou subventions de chemins de fer votés par le parlement, chaque année, depuis 1896 jusqu'à 1900, inclusivement;

2. Les noms de tous les chemins de fer auxquels des boni ou subventions ont été votés par le parlement pendant chacune des dites années, et le montant voté pour chaque chemin de fer;

3. Le montant des boni ou subventions payés à chacun des dits chemins de fer ou à chaque compagnie ou particulier à qui les dits boni ou subventions ont pu être conférés par voie de transfert ou autrement pendant chacune des dites années, et les conditions attachées à ces paiements;

4. Sur quelles partie ou parties des dits boni ou subventions votés pendant les dites années un intérêt était payable, et quel montant a été payé sur chacun des dits boni ou subventions sur lesquels un intérêt était payable, spécifiant les détails concernant chaque chemin de fer;

5. Le montant d'intérêt payé, chacune des dites années, par chacun des dits chemins de fer pour les boni ou subventions reçus par eux;

6. Quels chemins de fer—auxquels des boni ou subventions ont été votés par le parlement pendant chacune des dites années et ont été payés en tout ou en partie avec l'entente qu'un intérêt serait payable—ont payé un intérêt sur les boni ou subventions reçus par eux, et quel intérêt a été payé, chaque année, par chaque chemin de fer ayant reçu les dits boni ou subventions.

56. Réponse à Adresse du 12 février 1901,—Copie de l'adresse présentée par les citoyens de Dawson à Son Excellence le Gouverneur général à l'occasion de la visite de ce dernier à cette cité en 1900; aussi, copie de tous ordres en conseil, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à la dite adresse, et les demandes et représentations y contenues.

57. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Copie de tous papiers, instructions, soumissions, contrats, correspondance et rapport ayant trait en quelque manière à la construction d'un édifice pour loger les officiers du gouvernement à Dawson.

Aussi, copie de toutes instructions, papiers, soumissions, contrats, correspondance et rapport ayant trait en quelque manière à la construction d'édifices publics en vertu d'un contrat accordé à William Rourke.

Aussi, copie de toutes instructions, papiers, soumissions, contrats, devis et rapports ayant trait en quelque manière à la construction d'un pont conduisant des casernes et autres édifices publics à la partie principale de la cité de Dawson.

58. Ordonnances du territoire du Yukon pour 1900, conformément à l'Acte 61 Vic., chap. 6, clause 7.

58a. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Etat détaillé du nombre de gallons de spiritueux et de liqueurs de malt entrés dans le district du Yukon depuis la période couverte par la réponse fournie en 1900, et du nombre de permis émis à cet effet; aussi, les noms et domiciles des personnes ou compagnies à qui des permis ont

été accordés, et le montant payé à cet effet. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

58b. Réponse à Ordre du 12 février 1901.—Copie de tous rapports de M. Ogilvie, commissaire du district du Yukon, non encore soumis à la Chambre, ainsi que toutes les données possibles concernant le rapport mentionné à la page 5025 des *Débats* du 10 mai 1900. Aussi les raisons pourquoi ce rapport n'a pas été déposé.

58c. Réponse à Ordre du 18 février 1901.—Etat donnant,—

Copie de tous rapports faits par M. Charleson au sujet de la construction de lignes télégraphiques précédemment ou actuellement sous son contrôle ;

Aussi, les noms des hommes employés sous sa direction entre Bennett et Dawson, et la nationalité de chacun, autant que possible, les gages et allocations de chaque homme ainsi employé, les détails concernant les grèves arrivées parmi ces hommes pour obtenir des gages plus élevés ;

Les noms des personnes qui ont fourni les poteaux pour la pose des fils, et copie de tous contrats et correspondance à ce sujet, faisant connaître si les arbres le long de la ligne ont servi pour y attacher les fils, et dans ce cas, sur quelle distance proportionnellement à la distance sur laquelle on a placé des poteaux ; combien de poteaux ont été obtenus et payés, combien sur ce nombre n'ont pas été mis en usage pour les fins du télégraphe ;

Aussi, si les hommes employés sur la ligne à Dawson, Ogilvie, Selwyn, Selkirk, Five Finger, Labarge-en-bas et Tagish sont sujets anglais, et dans la négative, à quelle nationalité appartient chacun d'eux ;

Aussi, les noms des sous-entrepreneurs qui ont fourni les poteaux, leur domicile, et copie de tous contrats à ce sujet.

Aussi, les conditions auxquelles le steamer *W. S. Stratton* a été notisé, les noms des affréteurs et copie de tous papiers à ce sujet ; les noms du capitaine et du capitaine intérimaire et leur nationalité ; les conditions de l'affrètement, à quel usage le steamer a servi, s'il a été employé pour transporter les approvisionnements ou autrement, et quelles embarcations ont été employées autres que des allèges ; combien d'allèges ont été employées et à quelles conditions ; le montant exigé ou payé pour transport par eau autre que par le steamer *Stratton* ;

Aussi, durant quelle période, pendant la construction, M. Charleson s'est tenu avec les hommes employés à la construction ; les détails concernant l'achat du *S. S. Lullie C.*, l'achat, la vente, disposition ou transfert du bateau et les conditions de cette vente ou cession, et copie de tous rapports et correspondance à ce sujet ;

Aussi, les arrangements pris pour les approvisionnements et avec quels fournisseurs ; les arrangements faits à Bennett au sujet du paiement des hommes qui quittaient Dawson ;

Aussi, le montant déjà payé pour la ligne placée sous le contrôle de M. Charleson ; copie des comptes rendus et des comptes soldés en rapport avec les travaux de la ligne ; le chiffre alloué en premier lieu et celui actuellement payé à A. Boyer, assistant de M. Charleson, ainsi qu'un état indiquant à qui M. Charleson donne ses commandes pour approvisionnements à Vancouver, à quels prix et si une commission est payée pour la fourniture des approvisionnements, et à qui ; le nom de l'agent de M. Charleson, à Vancouver, pour cette fin ; la quantité d'articles tirés des États-Unis par M. Charleson ; si le fils de M. Charleson a reçu \$350 ou autres montants pour payer les frais d'un voyage à Ottawa ou autrement, et s'il est ou s'il était alors employé du gouvernement ; si M. Charleson donne des contrats à son contre-maître, et si les dépenses de ce dernier sur le lieu des travaux ont été payées par le gouvernement, et si des soumissions sont demandées en ces occurrences.

Aussi, copie de tous contrats, rapports et papiers concernant les contrats donnés par M. Charleson ou sous sa direction en rapport avec la ligne de télégraphe entre Bennett et Dawson.

58d. Réponse supplémentaire à Ordre du 12 février 1901.—Etat détaillé du nombre de gallons de spiritueux et de liqueurs de malt entrés dans le district du Yukon depuis la période couverte par la réponse fournie en 1900, et du nombre de

permis émis à cet effet; aussi, les noms et domiciles des personnes ou compagnie à qui des permis ont été accordés, et le montant payé à cet effet. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

58e. Règlements concernant l'émission des permis pour importer des liqueurs dans le Territoire du Yukon.

58f. Copie de la correspondance relative au permis Huston pour importation de liqueurs.

62. Etat d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1900. Et aussi, —Liste des actionnaires à la date du 31 décembre 1900.

63. Réponse à Ordre du 4 mars 1900,—Copie d'un certain rapport, avec la preuve, présenté au département de l'Intérieur par les commissaires nommés le 19 juin dernier pour faire l'audition de tous comptes et pour faire une enquête et un rapport sur toutes matières se rapportant à l'administration des syndics des emplacements de ville de Virden, Qu'Appelle, Regina et Moose Jaw, et aux ventes opérées par eux.

64. Réponse à Adresse du Sénat en date du 20 juin 1900, demandant un état indiquant :

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant "arrivés à Halifax et Saint-Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés", ont été déchargés depuis ;

2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés ;

3. Le montant des frais de surestaries perçus sur chaque wagon.

65. Copie de la correspondance concernant la demande faite pour l'achat de la réserve sauvage à Sydney, Cap-Breton.

66. Réponse à Ordre du 4 mars 1901,—Copie de toutes circulaires, papiers et instructions envoyés par le département du Revenu de l'Intérieur au cours de l'année dernière au sujet de certaines marques de poudre à pâtisserie condamnées par le gouvernement, et notifiant les marchands d'en cesser la vente sous peine d'être poursuivis.

68. Réponse à Ordre du 4 mars 1901,—Copie de toute correspondance, pétitions ou autres documents échangés en 1900 et 1901 entre le département des Sauvages et Alexander Marchel, chef de la bande des sauvages Micmacs établis sur la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche, province de Québec, au sujet de l'agent des sauvages ou de ses devoirs en ce qui concerne la dite bande.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,

Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. O'Brien, a proposé:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance relative à l'immigration des Doukhobors; aussi, copie des pétitions, rapports, mémoires ou représentations adressés au gouvernement par les dits Doukhobors, ou par quelqu'un en leur nom, depuis leur établissement en Canada.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (42) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (35) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (36) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 27 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Allan,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Ferguson,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Fiset,	McKay (Truro),	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McLaren,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McMillan,	Snowball,
Carling (Sir John),	Kerr,	McSweeney,	Sullivan,
Carmichael,	King,	Merner,	Templeman,
Casgrain, (de Lanaudière)	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Mills,	Wark,
Cochrane,	Landry,	O'Brien,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dickey,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dobson,	MacKeen,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été alors présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation du township de Clifton ; de la corporation du village de Hensall ; de la corporation du village de Creemore ; de la corporation du village de *Grand-Valley* ; de la corporation de la ville d'Orangeville ; de la corporation du village de Port Carling ; de la corporation de la ville de Petrolia ; du bureau de commerce de la ville de Brantford ; de la corporation du village de Streetville ; de la corporation de la ville de Berlin ; de la corporation de la ville de North-Toronto ; de la corporation du village de Fergus, tous dans la province d'Ontario ; de la corporation du village de Knowlton, dans la province de Québec ; de la corporation de la ville de Windsor ; de la corporation de la ville de Lunenburg, dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; de la corporation du village de Carberry, dans la province du Manitoba ; et de la corporation de la ville de Régina, dans la province de l'Assiniboine, dans les territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Power (Président) :—De la corporation de la ville de Midland, et de la corporation du village de Markham, toutes dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. McCallum :—De la corporation du village de Cayuga, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Watson :—De la corporation du township de Guelph, dans la province d'Ontario ; et de la corporation de la ville de Lethbridge, dans les territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. McHugh :—De la corporation du village de Bobcaygeon, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. Drummond du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé : " Acte concernant la Cour Suprême de

l'Ordre Indépendant des Forestiers", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 2, après "succursale" insérez "la valeur en capital de".

Page 3, ligne 4 et 5, après "valeur" insérez "en capital".

Dans le préambule :

Page 1, ligne 15, après "que" insérez "par sa pétition, la Société fédérale a déclaré que".

Page 1, ligne 18, après "provinciale" insérez "qu'elle".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 27 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la Compagnie incorporée du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et à d'autres fins ;

De la Compagnie manufacturière McClary, demandant un acte modifiant son acte d'incorporation, augmentant son capital-actions et à d'autres fins ;

De William Jackson Conroy, d'Aylmer, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Arnprior à Pontiac."

De Georges A. Cox et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud du Nid-de-Corbeau et les autorise à construire une voie ferrée depuis Michel, dans le district est de Kootenay, province de la Colombie-Britannique, jusqu'à la frontière internationale, et à d'autres fins.

De Hugh Blain et autres, de la cité de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du Pont de la rivière Sainte-Marie."

De C. A. Lett et autres, des cités de Victoria et Vancouver, Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurances sur la vie *The Century*," et les autorise à opérer comme compagnie d'assurance sur la vie ;

De la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, l'autorise à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins ;

De la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée), demandant un acte qui modifie son acte constitutif et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer électrique, et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 27 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui a expiré le vendredi, quinzième jour de mars courant, soit prolongé au mardi, neuvième jour d'avril prochain ; et

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés qui expire le vingt-neuf courant, soit prolongé au mardi, seizième jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McSweeney :—De la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—Du Gouvernement Exécutif de la province du Manitoba.

Par l'honorable M. Templeman :—De Henry Burdon Bell et autres, de la province de la Colombie Britannique.

Par l'honorable M. McMillan :—De l'honorable Geo. W. Ross et autres.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MERCREDI, 27 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement au bill (C) intitulé : " Acte pour faire droit à James Ward McDonald," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite de la manière prescrite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (D) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique," ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la signification de la seconde lecture du bill (B) intitulé : " Acte pour faire droit à Lilius Middleton ", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de Lilius Middleton, demandant le remboursement des honoraires payés, ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de James Stovel en obtention d'un bill de divorce, ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé : " Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Acte établissant certaines dispositions nécessitées par le changement de règne", a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 28 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Allan,	Fiset,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Gillmor,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Jones,	McMillan,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Carling (Sir John),	King,	Merner,	Sullivan,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood (Hamilton),
Dever,	MacKay (Alma),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dickey,	MacKeen,	Perley,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Young.
Ellis,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

- Par l'honorable M. McCallum :—De la corporation de la ville de Mount Forest, dans la province d'Ontario.
- Par l'honorable M. Perley :—De la corporation de la cité de Sainte-Catherine, dans la province d'Ontario.
- Par l'honorable M. Vidal :—Du village d'Arkona, dans la province d'Ontario.
- Par l'honorable M. Ellis :—Du conseil de la commune de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.
- Par l'honorable Président :—Du village de Hintonburgh ; et de la corporation de la ville de Owen-Sound, tous dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

- De la corporation de la ville de Prescott et de la corporation de la ville de Toronto Junction, province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.
- Du conseil de la municipalité de la ville de Hamilton, province d'Ontario, demandant un acte qui déclare que le 24^e jour de mai sera un jour de fête légale.

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a présenté au Sénat un bill (H) intitulé : "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)." "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (60) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (14) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie *The Century*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. MacKeen a présenté au Sénat un bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que tous les ordres du jour soient remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 29 mars 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McCallum,	Primrose,
Allan,	Ferguson,	McHugh,	Prowse,
Baird,	Fiset,	McKay (Truro),	Reid,
Baker,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Jones,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Kerr,	McSweeney,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Merner,	Templeman,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Carmichael,	Landerkin,	Mills,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Montplaisir,	Watson,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood (Westmoreland),
Dever,	McKay (Alma),	Pelletier (Sir Alphonse),	Yeo,
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Wood (Hamilton) :—Du conseil municipal de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Jones :—De la corporation de la ville de Paris, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Wood (Westmoreland) :—De la corporation de la ville d'Almonte, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation du township de Clifton ; de la corporation du village de Hensall ; de la corporation du village de New-Rockland ; de la corporation du village de Creemore ; de la corporation du village de Grand Valley ; de la corporation de la ville d'Orangeville ; de la corporation du village de Port-Carling ; de la corporation de la ville de Petrolia ; de la Chambre de Commerce de la cité de Brantford ; de la corporation du village de Streetsville ; de la corporation de la ville de Berlin ; de la corporation de la ville de North Toronto ; de la corporation du village de Fergus, toutes de la province d'Ontario ; de la corporation du village de Knowlton, province de Québec ; de la corporation de la ville de Windsor ; de la corporation de la ville de Lunenburg, province de la Nouvelle-Ecosse ; de la corporation du village de Carberry, province du Manitoba ; de la corporation de la ville de Regina, district d'Assiniboine, Territoires du Nord-Ouest ; de la corporation de la ville de Midland ; de la corporation du village de Markham ; de la corporation du village de Cayuga ; de la corporation du township de Guelph ; de la corporation de la ville de Lethbridge ; de la corporation du village de Bobcaygeon, toutes dans la province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à

fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

De la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie.

Du Gouvernement Exécutif de la province du Manitoba, demandant un acte qui confirme et ratifie un certain bail et arrangement passé avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et du Manitoba et d'autres compagnies.

De Henry Purdon Bell et autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à construire un chemin de fer depuis un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou entre Ashcroft et Kamloops Lake jusqu'à la route de voiture de Caribou près de 100 Mile House, et à d'autres fins.

De G. W. Ross et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à faire les opérations d'une compagnie d'assurance sur la vie et à continuer les opérations de la Compagnie d'assurance sur la vie dite des Manufacturiers et de la Compagnie d'assurance de Tempérance et Générale sur la vie, de l'Amérique du Nord.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (21) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (34) intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (40) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (114) intitulé : " Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1901 et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: "Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," ayant été lu,

L'honorable M. Watson, a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit:—

Je, Samuel Edmour St. Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi, treizième jour de mars courant, relativement à la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," a été, conformément à la règle 112 affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit treizième jour de mars A.D. 1901, et le vingt-huitième jour de mars A.D. 1901.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-huitième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent un.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill pour faire droit à Lilius Middleton, soit lu la seconde fois.

Objection ayant été fait à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald", ayant été lu,

L'honorable M. Vidal a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :—

Je, Samuel Edmour St. Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi, treizième jour de mars courant, relativement à la deuxième lecture du bill (C) intitulé : " Acte pour faire droit à James Ward McDonald " a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit treizième jour de mars, A.D. 1901, et le vingt-huitième jour de mars, A.D. 1901.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-huitième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent un.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à James Ward McDonald soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorcés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer-Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (48) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire".

(En comité.)

L'article deux a été reconsidéré et amendé en y ajoutant ce qui suit: "Mais aucun tel magistrat de police, ni aucun associé ou clerc d'un tel magistrat, ne pourra agir comme agent ou *solicitor* ou *counsel* dans une cause, affaire, poursuite ou procédure de nature criminelle, ou dans une cause qui peut être portée et instruite devant tel magistrat de police ou juge de paix."

L'article cinq a été reconsidéré, retranché du bill et remplacé par le suivant:

"5. Chaque magistrat de police ainsi nommé sera *ex-officio* juge de paix dans les limites territoriales de sa juridiction et aura et exercera l'autorité et les pouvoirs de deux ou plus de deux juges de paix siégeant ou agissant ensemble.

2. Chaque tel magistrat de police sera aussi, dans les dites limites, magistrat aux fins de la Partie LV du Code Criminel 1892 et ses amendements, et aura et exercera toute la juridiction d'un tel magistrat, y compris celle dévolue aux magistrats de police des cités et des villes incorporées par l'article 785 du Code Criminel, 1892, tel que cet article est formulé par l'article 3 du chapitre 46 des statuts de 1900; et sa juridiction sous la dite Partie sera absolue sans le consentement de l'inculpé, excepté lorsque cette juridiction dépendra des dispositions du dit article 785 ou des articles 789 et 790 du Code Criminel, 1892, tels qu'amendés."

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 8A:

"8A. Il y aura appel du jugement final d'un magistrat de police devant un juge de la cour territoriale, dans toute cause civile où le montant en litige, outre les frais, excédera la moitié de la somme maximum à laquelle s'étendra la juridiction du magistrat de police.

L'article dix a été reconsidéré, retranché du bill et remplacé par le suivant:

"10. Pour les fins de la Partie LII du Code Criminel, 1892, et ses amendements, la cour à laquelle on appellera des verdicts ou jugements de la cour territoriale ou d'un juge de cette cour, sera la Cour Suprême du Canada.

2. Pour les fins de la dite Partie LII, la cour à laquelle on appellera du jugement d'un magistrat de police procédant en vertu de l'article 785 du Code Criminel de 1892, tel qu'amendé, sera la cour territoriale en banc.

3. Le jugement de la cour territoriale sur tout tel appel d'un magistrat de police sera final et définitif, si les juges de la cour sont unanimes à le prononcer; autrement, il en sera appelé à la Cour Suprême du Canada.

4. Dans le dit territoire, l'appel d'une conviction sommaire ou d'un ordre sous la Partie LVIII du Code Criminel, 1892, sera porté devant un juge de la cour territoriale siégeant sans jury, au lieu où aura pris naissance la cause de la dénonciation ou de la plainte ou au lieu le plus voisin dans lequel une cour se tiendra."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Ellis a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles dix-septième et quarante et unième soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il

a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (G) intitulé : "Acte établissant certaines dispositions nécessitées par le changement de règne."

(En comité.)

Le titre a été lu et amendé comme suit :—

Après acte retranchez "relatif au" et insérez "établissant certaines dispositions nécessitées par le".

Article unique lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Prowse a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé : " Acte concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Miller, il a été ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'au mercredi, dixième jour d'avril prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

ordonné, en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au mercredi, dixième jour d'avril, à huit heures du soir.

Mercredi, 10 avril 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Drummond,	Macdonald (Victoria),	Poirier,
Baird,	Ellis,	MacKay (Alma),	Primrose,
Bernier,	Ferguson,	MacKeen,	Prowse,
Bolduc,	Fiset,	McCallum,	Reid,
Boucherville, de (C. M. G.),	Gillmor,	McHugh,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McLaren,	Shehyn,
Carmichael,	Kerr,	McMillan,	Snowball,
Casgrain (de Lanau dière)	King,	McSweeney,	Templeman,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Cox,	Landerkin,	Mills,	Wark,
Dandurand,	Landry,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Dever,	Lougheed,	Owens,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	Lovitt,	Pelletier (Sir Alphonse),	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria):—De la corporation de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; de la corporation de la cité de Vancouver; et du Bureau de Commerce de New-Westminster, tous deux dans la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Dobson:—De la corporation de la ville de Bowmanville, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. MacKeen:—De Janet McDonald, de la ville de Carleton Place, dans le comté de Lanark, dans la province d'Ontario, épouse de James Ward McDonald, du même lieu, voyageur de commerce; demandant qu'il plaise à cette honorable Chambre d'ordonner que son mari soit tenu de payer à la pétitionnaire une somme d'argent suffisante pour payer les honoraires de son conseil, pour s'acheter des vêtements et pour payer les frais de voyage à Ottawa de huit témoins, ainsi que les frais de la pétitionnaire et de ses témoins pendant leur séjour à Ottawa; et d'accorder à la pétitionnaire tel redressement de ses griefs que cette honorable Chambre jugera convenable.

Par l'honorable M. Allan:—De la corporation de la ville de Napanee; de la corporation de la ville de Sainte-Marie; de la corporation de la ville de Simcoe; de la corporation de la ville de Renfrew; et de la corporation de la ville de Port-Arthur, toutes dans la province d'Ontario; de la corporation du village de Beebe Plain; et, de la corporation de la ville de Saint-Michel, dans la province de Québec; de la corporation du village de Parrsboro, et de la corporation de la ville de Sydney Mines, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; et de la corporation de la cité de Kamloops, dans province de la Colombie Britannique.

Par l'honorable Président:—De la corporation du Canton de Chambly et de la corporation du village de Sutton, toutes deux de la province de Québec; de la corporation de la ville de Prince-Albert, dans le district d'Alberta; et, de la corporation de la cité de London, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la corporation de la ville de Mount-Forest; de la corporation de la cité de Sainte-Catherine; de la corporation du village d'Artona; de la corporation du village d'Hintonburgh; de la corporation de la ville d'Owen-Sound; de la corporation de la ville de Paris; de la corporation de la ville d'Almonte, toutes dans la province d'Ontario; et du conseil de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick; demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

Du conseil municipal de la cité de Hamilton, demandant qu'une aide soit accordée au chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord pour toute la longueur de la voie, en sus de la subvention fédérale ordinaire.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (27) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (71) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (91) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'Intérieur," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (A) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois. Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat, soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill, ainsi qu'à tout autre bill privé présenté au Sénat, qui n'a pas été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie *The Century*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska et du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacKeen, secondé par l'honorable M. Loughheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour le bill (40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 11 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Drummond,	Macdonald (Victoria),	Poirier,
Baird,	Ellis,	McKay (Alma),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	MacKeen,	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McCallum,	Reid,
Bolduc,	Gillmor,	McHugh,	Scott,
Boucherville de (C.M.G.),	Hingston (Sir William),	McLaren,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McMillan,	Snowball,
Carmichael,	Kerr,	McSweeney,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer.	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Mills,	Wakr,
Cox,	Landry,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Dever,	Lougheed,	Owens,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	Lovitt,	Pelletier (Sir Alphonse),	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Landerkin :—De la corporation de la ville de Forest.

Par l'honorable M. Kerr :—De MM. Chrysler et Bethune, solliciteurs de Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que la pétition de MM. Chrysler et Bethune, solliciteurs de Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario ; demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte d'incorporation pour l'avancement de la science de la finance, de l'actuaire et de la comptabilité et de l'instruction commerciale en général, soit, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés, maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) a présenté au Sénat un bill (J) intitulé : "Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (93) intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 12 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	MacKeen,	Reid,
Baird,	Ellis,	McCallum,	Scott,
Baker,	Ferguson,	McHugh,	Shehyn,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Jones,	McSweeney,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	Thibaudeau (de la
Carmichael,	Kirchhoffer,	Mills,	Vallière),
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Owens,	Wark,
Cox,	Lougheed,	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Lovitt,	Poirier,	Wood (Westmoreland),
Dever,	Macdonald (Victoria),	Primrose,	Young.
Dickey,	MacKay (Alma),	Prowse,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation de la cité de Sherbrooke ; de la corporation de la ville de Saint-Stephen ; et de la corporation du village de Chip-pawa.

Par l'honorable M. Vidal :—De la "The Supreme Grand Executive of the Sons of England Benefit Society."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Des conseils municipaux des villes de Napanee, St. Mary's, Simcoe, Renfrew, Port-Arthur, Bowmanville, Ottawa et London, province d'Ontario ; des villes de Saint-Michel, Beebe Plain, Chambly, et du village de Sutton, province de Québec ; des villes de Sydney Mines et Parrsboro', province de la Nouvelle-Ecosse ; des villes de Victoria, Kamloops et de la Chambre de Commerce de New-Westminster, province de la Colombie Britannique ; de la corporation de la ville de Prince-Albert, district d'Alberta ; demandant respectivement un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (20) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le quorum du comité permanent des Ordres permanents soit réduit à trois membres.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Il a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 10 avril 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quatrième jour du mois d'avril A.D., mil neuf cent un (1901), Joseph Godbout, écuyer, de Saint-François, Beauce, P.Q., pour la division de LaSalle, dans la province de Québec, *vice* l'honorable Joseph Arthur Paquet, décédé.

G. H. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Reid, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appello," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (92) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (13) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 15 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Allan,	Ellis,	McKay (Truro),	Scott,
Baird,	Ferguson,	McLaren,	Shehyn,
Bernier,	Godbout,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Boucherville, de (C. M. G.),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Mills,	Vidal.
Carmichael,	Landry,	Owens,	Wark,
Casgrain (de Lanandière),	Lougheed,	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Perley,	Wood (Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	Yeo,
Dever,	MacKeen,	Primrose,	Young.
Dickey,	McCallum,	Prowse,	

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Joseph Godbout a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G.

L'honorable M. Godbout a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Joseph Godbout, écuyer, de Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada ; Nous

avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de La Salle, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quatrième jour d'avril, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un et de Notre Règne la première.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Godbout s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, Ecuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Godbout, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—Du Bureau de Commerce de la cité de Saint-Thomas, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation de la ville de Ridgetown ; de la corporation du village d'Ayr ; et, de la corporation du village de Lakefield, tous dans la province d'Ontario ; et, de la corporation du village de Gretna, dans la province du Manitoba.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Ferguson, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour cette présentation, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

Par l'honorable M. Landerkin :—De la corporation de la ville de Goderich, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor) :—De la corporation de la cité de Windsor, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Lougheed :—De Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, (Westmoreland), il a été

Ordonné, que la pétition de Thomas Bradshaw et autres de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant un acte d'incorporation pour l'avancement de la science de la finance, de l'actuaire, de la comptabilité et de l'instruction commerciale en général, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire intérimaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 15 avril 1901.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat à 4 heures cette après-midi, pour donner la sanction royale à certains bilis qui ont été passés par le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur.

Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM, *capitaine, A.D.C.*,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents, a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De Robert Williams et autres, de Qu'Appelle, Assiniboia, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle";

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, demandant un acte ratifiant son fusionnement avec la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de la rivière La Pluie et la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et à d'autres fins;

De Georges Casimir Dessauls et autres, de la province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Union";

De la Compagnie Rathbun, demandant un acte qui modifie son acte constitutif, règle le nombre de ses directeurs, et à d'autres fins;

De A. Bourbonnais et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer interprovincial et de la Baie de James";

De George W. Smith et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta."

De Archibald Campbell et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "*Canadian National Bank*".

De George Frederick Benson, de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de colonisation de Pontiac".

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer, et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8.
LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de MM. Chrysler et Bethune, de la cité d'Ottawa, demandant la permission de présenter une pétition au nom de Thomas Bradshaw, de la cité de Toronto, et autres, qui désirent être constitués en une association pour l'avancement de la science de la finance, de l'actuaire et de la comptabilité, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés; votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles les pétitionnaires n'ont pas présenté jusqu'ici de pétition, et il recommande de suspendre dans ce cas-ci la 52e règle et d'accorder aux pétitionnaires la permission demandée par eux.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de Chrysler et Bethune, suivant la recommandation énoncée dans le neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport :—

Votre comité a examiné la pétition de G. W. Ross et autres, demandant un acte qui les autorise à continuer les opérations de la Compagnie d'assurance sur la vie dite des Manufacturiers et de la Compagnie d'assurance, de tempérance et générale sur la vie de l'Amérique du Nord; et a constaté que les avis exigés par la règle 49 (c) ne sont pas complets, n'ayant pas eu la durée voulue; néanmoins, comme la mesure proposée intéresse principalement les porteurs de polices et les actionnaires de ces compagnies et comme on a établi devant votre comité que ces avis ont été

signifiés aux intéressés en personne avec un avis de la demande de fusion proposée, et comme le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publicité, votre comité recommande de suspendre dans ce cas-ci la règle 49 (c).

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que la règle 49e soit suspendue relativement à la pétition de l'honorable G. W. Ross, suivant la recommandation énoncée dans le dixième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité des Ordres permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition du gouvernement exécutif de la province du Manitoba demandant la suspension des règles relatives à la publication d'avis par rapport à ses pétitions pour un acte concernant un bail de certaines voies ferrées dans le Manitoba, et pour un acte concernant une convention au sujet de certaines voies ferrées dans le Manitoba conclue avec le chemin de fer Canadien du Nord ;

Votre comité est d'avis que, dans ce cas-ci, la grande publicité donnée par la presse du Manitoba et d'ailleurs au projet de législation en vue, peut être considérée comme équivalente à la publication des avis réglementaires ; il recommande donc que les 49e et 50e règles soient suspendues, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition du gouvernement exécutif de la province du Manitoba, demandant la suspension des règles relatives à la publication d'avis par rapport à ses pétitions pour un acte concernant un bail de certaines voies ferrées dans le Manitoba, et pour un acte concernant une convention au sujet de certaines voies ferrées dans le Manitoba conclue avec le chemin de fer canadien du Nord, suivant la recommandation énoncée dans le onzième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (6) intitulé : " Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre indépendant des Forestiers ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre un bill (K) intitulé: "Acte pour faire droit à James Stovel."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois, le mardi, trentième jour d'avril courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (46) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non-organisés", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: "Acte modifiant le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: 'Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier', et d'établir de meilleures dispositions pour l'administration des réclamations contre la Couronne".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable juge en chef du Canada agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le désir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur:

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Acte relatif à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893.

Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills:—

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit :—

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant : “Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1901, et pour d'autres fins se rattachant au service public,” que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Le greffier de la Couronne en Chancellerie ayant lu le titre du bill.

Le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur, a dit :

“Au nom de Sa Majesté l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu au député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant le nombre de soumissions reçues par le ministère des Postes pour le transport des malles entre les mines de Coe Hill, dans la division nord du comté de Hastings, et Apsley, dans la division est du comté de Peterboro; les noms des soumissionnaires; le montant demandé pour le transport de ces malles, et le nom de la personne à qui le contrat a été donné.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé : “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé : “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé : “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (91) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 16 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McKay (Truro),	Prowse,
Allan,	Ferguson,	McLaren,	Reid,
Armand,	Gillmor,	McMillan,	Scott,
Baird,	Godbout,	McSweeney,	Shehyn,
Baker,	Jones,	Merner,	Snowball,
Bernier,	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Bolduc,	Landerkin,	Mills,	Templeman,
Boucherville, de (C. M. G.),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	O'Donohoe,	Wark,
Carmichael,	Lovitt,	Owens,	Watson,
Casgrain (de Lanaudière),	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	McKeen,	Perley,	Wood (Westmoreland),
Dever,	McCallum,	Poirier,	Yeo,
Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—
Par l'honorable M. Allan :—De la corporation du village de Clifford.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de "Forest"; de la corporation de la cité de Sherbrooke; de la corporation de la ville de Saint-Stephen"; de la corporation du village de Chippewa, demandant que l'Acte concernant la Compagnie du téléphone Bell de 1892 soit amendé de manière à empêcher la dite compagnie d'augmenter les taux aux souscripteurs et à l'obliger de fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements

De la "The Supreme Grand Executive of the Sons of England Benefit Society," demandant un Acte qui institue le 24e jour de mai, jour de fête perpétuel, en souvenir de feu Sa Majesté la Reine Victoria.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 11 mars 1901, demandant copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 59a.)

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: " Acte concernant la Compagnie

de pont et de force Mather," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain,

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (N° 23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph," a examiné le dit bill conformément à l'ordre de renvoi du 12 avril courant, et a l'honneur d'en faire rapport avec les amendements suivants:

Retranchez les articles 2 et 3 et insérez les suivants à la place:

2. Nul ne sera directeur de la Compagnie s'il n'est porteur d'au moins une action de son capital et s'il n'a affectué tous les versements demandés sur ses actions.

(a) Mais tant que la cité de Guelph possédera vingt mille piastres du capital-actions de la Compagnie et détiendra les obligations de la compagnie, tout alderman de la cité et tout contribuable *bonâ fide* de la cité, ayant alors les qualités requises pour être élu alderman de la cité, et tout actionnaire de la compagnie seront éligibles comme directeurs de la compagnie; le maire en exercice de la cité sera *ex-officio* un des directeurs et le conseil de la cité pourra par règlement adopté après son organisation chaque année, nommer cinq directeurs de la compagnie parmi les personnes qualifiées par le présent acte pour cette fonction; et les directeurs ainsi nommés entreront en charge immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu après leur nomination et resteront en fonctions pendant l'année ensuivante.

(b) Les mots "l'on y choisira cinq directeurs," dans la sixième ligne de l'article 6 du chapitre 79 des statuts de 1884, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph", sont retranchés et remplacés par les suivants: "et les actionnaires autres que la cité de Guelph choisiront parmi eux trois directeurs."

(c) Les trois directeurs ainsi élus, avec ceux nommés par le conseil de la cité de Guelph, comme il est dit ci-dessus, et les directeurs *ex officio* composeront le bureau des directeurs de la compagnie.

3. Les directeurs de la compagnie devront, à la demande de tout actionnaire actuel de la compagnie détenant dix actions du capital social, et sur lesquelles il n'aura été versé que dix par cent, émettre une action entièrement libérée de cent piastres à cet actionnaire, représentant le montant total versé sur ses actions actuelles, et adopteront un ou des règlements, ce que les dits directeurs sont par le présent acte autorisés à faire, pour annuler la souscription et toute responsabilité relative aux neuf actions restantes, détenues ou souscrites par tout tel actionnaire; sur quoi, toute responsabilité de l'actionnaire pour le paiement du montant des dites actions restantes souscrites ou actuellement possédées par lui cessera et prendra fin: et le mot "actionnaire" au présent article comprendra toute personne détenant des actions en fidéicommiss comme toute personne en possédant de son propre chef.

4. La corporation de la cité de Guelph pourra, sauf les lois de la province d'Ontario, acquérir des actions libérées de la compagnie et les détenir de même que celles que possède actuellement la dite cité.

5. L'article 7 de l'acte constitutif de la compagnie, chapitre 79 des Statuts de 1884, est abrogé.

6. Les paragraphes (a) (b) et (c) de l'article 2 n'entreront en vigueur que le premier janvier 1902.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport:—

Votre comité a eu sous sa considération le bill (13): "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport nationale du Canada", qui lui a été renvoyé en vertu de la 59^e règle du Sénat.

Votre comité a trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la construction et de l'exploitation d'un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Collingwood seulement, mais non comme le porte le bill ou à quelque autre port sur la Baie Georgienne.

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons données pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition en ce cas, et il recommande de suspendre les règles 53^e et 54^e du Sénat, en tant qu'il s'agit de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (13) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport nationale du Canada ", suivant la recommandation énoncée dans le douzième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le bill (13) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada ", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, demandant à être constitués en corporation comme association pour l'avancement de la science de la finance, de l'actuaire et de la comptabilité; et a constaté que les avis dont les règles 49 et 50 prescrivent la publication n'ont pas eu dans le présent cas la durée voulue.

Néanmoins, votre comité recommande de suspendre les règles 49 et 50 du Sénat en tant qu'elles s'appliquent à la dite pétition, vu que le comité auquel sera renvoyé le bill pourra empêcher qu'aucune personne n'éprouve de préjudice par le fait de cette insuffisance d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de Thomas Bradshaw, suivant la recommandation énoncée dans le treizième rapport du comité permanent des Ordres permanents

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant la permission de présenter un acte modificatif de l'acte qui l'a constituée en corporation, bien que le temps pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés soit expiré.

Votre comité, trouvant satisfaisantes les raisons données pour justifier du retard apporté à la présentation de la pétition, dans ce cas-ci, recommande de suspendre la règle 52 du Sénat, et de permettre à la dite compagnie de présenter sa pétition, comme elle en fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," suivant la recommandation énoncée dans le quatorzième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Alors l'honorable Sir Mackenzie Bowell a présenté au Sénat la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents et des Bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé au mardi, trentième jour d'avril courant.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les noms et l'adresse de tous les pêcheurs du comté de Queen, I. P.-E., qui ont demandé et reçu la prime pendant la saison de 1900 ; aussi, la somme payée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Manufacturière McClary," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (82) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Rathbun," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé : " Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé : " Acte concernant les euquêtes sur les sinistres maritimes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 17 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Prowse,
Allan,	Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Baird,	Ellis,	McHugh,	Scott,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Merner,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Miller,	Vidal,
Carmichael,	Landry,	Mills,	Wark,
Casgrain (de Lanaudière),	Longheed,	Montplaisir,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Cox,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Yeo,
Dever,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.
Dickey,	MacKeen,	Primrose,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la la Chambre de Commerce de la cité de Saint-Thomas; des corporations des cités de Ridgetown et de Windsor, des villages de Ayr et de Lakefield, et de la ville de Goderich, dans la province d'Ontario, et du village de Gretna, dans la province du Manitoba, demandant respectivement un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ces embranchements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (G) intitulé: "Acte établissant certaines dispositions nécessitées par le changement de règne" et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (12) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (25) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (37) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'Évêque de Kéwatin", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

MERCREDI, 17 avril 1901.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Dans l'affaire du bill (CC) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald."

Votre comité a pris en considération la pétition de Janet McDonald, de la ville de Carleton Place, épouse de James Ward McDonald, défenderesse en cette affaire, pétition renvoyée à votre comité le dix avril courant, par laquelle la défenderesse demande que le dit James Ward McDonald reçoive ordre de lui fournir une somme suffisante pour qu'elle puisse produire ses moyens de défense.

Votre comité recommande que votre honorable Chambre rende un ordre pour les objets suivants:—

1. Que le dit James Ward McDonald dépose sans retard, entre les mains du greffier du Sénat, la somme de \$25 pour permettre à la défenderesse de faire valoir ses moyens de défense;

2. Qu'il ait à déposer en outre, de temps à autre, si le comité en ordonne ainsi, telles autres sommes jugées nécessaires pour conduire la dite défense;

3. Que les sommes ainsi déposées soient payées, suivant que votre comité pourra l'ordonner de temps à autre, pour les honoraires du conseil de la défenderesse, les frais de ses témoins et autres frais légitimes de sa défense; s'il restait une balance, elle serait remise au dit James Ward McDonald.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,

Faisant fonction de président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

17 avril 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité recommande que chaque membre de la Chambre des Communes, et ceux des membres de la galerie de la presse qui ont été correspondants pendant trois années consécutives reçoivent chacun une valise en cuir au cours de cette première session d'un nouveau parlement.

Le tout respectueusement soumis.

D. FERGUSON,

Faisant fonction de président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Manufacturière McClary ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour le bill (82) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Rathbun, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (115) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection générale, " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (116) intitulé : " Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées, " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeu*di*, 18 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Drummond,	McCallum,	Poirier,
Allan,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baird,	Ferguson,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Fiset,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de(C.M.G.),	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Carmichael,	Landerkin,	Miller,	Templeman,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Mills,	Vidal,
Clemow,	Lougheed,	Montplaisir,	Wark,
Cochrane,	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Cox,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wood (Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood (Westmoreland),
Dever,	MacKay (Alma),	Pelletier (Sir Alphonse),	Yeo,
Dickey,	MacKeen,	Perley,	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Vidal :—De la corporation de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Ellis :—De la corporation de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation du village de Clifford, Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ces embranchements.

De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte qui autorise la compagnie à émettre et négocier des débetures non gagées jusqu'à concurrence de \$300,000, et qui confère aux porteurs le droit de voter aux assemblées de la compagnie.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 2,
JEUDI, 18 avril 1901.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé : “ Acte modifiant l’*Acte des marques de commerce et dessins de fabrique*”, l’a examiné, conformément à l’ordre de renvoi de jeudi, onzième jour d’avril, et a maintenant l’honneur de faire rapport qu’il n’a pas trouvé satisfaisantes les raisons apportées pour l’adoption du bill.

En cela il se fonde sur ce que le passage de ce bill serait contraire à l’esprit de l’*Acte des marques de commerce et dessins de fabrique*, et à l’intérêt public bien entendu. Le tout respectueusement soumis,

GEORGE A. DRUMMOND,
Président.

Sur motion de l’honorable M. Drummond, secondé par l’honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L’honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu’il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 18 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l’honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de John Abell, de la cité de Toronto, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à proroger la durée du brevet No 33,944 ; et a constaté que l’avis qui en a été donné est suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu’il soit déposé sur la table.

L’honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu’il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 18 avril 1901.

Le comité des Ordres permanents a l’honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte qui autorise la compagnie à émettre et négocier des débentures non gagées jusqu’à concurrence de \$300,000 et qui confère aux porteurs le droit de voter aux assemblées de la compagnie ; et il a constaté qu’aucun avis n’a été publié dans la *Gazette du Canada*, ni dans aucun journal local.

Comme on a représenté à votre comité que la nécessité de l'acte législatif demandé s'est produite trop tard pour qu'on ait pu en donner avis dans les délais réglementaires et comme les parties intéressées y ont donné leur consentement, le comité recommande de suspendre les règles 49 et 50 du Sénat, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne ne puisse souffrir de préjudice par suite de cette absence d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les règles 49 et 50 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, suivant la recommandation énoncée dans le dix-septième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a présenté au Sénat un bill (M) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Lougheed a présenté une pétition de la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, maintenant présentée,—demandant à la Chambre de suspendre toutes règles et formalités d'avis concernant un bill qui doit être présenté aux fins d'accorder à la dite compagnie le pouvoir de posséder, équiper, entretenir, exploiter et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada des brise-glace et des steamers, pour secourir les navires naufragés, et autres appareils pour briser les glaces et secourir les navires naufragés, et de souscrire, acheter et détenir des actions ou parts dans des compagnies constituées légalement dans le but seulement, ou, entre autres choses, de posséder, équiper, entretenir, exploiter, et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada des brise-glace et des steamers pour secourir les navires naufragés ou autres appareils pour briser la glace et secourir les navires naufragés,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit maintenant lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres permanents.

L'honorable M. Lougheed a présenté une pétition de la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Ouest, maintenant présentée,—demandant à la Chambre de suspendre toutes règles et formalités d'avis concernant un bill qui doit être présenté aux fins d'accorder à la dite compagnie le pouvoir de posséder, équiper, entretenir, exploiter et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada des brise-glace et des steamers pour secourir les navires naufragés, et autres appareils pour briser les glaces et secourir les navires naufragés, et de souscrire,

acheter et détenir des actions ou parts dans des compagnies constituées légalement dans le but seulement, ou, entre autres choses, de posséder, équiper, entretenir, exploiter et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada, des brise-glace et des steamers pour secourir les navires naufragés ou autres appareils pour briser la glace et secourir les navires naufragés,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit maintenant lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation la Lloyd du Saint-Laurent" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Mackay (Alma), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a attiré l'attention sur la circulaire suivante adressée aux énumérateurs du recensement de la province d'Ontario, contenant des blancs à remplir par certaines données, pour l'usage des organisations libérales de cette province:

Puissance du Canada, Province d'Ontario,
Mois de 1901.

Résidents du sexe masculin, de 16 ans et au-dessus.

Subdivision du bureau de votation n^o .

Municipalité de _____

District électoral de _____

Per

B. P.

A.

B. P.

Deux copies seront préparées par les agents choisis pour chaque subdivision, et envoyées au candidat libéral à la dernière élection provinciale, ou au candidat nommé pour la prochaine élection. La formule que l'énumérateur aura à remplir devra contenir les renseignements suivants:

Nom du résident ——— prénom (ayez soin de donner le nom de chaque individu mâle âgé de 18 ans ou plus).

Politique.

Date de naissance.

Mois, jour, année.

Numéro du lot, de la maison, de la concession ou de la rue.

Adresse du bureau de poste.

Nationalité.

Religion, église.

Observations.

Et il a demandé au gouvernement si cette circulaire a été émise et adressée avec le consentement ou l'autorisation du gouvernement, ou de quelque membre du gouvernement? Si non, des mesures ont-elles été prises pour la supprimer, ou des instructions données aux commissaires de recensement de comté ou *Riding* ou aux énumé-

rateurs, de ne pas demander ou chercher à obtenir les renseignements mentionnés dans cette circulaire? Si oui, quelles sont ces instructions? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour empêcher ces officiers de faire les questions suggérées dans la circulaire?

Débat.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous rapports et cartes faits par les ingénieurs ou autres employés du gouvernement qui ont préparé le levé topographique de cette partie de la province d'Ontario située entre Rice-Lake et Port-Hope, ou quelque endroit avoisinant, dans le but de s'assurer s'il existe une route praticable pour l'ouverture du canal de la Vallée de la Trent et l'établissement de son terminus sud, à ou près Port-Hope, sur la rive nord du lac Ontario.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Allan a attiré l'attention du gouvernement sur l'état des terrains qui entourent les édifices du parlement, et a demandé si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour mettre ces terrains en bon état et réparer les dommages aux plantations d'arbres et d'arbustes.

Débat.

L'honorable M. Dandurand a présenté au Sénat un bill (N) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

L'article premier a été lu et amendé comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "lieu" jusqu'à "ét", ligne 16, et insérez: "des Iles Britanniques, ou du continent d'Europe au nord du cap Finistère en Espagne, n'étant pas un port ou lieu de la Méditerranée."

Page 2, ligne 18, retranchez depuis "3" jusqu'à "certificat" inclusivement, ligne 46.

Page 3, ligne 2, après "Britannique", insérez l'article suivant comme article A:—

A. L'article huit du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

8. Tout capitaine d'un navire auquel s'appliquent les dispositions de l'article précédent, qui contreviendra à quelqu'une de ses dispositions, encourra, pour chaque contravention, une amende n'excédant pas, sauf les dispositions ci-après, huit cents piastres; et tout capitaine de navire à voiles qui partira sur ce navire après le premier jour d'octobre ou avant le seizième jour de mars, tout capitaine de navire à vapeur qui partira sur ce navire après le douzième jour d'octobre ou avant le seizième jour de mars d'une année quelconque, d'un port ou lieu du Canada pour aller à un port ou lieu des Iles Britanniques ou du continent d'Europe au nord du cap Finistère, en Espagne, n'étant pas un port ou lieu de la Méditerranée, sans le certificat mentionné au dit article, sera coupable d'un acte criminel et passible d'une amende d'au plus huit cents piastres, ou d'un emprisonnement d'au plus deux ans et d'au moins trois mois, ou de ces deux peines.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau mercredi prochain, et qu'il soit imprimé, tel qu'amendé pour l'usage des membres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé: "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 19 avril 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Allan,	Ellis,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baird,	Ferguson,	McHugh,	Reid,
Baker,	Fiset,	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Gillmor,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Miller,	Templeman,
Carmichael,	Landry,	Mills,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Lougheed,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dever,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (93) intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée)", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'évêque de Kéwatin", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et remis.

Le troisième article a été lu et amendé comme il suit:—

Page 2, ligne 1, retranchez "quarante" et insérez "vingt"; et après "terrain" insérez "ou sur du terrain occupé par lui dans le voisinage".

Page 2, ligne 5, retranchez "quarante" et insérez "vingt."

Les articles restants ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (46) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non-organisés."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé : "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (97) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie des Manufacturiers, de tempérance et générale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MERCREDI, 17 avril 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport. Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, vingt-neuvième jour de mars dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (B) intitulé : "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro-tempore.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 22 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Bernier,	Gillmor,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Bolduc,	Godbout,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Miller,	Templeman,
Cochrane,	Landry,	Mills,	Vidal,
Dandurand,	Lougheed,	Montplaisir,	Wark,
Dever,	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Dickey,	Macdonald (I. P. - E.)	Perley,	Wood (Hamilton),
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	Wood (Westmoreland),
Ferguson,	MacKeen,	Primrose,	Yeo,
Fiset,	McCallum,	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :
Par l'honorable M. Merner :—De la Chambre de Commerce de la cité de Guelph, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et

De la corporation de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphonie Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (115) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection générale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Reid, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général, relativement au bill (93) intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Loughheed, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (116) intitulé: "Acte concernant l'inspection et le mesurage du bois et l'inspection des denrées".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Loughheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport, à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales."

(En comité.)

L'article deux a été reconsidéré, retranché et remplacé par le suivant:

2. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 36 du dit acte sont abrogés, et le paragraphe suivant leur est substitué:—

"Pourvu que quiconque établira d'une manière satisfaisante pour le ministre que, par suite de maladie, de retard dans le transport de sa famille à l'établisse-

ment inscrit, ou par toute autre cause, il sera empêché ou a été empêché de parfaire son inscription dans le délai de six mois ci-dessus mentionné,—puisse obtenir du ministre un délai ultérieur de six mois pour la parfaire ; mais il ne sera accordé à personne plus de douze mois depuis la date de l'inscription pour parfaire celle-ci."

Le titre du bill a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonnés, qu'ils soient reçus maintenant, et

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit réimprimé, tel qu'amendé, pour l'usage des membres, et qu'il soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté le neuvième rapport de ce comité :

Ordonné qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 19 avril 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, vingt-neuvième jour de mars dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (C) intitulé : "Acte pour faire droit à James Ward McDonald," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule.

Page 1, ligne 5, après "Janet" insérez "Hunter".

Page 1, ligne 7, retranchez depuis "de" ligne 7 jusqu'à "ils" ligne 14, et insérez : "mars dix-neuf cent, et ont eu de leur union cinq enfants dont trois vivent; qu'elle a en divers temps et avec divers individus commis l'adultère; que depuis le moment où il a découvert ses actes d'adultère".

Page 1, ligne 19, après "faits" insérez "ci-dessus".

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat ventredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 23 avril 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Allan,	Fiset,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Gillmor,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Godbout,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Sullivan,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (Windsor),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Cochrane,	Lougheed,	O'Brien,	Wark,
Dandurand,	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood (Hamilton)
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dobson,	MacKeen,	Perley,	Yeo,
Drummond,	McCallum,	Poirier,	Young.
Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable Président:—De la corporation de la municipalité de la ville de Galt, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 24 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Fiset,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bernier,	Gillmor,	McHugh,	Reid,
Bolduc,	Godbout,	McKay (Truro),	Scott,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McLaren,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	McMillan,	Snowball,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	McSweeney,	Sullivan,
Carmichael,	Landerkin,	Merner,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	Miller,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Lougheed,	Mills,	Wark,
Cochrane,	Lovitt,	Montplaisir,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood, (Westmoreland),
Dickey,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dobson,	MacKeen,	Poirier,	Young.
Drummond,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lu :

De la Chambre de Commerce de la cité de Guelph, province d'Ontario ; demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT.

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 24 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents, a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport ;

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée), de Montréal, Qué., demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, et à d'autres fins ;

De Francis H. Clergue et autres, du Sault Sainte-Marie, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Le Lloyd du Saint-Laurent " et les autorise à opérer comme compagnie d'assurances maritimes ;

De Francis H. Clergue, du Sault Sainte-Marie, province d'Ontario, et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de fer, nickel et acier Clergue du Canada," pour la manufacture du fer, de l'acier et du nickel, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, demandant un acte qui change le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", et l'autorise à conclure des arrangements ou à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY.

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Conformément à l'ordre jour, le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs Wood (Hamilton), Jones, Baker, Ferguson, Lougheed, Drummond et du pro-*po*-ant.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé: "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du huitième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (115) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (93) intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (61) intitulé: "Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (75) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (79) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (83) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle 59 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

On message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill (107) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 25 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Gillmor,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Godbout,	McKay (Truro),	Scott,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de (C. M. G.),	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Miller,	Templeman,
Carmichael,	Landry,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain, (de Lanaudière),	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Brien,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I. P. - E.),	Owens,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dever,	MacKay (Alma),	Perley,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Primrose,	Young.
Drummond,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De l'Assemblée législative du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De la corporation municipale de la ville de Galt, province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
19 avril 1901.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux Impressions du Parlement, à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

59a. Réponse à Adresse du Sénat en date du 11 mars 1901.—Copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie ; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble ; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de

l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre. (*Documents de la Session et distribution.*)

72. Copie de la correspondance et du mémoire concernant les changements apportés à la quarantaine des animaux entre les Etats-Unis et le Canada. (*Documents de la Session.*)

74. Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, en date du 23 mars 1901, sur un mémoire du ministre du Revenu de l'Intérieur soumettant le rapport des commissaires nommés en date du 2 janvier 1901 pour faire une enquête et un rapport sur certaines plaintes faites au sujet de l'inspection du grain au port de Montréal, etc. (*Documents de la Session.*)

87. Réponse partielle à Adresse du 3 avril 1901,—Copie de toute correspondance, télégrammes et messages échangés entre le Bureau du Travail du gouvernement et toutes personnes quelconques concernant la grève de Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, Québec, en novembre dernier; aussi copie de toutes lettres, télégrammes et messages échangés entre le département de la Milice et les autorités municipales de Valleyfield ou aucun juge de paix, les autorités militaires à Montréal ou toutes autres personnes au sujet de la dite grève, et l'appel ou le paiement des troupes en cette occasion; aussi, un relevé des dépenses encourues par le gouvernement fédéral en rapport avec la dite grève. (*Documents de la Session.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

58g. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Etat, sous forme de tableau, donnant les noms de tous les cas d'appel soumis au ministre de l'Intérieur (passé ou présent) en vertu des règlements miniers, et la date de l'audition et de la décision dans chaque cas d'appel.

58h. Copie de toute correspondance et papiers concernant l'émission d'un ordre pour la suppression des théâtres et des maisons de jeu dans la cité de Dawson.

58i. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Copie de toutes dépêches, lettres, télégrammes, correspondance et rapports concernant les sujets mentionnés dans le télégramme suivant, en date du 2 août 1900 :—

“ OTTAWA, Ont., 2 août, *via* Bennett, 7 août.

“ F. C. WADE, Dawson.

“ Sir Wilfrid m'a transmis votre message. Je suis en train de faire disparaître les difficultés causées par le délai à répondre aux communications adressées à d'autres départements. Le surintendant Taché, du département des Travaux publics, est actuellement en route pour Dawson avec des instructions pour la construction de chemins et d'édifices publics. Le gouvernement étudie un plan de réajustement du droit régalién qui diminuera le taux de la taxe et qui, nous l'espérons, donnera satisfaction. L'ordre accordant la représentation dans le conseil local devient en vigueur immédiatement. Ryley, de la division des mines, est en route pour Dawson. Il fera rapport sur les amendements aux lois minières. La lecture attentive des lettres et pétitions reçues ici, me fait croire que l'on pourra bientôt faire droit à toute demande raisonnable concernant les lois minières. Impossible de visiter le Yukon à présent. J'espère y aller dans quelques mois.

(Signé)

CLIFFORD SIFTON.”

69. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Etat donnant la liste de toutes les compagnies de chemins de fer faisant actuellement affaires en Canada en vertu de chartes octroyées par le parlement fédéral qui ont reçu ou qui ont droit à des subventions en argent ou en terres, et le montant de la subvention accordée à chacune.

70. Réponse à Ordre du 13 février 1901,—Etat faisant connaître,—

1. Les dates de l'érection des élévateurs à grains de la Puissance à Saint-Jean, N.-B. et Halifax, et le coût de chacun;

2. La quantité de grain reçue, chaque année, depuis l'érection de ces élévateurs, la quantité de chaque espèce de grain reçue par chaque élévateur, chaque année, et la quantité de chaque espèce de grain reçue, chaque année, à chaque élévateur pour exportation et la quantité exportée;

3. Le nombre de personnes employées à chaque élévateur, chaque année, et leurs salaires ;

4. Toutes autres dépenses soldées, chaque année, en rapport avec chacun des dits élévateurs ;

5. Les recettes brutes à chacun des dits élévateurs, chaque année, depuis l'érection des dits élévateurs.

71. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Copie de tous papiers, télégrammes, etc., concernant la solde des soldats de la batterie "C" qui ont servi dans le Sud-Africain, ou concernant la déduction d'aucune partie de la solde des dits soldats ou de quelques-uns d'iceux.

71a. Réponse supplémentaire à Ordre du 18 février 1901.—Copie de tous papiers, télégrammes, etc., concernant la solde des soldats de la batterie "C" qui ont servi dans le Sud-Africain, ou concernant la déduction d'aucune partie de la solde des dits soldats ou de quelques uns d'iceux.

75. Réponse à Adresse du 21 février 1901,—Copie de la plainte, des plaidoyers, sentence, notes du juge et de tous autres papiers, correspondance, etc., concernant la cause de *Cinqmars vs Sénégal*, décidée par la cour du Banc de la Reine, (assises) le 17 décembre 1900.

76. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Etat donnant une liste des terres scolaires vendues aux enchères dans le Manitoba au cours de l'an dernier, le lieu où la vente a été faite et les noms de l'encanteur ou autres fonctionnaires chargés de faire cette vente; aussi, les noms des acquéreurs, la description et l'étendue des divers lots achetés, le prix d'achat, par acre, et le montant payé à compte; aussi, une liste des lots adjugés mais qui ont été subséquemment vendus de nouveau, le nom du premier acquéreur, le prix auquel le lot a été adjugé, et aussi le prix auquel ce lot a été subséquemment vendu, et le nom de l'acquéreur.

77. Copie de la correspondance échangée entre Lord Strathcona et le ministre de l'Agriculture, re coût de l'espace dans les divers édifices impériaux, et coût des édifices du Trocadéro et de Vincennes, ainsi que des rapports et minutes depuis février 1898 jusqu'à juin 1900.

77a. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Copie de toute correspondance, télégrammes, lettres, notes et mémoires échangés entre le commissaire canadien à l'exposition de Paris ou quelque membre de la commission canadienne et Lord Strathcona, ou la commission royale ou le Secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet de la représentation du Canada à l'exposition.

78. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Etat indiquant,—(a) les recettes et dépenses nettes de l'Intercolonial pour chaque mois depuis le 30 juin 1899 jusqu'au 1er mars 1901; (b) la dépense portée au compte du capital, au sujet de l'Intercolonial, pour chaque mois depuis le 30 juin 1899 jusqu'au 1er mars 1901.

79. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Copie de chaque permis d'exploitation hydraulique des mines mentionné à la page 65 du rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1900. Aussi, un état indiquant quelles conditions attachées à ces permis respectivement, ont été remplies; et aussi, copie de tous rapports, lettres et communications concernant chaque permis.

80. Réponse à Ordre du 13 mars 1901,—Copie de toutes lettres, papiers et autre correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et J. Albert Brennan, de Tignish, comté de Prince, I.P.-E., concernant le paiement d'un chèque pour prime de pêche en faveur d'un nommé Joseph Reilly qui avait donné au dit J. Albert Brennan un ordre pour le retirer.

80a. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Copie de toutes règles et règlements et de toute correspondance dans le département de la Marine et des Pêcheries concernant les fonds de pêche et les pêches côtières dans Halifax-Ouest, et plus particulièrement dans les arrondissements de votation de Prospect et Dover.

80b. Réponse à Ordre du 4 mars 1901,—Copie de toute correspondance, lettres, papiers et documents concernant les empiétements prétendus sur les fonds de pêche appartenant aux membres de la "Shad and East Dover Fishing Association," dans le comté de Halifax, et de toutes lettres et communications adressées

au gouvernement ou au département de la Marine et des Pêcheries par la dite association ou par quelque personne, en son nom, au sujet de l'affaire susdite.

81. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Copie de toutes correspondance, papiers, soumissions, états et autres documents concernant le quai du gouvernement à ou près la traverse, East River, Sheet Harbour, dans le comté de Halifax, N.-E., faisant connaître le titre (s'il en est) qui en confère la propriété à la Couronne, l'usage qui en a été fait depuis le 1er janvier 1897, la personne ou les personnes ayant charge du quai pour le gouvernement depuis le 1er janvier 1897, les deniers qui ont été dépensés par le gouvernement depuis la dite date, les dates auxquelles ces deniers ont été dépensés, s'ils ont été dépensés par voie d'adjudication de contrats ou de quelle autre manière, et aussi, le montant collecté ou reçu par le gouvernement ou par toutes autres personne ou personnes, en son nom, pour usage du dit quai depuis le 1er janvier 1897.

82. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Etat faisant connaître,—

1. A quelle époque J. B. Thompson a été nommé dans le service extérieur du département de l'Intérieur.

2. Quels étaient ses devoirs et son salaire.

3. S'il a jamais agi autrement qu'en qualité d'inspecteur de homesteads, et, dans ce cas, en quelle qualité et pendant combien de temps.

4. A quelle époque il a été destitué, la date de l'avis de destitution et à quelle date, s'il était alors en fonctions à titre d'inspecteur de homesteads, il aurait probablement pu le recevoir.

5. Jusqu'à quelle date il a été payé; si, engagé au mois, il avait droit à ses gages jusqu'à la fin de janvier 1901, et dans le cas contraire, la raison pourquoi.

6. S'il n'est pas d'usage, lorsque des employés sont destitués après plusieurs années de service, de leur donner une allocation proportionnée à la durée du service si cela a été fait dans des cas analogues, et, dans l'affirmative, pourquoi n'en a-t-on pas agi ainsi à son endroit.

7. La cause de sa destitution.

8. Les accusations formulées contre lui; et si on lui a donné l'occasion de se défendre.

9. Copie des avis donnés par M. Burley.

10. Copie des instructions données à M. Burley.

11. A la demande de quelle personne M. Burley a adressé ces avis, et s'il a agi de son propre chef, cet acte de la part de M. Burley a-t-il été approuvé ou censuré.

12. Le département de l'Intérieur est-il dans l'habitude de notifier les gens de venir porter plainte contre ses employés; et dans la négative, pourquoi a-t-on suivi ce mode dans ce cas?

13. Le résultat de l'enquête, et si l'enquête a été ajournée pour permettre au plaignant de se procurer des preuves, et quelle a été la durée de l'enquête.

14. Si Thompson a été notifié du résultat de l'enquête.

15. Copie de cette notification.

16. La date de l'enquête faite par M. Burley, et la date de son rapport.

17. Si les dossiers du département, dans le cas faisant l'objet de l'enquête, ont été mis aux mains des plaignants.

17a. S'il est d'usage dans de pareils cas de passer les dossiers du département aux plaignants.

18. Si M. Thompson a demandé au département de lui fournir certaines pièces des dossiers du département fournis aux plaignants comme ayant rapport à la plainte.

19. S'il a fait cette demande plus d'une fois, et, dans ce cas, combien de fois. Quelle réponse lui a été faite dans chaque cas.

20. Le nom de la personne ou des personnes nommées à sa place.

21. Les qualifications de son successeur ou de ses successeurs.

22. Son aptitude ou leurs aptitudes à remplir la charge, et en quoi consistait cette aptitude. A quelle date ont été faites ces nominations, et sur quelles recommandations.

23. Lors de la distitution de Thompson, quelle était la somme de travail à faire par lui ou son remplaçant.

24. Etat comparatif, pour les deux dernières années, des fonctions exercées par lui ou tous autres inspecteurs de homesteads et garde-forestiers, lorsque les devoirs des deux charges étaient remplis par une seule personne.

25. Le nombre d'instructeurs créés pendant les 12 mois expirés le 30 novembre des années 1896, 1897, 1898, 1899 par toutes personnes agissant en qualité d'inspecteurs de homesteads, et le nombre de jours employés par elles, chaque année, pour les tournées d'inspection. Le nombre de jours, chaque année, pour lesquels ils étaient payés, et pendant qu'ils étaient ainsi salariés, quels autres devoirs remplissaient-ils à titre d'inspecteurs de homesteads. Aussi, le nombre de demandes pour lettres-patentes reçues par chacun, pendant la même période, et les honoraires encaissés par le département pour ces demandes.

26. La date à laquelle ont été faites les plaintes contre Thompson qui ont fait le sujet de l'enquête de M. Burley.

27. La date du rapport de M. Burley.

28. Si d'autres accusations ont été formulées.

29. Par qui et de quelle nature elles étaient.

30. Thompson en a-t-il été informé et lui a-t-on demandé d'y répondre ?

31. Si c'est l'usage du département de donner à tous ses fonctionnaires la facilité de répondre à toutes accusations ou insinuations contre leur conduite.

32. Les fonctions de M. Burley avant l'enquête sur les accusations portées contre Thompson.

33. Depuis quel temps M. Burley était employé par le département de l'Intérieur. Quelles étaient sa profession ou ses occupations avant d'être nommé pour faire cette enquête, et le chiffre de ses émoluments.

34. Si, à la date de l'enquête, M. Burley était considéré comme le supérieur hiérarchique de M. Thompson.

35. Qui a recommandé M. Burley pour cette affaire d'enquête.

36. Si quelqu'officier du département ou autre personne n'a pas protesté, verbalement ou par écrit, contre la nomination de M. Burley.

37. Quelle a été la durée de l'enquête.

38. Quel en a été le coût pour le département.

39. Combien le département a payé aux témoins amenés par le plaignant.

40. Si le département a payé une partie des dépenses légales du plaignant.

41. Si le département a payé les dépenses légales du dit Thompson en cette affaire.

42. Si le département a été requis de payer, et quel montant.

43. Dans l'affirmative, quelle raison a été alléguée pour décliner ou refuser cette demande.

83. Réponse à Ordre du 13 mars 1901,—Copie de toutes pétitions, papiers, instructions, lettres et autre correspondance concernant le changement de site de la succursale du bureau de poste de la rue Pearl, à Hamilton, ou concernant l'âge et la réputation du ci-devant maître de poste, M. Hull, ou se rapportant au choix du nouveau bureau de poste et à la nomination de M. McDonell. Aussi, copie de toutes communications et papiers qui ont porté l'inspecteur à faire une enquête sur aucune de ces questions ?

84. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Etat donnant les noms et domiciles de tous les soumissionnaires (quand des soumissions ont été demandées) pour le charbon et le bois de chauffage, ou les deux, pour l'usage du gouvernement du Canada depuis le 1er juillet 1899 ; copie de la soumission de chacun d'eux, des spécifications données dans chaque cas, lorsque des soumissions ont été demandées, ainsi que l'espèce, la qualité et la quantité de charbon et de bois, ou des deux, faisant l'objet de la soumission ; aussi, l'espèce, la qualité et la quantité de charbon et de bois, ou des deux, pour lesquels des soumissions ont été acceptées dans chaque cas, et les prix payés ; aussi, l'endroit où se trouve chaque édifice ou institution du gouvernement fourni de charbon et de bois, ou des deux ; la quantité, la qualité et la grosseur ou mesure

du charbon et du bois, ou des deux, fourni à chaque édifice ou institution et le prix dans chaque cas.

Aussi, les noms et domiciles de toutes personnes qui ont fourni au gouvernement du charbon et du bois, ou les deux, sans soumission, depuis la susdite date, l'espèce, la qualité et la quantité fournie par chaque personne dans chaque cas, les prix payés dans chaque cas, et l'endroit où se trouve l'édifice ou l'institution auquel sont fournis ces articles.

85. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'agents d'immigration employés par le gouvernement du Canada dans les Etats-Unis d'Amérique pendant chacune des années 1894 à 1900 inclusivement, le nom de chaque agent, la date de sa nomination, son domicile pendant chacune des dites années, son salaire pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels il s'est tenu à son bureau chacune des dites années, le chiffre du loyer payé pour son bureau pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels il a voyagé et le montant de ses dépenses de voyage pendant chacune des dites années, ainsi que le montant à lui alloué pendant chacune des dites années pour pension ou logement ou pour les deux, le nombre des aides qu'il a employés pendant chacune des dites années et les montants par lui payés, chaque année, pour ces aides et leurs noms, le nombre de jours pendant lesquels ces aides ont été employés, chaque année, et les montants payés à chacun, chaque année, ainsi que le chiffre de toutes autres dépenses se rapportant à ces aides et à leurs services, la date de leur décharge ou de leur renvoi du service du gouvernement fédéral, s'ils sont encore employés par le gouvernement et en quel endroit, leur salaire pour la présente année et le nombre d'émigrants rapportés par chaque agent, chacune des dites années, comme ayant émigré en Canada du district dans lequel il était employé.

2. Le nombre d'agents employés par le gouvernement du Canada dans les Etats-Unis d'Amérique au cours de chacune des années civiles de 1894 à 1900, inclusivement, qui ont été payés au moyen d'une commission, la manière dont a été fixée la commission à être payée à chaque agent, le montant payé à chacun pendant chacune des dites années, le montant de toutes autres dépenses encourues par le gouvernement du Canada pendant chacune des dites années en rapport avec les agents d'immigration employés à commission dans les Etats-Unis d'Amérique et le travail fait par chacun pendant chacune des dites années.

3. Les noms de tous autres agents d'émigration employés au cours des années civiles de 1894 à 1900, inclusivement, par le gouvernement du Canada, la date de la nomination de chacun d'eux, son domicile pendant chacune des dites années, son salaire pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels chacun d'eux a voyagé et le montant de ses frais de voyage pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels il s'est tenu à son bureau, chacune des dites années, le montant payé pour le loyer de son bureau et le chiffre détaillé payé par lui pour des aides pendant chacune des dites années, le montant alloué à chacun pour pension et logement pendant chacune des dites années et le montant de toutes autres dépenses de chaque agent, pendant chacune des dites années, se rapportant à son bureau et portées au compte du gouvernement du Canada.

4. La date de la nomination de W. T. R. Preston, le montant de son salaire, ses fonctions, ses dépenses de voyage, le montant porté au compte du gouvernement du Canada pour pension et logement et autres dépenses se rapportant à son service, chaque année, depuis sa nomination.

86. Réponse à Ordre du 13 février 1901,—Copie des témoignages, exhibits et rapport de l'enquête tenue à Inverness, comté de Mégantic, par l'honorable juge White, de Sherbrooke, dans l'affaire du bureau de poste de Kinnear's Mills.

88. Réponse à Ordre du 3 avril 1901,—Relevé des recettes et dépenses de la commission des chemins de fer à barrières, et copie de l'état annuel fourni aux porteurs d'obligations de la dite corporation par la commission des chemins à barrières de Montréal, pour les derniers dix ans.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN CARLING,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Loughheed, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur les faits suivants :—

“ Le 27 mars dernier, le capitaine C. F. Winter, adjudant des Gardes à pied du Gouverneur général, parla aux officiers de la brigade d'Ottawa de certaines observations à la suite d'expériences récentes dans le Sud-Africain, et de leur application à la défense du Canada. Le conférencier avait été présenté par le major général O'Grady Haly, commandant de la milice, qui présidait la réunion. Voici quelques-unes de ces observations :—

“ L'équipement Oliver n'avait guère trouvé faveur parmi les hommes ; et la bouteille à eau qui l'accompagne était très condamnée ; la meilleure preuve de ceci, c'est que le régiment s'est empressé de se procurer la bouteille à eau de l'armée à la première occasion ; et chaque homme, dès qu'il l'a pu, des lanières à la Tommy pour remplacer les siennes. Le principal inconvénient de l'équipement Oliver était la pression excessive en arrière du cou, entre les épaules, lorsque le soldat avait à porter la couverture, etc., sur sa hanche. La bandoulière est le meilleur moyen de porter ses munitions ; mais il faut toujours qu'elle soit recouverte d'une patelette, sans quoi les cartouches sont en flottage et en danger d'être perdues. Le fait est que dans le Sud-Africain, les soldats des régiments réguliers disaient qu'ils pouvaient reconnaître où les “ Canadiens ” avaient passé par la quantité de leurs cartouches tombées à terre. Les havresacs s'usent très vite en campagne, et ceux du Royal-Canadien, après sept ou huit mois de service, étaient dans un état tel qu'on ne pouvait plus l'oublier après l'avoir vu. Les bottes sont toujours un objet d'une importance extrême pour un fantassin ; mais l'amour-propre canadien a dû être humilié en voyant que les bottes d'ordonnance des réguliers étaient de qualité supérieure et de plus longue durée que celles expédiées avec les troupes du Canada. C'est là un détail auquel on ne saurait apporter trop d'attention.”

Le major général O'Grady Haly, en résumant cette conférence et en proposant un vote de remerciement à son auteur, a dit qu'il l'avait écoutée avec le plus vif intérêt, et qu'il espérait avoir encore l'occasion d'entendre le capitaine Winter. Il partageait le sentiment du conférencier sur l'équipement Oliver. Il était en Canada lorsque l'essai en fut fait pour le service impérial, et l'attirail rejeté, à Halifax, voici quelques années. Impossible d'appuyer trop fortement sur la nécessité de fournir aux hommes de bonnes bouteilles à eau (Voir la *Military Gazette* du 16 avril 1901) :

Et il a demandé si le gouvernement a l'intention de s'enquérir des plaintes exprimées par le capitaine Winter, et d'améliorer le fourniment de la milice canadienne ?

Et, en attendant, se propose-t-il de discontinuer la distribution de l'équipement Oliver à la milice canadienne, et d'y substituer quelque autre plus convenable ?

Comment le gouvernement explique-t-il que l'équipement Oliver ait été choisi pour la milice canadienne, quand ce même équipement avait été refusé et rejeté par les autorités impériales après un essai fait au Canada, à Halifax, il y a quelques années ?

Débat.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le bill (B) intitulé : “ Acte pour faire droit à Lillias Middleton ”, soit placé sur l'ordre du jour d'aujourd'hui pour sa troisième lecture.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (R) intitulé : " Acte pour faire droit à Lilius Middleton ", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (115) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection générale ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé : " Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (92) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires".

(*En comité.*)

L'article 1 a été reconsidéré et amendé comme suit :—

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "laisse" jusqu'à "(a)", ligne 23, et insérez : "dans un endroit où le pont de ce navire ne sera pas entouré, de charge d'aucune espèce, s'élevant en hauteur à plus de trois pieds au-dessus du pont; ni sur quelque partie non couverte du pont supérieur du navire, ou dans un endroit couvert non compris dans l'espace cubique formant le tonnage enregistré de ce navire,—".

Page 1, ligne 27, retranchez depuis "prêts," jusqu'à "(d)", ligne 31.

Page 2, ligne 6, retranchez "en bois".

L'article 2 a été reconsidéré et agréé.

L'article 3 a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (50) intitulé : "Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (Windsor), secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (23) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 26 avril 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Gillmor,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Godbout,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Kerr,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	McSweeney,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Miller,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Landry,	Mills,	Templeman,
Carmichael,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Lovitt,	O'Brien,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Watson,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood (Hamilton),
Dever,	MacKay (Alma),	Poirier,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	MacKeen,	Primrose,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Prowse,	Young.
Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),		

PRIÈRES.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

Vendredi, 26 avril 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement au bill (K) intitulé: "Acte pour faire droit à James Stovel," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite de la manière prescrite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,

Faisant fonction de président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé: Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé : " Acte pour faire droit à James Ward McDonald ", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé : " Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée), " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé : " Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (107) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 29 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McLaren,	Reid,
Allan,	Gillmor,	McMillan,	Scott,
Baker,	Godbout,	McSweeney,	Shehyn,
Bolduc,	King,	Merner,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Mills,	Templeman,
Carling (Sir John),	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Carmichael,	Lovitt,	O'Donohoe,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Watson,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood (Hamilton),
Dever,	McCallum,	Poirier,	Wood (Westmoreland).
Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,	Yeo,
Dobson,	McKay (Truro),	Prowse,	Young.
Ferguson,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De l'Assemblée législative de la province du Manitoba, demandant un Acte à l'effet d'étendre la limite de la province du Manitoba, du nord, vers la baie d'Hudson.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé : "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé : "Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (Windsor), secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé : "Acte pour faire droit à James Ward McDonald" ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit pris en considération demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (107) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du dixième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé: "Acte pour faire droit à James Stovel," ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
VENDREDI, 26 avril 1901.

Le comité de l'Economie interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son troisième rapport.

1. Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 30 juin 1900, et il les a trouvés exacts.

2. Le greffier a rendu compte à la satisfaction du comité de la manière suivante:—

RECETTES.

Lettres de crédit	\$165,831 80
Lettres de change	274 96
De sources diverses	3,944 58
Total	\$170,051 34

DÉPENSES.

Traitement du président	\$ 4,000 00
Indemnité payée aux sénateurs	86,237 01
Salaires et dépenses casuelles	71,558 48
Payé au compte du revenu	401 87
Honoraires sur bills privés, remboursement	800 00
Balance en banque	3,051 37
Dépôts au crédit du receveur général:—	
Recettes	\$3,944 58
Remboursements	58 03
	4,002 61

Total

\$170,051 34

3. Les estimations pour les exercices expirant le 30 juin 1900 et le 30 juin 1901, respectivement, ont été préparées et reçues à la fin des exercices 1899 et 1900. En voici les totalisations :—

	1900-1901.	1901-1902.
Traitement du président.....	\$ 4,000	\$ 4,000
Indemnité des sénateurs.....	92,900	92,000
Salaires et dépenses casuelles.....	73,888	72,976
Totaux.....	\$170,788	\$168,976

4. Des crédits supplémentaires ont été demandés pour l'achat, pendant le présent exercice, de valises en cuir destinées à quatre-vingt-un sénateurs, \$2,025, et pour les dépenses de comités, \$2,500.

5. Votre comité recommande que la papeterie et les autres articles nécessaires pour la prochaine session du parlement, soient commandés sur la liste dressée par votre comité et déposée entre les mains du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière qu'aux sessions passées.

6. Votre comité recommande que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs à la prochaine session du parlement.

7. Votre comité recommande que Arthur Ralph, messenger du bureau de la papeterie, soit nommé assistant du gardien de la salle de lecture, et que William O'Neil, messenger permanent, soit nommé pour aider comme emballeur au bureau de la papeterie.

8. Votre comité recommande que la règle suivie pour le service civil et universellement adoptée par les employeurs privés à l'égard de l'entier paiement des salaires des personnes servant avec les contingents canadiens dans le Sud-Africain, soit suivie dans le cas de M. A. S. A. M. Adamson, commis junior, et que toute somme déduite de son salaire par suite de son absence en activité de service militaire à Halifax et dans le Sud-Africain lui soit remboursée.

9. Votre comité recommande que les services de M. Percy Thompson, qui a rempli les fonctions de M. Adamson durant l'absence en congé de ce dernier soient continués jusqu'à la fin de la présente session, et qu'il soit payé comme ci-devant sur le pied de \$2 par jour.

10. Votre comité recommande que le salaire de M. W. L. Lambkin, gardien de la salle de lecture, soit porté de \$700 à \$750 par année.

11. Votre comité recommande que M. Moïse Gagnon, messenger sessionnel, soit congédié du service.

12. Votre comité recommande que son président actuel soit autorisé à prendre, pour la prochaine session du parlement, quant à l'emploi d'une sténographe-clavi-graphe pour aider le greffier en loi, les mêmes arrangements que ceux autorisés jusqu'ici.

13. Votre comité recommande d'acheter, pour l'usage des Sénateurs et officiers, 100 exemplaires du livre de M. L. G. Desjardins, greffier de l'Assemblée législative de Québec, intitulé: "Décisions des orateurs de la Chambre des Communes du Canada," des exemplaires de l'édition soit anglaise ou française devant être fournis aux sénateurs, selon leur demande.

14. Pendant les vacances dernières, votre comité a fait remettre à neuf et en bon état sanitaire les salles de bain dans le sous-sol, et aménager une des chambres comme salon de toilette à l'usage des Sénateurs. Il recommande que les dépenses faites pour ces améliorations soient approuvées; et que M. Napoléon Audette, chargé du soin de ces salles, soit conformément à la pratique établie à la Chambre des Communes, considéré et payé comme messenger sessionnel.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport conjoint (avec cartes) signé par M. W. F. King, astronome en chef, dans le département de l'Intérieur, et de M. Otto H. Tillman, du service de l'arpentage des côtes et géodésique des Etats-Unis, les deux commissaires nommés pour la délimitation de la ligne provinciale entre le Territoire de l'Alaska et la Puissance du Canada, vers le commencement du canal de Lynn.

Aussi, une copie de l'ordre en conseil du 20 février 1901, relatif à la dite commission.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Document de la Session No 101.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (22) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (59) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (73) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (87) intitulé: " Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer de *Portage and North Western* et la Compagnie du chemin de fer de *Waskada and North Eastern*, sous le nom de " Compagnie du chemin de fer du Manitoba, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 30 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Allan,	Fiset,	McKay (Truro),	Scott,
Baker,	Gillmor,	McLaren,	Shehyn,
Bernier,	Godbout,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Gowan (C. M. G.),	McSweeney,	Sullivan,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	Merner,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Cochrane,	Lougheed,	O'Brien,	Watson,
Dandurand,	Lovitt,	Owens,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Primrose,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 30 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles ;

De H. P. Dwight et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Corporation de débentures et effets publics du Canada" ;

Du Crédit Foncier du Bas-Canada, demandant un acte qui amende son acte constitutif en changeant le montant de son capital, en réglementant ses actions, valeurs, prêts et dépôts, et à d'autres fins ;

De John Sharples et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à relier par une voie ferrée le pont de Québec à la cité de Québec et aussi au chemin de fer du comté de Drummond.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanents des Ordres permanents, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 30 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :—

De la Compagnie d'Assurance de l'Ouest ; et

De la Compagnie d'Assurance de l'Amérique-Britannique, demandant toutes deux des actes qui modifient leurs actes constitutifs et les autorisent à posséder et exploiter des brise-glaces, des bateaux à vapeur pour secourir les navires naufragés, sur les lacs et rivières du Canada, et il a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis dans ces deux cas. Des raisons suffisantes ayant été données à votre comité pour l'adoption des mesures proposées, il recommande que les règles 49 et 50 soient suspendues, vu que le comité qui sera saisi de ces bills pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ce défaut de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement aux pétitions de la "Compagnie d'Assurance de l'Ouest" et de la "Compagnie d'Assurance de l'Amérique-Britannique," suivant la recommandation énoncée dans le vingtième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 30 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (83) de la Chambre des Communes, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," qui lui a été renvoyé en conformité de la cinquante-neuvième règle du Sénat, et a constaté que les avis donnés sont suffisants.

Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition en ce cas, et il recommande de suspendre les règles 53e et 54e du Sénat, en tant qu'il s'agit de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (83) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," suivant la recommandation énoncée dans le vingt et unième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le bill (83) intitulé: "Acte constituant en corporation le chemin de fer Central de Kootenay," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 30 avril 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)", a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi, neuf avril courant, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'en a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette décision, est que l'adoption du dit bill porterait préjudice à des droits déjà existants.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (54) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (M) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été.
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 12, après "compagnie" insérez: "et les travaux que la compagnie est ci-après autorisée à entreprendre sont déclarés être des travaux d'utilité générale pour le Canada".

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver à l'île Loulou", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (75) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (79) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 8, retranchez depuis "Pacifique" jusqu'à "dans", ligne 9, et insérez: "à ou près de Quyon station".

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une communication du Très Honorable M. Chamberlain, en réponse à l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, au sujet de la mort de la Reine Victoria.

Ordonné, qu'elle soit reçue, et
Elle a été lue par le greffier comme suit :

Copie.

De M. Chamberlain à Lord Minto.

Canada.

N° 96.

DOWNING STREET, 6 avril 1901.

MILORD.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No 54, du 25 février, par laquelle vous transmettiez une adresse au Roi, adoptée par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, pour exprimer leur sympathie à Sa Majesté et à la famille royale à l'occasion du décès de feu Sa Majesté la Reine Victoria, et donner l'assurance de leur sincère attachement au Trône et à la personne de Sa Majesté.

Je me suis empressé de présenter cette adresse à Sa Majesté, qui m'a donné ordre de faire savoir qu'Elle apprécie très cordialement les sentiments de loyauté et de sympathie qui y sont exprimés en termes si bien sentis et si éloquents.

Sa Majesté est profondément reconnaissante envers son fidèle parlement du Canada pour le tribut d'affection offert dans cette adresse à la mémoire de la feu Reine, et comptant sur sa loyale coopération, Sa Majesté a l'espoir et s'efforcera de justifier la confiance qu'Elle saura maintenir intacts les glorieux et bienfaisants résultats du règne de la feu Reine.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé), J. CHAMBERLAIN.

Au Gouverneur général,

Le Très Honorable

Comte de Minto, G.C.M.G., etc., etc., etc.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (P) intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte d'Interprétation."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat, avant mercredi, le 8 mai prochain, un état indiquant la dette des différentes provinces du Canada, séparément, à la date de leur entrée dans la Confédération, et quelle quotité de cette dette le gouvernement fédéral a pris à sa charge ; au-si, le plus approximativement possible, la dette des différentes provinces en bons, garanties, billets ou autrement, jusqu'au 1er mai prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (99) intitulé : "Acte concernant le Crédit-foncier du Bas-Canada" et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit Hypothécaire du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (109) intitulé : "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (124) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (125) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que l'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (59) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Similkameen à Kérémeos", le mercredi, premier jour de mai, soit rayé de l'ordre de ce jour, et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (K) intitulé : "Acte pour faire droit à James Stovel", ayant été lu :

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Samuel Edmour St-Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le lundi, quinzième jour d'avril dernier, relativement à la deuxième lecture du bill (K) intitulé : "Acte pour faire droit à James Stovel", a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit quinzième jour d'avril, A.D. 1901 et le trentième jour d'avril, A.D. 1901.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce trentième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent un.

SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé :
Que le dit bill pour faire droit à James Stovel soit lu la seconde fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé :
Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (32) intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un et deux ont été lus et agréés.

L'article trois a été lu et amendé comme suit :—

Page 1, ligne 14, après "sauvages" insérez "ni les atocas, soit sauvages ou cultivés".

L'article cinq a été lu et agréé.

L'article six ayant été lu, il a été proposé de l'adopter.

Objection ayant été faite à la dite motion, le comité s'est divisé :

Pour, 8; contre, 11.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'article sept ayant été lu, il a été proposé qu'il soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, le comité s'est divisé :

Pour, 8; contre, 11.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Les articles huit, neuf, dix, ont été lus et agréés.

L'article onze a été lu et agréé, et la disposition suivante insérée comme paragraphe 2 de l'article :—

"2. L'inspecteur prévientra par lettre ou télégramme le paqueteur nommé sur le colis, avant de mettre sur ce colis les mots "faussement marqué".

Les articles douze à dix-huit inclusivement ont été lus et agréés.

Il a été proposé d'ajouter ce qui suit au bill comme article A.

A.

"Les dispositions de l'Acte d'inspection générale, depuis l'article 1 jusqu'à l'article 26, inclusivement, et toutes les modifications qui y ont été apportées, s'appliqueront, *mutatis mutandis*, aux inspections qui seront faites sous le présent Acte."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Loughheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que l'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (87) intitulé : "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer de *Portage and North Western* et la Compagnie du chemin de fer de *Waskada and North Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba," pour le mercredi, premier jour de mai, soit rayé de l'ordre de ce jour, et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 1er mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McCallum,	Primrose,
Allan,	Gillmor,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Godbout,	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Gowan (C. M. G.),	McLaren,	Shehyn,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Templeman,
Carling (Sir John),	King,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Cochrane,	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
Dandurand,	Landry,	O'Brien,	Watson,
Dever,	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dickey,	Lovitt,	Owens,	Wood (Westmoreland),
Dobson,	Macdonald (P. E. I.),	Perley,	Yeo,
Drummond,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	Young.
Ferguson,	MacKay (Alma),		

PRIÈRES.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell," a présenté son rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 1er mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, a, conformément à l'ordre de renvoi du 19 mars dernier, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport qu'il l'a amendé comme suit :—

Page 1, ligne 12, après "contenues", insérez les clauses suivantes :—

"2. L'article 3 du chapitre 67 des Statuts de 1892 est abrogé, et l'article ci-dessous lui est substitué et sera censé avoir fait partie du dit Acte du jour où celui-ci est devenu loi :—

"3. A la demande de toute personne, compagnie ou corporation, dans les limites de la cité, ville, village ou autre territoire où il y aura un service général, et lorsque la demande d'un téléphone sera faite pour un objet légitime, la Compagnie devra, avec toute diligence raisonnable, fournir des téléphones, pour les immeubles situés en bordure, à moins de pieds d'une grande route, rue, ruelle ou autre lieu le long ou au-dessus, sous ou sur le sol duquel la Compagnie aura établi ou pourra établir ultérieurement un service ou système téléphonique, soit principal ou annexe, sur l'offre ou le paiement du taux légitime six mois à l'avance.

“3. La Compagnie sera sujette aux prescriptions de tout Acte général ultérieur du parlement du Canada, concernant les taux exigibles par les compagnies téléphoniques en Canada; et les prescriptions de tout Acte de cette nature ne seront pas censées constituer une dérogation aux attributions ou privilèges possédés par la Compagnie sous l'empire de sa charte ou des autres Actes y relatifs.”

Votre comité recommande que la Compagnie de téléphone Bell reçoive l'ordre de soumettre à votre comité la liste complète de ses actionnaires, avant la reprise de la délibération sur le bill tendant à l'autoriser à augmenter son capital.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE A. DRUMMOND.

Président.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (14) intitulé: “Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retranchez “F” et insérez “J”.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Baker, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (60) intitulé: “Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: “Acte concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (19) intitulé: “Acte concernant la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée),” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 17, après "échéance" insérez ce qui suit comme clause A.

Clause A.

"Les directeurs de la Compagnie inséreront dans un journal de la cité de Toronto et dans un journal de la cité de Winnipeg, un avis invitant ceux qui ont ou prétendent avoir des réclamations contre la Compagnie, à les adresser à son gérant, jusqu'à tel jour indiqué en l'avis, lequel jour ne pourra être distant de plus de six mois de calendrier de la première insertion de cet avis; celui-ci devra être inséré au moins six fois dans chacun des deux journaux; et les directeurs n'auront à tenir compte d'aucune réclamation présentée après l'expiration des six mois: pourvu, néanmoins, que les dispositions ci-dessus de ce paragraphe ne soient pas applicables aux personnes qui, d'après les livres et registres de la Compagnie, paraîtront être créancières de cette dernière et avoir des réclamations contre elle."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (61) intitulé: "Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'Evêque de Kéwatin", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et de Hull (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Rathbun," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie manufacturière McClary," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 3, après " but," insérez ce qui suit :

" 3. Nonobstant toute disposition contenue dans le chapitre 116 des Statuts de 1882, l'article 6 A de l'Acte des clauses des compagnies, tel qu'ajouté à cet acte par l'article premier du chapitre 42 des Statuts de 1900, s'appliquera à la compagnie."

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (110) intitulé : " Acte constituant en corporation la Corporation de débentures et d'effets publics du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (27) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur ", ayant été lu,

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, avec mission de l'amender. 1. En retranchant dans le dit bill le mot " Paspébiac ", partout où il s'y trouve pour lui substituer le mot " Percé ".

2. En retranchant tous les mots après " près ", ligne 22, pour y substituer ce qui suit :—

" Percé, dans le comté de Gaspé, le chemin devant suivre le " bord de la mer à une distance n'excédant jamais trois milles; et exploiter le chemin de fer entre " Métapédia et son terminus de l'Est, à un point près de Percé; ces pouvoirs de " construction devant être exercés avant le trente-unième jour de décembre mil neuf " cent deux pour les premiers dix milles depuis New-Carliste, vers l'Est jusqu'à " Percé, avant le trente-unième jour de décembre mil neuf cent trois, pour les vingt " milles suivant dans la même direction, et avant le trente-unième jour de décembre " mil neuf cent quatre pour le reste du chemin se terminant au terminus de l'Est à " Percé; ces pouvoirs de construction devant être périmés à l'égard de toute partie " du chemin de fer qui ne sera pas alors terminée."

La question de concours ayant été posée sur l'amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et à l'effet d'en changer le nom en celui de " Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver à l'île Loulou," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé : "Acte pour faire droit à James Ward McDonald," ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé : "Acte pour faire droit à James Ward McDonald", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit renvoyé à un comité général pour y être pris en considération présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit rapport.

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a rapporté que dans l'opinion du comité le rapport serait pris plus avantageusement en considération par la Chambre que par le comité général, opinion que le président a communiqué à la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce."

(*En comité.*)

L'article A dont l'insertion a été proposé a été reconsidéré et retiré.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Kirchoffer a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé : " Acte constituant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 2 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,
Allan,	Gillmor,	McHugh,	Primrose,
Baker,	Godbout,	McKay (Truro),	Prowse,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Jones,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Merner,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Cochrane,	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Dandurand,	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood (Westmoreland),
Dobson,	MacKay (Alma),	Pelletier (Sir Alphonse),	Yeo,
Drummond,	McCallum,	Perley,	Young.
Ferguson,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 16 avril 1901 demandant un état indiquant les noms et adresse de tous les pêcheurs du comté de Queen, I. P.-E., qui ont demandé et reçu la prime pendant la saison de 1900 ; aussi, la somme payée.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No 105.*)

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (97) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 45, après "compagnie" insérez ces mots : "en tant qu'il n'est pas incompatible avec des dispositions du présent acte".

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond du Comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 16, après "compagnie" insérez: "pourvu, toutefois, qu'elle n'entreprenne de faire les assurances autorisées par le présent article, qu'après versement de \$200,000 du dit fonds social."

Page 4, ligne 5, retranchez depuis "14" jusqu'à "d'avoir" et insérez: "Les pouvoirs accordés par les articles 6, 7 et 8 du présent acte, seront périmés et cesseront."

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 1, retranchez "trente" et insérez: "quarante".

Page 3, ligne 24, après "municipale" insérez ce qui suit comme paragraphe

(f) :—

"(f) souscrire, prendre, posséder ou acheter les actions, obligations, débetures ou autres effets de compagnies, constituées ci-devant ou qui pourront l'être ultérieurement pour exercer le transport, et dont les objets seront, en tout ou en partie, de même nature que ceux de la compagnie, ou dont l'objet ou l'un des objets sera de servir tel de ceux pour lesquels cette dernière est autorisée, ou tel objet y relatif ou accessoire; ou souscrire, prendre, posséder ou acheter les actions, obligations, débetures ou autres effets de compagnies tenant d'elle tout ou partie de leurs droits, privilèges ou franchises, et dont les objets seront totalement ou partiellement de même nature que les siens; et la compagnie pourra avancer de l'argent, par voie d'hypothèque ou autrement, sur des actions, obligations, débetures ou autres effets mentionnés dans le présent article, et vendre, engager, transférer, hypothéquer ces mêmes actions, obligations, débetures ou autres effets, ou en disposer de toute autre manière."

Page 3 ligne 47, retranchez depuis "10" jusqu'à "si", ligne 49, et insérez: "Les pouvoirs accordés par les articles 7 et 8 du présent acte expireront."

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (50) intitulé: "Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 2 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération les bills suivants reçus de la Chambre des Communes :—(Bill 59) "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos", et

(Bill 87) "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (Limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba",—qui lui ont été renvoyés sous la règle 59, et il a trouvé suffisant les avis requis par les règles 49 et 50.

Votre comité, ayant trouvé tout à fait suffisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition dans l'un et l'autre cas, recommande la suspension des règles 53 et 54, en tant qu'elles s'appliquent à ces bills.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (59) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos," suivant la recommandation énoncée dans le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le bill (59) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 2 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des rapports des comités permanents ou de sélection au sujet des bills privés, lequel expire demain (vendredi, 3 du courant), soit prolongé jusqu'à vendredi, le dix-sept du courant.

Votre comité recommande aussi que la soixantième règle du Sénat soit suspendue pour le reste de la session.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat, avant le 15 courant, un état indiquant combien de Doukhobors se sont fait inscrire pour des établissements de 160 acres de terre chacun; dans quel district des Territoires du Nord-Ouest ils ont pris ces inscriptions; qui est propriétaire des terrains sur lesquels sont établis les villages, ou qui a pris l'inscription pour ces terrains; aussi, combien de permis de coupe de foin ont été donnés aux Doukhobors et pour quelle quantité à chacun; dans quel district en particulier ces permis ont été donnés; combien de permis de coupe de bois ont été donnés aux Doukhobors, le nombre de cordes et les quantités accordées à chaque personne qui pourra être désignée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie l'Empire-Uni", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé : " Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé : " Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation l'Evêque de Kéwatin," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Rathbun," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie manufacturière McClary," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation "The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finances," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (P) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'interprétation" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé: "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (99) intitulé: "Acte concernant le "Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de Le Crédit hypothécaire du Canada," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de débetures et effets publics du Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message pour rapporter le bill 92 a été reçu de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 1er mai 1901.

Résolu : Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce aux troisième, quatrième et cinquième amendements faits par le Sénat au Bill (No 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.

Qu'elle a modifié les premier et sixième amendements comme suit :—

Page 1, lignes 2 et 3. Retranchez les mots " des Iles Britanniques " et insérez : " du Royaume-Uni."

Page 3, ligne 1. Retranchez les mots " des Iles Britanniques " et insérez : " du Royaume-Uni."

Et quelle désapprouve le deuxième amendement pour la raison suivante :—

Parce que la clause primitive du bill est déjà suffisamment explicite et que l'amendement est, en conséquence, inutile.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (87) intitulé : " Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (Limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de " Compagnie du chemin de fer du Manitoba ", suivant la recommandation énoncée dans le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill (87) intitulé : " Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (Limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de " Compagnie du chemin de fer du Manitoba ", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 3 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McCallum,	Poirier,
Allan,	Fiset,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baker,	Gillmor,	McHugh,	Prowse
Bernier,	Godbout,	McKay (Truro),	Scott,
Bolduc,	Gowan (C. M. G.),	McLaren,	Snowball,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	McSweeney,	Templeman,
Carling (Sir John),	King,	Mermer,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Miller,	Wark,
Cochrane,	Landerkin,	Mills,	Watson,
Dandurand,	Landry,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Dever,	Lovitt,	O'Brien,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (I. P. - E.),	O'Donohoe,	Yeo,
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Young.
Drummond,	McKay (Alma),	Perley,	

PRIÈRES.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce ", ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée de nouveau à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

L'article 18 a été reconsidéré et amendé comme suit :—

Page 4, ligne 6, après " Acte " insérez : " et pourra imposer par ces règlements des amendes n'excédant point cinquante piastres à quiconque y contreviendra. "

Page 4, ligne 9, après " égard " insérez : " et la violation de tout règlement ainsi établi sera censée être une infraction au présent acte, et sera punissable comme telle. "

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
 Les dits amendements ont été lus par le greffier.
 Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
 Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
 Ordonné, que les règles dix-sept et quarante et unième soient suspendues en tant
 qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
 Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande
 son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé : " Acte constituant en cor-
 poration la Compagnie d'assurance sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et
 Générale ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son
 concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé : " Acte constituant en cor-
 poration la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada ", a été, tel
 qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande
 son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé : " Acte constituant en cor-
 poration la Société Canadienne de Secours Mutuels ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a pas-é ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport
 du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été ren-
 voyé le bill (H) intitulé : " Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-
 City (à responsabilité limitée). "

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, a
 proposé :

Que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé avec le bill
 au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, avec instruction au dit comité
 de considérer l'avantage pour les résidants au Yukon d'un approvisionnement acces-
 sible de houille, et d'examiner la situation faite aux actionnaires de la dite compagnie
 qui ont dépensé \$150,000 en travaux d'établissement, afin qu'il soit fait sur le dit bill
 un rapport favorable.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bernier,	Landerkin,	McKay (Truro),	Primrose,
Dever,	Macdonald (Victoria),	McLaren,	Snowball,
Jones,	McDonald (Cap-Breton),	Mills,	Templeman,
Kerr,	McHugh,	O'Donohoe,	Wark.—17
King,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McSweeney,	Prowse,
Allan,	Godbout,	Merner,	Vidal,
Boucherville, de,	Kirchhoffer,	Miller,	Wood (Hamilton)
Carling (Sir John),	Lovitt,	Perley,	Yeo.—19.
Cochrane,	McCallum,	Power (Président),	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant la prise en considérations des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'interprétation", a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

Lundi, 6 mai 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Godbout,	McMillan,	Scott,
Baker,	Gowan (C.M.G.),	McSweeney,	Snowball,
Bernier,	King,	Merner,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Montplaisir,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Watson,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dickey,	McCallum,	Perley,	Wood (Westmoreland),
Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,	Yeo,
Ferguson,	McHugh,	Primrose,	Young.
Fiset,	McKay (Truro),	Prowse,	

PRIÈRES.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, s'est levé de son siège, et a informé le Sénat que l'honorable John Jones Ross, un de ses membres, était décédé.

Alors l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que par respect pour la mémoire de feu l'honorable John Jones Ross, le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 7 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Godbout,	McKay (Truro),	Prowse,
Bolduc,	Gowan (C. M. G.),	McLaren,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	McMillan,	Snowball,
Carling (Sir John),	Kerr,	McSweeney,	Sullivan,
Casgrain (de Lanandière),	King,	Merner,	Templeman,
Cochrane,	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Dandurand,	Landerkin,	Mills,	Wark,
Dever,	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Dickey,	Macdonald (I. P. - E.),	Owens,	Wood (Hamilton),
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Ferguson,	McCallum,	Perley,	Yeo,
Fiset,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,	Young.
Gillmor,	McHugh,	Primrose,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Merner :—De la corporation de la ville de Waterloo, dans la province d'Ontario

Par l'honorable M. Young :—De la corporation de la ville de Selkirk, dans la province du Manitoba.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que l'ordre du jour pour la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, relatif au bill (H) intitulé : "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," soit replacé sur l'ordre du jour pour demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé : "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (Q) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (99) intitulé: "Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant ou rejetant certains amendements faits par le Sénat au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent."

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (33) intitulé: "Acte concernant le jour Victoria", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (63) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (121) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 8 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Gillmor,	McHugh,	Poirier,
Allan,	Godbout,	McKay (Truro),	Primrose,
Baker,	Gowan (C. M. G.),	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Jones,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville de (C. M. G.),	King,	Merner,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer.	Miller,	Templeman,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Cochrane,	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Dever,	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Dickey,	Macdonald (I. P. E.),	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood (Westmoreland),
Drummond,	McCallum,	Pelletier (Sir Alphonse),	Yeo,
Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Perley,	Young.
Fiset,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 8 mai 1901.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Le comité a eu sous sa considération la condition de l'édifice et du mobilier.

Il émet les avis suivants, relativement aux réparations, changements et améliorations à faire, et recommande que le département des Travaux publics soit prié de les exécuter avant l'ouverture de la session prochaine du parlement.

1. CHANGEMENTS À FAIRE DANS LA SALLE DES SÉANCES.

Les murs qui entourent les galeries de la salle des séances du Sénat sont en mauvais état. Pour les restaurer, on devrait se servir de peinture à l'huile au lieu des couleurs en détrempe, employée jusqu'ici, qui s'effacent si le toit fait eau, ce qui paraît arriver souvent. Les banquettes devraient aussi être rapprochées de la balustrade d'appui, pour empêcher le public d'encombrer la place, et pour faire cesser ainsi le bruit qui, dans les cérémonies officielles, devient si désagréable.

2. TAPIS.

Une partie du tapis posé dans le vestibule du Sénat sera hors de service après la présente session. Si on renouvelle cette année celui de la salle des séances, on pourrait utiliser l'ancien sur le parquet du vestibule.

3. VESTIAIRE.

Il sera bien nécessaire de remplacer par un linoléum sur le parquet du vestiaire le vieux tapis qui s'y trouve. Le linoléum y serait préférable à un tapis. Quant à l'ancien tapis, qui n'est usé que par places, il pourrait être utilisé dans des chambres plus petites.

4. LAVABOS, ETC., AU PREMIER ET AU DEUXIÈME ÉTAGES.

Les lavabos et les cuvettes placés dans les différentes chambres ont grand besoin d'améliorations. L'ancien tuyautage boisé, qui n'est jamais exempt de moisissure et d'odeur malsaines, devrait être remplacé par une plomberie à découvert avec *trappes* dernier modèle, et l'eau chaude devrait être introduite dans les lavoirs; des urinoirs et water closets modernes devraient être substitués aussi à ceux actuellement en usage.

5. SALLES DE TOILETTE ET DE BAINS.

Les planchers de ces pièces, dans le sous-sol, sont en très mauvais état et demandent à être refaits. Comme cette réfection nécessiterait la suppression des vieilles baignoires entourées de boiseries, il conviendrait de les remplacer par des baignoires en porcelaine, avec tuyaux découverts. La ventilation dans ces chambres n'est jamais très bonne, et la boiserie contenant la plomberie donne à l'air une odeur de renfermé et de moisi et le rend, par conséquent, insalubre. Si l'on posait aux fenêtres des doubles croisées bien faites, elles empêcheraient l'eau de pénétrer et de gâter les murs, ce qui arrive continuellement.

La salle de toilette, une fois convenablement réparée, est assez grande pour permettre l'installation d'une ou de deux chaises de barbier, ce qui ajouterait sensiblement au confort des sénateurs.

6. BUVETTE.

La buvette est dans une misérable condition. Toute la boiserie en devrait être refaite.

7. GRILLES.

Votre comité recommande de substituer le gaz à la houille comme combustible pour les grilles dans les chambres occupées par les sénateurs. Si l'on tient compte du travail requis pour faire et entretenir les feux, du gaspillage de charbon et du dommage causé aux murs et aux boiseries par la fumée, la suie, la poussière de charbon et les cendres, on trouverait que la dépense ne serait pas augmentée. En outre, le chauffage serait plus facile à régler, ce qu'on ne peut pas toujours faire dans une petite pièce avec la grille à charbon. On a posé à titre d'essai une de ces grilles dans la petite salle à manger du restaurant, à la place des buchettes à gaz qu'on y avait mises l'année dernière et qui fonctionnaient mal, et cette grille, quand on l'allumait, mettait les personnes dans la chambre en danger d'être asphyxiées.

8. Votre comité recommande aussi que le bureau de poste soit garni de boîtes fermant à clef, ce qui permettrait aux sénateurs d'avoir leurs lettres à toute heure.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (124) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Corporation de débetures et effets publics du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 4, ligne 40, retranchez "3".

Page 4, ligne 43, retranchez "9" et insérez: "11".

Page 5, ligne 5, après "Compagnie" insérez: "Mais rien dans le présent acte ne sera censé constituer celle-ci en compagnie de prêt, au sens de l'Acte des *Compagnies de prêt, Canada, 1899.*"

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 2,

MERCREDI, 8 mai 1901.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*," a, conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, troisième jour de mai courant, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport.

Que le comité des Banques et du Commerce ne délibère pas davantage sur le dit bill pendant cette session.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. A. DRUMMOND,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Acte concernant le Jour de Victoria", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat la liste des actionnaires de la Compagnie de Téléphone Bell.

Ordonné qu'elle soit reçue, et

Elle a été déposée sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la dite liste soit imprimée immédiatement pour l'usage des membres du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott. Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 9 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Allan,	Gillmor,	McHugh,	Scott,
Baker,	Godbout,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Gowan (C. M. G.),	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Sullivan,
Boucherville, de (C. M. G.),	Jones,	McSweeney,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Thibaudeau
Carling (Sir John),	King,	Miller,	(de la Vallière),
Casgrain, (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),
Cochrane,	Landerkin,	Montplaisir,	Vidal,
Dandurand,	Landry,	O'Brien,	Wark,
Dever,	Lovitt,	O'Donohue,	Watson,
Dickey,	Macdonald (I. P. - E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood (Westmoreland),
Drummond,	MacKay (Alma),	Poirier,	Yeo,
Ferguson,	McCallum,	Primrose,	Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Wood (Hamilton) :— De la corporation de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du maire et du conseil de la ville de Selkirk, dans la province du Manitoba ; et de la corporation de la ville de Waterloo, dans la province d'Ontario ; demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," soit remise sur l'ordre du jour pour aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (131) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des juges des cours provinciales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'interprétation", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (32) intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (127) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Perley a présenté au Sénat un bill (R) intitulé: "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Perley a présenté au Sénat un bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Corporation des débetures et effets publics du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell."

L'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le premier amendement soit amendé en retranchant tous les mots après "substitué", dans la deuxième ligne, jusqu'à 3 dans la ligne 4, et en remplaçant le blanc avec les chiffres "500" dans la ligne 7.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le second amendement soit agréé.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le débat soit ajourné à mardi prochain et qu'il soit le premier item de l'ordre de ce jour.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Baker:—D'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la pétition d'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, demandant la permission de présenter un bill autorisant le commissaire des brevets à prolonger la durée du brevet N° 25018, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit maintenant lue et reçue.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité spécial nommé pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans certains télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

JEUDI, 9 mai 1901.

Le comité spécial nommé par les ordres de notre honorable Chambre, rendus les 13 et 14 mars 1901, pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans

certaines télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, a l'honneur de faire rapport :

Votre comité, conformément aux dits ordres, soumet les procès-verbaux de ses séances, la preuve orale et écrite produite sous la foi du serment, ainsi que la plaidoirie des avocats qu'il a entendus.

Votre comité n'a pas reçu instruction de présenter de conclusion.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,

Président.

(Voir Annexe N° 1.)

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 10 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Gillmor,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Allan,	Godbout,	McHugh,	Scott,
Baker,	Gowan (C. M. G.),	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Jones,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Kerr,	McSweeney,	Sullivan,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	Miller,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
Cochrane,	Landry,	O'Brien,	Watson,
Dever,	Lovitt,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dickey,	Macdonald (I. P.-E.),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood, (Westmoreland),
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Yeo,
Ferguson,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.
Fiset,	McCallum,	Primrose,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Landry :—De la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada, présentée ce jour, demandant à la Chambre de suspendre toutes règles et formalités d'avis touchant un bill qui doit être présenté à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada et les actes qui l'amendent, en décrétant que nonobstant les dispositions de la clause 13 du chapitre 40 des actes du parlement du Canada, 1892 (55-56 Vic., chap. 40), les obligations émises par la compagnie et garanties par le chemin de fer, à l'exclusion du pont sur l'Ottawa, par acte de fidéicommiss et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et le *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "A", et les obligations émises par la compagnie pour le pont construit sur l'Ottawa, et garanties par un acte de fidéicommiss et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et le *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "B", auront rang égal, *pari passu*, tant sur le chemin de fer de la compagnie que sur le pont sur l'Ottawa, et que les revenus du chemin de fer et du pont seront traités et considérés comme une même garantie pour toutes les obligations des deux séries "A" et "B".

Que le ou les fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" pourront, au cas de défaut par la compagnie, vendre ensemble le chemin de fer et le pont sur l'Ottawa pour un seul prix qui sera distribué indistinctement parmi les porteurs d'obligations des séries "A" et "B", en proportion de leurs obligations respectives; et si le chemin de fer ou le pont sont vendus séparément, les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" auront, sans distinction, le droit de

prendre rang, quant au prix réalisé, en proportion de leurs obligations respectives, —nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres permanents.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

Par l'honorable M. McHugh : —De la corporation de la ville de Pembroke, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Kirchhoffer : —De l'Assemblée Législative du Manitoba.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ, No 8,
VENDREDI, 10 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, a, conformément à l'ordre de renvoi du neuf avril dernier, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette décision, est que l'adoption du dit bill porterait préjudice à des droits déjà existants.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (73) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (83) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Koutenay", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (87) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (107) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Bernier a attiré l'attention du gouvernement sur la prétendue négligence de leurs devoirs de la part des officiers de douane, au sujet des publications et annonces immorales introduites dans ce pays:

Et il a demandé quelle est la loi sur ce sujet, et si c'est l'intention du gouvernement de mettre cette loi en vigueur?

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le comité permanent des Banques et du Commerce ayant recommandé de ne pas continuer davantage à délibérer sur le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*", pendant cette session, les honoraires soient remboursés aux promoteurs du bill, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (99) intitulé: "Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et changeant son nom en celui de "Crédit hypothécaire du Canada," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le quatrième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le message de la Chambre des Communes agréant ou rejetant certains amendements faits par le Sénat au bill (92) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires ".

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les amendements faits par la Chambre des Communes au premier et au cinquième amendements du Sénat soient agréés, et

Que le Sénat n'insiste pas sur son 2e amendement que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits par elle au premier et au cinquième amendements du Sénat et qu'il n'insiste pas sur son 2e amendement que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du Cens électoral de 1898 ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900 ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (Q) intitulé : Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé : " Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée) ".

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit renvoyé avec le bill au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres pour plus ample considération.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 13 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Gillmor,	McHugh,	Shehyn,
Bernier,	Godbout,	McKay (Truro),	Snowball,
Bolduc,	Gowan (C. M. G.),	McLaren,	Sullivan,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	McMillan,	Templeman,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	Mills,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Donohoe,	Watson,
Dandurand,	Lovitt,	Perley,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (I. P. -E.)	Poirier,	Wood (Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Primrose,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Prowse,	Young.
Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Scott,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de Pembroke; et de la corporation de la cité d'Hamilton, toutes deux dans la province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements, et

De l'Assemblée Législative du Manitoba; demandant l'adoption d'une législation qui supprime tous les droits imposés sur les instruments d'agriculture dans la province du Manitoba, et pour d'autres objets.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
3 mai 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

61. Réponse supplémentaire à Adresse du Sénat du 25 avril 1899,—demandant—

(1.) Un état du nombre d'acres de terre réservés pour des fins d'éducation dans la province du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement, sous l'autorité du chapitre 54 des Statuts révisés du Canada, article 23.

(2.) Le nombre d'acres vendus dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les paiements faits et les montants restant dus sur ces ventes.

(3.) Le montant total au crédit du dit fonds détenu par le Dominion, la nature des placements opérés et le taux d'intérêt en provenant.

(4.) Le montant avancé sur le principal pour venir en aide à l'enseignement dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

(5.) Le montant rapporté au dit principal sur le produit de la vente des terres réservées pour les fins de l'enseignement et le montant actuellement dû au dit principal.

(6.) Et toute correspondance relative à quelque nouvelle avance à faire sur le dit fonds scolaire, soit au Manitoba ou au conseil du Nord-Ouest. (*Doc. Sess.*)

87a. Réponse supplémentaire à Adresse du 3 avril 1901,—Copie de toute correspondance, télégrammes et messages échangés entre le Bureau du Travail du gouvernement et toutes personnes quelconques concernant la grève de Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, Québec, en novembre dernier; aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et messages échangés entre le département de la Milice et les autorités municipales de Valleyfield ou aucun juge de paix, les autorités militaires à Montréal ou toutes autres personnes au sujet de la dite grève, et l'appel ou le paiement des troupes en cette occasion; aussi, un relevé des dépenses encourues par le gouvernement fédéral en rapport avec la dite grève. (*Doc. Sess.*)

91. Réponse à Adresse du 3 avril 1901,—Copie de tous mémoires, réponses à ces mémoires et de toute correspondance entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou aucun de ses membres, et le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres, au sujet de la situation financière et constitutionnelle des dits Territoires du Nord-Ouest. (*Doc. Sess.*)

100. Réponse à Adresse du 11 mars 1901,—Copie de tous ordres en conseil, règlements et autres documents, depuis le 1er janvier 1897, prescrivant ou indiquant le pourcentage ou proportion, en valeur, du trafic qui pourrait être créé en pays étrangers en ce qui concerne les articles pouvant bénéficier du tarif préférentiel, et le pourcentage ou proportion, en valeur, du trafic qui doit être créé dans le Royaume-Uni; et aussi, énonçant et démontrant quelles affirmations ou déclarations sous serment doivent être faites par les exportateurs ou autres personnes consignants ces articles à des importateurs canadiens ou par des personnes en Canada important ces articles de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. (*Doc. Sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

54a. Relevés des montants en souffrance à compte des préemptions, pâturages, terrains boisés et miniers et autres terres fédérales.

58j Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Copie de toutes demandes, dossiers, rapports, lettres et mémoires concernant les lots miniers Nos 18 et 26 et 16 B mentionnés aux pp. 197 et 204, y compris la lettre de Alexander McDonald au major Walsh, pp. 197 et 198. (Enquête sur le Yukon, 1899.)

(a) Aussi, les dossiers ou papiers, les dates d'échéance des droits régaliens et quand les dits droits ont été perçus dans le district du Yukon en 1897 et 1898, dans le cas des lots et intérêts miniers de Alexander McDonald.

(b) Lettre de Alexander McDonald, en date du 20 juillet, p. 211 de l'enquête du Yukon.

(c) Etat ou rapport du major Walsh *re* droits régaliens, p. 211 de l'enquête du Yukon.

(d) Rapports et papiers concernant le cas de Jenkin Llewellyn, pp. 211, 212 et 213 (même enquête).

(e) Rapports et papiers concernant les cas réglés d'après la décision du juge McGuire, p. 246 (même enquête).

(f) Rapports et papiers concernant le cas de Phil. Miller, p. 247 (même enquête).

(g) Rapports et papiers concernant le cas de Murphy, p. 247 (même enquête).

58k. Réponse à Adresse du 4 mars 1901,—Copie du mémoire à Son Excellence le Gouverneur général et de toutes communications adressées au gouvernement du Canada ou à aucun de ses membres concernant les besoins du Territoire du Yukon,

et de tous rapports, communications et ordres en conseil à ce sujet ou en rapport avec toute autre question traitée dans le dit mémoire.

89. Copie des formules des serments prêtés et des circulaires émises au sujet du recensement de 1901.

90. Copie des soumissions pour approvisionnements destinés aux sauvages du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest pour l'exercice 1899-1900.

92. Copie de l'arrangement fait avec des compagnies de steamers pour un service d'emmagasinage à froid pendant les années 1900 et 1901.

93. Réponse à Ordre du 3 avril 1901,—Etat faisant connaître le coût de construction du pont érigé par le gouvernement sur le canal de Lachine, à la Côte Saint-Paul; aussi l'estimation de ce qu'il en coûterait pour reconstruire ce pont ou lui donner plus de solidité, dans le cas où cette estimation aurait été faite; et copie de toutes pétitions et correspondance avec le gouvernement à ce sujet.

94. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant la construction d'une ligne ferrée entre Sydney et East Bay, dans le comté de Cap-Breton, et de tous rapports faits par le département à ce sujet.

95. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Etat indiquant la quantité de plaques d'appui de Servis pour traverses de chemins de fer achetées par le gouvernement depuis le 30 juin 1887, les personnes ou compagnies de qui elles ont été achetées, les quantités achetées, les prix payés, les dates des contrats et les dates des livraisons.

96. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Copie de tous contrats concernant les améliorations à faire dans les cours du chemin de fer de Sydney et à la Jonction de Sydney-Nord. Aussi, relevé de tous prix payés par verge cube pour excavations dans la terre (de diverse nature) et le roc (de diverse nature), et pour les travaux de remblai, aux termes du dit contrat et en rapport avec les dites améliorations. Aussi, état indiquant les montants payés pour fossés, déboisement, nivellement et essartage par acre ou par cent pieds, ainsi que pour maçonnerie de ponceaux, murs de soutènement, barrières à bestiaux, passages à niveau, clôtures et barrières.

97. Réponse à Ordre du 3 avril 1901,—Etat indiquant le nombre de baux accordés pour des pouvoirs d'eau sur le canal Welland et son coursier d'alimentation; le nom des locataires; le montant de pouvoir accordé dans chaque cas, et le site de ce pouvoir, le prix mentionné dans chaque bail, et la durée du loyer; les noms des personnes actuellement en possession de ces baux; le montant des arrérages dus, s'il en est, sur chaque loyer, et depuis combien d'années ces arrérages s'accumulent.

98. Réponse à Adresse du 4 mars 1901,—Copie de tous comptes, arrangements, reçus et pièces justificatives en rapport avec le règlement de la pétition de droit, dans l'affaire des Commissaires du Havre de Pietou vs La Reine, qui a été terminée par voie de paiement en 1898.

99. Réponse à Adresse du 11 mars 1901,—Copie de toute correspondance entre les autorités canadiennes et britanniques au sujet des commissions à donner aux officiers canadiens servant dans l'armée britannique.

Votre comité recommande, sur le rapport d'un sous-comité, que MM. R. B. Davidson et T. W. Alexander, du bureau de distribution de la Chambre des Communes, reçoivent une augmentation de cinquante piastres chacun, et que M. Aug. Lemay, messenger dans le dit bureau, reçoive un montant additionnel de vingt-cinq piastres; les dites augmentations devant dater du 1er juillet 1901.

Votre comité recommande aussi l'achat d'un clavigraphie pour usage dans le susdit bureau de distribution, et qu'une communication par téléphone soit établie entre le dit bureau et les votes dans le soubassement.

Votre comité recommande de plus qu'un nombre suffisant de listes des sénateurs et députés du parlement, brochées, soit imprimé pour être distribuées parmi les membres de la presse et autres, inscrits sur la liste de distribution, qui ont actuellement droit à recevoir les publications parlementaires.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé : " Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer " Northern Pacific and Manitoba " la " Winnipeg Transfer Railway Company (limited), " la Compagnie du chemin de fer " Portage and North-Western, " et la Compagnie du chemin de fer " Waskada and North-Eastern, " sous le nom de " Compagnie du chemin de fer du Manitoba, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (107) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (127) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales", a été lu une seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (121) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892," ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (R) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest," ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Acte modifiant l'Acte adopté durant la présente session, intitulé: 'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle,'" a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 9 mai 1901, demandant les documents originaux com-

prenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe. Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 93a.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 15 avril 1901, demandant un état indiquant le nombre de soumissions reçues par le ministère des Postes pour le transport des malles entre les mines de Coe Hill, dans la division nord du comté de Hastings, et Apsey, dans la division est du comté de Peterboro; les noms des soumissionnaires; le montant demandé pour le transport de ces malles, et le nom de la personne à qui le contrat a été donné.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 108.*)

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 14 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Gillmor,	McDonald (Cap-Breton),	Scott,
Baker,	Godbout,	McHugh,	Shehyn,
Bernier,	Gowan (C. M. G.),	McKay (Truro),	Snowball,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Sullivan,
Boucherville de (C. M. G.),	Kerr,	McMillan,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Merner,	Thibaudeau
Carling (Sir John),	Kirchhoffer.	Miller,	(de la Vallière),
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Brien,	Wark,
Dever,	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Dickey,	Macdonald (I. P. - E.),	Perley,	Wood (Hamilton),
Dobson,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	Wood (Westmoreland),
Ferguson,	MacKay (Alma),	Primrose,	Yeo,
Fiset,	McCallum,	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De la corporation du village d'Ailsa Craig, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 14 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer allant de la ville de Sudbury vers le nord-est, cinquante milles, jusqu'au lac Tamagamingue, et d'un point sur la ligne de la compagnie dans le township de Drury ou Hyman, vers le nord-ouest, cinquante milles, et à d'autres fins;

De Darcy Scott, et autres d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à acquérir des forces hydrauliques en Canada, à les exploiter, louer ou aliéner, à se fusionner avec toute autre compagnie de même nature, à construire une voie ferrée et à d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, demandant un acte qui confirme les titres de la compagnie à la propriété de la ligne appelée "Chemin de fer Montréal et Sorel," Grand Oriental et partie de la ligne "Montréal et Atlantique"; qui l'autorise à émettre des obligations; et qui prolonge le délai accordé pour le parachèvement du dit chemin de fer;

De Mary Agnes Sniverley et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Association des infirmières canadiennes";

De la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie;

De Henry Purdon Bell et autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à construire un chemin de fer depuis un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou entre Ashcroft et Kamloops Lake jusqu'à la route près de 100 mile House, et à d'autres fins;

Du conseil de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant un acte à l'effet d'attribuer certaines plages à la dite cité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 14 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Eudora Sibbald, demandant la permission, de présenter une pétition en obtention d'un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le terme du brevet No 25018, nonobstant l'expiration du délai pour la présentation de pétitions pour bills privés; votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles la pétitionnaire n'a pas présenté jusqu'ici de pétition, et il recommande de suspendre dans ce cas-ci la cinquante-deuxième règle et de lui accorder la permission demandée.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition d'Eudora Sibbald, suivant la recommandation énoncée dans le vingt-cinquième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Baker:—D'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, que la pétition d'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le terme du brevet No 25018, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier, et reçue.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:--

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 14 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada, demandant un acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada et les actes qui l'amendent, en décrétant que nonobstant les dispositions de la clause 13 du chapitre 40 des actes du Parlement du Canada, 1892 (55-56 Vic., chap. 40), les obligations émises par la compagnie et garanties par le chemin de fer, à l'exclusion du pont sur l'Ottawa, par acte de fidéicommis et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et le *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "A", et les obligations émises par la compagnie pour le pont construit sur l'Ottawa, et garanties par un acte de fidéicommis et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et la *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "B", auront rang égal, *pari passu*, tant sur le chemin de fer de la compagnie que sur le pont sur l'Ottawa, et que les revenus du chemin de fer et du pont seront traités et considérés comme une même garantie pour toutes les obligations des deux séries "A" et "B".

Que le ou les fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" pourront, au cas de défaut par la compagnie, vendre ensemble le chemin de fer et le pont sur l'Ottawa pour un seul prix qui sera distribué indistinctement parmi les porteurs d'obligations des séries "A" et "B", en proportion de leurs obligations respectives; et si le chemin de fer ou le pont sont vendus séparément, les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" auront, sans distinction, le droit de prendre rang, quant au prix réalisé, en proportion de leurs obligations respectives.

Votre comité a constaté qu'il n'y a pas eu de publication d'avis dans la *Gazette du Canada* ni dans aucun journal local.

On a établi devant votre comité que la nécessité de la mesure demandée s'est produite trop tard pour qu'on ait pu en donner avis dans les délais réglementaires. Comme il s'agit d'une matière d'économie interne et que toutes les parties intéressées sont tombées d'accord, votre comité recommande de suspendre les 49me et 50me règles, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada, demandant un acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada et les actes qui l'amendent, en décrétant que nonobstant les dispositions de la clause 13 du chapitre 40 des actes du parlement du Canada, 1892 (55-56 Vic., chap. 40), les obligations émises par la compagnie et garanties par le chemin de fer, à l'exclusion du pont sur l'Ottawa, par acte de fidéicommis et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la

compagnie d'une part et le *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "A", et les obligations émises par la compagnie pour le pont construit sur l'Ottawa, et garanties par un acte de fidéicommiss et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et la *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "B", auront rang égal, *pari passu*, tant sur le chemin de fer de la compagnie que sur le pont sur l'Ottawa, et que les revenus du chemin de fer et du pont seront traités et considérés comme une même garantie pour toutes les obligations des deux séries "A" et "B".

Que le ou les fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" pourront, au cas de défaut par la compagnie, vendre ensemble le chemin de fer et le pont sur l'Ottawa pour un seul prix qui sera distribué indistinctement parmi les porteurs d'obligations des séries "A" et "B", en proportion de leurs obligations respectives; et si le chemin de fer ou le pont sont vendus séparément, les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" auront, sans distinction, le droit de prendre rang, quant au prix réalisé, en proportion de leurs obligations respectives, suivant la recommandation énoncée dans le vingt-sixième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (117) intitulé: "Acte concernant l'empaquetage ou la vente de certaines denrées," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (122) intitulé "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (133) intitulé: "Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente et à d'autres fins," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur le document suivant:—

SAINT-CHARLES, 4 mai 1901.

A l'honorable P. LANDRY,
Sénateur.

MONSIEUR,—Le recensement étant fini dans ma localité et l'énumérateur n'étant pas entré chez moi, je désirerais savoir de vous ce qu'il y a à faire. J'appartiens à l'arrondissement de votation No 1, Saint-Charles. L'énumérateur était le Dr O. E. Perron; il ne pouvait pas m'oublier, étant mon confrère et presque mon voi-in. Ma

famille se compose de sept personnes qui ne peuvent être sur le recensement, personne n'ayant été vu à ce propos. Mes opinions politiques sont probablement la cause de ce que j'ai été ignoré. Que dois-je faire pour avoir justice.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,

C. H. PLANTE, M.D.

Puis il a demandé—

1. Si le gouvernement a l'intention d'ordonner à l'officier chargé de faire le recensement dans l'arrondissement No 1 de la paroisse Saint-Charles, comté de Bellechasse, de faire son devoir en allant à domicile recueillir les renseignements qu'il est obligé d'avoir?

2. Si le gouvernement ne donne pas un tel ordre, quelle voie va-t-il suivre pour obtenir les renseignements nécessaires?

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell".

Après un nouveau débat.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé: Que le second amendement soit agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Thibaudeau (de la
Dever,	Macdonald (Victoria),	Scott,	Vallière),
Godbout,	MacKay (Alma),	Shehyn,	Wark,
Hingston (Sir William),	McHugh,	Snowball,	Watson,
Kerr,	Mills,	Sullivan,	Yeo, et
			Young.—20.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain (Windsor),	McCallum,	O'Donohoe,
Armand,	Gillmor,	McDonald (Cap-Breton),	Power (Président),
Baker,	Gowan (C. M. G.),	McKay (Truro),	Prowse,
Bernier,	King,	McLaren,	Templeman,
Boucherville, de (C. M. G.),	Landry,	McMillan,	Porley, et
Bowell (Sir Mackenzie),	Lovitt,	Merner,	Wood (Westmoreland),
Carling (Sir John),	Macdonald (I. P. - E.),	Miller,	—27.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Alors sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (121) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (63) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 15 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Gillmor,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Allan,	Godbout,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Gowan (C.M.G.),	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Jones,	McLaren,	Shehyn,
Bolduc,	Kerr,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de(C.M.G.),	King,	Merner,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	O'Brien,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dickey,	McKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Young.
Ferguson,			

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Il a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 mai 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du treizième jour de mai A.D., mil neuf cent un (1901), Arthur Miville Dechêne, écr, de Saint-Roch-des-Aulnaies, P.Q., pour la division de La Durantaye, dans la province de Québec, *vice* l'honorable John Jones Ross, décédé.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé : "Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 15 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé : "Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de

fer", a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi, seizième jour d'avril dernier, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que votre comité est en faveur du principe du bill; mais que vu l'état avancé de la session, il recommande que permission soit accordée de le retirer.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et le bill retiré.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MERCREDI, 15 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé par l'ordre du vendredi, dix mai courant, pour être pris de nouveau en considération, son rapport du trente avril dernier relatif au bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée); a, conformément au dit ordre, pris de nouveau le dit bill en considération, et il a l'honneur de faire rapport comme suit:

Votre comité a entendu les conseils des promoteurs du bill et ceux de la Compagnie des mines du Klondyke leurs opposants, et n'a pas pu trouver de raisons suffisantes pour changer la décision contenue dans son rapport précédent.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (S) intitulé: "Acte qui modifie l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Bernier, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 15 mai 1901.

Le comité du Compte rendu des Débats a l'honneur de faire le rapport suivant :—

Votre comité recommande que pour la prochaine session du parlement, M. H. R. Holmden reste attaché au personnel des sténographes du Sénat aux appointements de trente piastres (\$30) par semaine; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Ses devoirs consisteront à rédiger un compte rendu analytique des débats et délibérations des comités permanents et spéciaux du Sénat aux séances desquelles il assistera, et à livrer ce compte rendu aux correspondants de la presse pour y être publié à bref délai;

Aussi, à préparer un compte rendu analytique des débats du Sénat, au cours des débats, et à remettre ce compte rendu aux correspondants de la presse une heure au plus tard après la levée de la séance, dans l'après-midi. Si la séance se continue dans la soirée, le compte rendu du débat de la soirée devra être remis aux correspondants de la presse une heure au plus tard après l'ajournement du Sénat.

Votre comité recommande aussi que M. Peter McLeod et M. William Chapman soient pris pour aider temporairement M. Joseph Bouchard dans la traduction de l'arrière des débats du Sénat, pour les sessions de 1900 et 1901, et qu'il leur soit alloué \$1.50 pour chaque page de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

T. A. BERNIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
10 mai 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a fait une enquête minutieuse au sujet de certaines plaintes portant que la traduction, l'impression et la distribution des rapports des départements et des papiers du parlement, en langue française, sont retardés sans raison, et il constate que ces plaintes sont absolument fondées.

Les documents du parlement et les rapports administratifs, en langue française, sont imprimés et distribués de six à dix-huit mois après leur distribution en langue anglaise. Votre comité est d'avis que cet état de choses n'est pas à l'honneur d'un parlement où le français et l'anglais sont sur le même pied, et ne rend pas justice aux députés et à la partie de la population qui ont intérêt à consulter ces divers documents. Votre comité est convaincu que non seulement il est nécessaire d'opérer

une réforme, mais qu'il serait possible de remédier à cet état de choses à peu de frais. Pour atteindre ce but, votre comité prend la liberté de recommander,—

(1) Que les rapports des départements devraient, autant que possible, être complétés, au plus tard, quelques semaines après la clôture de l'année financière;

(2) Que dans tout département dont le rapport est généralement copieux, il devrait y avoir un traducteur spécial qui traduirait le manuscrit anglais au fur et à mesure de la rédaction, afin que les copies anglaise et française pussent être envoyées à l'impression en même temps;

(3) Que vu que le Bureau ne peut, avec son outillage actuel, exécuter les travaux à faire, il soit construit une annexe permettant l'installation d'un matériel additionnel et des presses nécessaires, et donnant aux employés plus de facilités pour exécuter les travaux du Bureau d'une manière efficace et économique.

En terminant, votre comité désire exprimer sa conviction que si ces recommandations sont mises à exécution, la traduction, l'impression et la distribution des rapports administratifs, documents du parlement et autres, en langue française, pourraient être exécutés d'une manière assez rapide pour faire disparaître toute cause de plainte.

Le tout respectueusement soumis,
JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 2 mai 1901, demandant un état indiquant combien de Doukhobors se sont fait inscrire pour des établissements de 160 acres de terre chacun; dans quel district des Territoires du Nord-Ouest ils ont pris ces inscriptions; qui est propriétaire des terrains sur lesquels sont établis les villages, ou qui a pris l'inscription pour ces terrains; aussi, combien de permis de coupe de foin ont été donnés aux Doukhobors et pour quelle quantité à chacun; dans quel district en particulier ces permis ont été donnés; combien de permis de coupe de bois ont été donnés aux Doukhobors, le nombre de cordes et les quantités accordées à chaque personne qui pourra être désignée.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(Voir Documents de la Session No 107.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (103) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord et la Compagnie du chemin de fer "Northern Pacific and Manitoba," la "Winnipeg Transfer Company (limited)," la Compagnie du chemin de fer "Portage and North-Western" et la Compagnie de chemin de fer de "Waskada and North-Eastern," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (136) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (69) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce Bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 11.—Retranchez "ne" et "pas".

Page 1, ligne 12.—Retranchez depuis "leur" inclusivement jusqu'à "paix" inclusivement, dans la ligne 17, et insérez "professionnellement tant qu'ils restent en charge".

Page 1, ligne 18.—Après "traitement" insérez "annuel".

Page 1, ligne 19.—Après le premier "de" insérez "\$2,400".

Page 1, ligne 20.—Après "de" insérez "\$2,100".

Page 1, ligne 22.—Après "Canada" insérez: "Il pourra être payé à ces magistrats, en sus des dits traitements, telles allocations de subsistance qui seront fixées par le Gouverneur en conseil".

Page 3, ligne 15.—Retranchez "devant un juge de" et insérez "à".

Page 3, ligne 16.—Retranchez depuis "excèdera" jusqu'à "police", ce dernier mot inclusivement, dans la ligne 18, et insérez "\$100; et dans ce cas, l'appel portera sur les témoignages reçus par le magistrat de police, et le jugement de la cour Territoriale sera définitif".

Page 4, ligne 3.—Après "loi", insérez ce qui suit comme articles A et B:—

Article A.

"A. L'article 2 de l'Acte du Territoire du Yukon, chapitre 6 des statuts de 1898, est abrogé et remplacé par le suivant:—

"2. Le territoire décrit à l'annexe du présent acte est, et cet acte le déclare érigé en Territoire du Yukon; et il ne formera plus partie des territoires du Nord-Ouest".

Article B.

"B. L'annexe du dit acte est abrogée et remplacée par la suivante:—

"ANNEXE.

"Le Territoire du Yukon sera borné comme il suit:—Au sud par la province de la Colombie-Britannique et le territoire d'Alaska des Etats-Unis; à l'ouest par le

“ dit territoire d'Alaska des Etats-Unis ; au nord par cette partie de l'océan Arctique
 “ appelée la mer de Beauford ; et à l'est par une ligne partant du point d'intersection
 “ de la rive gauche de la rivière aux Liards par la frontière septentrionale de la
 “ province de la Colombie-Britannique, dans la longitude approximative 124° 16”
 “ ouest de Greenwich ; de là vers le nord-ouest en suivant le faite du plateau d'épan-
 “ chement qui sépare les eaux qui vont se jeter dans la rivière aux Liards en aval du
 “ point de départ, ou dans le fleuve Mackenzie, de celles qui se jettent dans la rivière
 “ aux Liards en amont, du point du départ, ou dans la rivière Yukon, jusqu'au faite du
 “ plateau d'épanchement du bassin de la rivière Peel ; de là vers le nord en suivant
 “ le faite du plateau d'épanchement entre la rivière Peel et le fleuve Mackenzie
 “ jusqu'au soixante-septième degré de latitude nord ; de là vers l'ouest en suivant le
 “ parallèle du soixante-septième degré de latitude nord jusqu'au faite du plateau
 “ d'épanchement entre les rivières Peel et Yukon ; de là vers le nord en suivant le
 “ dit faite du plateau d'épanchement jusqu'au sentier qui traverse le portage dans le
 “ col McDougall, entre les rivières aux Rats et Bell ; de là franc nord jusqu'à la
 “ limite nord du territoire du Yukon ;—le dit territoire devant comprendre les îles
 “ situées à moins de vingt milles statutaires des rives de la mer de Beauford aussi
 “ loin que la dite ligne franc nord partant du col McDougall”.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat vendredi prochain et que l'on en fasse imprimer des copies en nombre suffisant pour l'usage des membres du Sénat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (F) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell ”, ayant été lu,

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes ”, a été lu la troisième fois

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (131) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.”

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (Q) intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 189 .”

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

L'article premier a été lu et agréé.

L'article deuxième a été lu et amendé comme suit :

Page 1, ligne 8. Après *annexe*, insérez ce qui suit :—

Article 205. Par substitution du paragraphe suivant au paragraphe six de cet article mis en vigueur par le chapitre 46 des Statuts de 1900 :—

“ 6. Le présent article ne s'applique pas—

(a) au partage par la voie du sort ou du hasard d'une propriété ou de biens possédés par indivis ou en commun, ou par des personnes ayant des droits indivis dans cette propriété ou ces biens ; ni

(b) aux loteries d'objets de peu de valeur dans un bazar ou vente qui se tient pour une œuvre charitable ou religieuse, si les organisateurs ont obtenu la permission de tenir du conseil municipal de la cité ou autre localité, ou du maire, *reeve*, ou autre principal officier de la cité, ville ou autre municipalité où le *bazar* a lieu, et si les articles mis en loterie ont d'abord été mis en vente, et qu'aucun d'eux n'excède en valeur cinquante piastres.”

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable Sir Alphonse Pelletier a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé : “ Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest ”, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties ”, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (64) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900 ", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection générale ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (133) intitulé : " Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (111) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (137) intitulé : " Acte concernant le département de l'imprimerie et de la papeterie publiques ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (105) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, le Sénat s'est ajourné à vendredi à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 17 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Godbout,	McHugh,	Scott,
Baker,	Gowan (C.M.G.),	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Jones,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Kerr,	Merner,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood (Hamilton),
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Pelletier (Sir Alphonse),	Wood (Westmoreland),
Dobson,	MacKay (Alma),	Perley,	Young.
Fiset,	McCallum,	Primrose,	

PRIÈRE.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (103) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord et la Compagnie du chemin de fer " *Northern Pacific and Manitoba* ", la " *Winnipeg Transfer Company (limited)* ", la Compagnie du chemin de fer " *Portage and North-Western* " et la Compagnie de chemin de fer de " *Waskada and North-Eastern* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante et dixième règles de cette Chambre soient suspendues, en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
17 mai 1901.

Le comité des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, demandant un acte à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à prolonger la durée du brevet n° 25018 et a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis de cette demande; mais comme il a été fourni de bonnes et valables raisons pour expliquer ce défaut de publicité et le retard apporté, votre comité recommande de suspendre les 49e et 50e règles dans ce cas, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième, quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition d'Eudora Sibbald, suivant la recommandation énoncée dans le vingt-septième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. Baker a présenté au Sénat un bill (T) intitulé : "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à Eudora Sibbald."

Avec la permission du Sénat le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents et des Bills privés, a présenté son vingt-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 17 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (120) intitulé : "Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du

Canada," qui lui a été renvoyé en vertu de la 59^e règle du Sénat, et a constaté que les avis exigés par les 49^e et 50^e règles sont suffisants.

Votre comité ayant trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition au Sénat, recommande de suspendre les règles 53 et 54, en tant qu'elles s'appliquent à ce bill, vu que le comité qui sera chargé du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les dix-septième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," suivant la recommandation énoncée dans le vingt-huitième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture maintenant.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son vingt-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 17 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents à l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport :

Votre comité recommande de suspendre, pour le reste de la session, l'application de la dernière partie de la règle 52^e qui se lit comme suit : " Aucun rapport d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé n'est reçue après les six premières semaines de la session ".

Le tout respectueusement soumis.

THOS McKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

UN APPEL AU PARLEMENT.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et il la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et il a demandé si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Débat.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), a attiré l'attention du gouvernement sur le conflit qui s'est élevé entre la Puissance et les provinces, au sujet du contrôle à exercer sur les pêcheries ; et qu'il demandera si le gouvernement fédéral a l'intention de donner suite au jugement du comité judiciaire du Conseil privé en réglant la question des attributions respectives de la Puissance et des provinces ; ou si le gouvernement fédéral contestera le droit des provinces de prendre le contrôle des pêcheries, sous l'autorité d'une législation et de règlements basés sur le jugement du Conseil privé, lequel est conçu en ces termes :

“ Que les lits des rivières et des lacs (qui n'ont pas été concédés) appartiennent à la province où ils sont situés ;

“ Que les eaux de ces rivières et lacs et les poissons qui s'y trouvent sont aussi la propriété de la province ;

“ Que la province est exclusivement investie du pouvoir de donner des baux, licences et permis de pêche, et de recevoir des droits pour ces baux, licences et permis ;

“ Qu'une législature provinciale n'a pas le pouvoir d'établir de règlements et restrictions de pêche, ni d'une manière générale, ni avant que le gouvernement fédéral n'ait jugé à propos de statuer lui-même ;

“ Qu'une législature provinciale a le pouvoir d'intervenir en matières de pêcheries, en tant qu'elles rentrent dans la catégorie de propriétés et de droits civils, ou dans la catégorie des sujets assignés aux législatures provinciales ; et

“ Qu'une législature provinciale peut imposer un droit de permis de pêche, dans le but de créer un revenu pour les fins provinciales.”

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill (F) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell ”, soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill (H) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée) ”, soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (47) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains, ” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (80) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de la rivière Sainte-Marie, ” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer,
Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (89)
intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades
des Grandes-Chutes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable
M. Vidal, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient
suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable
M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable
M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer,
Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (95)
intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay
and Western*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient
suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer,
Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (98)
intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer
de la Vallée de la rivière Chaudière," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il
a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre
soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (104) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (108) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Acte qui modifie l'Acte de la présente session intitulé: 'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle,'" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (131) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales," ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement :

"Que le bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit référé au comité de toute la Chambre avec instruction d'en retrancher la clause 3."

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimé en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (117) intitulé: "Acte concernant l'emballage ou la vente de certaines denrées", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité permanent du Compte rendu des *Débats*.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit rapport soit amendé en ajoutant les mots "faite par chacun d'eux" après le mot "traduction," à la fin du rapport.

La question de concours ayant été posée sur le dit amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

L'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Primrose, a proposé:

Que le dit rapport soit modifié en retranchant le paragraphe 2 et le remplaçant par le suivant:—

"2. Que le rapport de chaque département devrait, autant que possible, être traduit par le même traducteur qui serait tenu de traduire la copie anglaise au fur et à mesure de sa rédaction, afin que la copie anglaise et la copie française pussent être expédiées en même temps au bureau de l'Imprimerie."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (136) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire".

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (R) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest".

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général sur le bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900", ayant été lu. Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (122) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier et le deuxième articles ont été lus et agréés.

Le troisième article a été lu et remis.

Le quatrième et le cinquième articles ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que permission soit donnée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (133) intitulé: "Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir Alphonse Pelletier, a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (111) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial de la Baie de James", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (137) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions et de la papeterie", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (105) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 18 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	MacKay (Alma),	Primrose,
Bernier,	Fiset,	McCallum,	Scott,
Bolduc,	Godbout,	McHugh,	Shehyn,
Boucherville, de (C.M.G.),	Jones,	McKay (Truro),	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Miller,	Templeman,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Mills,	Vidal,
Dandurand,	Lovitt,	Pelletier (Sir Alphonse),	Wark,
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wood (Hamilton),
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 mai 1901.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité recommande que parce qu'il n'y aura pas d'autre réunion du comité le président soit autorisé à décider de l'impression ou autrement de tout document qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité spécial nommé pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans certains télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, N° 8,
15 mai 1901.

Le comité spécial nommé d'après les ordres de votre honorable Chambre, rendus les 13 et 14 mars 1901, pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans

certaines télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, a l'honneur de présenter son second rapport.

Sous l'autorité du dit ordre donné par votre honorable Chambre, le 15 mars 1901, votre comité s'est assuré les services de Charles R. Ritchie, Esq., C.R., le 19 mars 1901, comme conseil pour l'aviser et l'assister dans la conduite des procédures devant votre comité.

Votre comité recommande qu'une somme de \$1,000 soit payée à M. Ritchie pour ses honoraires et le prix de ses services professionnels.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest", soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé: "Acte concernant l'emballage ou la vente de certaines denrées", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Milis, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (136) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

L'article 1 ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme suit:—

Page 1, lignes 10 et 11, retranchez "la cour de l'Echiquier du Canada (ci-après appelée "la cour")", et insérez "la cour".

La question ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Le dit article a été alors agréé.

Les articles 2 à 17 inclusivement ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Primrose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

L'article 1 a été lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 13, après "paragraphe" insérez "et paragraphe deux."

L'article 2 a été lu et agréé.

L'article 3 a été lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 4, après "souche" insérez "avec ligne perforée entre le bulletin et le talon, et entre le talon et la souche."

L'article 4 a été lu et agréé.

L'article 5 a été lu et amendé comme suit:—

Page 3, ligne 7, retranchez depuis "partie" jusqu'à "en", ligne 9, et insérez: "de la dite cité ou ville, comprise dans le district électoral, à une partie non comprise dans celui-ci."

L'article 6 a été lu et agréé.

L'article 7 a été lu et remis.

L'article 8 a été lu et agréé.

L'article 9 a été lu et amendé comme suit:—

Page 5, retranchez l'article 9, y compris la forme de bulletin P et tout l'imprimé sur la même page et substituez à cet article le suivant:—

"A"

9. La formule P de la première annexe du dit acte est abrogée et remplacée par la suivante :—

P.—(*Article 48.*)
Formule du bulletin de vote.
Recto.

La ligne noire au-dessus du premier nom s'étendra jusqu'au bord supérieur du bulletin, et la ligne noire au-dessous du dernier nom s'étendra jusqu'à son bord inférieur, et à toutes les lignes noires devront se prolonger jusqu'au bord du papier.

1. WM. R. BROWN

de la cité d'Ottawa, avocat.

2. FRANK HAMON

de la cité d'Ottawa, artiste.

3. JOSEPH O'NEIL

de la cité d'Ottawa, bourgeois.

4. JOHN R. SMITH

de la cité d'Ottawa, marchand.

Formule P.—(Suite.)
Forme du bulletin de vote.

Verso.

N° 325

N° 325

C. V. N°

(Ligne de perforage ici.)

(Ligne de perforage ici.)

INITIALES DU
S.-O. F.



District électoral de la
cité d'Ottawa,
24 novembre 1900.

James Brown, imprimeur
Ottawa.

Les articles 10, 11 et 12 ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (137) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Câble du Pacifique de 1899", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (138) intitulé: "Acte pourvoyant à une nouvelle allocation annuelle à la province de l'Île du Prince-Edouard", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (U) intitulé: "Acte pour lever les doutes sur la continuation en exercice des cours de justice fédérales et provinciales en cas de changement de règne."

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 20 mai 1901.

Les membres présents étaient:—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Fiset,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Forget,	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Shehyn,
Bolduc,	Godbout,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Jones,	Miller,	Templeman,
Carling (Sir John),	King,	Mills,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
Dandurand,	Landry,	O'Donohoe,	Watson,
Dechêne,	Lovitt,	Owens,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wood (Westmoreland).
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Arthur Miville Dechêne a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Fiset.

L'honorable M. Dechêne a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

Minto.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Arthur Miville Dechêne, de Notre province de Québec dans Notre Puissance du Canada :

SALUT

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous

vous nommons pour la division électorale de LaDurantaye, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconque, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Farfar, dans la pairie du Royaume Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse. Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce treizième jour de mai en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un et de Notre Règne la première.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Dechêne s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Dechêne, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son trentième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
LUNDI, 20 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son trentième rapport :

Votre comité a eu sous sa considération le bill (104) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (a responsabilité limitée), qui lui a été renvoyé en vertu de la 59^e règle du Sénat.

Votre comité a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis de ce bill ; mais comme on a donné des raisons suffisantes pour expliquer pourquoi il n'y a pas eu d'avis publié, ni de pétition présentée, votre comité recommande de suspendre les règles 49, 50, 52 et 54, en tant qu'elles s'appliquent à ce bill, vu que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ces irrégularités.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les règles 49, 50, 52 et 54 du Sénat soient suspendues relativement au bill (104) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," suivant la recommandation énoncée dans le trentième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le bill (104) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture maintenant.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (T) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à Eudora Sibbald ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante et dixième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 avril 1901, demandant copie de tous rapports et

cartes faits par les ingénieurs ou autres employés du gouvernement qui ont préparé le levé topographique de cette partie de la province d'Ontario située entre Rice Lake et Port Hope, ou quelque endroit avoisinant, dans le but de s'assurer s'il existe une route praticable pour l'ouverture du canal de la Vallée de la Trent et l'établissement de son terminus sud, à ou près Port Hope, sur la rive nord du lac Ontario.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 109.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de chemin de fer de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (106) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (135) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer le Grand Nord du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat:

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (139) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (140) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection de la lumière électrique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (141) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (142) intitulé: "Acte pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald," et aussi, le bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 18 mai 1901.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référé le bill suivant: Bill (C), No 181, intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 18 mai 1901.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référé le bill (B) No 181, intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)";

Aussi, le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint Laurent";

Aussi, le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac";

Aussi, le bill (14) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie *The Century*";

Aussi, le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie Manufacturière McClary";

Aussi, le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada";

Aussi, le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Corporation de débetures et d'effets publics du Canada";

Aussi, le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead", et

Aussi, le bill (97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale"; et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faite par le Sénat aux dits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (M) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 2.—Après "obligation" insérez ce qui suit comme paragraphe 2:—

"2. Il devra être imprimé en caractères bien évidents, en travers du recto ou sur le corps même des obligations émises en vertu du présent article, les mots: "Cette obligation ne constitue pas un gage sur les propriétés ou biens de la compagnie."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (63) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898".

(En comité)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (122) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale".

(En comité.)

L'article 3 a été reconsidéré et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (47) intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains", a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le deuxième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans certains télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (117) intitulé: "Acte concernant l'empaquetage ou la vente de certaines denrées".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus et agréés.

L'article 3 a été lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 12, retranchez "de ce genre".

Il a été proposé que le dit article soit amendé en outre comme suit:—

Page 2, ligne 20, retranchez tous les mots depuis "Canada" jusqu'à "seront" dans la ligne 23.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé.

Pour, 9.—Contre, 21.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Les articles 4, 5 et 6 ont été lus et agréés.

L'article 7 a été lu et amendé comme suit:—

Page 4, ligne 15, après "cent" insérez "un".

Les articles 8 et 9 ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bills avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900."

(En comité.)

L'article 7 a été considéré de nouveau et agréé.

Ordonné, que ce qui suit soit ajouté au bill après l'article 2 comme clause A:—

" 1. Le paragraphe (a) de l'article 41 est abrogé et remplacé par le suivant :

" (a) faire afficher des avis portant qu'il y aura votation, en indiquant les noms, domiciles et professions des candidats présentés, selon l'ordre dans lequel le tout doit être imprimé sur les bulletins de vote ci-après mentionnés, lesquels avis seront, aussitôt que possible après la présentation des candidats, affichés à tous les endroits où la proclamation annonçant l'élection aura été affichée, et seront conçus dans les termes de la formule I; et à l'île du Prince-Edouard faire afficher, dans le dit temps et aux dits endroits, les avis et annonces au sujet du cens des électeurs que la loi provinciale prescrit d'afficher."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient

suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, telle qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (45) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du Câble du Pacifique de 1899 ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (138) intitulé : " Acte pourvoyant à une nouvelle allocation annuelle à la province de l'Île du Prince-Edouard ", a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 21 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McKay (Truro),	Scott,
Baker,	Drummond,	McLaren,	Shehyn,
Bernier,	Forget,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Gillmor,	Merner,	Sullivan,
Boucherville, de(C.M.G.),	Godbout,	Miller,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Hingston (Sir William),	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Landerkin,	O'Brien,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Donohoe,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood (Hamilton),
Dechène,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood (Westmoreland),
Dever,	McCallum,	Primrose,	Young.
Dickey,	McHugh,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (80) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (89) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacade des Grandes-Chutes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (95) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson Bay and Western*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième, et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues, en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (98) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (108) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (69) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (111) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (104) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur la motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dandurand, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des brevets", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ No 2,

MARDI, 21 mai 1901.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des brevets", a l'honneur de faire rapport.

Votre comité a examiné le dit bill et recommande, que vu la prorogation prochaine du Parlement, le comité ne délibère pas davantage pendant le cours de la présente session sur le dit bill.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (120) intitulé : "Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (127) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement à dit bill.

(*En comité.*)

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (140) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection de la lumière électrique," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Owens a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers trans-océaniques," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (142) intitulé: "Acte pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (M) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajourné à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (47) intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi d'aubains."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (45) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du câble du Pacifique de 1899."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

Son Honneur le Président, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

SECOND RAPPORT DU COMITÉ MIXTE.

Le comité mixte de la Bibliothèque a l'honneur de présenter un deuxième rapport, lequel est comme suit :

Votre comité s'est réuni une seconde fois dans les chambres du Président du Sénat, lundi, le 20 mai, à 11 h. a.m. Les minutes de la dernière réunion ont été approuvées après lecture faite.

Le rapport du sous-comité chargé de faire l'audition de comptes a été lu et adopté. Une copie de ce rapport se trouve ci-jointe.

Le rapport du sous-comité sur le manque d'espace dans la Bibliothèque a été approuvé après lecture faite. Une copie de ce rapport se trouve ci-jointe.

Les bibliothécaires ont reçu ordre de transmettre au Premier ministre une copie du rapport du sous-comité sur le manque d'espace dans la bibliothèque.

Après quoi, le comité s'ajourna.

L. G. POWER,

Président.

CHAMBRES DU SÉNAT,
20 mai 1901.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Conformément à vos instructions, votre sous-comité a examiné la bibliothèque du parlement et a l'honneur de faire rapport qu'il a trouvé tout l'espace, sur les rayons, encombré de livres; que dans plusieurs sections ceux-ci forment deux rangées, ce qui est une cause de confusion.

Votre sous-comité fait aussi remarquer que les bibliothécaires se sont efforcés de recourir à toutes sortes d'expédients pour placer les constantes additions d'ouvrages que reçoit la collection confiée à leurs soins; c'est ainsi qu'ils ont dû faire mettre sur le parquet des armoires et des rayons temporaires contre le mur; tout cela nuit à l'aspect artistique de la bibliothèque.

Afin de trouver de l'espace jusqu'à ce que le parlement soit en mesure de fournir une installation plus commode, le sous-comité recommande de faire une troisième galerie, où les collections rarement consultées pourraient se placer, ce qui dégagerait les autres sections.

Il croit devoir aussi attirer l'attention du comité sur la nécessité de restaurer le plafond.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé)

J. P. B. CASGRAIN,

Président.

THOS. B. FLINT.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1901 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la bibliothèque, depuis le 31 mars 1900 (date de la dernière audition), présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces qui lui ont été soumis par le comptable, les dites pièces numérotées de 6152 à 6679 (inclusivement), ainsi que les pièces relatives aux lettres de change portant la lettre D de 1899-1900 et les lettres A, B, C, D, E et F de 1900-1901 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent rapport, pour l'information du parlement, un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du 1er avril 1900, à venir jusqu'au 30 mars 1901, ainsi que d'autres états secondaires fournis par le comptable, y compris un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pour la même période.

Votre sous-comité désire consigner ici que M. John Smith, le comptable, tient les livres de compte d'une manière parfaite, en sorte que l'examen et l'audition en deviennent tout à fait faciles.

CHS. S. HYMAN,

Président.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 mars 1901.

ETAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 1er avril 1900 au 30 mars 1901.

	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.			Livres sur l'histoire d'Amérique.	Dépenses casuelles.	Totaux.
	Anglais.	Français.	Reliure.			
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Sur les crédits de 1899-1900—						
En avril 1900.....	127 75	299 56	360 05	35 34	230 15	1,052 85
mai 1900.....	106 09	530 92	67 46	50 95	161 24	916 66
juin 1900.....	225 37	589 81	16 97	126 83	459 53	1,418 51
juillet 1900.....	314 81	35 74	186 99	119 15	656 69
	774 02	1,456 03	444 48	400 11	970 07	4,044 71
Sur les crédits de 1900-1901—						
En juillet 1900.....	1,962 73	5 15	363 53	10 38	566 00	2,907 79
août 1900.....	9 00	3 00	78 00	90 00
septembre 1900.....	759 18	11 00	59 71	504 76	1,334 65
octobre 1900.....	169 16	187 98	109 14	76 58	520 69	1,063 55
novembre 1900.....	747 89	56 11	57 90	93 11	955 01
décembre 1900.....	260 50	53 99	46 31	190 90	551 70
janvier 1901.....	1,006 00	329 09	694 29	111 33	161 31	2,302 02
février 1901.....	1,138 95	696 05	93 01	147 50	2,075 51
mars 1901.....	261 93	384 60	66 83	346 81	1,060 17
Totaux.....	7,089 36	3,180 00	1,611 44	925 16	3,579 15	16,385 11
A déduire, la somme des dépenses casuelles.....						3,579 15
Total des dépenses en livres et reliure.....						\$ 12,805 96

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 mars 1901.

RELEVÉ—classé par sujet—des dépenses pour livres et reliure, du 1er avril 1900 au 30 mars 1901.

	\$ c.
Religion, Philosophie et Education.....	827 53
Histoire et Biographie.....	2,120 36
Géographie et Voyages.....	444 77
Sciences.....	623 36
Arts utiles.....	496 67
Beaux-Arts.....	197 70
Jeux et amusements.....	17 02
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie.....	304 08
Belles-lettres.....	1,156 23
Encyclopédies et Revues.....	1,596 08
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	2,160 74
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc.....	753 68
Indicateurs d'adresses.....	125 41
Reliure.....	1,611 44
Assurance, commission, frais de port, etc.....	370 94
Total.....	12,805 96

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 mars 1901.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la Banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
1901.			\$ c.
19 mars	<i>Natural Historical Society, St. John, N.-B.</i>	6646	1 00
22 "	<i>Joel Munsell's Sons, Albany, N.-Y.</i>	6657	5 00
26 "	<i>The Johns Hopkins Press, Baltimore, M.D.</i>	6661	13 00
26 "	C. Théoret, Montréal	6663	5 50
28 "	Henri Ami, Ottawa	6667	2 00
28 "	L'Abbé A. H. Gosselin, Saint-Charles de Bellechasse, P.Q.	6668	7 50
28 "	Ls. Jos. Tarte et Frère, Montréal	6669	2 00
28 "	<i>American Association for the Advancement of Science.</i>	6670	1 41
29 "	<i>University of Chicago.</i>	6671	9 00
29 "	C. Théoret, Montréal	6672	10 00
29 "	Ernest Lavigne, Montréal	6673	6 00
30 "	Ann McGuire, Ottawa	6674	15 50
30 "	M. Black "	6675	15 50
30 "	B. Ambrose "	6676	15 50
30 "	Philomène Roy "	6677	15 50
30 "	D. Roy "	6678	2 00
30 "	Thomas Lynton "	6679	12 00
			138 41

JOHN SMITH,
Comptable.

Sur motion de l'honorable M. Snowball, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (143) intitulé: "Acte concernant la Succursale d'Ottawa de l'Hôtel Royal des Monnaies", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (106) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud", ayant été lu,

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Snowball, a proposé :
Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 22 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Drummond,	McLaren,	Shehyn,
Baker,	Forget,	McMillan,	Snowball,
Bernier,	Gillmor,	Merner,	Sullivan,
Bolduc,	Godbout,	Miller,	Templeman,
Boucherville, de (C. M. G.),	Gowan (C. M. G-),	Mills,	Thibaudeau
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Montplaisir,	(de la Vallière),
Carling (Sir John),	Landry,	O'Brien,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain, (de Lanaudière),	Macdonald (I. P. -E.),	O'Donohoe,	Vidal,
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Watson,
Dechêne,	MacKay (Alma),	Poirier,	Wood (Hamilton),
Dever,	McHugh,	Primrose,	Wood, (Westmoreland),
Dickey,	McKay (Truro),	Scott,	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (105) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (135) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer le Grand Nord du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (106) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de la Rive Sud," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 22 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (No 106) "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi, 21 mai courant, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette décision est que les matières sur lesquelles le bill propose de légiférer sont actuellement en litige.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (144) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte du Revenu de l'Intérieur", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (145) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (150) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (155) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des pénitenciers," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (156) intitulé: " Acte à l'effet de modifier l'Acte du tarif des douanes, 1897," auquel elle demande le concours du Sénat.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (64) intitulé. " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill (No 117) dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 22 mai 1901.

Résolu, qu'un message soit porté au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé au premier de leurs amendements au bill (No 117) " Acte concernant l'empaquetage et la vente de certaines denrées ";

Et n'a pas acquiescé au second amendement pour les raisons suivantes :—

“ Parce que la disposition de ce paragraphe fixant comme date le 1er octobre 1900 est la même que celle d'un acte adopté à la dernière session et maintenant en vigueur ; et, par conséquent, la date première doit être conservée. Cette disposition est simplement reproduite de l'Acte des poids et mesures dans un acte spécial.”

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le Sénat n'insiste pas sur son deuxième amendement fait au dit bill auquel la Chambre des Communes refuse d'agréer.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son deuxième amendement fait au dit bill auquel la Chambre des Communes refuse d'agréer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé: “ Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892,” aussi le bill (U) intitulé: “ Acte pour lever les doutes sur la continuation en exercice des juges des cours de justice fédérales et provinciales, en cas de changement de règne,” et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (151) intitulé: “ Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (152) intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb raffiné en Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (146) intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions pour aider à la construction de chemins de fer y mentionnés", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus de chemin de fer de Québec", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante et dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Snowball, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajourné à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (143) intitulé: "Acte concernant la succursale d'Ottawa de l'Hôtel Royal des Monnaies."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte de la présente session, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Fort Qu'Appelle," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (112) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (T) intitulé : " Acte conférant au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Eudora Sibbald," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Page 2, ligne 3, retranchez depuis " versement " jusqu'au premier " et " ligne 4, et insérez " d'un droit de pas moins de vingt piastres ".

Page 2, ligne 4, retranchez " le " et insérez " un ".

Page 2, ligne 5, retranchez " des droits prescrits par l'Acte des brevets " et insérez " du dit droit ".

Page 2, ligne 6, retranchez " jusqu'au " et insérez " pendant un ".

Page 2, ligne 7, retranchez " dix-huit " et insérez " trois ".

Page 2, ligne 8, retranchez " des droits " et insérez " du droit ".

Page 2, ligne 10, retranchez " dix-huit " et insérez " trois ".

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-douzième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain à midi et qu'il y ait deux séances distinctes de cette Chambre; l'une commençant à midi; la seconde devant commencer à deux heures et demie de l'après-midi et que cette séance soit considérée comme une séance distincte.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott:
La Chambre s'est ajournée à demain à midi.

Jeudi, 23 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	MacKay (Alma),	Perley,
Bernier,	Gillmor,	McHugh,	Primrose,
Boucherville, de(C. M. G.),	Godbout,	McLaren,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C. M. G.),	McMillan,	Snowball,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Miller,	Sullivan,
Dandurand,	Landry,	Mills,	Templeman,
Déchêne,	Macdonald (I. P. E.),	O'Brien,	Watson,
Dever,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Young.
Dickey,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan :—de la corporation du village de Wroxeter, province d'Ontario.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 23 mai 1901.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour proroger le parlement de la Puissance, jeudi, le 23, à 3 heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM,

Capitaine A.D.C. faisant fonctions de Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (157) intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes de 1899 et 1900 concernant les commis-saires du havre de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en trnt qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (158) intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour le service public, pour l'exercice expirant respectivement le 30 juin 1901, et le 30 juin 1902, et pour d'autres objets liés au service public ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre

soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a
été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la mise en comité du Sénat relativement au bill (127) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a
été

Ordonné, qu'il soit biffé de l'ordre du jour

Conformément à l'ordre du jour, le bill (112) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud ", a été lu la seconde fois.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à deux heures et demie de cette après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie.

Les membres présents étaient :

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Gillmor,	McHugh,	Primrose,
Baker,	Godbout,	McMillan,	Scott,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landerkin,	Mills,	Sullivan,
Dandurand,	Landry,	O'Brien,	Templeman,
Déchêne,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Vidal,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Watson,
Dobson,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliott, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur :

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slokan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.

Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien.

Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.

Acte concernant la Compagnie du pont et de force Mather.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique.

Acte établissant certaines dispositions nécessités par le changement de règne.

Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non-organisés.

- Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées.
 Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.
 Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest."
- Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou.
 Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni.
- Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada.
- Acte concernant la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).
- Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)
- Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy.
 Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée).
 Acte à l'effet de constituer en corporation l'Evêque de Kéwatin.
 Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée).
- Acte concernant la Compagnie Rathbun.
 Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels.
 Acte concernant le Jour de Victoria.
 Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest.
 Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*.
 Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.
 Acte modifiant l'Acte d'interprétation.
 Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.
- Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos.
- Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western* et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba."
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
 Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell.

Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta.

Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*.

Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte pour faire droit à James Ward McDonald.

Acte pour faire droit à Liliias Middleton.

Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*.

Acte concernant la Compagnie Manufacturière McClary.

Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada.

Acte constituant en corporation la Corporation de débetures et effets publics du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale.

Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Acte pourvoyant à une nouvelle allocation annuelle à la province de l'Île du Prince-Edouard.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie.

Acte concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson Bay and Western*.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson."

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James.

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

- Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.
 Acte modifiant l'Acte d'inspection de la lumière électrique.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.
 Acte pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.
 Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.
 Acte modifiant l'Acte du Câble du Pacifique de 1899.
 Acte pour lever les doutes sur la continuation en exercice des juges des cours de justice fédérales et provinciales, en cas de changement de règne.
 Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin.
 Acte concernant le chemin de fer le Grand-Nord du Canada.
 Acte modifiant l'Acte du Revenu de l'Intérieur.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte des pénitenciers.
 Acte concernant la succursale d'Ottawa de l'Hôtel Royal des Monnaies.
 Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.
 Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900.
 Acte concernant l'empaquetage et la vente de certaines denrées.
 Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de chemin de fer de Québec.
 Acte qui modifie l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle."
 Acte conférant au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Eudora Sibbald.
 Acte pourvoyant au paiement de primes sur le plomb raffiné en Canada.
 Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.
 Acte modifiant les actes de 1899 et 1900 concernant les commissaires du havre de Québec.
 La sanction royale a été donnée à ces bills par le greffier du Sénat dans les termes suivants: "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public,

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public, pour les exercices expirant le 30e jour de juin 1901 et le 30e jour de juin 1902, et pour d'autres objets liés au service public."
 que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Le greffier de la Couronne En Chancellerie ayant lu le titre du bill.

Le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Excellence, a dit

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du neuvième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoirs au Parlement, je désire vous remercier de l'assiduité et du zèle dont vous avez fait preuve en vous occupant des importantes questions soumises à votre étude.

Il m'a été agréable d'observer que l'Acte qui constitue le 24ème jour de mai en fête légale a été l'objet d'une approbation générale qui témoigne d'un désir de rendre un digne tribut à la mémoire d'une souveraine qui s'est rendue si chère à ses sujets.

L'établissement d'une succursale de la Monnaie au Canada, inaugure une ère nouvelle dans notre système monétaire et est un sujet d'orgueil pour notre peuple, témoignant, comme il le fait, de la richesse et de la prospérité croissante du Canada.

Je suis heureux de remarquer l'intérêt que suscite dans tant de cités et de villes du Canada, la visite prochaine du Duc et de la Duchesse de York. Cet intérêt nous assure qu'ils seront l'objet d'une cordiale bienvenue.

Le subside voté pour l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada et la France aidera considérablement, j'en suis sûr, le développement et l'augmentation d'un commerce avec la France, avantageux aux deux pays.

L'Acte qui accorde une nouvelle allocation à la province de l'Île du Prince-Edouard fait disparaître de la discussion une réclamation depuis longtemps pendante contre le Canada. Cette allocation a été acceptée comme compensation satisfaisante pour tous les dommages résultant du prétendu fait que certaines conditions de l'Acte d'Union n'avaient pas été remplies relativement aux communications entre l'île et la terre ferme durant l'hiver.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie d'avoir voté de généreux crédits pour le développement de nos ressources. Cet acte de votre part trouve une ample justification dans l'expansion des recettes des deux dernières années.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous félicite d'avoir adopté beaucoup de mesures importantes, à part celles qui viennent d'être nommées. Elles contribueront, je n'en doute pas, au progrès et à la prospérité de tout le Canada.

Le PRÉSIDENT du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour de juillet prochain.

Après avoir lu le rapport de la Commission sur la situation de la France en 1906, le Sénat a décidé de voter une loi relative à la réorganisation de l'enseignement primaire. Cette loi a été adoptée le 21 juillet 1906.

Le Sénat a également approuvé le budget de l'Etat pour l'exercice 1907. Le budget total s'élève à 10 milliards 200 millions de francs.

Enfin, le Sénat a élu son président pour l'année 1906-1907. M. ... a été élu à la présidence du Sénat.

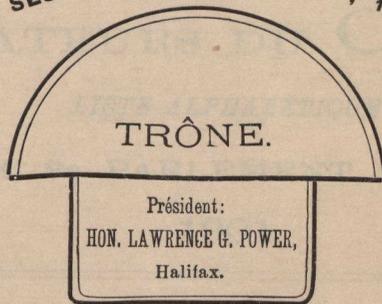
Le Sénat a également approuvé le projet de loi relatif à la réorganisation de l'enseignement primaire. Cette loi a été adoptée le 21 juillet 1906.

Le Sénat a également approuvé le budget de l'Etat pour l'exercice 1907. Le budget total s'élève à 10 milliards 200 millions de francs.

Enfin, le Sénat a élu son président pour l'année 1906-1907. M. ... a été élu à la présidence du Sénat.

DIAGRAMME DE LA SALLE DU SÉNAT.

1RE SESSION, 9E PARLEMENT, 1901.



HON. MESSIEURS—

HON. MESSIEURS—

Lovitt Yarmouth.	Wark Fredericton.	Carmichael New-Glasgow.
YEO Port Hill.	MASSON Mille-Iles.	Casgrain DeLanaudière
Fiset Golfe.	Gowan Barrie.	Snowball Chatham.
Templeman N. Westminster.	Dandurand deLorimier	Cox Toronto.
Fulford Brockville.	Pelletier Grandville.	Mills Bothwell.
Armand Repentigny	King Queen's, N.E.	Scott Ottawa.
Clemow Rideau.	McMillan Alexandria	Miller Richmond.
Casgrain Windsor.	McCallum Monck.	Cochrane Wellington
Dobson Lindsay.	McLaren Perth.	McDonald Cap-Breton.
Ellis Saint-Jean.	Primrose Pictou.	O'Donohoe Erie.
Wood Hamilton.	Jones Toronto	Bolduc Lauzon.
Thibaudeau De La Vallière.	Landerkin Grey.	Thibaudeau Rigaud.
McSweeney Moncton.	McHugh Victoria, O.	KERR Cobourg.
PAQUET Lasalle.		

S. E. ST. ONGE CHAPLEAU.

A. A. BOUCHER.

Table
du greffier.

Sténographes:
A. et G. HOLLAND.

Wood Westmoreland	MacKay Alma.	Montplaisir Shawenegan.
Carling London.	MacKeen Cap-Breton.	Hinesion Rougemont.
Lougheed Calgary.	Dickey Amherst.	DeBoucherville Montarville
Ferguson Queen's, I.P.E.	Vidal Sarnia.	Kirchner Brandon.
Bowell Hastings.	Baker Bedford.	Perley Wolsley, T.N.O.
Allan York, Ont.	Sullivan Kingston.	Owens Inkerman.
Macdonald Victoria, C.B.	Dever M. Sr. Saint-Jean.	Reid Caribou.
Drummond Kennebec.	McKay Truro.	Forget Sorel.
Aikins Home.	Merner New Hamburg	Bernier St-Boniface
Poirier Acadie.	Prowse King's, I.P.E.	O'Brien Victoria, Qué.
Ross De la Duran- taye.	Macdonald I.P.E.	Baird Victoria, N.B.
Landry Stadacona.	Gillmor St-George.	
Villeneuve DeSalaberry.	Shehyn Laurentides.	Watson P. la Prairie.
		Young Killarney.

Sergent-d'Armes,
J. DE ST. D. LE MOINE.

BARRE.

Verge Noire,
R. E. KIMBER.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

1ère SESSION, 9e PARLEMENT, 1 EDOUARD VII
1901

SENATEURS.	DIVISIONS ELECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
AIKINS, J. C.	Home	Toronto.
ALLAN, G. W.	York	Toronto.
ARMAND, J.	Repentigny	Montréal.
BAIRD, G. T.	Victoria	Perth Centre, N.-B.
BAKER, G. B.	Bedford	Sweetsburg, Qué.
BERNIER, T. A.	Saint-Boniface	Saint-Boniface, Man.
BOLDUC, J.	Lauzon	St-Victor de Tring, Qué.
BOUCHERVILLE, DE, C. E. (C.M.G.)	Montarville	Boucherville, Qué.
BOWELL (Sir Mackenzie), C.C.M.G.	Hastings	Belleville, Ont.
CARLING (Sir John), C.C.M.G.	London	London, Ont.
CARMICHAEL, J. W.		New Glasgow, N.-E.
CASGRAIN, J. P. B.	de Lanaudière	Montréal.
CASGRAIN, C. E.	Windsor	Windsor, Ont.
CLEMOW, F.	Rideau	Ottawa, Ont.
COCHRANE, M. H.	Wellington	Hillhurst, Qué.
COX, G. A.		Toronto.
DANDURAND, R.	de Lorimier	Montréal.
DECHENE, A. M.	La Durantaye	St-Roch des Aulnaies, Q.
DEVER, J.	St. John	Saint-Jean, N.-B.
DICKEY, R. B.	Amherst	Amherst, N.-E.
DOBSON, J.	Lindsay	Lindsay, Ont.
DRUMMOND, G. A.	Kennebec	Montréal.
ELLIS, J. V.	St. John	Saint-Jean, N.-B.
FERGUSON, D.	Queen's	Charlottetown, I.-P.E.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ELECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
FISSET, J. B. R.	Golfe	Rimouski, Qué.
FORGET, L. J.	Sorel	Montréal.
FULFORD, G. T.		Brockville, Ont.
GILLMOR, A. H.		Saint-George, N.-B.
GODBOUT, J.	La Salle.	St-François, Beauce, Qué.
GOWAN, J. R. (C.M.G.)	Barrie	Barrie, Ont.
HINGSTON (Sir William), Chevalier	Rougemont	Montréal.
JONES, L. M.	Toronto.	Toronto, Ont.
KERR, W.	Northumberland	Cobourg, Ont.
KING, G. G.	Queen's.	Chipman, N.-B.
KIRCHHOFFER, J. N.	Selkirk	Brandon, Man.
LANDERKIN, G.	Grey, S. R.	Hanover, Ont.
LANDRY, A. C. P.	Stadacona	Notre-Dame de Québec, Q.
LOUGHEED, J. A.	Calgary.	Calgary, T.N.-O.
LOVITT, J.	Yarmouth.	Yarmouth, N.-E.
MACDONALD, A. A.	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
MACDONALD, W. J.	Victoria	Victoria, C.-B.
MACKEEN, D.	Cap-Breton	Halifax.
MASSON, L. F. R.	Mille Isle.	Terrebonne, Qué.
MCCALLUM, L.	Monck.	Stromness, Ont.
MCDONALD, W.	Cap-Breton	Little Glace Bay, N.-E.
MCHUGH, G.	Victoria, O.	Lindsay, Ont.
MCKAY, T.	Truro.	Truro, N.-E.
MACKAY, R.	Alma.	Montreal.
MCLAREN, P.	Perth.	Perth, Ont.
MCMILLAN, D.	Alexandria	Alexandria, Ont.
MCSWEENEY, P.	Northumberland	Moncton, N.-B.
MERNER, S.	New Hamburg.	Berlin, Ont.
MILLER, W.	Richmond.	Arichat, N.-E.
MILLS, D.	Bothwell	Ottawa.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
MONTPLAISIR, H.	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
O'BRIEN, J.	Victoria	Montréal.
O'DONOHUE, J.	Erie	Toronto.
OWENS, J.	Inkerman	Montréal.
PELLETIER (Sir Alphonse), C.C.M.G. ...	Grandville	Québec.
PERLEY, W. D.	Wolseley	Wolseley, T.N.-O.
POIRIER, P.	Acadie	Shédiac, N.-B.
POWER, L. G. (<i>Président</i>)	Halifax	Halifax, N.-E.
PRIMROSE, C.	Pictou	Pictou, N.-E.
PROWSE, S.	King's	Murray Harbour, I.P.-E.
REID, J.	Cariboo	Quesnelle, C.-B.
SCOTT, R. W.	Ottawa	Ottawa.
SHEHYN, J.	Laurentides	Québec.
SNOWBALL, J. B.	Chatham	Chatham, N.-B.
SULLIVAN, M.	Kingston	Kingston, Ont.
TEMPLEMAN, W.	New Westminster ..	Victoria, C.-B.
THIBAudeau, A. A.	de la Valière	Montréal.
THIBAudeau, J. R.	Rigaud	Montréal.
VIDAL, A.	Sarnia	Sarnia, Ont.
VILLENEUVE, J. O.	de Salaberry	Montréal.
WARK, D.	Fredericton	Fredericton, N.-B.
WATSON, R.	Portage la Prairie ..	Portage la Prairie, Man
WOOD, J.	Westmoreland	Sackville, N.-B.
WOOD, A. T.	Hamilton	Hamilton, Ont.
YEO, J.	East Prince	Port Hill, I.P.-E.
YOUNG, F. M.	Killarney	Killarney, Man.

SÉNATEURS DU CANADA.

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

1re SESSION, 9e PARLEMENT, 1 EDOUARD VII.

1901

L'HONORABLE LAWRENCE GEOFFREY POWER, PRÉSIDENT.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
GEORGE WILLIAM ALLAN.....	York.....	Toronto.
JOSEPH F. ARMAND..	Repentigny.....	Montréal.
ROBERT B. DICKEY.....	Amherst.....	Amherst, N.-E.
WILLIAM MILLER.	Richmond.....	Arichat, N.-E.
DAVID WARK.....	Fredericton	Fredericton, N.-B.
JAMES DEVER.....	M. Sr. Saint-Jean..	Saint-Jean, N.-B.
WILLIAM JOHN MACDONALD.....	Victoria, C.-B.....	Victoria, C.-B.
MATTHEW HENRY COCHRANE... ..	Wellington.....	Hillhurst, P.Q.
ALEXANDER VIDAL.....	Sarnia.....	Sarnia, Ont.
RICHARD WILLIAM SCOTT.....	Ottawa.....	Ottawa.
LAWRENCE GEOFFREY POWER, (Président),	M. Sr. Halifax.....	Halifax, N.-E.
Sir ALPHONSE PELLETIER, C.C.M.G.	Grandville.....	Québec.
JOSEPH ROSAIRE THIBAudeau	Rigaud.....	Montréal.
C. E. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, C.M.G.....	Montarville.....	Boucherville, P.Q.
THOMAS MCKAY.....	Truro.....	Truro, N.-E.
JOHN O'DONOHUE	Erie.....	Toronto.
DONALD McMILLAN.....	Alexandria	Alexandria, Ont.
WILLIAM McDONALD.....	Cap-Breton.....	Little Glace Bay, N.-E.
JOSEPH BOLDUc.....	Lauzon.....	St-Victor de Tring, P.Q.
JAMES ROBERT GOWAN, C.M.G.....	Barrie.....	Barrie, Ont.
MICHAEL SULLIVAN.....	Kingston.....	Kingston, Ont.
FRANCIS CLEMOW.....	Rideau.....	Ottawa.
PASCAL POTRIER.....	Acadie.....	Shediac, N.-B.
SAMUEL MERNER.....	Hamburg.....	Berlin, Ont.
CHARLES EUSÈBE CASGRAIN.....	Windsor.....	Windsor, Ont.
LACHLAN McCALLUM.....	Monck.....	Stromness, Ont.
WILLIAM DELL PERLEY.....	Wolseley.....	Wolseley, T.N.-O.
JAMES REID.....	Cariboo.....	Quesnelle, C.-B.
GEORGE A. DRUMMOND	Kennebec.....	Montréal.
SAMUEL PROWSE.....	King's.....	Murray Harbour, I.P.-E.
JAMES ALEXANDER LOUGHEED... ..	Calgary.....	Calgary, T.N.-O.
LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON.	Mille Isles.....	Terrebonne, P.Q.
PETER McLAREN.....	Perth.....	Perth, Ont.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawinegan	Trois-Rivières, P.Q.
JABEZ B. SNOWBALL.....	Chatham.	Chatham, N.-B.
ANDREW A. MACDONALD	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
JOHN DOBSON.....	Lindsay	Lindsay, Ont.
A. C. P. LANDRY.....	Stadacona	Mastai, Qué.
THOMAS ALFRED BERNIER.....	Saint-Boniface.....	Saint-Boniface, Manitoba.
CLARENCE PRIMROSE.....	Picton	Picton, N.-E.
SIR MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G..	Hastings.....	Belleville, Ont.
JOHN NESBITT KIRCHHOFFER.....	Selkirk	Brandon, Manitoba.
DONALD FERGUSON	Queen's.....	Charlottetown, I.P.-E.
GEORGE T. BAIRD	Victoria.....	Perth Centre, N.-B.
SIR WILLIAM H. HINGSTON, Chevalier	Rougemont	Montréal.
JOSIAH WOOD.....	Westmoreland.....	Sackville, N.-B.
JAMES O'BRIEN	Victoria.....	Montréal.
JOSEPH O. VILLENEUVE.....	De Salaberry.....	Montréal.
WILLIAM OWENS	Inkerman	Montréal.
JAMES COX AIKINS.....	Home	Toronto.
GEORGE B. BAKER	Bedford	Sweetsburg, Qué
DAVID MACKEEN.....	Cap-Breton	Halifax, N.-E.
SIR JOHN CARLING, C.C.M.G.....	London	London, Ont.
LOUIS J. FORGET.....	Sorel	Montréal.
ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière	Montréal.
DAVID MILLS.....	Bothwell.....	Ottawa, Ont.
GEORGE A. COX.....	Toronto, Ont.
GEORGE GERALD KING.....	Queen's	Chipman, N.-B.
JOHN LOVITT.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-E.
RAOUL DANDURAND.....	De Lorimier.....	Montréal.
JEAN BAPTISTE ROMUALD Fiset.....	Golfe.....	Rimouski, Qué.
WILLIAM TEMPLEMAN.....	New-Westminster ..	Victoria, C.-B.
JAMES W. CARMICHAEL.....	New-Glasgow.	New-Glasgow, N.-E.
JOHN YEO	Prince-Est.....	Port Hill, I.P.-E.
JOSEPH ARTHUR PAQUET.	LaSalle.	Québec.
WILLIAM KERB.....	Northumberl'd-O..	Cobourg, Ont.
PETER MCSWEENEY	Northumberland...	Moncton, N.-B.
GEORGE TAYLOR FULFORD	Brockville.....	Brockville, Ont.
JOSEPH P. B. CASGRAIN.	DeLanaudière.....	Montréal.
ROBERT WATSON	Portage-la-Prairie..	Portage la Prairie, M.
FINDLAY M. YOUNG.....	Killarney	Killarney, M.
JOSEPH SHEHYN.	Laurentides	Québec.
ARTHUR H. GILLMOR.....	Saint-George.....	Saint-George, N.-B.
ANDREW TREW WOOD.....	Hamilton	Hamilton, Ont.
LYMAN MELVILLE JONES.....	Toronto.....	Toronto.
GEORGE MCHUGH.....	Victoria-O.....	Lindsay, Ont.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
ROBERT MACKAY.....	Alma.....	Montréal.
JOHN VALENTINE ELLIS.....	St. John;	Saint-John, N.-B.
GEORGE LANDERKIN.....	Grey. S. R.....	Hanover, Ont.
JOSEPH GODBOUT.....	LaSalle.....	St-François, Beauce, Qué.
ARTHUR MIVILLE DECHÊNE.....	LaDurantaye.....	St-Roch des Au/naies, Qué.

LISTE DES SÉNATEURS

PAR

PROVINCES.

ONTARIO—24.

SENATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable	
1. GEORGE WILLIAM ALLAN	Toronto.
2. ALEXANDER VIDAL.....	Sarnia.
3. RICHARD WILLIAM SCOTT.....	Ottawa.
4. JOHN O'DONOHUE.....	Toronto.
5. DONALD McMILLAN.....	Alexandria.
6. JAMES ROBERT GOWAN, C.M.G.....	Barrie.
7. MICHAEL SULLIVAN.....	Kingston.
8. FRANCIS CLEMOW.....	Ottawa.
9. SAMUEL MERNER ..	Berlin.
10. CHARLES EUSÈBE CASGRAIN.....	Windsor.
11. LACHLAN McCALLUM.....	Stromness.
12. PETER McLAREN ...	Perth.
13. JOHN DOBSON.....	Lindsay.
14. SIR MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G...	Ottawa.
15. JAMES COX AIKINS.....	Toronto.
16. SIR JOHN CARLING, C.C.M.G.....	London.
17. DAVID MILLS.....	Ottawa.
18. GEORGE A. COX.....	Toronto.
19. WILLIAM KERR.....	Cobourg.
20. GEORGE TAYLOR FULFORD	Brockville.
21. ANDREW TREW WOOD.....	Hamilton.
22. GEORGE McHUGH.....	Lindsay.
23. LYMAN MELVILLE JONES.....	Toronto.
24. GEORGE LANDERKIN.....	Hanover.

QUEBEC—24.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RESIDENCES.
L'honorable		
1. JOSEPH F. ARMAND.....	Repentigny.	Montréal.
2. MATTHEW HENRY COCHRANE..	Wellington.	Hillhurst.
3. SIR ALPHONSE PELLETIER (C.C.M.G.)	Grandville.	Québec.
4. JOSEPH ROSAIRE THIBAudeau	Rigaud.	Montréal.
5. C. E. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, C.M.G.....	Montarville.	Boucherville.
6. JOSEPH BOLDUC.....	Lauzon.	St-Victor de Tring.

Liste des Sénateurs.

QUÉBEC—Suite.

SENATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
7. GEORGE A. DRUMMOND.....	Kennébec.	Montréal.
8. LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON...	Mille Iles.	Terrebonne.
9. HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawinigan.	Trois-Rivières.
10. A. C. P. LANDRY.....	Stadacona.	Mastai.
11. SIR WILLIAM H. HINGSTON, Chevalier	Rougemont.	Montréal.
12. JAMES O'BRIEN.....	Victoria.	Montréal.
13. JOSEPH O. VILLENEUVE.....	DeSalaberry.	Montréal.
14. WILLIAM OWENS.....	Inkerman.	Montréal.
15. GEORGE B. BAKER.....	Bedford.	Sweetsburg.
16. LOUIS J. FORGET.....	Sorel.	Montréal.
17. ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière.	Montréal.
18. RAOUL DANDURAND.....	De Lorimier.	Montréal.
19. JEAN BAPTISTE ROMUALD Fiset.....	Goife.	Rimouski.
20. JOSEPH P. B. CASGRAIN.....	DeLanaudière.	Montréal.
21. JOSEPH SHEHYN.....	Laurentides.	Québec.
22. ROBERT MACKAY.....	Alma.	Montréal.
23. JOSEPH GODBOUT.....	La Salle.	St-François, Beauce.
24. ARTHUR MIVILLE DECHÊNE.....	La Durantaye.	Saint-Roch des Aulnaies.

NOUVELLE-ECOSSE—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable	
1. ROBERT B. DICKEY.....	Amherst.
2. WILLIAM MILLER.....	Arichat.
3. LAWRENCE GEOFFREY POWER, <i>Présid.</i>	Halifax.
4. THOMAS MCKAY.....	Truro.
5. WILLIAM McDONALD.....	Little Glace Bay.
6. CLARENCE PRIMROSE.....	Pictou.
7. DAVID MACKEEN.....	Halifax.
8. JOHN LOVITT.....	Yarmouth.
9. JAMES W. CARMICHAEL.....	New Glasgow.

NOUVEAU-BRUNSWICK—10.

L'honorable	
1. DAVID WARK.....	Frédéricton.
2. JAMES DEVER.....	Saint-Jean.
3. PASCAL POIRIER.....	Shediac.

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

SENATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable	
4. JABEZ B. SNOWBALL.....	Chatham.
5. GEORGE T. BAIRD.....	Perth Centre.
6. JOSIAH WOOD.....	Sackville.
7. GEORGE GERALD KING.....	Chipman.
8. PETER McSWEENEY.....	Moncton.
9. ARTHUR H. GILLMOR.....	St-George.
10. JOHN VALENTINE ELLIS.....	Saint-Jean.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—4.

L'honorable	
1. SAMUEL PROWSE.....	Murray Harbour.
2. ANDREW A. MACDONALD.....	Charlottetown.
3. DONALD FERGUSON.....	Charlottetown.
4. JOHN YEO.....	Port-Hill.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—3.

L'honorable	
1. WILLIAM JOHN MACDONALD.....	Victoria.
2. JAMES REID.....	Quesnelle.
3. WILLIAM TEMPLEMAN.....	Victoria.

MANITOBA—4.

L'honorable	
1. THOMAS ALFRED BERNIER.....	St-Boniface.
2. JOHN NESBITT KIRCHHOFFER.....	Brandon.
3. ROBERT WATSON.....	Portage la Prairie.
4. FINDLAY M. YOUNG.....	Killarney.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—2.

L'honorable	
1. WILLIAM DELL PERLEY.....	Wolseley.
2. JAMES ALEXANDER LOUGHEED.....	Calgary.

INDEX

DU

TRENTE-SIXIÈME VOLUME

DU

JOURNAL DU SÉNAT

I EDOUARD VII, 1901

ABELL, ACTE AUTORISANT LE COMMISSAIRE DES BREVETS À FAIRE DROIT À JOHN.—
(Voir Bill N° 1).

ADAMSON, AGAR.— Son salaire payé pendant son absence en Afrique, 171, 188, 194.

ADRESSE AU ROI :—

Au sujet de la mort de la Reine et de son avènement, 26. Concours du Sénat, 29. Adresse au Gouverneur, 29. Message aux Communes, 30. Concours des Communes, 41. Réponse, 178.

ADRESSES :—

A Son Excellence le Gouverneur général :

En réponse au discours du trône, 25, 30. Réponse du Gouverneur, 46.

Pour faire transmettre au roi une adresse des deux Chambres, 29, 30.

Soumissions pour la pose du câble du Pacifique, 56. Réponse, 128.

Immigration des Doukhobors, 94.

Transport des malles des mines de Coe Hill, 126. Réponse, 224.

Liste des pêcheurs du comté de Queen (I.P.-E.), qui ont reçu des primes, 132. Réponse 190.

Rapports, etc., au sujet des explorations faites relativement à la construction du canal de Trent, 142. Réponse, 259, 260.

Dettes des provinces à leur entrée dans la Confédération, 178.

Terrains donnés aux Doukhobors, etc., 193. Réponse, 234.

Documents au sujet des ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, 210. Réponse, 224.

AGRICULTURE, RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'—, 26.

Pétition du gouvernement du Manitoba demandant l'abolition des droits sur les instruments pour l'—, 219.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX :

Motions, 18, 23, 38, 74, 88, 109, 201, 249.

Ajournements, 24, 35, 41, 75, 89, 109, 249.

Ajournement au matin. Motions, 35, 287.

ALASKA ET DU NORD-OUEST, CHEMIN DE FER DE L'—.(Voir Bill N° 2).

Rapport : délimitation de la ligne entre le Territoire de l'—et la Puissance du Canada, 172.

ALBERTA, CHEMIN DE FER CENTRAL D'—.(Voir Bill N° 3).

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE D'—(Voir Bill N° 4).

ALEXANDER, T.W.—Son salaire augmenté, 221, 222.

ALGOMA, COMPAGNIE—de fer et d'acier nickelé du Canada. (Voir Bill N° 6).

CHEMIN DE FER CENTRAL D'—.(Voir Bill N° 5).

ALMONTE. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 111.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE, ASSURANCE DE L'—.(Voir Bill N° 7.)

ARNPRIOR À PONTIAC, CHEMIN DE FER D'—.(Voir Bill N° 8.)

ARTONA. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 111.

ASSURANCE, COMPAGNIE D'—, de l'Amérique Britannique.

Century.

Empire-Uni.

De London.

Des Manufacturiers.

De l'Ouest. (Voir ces mots.)

ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR, CHEMIN DE FER DE L'—.(Voir Bill N° 9.)

AUBAINS, IMPORTATION ET EMPLOI D'—.(Voir Bill N° 10.)

AUDETTE, NAPOLÉON. Chargé du soin des salles de bain, 171, 188, 194.

AURORA. Pétition de la ville d'— au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.

AYR. Pétition du village d'—, contre la Compagnie de téléphone Bell, 134.

BAIE D'HUDSON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE LA—, et du Nord-Ouest. (Compagnie de transport du Grand Nord.)

Pétition demandant modification de sa charte, 33. Rapportée, 52.

-
- BAIE D'HUDSON AU PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DE LA—. (*Voir* Bill N° 50.)
- BANQUES ET DU COMMERCE, COMITÉ DES—. Rapport nommant le—, 34. Adopté, 37. 1er rapport : réduction du quorum, 40. Adopté, 40. Rapport contre un bill, 138. Adopté, 139. Rapport : téléphone Bell, 182. Rapport : bill retiré, 231.
- BARNETT, SAMUEL. Nommé messenger, 65.
- BEDFORD. Pétition de la ville de—, au sujet de la Compagnie du téléphone Bell, 90.
- BEEBE PLAIN. Pétition de la ville de—, contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.
- BELL, COMPAGNIE CANADIENNE DE TÉLÉPHONE. Pétitions au sujet de ses taux, 83, 90, 101, 111, 116, 128, 134, 138, 147, 152, 157, 210, 219.
ACTE CONCERNANT LA—. (*Voir* Bill N° 11.)
- BERLIN. Pétition de—, contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- BIBLIOTHÉCAIRES, RAPPORT DES—, 30. Adopté, 38.
- BIBLIOTHÈQUE, COMITÉ DE LA—. Rapport nommant le—, 34. Adopté, 36. Message aux Communes, 36. Messages des Communes, 47, 48. 1er rapport : comités et "Décisions des Orateurs," 78. Adopté, 88. 2e rapport : sous-comités, 273. Adopté, 286.
- BILL. Lu pro forma, 24.
Délai pour présentation d'une pétition pour un—privé, 39, 98.
Délai pour la présentation d'un—privé, 39, 98, 132.
Délai pour la réception d'un rapport sur un—privé, 39, 192.
Rapport contre un—, 138, 175.
Délai pour présentation de pétitions pour un—de divorce, 39.
Motion pour placer un— sur l'ordre du jour, 202, 210, 211.
Rayé de l'ordre du jour, 216, 236, 290.
Rapport pour retirer un—, 207, 231, 232, 269, 280.
Bills sanctionnés, 125, 291.
- BILLS PRIVÉS DIVERS, COMITÉ DES—. Rapport nommant le—, 34. Adopté, 37. 1er rapport : réduction du quorum, 40. Adopté, 40.
- BILLS DE LA SESSION :—
- 1° ABELL, JOHN—. Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à—
Pétition au sujet d'un brevet, 51. Rapporté, 139.
Bill reçu et lu 1re fois, 156. 2e lecture remise, 168. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés, 170. Rapporté, 216. Lu 3e fois et passé, 222. S. R., 292. Chap. 88.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

2° ALASKA ET DU NORD-OUEST, CHEMIN DE FER DE L'—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 72. Rapportée, 80.

Bill présenté et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 112. Rapport : préambule non prouvé, 215. Adopté, 215. Honoraires remboursés, 251.

3° ALBERTA, CHEMIN DE FER CENTRAL D'—.

Pétition de G. W. Smith et autres, demandant un acte d'incorporation, 74. Rapporté, 122.

Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 168. Rapporté, 232. Lu 3e fois et passé, 246. S. R., 292. Chap. 44.

4° ALBERTA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE D'—.

Pétition demandant modification de sa charte, 76.

Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 167. Rapporté, 177. Lu 3e fois et passé, 187. S. R., 292. Chap. 45.

5° ALGOMA, CHEMIN DE FER CENTRAL D'—.

Pétition : changement de nom, etc., 52. Rapportée, 153.

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 248. Rapporté, 268. Règles 17 et 70 suspendues, 268. Lu 3 fois et passé, 268. S. R., 293. Chap. 46.

6° ALGOMA, COMPAGNIE—, de fer et d'acier nickelé du Canada.

Pétition de F. W. Clergue, demandant un acte d'incorporation, 51. Rapportée, 153.

Bill reçu et lu 1re fois, 135. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 153. Rapporté avec amendements, 191. Amendements agréés, 191. Lu 3e fois et passé, 198. Amendements agréés par les Communes, 262. S. R., 293. Chap. 89.

7° AMÉRIQUE BRITANNIQUE, ASSURANCE DE L'—.

Règles suspendues et pétition demandant à posséder et exploiter des briseglaces, etc., 140. Rapportée, 174. Règles 49 et 50 suspendues, 174.

Bill reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 195. Rapporté, 207. Lu 3e fois et passé, 212. S. R., 292. Chap. 90.

8° ARNPRIOR À PONTIAC, CHEMIN DE FER D'—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 76. Rapportée, 97.

Bill reçu et lu 1re fois, 111. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. Rapporté avec un amendement, 177. Amendement agréé, 177. Lu 3e fois et passé, 187. Amendement agréé par les Communes, 262, S. R., 293. Chap. 47.

9° ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR, CHEMIN DE FER DE L'—.

Pétition : délai pour l'achèvement de ses travaux, 33. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 111. Lu 2e fois et renvoyé au Comité des Chemins de fer, 118. Rapporté, 175. Amendement proposé et rejeté, 185. Lu 3e fois et passé, 186. S. R., 292. Chap. 48.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

10° AUBAINS, IMPORTATION ET EMPLOI DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 244. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 263.
En comité, 272. Rapporté, lu 3e fois et passé, 272. S. R., 293. Chap.
13.

11° BELL, COMPAGNIE CANADIENNE DE TÉLÉPHONE—.

Pétition : augmentation de son capital, 72. Rapportée, 80.

Bill présenté et lu 1re fois, 80. 2e lecture remise, 88, 99-100. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 109. Rapport spécial, 182. Considération remise, 202. Liste des actionnaires, 208. Impression ordonnée, 208. Considération des amendements, 212, 229. Division, 229. Bill retiré, 236. Honoraires remboursés, 244.

12° BREVETS, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—.

Bill présenté et lu 1re fois, 142. Lu 2e fois et renvoyé à un comité spécial, 153. Rapport, 269.

13° CANADIAN NATIONAL BANK—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 76. Rapportée, 122.

14° CABLE DU PACIFIQUE.—Acte modifiant l'Acte du—1899.

Bill reçu et lu 1re fois, 255. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 265.
En comité, 272. Rapporté et lu 3e fois, 272. Passé, 273. S. R., 293.
Chap. 5.

15° CANADA, CORPORATION DE DÉBENTURES ET EFFETS PUBLICS DU—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 51. Rapportée, 173.

Bill reçu et lu 1re fois, 185. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 196. Rapporté avec amendements, 207. Amendements agréés, 207. Lu 3e fois et passé, 212. Amendements agréés par les Communes, 262. S. R., 293. Chap. 94.

16° CANADA-EST, CIE D'ÉPARGNE ET DE PRÊT DU—.

Pétition demandant modification de sa charte, 51. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 144. Rapporté, 183. Lu 3e fois et passé, 193. S. R., 292. Chap. 96.

17° CENS ÉLECTORAL, ACTE MODIFIANT L'ACTE DU—de 1898.

Bill reçu et lu 1re fois, 203. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 217.
Comité remis, 230. En comité, 262. Rapporté, lu 3e fois et passé, 262.
S. R., 293. Chap. 15.

18° CENTURY, CIE D'ASSURANCES SUR LA VIE—THE—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 63. Rapportée, 97.

Bill reçu et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 112. Rapporté avec un amendement, 183. Amendement agréé, 183. Lu 3e fois et passé, 193. Amendement agréé par les Communes, 262. S. R., 293. Chap., 93.

19° CHARTE DE CHEMINS DE FER, ACTE RELATIF AUX DEMANDES DE—.

Bill présenté et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 133. Rapport demandant la permission de retirer le bill, 231. Adopté, 232.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

20° CHAUDIÈRE, CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE—

Pétition demandant un acte d'incorporation, 55. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 245. Règles 17 et 41 suspendues, 245. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 245. Rapporté, 267. Règles 17 et 70 suspendues, 267. Lu 3e fois et passé, 267. S. R., 293. Chap. 68.

21° CHEMINS DE FER, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 247. En comité et rapporté, 251. Lu 3e fois et passé, 251. S. R., 292. Chap. 31.

22° " ACTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ACTE DES—

Bill reçu et lu 1re fois, 281. Règles 17 et 41 suspendues, 281. 2e lecture, comité, 3e lecture, 281. Passé, 281. S. R., 293. Chap. 32.

23° " SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DE—

Bill reçu et lu 1re fois, 285. Règles 17 et 41 suspendues, 285. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 285. En comité, 286. Rapporté, lu 3e fois et passé, 286. S. R., 294. Chap. 7.

24° CODE CRIMINEL, ACTE À L'EFFET DE MODIFIER LE—, 1892.

Bill présenté et lu 1re fois, 178. 2e lecture remise, 195. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 202. Comité remis, 208, 217, 223. En comité, 236. Rapporté avec un amendement, 237. Amendement agréé, 237. Règles 17 et 41 suspendues, 237. Lu 3e fois et passé, 237. Passé par les Communes, 284. S. R., 293. Chap. 42.

25° COLOMBIE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DE LA— ET KOOTENAY.

Pétition demandant modification de sa charte, 55. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 149. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 154. Rapporté, 176. Lu 3e fois et passé, 186. S. R., 292. Chap. 55.

26° COLOMBIE ET DE L'OUEST, CHEMIN DE FER DE LA—

Pétition : émission d'obligations gagées, 55. Rapportée, 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 172. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 188. Rapporté, 215. Lu 3e fois et passé, 222. S. R., 292. Chap. 56.

27° COLOMBIE-BRITANNIQUE, CHEMIN DE FER DU SUD DE LA—

Pétition demandant modification de sa charte, 55. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté, 117. Lu 3e fois et passé, 126. S. R., 291. Chap. 49.

28° CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA. (Crédit hypothécaire du Canada.)

Pétition demandant modification de sa charte, 55. Rapportée, 173.

Bill reçu et lu 1re fois, 179. 2e lecture remise, 195, 203. Rayé de l'ordre du jour, 216.

29° DAWSON CITY, COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE—

Pétition demandant modification de sa charte, 76. Rapportée, 97.

Bill présenté et lu 1re fois, 101. Lu 2e fois, 112. Règle 60 suspendue, 112. Renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes, 112. Rapport

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- préambule non prouvé, 175. Motion pour le renvoyer au comité, rejetée sur division, 198. Motions pour faire remettre le bill sur l'ordre du jour, 202, 210, 211. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 217. Rapport, 232. Adopté, 232. Honoraires remboursés, 244.
- 30° DENRÉES, EMPAQUETAGE OU VENTE DE CERTAINES—.
- Bill reçu et lu 1re fois, 228. 2e lecture remise, 247. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 251. En comité, 263. Rapporté avec amendements, 264. Agréés, 264. Règles 17 et 41 suspendues, 264. Lu 3e fois et passé, 364. Amendements agréés ou rejetés par les Communes, 283. Acquiescement du Sénat, 284. S. R., 293. Chap. 26.
- 31° DOUANES :
- Bill reçu et lu 1re fois, 283. Règles 17 et 41 suspendues, 283. 2e lecture, comité, 3e lecture, 283. S. R., 293. Chap. 22.
- 32° EDDY, COMPAGNIE E. B.—.
- Pétition demandant modification de sa charte, 44. Rapportée, 79.
- Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés divers, 167. Rapporté, 184. Lu 3e fois et passé, 194. S. R., 292. Chap. 97.
- 33° EDMONTON, YUKON ET PACIFIQUE, CHEMIN DE FER D'—.
- Pétition demandant modification de sa charte, 51. Rapportée, 64.
- Bill reçu et lu 1re fois, 95. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 106. Rapporté, 117. Lu 3e fois et passé, 127. S. R., 191. Chap. 57.
- 34° EDWARDS, ACTE CONCERNANT W. C.—, et Compagnie.
- Pétition demandant modification de sa charte, 33. Rapportée, 64.
- Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés divers, 167. Rapporté, 184. Lu 3e fois et passé, 194. S. R., 292. Chap. 98.
- 35° ELECTIONS FÉDÉRALES, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—de 1900.
- Bill reçu et lu 1re fois, 204. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 217. Comité remis, 238, 248. En comité, 252, 264. Rapporté avec amendements, 264. Agréés, 265. Règles 17 et 41 suspendues, 265. Lu 3e fois et passé, 265. Amendements agréés par les Communes, 283. S. R., 293. Chap. 16.
- 36° EMPIRE-UNI, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE L'—.
- Pétition demandant modification, 72. Rapport : règle 49c, 80. Adopté, 80.
- Bill reçu et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce 112. Rapporté, 183. Lu 3e fois et passé, 193. S. R., 292. Chap. 115.
- 37° ENQUÊTES SUR LES SINISTRES MARITIMES.
- Bill reçu et lu 1re fois, 115. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 133. Comité remis, 144, 148. En comité et rapporté, 154. Lu 3e fois et passé, 164. S. R., 291. Chap. 35.
- 38° EPIZOOTIES, ACTE MODIFIANT L'ACTE CONCERNANT LES—.
- Bill reçu et lu 1re fois, 211. 2e lecture remise, 223. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. Comité remis, 270. Rayé de l'ordre du jour, 290.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

39° FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN, ASSOCIATION DU—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 74. Rapportée, 80.

Bill reçu et lu 1re fois, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés divers, 113. Rapporté, 117. Lu 3e fois et passé, 127. S.R., 291. Chap. 92.

40° FORESTIERS, ANCIEN ORDRE DES—, de la Puissance du Canada.

Bill reçu, lu 1re fois et renvoyé au comité des Ordres permanents, 238. Rapporté, 241. Règles 17, 53 et 54 suspendues, 242. Placé sur l'ordre du jour, 242. Règles 17 et 41 suspendues, 242. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 242. Rapporté, 259. Lu 3e fois et passé, 269. S.R., 293. Chap. 101.

41° FORESTIERS, ORDRE INDÉPENDANT DES—.

Pétition demandant modification de sa charte, 33. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 71. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 74. Rapporté avec amendements, 96-7. Amendements agréés, 97. Lu 3e fois et passé, 105. Amendements agréés par les Communes, 124. S.R., 125. Chap. 100.

42° FORT-QU'APPELLE, CHEMIN DE FER DE—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 51. Rapportée, 122.

Bill reçu et lu 1re fois, 111. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. Rapporté, 175. Lu 3e fois et passé, 186. S.R., 292. Chap. 58.

43° FORT-QU'APPELLE, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES CHEMINS DE FER DE—.

Bill présenté et lu 1re fois, 211. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 223. Rapporté, 232. Lu 3e fois et passé, 246. Passé par les Communes, 287. S.R., 293. Chap. 59.

44° FRUITS, MARQUE ET INSPECTION DES COLIS CONTENANT DES—, destinés au commerce.

Bill reçu et lu 1re fois, 119. 2e lecture remise, 133. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 137. Comité remis, 147, 164, 169. En comité, 180, 189. Rapporté avec amendements, 189. Amendements agréés, 189. Renvoyé à un comité général, 197. En comité, 197. Rapporté avec amendements, 197. Amendements agréés, 198. Lu 3e fois et passé, 198. Amendements agréés par les Communes, 211. S.R., 292. Chap. 27.]

45° GAZ, INSPECTION DU—.

Bill reçu et lu 1re fois, 260. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 270. Règles 17 et 41 suspendues, 270. En comité, 270. Rapporté, lu 3e fois et passé, 270. S. R., 293. Chap. 28.

46° GIBIER, CONSERVATION DU—dans les territoires non organisés.

Bill reçu et lu 1re fois, 125. La 2e fois et renvoyé à un comité général, 142. En comité, 145. Rapporté, lu 3e fois et passé, 145-6. S. R., 291. Chap. 21.

47° GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST.—

Pétition: délai pour l'exécution de ses travaux, 55. Rapportée, 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 95. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 106. Rapporté, 117. Lu 3e fois et passé, 126. S. R., 291. Chap. 63.

49° GRAND NORD DU CANADA. CHEMIN DE FER DU—.

Pétition demandant modification de sa charte, 214. Rapporté, 227. Règles 49 et 50 suspendues, 227.

Bill reçu et lu 1re fois, 260. Règles 17 et 60 suspendues, 260. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 260. Rapporté, 279. Règles 17 et 70 suspendues, 279. Lu 3e fois et passé, 280. S. R., 293. Chap. 62.

49° GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA. COMPAGNIE DU—.

Pétition : Convention avec la Compagnie du chemin de fer de Cincinnati, Saginaw et Mackinaw, 33. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 62. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 73. Rapporté, 85. Règles, 17 et 70 suspendues, 85. Lu 3e fois et passé, 85. S. R., 125. Chap. 61.

50. GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA. ACTE CONCERNANT LA COMPAGNIE DU—.

Pétition : Convention avec la Compagnie du Grand Tronc de l'Ouest, 33. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 82. Lu 2e fois, 83. Règle 60 suspendue, 83. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 84. Rapporté, 86. Règles 17 et 70 suspendues, 86. Lu 3e fois et passé, 86. S. R., 125. Chap. 60.

51° GRANDES-CHUTES, COMPAGNIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE ET D'ESTACADES DES—.

Pétition : Délai pour l'achèvement de ses travaux, 104. Rapportée, 226.

Bill reçu et lu 1re fois, 245. Règles 17 et 41 suspendues, 245. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 245. Rapporté, 266. Règles 17 et 70 suspendues, 266. Lu 3e fois et passé, 267. S. R., 293. Chap. 99.

52° GUELPH. CHEMIN DE FER DE JONCTION DE—.

Pétition demandant modification de sa charte, 55. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 111. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. Rapporté avec amendements, 129. Amendements agréés, 130. Lu 3e fois et passé, 136. Amendements agréés par les Communes, 165. S. R., 291. Chap. 64.

53° HUDSON AU PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'—.

Pétition : Délai pour l'exécution de ses travaux, 50. Rapportée, 97.

Bill reçu et lu 1re fois, 111. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. Rapporté, 129. Lu 3e fois et passé, 136. S. R., 291. Chap. 65.

54. IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES, ACTE CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DE L'—.

Bill reçu et lu 1re fois, 238. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 249. En comité, 255. Rapporté, lu 3e fois et passé, 255. S. R., 292. Chap. 18.

55° INSPECTION GÉNÉRALE, ACTE MODIFIANT L'ACTE D'—.

Bill reçu et lu 1re fois, 228. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 238. En comité, 248, 262. Rapporté, lu 3e fois et passé, 263. S. R., 293. Chap. 25.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

56° INSPECTION GÉNÉRALE, ACTE MODIFIANT L'ACTE D'—.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 147.
En comité et rapporté, 154. Lu 3e fois et passé, 164. S.R., 291.
Chap. 24.

57° INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS ET INSPECTION DES DENRÉES.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 145.
En comité et rapporté, 148. Lu 3e fois et passé, 151. S.R., 291. Chap.
30.

58° INTERPRÉTATION, ACTE MODIFIANT L'ACTE D'—.

Bill présenté et lu 1re fois, 178. 2e lecture remise, 195. Lu 2e fois, 199.
Règles 17 et 41 suspendues, 200. Lu 3e fois et passé, 200. Passé par
les Communes, 211. S.R., 292. Chap. 11.

59° INTERPROVINCIAL ET DE LA BAIE DE JAMES, CHEMIN DE FER—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 56. Rapportée, 122.

Bill reçu et lu 1re fois, 238. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 249.
Rapporté, 268. Règles 17 et 70 suspendues, 269. Lu 3e fois et passé,
269. S.R., 293. Chap. 66.

60° INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS, ACTUARIES AND FINANCES.

Pétition pour obtenir la permission de présenter une pétition, 114. Rapportée,
123. Règle 52 suspendue, 123. Pétition demandant un acte d'incorporation,
122. Rapportée, 131. Règles 49 et 50 suspendues, 131.

Bill présenté et lu 1re fois, 177. 2e lecture remise, 195. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 199. Rapport, 207. Honoraires remboursés, 216.

61° JUGES DES COURS PROVINCIALES.

Bill reçu et lu 1re fois, 211. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 223.
En comité et rapporté, 236. Amendement proposé et rejeté, 246. Lu 3e
fois et passé, 247. S.R., 292. Chap. 39.

62° JUGES DES COURS PROVINCIALES, ACTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ACTE DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 281. Règles 17 et 41 suspendues, 282. 2e lecture,
comité et 3e lecture, 282. S.R., 293. Chap. 40.

63° CONTINUATION D'OFFICE DES— AUX CHANGEMENTS DE RÈGNE.

Bill présenté et lu 1re fois, 255. Règles 17 et 41 suspendues, 255. Lu 2e et
3e fois et passé, 256. Passé par les Communes, 284. S.R., 293. Chap. 38.

64° KAMLOOPS, CHEMIN DE FER DE— À ATLIN.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 104. Rapportée, 226.

Bill reçu et lu 1re fois, 238. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de
fer, 249. Rapporté, 279. Règles 17 et 70 suspendues, 279. Lu 3e fois
et passé, 279. S. R., 293. Chap. 67.

65° KÉWATIN, EVÊQUE DE— (Moosonee).

Pétition demandant un acte d'incorporation, 44. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 135. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés,
145. Rapporté, 184. Lu 3e fois et passé, 194. S.R., 292. Chap. 102.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- 66° KLONDIKE, CHEMIN DE FER DES MINES DU—
Pétition ; délai pour l'exécution de ses travaux, 51. Rapportée, 65.
Bill reçu et lu 1re fois, 94. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 106. Rapporté, 117. Lu 3e fois et passé, 126. S.R., 291. Chap. 69.
- 67° KOOTENAY, CHEMIN DE FER CENTRAL DE—
Bill reçu, lu 1re fois et renvoyé au comité des Ordres permanents, 155. Rapporté, 174. Règles 53 et 54 suspendues, 175. Bill placé sur l'ordre du jour, 175. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 189. Rapporté, 215. Lu 2e fois et passé, 222. S.R., 292. Chap. 71.
- 68° KOOTENAY ET ARROWHEAD, CHEMIN DE FER DE—
Pétition demandant un acte d'incorporation, 55. Rapportée, 65.
Bill reçu et lu 1re fois, 150. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 154. Rapporté avec un amendement, 176. Amendement agréé, 176. Lu 3e fois et passé, 187. Amendement agréé par les Communes, 262. S.R., 293. Chap. 70.
- 69° LINDSAY, BOBAYGEON ET PONTYPOOL, CHEMIN DE FER DE—
Pétition, prolongement de sa ligne ferrée, etc., 55. Rapportée, 79.
Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 167. Rapporté, 177. Lu 3e fois et passé, 187. S.R., 292. Chap. 72.
- 70° LLOYD DU SAINT-LAURENT, CORPORATION LE—
Pétition demandant un acte d'incorporation, 51. Rapportée, 152.
Bill reçu et lu 1re fois, 141. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 148. Rapporté avec amendements, 191. Considération remise, 199. Amendements agréés, 203. Lu 3e fois et passé, 203. Amendements agréés par les Communes, 262. S.R., 293. Chap. 110.
- 71° LONDON, CANADA, ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE—
Pétition demandant modification de sa charte, 44. Rapportée, 53.
Bill reçu et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 144. Rapporté, 183. Lu 3e fois et passé, 193. S.R., 292. Chap. 103.
- 72° LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, INSPECTION DE LA—
Bill reçu et lu 1re fois, 261. 2e lecture, 270. Règles 17 et 41 suspendues, 270. En comité et rapporté, 270. Lu 3e fois et passé, 271. S.R., 293. Chap. 29.
- 73° MANITOBA. CHEMIN DE FER DU—
Bill reçu et lu 1re fois, 172. Rayé de l'ordre du jour et renvoyé au comité des Ordres permanents, 181. Rapporté, 192. Règles 53, et 54 suspendues, 196. Bill placé sur l'ordre du jour, 196. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 199. Rapporté, 216. Lu 3e fois et passé, 222. S.R., 292. Chap. 73.
- 74° MANITOBA ET DU NORD-OUEST, COMPAGNIE DE PRÊT DU—
Pétition : Acte autorisant la liquidation des affaires, 51. Rapportée, 64.
Bill reçu et lu 1re fois, 141. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 148. Rapporté avec un amendement, 184. Amendement agréé, 184. Lu 3e fois et passé, 193. Amendement agréé par les Communes, 262. S.R., 293. Chap. 104.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

75° MANITOLIN ET DE LA RIVE NORD. CHEMIN DE FER DE—.

Pétition : extension de sa ligne, 51. Rapportée, 225.

Pétition d'Hamilton demandant un aide, 111.

Bill reçu et lu 1re fois, 246. Règles 17 et 41 suspendues, 246. Lu 2e fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, 246. Rapporté, 267. Règles 17 et 70 suspendues, 268. Lu 3e fois et passé, 268. S.R., 293. Chap. 74.

76° MANUFACTURIERS, DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DES—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 104. Rapport : règle 49c, 123. Règle suspendue, 124.

Bill reçu et lu 1re fois, 146. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 153. Rapporté avec amendements, 190. Amendement agréé, 190. Lu 3e fois et passé, 198. Amendement agréé par les Communes, 262. S.R., 293. Chap. 105.

77° MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—

Bill présenté et lu 1re fois, 76. 2e lecture remise 99, 108, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 114. Rapport contre le passage du bill, 138. Adopté, 139.

78° MATELOTS DE L'INTÉRIEUR, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 112. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 119. En comité et rapporté, 127. Lu 3e fois et passé, 133. S.R., 291. Chap. 33.

79° MATHER, COMPAGNIE DE PONT ET DE FORCE—.

Pétition : délai pour exécution de ses travaux, 51. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 94. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 106. Rapporté, 128-9. Lu 3e fois et passé, 136. S.R., 291. Chap. 106.

80° McCLARY, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 51. Rapportée, 97.

Bill reçu et lu 1re fois, 132. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés divers, 137. Rapporté avec un amendement, 185. Amendement agréé, 185. Lu 3e fois et passé, 194. Amendement agréé par les Communes, 262. S.R., 293. Chap. 107.

81° McDONALD, JAMES WARK—. Acte pour faire droit à—

Certificat du greffier : paiement des honoraires, 54. Pétition, 54. 2e rapport : pétition, 58. Adopté, 66. Pétition de la défenderesse, 135. Adopté, 136.

Bill présenté et lu 1re fois, 66. 6e rapport : bill signifié, 98. Adopté, 98. Certificat du greffier, 105. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Divorces, 106. 9e rapport : amendements, 150. Considération remise, 167, 169. Adopté, 188. La 3e fois et passé, 188. Message aux Communes, 188. Passé par les Communes, 261. Message des Communes, 261. S.R., 293. Chap. 117.

82° MIDDLETON, LILIAS. Acte pour faire droit à—.

Honoraires reçus, 28. Pétition, 28. 1er rapport : pétition, 58. Adopté, 65. Pétition demandant le remboursement des honoraires, 36.—4e rapport, 87. Adopté, 99.

BILLS DE LA SESSION—*Suite*.

Bill présenté et lu 1re fois, 66. Rapport 3 : bill signifié, 86-7. Adopté, 99. Certificat du greffier, 105. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Divorces, 105. 8e rapport sur le bill, 146. Adopté, 153. Bill placé sur l'ordre du jour, 163. Lu 3e fois et passé, 163. Message aux Communes, 164. Passé par les Communes, 261. Message des Communes, 261. S.R., 293. Chap. 118.

83° MONNAIES, HOTEL DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 277. Règles 17 et 41 suspendues, 277. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 277. En comité, 286. Rapporté, lu 3e fois et passé, 287. S.R., 293. Chap. 4.

84° MONTRÉAL, COMMISSAIRES DU HAVRE DE—.

Bill reçu et lu 1re fois, 261. Lu 2e fois, 271. Règles 17 et 41 suspendues, 271. Rapporté, lu 3e fois et passé, 272. S.R., 293. Chap. 9.

85° MONTRÉAL ET DES COMTÉS DU SUD, CHEMIN DE FER DE—.

Pétition demandant modification de sa charte, 52. Rapportée, 123.

Bill reçu et lu 1re fois, 287. Lu 2e fois, 290.

86° NAKUSP À SLOCAN, CHEMIN DE FER DE—.

Pétition : délai pour l'achèvement de la ligne ferrée, etc., 72. Rapportée, 80.

Bill reçu et lu 1re fois, 82. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 83-4. Rapporté, 116. Lu 3e fois et passé, 126. S.R., 291. Chap. 75.

87° NATIONALE DU CANADA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRANSPORT—.

Bill reçu, lu 1re fois et renvoyé au comité des Ordres permanents, 119. Rapporté, 130. 53e et 54e règles suspendues, 131. Bill placé sur l'ordre du jour, 131. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 137. Rapporté, 175. Lu 3e fois et passé, 186. S. R., 292. Chap. 51.

88° NAVIRES, ACTE CONCERNANT LA SURETÉ DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 112. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 119. Comité remis, 127. En comité, 142. Comité remis, 154. En comité, 165. Rapporté avec amendements, 165. Amendements agréés, 165. Lu 3e fois et passé, 167. Message : amendements agréés, rejetés ou amendés, 196. Considération remise, 203. Considération des amendements, 217. S. R., 292. Chap. 34.

89° NIAGARA À SAINTE-CATHERINE ET TORONTO, CHEMIN DE FER DE—.

Pétition demandant modification de sa charte, 57. Rapportée, 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 111. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. Rapporté, 129. Lu 3e fois et passé, 136. S.R., 291. Chap. 76.

90° NORD, CHEMIN DE FER CANADIEN DU—.

Pétition : fusionnement avec d'autres compagnies, 51. Rapportée, 122.

Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 167. Rapporté, 177. Lu 3e fois et passé, 187. S.R., 292. Chap. 52.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- 91° NORD, CHEMIN DE FER CANADIEN DU—, ETC., ETC.
 Pétition du gouvernement du Manitoba, 104. Rapportée, 123. Règles 49 et 50 suspendues, 124.
 Bill reçu et lu 1re fois, 234. Règles 17 et 41 suspendues, 234. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 234. Rapporté, 240. Règles 17 et 70 suspendues, 240. Lu 3e fois et passé, 240. S.R., 292. Chap. 53.
- 92° NOUVELLE-ECOSSE, CHEMIN DE FER ORIENTAL DE LA—.
 Bill reçu, lu 1re fois et renvoyé au comité des Ordres permanents, 246. Rapporté, 258. Règles 49, 50, 52 et 54 suspendues, 259. Placé sur l'ordre du jour, 259. Règles 17 et 41 suspendues, 259. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 259. Rapporté, 269. Règles 17 et 70 suspendues, 269. Lu 3e fois et passé, 269. S.R., 293. Chap. 77.
- 93° ONTARIO, CHEMINS DE FER D'—, de la baie d'Hudson et de l'Ouest.
 Pétition demandant modification de sa charte, 51. Rapportée, 97.
 Bill reçu et lu 1re fois, 245. Règles 17 et 41 suspendues, 245. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 245. Rapporté, 267. Règles suspendues, 267. Lu 3e fois et passé, 267. S. R., 293. Chap. 78.
- 94° ORFORD, CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D'—.
 Pétition demandant d'être reconnu par le gouvernement fédéral, 57. Rapportée, 99.
 Bill reçu et lu 1re fois, 73. 2e lecture remise, 77. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 82. Rapport : amendements, 86. Amendements agréés, 86. Règles 17, 41 et 70 suspendues, 86. Lu 3e fois et passé, 86. Amendements agréés par les Communes, 102. S.R., 125. Chap. 79.
- 95° OTTAWA ET HULL, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE ET DE FORCE D'—.
 Pétition demandant un acte d'incorporation, 51. Rapportée, 65.
 Bill reçu et lu 1re fois, 135. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés, 144. Rapporté, 185. Lu 3e fois et passé, 194. S.R., 292. Chap. 108.
- 96° OTTAWA DU NORD ET DE L'OUEST, CHEMIN DE FER D'— (Ottawa et Gati-
 neau.)
 Pétition demandant modification de sa charte, 51. Rapportée, 65.
 Bill reçu et lu 1re fois, 149. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 154. Rapporté, 176. Lu 3e fois et passé, 186. S.R., 292. Chap. 80.
- 97° OUEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'—.
 Règles suspendues et pétition demandant à posséder et exploiter des brise-glaces, etc., 140. Rapportée, 174. Règles 49 et 50 suspendues, 174.
 Bill reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 195. Rapporté, 207. Lu 3e fois et passé, 211. S. R., 292. Chap. 116.
- 98° PACIFIQUE, CHEMIN DE FER CANADIEN DU—.
 Pétition : construction d'un embranchement dans le Manitoba, 55. Rapportée, 64.
 Bill reçu et lu 1re fois, 203. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 208. Rapporté, 216. Lu 3e fois et passé, 222. S.R., 292. Chap. 54.

BILLS DE LA SESSION—*Suite*.

99. PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU—et d'Ontario-Sud.

Pétition : délai pour l'achèvement de ses travaux, 55. Rapportée, 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 73. 2e lecture remise, 77. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 82. Rapporté, 86. Lu 3e fois et passé, 99. S. R., 125. Chap. 85.

100° PÉNITENCIERS, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 282. Règles 17 et 41 suspendues, 282. Lu 2e fois, en comité et rapporté, 282. Lu 3e fois et passé, 283. S. R., 283. Chap. 43.

101°. PENSIONS DE L'ÉTAT-MAJOR PERMANENT ET DES OFFICIERS ET SOLDATS DE LA MILICE.

Bill reçu et lu 1re fois, 228. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 238. En comité, 249. Rapporté, lu 3e fois et passé, 249. S. R., 292. Chap. 17.

102° PLOMB, PRIME POUR L'EXPLOITATION DU—.

Bill reçu et lu 1re fois, 285. Règles 17 et 41 suspendues, 285. 2e lecture, comité, 3e lecture, 285. S. R., 293. Chap. 8.

103. POSTES, ACTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ACTE DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 204. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 217. En comité 223. Rapporté, 223. 3e lecture remise, 229. Lu 3e fois et passé, 236. S. R., 292. Chap. 19.

104° PREUVE EN CANADA, 1893; ACTE À L'EFFET DE MODIFIER L'ACTE DE LA—.

Bill présenté et lu 1re fois, 46. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 53. En comité et rapporté, 56. Lu 3e fois et passé, 56. Passé par les Communes, 112. S. R., 125. Chap. 36.

105° PRINCE-EDOUARD, ILE DU—. Subvention annuelle du gouvernement de l'—.

Bill reçu et lu 1re fois, 255. Lu 2e fois, 265. Règles 17 et 41 suspendues, 265. Lu 3e fois et passé, 265. S. R., 293. Chap. 3.

106° PUISSANCE, CIE DE GARANTIE DE LA—contre les voleurs.

Pétition demandant modification de sa charte, 51. Rapportée, 152.

Bill reçu et lu 1re fois, 156. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés, 168. Rapporté, 184. Lu 3e fois et passé, 194. S. R., 292. Chap. 95.

107° QUÉBEC, CIE DE TERMINUS ET DE CHEMIN DE FER DE—.

Pétition de John Sharples et autres, demandant un acte d'incorporation, 57. Rapportée, 173.

Bill reçu et lu 1re fois, 260. Règles 17 et 41 suspendues, 260. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 260. Rapporté, 286. Règles 17 et 70 suspendues, 286. Lu 3e fois et passé, 286. S. R., 293. Chap. 81.

108° QUÉBEC, COMMISSAIRES DU HAVRE DE—.

Bill reçu et lu 1re fois, 289. Règles 17 et 41 suspendues, 289. 2e lecture, comité, 3e lecture, 290. S. R., 294. Chap. 10.

109° RATHBUN, COMPAGNIE—.

Pétition demandant modification de sa charte, 57. Rapportée, 122.

Bill reçu et lu 1re fois, 133. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés divers, 137. Rapporté, 185. Lu 3e fois et passé, 194. S.R., 292. Chap. 109.

110° RÈGNE, ACTE RELATIF AU CHANGEMENT DE—.

Bill présenté et lu 1re fois, 81. 2e lecture remise, 88. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 100. En comité, 108. Amendement agréé, 108. Règles 17 et 41 suspendues, 108. Lu 3e fois et passé, 108. Passé par les Communes, 134. S. R., 291. Chap. 37.

111° REPRÉSENTATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Bill présenté et lu 1re fois, 211. 2e lecture remise, 223. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. En comité, 248. Rapporté, lu 3e fois et passé, 248.

112° REVENU DE L'INTÉRIEUR, ACTE MODIFIANT L'ACTE DU—.

Bill reçu et lu 1re fois, 280. Règles 17 et 41 suspendues, 280. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 280. En comité, 280. Rapporté, lu 3e fois et passé, 281. S.R., 293. Chap. 23.

113° RIVE-SUD, CHEMIN DE FER DE LA—.

Pétition demandant modification de sa charte, 55. Rapporté, 225.

Bill reçu et lu 1re fois, 260. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 277-78. Rapport : préambule non prouvé, 280. Adopté, 280.

114° SAINT-LAURENT, COMPAGNIE DE FORCE DU—.

Pétition de D'Arcy Scott et autres demandant un acte d'incorporation, 72. Rapportée, 225.

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 247. Rapporté, 268. Règles 17 et 70 suspendues, 268. Lu 3e fois et passé, 268. S.R., 293. Chap. 111.

115° SAINT-LAURENT ET ADIRONDACK, CHEMIN DE FER DU—.

Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 121. Rapportée, 131-2. Règle 52 suspendue, 132. Pétition : émission de débentures, 138. Rapportée, 139. Règle 49 et 50 suspendues, 140.

Bill présenté et lu 1re fois, 140. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 147. Rapporté, 176. Lu 3e fois et passé, 186. Amendé par les Communes, 262. Amendement agréé, 272. S.R., 293. Chap. 82.

116° SAINTE-MARIE, PONT DE LA RIVIÈRE—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 57. Rapportée, 97.

Bill reçu et lu 1re fois, 244. Règles 17 et 41 suspendues, 244. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 244. Rapporté, 266. Règles 17 et 70 suspendues, 266. Lu 3e fois et passé, 266. S.R., 293. Chap. 112.

117° SASKATCHEWAN ET L'OUEST, CHEMIN DE FER DE LA—.

Pétition demandant un acte d'incorporation au fédéral, 55. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 149. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 164. Rapporté, 176. Lu 3e fois et passé, 187. S.R. 292. Chap. 83.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

118° SECOURS MUTUELS, SOCIÉTÉ CANADIENNE DE—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 50. Rapportée, 79.

Bill reçu et lu 1re fois, 165. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 169. Rapporté, 191. Lu 3e fois et passé, 198. S.R., 292. Chap. 91.

119° SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, ACTE MODIFIANT L'ACTE CONCERNANT LE—.

Bill reçu et lu 1re fois, 284. Règles 17 et 41 suspendues, 284. 2e lecture comité, 3e lecture, 284. S. R., 293. Chap. 14.

120° SIBBALD, ACTE AUTORISANT LE COMMISTAIRE DES BREVETS À FAIRE DROIT A EUDORA—.

Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 212. Rapportée, 226. Règle 52 suspendue, 226. Pétition demandant de prolonger le terme d'un brevet, 226. Rapporté, 241. Règles 17, 49 et 50 suspendues, 241.

Bill présenté et lu 1re fois, 241. Règles 41 et 17 suspendues, 241. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés divers, 241. Rapporté, 259. Règles 17 et 70 suspendues, 259. Lu 3e fois et passé, 259. Amendé par les Communes, 287. Acquiescement du Sénat, 287. S.R., 293. Chap. 113.

121° SIMILKAMEEN A KÉRÉMÉOS, CHEMIN DE FER DE—.

Bill reçu et lu 1re fois, 172. Rayé de l'ordre du jour et renvoyé au comité des Ordres permanents, 179. Rapporté, 192. Règles 53 et 54 suspendues, 192. Placé sur l'ordre du jour, 192. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 199. Rapporté, 216. Lu 3e fois et passé, 222. S.R., 292. Chap. 84.

122° SOVEREIGN, BANK OF CANADA.

Pétition de la Canadian National Bank, 76. Rapportée, 122.

Bill reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques e, du Commerce, 195. Rapporté, 207. Lu 3e fois et passé, 211. S.R., 292. Chap. 114.

123° STEAMERS TRANS-OCÉANIQUES, SUBVENTIONS AUX—.

Bill reçu et lu 1re fois, 261. Lu 2e fois, 271. Règles 17 et 41 suspendues 271. En comité et rapporté, 271. Lu 3e fois et passé, 271. S.R., 293. Chap. 6.

124° STOVEL JAMES, ACTE POUR FAIRE DROIT À—.

Pétition demandant de plaider *in formâ pauperis*, etc, 49. Certificat : honoraires payés, 78. Règle 106 suspendue, 78. Pétition demandant un acte de divorce, 78. 5e rapport : pétition, 87, 88. Adopté, 99.

Bill présenté et lu 1re fois, 125. 10e rapport : bill signifié, 166. Adopté, 170. Certificat du greffier, 179. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Divorces, 180.

125° SUBSIDES. Bill N° 1 :

Bill reçu et lu 1re fois, 104. Règles, 17 et 41 suspendues, 104. Lu 2e et 3e fois et passé, 105. S.R., 126. Chap. 1.

BILLS DE LA SESSION—*Fin.*

126° SUBSIDES. Bill N° 2 :

Bill reçu et lu 1re fois, 290. Règles 17 et 41 suspendues, 290. Lu 2e et 3e fois et passé, 290. S. R., 294. Chap. 2.

127° SUPRÊME ET DE L'ECHIQUIER, COURS—. Acte modifiant l'Actes des—.

Bill présenté et lu 1re fois, 125. 2e lecture remise, 143, 146, 153, 169, 195.

128. TERRES FÉDÉRALES, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—.

Bill reçu et lu 1re fois, 125. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 142. En comité, 145, 148. Rapporté avec amendements, 149. Amendements agréés, 150. Réimpression du bill, 150. Lu 3e fois et passé, 166-7. Amendements agréés par les Communes, 228. S.R., 292. Chap. 20.

129° VANCOUVER ET DE L'ILE LOULOU, CHEMIN DE FER DE—.

Pétition : incorporation par le gouvernement fédéral, etc., 72. Rapportée, 80.

Bill reçu et lu 1re fois, 149. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 164. Rapporté, 177. Lu 3e fois et passé, 187. S.R., 292. Chap. 86.

130° VANCOUVER, WESTMINSTER ET YUKON, CHEMIN DE FER DE—.

Pétition, de la Compagnie Vancouver, Westminster, Northern and Yukon, 55. Rapportée, 79.

Bill reçu et lu 1re fois, 172. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 188. Rapporté, 215. Lu 3e fois et passé, 222. S.R., 292. Chap. 87.

131° VICTORIA. Acte concernant le jour—.

Pétitions en faveur du bill, 101.

Bill reçu et lu 1re fois, 203. Lu 2e fois, 208. Règle 41 suspendue, 208. En comité lue 3e fois et passé, 208. S. R., 292. Chap. 12.

132° YUKON, ACTE MODIFIANT L'ACTE DU TERRITOIRE DU—, et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice.

Bill présenté et lu 1re fois, 73. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 77. En comité, 81. Comité remis, 99. En comité, 107. Rapporté avec amendements, 107. Amendements agréés, 108. Règles 18 et 41 suspendues, 108. Lu 3e fois et passé, 108. Amendé par les Communes, 235. Acquiescement du Sénat, 248. S.R., 292. Chap. 41.

133° YUKON BRITANNIQUE, CHEMIN DE FER DU—.

Pétition : extension de sa voie, 34. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté, 117. Lu 3e fois et passé, 127. S.R., 291. Chap. 50.

BOBCAYGEON. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.

BOIS. Inspection et mesurage du bois. (Voir Bill N° 57.)

BOWMANVILLE. Pétition de la ville de—, contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.

BRANTFORD. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.

- BREVETS, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES— (Voir Bill N° 12.)
- BRITANNIQUE CANADIENNE, COMPAGNIE DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS— Etat des affaires, 46. Liste des actionnaires, 46.
- C**ABLE DU PACIFIQUE. Adresse : Soumission pour la pose du—, 56. Réponse, 128. (Voir Bill N° 14.)
- CABLES, NATIONALISATION DES—, et des lignes télégraphiques, 63.
- CANADA, COMPAGNIE D'ÉPARGNE ET DE PRÊT DU—, Est. (Voir Bill N° 16.)
- “ CORPORATION DE DÉBENTURES ET EFFETS PUBLICS DU— (Voir Bill N° 15.)
- “ COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRANSPORT NATIONAL DU— (Voir Bill N° 87.)
- CANADIAN NATIONAL BANK. (Voir Bill N° 13.)
- CARBERRY. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- CAYUGA. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- CENS ÉLECTORAL, ACTE MODIFIANT L'ACTE DU—de 1898. (Voir Bill N° 17.)
- CENTURY, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE THE—. (Voir Bill N° 18.)
- CHAMBLY. Pétition de la ville de—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.
- CHAMBRE S'AJOURNE, MOTION QUE LA—. Par respect pour la mémoire de feu l'honorable J. J. Ross, 201.
- CHAMBRE DES COMMUNES, ACTE MODIFIANT L'ACTE CONCERNANT LE SÉNAT ET LA—. (Voir Bill N° 119.)
- CHAPMAN, WILLIAM—. Nommé pour la traduction de l'arriéré des débats, 233, 247.
- CHARTES DE CHEMINS DE FER, ACTE RELATIF AUX DEMANDES DE— (Voir Bill N° 19.)
- CHATHAM, PÉTITION DE LA CITÉ DE—au sujet de la Cie de téléphone Bell, 147.
- CHAUDIÈRE, CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE—.(Voir Bill N° 20.)
- CHEMINS DE FER, ACTE CONCERNANT LES—Lu *pro formâ*, 24.
- “ Télégraphes et Havres. Comité des—.Rapport nommant le—,34. Adopté, 37. 1er rapport : réduction du quorum, 41. Adopté, 41. Rapports spéciaux, 129, 175, 215, 231, 232, 280.
- “ Subventions aux—.(Voir Bill N° 23.)
- “ ACTES MODIFIANT L'ACTE DES—.(Voir Bi'lls Nos 21 et 22.)
- CHIPPEWA, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Compagnie de Téléphone Bell, 128.

- CLAVIGRAPHE. Pour l'usage du greffier en loi, 171, 188, 194.
- “ Pour l'usage du bureau de distribution, 221.
- CLERGUE, CIE DE FER, NICKEL ET ACIER—du Canada. (*Voir* Bill N° 6.)
- CLIFFORD, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Cie de téléphone Bell, 138.
- CLIFTON. PÉTITION DU TOWNSHIP DE—contre le bill du téléphone Bell, 103.
- CODE CRIMINEL. (*Voir* Bill N° 24.)
- COE HILL. Adresse: transport des malles entre les mines de—etc., 126. Réponse, 224.
- COLIS CONTENANT DES FRUITS DESTINÉS AU COMMERCE. (*Voir* Bill N° 44.)
- COMITÉS PERMANENTS. Des Banques et du Commerce.
- De la Bibliothèque.
 - Des Bills privés divers.
 - Des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.
 - Du compte rendu des Débats.
 - Des Divorces.
 - De l'Economie Interne et de la Comptabilité.
 - Des Impressions.
 - Des Ordres permanents.
 - Du Restaurant.
 - De Sélection.
- “ SPÉCIAUX: Acte des brevets.
- Affaire Cook. (*Voir* ces mots.)
- COLOMBIE BRITANNIQUE, Administration des terres dans la zone de 40 milles de chemin de fer, dans la—, 44.
- “ Chemin de fer du Sud de la—. (*Voir* Bill N° 27).
- “ Compagnie de chemin de fer et de navigation de la—et Kootenay. (*Voir* Bill N° 24.)
- “ Chemin de fer de la—et de l'Ouest. (*Voir* Bill N° 26.)
- COMMERCE, COMITÉ DES BANQUES ET DU—. (*Voir* Banques.)
- COMMERCIALE, INSTRUCTION—. (*Voir* Bill N° 60.)
- COMMERCIALES, UNIONS—. Rapports sur les—, 27.
- COMPTABILITÉ, COMITÉ DE L'ECONOMIE INTERNE ET DE LA—. (*Voir* Economie.)

- COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU GREFFIER DU SÉNAT, 49. Rapport du comité de l'Economie Interne, 170, 188, 194.
- COOK, H. H.—COMITÉ SPÉCIAL AU SUJET DES ALLÉGATIONS DE—
Comité proposé, 59, 66. Amendement proposé, 69. Rejeté sur division, 70. Membres du comité nommés, 73. Rapport, 212. Considération remise, 223. Rapport reçu, 237. 2e rapport : honoraires de M. Ritchie, 250. Adopté, 263.
- CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA. (*Voir* Bill N° 28.)
“ Hypothécaire du Canada. (*Voir* Bill N° 28.)
- CREEMORE, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Compagnie du téléphone Bell, 103.
- D**AVIDSON, R. B.—. Son salaire augmenté, 221, 222.
- DAWSON-CITY, COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE—. (*Voir* Bill N° 29.)
- DÉBATS, COMITÉ DU COMPTE RENDU DES—. Rapport nommant le comité, 35. Adopté, 38. Rapport : compte rendu pour la presse, traduction, 233. Amendé et adopté, 247.
- DÉBENTURES ET EFFETS PUBLICS DU CANADA, CORPORATION DE—. (*Voir* Bill N° 15.)
- DÉCHENE, L'HON. ARTHUR MIVILLE—. Nommé sénateur, 231. Présente son bref, 257. Serment et déclaration de qualification, 258.
- DÉCISIONS DES ORATEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES. Rapports recommandant l'achat du livre intitulé “—”, 79, 171. Adoptés, 88, 194.
- DÉCLARATION DE QUALIFICATION DES SÉNATEURS. Rapport du greffier, 46, 47.
- DENRÉES, INSPECTIONS DES—. (*Voir* Bill N° 57.)
“ Empaquetage ou vente de—. (*Voir* Bill N° 30.)
- DÉPUTÉ-GOUVERNEUR. Annonce qu'il viendra ouvrir la session, 18. Il vient, 18. Annonce qu'il viendra s'occuper des bills, 122. Il vient, 125.
- DESJARDINS, L. G.—. Décisions des orateurs par—. Rapports recommandant l'achat du livre, 79, 171. Adoptés, 88, 194.
- DESSINS DE FABRIQUE. (*Voir* Bill N° 77.)
- DETTES DES PROVINCES À LEUR ENTRÉE DANS LA CONFÉDÉRATION. Adresse, 178.
- DISCOURS DU TRÔNE À L'OUVERTURE DU PARLEMENT, 22. Rapporté, 24. Adresse de remerciement, 25. Passé, 30. Réponse, 46.
- DIVISIONS DANS LE SÉNAT.
Nomination d'un comité spécial (affaire Cook), 70.
Sur un amendement au bill de la Compagnie électrique de Dawson-City, 199.
Sur un amendement au bill de la Compagnie de téléphone Bell, 229.

DIVORCES, COMITÉ DES—.

Rapport nommant le—, 35. Adopté, 38. Délai pour présentation de pétitions pour divorces, 39. Rapports 1, 3, 4, 8. (*Voir* Middleton). Rapports 2, 6, 7, 9. (*Voir* McDonald). Rapports 5, 10. (*Voir* Stovel).

DOUANES, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—. (*Voir* Bill N° 31.)

DOUKHOBORS. Adresse au sujet de l'immigration des—, 94.

Adresse au sujet des terrains donnés aux—etc., 193. Réponse, 234.

EASTMAN, PÉTITION DU VILLAGE D'—au sujet de la Cie de Téléphone Bell, 90.

ECONOMIE INTERNE ET DE LA COMPTABILITÉ, COMITÉ DE L'—.

Rapport nommant le—, 35. Adopté, 37. 1er rapport : réduction du quorum. 39. Adopté, 40. 2e rapport : S. Barrett nommé messenger, 65. Adopté, 65. 3e rapport : comptes, employés, messagers, 170. Rapport renvoyé à un comité général, 188. Rapporté, 188. 3e rapport adopté, 194. 4e rapport : réparations, etc., 205. Adopté, 217.

EDDY, CIE E. B.—(*Voir* Bill N° 32.)EDMONTON, YUKON ET PACIFIQUE, CHEMIN DE FER D'—. (*Voir* Bill N° 33.)EDWARDS ET CIE, ACTE CONCERNANT W. C.—. (*Voir* Bill N° 34.)EFFETS PUBLICS, CORPORATION DE DÉBENTURES ET D'—DU CANADA. (*Voir* Bill N° 15.)ELECTIONS FÉDÉRALES, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—de 1900. (*Voir* Bill N° 35.)ELECTORAL, ACTE MODIFIANT L'ACTE DU CENS—de 1898. (*Voir* Bill N° 17.)

ELLIS, L'HON. JOHN VALENTINE—. Nommé sénateur, 13. Présente son bref, 20. Serment et déclaration, 20.

EMPIRE-UNI, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE L'—. (*Voir* Bill N° 36.)ENQUÊTES SUR LES SINISTRES MARITIMES. (*Voir* Bill N° 37.)EPARGNE ET DE PRÊT DU CANADA-EST, CIE D'—. (*Voir* Bill N° 16.)EPIZOOTIES, ACTE CONCERNANT LES—. (*Voir* Bill N° 38.)ESTACADES DES GRANDES-CHUTES, CIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE ET D'—. (*Voir* Bill N° 51.)

EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL. Rapport, 81.

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES. Rapport, 45.

FERGUS. Pétition contre la Cie de Téléphone Bell, 103.

- FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN, ASSOCIATION DU—. (*Voir* Bill N° 39.)
- FORCE, COMPAGNIE DE—des Grandes Chutes.
- “ Mather.
- “ d’Ottawa et Hull.
- “ du Saint-Laurent. (*Voir* ces mots.)
- FOREST, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Compagnie du Téléphone Bell, 128.
- FORESTIERS, ORDRE INDÉPENDANT DES—. (*Voir* Bill N° 41.)
- “ Ancien Ordre des—de la Puissance du Canada. (*Voir* Bill N° 40.)
- FORT-QU’APPELLE, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* N° 42.)
- “ Acte amendant le bill précédent. (*Voir* Bill N° 43.)
- FRUITS, MARQUE ET INSPECTION DES COLIS CONTENANT DES—destinés au commerce. (*Voir* Bill N° 44.)
- G**GAGNON, MOÏSE—. Congédié du service des messagers, 171, 188, 194.
- GALT, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 157.
- GARANTIES ENREGISTRÉES AU SECRÉTARIAT D’ÉTAT, 27.
- GAZ, INSPECTION DU—. (*Voir* Bill N° 45.)
- GÉOGRAPHIE, RAPPORT DU BUREAU DE—, 49.
- GIBIER, CONSERVATION DU—dans les territoires non organisés. (*Voir* Bill N° 46.)
- GODBOUT, L’HONORABLE JOSEPH.—Nommé sénateur, 118. Présente son bref, 120. Serment et déclaration, 121.
- GODERICH, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 134.
- GOUVERNEUR GÉNÉRAL. Annonce qu’il viendra ouvrir la session, 21. Il vient, 21. Discours du trône, 22. Rapporté, 24. Adresse de remerciement, 25, 30. Passé, 30. Réponse, 46. Annonce qu’il viendra proroger le Parlement, 289. Il vient, 291. Discours de prorogation, 294.
- GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST. CHEMIN DE FER.—(*Voir* Bill N° 47.)
- GRAND-NORD, CHEMIN DE FER DU—du Canada. (*Voir* Bill N° 48.)
- GRAND-TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA, COMPAGNIE DU—. (*Voir* Bills N°s 40, 50.)
- GRANDE-VALLÉE, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.

- GRANDES-CHUTES, COMPAGNIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE ET D'ESTACADES DES—. (*Voir* Bill N° 51.)
- GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE. Informe le Sénat de la nomination de l'honorable M. Ellis, 13. De l'honorable M. Mackay, 13. De l'honorable M. Wood, 13. De l'honorable M. Jones, 13. De l'honorable M. McHugh, 13-14. De l'honorable M. Landerkin, 42. De l'honorable M. Godbout, 118. De l'honorable M. Déchéne, 231.
- GREFFIER DU SÉNAT, RAPPORT DU—, au sujet de la déclaration de qualification des sénateurs, 46, 47.
- “ Comptes et pièces justificatives du—, 49. Rapport du comité des Comptes contingents, 170, 188, 194.
- GREFFIER EN LOI. Sténographe-clavigraphe pour l'usage du—, 171, 188, 194.
- GRETNA, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 134.
- GUELPH. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103, 152.
- “ CHEMIN DE FER DE LA JONCTION DE—.(*Voir* Bill N° 52.)
- GWYNNE, L'HONORABLE JUGE—. Annonce qu'il viendra comme député-gouverneur, ouvrir la session, 18. Il vient 18.
- H**ALIFAX, RÉPONSE A UNE ADRESSE AU SUJET DU NOMBRE DE WAGONS DE CHEMIN DE FER DÉCHARGÉS A—, 52.
- HAMILTON, VILLE D'—. Pétition en faveur de la fête légale du 24 mai, 101.
- Pétition demandant une aide pécuniaire pour le chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, 111.
- Pétition au sujet de la Compagnie du téléphone Bell, 219.
- HAVRE, COMITÉ DES CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET—. (*Voir* Chemins de fer.)
- “ Commissaires du—de Montréal. (*Voir* Bill N° 84.)
- “ Commissaires du—de Québec. (*Voir* Bill N° 108.)
- HENSALL. Pétition contre la Compagnie du téléphone Bell, 103.
- HINTONBURG. Pétition de la Compagnie de téléphone Bell, 111.
- HOLLAND-LANDING, PÉTITION DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.
- HOLMDEN, H. R.—. Sténographe pour le service de la presse, 233, 247.
- HONORAIRES REMBOURSÉS, 216, 244, 251.
- HUDSON, COMPAGNIE DE LA BAIE D'—au Pacifique. (*Voir* Bill N° 53.)
- “ COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'—et du Nord-Ouest, (*Voir* Baie.)

IMMORALES, INTRODUCTION DE PUBLICATIONS ET D'ANNONCES—dans ce pays. Interpellation, 216.

IMPRESSIONS, COMITÉ DES—, Rapport nommant le—, 34. Adopté, 37. Message aux Communes, 37. Message des Communes, 48. 1er rapport : sur documents, 90. Adopté, 94. 2e rapport : valises aux correspondants de la presse, 136. Considération remise, 145, 148. Adopté, 164. 3e rapport : documents, 157. Adopté, 163. 4e rapport : documents, salaires, 219. Adopté, 222. 5e rapport : traduction, 233. Amendé et adopté, 247. 6e rapport : le président autorisé à ordonner l'impression des documents, etc., 250.

“ Pour l'usage des sénateurs, 149, 208.

“ Rapport du département des—et de la papeterie, 83.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE, DÉPARTEMENT DE L'—. Rapport du—, 83
Acte concernant le—. (*Voir* Bill N° 54.)

INFIRMIÈRES CANADIENNES, ASSOCIATION DES—, Pétition demandant un acte d'incorporation, 63. Rapportée, 226.

INSPECTION GÉNÉRALE, ACTE MODIFIANT L'ACTE D'—. (*Voir* Bills N°s 55, 56.)

“ et mesurage du bois et l'inspection des denrées. (*Voir* Bill N° 57.)

“ du gaz. (*Voir* Bill N° 45.)

“ de la lumière électrique. (*Voir* Bill N° 72.)

INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS ACTUARIES AND FINANCES. (*Voir* Bill N° 60)

INTÉRIEUR, RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'—. 27.

INTERPELLATIONS :

Affaire Cook, 59, 66.

Prohibition, 81.

Une circulaire adressée aux énumérateurs du recensement, 141.

Entretien des terrains du Parlement, 142.

L'équipement Oliver, 163.

Publications et annonces immorales, 216.

Recensement, 228.

Réserve indienne de Sainte-Anne de Ristigouche, 243.

Question des pêcheries, 244.

INTERPRÉTATION, ACTE MODIFIANT L'ACTE D'—. (*Voir* Bill N° 58.)

INTERPROVINCIAL ET DE LA BAIE DE JAMES, CHEMIN DE FER—. (*Voir* Bill N° 59.)

IRRIGATION DANS LE NORD-OUEST, ORDRE EN CONSEIL RELATIFS À L'—, 45.

JONES, L'HON. LYMAN MELVIN—. Nommé sénateur, 13. Présente son bref, 15. Serment et déclaration, 16.

JUGES DES COURS PROVINCIALES. (*Voir* Bills N^{os} 61, 62.)

“ CONTINUATION D'OFFICE DE—aux changements de règne. (*Voir* Bill N^o 63.)

JUSTICE, DÉPARTEMENT DE LA—, Rapport sur les pénitenciers, 28.

KAMLOOPS, PÉTITION DE LA VILLE DE—, contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.

“ CHEMIN DE FER DE—à Atlin. (*Voir* Bill N^o 64.)

KEMPTVILLE. PÉTITION DU VILLAGE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.

KÉWATIN, EVÊQUE DE—. (*Voir* Bill N^o 65.)

KLONDIKE, CHEMIN DE FER DES MINES DU—. (*Voir* Bill N^o 66.)

KNOWLTON, Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.

KOOTENAY, CHEMIN DE FER CENTRAL DE—. (*Voir* Bill N^o 67.)

KOOTENAY, CHEMIN DE FER DE— et Arrowhead. (*Voir* Bill N^o 68.)

LACHINE, PONTS CONSTRUITS SUR LE CANAL—à Montréal. Adresse, 210. Réponse, 224.

LAKEFIELD, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 134.

LAMBKIN, W. L.—. Son salaire augmenté, 171, 188, 194.

LANCASTER, PÉTITION DU VILLAGE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.

LANDERKIN, L'HON. GEORGE—. Nommé sénateur, 42. Présente son bref, 42, 43. Serment et déclaration, 43.

LEMAY, AUG.—. Son salaire augmenté, 221, 222.

LETHBRIDGE. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.

LINDSAY, BOBCAYGEON ET PONTYPOOL, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N^o 69.)

LLOYD DU SAINT-LAURENT, CORPORATION DE—. (*Voir* Bill N^o 70.)

LONDON, PÉTITION DE LA CITÉ DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.

“ COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE—. (*Voir* Bill N^o 71.)

- LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, INSPECTION DE LA—. (*Voir* Bill N° 72.)
- LUNENBURG. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- M**ACKAY, L'HON. ROBERT—. Nommé sénateur, 13. Présente son bref, 17. Serment et déclaration de qualification, 18.
- MANITOBA. Réponse à une adresse au sujet des terres réservées pour des fins d'éducation, 45.
- " CONTRAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU—et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord. (*Voir* Bill N° 73.)
- " COMPAGNIE DE PRÊT DU—et du Nord-Ouest. (*Voir* Bill N° 74.)
- " PÉTITION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU—demandant d'étendre les limites de cette province, 169.
- " CHEMIN DE FER DU—. (*Voir* Bill N° 73.)
- " CONTRAT CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT DU—et le chemin de fer Canadien du Nord. Pétition demandant la ratification d'un contrat, 104. Rapportée, 123. Règles 49 et 50 suspendues, 124. (*Voir* Bill N° 91.)
- " Pétition demandant la suppression des droits sur les instruments agricoles, 219.
- MANITOULIN ET DE LA RIVE NORD, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N° 75.)
- MANUFACTURIERS, DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DES—. (*Voir* Bill N° 76.)
- MARINE ET DES PÊCHERIES, DÉPARTEMENT DE LA—. (*Voir* Pêcheries.)
- MARKAM, Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE. (*Voir* Bill N° 77.)
- MATELOTS DE L'INTÉRIEUR, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—. (*Voir* Bill N° 78.)
- MATHER, COMPAGNIE DE PONT ET DE FORCE—. (*Voir* Bill N° 79.)
- MCCCLARY, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE—. (*Voir* Bill N° 80.)
- MCDONALD, JAMES-WARK—. Bill de divorce. (*Voir* Bill N° 81.)
- McHUGH, L'HON. GEORGE—. Nommé sénateur, 13-14. Présente son bref, 16. Serment et déclaration, 17.
- McLEOD, PETER—. Nommé traducteur de l'arriéré des débats, 233, 247.
- MESSAGES—
- De Son Excellence le Gouverneur général.
- En réponse au discours du trône, 178.

MESSAGES du Sénat à la Chambre des Communes :—

Adoption d'une adresse conjointe au Roi, 29.

Demandant le concours de la Chambre des Communes à une adresse au gouverneur, 30. Concours des Communes, 41.

Communiquant les noms des membres du comité de la Bibliothèque, 36.

Communiquant les noms des membres du comité des Impressions, 37.

Enquête relative au divorce de Lilius Middleton, 164.

Enquête relative au bill de divorce de J. W. McDonald, 188.

“ De la Chambre des Communes au Sénat :—

Demandant le concours du Sénat à une adresse au Roi, 26. Concours du Sénat, 29.

Adoption d'une adresse conjointe au Gouverneur général, 41.

Communiquant les noms des membres du comité de la Bibliothèque, 47-8.

Communiquant les noms des membres du comité des Impressions, 48.

Amendements adoptés, rejetés ou amendés, 196, 283.

Renvoyant la preuve dans l'affaire de divorce de J. W. McDonald, 261.

Renvoyant la preuve dans l'affaire de divorce de L. Middleton, 261.

MIDDLETON, LILIAS—. Bill de divorce. (*Voir* Bill N° 82.)

MIDLAND. Pétition contre la Cie de Téléphone Bell, 103.

MONTRÉAL, COMMISSAIRE DU HAVRE DE—. (*Voir* Bill N° 84.)

“ CHEMIN DE FER DE—et des comtés du Sud. (*Voir* Bill N° 85.)

MOOSONEE, EVÊQUE DE—. (*Voir* Kéwatin).

MOTION QUE LA CHAMBRE S'AJOURNE, 201.

MOUNT FOREST, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Cie de téléphone Bell, 111.

NAKUSP À SLOCAN, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N° 86.)

NAPANEE, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet du bill de la Cie de téléphone Bell, 116.

NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRANSPORT—.(*Voir* Bill N° 87.)

NATURALISATION DES TÉLÉGRAPHES DE L'EMPIRE. Pétition, 63.

NAVIRES, ACTE CONCERNANT LA SURETÉ DES—. (*Voir* Bill N° 88.)

NEW-ROCKLAND, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Cie de téléphone Bell, 103.

- NEW-WESTMINSTER, PÉTITION DE—contre la Cie de téléphone Bell, 116.
- NIAGARA À SAINTE-CATHERINE ET TORONTO, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N° 89.)
- NIAGARA-FALLS, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Cie du téléphone Bell, 90.
- NID-DU-CORBEAU, CHEMIN DE FER DU SUD DU—. Pétition demandant un acte d'in corporation, 76. Rapportée, 97.
- NORD, CHEMIN DE FER CANADIEN DU—. (*Voir* Bill N°s 90, 91.)
- NORD-OUEST, ORDRES EN CONSEIL RELATIFS À L'IRRIGATION DANS LE—, 45.
- “ REPRÉSENTATION DES TERRITOIRES DU—. (*Voir* Bill N° 111.)
- NORTH-TORONTO, PÉTITION DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- NORTHERN-PACIFIQUE AND MANITOBA RAILWAY. (*Voir* Bills N°s 73 et 90.)
- NOUVELLE-ECOSSE, CHEMIN DE FER ORIENTAL DE LA—. (*Voir* Bill N° 92.)
- O**BLIGATIONS ENREGISTRÉES AU SECRETARIAT D'ÉTAT, 27.
- OLIVER, L'ÉQUIPEMENT—. Interpellation, 163.
- O'NEIL, WILLIAM—. Nommé au bureau de la papeterie, 171, 188, 194.
- ONTARIO, CHEMIN DE FER D'—DE LA BAIE D'HUDSON ET DE L'OUEST. (*Voir* Bill N° 93.)
- ORANGEVILLE, PÉTITION DE LA VILLE D'—contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- ORATEUR DES COMMUNES, UN DÉPUTÉ-GOUVERNEUR DEMANDE LA NOMINATION D'UN—, 18.
L'Orateur annonce son élection, 22.
- ORATEURS, DÉCISIONS DES—, par L. G. Desjardins. Rapports recommandant l'achat du livre, 79, 171. Adopté, 88, 194.
- ORDRES PERMANENTS, COMITÉ DES—. Rapport nommant le comité, 34. Adopté, 37.
1er rapport : délais prolongés, 39. Adopté, 39. 2me rapport : pétitions, 52. 3me rapport : pétitions, 63. 4me rapport : pétitions, 79. 5me rapport : règle 49c, 80. Adopté, 80. 6me rapport : pétitions, 97. 7me rapport : délais prolongés, 98. Adopté, 98. Quorum réduit à 3 membres, 117. 8me rapport : pétitions, 122. 9me rapport : 52me règle, 123. 10me rapport : règle 49 suspendue, 123. 11me rapport : 49me et 50me règles, 124. 12me rapport : règles 53 et 54, 130. 13me rapport : règles 49 et 50, 131. 14me rapport : 52me règle, 131. 15me rapport : délai pour présentation de bills privés, 132. Adopté, 132. 16me rapport : sur pétition, 139. 17me rapport : 49me et 50me règles, 139. 18me rapport : pétitions, 152. 19me rapport : pétitions, 173. 20me rapport : 49me et 50me règles, 173. 21me rapport : 53me et 54me règles, 174. 22me rapport : 53me et 54me règles, 192. 23me rapport : délai pour rapports, 192. Adopté, 193. 24me rapport : pétitions, 225. 25me rapport : 52me règle, 226. 26me rapport : 49me et 50me règles, 227. 27me rapport : 49me et 50me règles, 240. 28me rapport : 53me et 54me règles, 241. 29me rapport : règle 52, 242. Adopté, 243. 30me rapport : règles 49, 50, 52 et 54, 258.

- ORFORD, CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D'—. (*Voir* Bill N° 94.)
- ORIENTAL, CHEMIN DE FER—DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. (*Voir* Bill N° 92.)
- OTTAWA, PÉTITION DE LA CITÉ D'— contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.
- “ COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE ET DE FORCE D'—et de Hull (*Voir* Bill N° 95.)
- “ CHEMIN DE FER D'—et de la Gatineau. (*Voir* Bill N° 96.)
- “ CHEMIN DE FER D'—du Nord et de l'Ouest. (*Voir* Bill N° 96.)
- OUEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'—. (*Voir* Bill N° 97.)
- OUVERTURE DU PARLEMENT. (*Voir* Parlement.)
- OWEN-SOUND. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 111.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU—et d'Ontario-Sud. (*Voir* Bill N° 99.)

“ CHEMIN DE FER CANADIEN DU—. (*Voir* Bill N° 99.)

“ CABLE DU—. Adresse, 56. Réponse, 128. (*Voir* Bill N° 14.)

PAPETERIE, RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA—, 83.

“ RAPPORT SUR LA—du Sénat, 171, 188, 194.

“ ACTE CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA—. (*Voir* Bill N° 54.)

PARIS, Pétition contre la Compagnie du téléphone Bell, 111.

PARKHILL, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.

PARLEMENT. Proclamations, III. Dissolution du—, VII. Appelé pour la dépêche des affaires, X.

“ OUVERTURE DU—. Annonce que le député gouverneur viendra ouvrir la session du Parlement, 18. Il vient, 18. Annonce que le Gouverneur général viendra ouvrir la session, 21. Il vient, 21. Discours du trône, 22.

“ PROROGATION DU—. Annonce que le Gouverneur général viendra proroger le—, 289. Il vient, 291. Discours de prorogation, 294. Prorogation, 295.

“ Entretien des terrains du—, 142.

PARRSBORO, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie du téléphone Bell, 116.

PÊCHERIES, DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES—.

Rapport sur la Marine, 28. Sur les pêcheries, 29. Rapport : Géographie, 49.

-
- PÊCHERIES. Interpellation au sujet de la question des pêcheries, 244.
- PEMBROKE, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 219.
- PÉNITENCIERS, Rapport sur les—, 28.
- “ ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—. (*Voir* Bill N° 100).
- PENSIONS DE L'ÉTAT-MAJOR PERMANENT ET DES OFFICIERS ET SOLDATS DE LA MILICE. (*Voir* Bill N° 101.)
- PETROLIA, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- PLOMB, PRIME POUR L'EXPLOITATION DU—. (*Voir* Bill N° 102.)
- PONTIAC, CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE—.
Pétition demandant un acte d'incorporation, 76. Rapportée, 122.
- PORT-ARTHUR, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.
- PORT-CARLING, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.
- PORTAGE AND NORD-WESTERN RAILWAY. (*Voir* Bills N^{os} 73,90.)
- POSTES, ACTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ACTE DES—. (*Voir* Bill N° 103.)
- POWER, L'HONORABLE LAWRENCE GEOFFREY—. Nommé président du Sénat, 11, 12.
- PRESCOTT, VILLE DE—. Pétition contre le téléphone Bell, 101.
- PRÉSIDENT DU SÉNAT, L'HONORABLE M. POWER NOMMÉ—, 11 et 12.
- PRESSE, VALISES POUR LES MEMBRES DE LA GALERIE DE LA—. Rapport du comité des impressions, 136. Considération remise, 145, 148. Adopté, 164.
- PREUVE, ACTE MODIFIANT L'ACTE DE LA—EN CANADA, 1893. (*Voir* Bill N° 104.)
- PRIMES DE PÊCHES, 45.
- “ Liste des pêcheurs du comté de Queen, I.P.-E., qui ont reçu des—. Adresse, 132. Réponse, 190.
- PRINCE-ALBERT, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.
- PRINCE-EDOUARD, ILE DU—, Subvention annuelle au gouvernement de l'—. (*Voir* Bill N° 105.)
- PRIVILÈGES, COMITÉ DES—, Nommé 24.
- PROCLAMATIONS. III à X.
- PROHIBITION, INTERPELLATION AU SUJET DE LA VALIDITÉ DES LOIS DE—dans les provinces, 81.
- PROROGATION DU PARLEMENT, 295.
- PUISSANCE, COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA—contre les voleurs. (*Voir* Bill N° 106.)

QUALIFICATION DE PROPRIÉTÉ, LISTE DE DÉCLARATIONS DE—DES SÉNATEURS, 46-7.
Le greffier autorisé à recevoir les autres déclarations, 47.

QUÉBEC, COMPAGNIE DE TERMINUS ET DE CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N° 107).

“ COMMISSAIRES DU HAVRE DE—. (*Voir* Bill N° 108.)

RALPH, ARTHUR—. Nommé assistant du gardien de la salle de lecture, 171, 188, 194.

RAPPORTS, ÉTATS, STATISTIQUES, ETC., DÉPOSÉS SUR LA TABLE :—

Département de l'Agriculture, 26.

Département de l'Intérieur, 23.

Affaires des Sauvages, 26.

Etat des obligations et garanties enregistrées au Secrétariat d'Etat, 26.

Rapport sur les unions commerciales, 26.

Pénitenciers, 28.

Marine, 28.

Pêcheries, 29.

Des bibliothécaires, 30.

Falsification des substances alimentaires, 44.

Arpentage dans la zone de 40 milles de chemin de fer dans la Colombie, 44.

Ordres en conseil relatifs aux terres fédérales, 45.

Ordres en conseil relatifs à l'Acte d'irrigation au Nord-Ouest, 45.

Primes de pêche, 45.

Nominations et promotions dans le Service civil, 45.

Ordonnances passées dans le Territoire du Yukon, 45.

Secrétariat d'Etat, 45.

Réductions et remises faites en vertu de l'Acte des Sauvages, 46.

Liste du Service Civil, 46.

Etat des affaires de la Compagnie de prêt et de placements Britannique Canadienne, 46.

Bureau de Géographie, 49.

Examineurs du Service Civil, 81.

Impressions et papeterie, 83.

Rapport : délimitation de la ligne du Territoire d'Alaska, 172.

RATHBUN, COMPAGNIE—. (*Voir* Bill N° 109.)

RECENSEMENT, UNE CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX ÉNUMÉRATEURS DU—, 141. Une lettre relative au—, 228.

RÉGINA. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.

RÈGLES SUSPENDUES :—

17e. 85, 86, 104, 108, 198, 200, 234, 237, 240 à 246, 255, 259, 260, 264 à 271, 279 à 290.

41e. 86, 104, 108, 198, 200, 234, 237, 241, 242, 244, 245, 246, 255, 259, 260, 264, 265, 270, 271, 280 à 285, 289, 290.

49e. 124, 131, 140, 174, 227, 241, 259.

49c. 80, 124.

50e. 124, 131, 140, 174, 227, 241, 259.

52e. 123, 132, 226, 242, 259.

53e. 131, 174, 192, 196, 242.

54e. 132, 174, 192, 196, 242, 259.

60e. 83, 112, 192.

70e. 85, 86, 240, 259, 266, 267, 268; 269, 279, 286.

106e. 78.

Toutes les règles relatives à la présentation d'un bill suspendues, 140.

RÈGNE, ACTE RELATIF AU CHANGEMENT DE—.(Voir Bill N° 110.)

RENFREW. PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.

RÉPONSE À ADRESSES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

Terres réservées pour des fins d'éducation dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, 45.

Nombre de wagons déchargés à Halifax et Saint-Jean, 52.

REPRÉSENTATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. (Voir Bill N° 111.)

RÉSERVE INDIENNE DE SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE. Interpellation, 243.

RESTAURANT, COMITÉ DU—, Rapport nommant le—, 35. Adopté, 38.

REVENU DE L'INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT DU—. Rapport : Falsification des substances alimentaires, 45.

“ ACTE MODIFIANT L'ACTE DU—. (Voir Bill N° 112.)

RIDGETOWN, PÉTITION DE—contre la Cie de téléphone Bell, 134.

RITCHIE, CHARLES H.—Ses honoraires pour ses services dans l'affaire Cook, 250, 263.

RIVE SUD, CHEMIN DE FER DE LA—.(Voir Bill N° 113.)

ROSS, L'HON. JOHN JONES—. Le Sénat informé de son décès, 201. La Chambre s'ajourne, 201.

- S**AIN'T-HYACINTHE. PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Cie de téléphone Bell, 83.
- SAIN'T-JEAN, CITÉ DE—. Pétitions contre la Cie de téléphone Bell, 111, 147.
- “ RÉPONSE À ADRESSE AU SUJET DU NOMBRE DE WAGONS DE CHEMIN DE FER DÉCHARGÉS A—, 52.
- “ Acte à l'effet d'attribuer certaines plages à la—. Pétition, 226.
- SAIN'T-LAURENT ET ADIRONDACK, CHEMIN DE FER DU—. (*Voir* Bill N° 115.)
- “ LLOYD DU—. (*Voir* Bill N° 70.)
- “ COMPAGNIE DE FORCE DU—. (*Voir* Bill N° 114.)
- SAIN'T-MICHEL, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Cie de téléphone Bell, 116.
- SAIN'T-STEPHEN, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Cie de téléphone Bell, 128.
- SAIN'T-THOMAS, PÉTITION DE—contre la Cie de téléphone Bell, 134.
- SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, RÉSERVE INDIENNE DE—. Interpellation, 243.
- SAINTE-MARIE, PONT DE LA RIVIÈRE —(*Voir* Bill N° 116.)
- ST. MARY'S, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Cie de téléphone Bell, 116.
- SAINTE-CATHERINE, Pétition contre la Cie de téléphone Bell, 111.
- SANCTIONS ROYALES, 125, 291.
- SASKATCHEWAN ET L'OUEST, CHEMIN DE FER DE LA—. (*Voir* Bill N° 117.)
- SAUVAGES. RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES—, 27.
- ÉTAT DES RÉDUCTIONS ET REMISES FAITES EN VERTU DE L'ACTE DES— 46.
- INTERPELLATION AU SUJET DES—de Sainte-Anne du Ristigouche, 243.
- SÉANCES le soir, 264, 273, 286.
- “ matin, 36, 289.
- “ samedi. Motion, 249. Séance, 250.
- Deux séances le même jour. Motion, 35, 287.
- SECOURS MUTUELS, SOCIÉTÉ CANADIENNE DE—. (*Voir* Bill N° 118.)
- SECRÉTAIRE D'ÉTAT, OBLIGATIONS ET GARANTIES ENRÉGISTRÉS AU DÉPARTEMENT DU—, 27.
- RAPPORT DU—, 45.
- SÉLECTION, COMITÉ DE—. Nommé, 29. Rapport, 34. Adoption du rapport, 36.
- SELKIRK, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Cie du téléphone Bell, 210.

SÉNAT, NOMINATION DU PRÉSIDENT DU—, 11, 12.

- " SALON DE TOILETTE DU—. Rapport du comité de l'Economie Interne, 171, 188, 194.
- " ACTE CONCERNANT LE—ET LA CHAMBRE DES COMMUNES. (*Voir* Bill N° 119.)

SÉNATEURS NOUVEAUX.

L'honorable M. Déchéne.

" Ellis.

" Godbout.

" Jones.

" Landerkin.

" Mackay.

" McHugh.

" Wood. (*Voir* ces noms.)

LISTE DES—pour distribution, 221. Pour l'année 1901, 299.

DÉCLARATION DE QUALIFICATION DES—, 46, 47.

SERVICE CIVIL, LISTE DES PROMOTIONS, ETC., 45.

" LISTE DU—, 46.

" EXAMINATEURS DU—. Rapport, 81.

SHERBROOKE. PÉTITION DE LA CITÉ DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 128.

SIBBALD, ACTE AUTORISANT LE COMMISSAIRE DES BREVETS À FAIRE DROIT À EUDORA—. (*Voir* Bill N° 120.)

SIMCOE, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.

SIMILKAMEEN À KÉRÉMÉOS, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N° 121.)

SINISTRES MARITIMES, ENQUÊTES SUR LES—. (*Voir* Bill N° 37.)

SONS OF ENGLAND. Pétition en faveur de la fête du 24 mai, 128.

SOVEREIGN BANK OF CANADA. (*Voir* Bill N° 122.)

STEAMERS TRANSOCÉANIQUES, SUBVENTIONS AUX—. (*Voir* Bill N° 123.)

STÉNOGRAPHE-CLAVIGRAPHE POUR L'USAGE DU GREFFIER EN LOI, 171, 188, 194.

STOVEL, JAMES—. Bill de divorce. (*Voir* Bill N° 124.)

STREETSVILLE. Pétition contre la Compagnie de téléphone Bell, 103.

SUBSIDES. (*Voir* Bills N°s 125, 126.)

SUBVENTIONS AUX STEAMERS TRANSOCÉANIQUES. (*Voir* Bill N° 123.)

" AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER. (*Voir* Bill N° 23.)

SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER, COURS—. (*Voir* Bill N° 127.)

SUTTON, PÉTITION DU VILLAGE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.

SYDNEY MINES. PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116

TARIF DES DOUANES. (*Voir* Bill N° 31.)

TÉLÉGRAPHES, COMITÉ DES CHEMINS DE FER,—et havres. (*Voir* Chemins de fer.)

PÉTITION DEMANDANT UN ACTE POUR LA NATIONALISATION DES—de l'Empire, 63.

TÉLÉPHONE BELL. (*Voir* Bill N° 11.)

PÉTITIONS AU SUJET DE LA COMPAGNIE DE—, 83, 90, 101, 111, 116, 128, 130, 138, 210, 219.

" Placé dans le bureau de distribution, 221.

TERRAINS, ENTRETIEN DES—du Parlement, 142.

TERRES FÉDÉRALES, ORDRES EN CONSEIL RELATIFS AUX—, 44, 45.

ACTE MODIFIANT L'ACTE DES—. (*Voir* Bill N° 128.)

THEDFORD, PÉTITION DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.

THOMPSON, PERCY—. Son traitement pendant la session, 171, 188, 194.

THORNBURY, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.

TORONTO, CITÉ DE—. Pétition de la—au sujet du téléphone Bell, 83.

TORONTO-JONCTION, PÉTITION DE LA VILLE DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 101.

TRADUCTION, RAPPORT DU COMITÉ DES IMPRESSIONS RELATIF À LA—, 233, 247.

TRANSCANADIEN, CHEMIN DE FER—. Pétition demandant modification de sa charte, 63. Rapportée, 80.

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA—. Adresse pour rapports, etc., relatifs au—, 142. Réponse, 259-260.

UNION, CHEMIN DE FER—. Pétition demandant un acte d'incorporation, 51. Rapportée, 122.

UNIONS COMMERCIALES, RAPPORT SUR LES—, 27.

- V**ALISES. Pour les correspondants de la presse. Rapport du comité des Impressions, 136. Considération remise, 145, 148. Adopté, 164.
- “ Pour les sénateurs, 171, 188, 194
- VANCOUVER ET DE L'ILE LOULOU, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N° 129.)
- “ WESTMINSTER ET YUKON, CHEMIN DE FER DE—. (*Voir* Bill N° 130.)
- VOLEURS, COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES—. (*Voir* Bill N° 106.)
- VICTORIA, PÉTITION DE LA CITÉ DE—contre la Compagnie de téléphone Bell, 116.
- “ ACTE CONCERNANT LA FÊTE—. (*Voir* Bill N° 131.)
- W**ALLACEBURG, PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 90.
- WASDAKA AND NORTH-EASTERN RAILWAY. (*Voir* Bill N^{os} 73, 90.)
- WATERLOO. PÉTITION DE LA VILLE DE—au sujet de la Compagnie de téléphone Bell, 210.
- WELLINGTON, PONTS SUR LE CANAL LACHINE À MONTRÉAL. Adresse, 210. Réponse, 224.
- WINDSOR, Pétitions contre la Compagnie de téléphone Bell, 103, 134.
- WINNIPEG TRANSFER COMPANY. (*Voir* Bills N^{os} 73 et 90.)
- WOOD, L'HONORABLE ANDREW TREW—. Nommé sénateur, 13. Présente son bref, 14. Serment et déclaration, 15.
- Y**UKON, TERRITOIRE DU—. Ordonnances, 45.
 ACTE MODIFIANT L'ACTE DU—. (*Voir* Bill N° 132.)
 CHEMIN DE FER DU—Britannique. (*Voir* Bill N° 133.)

ANNEXES

DU

TRENTE-SIXIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DU NEUVIÈME PARLEMENT

1901

IMPRIMÉES PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI.

1901

VOLUME XXXVI

ANNEXES

TREIZIÈME SÉRIE

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DU NEUVIÈME PARLEMENT

1901

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMERIE ROYALE D'OTTAWA, IMPRIMERIE DE SA MAJESTÉ LE ROI

MARS 1901

1901

VOLUME XXXVI

PREMIERE SESSION, NOUVEAU PARLEMENT
1901

SÉNAT DU CANADA

LISTE DES ANNEXES

- N° 1.—Dépositions des témoins appelés devant le comité spécial chargé de s'enquérir des déclarations contenues dans certains télégrammes, lettres et un affidavit fait par H. H. Cook, qui attaquent les privilèges et la dignité du Sénat. Ainsi que la preuve faite sous serment et les pièces produites. (*Voir Annexe n° 1.*)
- N° 2.—Dépositions des témoins et pièces produites devant le comité permanent des divorces sur le bill (B) intitulé "Acte pour faire droit à Lilius Middleton." (*Imprimées pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des communes, en conformité de la règle 103 du Sénat.*)
- N° 3.—Dépositions des témoins et pièces produites devant le comité permanent des divorces sur le bill (C) intitulé "Acte pour faire droit à James Ward McDonald." (*Imprimées pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des communes, en conformité de la règle 103 du Sénat.*)
- N° 4.—Dépositions des témoins et pièces produites devant le comité permanent des divorces sur le bill (K) intitulé "Acte pour faire droit à James Stovel." (*Imprimées pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des communes, en conformité de la règle 103 du Sénat.*)

LISTE DES ANNEXES

- N. 1.—Dépositions des témoins appelés devant le comité spécial chargé de l'enquête sur les déclarations contenues dans certains télégrammes, lettres et autres documents adressés au H. H. Clark, qui attendent les procédures et la détermination de la Cour. (Annexes 1 à 17.)
- N. 2.—Dépositions des témoins et pièces produites devant le comité permanent des divers sur le bill (B) intitulé "Acte pour faire droit à James Widdell." (Annexes 18 à 24.)
- N. 3.—Dépositions des témoins et pièces produites devant le comité permanent des divers sur le bill (C) intitulé "Acte pour faire droit à James Widdell." (Annexes 25 à 31.)
- N. 4.—Dépositions des témoins et pièces produites devant le comité permanent des divers sur le bill (K) intitulé "Acte pour faire droit à James Widdell." (Annexes 32 à 38.)

1 EDOUARD VII.

ANNEXE No 1

A. 1901

PREMIÈRE SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT
1 EDOUARD VII 1901

SÉNAT DU CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU COMITÉ SPÉCIAL

Chargé de s'enquérir de certaines déclarations faites par M. H. H. Cook

DE TORONTO



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI.

1901

A 1891

AVANCE N° 1

EDWARD WILSON

PREMIER SESSION REVUEMENT SARRMENT

LEOPOLD VII 1901

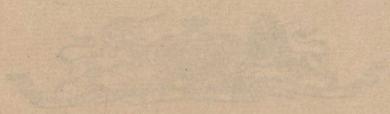
SENAT DU CANADA

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU COMITE SPECIAL

Chaque de ce rapport de la Commission par M. E. H. Duf

DE TORONTO



OTTAWA
IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

1901

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE.
1. Rapport du comité.....	iv
2. Ordre de renvoi.....	v
3. Liste des membres du comité.....	x
4. Procès-verbaux des délibérations.....	xi
5. Liste des témoins.....	3
6. Dépôts.....	5-152
7. Liste des pièces produites.....	198
8. Pièces produites.....	199
9. Discours des avocats :—	
M. A. H. Marsh, C.R.....	153
Hon. S. H. Blake, C.R.....	173
M. C. F. Ritchie.....	192

TABIE DES MATIERES

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

PREMIÈRE SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

1 EDOUARD VII, 1901

SÉNAT DU CANADA

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

Nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations et allégations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

JEUDI, 9 mai 1901.

Le comité spécial nommé d'après les ordres de cette honorable Chambre, rendus les 13 et 14 mars 1901, pour faire une enquête au sujet des déclarations et allégations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, a l'honneur de faire rapport :

Votre comité, en obéissance à ces ordres, soumet les procès verbaux de ses séances, les témoignages pris sous serment devant le comité, les pièces produites et les discours des avocats entendus devant lui, votre comité n'ayant pas reçu instruction de prendre de décision.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,

Président.

PRINTED BY THE PARLIAMENTARY PRESS

EDUCARD VII 1897

SENAT DU CANADA

RAPPORT

COMITE SPECIAL

Le Comité spécial a l'honneur de présenter au Sénat le rapport qu'il a l'honneur de déposer devant lui en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 15 mars 1901.

Sénat

Chambre des communes N. 8

Paris, 7 mai 1901.

Le Comité spécial a l'honneur de présenter au Sénat le rapport qu'il a l'honneur de déposer devant lui en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 15 mars 1901.

Le Comité spécial a l'honneur de présenter au Sénat le rapport qu'il a l'honneur de déposer devant lui en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 15 mars 1901.

Le Comité spécial a l'honneur de présenter au Sénat le rapport qu'il a l'honneur de déposer devant lui en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 15 mars 1901.

MAGNUS HOWELL

1897

PREMIÈRE SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT.

1 EDOUARD VII, 1901.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SPÉCIAL NOMMÉ PAR LE SÉNAT
DU CANADA POUR S'ENQUÉRIR DE CERTAINES DÉCLARA-
TIONS FAITES PAR M. H. H. COOK, DE TORONTO, RELATI-
VEMENT À DES OFFRES D'UNE POSITION DE SÉNATEUR
QUI LUI AURAIENT ÉTÉ FAITES.

ORDRE DE RENVOI.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT DU CANADA, MERCREDI,
13 MARS 1901.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, appelant l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, au mois d'octobre 1900, comme il suit :—

De la " Montreal Gazette " du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook, et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit : " A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H.-H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et, après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant : " Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H.-H. COOK."

1 EDOUARD VII, A. 1901

Du "*Montreal Herald*" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

" Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H. H. Cook, et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

" A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral, il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:

" M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "*Toronto World*," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier:—

" J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H.-H. COOK EN RÉPONSE AUX DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une dénégation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante, sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
 Province d'Ontario, }
 Comté d'York. }

Je, Herman-Henry Cook, de la cité de Toronto, comté d'York, marchand de bois, Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' " Acte de la preuve en Canada, 1893."

H.-H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
 dans le comté d'York, ce 30e jour }
 d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,
Notaire public, Ontario.

[Sceau]

Du " Toronto Globe " du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—" En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et sur sa motion,

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion,

L'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé en amendement :

Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants :
 " Cette Chambre affirme qu'elle sera toujours disposée à s'enquérir de toute accusation de menées corruptrices ou d'abus de fonctions qui pourrait être portée régulièrement en cette Chambre et spécifiquement faite contre quelque ministre de la Couronne du gouvernement du Canada, lorsqu'un sénateur déclarera de son siège en Chambre qu'il a été informé d'une manière croyable et qu'il croit que l'accusation est fondée en fait, et que si un comité d'enquête est nommé, il pourra en établir le bien fondé; mais que ce serait un procédé entièrement contraire à l'esprit et au principe de notre système de gouvernement, comme à la dignité de cette Chambre, d'instituer une enquête intéressant l'honneur de quelque ministre qui n'est pas nommé, à la suite d'accusations qu'aucun sénateur n'affirme être vraie, et que personne ne se dit en mesure d'établir si un comité était nommé.

ANNEXE No 1

La question de concours ayant été posée sur la motion en ameudément, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Carmichael,	Jones,	O'Donohoe,	Thibaudeau (Rigaud)
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Pelletier (Sir Alphonse),	Thibaudeau (Vallière),
Cox,	King,	Power (Président),	Wark,
Dandurand,	Landerkin,	Scott,	Watson,
Dever,	McHugh,	Shehyn,	Wood (Hamilton),
Ellis,	McKay (Alma),	Snowball,	Yeo,
Fiset,	McSweeney,	Templeman,	Young—30.
Gillmor,	Mills,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Perley,
Armand,	Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Reid,
Bolduc,	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I. P.-E.),	O'Brien.	Wood (Westmoreland).
Cochrane,	MacKay (Truro),	Owens,	—34.
Dickey,	MacKeen,		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors la question de concours ayant été posée sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	MacKeen,	Perley,
Armand,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Kirchhoffer,	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I. P.-E.),	Montplaisir,	Wood (Westmoreland).
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	—34.
Dickey,	MacKay (Truro),	Owens,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Carmichael,	Jones,	O'Donohoe,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Pelletier (Sir Alphonse),	Thibaudeau (Vallière),
Cox,	King,	Power (Président),	Wark,
Dandurand,	Landerkin,	Scott,	Watson,
Dever,	McHugh,	Shehyn,	Wood (Hamilton),
Ellis,	McKay (Alma),	Snowball,	Yeo,
Fiset,	McSweeney,	Templeman,	Young.—30.
Gillmor,	Mills,		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné en conséquence.

1 EDOUARD VII, A. 1901

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU SÉNAT DU CANADA, JEUDI,
14 MARS 1901.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que conformément à l'ordre du Sénat du mercredi, treizième jour de mars courant, le comité spécial nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et des allégations faites par M. Herman Henry Cook, soit composé de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, des honorables Messieurs Baker, Ferguson, Landry, Jones, Kirchhoffer, Miller, Young, Wood (Westmoreland), Dandurand, Kerr et du proposant.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ.

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
Ce MARDI, 19 mars 1901.

Conformément aux règles et avis, le comité spécial nommé pour s'enquérir de certaines déclarations faites par M. Herman H. Cook, de Toronto, relativement à des offres d'une position de sénateur qui lui auraient été faites, s'est réuni aujourd'hui à midi et demi.

Présents: les honorables Messieurs Baker, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, Sir Alphonse, C.C.M.G., Young et Wood.—(12)

Le greffier des comités ayant appelé le comité à entrer en séance, fait lecture de l'Ordre du Sénat qui constitue le comité, et

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Ferguson, il est *Résolu*, que l'honorable Sir Mackenzie Bowell soit président de ce comité.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell prend en conséquence le fauteuil présidentiel.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il est

Résolu, que MM. Holland frères, sténographes officiels du Sénat, soient nommés sténographes du comité.

Il est proposé par l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, que les services de M. Charles H. Ritchie, C.R., soient retenus comme conseil du Sénat pour diriger l'enquête devant le comité chargé de s'enquérir des accusations Cook,

La question étant mise aux voix, il est, sur division,

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, il est

Ordonné, que M. Herman H. Cook compareisse devant ce comité, le mardi, le 26e jour de mars courant, à 11 heures de l'avant-midi, dans la chambre de comité No 2 du Sénat et que là et alors il produise tous les papiers et documents qu'il a par devers lui et se rapportant au sujet dont le comité est chargé de s'enquérir; et qu'il soit requis de donner immédiatement au comité avis du nom ou des noms des témoins qu'il désire produire à l'appui de ses accusations; et que le président prenne les mesures qu'il jugera nécessaires pour s'assurer de la comparution de ces témoins, conformément à la règle du Sénat No 88.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, il est

Résolu, que le président soit autorisé à arrêter avec M. Charles H. Ritchie, C.R., la somme à être versée à ce dernier pour ses services professionnels comme conseil du comité.

Ordonné, que le greffier du conseil transmette une copie des délibérations de chaque jour au Très-Honorable Sir Wilfrid Laurier, pas plus tard que le lendemain de chaque séance.

Le comité s'ajourne alors au 26 mars courant, à 11 heures de l'avant-midi, à moins que le président ne le convoque plus tôt,

J. G. A. CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat.
Greffier des comités.

1 EDOUARD VII, A. 1901

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 26 mars 1901.

Conformément aux règles et avis, le comité se réunit en ce jour, à 11 heures de l'avant-midi.

Présents :—Les honorables messieurs Sir Mackenzie Bowell, président ; Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, Sir Alphonse, Young et Wood.—12.

George C. Holland, sténographe officiel du Sénat, donne son affirmation solennelle de remplir les fonctions de sténographe du comité.

Fiske Johnston, sténographe officiel du Sénat, prête serment de remplir les fonctions de sténographe du comité.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Miller, il est

Résolu, que les témoignages pris devant le comité soient imprimés, traduits en français par les traducteurs du Sénat et distribués aussitôt que possible après les séances de chaque jour, comme suit :—

A chaque Sénateur.....	3 copies.
A chaque membre de la Chambre des Communes.....	1 “
A chaque procureur.....	4 “
A la presse.....	50 “

Et tel autre nombre de copies supplémentaires, ne dépassant 200 en anglais et 100 en français, que requièrent les besoins du comité et la distribution en général.
M. Charles H. Ritchie, C.R., de Toronto, comparait comme procureur du comité.
M. A. H. Marsh, C.R., de Toronto, comparait comme procureur de M. Herman H. Cook.

L'honorable S. H. Blake, C.R., de Toronto, comparait comme procureur des personnes accusées.

M. Herman Henry Cook, de Toronto, marchand de bois, est alors assermenté et interrogé.

Les pièces de 1 à 16, 16a et 17 à 24 sont produites au cours de l'interrogatoire de M. Cook.

(Pour les témoignages et les pièces produites, voir l'annexe.)

Le comité s'ajourne alors au mercredi, 27 mars courant, à 10 heures de l'avant-midi.

J. G. A. CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.

ANNEXE No 1

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 27 mars 1901.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le comité se réunit en ce jour à 10 heures de l'avant-midi.

Présents :—Les honorables Messieurs Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, Sir Alphonse, C.C.M.G., Young et Wood (Westmoreland)—12.

M. Charles H. Ritchie, C.R., comparait pour le Sénat.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparait pour les personnes accusées.

A. H. Marsh, C.R., comparait pour M. H. H. Cook.

Le contre-interrogatoire de M. H. H. Cook, par l'honorable S. H. Blake, C.R., est repris.

Les questions qui suivent étant posées au témoin :—

“ Qui avez-vous vu en premier lieu, en octobre 1900, quant à la question de rendre cette affaire publique ? ”

“ A-t-elle été préparée ou non dans l'édifice du *Mail and Empire* ? ”

Le conseil de M. Cook dit que cette preuve n'est pas admissible, et que la question de savoir à qui M. Cook a révélé ces choses n'est pas pertinente.

Le comité, sur division, permet la question.

Le témoin persistant dans son refus de répondre, il est

Ordonné, que réponse soit donnée à la question.

Les questions suivantes étant posées au témoin :—

“ Qui vous a passé la déclaration à signer ? ”

“ Avec qui avez-vous débattue l'affaire avant qu'elle fût mise sous cette forme finale ? ”

Et le témoin ayant refusé de répondre, le comité se divise comme suit sur la question de savoir si le témoin devrait être forcé de répondre :—

Pour.—Les honorables Messieurs Baker, Dandurand, Jones, Kerr, Landry, Miller, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Young et Wood (Westmoreland)—9.

Contre.—Les honorables Messieurs Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Ferguson et Kirchhoffer.—3.

Ordonné en conséquence.

Au cours de l'interrogatoire de M. H. H. Cook, aujourd'hui, les pièces Nos 25 à 42 inclusivement, ont été produites.

(Pour les témoignages voir l'annexe.)

Le comité s'ajourne alors à 3.45 heures de l'après-midi, aujourd'hui.

J. G. A. CREIGHTON,

Greffier en loi du Sénat,

Greffier des comités.

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 27 mars 1901.

SECONDE SÉANCE.

Conformément à l'ajournement, le comité se réunit de nouveau aujourd'hui à 3.45 heures de l'après-midi.

PRÉSENTS:—Les honorables messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, sir Alphonse, C.C.M.G., Young et Wood (Westmoreland).—12.

M. Charles H. Ritchie, C.R., comparait pour le comité.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparait pour les personnes accusées.

M. A. H. Marsh, C.R., comparait pour M. H. H. Cook.

Le contre-interrogatoire de M. H. H. Cook se continue.

Frank Macdonald, de Toronto, marchand de bois, est assermenté et interrogé.

(Pour les témoignages, voir l'annexe.)

Sur motion de l'honorable M. Baker,

Le comité s'ajourne alors à demain, 28 mars, à 10 heures de l'avant-midi.

J. G. A. CREIGHTON,
*Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.*

ANNEXE No 1

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 28 mars 1901.

Conformément à l'avis et à l'ajournement, le comité se réunit aujourd'hui, à 10 heures de l'avant-midi.

Présents:—Les honorables messieurs Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, Sir Aiphonse, C.C.M.G., Young et Wood (Westmoreland).—12.

M. Charles H. Ritchie, C.R., comparait pour le comité.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparait pour les personnes accusées.

M. A. A. Marsh, C.R., comparait pour M. H. H. Cook.

Ryland Hancock, de Toronto, teneur de livres de l'*Ontario Lumber Company*, est assermenté et interrogé.

La question qui suit étant posée au témoin :

"Que vous a dit M. Cook après le départ de M. Preston?" L'honorable M. Blake, C.R., s'y objecte comme étant une question inadmissible, attendu que les dires de M. Cook au témoin ne sont pas une preuve.

L'objection est renvoyée.

Le très honorable Sir Wilfrid Laurier, G.C.M.G., président du Conseil privé est assermenté et interrogé.

La pièce No 44 est produite.

L'honorable Sir Richard Cartwright, G.C.M.G., ministre du Commerce, est assermenté et interrogé.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, M. W. T. R. Preston, de Londres, Angleterre, inspecteur des agences d'immigration, est appelé comme témoin, assermenté et interrogé.

Sur motion de l'honorable M. Jones, M. Samuel Clarke Biggs, avocat, de Toronto, est appelé comme témoin, assermenté et interrogé.

La pièce No 45 est produite.

Le comité s'ajourne alors à 4 heures, cette après-midi.

J. G. A. CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 28 mars 1901.

SECONDE SÉANCE.

Conformément à l'ajournement le comité se réunit de nouveau, aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi.

PRÉSENTS :—Les honorables messieurs Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, Sir Alphonse, C.C.M.G., Young et Wood (Westmoreland).—12.

Charles H. Ritchie, C.R., comparait pour le comité.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparait pour les personnes accusées.

M. A. H. Marsh, C.R., comparait pour M. H. H. Cook.

M. H. H. Cook est rappelé et de nouveau interrogé.

Les conseils déclarent respectivement n'avoir plus de témoins à faire entendre.

Ordonné, que les témoins soient libérés.

Ordonné, qu'à la prochaine séance du comité les conseils présentent leurs plaidoiries dans l'ordre qui suit :—

1. M. Marsh, C.R., pour M. Cook.

2. L'honorable S. H. Blake, C.R., pour les personnes accusées.

3. M. Ritchie, C.R., de la part du comité.

Ordonné, que le greffier en loi fasse part aux conseils de la date de la prochaine réunion du comité dès qu'elle aura été fixée.

Sur motion de l'honorable M. Miller, le comité s'ajourne alors pour se réunir sur convocation du président.

J. G. A. CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.

ANNEXE No 1

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8.
MARDI, 23 avril 1901.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le comité se réunit aujourd'hui à 10.30 de l'avant-midi.

PRÉSENTS :—Les honorables Messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, sir A., C.C.M.G., Young, Wood (Westmoreland)—12.

M. Charles H. Ritchie, C.R., comparait pour le comité.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparait pour les personnes accusées.

M. A. H. Marsh, C.R., comparait pour M. H. H. Cook.

Le président donne lecture d'un télégramme à lui adressé par R. A. Bayley, le 28 mars 1901 au sujet de certaines lettres entre les mains du D^r Wilson, exécuteur testamentaire de la succession de feu l'honorable Malcolm Cameron et lit aussi la réponse télégraphique du président à ce télégramme.

Le président lit aussi des extraits du *Globe*, de Toronto, 4 avril 1901, et du *Daily Star*, de Toronto, du 22 avril 1901, se rapportant à certaines déclarations de M. W. T. R. Preston, au sujet de sa lettre à M. Cook, pièce n° 43.

Le président soumet aussi une lettre à lui adressée par M. W. T. R. Preston, en date du 19 avril 1901, à Ottawa, sur le même sujet.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il est

Résolu, que l'enquête soit rouverte généralement.

M. J. K. Kerr, C.R., de Toronto, comparait pour M. W. T. R. Preston, et demande que des experts soient assignés pour examiner la pièce n° 43.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, il est

Résolu, que M. W. T. R. Preston soit appelé et de nouveau interrogé.

M. W. T. R. Preston, de Londres, Angleterre, inspecteur d'agences d'immigration, est alors rappelé et de nouveau interrogé.

M. J. G. A. Creighton, greffier en loi du Sénat, est assermenté et interrogé.

Ernest Bérubé, commissionnaire au Sénat, est assermenté et interrogé.

(Pour les dépositions et les pièces déposées voir l'annexe.)

Le comité s'ajourne alors à 2 heures de l'après-midi, aujourd'hui.

Attesté,

J. G. A. CREIGTON,

Greffier en loi du Sénat,

Greffier des comités.

1 EDOUARD VII, A. 1901

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 23 avril 1901.

Conformément à l'ajournement, le comité se réunit de nouveau aujourd'hui à heures de l'après-midi.

PRÉSENTS :—Les honorables Messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, sir Alphonse, C.C.M.G., Young, Wood (Westmoreland)—12.

M. Charles H. Ritchie, comparait pour le comité.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparait pour les personnes accusées.

M. A. H. Marsh, C.R., comparait pour M. H. H. Cook.

L'honorable sir Richard Cartwright, C.C.M.G., est rappelé et de nouveau interrogé.

M. G. Cameron et John D. Wilson, témoins assignés dans cette affaire, sont enjoins d'avoir à se retirer durant l'interrogatoire de sir Richard Cartwright, C.C.M.G.

Les pièces n^{os} 46, 47, 48 sont produites et déposées.

John D. Wilson, de London, Ontario, docteur en médecine, est assermenté et interrogé.

Le témoin produit un livre de lettres contenant copies de lettres écrites par feu l'honorable M. C. Cameron.

Des extraits du dit livre de lettres sont lues, et il est

Ordonné, qu'ils soient inclus dans la preuve sous les n^{os} 49, 50, 51 et 52.

L'honorable sir Richard Cartwright, C.C.M.G., est de nouveau interrogé.

John D. Wilson est de nouveau interrogé.

Ordonné, que le dit John D. Wilson soit libéré comme témoin et qu'on lui permette d'emporter le dit livre de lettres produit par devers le comité.

Malcolm Graham Cameron, de Goderich, Ontario, est assermenté et interrogé.

Les pièces n^{os} 53, 54, 55, 56, 57 sont produites et déposées.

M. J. K. Kerr, C.R., demande de nouveau, au nom de M. W. T. R. Preston, la nomination d'experts pour examiner la pièce n^o 43.

Les conseils respectifs déclarent n'avoir plus de témoins à faire entendre.

La demande de M. J. K. Kerr, C.R., est alors refusée.

Le greffier du Sénat produit et dépose la pièce n^o 58.

(Pour les dépositions et les pièces déposées voir l'annexe.)

Le comité s'ajourne alors à demain, 24 avril, à 10.30 de l'avant-midi.

Attesté,

J. G. A. CREIGHTON,

Greffier en loi L. S.

Greffier des comités.

ANNEXE No 1

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
MERCREDI, 24 avril 1901.

Conformément à l'ajournement et à l'avis le comité se réunit aujourd'hui à 10.30 de l'avant-midi.

PRÉSENTS:—Les honorables Messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, sir Alphonse, C.C.M.G., Young, Wood (Westmoreland)—12.

M. Charles H. Ritchie, C.R., comparaît pour le comité.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparaît pour les personnes accusées.

M. A. H. Marsh, C.R., comparaît pour M. Cook.

Le président soumet une lettre de M. M. Graham Cameron, au sujet d'une déclaration faite par lui dans son témoignage et demandant de retirer une expression dont il s'est servi à l'adresse de son beaufrère, le D^r John D. Wilson.

Ordonné, que la dite lettre soit déposée sous le n° 59.

M. A. H. Marsh, C.R., adresse la parole au comité au nom de M. H. H. Cook.

(*Pour la pièce déposée, voir annexe.*)

Le comité s'ajourne alors à huit heures ce soir.

Attesté,

J. G. A. CREIGHTON,
*Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.*

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
MERCREDI, 24 avril 1901.

SECONDE SÉANCE.

Conformément à l'ajournement et à l'avis le comité se réunit de nouveau à huit heures du soir.

PRÉSENTS:—Les honorables Messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, sir Alphonse, C.C.M.G., Young, Wood (Westmoreland)—12.

M. Charles H. Ritchie, C.R., comparaît pour le comité.

L'honorable S. H. Blake, C.R., comparaît pour les personnes accusées.

M. A. H. Marsh, C.R., comparaît pour M. H. H. Cook.

L'honorable S. H. Blake, C.R., adresse la parole au comité au nom des personnes accusées.

Le comité s'ajourne alors à demain, 25 avril, à dix heures de l'avant-midi.

Attesté,

J. G. A. CREIGHTON,
*Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.*

1 EDOUARD VII, A. 1901

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
JEUDI, 25 avril 1901.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le comité se réunit aujourd'hui à 10 heures de l'avant-midi.

PRÉSENTS :—Les honorables Messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, sir Alphonse, C.C.M.G., Young, Wood (Westmoreland)—12.

M. Charles H. Ritchie, C.R., comparait pour le comité.

M. A. H. Marsh, C.R., comparait pour M. H. H. Cook.

M. Charles H. Ritchie, C.R., adresse la parole au comité et résume la preuve.

Ordonné, que toutes les pièces produites soient disposées par leur ordre de dates respectives, et qu'elles soient imprimées à titre d'annexe des procès-verbaux.

Ordonné, que toutes les délibérations et toute la preuve faite par devers le comité jusqu'à cette date soient imprimées ensemble.

Le comité s'ajourne alors au jour de convocation qui sera fixé par le président.

Attesté,

J. G. A. CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.

ANNEXE No 1

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 7 mai 1901.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le comité se réunit aujourd'hui à 10.30 de l'avant-midi.

PRÉSENTS:—Les honorables Messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Ferguson, Jones, Kirchhoffer, Miller, Pelletier, sir Alphonse, C.C.M.G., Young, Wood (Westmoreland)—8.

Vu l'absence incontrôlable des autres membres du comité rien n'est transigé.

Sur motion de l'honorable M. Miller,

Le comité s'ajourne au jour de convocation qui sera fixé par le président.

Attesté,

J. G. A. CREIGHTON,

Greffier en loi du Sénat,

Greffier des comités.

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ N° 8,
JEUDI, 9 mai 1901.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le comité se réunit aujourd'hui à 10 heures de l'avant-midi.

PRÉSENTS :—Les honorables Messieurs sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, Baker, Dandurand, Ferguson, Jones, Kerr, Kirchhoffer, Landry, Miller, Pelletier, sir Alphonse, C.C.M.G., Young, Wood (Westmoreland)—12.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, il est

Résolu, que le président soit autorisé à faire rapport recommandant de payer à M. Charles H. Ritchie, C.R., à titre de retenue et pour ses services professionnels à conseiller et à aider ce comité, telle somme que pourra fixer le président sous l'empire de la résolution de ce comité, adoptée le 19 mars 1901.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Baker, il est *unanimentement Résolu* :

Que le comité spécial nommé d'après l'ordre du Sénat, pour faire une enquête au sujet de certaines déclarations et allégations de M. Herman Henry Cook, relatives à sa demande d'une position de sénateur et telles qu'exposées au long dans l'ordre de renvoi, rapporte au Sénat les procès-verbaux de ses séances, les témoignages pris sous serment devant le comité, les pièces produites et les discours des avocats entendus devant lui, n'ayant pas reçu instruction de prendre de décision.

Le comité s'ajourne alors au jour de convocation qui sera fixé par le président.

Attesté,

J. G. A. CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat,
Greffier des comités.

PREMIÈRE SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT.

1 EDOUARD VII, 1901.

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SPÉCIAL

NOMMÉ POUR FAIRE UNE ENQUÊTE AU SUJET DE CERTAINES
DÉCLARATIONS DE M. H. H. COOK, DE TORONTO.

PROCÈS-VERBAL DE L'ENQUÊTE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA
 LE MINISTRE DU BUDGET
 PRÉSENTATION DU BUDGET
 1900-1901
 PAR LE MINISTRE DU BUDGET
 LE GÉNÉRAL LORAIN

LE GÉNÉRAL LORAIN

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS DES REVENUS AU BUDGET DE CERTAINS
 DÉPARTEMENTS DE M. H. COOK DE TORONTO

PROCES-VERBAL DE L'ENQUÊTE

LISTE DES TÉMOINS

	DÉPOSITIONS À PAGE.
1. Herman Henry Cook.....	5
" " rappelé.....	88
2. Frank E. Macdonald.	49
3. Hyland Hancock.....	54
4. Le très honorable Sir Wilfrid Laurier, C.P., G.C.M.G.....	55
" " " " rappelé.....	62
5. Honorable Sir Richard Cartwright, G.C.M.G.....	56
" " " rappelé	63-118-136-140
6. W. T. R. Preston.....	67
" " rappelé.	94
7. Samuel Clarke Biggs.....	73
8. J. G. A. Creighton, greffier en loi du Sénat.....	114
9. Ernest Bérubé, messager au Sénat.....	116
10. John D. Wilson.....	134
" " rappelé.....	139
11. Malcolm Graham Cameron	141
12. S. E. St-O. Chapleau, greffier du Sénat.....	152

LIST OF MEMBERS

MEMBERS

- 1. Herman Hartman
- 2. Frank S. Johnson
- 3. Henry Johnson
- 4. La. ...
- 5. ...
- 6. W. T. R. ...
- 7. ...
- 8. J. G. A. ...
- 9. ...
- 10. ...
- 11. ...
- 12. ...

PROCÈS-VERBAL DE L'ENQUÊTE

MARDI, 26 mars 1901.

Le comité se réunit à onze heures du matin. L'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., au fauteuil.

M. C. H. RITCHIE, C. R., conseil du comité.

L'honorable S. H. BLAKE, C. R., conseil des personnes accusées.

M. A. H. MARSH, C. R., conseil de M. Cook.

M. HERMAN H. COOK, de la cité de Toronto, province d'Ontario, marchand de bois, étant dûment assermenté, dépose comme suit:—

Interrogé par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Vous avez demandé à être nommé sénateur, en 1896?—R. Oui.

Q. Et vous avez fait des instances auprès du gouvernement pour l'être?—R. Oui.

Q. Jusqu'à quel temps avez-vous continué ces instances?—R. Jusqu'au moment de la nomination faite après la resignation de Sir Oliver Mowat.

Q. Avez-vous eu, en 1896, une conversation avec quelqu'un des ministres de la Couronne, relativement à votre nomination?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous dire au comité vers quel temps de l'année vous avez eu votre premier entretien avec ce ministre?—R. Le premier entretien a eu lieu, je crois. . . Je sais que c'était immédiatement après la mort de Sir David MacPherson. Je crois que c'était vers le 20 ou le 21 d'août.

Q. Est-ce en conséquence de sa mort que vous avez eu cette entrevue?—R. Oui.

Q. C'est ce qui vous a induit à avoir cette entrevue?—R. Oui.

Q. Avec qui et où avez-vous eu cette entrevue?—R. Ma première entrevue a été avec Sir Wilfrid Laurier. Il me conseilla de voir Sir Oliver Mowat et Sir Richard Cartwright.

Q. Avez-vous vu ces messieurs?—R. Oui.

Q. Veuillez rapporter brièvement quelle conversation vous avez eu avec eux ou avec l'un ou l'autre d'entre eux?—R. La conversation que j'ai eue avec Sir Oliver Mowat n'a pas été très explicite. Je n'ai pu obtenir de lui qu'il consentît à appuyer ma demande. J'eus alors une entrevue avec Sir Richard Cartwright; il me reçut favorablement et me dit qu'il était prêt à favoriser ma nomination au Sénat, mais non pas pour la première vacance—qu'il y avait un autre candidat qui avait le pas sur moi.

Q. Dites-nous, autant que vous le pouvez, de quelles paroles il s'est servi?—R. Il m'a dit: "Mon cher Cook, la première nomination ne peut être la vôtre; mais il y aura bientôt une vacance, car le sénateur MacPherson est bien malade."

Q. Je croyais que vous nous aviez dit que le sénateur MacPherson était mort lorsque vous avez fait votre demande?—R. Cela était le ou vers le 20 ou le 21.

Q. Il vous dit que Sir David MacPherson était malade?—R. J'ai voulu dire le Dr Ferguson. Le sénateur Ferguson était bien malade, et on ne s'attendait pas à ce qu'il survécût bien longtemps; dans ce cas, il n'avait aucun doute que je serais nommé et que le sénateur Cox et moi—il ne mentionna pas le nom de M. Cox, mais que l'autre sénateur et moi entrerions au Sénat le même jour,—que nous serions nommés en même temps—qu'une nomination ne serait pas faite avant l'autre.

Q. Vous dites qu'il vous a déclaré que quelqu'un avait le pas sur vous; qu'entendez-vous par là?—R. Qu'un autre devait être appelé avant moi.

Q. Vous a-t-il donné quelque raison pour laquelle cette personne devait être appelée avant vous?—R. Oui, il m'a donné quelques raisons.

Q. Veuillez dire au comité quelles sont ces raisons?—R. Il me dit: "Bien que je reconnaisse que vos droits soient plus forts que ceux de l'autre personne et égaux à ceux de qui que ce soit dans la province d'Ontario, néanmoins les droits qu'a cette personne auprès de nous sont plus nouveaux, et nous sommes tenus de la nommer.

Q. Vous a-t-il donné quelque indication de la nature des droits de cette personne?—R. Elle avait aidé aux élections.

Q. Sur les hustings?—R. Non; cette personne n'avait jamais parlé sur les hustings.

Q. Vous a-t-il indiqué de quelle manière l'aide avait été donnée?—R. L'impression était.....

M. Blake, conseil des personnes accusées:—Je ne crois pas que le témoin doive donner ses impressions. Nous voulons connaître les faits et le comité tirera ses conclusions.

Q. Je ne tiens pas à connaître vos impressions. Donnez-nous les faits d'après lesquels vous avez formé votre impression, et nous pourrons dire si votre impression était ou non justifiée par les faits.—R. Je lui dis: "Je connais cette personne, bien que vous ne vouliez pas me dire son nom, et je sais les services qu'elle a rendus au parti. Elle l'a aidé de son argent durant la dernière élection: et M. Cox et moi sommes d'avis que probablement, dans les circonstances, elle a plus de droits que moi à la position," et je me retirai.

Q. Veuillez nous dire tout ce qui s'est passé entre vous lors de cette entrevue?—R. C'est là, pratiquement, tout ce qui s'est passé.

Q. Vous dites que cela était peu après la mort du sénateur MacPherson?—R. Oui.

Q. Vous vous rappelez que c'était en 1896: pouvez-vous dire à quel temps de l'année?—R. Dans le cours du mois d'août, si je me rappelle bien. Il est mort en mer et nous n'avons été informés de son décès qu'à l'arrivée du navire. C'est, je crois, aussitôt après que la nouvelle eut été connue que je suis venu à Ottawa et que j'ai eu les entrevues dont je viens de parler.

Q. C'est la première entrevue que vous avez eue avec Sir Richard; avez-vous plus tard continué vos instances relativement à votre nomination? Vous dites que vous admettez que le sénateur mentionné par vous avait droit à la première nomination en raison de l'aide en argent qu'il avait donnée; avez-vous plus tard renouvelé vos instances?—R. Aussitôt après la mort du sénateur Ferguson.

Q. Peut-être feriez-vous mieux de rapporter d'abord les différentes entrevues que vous avez eues avec Sir Richard. Vous nous en avez rapporté une qui, vous croyez, eut lieu en août 1896. Maintenant, après cette entrevue avec Sir Richard, en avez-vous eu avec quelque autre personne prétendant agir à la connaissance de Sir Richard?—R. Oui.

Q. Avec qui?—R. Avec l'honorable M. C. Cameron.

Q. Vous rappelez-vous la nature de la communication que vous avez eue avec lui?—R. J'ai eu avec lui une communication, une entrevue, dans le même temps qu'avec Sir Richard Cartwright.

Q. A Ottawa?—R. Oui, à Ottawa.

Q. Par rapport à la même affaire—Votre nomination au Sénat?—R. Oui.

Q. Avez-vous reçu des lettres de M. Cameron?—R. Oui.

Q. C'est en 1896 que vous avez eu l'entrevue avec M. Cameron?—R. Oui.

Q. Avez-vous reçu des lettres de M. Cameron?—R. Oui.

Q. Qu'en avez-vous fait?—R. On m'a demandé d'en renvoyer quelques-unes.

Q. Après les avoir lues?—R. Oui, après les avoir lues.

Q. Et vous en avez gardé copie?—R. J'en ai gardé copie. J'ai renvoyé les originaux.

Q. Avez-vous une lettre en date du 24 août 1896?

M. BLAKE, conseil des personnes accusées.—Devant une cour de justice, une copie n'est jamais reçue quand l'original peut être produit. L'original peut exister.

ANNEXE No 1

M. RITCHIE, conseil du comité.—Je veux relier M. Cameron avec la correspondance et avec le ministre en premier lieu mentionné.

Q. Est-ce une copie conforme de la lettre que vous avez reçue et dont vous avez renvoyé l'original?—R. Oui, c'est une copie conforme.

Q. C'est la lettre du 24 août 1896?—R. Oui.

(Lettre lue et produite comme pièce n° 1.)

Q. Je vois qu'il y a eu en réponse une lettre de vous, en date du 28 août 1896. Ceci en est-il une copie conforme?—R. Oui.

(Lettre lue et produite comme pièce n° 3.)

Q. J'ai ici la copie d'une lettre en date du 27 août 1896, à vous adressée par M. C. Cameron. Est-ce une copie conforme?—R. Oui.

(Lettre lue et produite comme pièce n° 2.)

Q. Il y a un blanc dans le corps de la lettre; qu'est-ce?—R. Je n'ai pu comprendre ces mots.

Q. Qui est désigné par C.?—R. Sir Richard Cartwright.

Q. Qui est M.?—R. Sir Oliver Mowat.

Q. Le 29 août, il y a une autre lettre de M. Cameron à vous. Ceci, en est-il la copie?—R. Oui.

(Lettre lue et produite comme pièce n° 4.)

Q. Il y a encore une lettre en date du 31 août 1896, H. H. Cook à M. C. Cameron. Ceci en est-il une copie?—R. Oui.

(Lettre lue et produite comme pièce n° 5.)

Q. Il y a une autre lettre en date du 1er septembre, de M. Cameron à vous? (Lettre lue). Voulez-vous produire une copie de cette lettre?—R. J'en produirai une copie, comme pièce n° 6.

Q. La lettre suivante est en date du 5 septembre 1896, de M. C. Cameron à vous. Ceci en est-il une copie?—R. Oui. (Produite comme pièce n° 7.)

Q. Vient ensuite un télégramme de M. Cameron à M. Cook, en date du 1er octobre 1896?—R. Oui. (Produit comme pièce n° 8.)

Q. Vous êtes-vous conformé à sa demande et l'avez-vous rencontré?—R. Oui.

Q. Où?—R. A la station Union, Toronto.

Q. Que s'est-il passé entre vous?—R. Il est descendu du train, m'a dit qu'il se rendait chez lui et qu'il devait prendre le prochain train qui quittait la gare dans quelques instants. Il me dit: "Je vais déjeuner, venez avec moi." Pendant le déjeuner, il tira une lettre de sa poche, l'ouvrit avec un couteau de table et dit: "J'ai ici une lettre de Sir Richard Cartwright qui m'a été remise au moment où je partais d'Ottawa et je ne l'ai pas encore ouverte." Cette lettre disait

Q. Qu'est devenue cette lettre? Vous l'a-t-il donnée?—R. Je l'ai lue, et il m'a demandé de la lui remettre.

Q. Lui avez-vous demandé de vous la laisser?—R. Nous sommes sortis et nous avons discuté la question. Je lui ai demandé ce que cela signifiait.

Q. Lui avez-vous demandé la lettre? Vous l'a-t-il laissée?—R. Non.

Q. Il l'a remportée?—R. Oui.

Q. Vous dites que vous l'avez lue?—R. Je l'ai lue.

Q. Que disait cette lettre?—R. Elle disait: "Notre ami Cook doit certainement faire quelque chose à cet égard" ou quelque chose d'équivalent.

Q. A l'égard de quoi?—R. Je lui demandai ce que cela signifiait et il me répondit que cela signifiait une position de sénateur. Je lui demandai ce qu'était le "quelque chose". Il me répondit: dix mille piastres.

Q. Vous dites que la lettre contenait quelque expression équivalente à "certainement notre ami Cook doit faire quelque chose"; vous lui avez demandé ce qu'il voulait dire, et il vous a répondu: dix mille piastres?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous dit?—R. J'ai refusé. J'étais très indigné. Je lui dis que je ne donnerais pas un cent; que j'avais servi le parti assez longtemps pour avoir une position et que je ne donnerais pas un rouge liard pour cette position ni pour aucune autre.

Q. Vous dites que vous étiez indigné et que vous lui avez déclaré que vous ne donneriez rien?—R. Oui.

Q. Que dit-il alors?—R. Nous nous rendîmes alors sur le quai de la gare; avant qu'il ne montât dans le train nous parlions, nous parlions assez haut. J'étais considérablement excité, et il me demanda de parler bas, de crainte que quelqu'un n'entendît ce que nous avions à dire.

Par l'honorable M. Miller :

Q. Avez-vous reconnu l'écriture de cette lettre?—R. Oui.

Par M. Ritchie, Conseil du Sénat :

Q. De qui était l'écriture?—R. De Sir Richard Cartwright. La lettre était écrite de sa main. M. Cameron me demanda de le rencontrer à son retour. Il me dit: "Je retourne à Ottawa la semaine prochaine; et si vous voulez me rencontrer au 'Rossin House,' peut-être serez-vous dans un meilleur état d'esprit, de meilleure humeur, et nous discuterons la question." Je l'ai rencontré en effet. Avant de le quitter, je lui dis: "Laissez-moi la lettre jusqu'à votre retour la semaine prochaine." Il me répondit: "Non, j'ai instruction de ne pas m'en déposséder."

Par le président :

Q. Avez-vous vu la signature au bas de cette lettre?—R. J'ai vu la signature au bas de la lettre.

Q. Et vous connaissiez la signature de Sir Richard Cartwright?—R. Je connais la signature de Sir Richard Cartwright.

Q. Et vous jurez que c'était une lettre de lui?—R. Je jure que c'était une lettre de lui.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Vous déclarez qu'il vous a dit que vous feriez mieux de le voir à son retour, alors que vous seriez probablement de meilleure humeur?—R. Oui.

Q. Etes-vous allé le voir au "Rossin House"?—R. Oui.

Q. Combien de temps après l'entrevue à l'Union Station?—R. Dans le cours de la semaine.

Q. A quelle heure du jour l'avez-vous vu?—R. Je suis allé là à midi. Il n'était pas encore arrivé. Il n'arriva que plus tard par un autre train, et je le vis dans la soirée.

Q. Vous êtes allé le voir avec quelqu'un? Quelqu'un est-il allé avec vous?—R. Oui.

Q. Qui est allé avec vous?—R. M. S. C. Biggs.

Q. Comment se fait-il que M. Biggs soit allé avec vous? Quels rapports existaient entre vous?—R. Il était mon avocat.

Q. Était-il votre avocat depuis quelque temps?—R. Oui; depuis quelque temps déjà.

Par le président :

Q. Était-ce M. Biggs, autrefois du Manitoba?—R. Oui.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Lui avez-vous parlé de l'entrevue?—R. Je lui ai parlé de l'entrevue que j'avais eue à l'Union Station avec M. Cameron.

Q. Pourquoi lui avez-vous demandé d'aller avec vous? Quel était votre objet?—R. Il m'a proposé de venir avec moi. Il me dit: "Je crois pouvoir convaincre M. Cameron que vous avez tant fait pour le parti que vous devriez avoir la position sans payer."

ANNEXE No 1

Q. Il savait ce que vous aviez fait pour le parti?—R. Je suppose que oui.

Q. A tout événement, il pensait pouvoir les convaincre que vous aviez tant fait dans le passé que vous ne deviez pas être obligé de payer?—R. Oui.

Q. Est-il allé avec vous?—R. Oui. Je le présentai à M. Cameron. Je dis : "M. Cameron, voici M. Biggs." M. Biggs reprit : "Je connais M. Cameron très bien." J'ajoutai : "Maintenant, M. Cameron, ne craignez pas de parler en présence de M. Biggs; il est mon avocat." Et il parla très librement et répéta ce qu'il m'avait dit à la station. Je refusai d'acheter la position.

Q. Est-là tout ce qui s'est passé au cours de l'entrevue au *Rossin House*?—R. Oui, en substance.

Q. La substance est que vous faisiez des instances et que M. Biggs s'efforçait aussi de faire reconnaître vos droits résultant des services que vous aviez rendu au parti dans le passé?—R. Oui.

Q. Y avait-il quelqu'un présent au rendez-vous à la station, à part vous et M. Cameron?—R. Non.

Q. Avez-vous eu plus tard quelque autre correspondance avec M. Cameron?—R. Oui.

Q. Avez-vous reçu une lettre de lui?—R. Oui. J'ai reçu de lui une lettre relativement à la seconde nomination, celle de Sir Oliver Mowat.

Q. Après l'entrevue au *Rossin House*, vous avez apparemment cessé vos efforts pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'il y eût une autre vacance?—R. Oui.

Q. Avez-vous reçu de lui une lettre à ce sujet?—R. Oui.

Q. Quelle en était la date?—R. Le 30 septembre 1897.

Q. Ceci est-il l'original de la lettre?—R. Oui.

(Lettre lue et produite comme pièce n° 9.)

Q. Lui aviez-vous écrit avant cette date?—R. Oui, et je n'ai probablement pas gardé copie de la lettre.

Q. Avez-vous fait des recherches dans votre livre de lettres?—R. Oui, mais je n'ai pu trouver cette lettre.

Q. Pouvez-vous expliquer l'allusion faite que "vous aviez les cartes en mains sans vouloir jouer la partie"?—R. Oui.

Q. Qu'est-elle?—R. Que j'avais le choix d'acheter la position pour \$10,000.

Q. Et vous avez refusé de le faire?—R. J'ai refusé.

Q. Est-ce à cela qu'il est fait allusion?—R. Oui.

Q. Est-ce là la dernière lettre que vous ayez reçue de M. Cameron?—R. Oui.

Q. Cela était en septembre 1897; avez-vous eu quelque conversation avec Sir Richard Cartwright après cela? Etes-vous jamais allé à Ottawa après cette date?—R. Avant la nomination faite pour remplacer Sir Oliver Mowat?

Q. Je ne sais.—R. Oui, je suis allé à Ottawa.

Q. Pouvez-vous nous donner une date approximative? Est-ce en 1897, 1898 ou 1899?—R. C'était soit en décembre 1897 ou en mai 1898—j'étais à Ottawa à chacune de ces époques. J'eus une entrevue avec Sir Richard Cartwright à l'une de ces dates.

Q. Veuillez nous dire ce qui s'est passé à cette entrevue?—R. Nous avons parlé pendant quelque temps de la nomination à faire au Sénat, une nouvelle nomination, celle de M. Kerr, et nous avons discuté la question assez longtemps. Comme je m'en retournais et que je quittais le bureau, je dis : "A ce propos, Sir Richard, M. Cameron m'a demandé \$10,000 pour l'une des autres positions. Est-ce exact?" "Bien" dit-il, "M. Cameron désirait avoir quelque argent pour l'usage du parti, et il a pris ce moyen pour l'obtenir." Il me parla ainsi—M. Cameron voulait avoir quelque argent pour le parti et il prenait ce moyen pour l'obtenir—ou quelque chose d'équivalent. C'est là le sens de ses paroles.

Q. Vous a-t-il dit qui avait suggéré la demande de \$10,000?—R. Je crois qu'il m'a dit que c'était M. Cameron.

Q. Lui-même ne le suggérait pas dans sa lettre?—R. Non.

Q. Il n'en était rien dit?—R. Non.

Par le Président :

Q. Vous a-t-il dit qu'il s'était opposé à ce que M. Cameron vous fit la proposition ?—R. Non, il savait que M. Cameron devait la faire.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Et la suggestion venait de M. Cameron ?—R. Oui.

Q. M. Cameron fit écrire par Sir Richard Cartwright cette lettre, disant que vous deviez faire quelque chose, et il l'interpréta ensuite à sa manière ?—R. Oui.

Q. Vous a-t-il dit autre chose, que l'argent avait été obtenu ou non ?—R. Non, je quittai le bureau.

Q. Cette fois-là, ils voulaient avoir l'argent ?—R. Cette fois-là, ils voulaient l'argent..... la première fois, pas cette fois-là.

Q. Au cours de cette seconde entrevue avec sir Richard Cartwright, a-t-il dit quelque chose de la condition du paiement d'une somme d'argent pour la nouvelle nomination ?—R. Non.

(M. Blake, conseil des personnes accusées, s'oppose à ce qu'il soit fait des questions suggestives au témoin.)

Q. Nous avez-vous rapporté toute la conversation qui a eu lieu entre sir Richard Cartwright et vous en cette circonstance ?—R. Sir Richard Cartwright dit qu'il désirait vivement que je fusse nommé. Il fit tout ce qu'il put dans ce sens.

Q. Vous dites que vous l'avez quitté après cette entrevue ; vous ne pouvez dire si c'était en décembre 1897 ou en mai 1898 ?—R. Non.

Q. Avez-vous eu quelque communication avec sir Richard Cartwright après cela ?

(Copie d'une lettre, en date du 25 août 1896, de M. Cook à sir Richard Cartwright pièce n° 10, et une lettre, en date du 27 août 1896, de sir Richard Cartwright à M. Cook, sont produites.)

M. MARSH.—M. Cook me prie de dire que cette lettre et un nombre d'autres reçues de sir Richard Cartwright sont marquées confidentielles, qu'il préférerait ne pas les produire et qu'il ne voudrait pas les produire à moins d'y être forcé par le comité.

M. RITCHIE.—Il n'y a pas de privilège.

M. BLAKE.—Nous ne réclamons pas de privilège au sujet de ces lettres ou de ces conversations.

(Lettre en date du 27 août 1896, de sir Richard Cartwright à M. Cook, marquée strictement confidentielle, pièce n° 11. Copie d'une lettre en date du 28 août 1896, de M. Cook à sir Richard Cartwright, pièce n° 12. Copie d'une lettre du 19 octobre, de M. Cook à sir Richard Cartwright, pièce n° 13. Lettre du 21 octobre 1896, de sir Richard Cartwright à M. Cook, pièce n° 14.)

Q. Il y a apparemment une lacune dans votre correspondance avec sir Richard Cartwright, depuis 1896 à 1898 ?—R. Oui.

Q. La correspondance reprend le 14 janvier 1898 ?—R. Oui.

(Copie d'une lettre de M. Cook à sir Richard Cartwright, en date du 14 janvier 1898, pièce n° 15. Lettre de sir Richard Cartwright à M. Cook, en date du 18 février 1898, pièce n° 16. Lettre de sir Richard Cartwright à M. Cook, en date du 9 mars 1898, pièce n° 17. Copie d'une lettre en date du 16 mars 1898, de M. Cook à sir Richard Cartwright pièce n° 18. Lettre du 3 mars, de M. Cook à sir Richard Cartwright, pièce n° 16a. Lettre du 18 mars 1898, de sir Richard Cartwright à M. Cook, pièce n° 19. Lettre du 25 juin 1898, de sir Richard Cartwright à M. Cook, pièce n° 20. Lettre du 13 mars 1899, de sir Richard Cartwright à M. Cook, pièce 21. Copie d'une lettre de M. Cook à sir Richard Cartwright, en date du 13 mars

ANNEXE No 1

1899, pièce n° 22. Copie d'une lettre de M. Cook à sir Richard Cartwright, du 1^{er} août 1899, pièce n° 23.)

Q. La lettre que vous dites avoir adressée à Sir Wilfrid Laurier, dont vous avez envoyé copie, est la lettre du 27 juillet 1899?—R. Oui.

Q. C'est une lettre écrite par vous et adressée à Sir Wilfrid Laurier?—R. Oui. (Lettre du 27 juillet 1899, de M. Cook à Sir Wilfrid Laurier, pièce n° 24.)

Q. Connaissez-vous quelque chose de la lettre dont il est fait mention dans cette lettre du 21 août? Avez-vous cherché cette lettre?—R. Non.

Q. Ferez-vous des recherches?—R. Oui.

Q. Avez-vous apporté ici toute votre correspondance?—R. Je supposais qu'elle était ici.

Q. En tout cas, vous chercherez cette lettre?—R. Oui.

Q. Vous nous avez dit que, dans le cours de votre entrevue du mois d'août 1896, Sir Richard Cartwright vous a dit qu'il y avait une autre personne qui faisait une demande et qui avait probablement des droits plus forts, que vous ne pouviez obtenir la première nomination, mais que vous auriez la seconde?—R. Oui.

Q. Vous n'avez obtenu ni la première ni la seconde?—R. Non.

Q. Avez-vous eu avec lui quelque autre entrevue pour lui demander pourquoi vous n'avez pas obtenu la seconde nomination?—R. Vous voulez dire lorsque la vacance s'est produite?

Q. Après la mort du sénateur Ferguson. Le sénateur MacPherson était alors décédé et Sir Richard vous dit que vous auriez à attendre, que le sénateur Ferguson était bien malade, qu'on désespérait de sa guérison et que, probablement, les deux nominations seraient faites en même temps.—R. J'ai cessé de faire valoir mes droits lorsque j'ai appris que le nom de l'honorable David Mills était proposé.

Q. Il était proposé pour remplacer le sénateur Ferguson?—R. Non; je crois qu'il a eu le siège du sénateur MacPherson. Il eut l'un des deux sièges.

Q. Quoi qu'il en soit, vous avez entendu mentionner son nom plus tard?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas fait valoir vos droits contre les siens?—R. Non.

Q. Vous pensiez que ses droits étaient supérieurs aux vôtres?—R. Je crois qu'il avait plus de titres que moi.

Q. Vous vous êtes effacé pour cette raison?—R. Je me suis effacé pour cette raison.

Q. Nous avez-vous rapporté tout ce qui concerne vos entrevues avec quelque ministre que ce soit ou avec toute autre personne, relativement à votre nomination au Sénat. Vous rappelez-vous quelque autre détail d'importance?—R. Je ne me rappelle rien autre chose dans le moment.

Q. Quelque autre personne est-elle jamais allée vous voir au sujet de cette nomination?—R. J'ai consulté les membres du gouvernement.

Q. Vous avez, dites-vous, vu la plupart d'entre eux et correspondu avec quelques-uns; mais quelque autre personne vous a-t-elle vu à ce sujet?—R. J'ai eu des conversations avec un bon nombre de personnes.

Q. Avez-vous jamais eu quelque conversation avec quelqu'un dans votre propre bureau?—R. Oui.

Q. Avec qui?—R. Avec M. Biggs.

Q. Je ne parle pas de votre avocat, mais avec quelque autre personne, relativement à votre nomination—toute autre que votre avocat? Je ne parle pas de conversations entre votre avocat et vous?—R. Depuis quel temps?

Q. J'entends depuis le moment où vous avez commencé à faire valoir vos droits, en 1896, jusqu'au moment où vous avez retiré votre demande?—R. J'ai eu des conversations avec des particuliers depuis peu.

Q. Mais il n'y a aucune autre personne avec qui vous vous rappelez avoir eu une conversation à ce sujet ou qui ait discuté la question avec vous?—R. Non.

Q. Vous n'avez eu de communication avec personne autre au sujet du paiement de dix mille piastres ou de toute autre somme?—R. Non.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Depuis que vous avez retiré votre demande, avez-vous eu quelque communication avec quelqu'un relativement à la question? Avez-vous fait des instances?—R. Non, il ne s'est pas produit de vacance depuis la nomination de M. Kerr....., du moins jusqu'au moment où j'ai écrit ma lettre retirant ma demande, il n'y en a pas eu.

Q. Nous avez-vous donné toutes les lettres, à votre connaissance, qui se rapportent au sujet de cette enquête?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous retenu quelques lettres?—R. Non.

Q. Avez-vous correspondu avec quelque personne à part Sir Richard?—R. Oui, j'ai correspondu..... Voulez-vous dire pendant que se faisaient les négociations?

Q. Oui?—R. Oui, j'ai correspondu avec l'honorable D. Mills, mais nullement à propos de cette affaire.

Q. Pas du tout?—R. Pas du tout sur le sujet des dix mille piastres.

Q. A part M. Cameron, personne ne vous en a-t-il touché quelque chose?—R. Non.

Q. Il y a quelque temps que M. Cameron est mort?—R. Oui. Il avait été ensuite nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Je voudrais vous demander, monsieur Cook, si vous avez jamais eu des conversations au Russell House, avec d'autres personnes, sur la nomination au Sénat?—R. Assurément. Voulez-vous dire avec des ministres?

Q. Avec des ministres ou avec des membres du parlement?—R. Oui, j'en ai eu.

Q. On a beaucoup parlé de conversations avec le Dr Landerkin, avec M. Sotherland, avec d'autres encore de là-bas. Veuillez me dire si vous en avez eu avec eux de sérieuses?—R. Je ne sais trop; il nous arrivait bien de plaisanter à l'occasion.

Q. En effet, le Dr Landerkin est volontier plaisant.—R. Il revenait toujours en badinant sur les dix mille piastres. Une fois, je lui dis qu'il n'arriverait jamais ici, si pour cela il fallait payer cette somme.

Par le conseil du Sénat :

Q. Vous avez eu, dites-vous, des conversations avec le Dr Landerkin, dans lesquelles il aurait été question des dix mille piastres?—R. Oui.

Q. Mais sans y attacher d'importance? Vous preniez ce propos pour un badinage?—R. Oui.

Q. Quoiqu'il eût trait, cependant, aux dix mille piastres?—R. Oui.

Par le Président :

Q. Mais vous touchiez ce sujet?—R. Oui.

Par le conseil de M. Cook :

Q. Il y a une chose à faire connaître ici, que vous oubliez, je pense; car, dans vos instructions, en novembre, vous me l'indiquiez. Rappelez-vous cette demande: Si quelque fonctionnaire du gouvernement d'Ontario n'est pas venu un jour causer avec vous de l'affaire, sans nommer personne, naturellement? Vous la remettez-vous?—R. Oui, en effet.

Q. Cette personne, qui était-elle?—R. M. W. T. R. Preston.

Q. Quelle fonction avait-il?—R. Je crois qu'il était alors bibliothécaire du gouvernement d'Ontario, au palais législatif.

Q. Racontez ce qui se passa entre vous deux.—R. M. Preston m'écrivit un jour une lettre (j'étais en voyage), dans laquelle il disait...

Objection faite sur la réponse.

Q. Bornez-vous à raconter l'entrevue—ce qui s'y passa.

Par l'honorable M. Dandurand :

Q. Vous est-il possible d'en dire la date précise?—R. Non.

ANNEXE No 1

Q. Ou approximative?—R. Non. C'était avant cette nomination, avant que M. Kerr ait été nommé. M. Preston vint à mon bureau; il me dit qu'il arrivait d'Ottawa, et était chargé de me demander, pour prix du siège au Sénat, dix mille piastres.

Par le conseil de M. Cook :

Q. Comment vous avait-il salué en vous abordant?

R. Etant entré par le corridor ou vestibule, dans ma pièce d'attente, il la traversa et me dit: Bonjour, Monsieur Cook, ou plutôt Monsieur le sénateur!—"Bonjour, Monsieur Preston," répondis-je. Il entra où j'étais, et, après avoir fermé la porte derrière lui, il m'annonça qu'il revenait d'Ottawa, et qu'il était chargé de me demander, pour ma nomination au Sénat, dix mille piastres. Il me dit que soit..... j'oublie s'il me dit le gouvernement ou sir Richard Cartwright l'avait prié de me venir trouver. Je m'écriai que je ne lui donnerais point dix mille piastres, ni au gouvernement, ni à sir Richard Cartwright, ni à personne autre, pour un siège de sénateur. Il répliqua: "Eh bien, si vous ne le faites pas, vous ne serez point nommé. Ils désirent beaucoup vous assurer cette nomination; mais vous ne l'aurez que si vous versez les dix mille piastres. Vous êtes en état de payer la somme, et eux ont besoin d'argent pour les dépenses du parti." C'est là, à peu près, la partie principale de notre conversation. Après, il sortit du bureau.

Par le conseil du Sénat :

Q. A part sa fonction, quelle position occupait-il à cette époque? Avait-il quel rôle?—R. C'était un espèce d'organisateur dans le parti.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Pour ce qui était de la politique fédérale?—R. Oh, politique fédérale et politique provinciale également, je pense.

Contre-interrogatoire par le conseil des personnes accusées.

Q. Lorsque votre conseil, M. Marsh, vous a rappelé tout à l'heure cette dernière conversation, l'aviez-vous donc oubliée? Cette entrevue était donc toute sortie de votre mémoire, dans vos réponses à mon savant ami, M. Ritchie?—R. Oui, dans le moment, je n'y pensais plus.

Q. Elle était sortie de votre mémoire—une mémoire parfois un peu en défaut peut-être?—R. Cette fois, elle devait l'être en peu, je suppose.

Q. Et je suppose qu'il n'y a pas de raison pour qu'elle ait pu l'être dans cette circonstance-ci plus que dans toute autre?—R. Sur ce point, elle a été fautive, je le sais bien; je ne me remettais pas l'incident en ce moment-là.

Q. C'est une affaire qui a dû occuper beaucoup votre pensée. Je vois là toute une masse d'écritures préparées.—R. Oui.

Q. Avez-vous fait connaître à M. Ritchie tout ce que comporte l'affidavit servant de base à la présente enquête? Tous vos moyens de preuve? Documents et témoins, les avez-vous tous présentés?—R. Il y a peut-être quelques détails.

Q. Quant aux pièces, par exemple, il y en a-t-il d'autres, à votre connaissance, que celles produites ici et qui puissent jeter de la lumière sur le sujet de l'enquête?—R. Oui, j'ai encore une lettre, dont je n'ai rien dit, une lettre de M. W. T. R. Preston.

Q. Celle que vous mentionniez tout à l'heure? Aucune autre?—R. Non, aucune dont j'aie souvenir en ce moment.

Q. Aucun autre document, memorandum ou papier? Avez-vous bien tout produit?—R. Oui, je pense.

Q. Vous avez dit que la seule personne au fait des choses, à part feu M. Cameron et sir Richard Cartwright, c'était M. Biggs?

Le conseil de M. Cook s'oppose à toute question qui tendrait à amener le déposant à nommer ses autres témoins.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Le PRÉSIDENT.—Je ne vois pas qu'il y ait eu lieu d'empêcher M. Blake de pour-
suivre.

M. RITCHIE.—Je ne refuse pas de nommer les témoins : ce sont MM. Biggs, Hancock, Frank Macdonald et Preston.

Par le conseil du gouvernement :

Q. Et ce sont là tous les témoins dont les dépositions doivent corroborer vos dires?—R. Oui.

Q. Si j'ai bien compris, vous avez déposé que vous aviez été voir vous-même tous les ministres du gouvernement? Est-ce bien cela?—R. Tous les ministres qui étaient d'Ontario.

Q. Vous avez donc eu vous-même, en personne, des entrevues avec tous ces ministres d'Ontario?—R. Oui.

Q. En avez-vous eu avec d'autres qu'eux?—R. Avec des députés?

Q. Non; je voulais dire avec des ministres hors de la province d'Ontario?—R. Je ne pense pas.

Q. Vous ne me semblez pas dire au comité que vous avez fait des ouvertures ou qu'on vous en ait fait, dans ces entrevues, par rapport à l'achat du titre de sénateur?—R. Voulez-vous répéter votre question?

Q. Vous ne dites pas, il me semble, si dans ces entrevues, des ouvertures ont été faites par vous à quelque membre du gouvernement, ou vous ont été faites par quelque membre du gouvernement, au sujet de l'achat du titre de sénateur?—R. Il n'y a eu rien autre chose que mes paroles à Sir Richard Cartwright.

Q. Dans vos entrevues personnelles avec tous les membres du gouvernement qui étaient d'Ontario, exclusivement, pas un d'eux ne vous a parlé d'acheter ce titre-là; et, de votre côté, vous ne leur avez rien dit de ce qui s'était passé entre vous et sir Richard Cartwright?—R. C'est là mon souvenir des choses.

Q. Ce point est important. Autrement, à coup sûr, vous vous en souviendriez. Vous teniez beaucoup à entrer au Sénat?—R. Oui, j'en avais le désir.

Q. Ces énonciations, dans votre télégramme, étaient-elles exactes : qu'on vous offrait un siège au Sénat, mais qu'on voulait vous le faire payer trop cher; qu'on le mettait à trop haut prix?—R. Oui, c'est là mon télégramme.

Q. Que s'était-il passé entre sir Richard Cartwright et vous, qui ait pu vous faire conclure à l'offre d'un siège au Sénat moyennant finance?—R. Ce qui s'était passé entre nous?

Q. Oui?—R. Je n'aurais qu'à vous répéter ce que j'ai raconté il y a quelque instants; que dans l'entretien avec sir Richard Cartwright, comme je me levais pour partir, je lui demandai si Cameron était "autorisé" par lui ou par le gouvernement à demander dix mille piastres, et qu'il ne répondit que Cameron "was the author"; ou que Cameron voulait avoir les dix milles piastres pour les employer à l'usage du parti; et qu'il y donnait pour cela son assentiment.

Q. Est-ce bien là ce que vous avez dit tantot?—R. Oui, je pense.

Q. Que Cameron voulait cette somme pour l'employer à l'usage du parti, et qu'il y donnait son assentiment?—R. J'ai déposé qu'il m'avait dit que sir Richard Cartwright m'avait dit que Cameron lui en avait parlé et que Cameron voulait avoir l'argent pour l'usage du parti.

Q. Répétez les propres paroles, autant qu'il vous est possible?—R. Je ne pense pas que je puisse m'en rapprocher davantage.

Q. Sur quoi votre conversation jusque-là avait elle roulé?—R. Sur la vacance au Sénat, et sur la nomination à cette vacance.

Q. Vous insistiez sur vos titres?—R. Oui.

Q. Ceux que vous faisiez valoir ordinairement?—R. Oui.

Q. Que vous étiez un "U. E. Loyalist"?—R. Non, pas un mot de cela. Je n'en ai parlé que dans la lettre.

Q. Que votre père en était un, et votre oncle, et vos frères?—R. Effectivement; sœurs, oncles et tantes aussi; et j'en suis fier.

ANNEXE No 1

Q. Sous la foi du serment, dites-vous que vous aviez présenté cette raison ; ajoutant que vous étiez méthodiste, que les méthodistes n'avaient pas leur juste part dans la représentation du Sénat—Cela se lit dans une de vos lettres que j'ai sous les yeux—qu'il était pénible aux méthodistes de n'avoir pas plus de représentants au Sénat ?—R. M. Kerr les satisfera sur ce point.

Q. Mais peut-être pensaient-ils que vous feriez mieux leur affaire. De plus, vous avanciez que sir Oliver Mowat avait tort de dire qu'il ne voulait au Sénat que des hommes capables. Vous vous proposiez à un membre du gouvernement comme en possession de toute la capacité voulue par sir Oliver ?—R. Je n'étais pas mê en cela par la présomption ; je savais, disais-je, n'en pas posséder autant, mais aussi que je n'en étais pas tout à fait dépourvu.

Q. Je pensais que vous aviez représenté votre succès dans la vie, pour montrer que vous possédiez le talent qui vous était refusé par sir Oliver Mowat ; et que vous aviez admis qu'il vaudrait mieux mettre au Sénat des hommes capables. Après cela, vous avez, je pense, retracé votre carrière politique de vingt-cinq ans et rappelé l'argent dépensé par vous, comme un motif à ajouter aux autres ?—R. Oui.

Q. Dans votre conversation avec sir Richard Cartwright, avez-vous parlé de toutes ces choses ; ou sur lesquelles avez-vous appuyé ?—Sir Richard Cartwright me conseilla d'écrire cette lettre-là, et de relater mes titres.

Q. A sir Wilfrid Laurier ?—R. Oui.

Q. Et c'est ce que vous fîtes, en énumérant toutes les choses que je viens de mentionner ?—R. Oui.

Q. Cela se passa à cette entrevue, n'est-ce pas ?—R. Non, pas à celle-la, mais à une antérieure, je pense.

Q. Voulez-vous en donner la date ?—R. Je ne pouvais pas le faire.

Q. Quelle est la date de l'entrevue où les paroles rapportées furent échangées ?—R. Quelles paroles ?

Le comité s'ajourne à demain à 10 heures du matin.

(Signé) GEO. C. HOLLAND,
Sténographe officiel.

(Signé) FISKE JOHNSTON,
Sténographe officiel.

MERCREDI, 27 mars 1901.

Le comité se réunit à 10 heures du matin. L'honorable sir Mackenzie Bowell au fauteuil.

Le conseil de M. Cook dit avoir été informé que deux témoins, dont les noms ont été mentionnés hier, sont venus de Toronto; et il demande qu'ils sortent de la salle du comité, lorsque M. Cook fera sa déposition.

Le conseil du gouvernement déclare n'y avoir aucune objection; et les deux témoins se retirent.

Suite du contre-interrogatoire de M. Cook par le conseil du gouvernement.

Q. Après avoir repensé à votre déposition d'hier, y voyez-vous quelque modification ou changement à faire?—R. Non, rien.

Q. Pouvez-vous mieux préciser la date du rendez-vous à la gare, avec feu M. M.-C. Cameron? N'était-ce pas, vers le 15 ou le 16 août? Ou à quelle autre date, pensez-vous?—R. Mais le télégramme me demandant d'aller le rencontrer au train du matin, me fut envoyé le 1^{er} octobre.

Q. En ce cas, quelle serait, selon vous, la date du rendez-vous à la gare?—R. D'après ce télégramme, ce serait le deux.

Q. De quel mois?—R. D'octobre.

Q. Le deux octobre serait donc la date du rendez-vous à la gare?—R. Oui.

Q. Est-ce bien dix jours après, qu'au retour de M. Cameron, vous avez eu votre entrevue au Rossin-House?—R. Il me serait impossible de dire combien de temps s'était écoulé.

Q. Ne le pourriez-vous pas à une semaine près?—R. Ce fut à son retour à Ottawa; il indiquait le jour, je n'en ai pas pris note.

Q. Est-ce une semaine après? Ou un mois? Dites?—R. Certainement moins d'un mois.

Q. Moins d'un mois après?—R. Oui. Je ne dis pas tout un mois. Je n'entends pas indiquer d'une manière précise le jour de son retour; mais c'était à son retour de Goderich.

Q. Diriez-vous dans les deux mois?—R. C'était je pense, dans la semaine ou les dix jours.

Q. Mais vous ne diriez pas positivement qu'il s'était écoulé une semaine, ou dix jours, ou un mois?—R. Non, ne pouvant pas dire le temps au juste.

Q. Ainsi, en octobre 1896, cette offre, comme vous le déclarez, vous fut faite? Vous saviez, naturellement, que c'était une chose infâme?—R. Oui, bien sûr; et c'est l'épithète dont je l'ai qualifiée.

Q. Vous saviez donc qu'il vous proposait là une infamie?—R. Oui.

Q. Et, cela va sans dire, vous avez dès ce moment rompu avec lui?—R. Mon sieur!

Q. Vous n'avez plus voulu avoir de commerce avec un homme entaché d'infamie?—R. Oh! je ne dis pas que je rompis avec lui.

Q. Dites-moi combien d'années vécut M. Cameron après cela?—R. M. Cameron est mort après avoir été nommé lieutenant-gouverneur.

Q. Est-ce au bout de deux ans ou deux ans et demi?—R. Je ne sais pas le temps au juste.

Q. Je ne vous demande pas pas cette précision.—R. Je ne me hasarderai même pas à dire l'année; mais à sa mort il était lieutenant-gouverneur.

Q. Quoi qu'il en soit, jusqu'à la fin de sa vie vous avez tu son action infâme?—R. Oui; je n'en ai causé qu'avec quelques personnes.

ANNEXE No 1

Q. Vous ne vous en êtes ouvert qu'à quelques personnes; mais peut-être ne voudrez-vous pas nous communiquer leurs noms?—R. Je ne le puis pas.

Q. Nous direz-vous à quelle occasion?—R. Je ne le puis pas.

Q. A quel endroit?—R. Non plus.

Q. Ainsi, vous ne pouvez nous faire connaître ni jour, ni lieu ni noms?—R. Non.

Q. Avez-vous de quelque façon divulgué la chose avant le mois d'octobre 1900?—R. Je l'ai rendue publique pour la première fois par mon télégramme, ma dépêche à M. Tucker, d'Owen Sound.

Q. En octobre 1900?—R. Au temps des élections.

Q. Vous aviez donc attendu jusque-là pour la publier?—Effectivement.

Q. C'était en octobre 1900?—R. Je ne puis dire quand les élections avaient lieu.

Q. Jusque-là, hormis, de fois à autre, à une personne, que vous ne nommez pas, vous n'avez parlé de rien?—R. Excepté à une personne—excepté à M. Biggs.

Q. Vous aviez raconté ce qui c'était passé à M. Biggs?—R. Oui.

Q. Est-là la personne que vous aviez en vue tout à l'heure?—C'est une de ces personnes.

Q. Vous ne vous êtes pas confié à d'autres?—R. Je ne m'en remets pas d'autres.

Q. Vous n'en avez pas souvenir?—R. Non.

Q. M. Biggs, à cette époque, n'était-il pas en rapport confidentiel avec vous?—

R. Oui.

Q. Et c'est le seul que vous puissiez nommer au comité, de ceux à qui vous aviez communiqué votre secret, jus-qu'en 1900?—R. Oui.

Q. Quelle est la première personne à qui, au mois d'octobre 1900, vous avez parlé d'ébruiter la chose?—R. Mon télégramme.....

Le conseil de M. Cook objecte que la continuation de ces interrogations n'est pas admissible, et que de savoir à qui M. Cook s'est confié est sans rapport à ce débat.

Le PRÉSIDENT.—La plus grande latitude sera laissée aux conseils durant l'enquête.

LE CONSEIL DU GOUVERNEMENT.—Mon but n'est point d'introduire des noms dans ce débat, à moins que M. Cook ne le veuille; ou, si les noms sont communiqués au président, cela me suffira.

Q. En octobre 1900, avant de faire cette déclaration, vous aviez consulté certaines personnes?—R. Oui.

Q. Dites si elle fut ou ne fut pas préparée à la bâtisse du *Mail and Empire*?

Le conseil de M. Cook objecte que la question est absolument étrangère à l'objet de l'enquête.

M. le président :

Il s'agit de savoir si les accusations sont fondées, et à moins que M. Blake ne tarde à établir l'existence d'un complot, sa question ne paraît pas pertinente.

Le conseil du gouvernement :

J'ai en vue de montrer que M. Cook avait l'intention ou le désir de se présenter comme candidat de la Réforme dans East-York; et qu'on lui suggéra de se présenter comme candidat conservateur. Je me propose d'établir qu'il ne pensait pas du tout à sortir de la vie politique; enfin, mon but aussi est de faire voir que ce sont ceux mêmes qui ont rédigé cette déclaration, qui lui ont demandé de la signer.

Le comité permet, sur division, de poser la question.

Q. Voulez-vous avoir la bonté de me dire si cette pièce a été préparée et signée à la bâtisse du *Mail and Empire*, en la cité de Toronto?—R. Il n'en est rien.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Vous êtes-vous trouvé là avec M. David Blaine et d'autres pour discuter sur l'à-propos de la déclaration?—R. Non.

Q. Avez-vous eu quelque entretien avec M. W. F. McLean au sujet de cette déclaration?—R. Je n'en ai pas eu.

Q. Ni avec M. David Blaine?—R. Non.

Q. Ni avec M. Samuel Barker?—R. Non.

Q. Ni avec M. St. John?—R. Non plus.

Q. Ni avec sir Charles Tupper?—R. Hé non ! Mais continuez ; vous pourriez encore nommer bon nombre de personnes.

Q. Qui sont celles alors que vous allez me nommer?—R. Mais je n'ai pas cette intention.

Q. Pourquoi pas ? Il m'est permis, par la décision du comité, de vous poser cette question : Quelles sont les personnes qui sont venues vous voir quand il s'est agi de faire cette déclaration, ou plutôt que vous êtes allé voir ; car, si je ne me trompe, il vous a fallu aller les trouver à leurs bureaux, eux ne voulant pas se rendre au vôtre. Quelles étaient ces personnes?—R. Eh bien, j'ai eu une conversation. J'ai publié cette déclaration de ma seule autorité en réponse à la dénégation de l'accusation par Laurier.

Q. Je le crois ; mais ce n'est point là ce que je vous demande. Qui aviez-vous été voir ? qui rédigea la pièce pour vous?—R. Je refuse de répondre à cette question.

Q. Mais le comité a décidé que vous devez y répondre. Dites qui vous a assisté et aidé dans la préparation de votre déclaration?—R. Je refuse de les nommer.

Q. Mais vous n'en avez pas le droit, à mon humble avis. Nommez ceux qui ont eu part à la rédaction de la pièce?—R. Je ne puis.

Q. Oh oui ! n'avez-vous plus mémoire ? Vous oubliez?—R. Je n'oublie pas ; mais je ne puis nommer personne.

Q. Mais ce serait, je pense, une forte preuve corroborante. Vous vous êtes engagé à fournir de ces preuves. Que le président veuille bien décider si le témoin n'est point tenu de répondre.

Par l'hon. M. Dandurand :

Q. Entendez vous dire, M. Cook, que, connaissant la personne, vous ne voulez pas communiquer son nom?—R. Je ne le connais pas.

Q. Lorsque vous dites que vous ne répondrez pas, est-ce parce que vous n'êtes pas en état de le faire?—R. Effectivement.

Par le conseil du gouvernement :

Q. Pourquoi?—R. Parce que je ne l'ai pas vue l'écrire.

Le PRÉSIDENT.—Le comité a décidé que M. Cook doit répondre, s'il se rappelle les personnes ; mais il n'est pas, à ce qu'il me paraît, en état de le faire.

Par M. Blake, conseil du gouvernement :

Q. En pareille matière, la Providence n'a pas dû intervenir, n'a pas dû placer l'affidavit devant vous. Comment vous est-il venu ? Parlez, monsieur Cook. Comment a-t-il vu le jour ? Et nous faites pas perdre de temps?—R. Je ne saurais dire qui a écrit la déclaration.

Q. Avec qui l'avez-vous discutée ? Car il y eut discussion, vous savez, avant sa rédaction pendant une couple de jours ; puis nouvelle discussion, avec examen des pièces probantes, etc. Quelles personnes furent mêlées à tout cela?—R. Je ne puis vous dire qui elles sont.

Q. Ne dites point que vous ne pouvez pas ; dites que vous ne voulez pas?—R. Non je ne dis pas cela.

Q. Affirmez-vous donc, sous la foi de votre serment, que vous ne vous remettez pas une seule personne avec qui vous avez discuté l'à-propos de cette déclaration, ou

ANNEXE No 1

que vous ne connaissez personne ayant eu part à sa préparation, ou que vous ignorez qui est venu vous l'apporter ?—R. A ma connaissance personnelle, non.

Q. Parlant par induction, qui aviez-vous vu ?—R. Vous avez refusé, hier, de me le laisser dire.

Q. J'avais raison parce que vous n'en aviez pas le droit. Maintenant je vous y invite ?—R. C'est qu'aujourd'hui, j'adopte vos raisons d'hier.

Q. C'est la position que vous prenez pour ne point nommer ceux qui ont été mêlés à tout cela ?—R. Je ne puis vous nommer ceux qui ont écrit la déclaration.

Q. Voulez-vous nous nommer ceux qui l'ont obtenue de vous ?

Point de réponse.

Par l'hon. M. Dandurand :

Q. Entendez-vous dire que vous n'avez pas écrit vous-même la déclaration ?—R. Non, je ne l'ai pas écrite.

Par M. Blake, conseil du gouvernement :

Q. Alors qui donc aviez-vous chargé de l'écrire ? Le comité voudra bien me pardonner si ma question paraît futile ; mais je ne puis, m'empêcher de la poser. A qui avez-vous confié la préparation de cette pièce ?—R. Je n'en ai chargé personne.

Q. Qui donc a pris sur lui de la préparer pour vous ? Vous savez quel est votre serment, que vous êtes obligé de dire la vérité, et toute la vérité, en répondant aux questions faites ; comment le document a-t-il vu le jour ?—R. Il m'est impossible de répondre ; je ne puis répondre à cela.

Q. A qui avez-vous donné les instructions sur lesquelles devait être rédigée la pièce ? A qui avez-vous donné le mémorandum ou la note qui s'y rapporte. Qui vous a donné le document à signer ? Vous devez avoir tout cela à l'esprit, car cela n'a eu lieu qu'en octobre 1900. Votre mémoire vous fait-elle à ce point défaut que vous ne puissiez nous le dire ?—R. J'ai pris sur moi toute la responsabilité de l'affidavit.

Q. Vous y êtes tenu, mais ce n'est pas répondre à ma question : qui vous a donné la déclaration à signer ?—R. Je ne répondrai pas à cette question.

Q. Avec qui avez-vous parlé de l'affaire avant qu'on l'eut mise sous cette dernière forme ?—R. Je refuse de répondre à cette question.

M. BLAKE en appelle au comité.

M. MARSH conseil de M. Cook :—M. Cook en agissant ainsi se conforme aux conseils de son avocat ; les questions ne sont pas pertinentes.

Le comité mettant la question aux voix et les "oui" et les "non" étant pris, il est décidé que le témoin doit répondre. Neuf votant dans l'affirmative et trois dans la négative.

Par M. Blake, conseil du gouvernement :

Q. Auriez-vous l'obligeance de répondre à ma question, M. Cook ?—R. Quelle est votre question ?

Q. Voici quelle était ma question : Qui s'est mêlé des instructions relatives à cette déclaration, et qui vous a vu pendant qu'on la préparait, et qui vous l'a finalement apportée et qui était là quand vous l'avez signée ?—R. Je refuse de répondre à cette question.

Q. Voulez-vous ne répondre qu'aux questions qui vous plaisent, ou quelle attitude prenez-vous ?—R. Je suis les conseils de mon avocat. J'ai un avocat ici et il me conseille de ne pas répondre.

Q. Est-ce parce que vous craignez des procédés au criminel si vous répondez à cette question ? Craignez-vous d'être poursuivi au criminel si vous répondez à cette question.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Voulez-vous dire au comité pourquoi vous refusez de répondre?—R. Non.

Q. Je vais laisser la chose là pour le moment. Nous y reviendrons, vous serez peut-être de meilleure humeur. Donc, de 1896 à 1900, quatre années, vous n'avez soufflé mot de l'affaire? Le seul homme à qui vous en avez parlé, dites-vous, est M. Biggs. Puis vous rendez la chose publique en octobre 1900. Lorsqu'après qu'on vous eût fait cette soi-disante proposition en 1896, vous avez tout de même continué d'écrire à M. M. C. Cameron à ce sujet et de discuter l'affaire avec lui?—R. J'ai écrit les lettres et reçu les réponses qui sont déjà produites ici.

Q. Et il a finalement rompu avec vous en septembre 1897, disant qu'il ne voulait plus avoir rien à faire avec cela?—R. Oui.

Q. Ce n'est pas vous qui avez rompu avec lui, mais bien lui qui a rompu avec vous. Mais vous le croyiez encore votre ami?—R. Oui, il a rompu avec moi parce que je ne voulais pas lui donner les dix mille dollars.

Q. Vous savez qu'il est mort et qu'il ne peut être ici?—R. J'espère que son âme vii, tout comme la vôtre vivra quand vous trépasserez.

Q. En homme honnête et véridique, j'espère. Vous avez donc continué à chercher à douer le pays de votre présence au Sénat?—R. Oui.

Q. Avant de vous poser des questions au sujet des détails de ces entrevues, si elles ont eu lieu, j'aimerais à vous faire voir certaines lettres. Je vous ferai, cependant, une question afin qu'il n'y ait pas de doute à cet égard, avant la lecture de ces lettres. Vous avez affirmé, hier, qu'aucun ministre ne vous a fait d'ouvertures directement ou indirectement, de même que vous n'en avez faites à aucun ministre de la Couronne directement ou indirectement, sauf ce dont vous avez parlé relativement à Sir Richard Cartwright?—R. Oui.

Q. C'est bien cela—je veux dire des ouvertures inavouables, vous comprenez?—R. Oui.

Q. De sorte que tout est tiré au clair, et que le tout se résume à cette affaire de Sir Richard Cartwright et à cette conversation?—R. Oui.

Q. Vous avez vous-même fait beaucoup de démarches directes. Vous êtes un homme d'action et d'énergie, et vous avez mis cette énergie à forte contribution pour favoriser le travail que vous faisiez dans le but d'obtenir un fauteuil au Sénat?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Je veux dire que vous avez écrit un grand nombre de lettres, ou du moins on les a écrites pour vous, comme la déclaration, et vous avez vu un grand nombre de personnes. J'ai ici de nombreuses lettres. Je n'en infligerai pas plus d'une douzaine au comité. Y a-t-il quelque ministre d'Ontario que vous n'avez pas approché par lettre ou en personne?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pas un seul? Oui, vous les avez fait voir en vue de cela. Vous avez commencé de bonne heure. Ceci est de votre écriture, n'est-ce pas? Vous ne le niez pas? Ce n'est pas une déclaration (remettant la lettre au témoin). Voyez si c'est bien votre signature?—R. Oui, je crois.

Q. Il n'y a qu'un seul H. H. Cook, n'est-ce pas?—R. Oui, et probablement qu'il n'y en aura jamais d'autre.

Q. Et pourrions-nous ajouter: ainsi-soit-il, je pense. Et voici ce que vous vous êtes dit; la place est là et elle était à peine refroidie quand survint cette lettre que voici et que je produis comme pièce n° 25.

PIÈCE N° 25.

TORONTO, 25 août, 1896.

MONSIEUR,—La mort du regretté sénateur McPherson a créé une vacance au Sénat pour ce qu'on appelait la division de Sauguen, dans la province d'Ontario, division que j'ai eu l'honneur de représenter comme libéral pendant vingt ans, soit à la Chambre des Communes ou à la législature provinciale, et je pourrais ajouter, une division où durant les derniers vingt-cinq ans j'ai travaillé activement dans l'intérêt du parti libéral.

ANNEXE No 1

Depuis que cette vacance est survenue, des libéraux de toutes parts me disent que je devrais être nommé au Sénat pour représenter cette division, et nombre de personnes me disent de plus que je devrais vous exposer mes titres à cet égard.

Inutile pour moi de vous rappeler, à vous qui êtes si bien au courant de l'histoire du parti de la réforme dans ce pays, que depuis les derniers soixante-dix ans ma famille se comptait au nombre des amis ardents de la cause. Vous savez sans doute en adeptes dévoués de William Lyon MacKenzie, ont fait leur part dans le pays et John Cook dans la législature, pour obtenir le gouvernement responsable. Subséquemment mon frère William, tant en qualité de citoyen qu'en qualité de député au parlement, a mis toute sa puissance et son influence du côté du parti de la réforme. Plus tard encore, mon frère Simon a suivi le parti pendant deux parlements en qualité de député du comté de Dundas à la législature locale. Mes frères George et John ont toujours été des amis actifs et dévoués du parti, contribuant largement à son fonds de dépenses légitimes.

Depuis vingt-cinq ans j'ai constamment été candidat dans le comté de Simcoe ou dans une de ces divisions, ayant contesté dix élections, mon principal adversaire étant Dalton McCarthy, qui, jusqu'à récemment, était un des plus puissants amis de la cause conservatrice. Ces circonscriptions électorales étaient très étendues et les luttes y coûtaient très cher, et me lançant dans la mêlée, je me suis fait le champion de la cause, remportant la victoire le plus souvent, alors qu'on ne pouvait trouver d'autre libéral pour faire face à mes adversaires.

Q. Quels étaient les adversaires dont vous parlez?—R. M. Bennett était mon adversaire.

Q. Le candidat conservateur?—R. Oui.

La lettre continue :

« Durant tout le temps j'ai contribué fidèlement et continuellement au fonds des dépenses légitimes de notre parti, en sus des frais de mes propres élections que je soldais moi-même. Je sais que vous ne mettez pas en doute ma fidélité et mon intégrité.

A la dernière élection, je me suis de nouveau lancé dans la lutte dans Simcoe-Est, espérant racheter ce comté comme je l'avais fait avant pour le gouvernement de Sir Oliver Mowat, mais je n'ai pas réussi à cause du candidat Patron qui a en grande partie recruté ses amis parmi les miens et à cause des menées corruptrices employées par mon adversaire. Je dirai à ce sujet que j'ai attaqué en justice l'élection de mon adversaire et que j'espère réussir.

Je mentionne ces choses pour démontrer que j'ai un droit solide à la position que mes amis me pressent de convoiter, et qu'après réflexion, je désire avoir, c'est-à-dire la position de sénateur.

Je crois comprendre que d'autres convoitent cette position; je n'ai pas un mot à dire contre eux. L'on me dit que leurs titres se résument en grande partie aux dons en argent qu'ils ont fait au parti. Si cela seul devait être la mesure du mérite, m'est avis que, sur ce point, je ne suis inférieur à personne; mais un travail personnel actif de plusieurs années devrait compter pour quelque chose, et pardessus cela et au-dessus de cela une expérience pratique de vingt années en matière de législation en parlement.

Je vous demande pardon de la longueur de cette communication et j'espère que mes titres à la position que je demande seront reconnus et qu'on agira en conséquence.

Je demeure,

Votre dévoué,

H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER, M.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Q. Qui a écrit cette lettre pour vous?—R. Qui l'a écrite pour moi?

Q. Oui?—R. La lettre a été écrite dans le bureau de Biggs.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Qui l'a écrite—M. Biggs?—R. Elle a été écrite sur son clavigraphie.

Q. Qui l'a dictée?—R. Lui et moi l'avons dictée ensemble.

Q. Je ne pensais pas qu'une seule personne pouvait l'écrire?—R. J'ai donné les renseignements.

Q. En réalité avez vous eu quelque chose à faire avec cette lettre, ou, en réalité est-ce M. Biggs qui l'a rédigée?—R.—M. Biggs ne savait rien du fait que mes ancêtres habitaient le pays depuis soixante-dix ans.

Q. Mais il y a tant de louange de soi-même?—R. Les louanges ont été mises par M. Biggs.

Q. L'autre lettre est tout simplement une petite prière de se rappeler. Ceci est votre signature, n'est-ce pas (remettant la lettre au témoin)?—R. Oui.

Q. La lettre se lit ainsi :

PIÈCE N° 26.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LTD.)

BUREAU PRINCIPAL—CHAMBRES 35 ET 36—EDIFICE DU FREEHOLD LOAN,
ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADELAIDE.

Scieries à la Rivière aux Français.

Toute la correspondance doit être adressée à la compagnie.

TORONTO, 7 octobre 1896.

MON CHER LAURIER,—J'ai reçu ce matin une lettre du ministre de la Justice me disant que, sur ma demande, il vous avait transmis la lettre de M. Blake relativement à la nomination de sénateur.

Auriez-vous l'obligeance de la remettre à sir Richard Cartwright et obliger ainsi.

Votre très dévoué,
H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Q. Je crois que sir Richard Cartwright vous a été fidèle quant à votre droit d'être nommé sénateur, M. Cook. Il était un de vos plus chauds partisans et il a fait tout ce qu'il a pu dans cette affaire?—R. Je le crois. Les lettres l'indiquent.

Q. Avez-vous quelque raison d'en douter?—R. Je n'ai pas, je ne sache pas que j'aies quelque raison d'en douter.

Q. Personne mieux que vous ne le saurait?—R. Non.

Q. C'est le même Sir Richard Cartwright dont vous parliez hier? Il n'y en a qu'un tout comme vous même?—R. Oui, et un seul Sam Blake.

Q. Le 23 octobre 1896 vous reveniez à la charge. Ceci est votre signature, je crois, mais la lettre sort du clavigraphie de Biggs, je crains (remettant la lettre au témoin)?—R. Oui, c'est ma signature. (La lettre est lue et produite; pièce n° 27).

PIÈCE N° 27.

Privée.

TORONTO, 23 octobre 1896.

MON CHER LAURIER,—J'ai eu, hier, l'honneur de voir sir Richard Cartwright et la surprise de l'entendre me demander de ne pas insister sur ma demande du siège actuellement vacant au Sénat. Je m'y suis énergiquement refusé. Il m'informa que votre désir était qu'il me rencontrât pour me presser de me rendre à sa proposition.

Quand je considère la question, il me semble impossible que vous puissiez pour un moment désirer que je m'efface à mon âge et que je laisse donner à un autre une

ANNEXE No 1

position que j'ai bien gagnée et à laquelle, de l'aveu de presque tous, j'ai légitimement droit, lors de mon dernier voyage à Ottawa, les vieux députés (la vieille garde) ont déclaré unanimement que mes titres à la position étaient supérieurs à ceux de n'importe lequel des candidats, et la plupart d'entre eux m'ont offert de m'accompagner auprès de vous pour appuyer ma demande.

Q. Qu'entendez-vous par les mots "la vieille garde" ?—R. J'entends dire les vieux députés qui étaient en chambre en même temps que moi.

Q. Des hommes qui étaient à ce point avancer en âge qu'ils étaient inutiles, voulez vous dire ?—R. Non.

Q. Qu'entendez-vous par la vieille garde ?—R. J'entends dire les vieux députés qui étaient à la Chambre depuis longtemps et qui y étaient de mon temps.

Q. Non pas les membres du Sénat ?—R. Je ne parle pas des membres du Sénat. J'étais député à la Chambre des Communes.

Q. La vieille garde vous appuyait-elle ?—R. Je ne le sais pas.

Q. C'est le raisonnement de Biggs ?—R. C'est sa phraséologie.

Q. La lettre continue :—

" Ici, à la ville, et partout où je vais dans le pays, non seulement l'on admet que mes titres sont les meilleurs, mais si j'ose dire que je ne connais rien de la nomination, l'idée que quelqu'autre personne pourrait être nommée de préférence à moi est trouvée ridicule. C'est au moins le sentiment des libéraux marquants de partout. L'honorable Edward Blake lui-même, dans une note qu'il m'adressait, exprimait le plaisir qu'il aurait d'apprendre ma nomination. Avec sa permission, j'ai fait voir cette note à Sir Oliver Mowat.

Q. Pourquoi ajoutez-vous les mots "lui-même" après le nom Edward Blake ?—R. Parce qu'il est en Irlande maintenant, je suppose.

Q. La lettre continue :—

" Il y a maintenant deux vacances ; pourquoi, si je désire jouir de l'honneur d'une telle position, retirerais-je ma juste demande et attendrais-je la succession d'hommes qui vraisemblablement vivront aussi longtemps que moi. Certes, à moins de circonstances très exceptionnelles, agir ainsi voudrait simplement dire que je renonce pour toujours à cet honneur. Et puis, en faveur de qui dois-je m'effacer et quels titres spéciaux a-t-il à ma considération ? Je ne le sais pas. Il est vrai que je n'ai pas encore la position, mais j'y ai légitimement droit ; et si on la donne à un autre, on lui donne ce que je devrais avoir. Je sais que c'est aussi votre sentiment, car autrement vous ne vous inquiéteriez pas que je m'efface ou non. Vous préféreriez sans doute que je me fasse à moi-même l'injustice de sacrifier mes droits que vous-même me faire celle de me les refuser. Mais pourquoi l'une ou l'autre serait-elle faite ? Je n'en sais qu'une seule raison, et c'est celle que m'a donnée sir Oliver Mowat lui-même, qu'il ne voulait avoir au Sénat que des hommes capables.

Q. Vous ne considérez pas que leur désir de n'avoir au Sénat que des hommes capables était une raison suffisante pour vous refuser ?—R. Je ne considérerais pas qu'elle s'appliquait à moi.

Q. Votre lettre continue :—

" Je ne puis guère discuter cette question sans être accusé d'égoïsme, mais je dirai ceci : depuis vingt-cinq ans j'ai pris part à toutes les questions politiques qui ont été discutées en parlement et j'ai réussi à conserver le respect et l'estime de mes collègues, tant dans la Chambre que dans les comités. Lequel de mes rivaux a fait preuve de plus d'habileté que moi, si le succès compte pour quelque chose ; lequel d'entre eux a rempli plus de positions de confiance ou d'honneur que moi ? Mon intention n'est point de parler, ni je ne veux parler contre aucun d'entre eux ; mais je me défends contre l'accusation de médiocrité portée contre moi par Sir Oliver Mowat. Si mon habileté pêche en quelque chose, c'est de s'être tant prodiguée dans

1 EDOUARD VII., A. 1901

le passé pour le parti de la réforme, et cependant de cela je m'enorgueillis. Mais, monsieur, depuis soixante-et-dix ans les membres de ma famille ont été des défenseurs ardents du drapeau libéral. Nous étions des Loyalistes E. U. Dès 1828, mon père et mon oncle John Cook embrassaient la cause à laquelle s'était identifié William Lyon Mackenzie. Plus tard, ils prenaient part dans la lutte engagée pour obtenir le gouvernement responsable. A différentes époques, mes frères William et Simon ont occupé des sièges dans le parlement comme représentants du parti de la réforme, et on les a toujours vus prêts à travailler au succès de la cause libérale. Jamais on ne les a entendus murmurer et on les a toujours trouvés là dans les moments critiques. Mes frères John et Georges ont toujours été des adhérents actifs et loyaux, versant plus que leur quote part aux fonds du parti. Quant à moi, j'ai dépensé plusieurs petites fortunes dans la politique et depuis vingt ans je n'ai épargné ni mon travail ni mon temps. Alors que le parti conservateur mettait toutes ses espérances en Dalton McCarthy, j'étais son principal adversaire dans l'intérêt du parti libéral, généralement avec succès. Cependant, ceux qui ont fait des luttes électorales dans des comtés comme celui de Simcoe savent seuls les sacrifices de temps, de confort et d'argent que cela entraîne. Outre tout cela, j'ai toujours souscrit généreusement au fonds électoral, ne demandant jamais rien, mais payant toutes mes dépenses d'élection. Bien plus, je n'ai pas restreint mes contributions au fonds général et à mes élections personnelles. Il y a quelques années à peine, j'ai payé toutes les dépenses d'élection de l'honorable T. Anglin, dans sa lutte contre Dalton McCarthy à Simcoe-Nord. Lorsque M. Drewery fut candidat pour représenter Simcoe-Est dans la Chambre locale, j'ai souscrit \$2,500 pour ses dépenses d'élection. Si Thomas Mose, John O'Donoghue et M. Wilkes pouvaient rendre témoignage, ils diraient de suite que j'étais de beaucoup le plus fort souscripteur à leurs dépenses d'élection. J'ai eu l'honneur, je le considère ainsi, de donner la somme de \$5,000 à M. Mackenzie après la chute de son gouvernement, pour l'aider dans le besoin et la maladie. Et je n'ai pas donné à Ontario seulement, comme M. Blake pourrait le témoigner, attendu que dans une circonstance il a reçu de moi un chèque de \$2,500 pour aider M. Mercier à défrayer ses dépenses légitimes dans la lutte qu'il faisait pour remporter la province de Québec.

Je pourrais citer plusieurs autres exemples, mais j'en ai dit assez pour vous faire voir que l'intérêt que je porte au parti, de même que mes contributions pour le parti n'ont pas été restreints au fonds général ou à mes propres élections. Lors de la dernière élection je me suis lancé dans la lutte dans Simcoe-Est avec l'espoir de racheter ce comté comme je l'avais fait déjà pour sir Oliver Mowat. Je n'ai pas réussi, il est vrai, à cause de la fraude et du vote des patrons de l'industrie et des menées corruptrices employées par nos adversaires. Les frais, le travail et les sacrifices qu'ont nécessités la lutte n'en ont pas été moindres. De fait, j'ai la certitude que certains versement qui ont été faits seraient, si je suis bien informé, une surprise pour vous, vu, surtout, qu'un de ceux qui ont touché désire aujourd'hui une position de sénateur. Même la défaite ne m'a pas découragé ou endormi; au contraire j'ai contesté l'élection avec de bonnes chances de succès, je crois. Devrais-je en dire davantage; assurément non. Quel a été mon but? D'abord le succès du parti et partant le vôtre. Incidemment le mien propre en tant qu'il s'agit de mes justes mérites. Pourquoi alors devrais-je tirer les marons du feu. Je connais le dossier politique de ceux qui aspirent à la position, mais je puis dire avec l'apôtre Paul: "J'ai plus fait que tous eux".

Je n'en dirai pas davantage car vous-même dans la lettre que vous m'adressiez le 2 janvier dernier, me disiez: "Je suis convaincu qu'en toute justice vous avez fait votre part, mais nous ne pouvons pas vous laisser aller. La lutte prochaine doit être la lutte de notre vie et vous êtes un de ceux sur qui je compte le plus."

Je ne pense pas qu'il serait de l'intérêt du parti libéral qu'on put dire que le parti sous la gouverne de M. Laurier a refusé de rendre justice aux longs services loyaux et dévoués que j'ai rendus au parti et a délibérément nommé une autre personne tout en admettant mes titres à la position. Ce serait assurément un piètre encouragement aux jeunes gens du parti de lui rester fidèles à l'avenir. En présence de tous ces faits je ne puis croire que vous désiriez sérieusement me faire retirer ma

ANNEXE No 1

demande, chose que je ne pourrais songer de faire, pour me retirer dans l'oubli; de fait, ce serait impossible pour un homme de ma vigueur et de mon énergie, à moins qu'il n'y eut pas d'autres voies à prendre pour moi.

J'insiste respectueusement d'être nommé à l'une des vacances qui existent présentement au Sénat, dans les rangs des représentants de cette province.

Je vous prie d'excuser cette lettre, mais j'ai cru que je devais vous écrire après avoir vu Sir Richard.

Bien à vous,

H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Q. Cette lettre a été écrite après le *lunch*, n'est-ce pas?—R. Je ne sais pas quelle heure il était.

Q. C'était peut-être durant la nuit? Cette lettre a été écrite après que cet homme se fut rendu coupable de l'infamie de vouloir vous faire acheter un fauteuil de sénateur?—R. Oui—quelle est la date de cette lettre?

Q. N'a-t-elle pas été écrite après qu'il vous eût fait cette proposition infame?—

R. Je ne le sais pas. Je ne puis vous le dire de mémoire.

Q. Vous le pouvez, puisque vous m'avez dit que c'était vers le premier octobre?

—R. je vous ai dit que son télégramme était à peu près du premier octobre.

Q. Et que vous l'avez rencontré le deux, et cette lettre est datée du 23 octobre; trois semaines après?—R. Je n'ai cessé de vous dire que j'ai fait valoir mes titres après cela.

Q. Vous parliez de justice et de tout le reste?—R. Oui.

Q. Puis le 29 octobre 1896, vous avez de nouveau écrit à Sir Wilfrid Laurier la lettre que voici.

PIÈCE 28.

Privée.

TORONTO, 29 octobre 1896.

MON CHER LAURIER,—J'ai reçu votre lettre du 26 courant et je regrette que ma demande d'une position de sénateur vous embarrasse. Je vous ai parlé très franchement dans ma dernière lettre. J'ai relu cette lettre avec beaucoup de soin et je constate que votre citation n'est pas très exacte. Je n'ai pas écrit cette lettre dans un but de controverse, mais parce que Sir Richard Cartwright, à votre instigation, si je l'ai bien compris, m'a demandé de retirer la demande que j'ai faite d'être nommé à une des positions de sénateur actuellement vacantes. J'ai écrit sous l'impression du moment, croyant que vous ne réalisiez pas parfaitement mes services du passé ou vous ne m'auriez pas demandé de m'effacer. Je crois être raisonnable et je pourrais m'incliner devant des titres meilleurs que les miens si quelqu'un en eut.

L'on me demande tout simplement de m'effacer aujourd'hui et d'attendre que d'autres sénateurs d'Ontario meurent. Est-ce raisonnable à mon âge? J'ai fait valoir mon droit m'appuyant sur des mérites supérieurs envisagés au point de vue du parti, et je puis vous prouver que j'ai raison, même si, comme d'aucuns le prétendent, avoir donné est le seul titre.

Il me paraît étrange que ce soit pire pour moi de faire valoir mes droits que ces neuf autres (dont chacun a peut-être moins de mérites).

Je ne désire pas, croyez moi, vous ennuyer ou vous créer des embarras, mais je ne puis admettre avec vous que ma prétention n'est pas raisonnable.

Croyez moi, votre tout dévoué,

H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Puis vous avez écrit de nouveau. Cette lettre, est-elle signée par vous, et pourriez-vous en indiquer la date. Pourriez-vous dire si c'était en 1898 ou en 1899. (La lettre est remise au témoin). R. Non, je ne le puis pas.

Q. Relisez là et tâchez de vous rappeler.—R. Je ne le puis pas. Je ne me le rappelle pas.

Q. Alors je ne puis faire de cette date que le 21 août. Elle est adressée à Sir Wilfrid Laurier. En tout cas elle a été écrite deux ans après qu'on vous eut fait cette offre infâme, dont vous avez attribué la source au premier ministre du Canada, la personne dont vous parlez ici :

PIÈCE No 29.

THE ONTARIO LUMBER Co, (LTD.) BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADELAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 21 août 189—

Hon. Sir WILFRID LAURIER, C.C.M.G., etc.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

MON CHER WILFRID LAURIER,—Je vois par les journaux que votre retour au pays est fixé au 19 courant, et comme je pars pour un voyage sur les lacs pour ne revenir que dans deux ou trois semaines, je profite de cette première occasion pour vous féliciter du très grand succès que vous avez obtenu à la dernière session du parlement et de la magnifique réception dont vous avez été l'objet en Angleterre et ailleurs.

La façon dont vous avez soutenu la dignité de notre pays commun m'a rempli de joie. Les mots me manquent pour vous exprimer l'admiration que provoque chez moi votre attitude digne relativement aux intérêts du Canada durant votre séjour à l'étranger, et je n'ai pas de doute que vous avez élevé le Canada à un très haut degré dans l'estime de la Grande-Bretagne.

Avec l'espoir que vous vivrez longtemps encore pour jouir des honneurs que vous avez gagnés à de si justes titres,

Je demeure,

Mon cher Sir Wilfrid,

Votre très dévoué,

H. H. COOK.

Q. Vous ne lui avez pas transmis de câblegramme pour lui dire qu'il était infâme et qu'il avait voulu vous acheter?—R. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Ne l'avez-vous pas dit dans votre déclaration que voici; n'avez-vous pas dit que Sir Wilfrid Laurier et d'autres, par l'entremise d'un agent, vous avaient approché? Vous mettez là le nom de Sir Wilfrid Laurier le premier. Or est ce là l'homme entaché d'infamie auquel vous écrivez ces félicitations? Puis cette autre lettre, vient-elle de vous (passant au témoin la lettre du 13 novembre 1897)?—R. Oui; c'est de mon écriture.

PIÈCE N° 30.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL: CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la rivière au Français, Baie Georgienne.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 13 novembre 1899.

Personnelle.

MON CHER SIR WILFRID,—Relativement à la vacance qui existe au Sénat, je sire vous rappeler une conversation que j'ai eue avec vous dans votre bureau alors

ANNEXE No 1

que je demandais d'être nommé à la position laissée vacante par M. David MacPherson, alléguant que je représentais Simcoe, partie de la division qu'il représentait au Sénat. Vous vous rappelez m'avoir dit alors que le gouvernement avait abandonné l'idée de la représentation par division dans l'Ontario, pour le Sénat, et que peu importait le lieu où demeurerait la personne qui était nommée.

Je crois comprendre qu'on s'objecte à ma nomination aujourd'hui quoique j'habite Toronto. Vous vous rappelez que les sénateurs MacPherson et Ferguson habitaient tous deux Toronto et qu'ils ont été remplacés par le sénateur Mills, de London et le sénateur Cox, de Toronto. Le sénateur Reid était de Belleville, mais il a été remplacé par Sir Oliver Mowat, de Toronto. Or si j'étais nommé, Toronto n'aurait pas plus de représentation qu'avant. Je prétends toutefois que cette objection n'a pas sa raison d'être quant à moi car j'ai représenté un comté rural témoin de toutes mes luttes.

Je désire de plus attirer votre attention sur une lettre que vous avez écrite à Sir Richard Cartwright pour qu'il me la lise, avant la nomination des sénateurs Mills et Cox, lettre dans laquelle vous me demandiez d'attendre à la prochaine nomination.

Or cette prochaine nomination doit se faire et j'ai la certitude que j'aurai votre appui.

Il est inutile pour moi de vous rappeler ce que mes amis et moi avons fait pour le parti libéral. Vous connaissez tout cela. De même que je n'ai pas plus besoin de dire que je ferai à l'avenir tous mes efforts pour appuyer un bon gouvernement. Avec l'espoir que je ne serai pas désappointé et dans l'entente de votre réponse,

Je demeure,

Mon cher Sir Wilfrid,

Votre dévoué,

H. H. COOK.

L'honorable Sir WILFRID LAURIER, C.C.M.G., etc.,
Ottawa.

Q. Vous dites que vous croyez comprendre qu'il y a maintenant des objections à votre nomination. Qui était disparu dans le temps ?—R. Je comprenais que la dernière nomination n'avait pas encore été faite.

Q. Qui était mort ?—R. Sir Oliver Mowat s'était démis, je pense.

Q. De sorte que vous étiez disposé à aider à bien gouverner, l'homme qui avait essayé de vous arracher dix mille dollars. Lisez cette lettre-ci ; l'avez-vous reçue de Sir Wilfrid ? (On remet au témoin une lettre du 14 mars 1866) ?—R. Oui.

PIÈCE N° 31.

CONSEIL PRIVÉ, CANADA,

OTTAWA, 14 mars 1899.

A. M. H. H. COOK,
Toronto.

CHER MONSIEUR COOK,—Je reçois la vôtre d'hier relativement au Sénat. Je vais la passer à mes collègues d'Ontario qui, comme vous le savez très bien ont le premier mot à dire dans l'affaire.

Votre très sincère,

! WILFRID LAURIER.

Q. Avez-vous apporté votre livre de lettres ?—R. Oui.

Q. L'avez-vous ici ?—R. Oui.

Q. Je vous disais donc qu'en septembre 1897, M. Cameron comparait avec vous après avoir écrit la lettre dont nous parlons. Alors, n'est-ce pas, vous avez fait de grands efforts du côté du ministre de la Justice, l'hon. David Mills ?—R. Vous avez commencé à correspondre avec lui ?—R. De fait j'ai correspondu avec M. Mills, oui,

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Au mois de décembre suivant à l'époque subséquente à la lettre que vous avez reçue de feu M. C. Cameron, vous avez écrit à M. Mills. Voudriez-vous avoir l'obligeance de dire si ceci est votre signature (passant la lettre au témoin)?—R. Oui.

PIÈCE N° 32.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36,
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la rivière au Français, Baie Georgienne.
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 15 décembre 1897.

Personnelle.

A l'honorable DAVID MILLS, C.R.,
Ministre de la Justice, Ottawa.

MON CHER MILLS,—Je n'ai pas eu le plaisir de vous rencontrer depuis que vous avez accepté le portefeuille de la Justice et je profite de cette occasion pour vous en féliciter.

En ma qualité de vieux libéral, je suis heureux de voir qu'enfin on vous a rendu justice, bien qu'il vous ait fallu attendre à peu près dix-huit mois pour qu'on vous rendit cette justice que vous méritiez.

(NOTE.—Avec la permission du comité le reste de cette page n'est pas inséré attendu qu'il a entièrement trait à une affaire particulière.)

J'espère que, dans un avenir rapproché on me rendra aussi justice en me donnant au Sénat le fauteuil vidé par Sir Oliver Mowat. J'attends cette nouvelle de jour en jour.

Voudriez-vous m'écrire un mot pour me dire quand je dois m'attendre à la chose.

Avec mes souhaits de bonne année,
Je demeure, votre très dévoué,

H. H. COOK.

Q. M'est avis que dans cette lettre pendant que vous disiez un mot pour M. Mills vous en disiez deux pour vous. Qu'attendiez-vous, la position de sénateur?—R. Oui.

Q. Puis le 9 mars 1898 vous écriviez cette lettre-ci à M. Mills.

PIÈCE N° 33.

ONTARIO LUMBER Co. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE
FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la rivière au Français, Baie Georgienne.
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 9 mars 1898.

MON CHER MILLS,—Je vois par votre réponse à Sir Mackenzie Bowell, au Sénat, hier, que la nomination d'un nouveau sénateur pour cette province va se faire incessamment.

Je m'attends avec plaisir de recevoir la nouvelle de ma nomination, car je sais que je puis compter sur la promesse que vous m'avez faite de me donner la première nomination.

Vous remerciant d'avance, je demeure,
Votre tout dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

ANNEXE No 1

Q. Quand vous avez écrit cette lettre, vous croyiez que vous pouviez compter sur M. Mills et qu'il ferait ce qu'il avait promis?—R. Oui.

Q. Puis le 13 juin 1898 vous avez écrit cette lettre-ci à M. Mills (remettant la lettre au témoin). Est-ce là votre signature?—R. Oui.

PIÈCE N° 34.

THE ONTARIO LUMBER Co., (LIMITED), BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADELAÏDE.

Scieries à la rivière au Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 13 juin 1898.

MON CHER MILLS,—Maintenant que la session est terminée, je m'attends à ce que les nominations de juges, etc., se fassent sans retard.

Dans ce cas j'espère qu'on n'oubliera pas de faire la nomination à la position vacante au Sénat.

Je m'attends avec confiance d'être l'élu.

Avec l'espoir que vous avez résisté aux lourds travaux de la dernière session, je demeure

Votre très dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

Q. Puis le 16 juillet 1898 vous écrivez de nouveau à M. Mills. (Transmettant la lettre au témoin.) Est-ce votre signature?—R. Oui.

PIÈCE N° 35.

THE ONTARIO LUMBER Co., (LIMITED) BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la rivière au Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TOTONTO, 16 juillet 1898.

Personnelle.

MON CHER MILLS,—Je ne puis qu'exprimer mon très grand désappointement de ce que ma nomination au Sénat n'a pas encore été faite. Vous savez que j'ai la promesse des principaux ministres d'Ontario, et j'avais espéré, après avoir reçu votre lettre du 16 du mois dernier, d'être nommé avant aujourd'hui. Si vous relisez cette lettre vous verrez que vous m'avez laissé l'impression que la vacance serait remplie à une date rapprochée, mais que les nominations de juges vous donnaient beaucoup à réfléchir. Je vois, par les journaux, que les nominations de sénateurs pour les autres province et de juges ont été faites; mais il paraît que seul je suis laissé dans l'ombre. J'espère qu'on ne m'y laissera pas jusqu'à complet engourdissement. Je sais que je puis compter sur les ministres qui m'ont fait la promesses, et je suis convaincu qu'avant longtemps je serai nommé.

Bien à vous,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

P.S.—Je pars dans quelques jours pour mes scieries de la baie Georgienne et mon absence durera quelque temps, de sorte que je compte que la nomination se fera avant mon départ.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Voulez-vous avoir l'obligeance de dire de qui vous aviez des promesses à cette date, 16 juillet 1898? "J'ai la promesse," dites-vous, "des ministres d'Ontario." Les promesses de qui?—R. Oh, je ne me rappelle pas qui en ce moment, je sais que j'ai eu des conversations avec la plupart des ministres. Ils m'ont toujours reçu avec obligeance et m'ont dit qu'ils aimeraient me voir nommer sénateur.

Q. Vous dites que vous aviez la promesse des principaux ministres d'Ontario, de qui voulez-vous parler?—R. De Sir Richard Cartwright entre autres.

Q. Vous n'en faites deux de lui pour les fins de votre lettre. Quel serait l'autre?—R. M. Mills est un de ceux qui ont dit qu'ils m'appuieraient.

Q. Qui encore?—R. M. Mulock m'a parlé en termes favorables.

Q. A-t-il dit qu'il vous appuierait?—R. Il n'a pas dit précisément qu'il m'appuierait.

Q. Il y avait une ombre au tableau?—R. Oui, légèrement.

Q. Qui encore?—R. Je n'en connais pas d'autres.

Q. C'était peut-être beaucoup dire: "les principaux ministres d'Ontario." Puis le 18 juillet 1899 vous avez écrit cette lettre-ci, n'est-ce pas? (La lettre est passée au témoin)—R. Oui.

PIÈCE N° 36.

THE ONTARIO LUMBER Co., (LTD.), BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Sciéries à la rivière au Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 18 juillet 1899.

(Privée.)

MON CHER MILLS,—Maintenant qu'il existe une autre vacance au Sénat, j'aimerais à savoir les objections, s'il y en a, de ceux qui se sont opposés avant à ce que je sois nommé cette fois.

Avec mes amitiés et l'espoir que cette longue session ne vous fatigue pas trop.

Je demeure votre très dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS, C.P.,
Ottawa.

Ecrivez sur la face de cette lettre se lit la note qui suit:—

"M. Cook a eu une entrevue avec le M. J. le 21 juillet 1899.—J.D.C.

"S.P."

Q. Vous rappelez-vous quelle vacance c'était?—R. Il ne pouvait y avoir que trois vacances.

Q. Où cela?—R. L'une remplie par M. Kerr.

Q. Veuillez jeter les yeux sur cette lettre datée du 19 janvier 1899 et dites nous si c'est votre signature? (La lettre est remise au témoin)—R. Oui.

PIÈCE N° 37.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD., BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Sciéries à la rivière au Français, Baie Georgienne,
Adresser toute correspondance à la Compagnie.

TORONTO, 19 janvier 1899.

MON CHER MONSIEUR,—Le du mois dernier, je vous écrivais au sujet de la position au Sénat une note à laquelle je n'ai pas reçu de réponse; du reste, je n'en attends pas. Le 26 décembre, ayant entendu dire que vous étiez à London, je vous

ANNEXE No 1

télégraphiai disant que je désirais avoir une entrevue avec vous à votre retour à Ottawa. Je reçus de la compagnie du télégraphe un message disant que vous étiez absent de la ville pour ne revenir que mardi matin. Je n'ai pas reçu de réponse de vous, et je crains que vous n'ayiez pensé que mon entrevue se rapportait à la position de sénateur. Je ne veux pas vous fatiguer à cet égard, car je sais que j'ai votre promesse, de même que celle de Sir Richard Cartwright et de M. Scott. M. Patterson m'a dit qu'il était fort aise de laisser la chose entre vos mains et entre celles de Sir Richard, et une personne que je tiens pour digne de foi m'a dit que M. Mulock va me favoriser. Convaincu de ces faits, je n'ai pas raison de m'inquiéter. Je désire expliquer mon télégramme. Je désirais avoir certains renseignements qui ont de l'importance pour moi. Dans tous les cas, je voulais savoir si le bill qui autorise Reid à construire un chemin de fer à travers Terre-neuve lui donne aussi le contrôle de toutes les terres de la Couronne dans l'île, ou sinon de toutes, alors de combien. Je voudrais avoir une copie de ce bill. Sachant combien vous êtes versé en fait de constitution, non seulement de pays britanniques, mais d'autres également, et sans doute de Terre-neuve, vous pourriez me dire qui a le contrôle des terres de la Couronne dans ce pays-là? Je puis vous dire privément que l'on m'a fait des ouvertures relativement au bois à pâte et d'autres industries du bois, le bois à pulpe se trouvant en abondance à Terre-neuve.

Si vous pouviez me donner ces renseignements ou les obtenir pour moi, je vous serais très obligé. Avec l'espoir que l'explication sera satisfaisante et que vous acquiescerez à ma demande, je demeure

Votre très dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

Q. Vous dites: "Je sais que j'ai votre promesse et celle de Sir Richard et de M. Scott"?—R. Oui, M. Scott m'avait favorisé.

Q. Puis, le 21 février 1899, vous écriviez de nouveau à M. Mills. N'est-ce pas que ceci est votre signature? (Transmettant la lettre au témoin)—R. Oui.

PIÈCE N° 38.

THE ONTARIO LUMBER CO., LIMITED, BUREAU PRINCIPAL: CHAMBRE 35 ET 36, ÉDIFICE
DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADELAÏDE.

Scieries à la rivière au Français, baie Georgienne.
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 21 février 1899.

MON CHER MILLS,—Le rocher sur lequel la commission de Washington s'est échouée, n'offre pas de danger; un ajournement ne nous nuira pas; à mon avis ils ont bien fait d'arrêter là où ils l'ont fait. Naturellement la réunion aura lieu bientôt, et j'espère avoir le plaisir d'être nommé à la position vacante au Sénat.

Bien à vous,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS, C.P.,
Ottawa.

Q. Vous avez donc plus ou moins correspondu avec sir Richard Cartwright, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et le 23 mars 1898 vous avez écrit une lettre que je n'ai pas produite parce que mon savant confrère M. Ritchie l'a produite hier. Puis vous écrivez le 14 juin 1898, comme suit: "Je m'attends toujours de recevoir ma nomination au Sénat depuis si longtemps attendue; cependant, maintenant que la session est terminée et que les autres nominations ont été faites, nul doute que je ne serai pas laissé de côté." Cette lettre est signée par vous.

1 EDOUARD VII., A. 1901

PIÈCE N° 39

"THE ONTARIO LUMBER Co. (LTD.," BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE
FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français,
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 14 juin 1898.

MON CHER SIR RICHARD,—Je m'attends toujours de recevoir ma nomination au Sénat depuis si longtemps espérée, cependant, maintenant que la session est terminée et que les autres nominations ont été faites, nul doute que je ne serai pas laissé de côté. Avec considération.

Votre tout dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable Sir RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G.,
Ottawa.

Q. Puis la lettre du 11 octobre porte aussi votre signature ?—R. Oui.

PIÈCE N° 40.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LTD.) BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE
DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE, TORONTO.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.
Dépôts à

Point Edward, Ont. (près Sarnia).

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 11 octobre 1898.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, M.P., C.C.M.G.,
Ottawa, Ont.

MON CHER SIR RICHARD,—Je deviens très impatient. Vous savez que l'espérance dont la réalisation se retarde rend le cœur inquiet. Depuis bientôt une année que j'attends d'être nommé sénateur, et vous savez que j'avais lieu de m'attendre d'être nommé. Depuis quelque temps je songeais à vous écrire à ce sujet, mais dans les derniers temps votre position de commissaire à Québec (sachant très bien la somme énorme de travail que vous avez à faire) m'a arrêté. Maintenant qu'il y a ajournement, ne pouvez-vous pas m'accorder un moment et me faire nommer.

Vraiment, je commence à être très fatigué d'attendre, vu surtout que mes amis me parlent continuellement de l'affaire.

Votre très sincère,

H. H. COOK.

Q. Pensiez-vous qu'il vous servait d'écrire à un homme qui voulait se faire corrompre pour une somme de dix mille dollars, quand la somme n'était pas versée ?—R. Monsieur ?

Q. Pensiez-vous qu'il vous servait d'écrire à un homme qui voulait se faire corrompre pour une somme de dix mille dollars, alors que cette somme n'était pas payée ?—R. Les dix mille dollars n'étaient pas payés ?

Q. Oui ?—R. Mais, je n'ai pas payé de dix mille dollars.

Q. Et vous ne vous y avez pas prêté attention ?—R. Je n'y ai pas prêté attention.

Q. Mais ce sont les termes dans lesquels se faisait votre correspondance avec Sir Richard Cartwright deux ans plus tard ?—R. Oui.

Q. Le 9 mars 1899,—et je pense que cette lettre commence avec l'imprimatur de Biggs—vous écriviez : "permettez-moi de vous faire un dernier appel avant que la vacance au Sénat ne soit remplie." Est-ce que ceci était de vous ou de Biggs ?—

R. Je ne sais pas.

ANNEXE No 1

- Q. Dans tous les cas, vous fîtes ce dernier appel?—R. Oui.
 Q. Qui était M. James Sutherland?—R. C'est l'ex-député.
 Q. C'était un de la vieille garde?—R. Oui, c'était un de la vieille garde.
 Q. Appellez-vous vos amis les messieurs au sujet desquels vous avez fait cette déclaration en octobre 1900?—R. Ma lettre parle de cela.

PIÈCE N° 41.

THE ONTARIO LUMBER Co., (Ltd.), BUREAU PRINCIPAL : 35 et 36, ÉDIFICE DU
 FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE, TORONTO.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.

Dépôts à

Point Edward, Ont. (près Sarnia) Adresser toute correspondance à la Compagnie.
 Personnelle.

TOTONTO, 9 mars 1899.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, M.P., C.C.M.G.,
 Ministre du Commerce,
 Ottawa, Ont.

MON CHER SIR RICHARD,—Permettez-moi de vous faire un dernier appel avant que la vacance au Sénat ne soit fidèlement remplie. M. James McMullen, M.P., m'a dit hier que si la question de résidence, n'était pas un obstacle à ma nomination, mes titres étaient indubitablement meilleurs que ceux de toutes autres personnes qui désiraient avoir la position. Si cette objection était soulevée, j'ai l'honneur de dire que l'honorable M. Mills et M. Cox, par leurs nominations, ont rempli, au Sénat, des vacances créées par la mort de MacPerson et de Ferguson, qui habitaient la ville de Toronto. Sir Oliver Mowat a rempli la vacance amenée par la mort du sénateur Reid, de Belleville, et Sir Oliver était un citoyen de Toronto. Lorsque M. Cox a été nommé, Sir Wilfrid Laurier a déclaré que la résidence n'aurait rien à faire avec les nominations au Sénat, pour Ontario, attendu qu'ils avaient abandonné l'idée de la représentation par division. Vous avez dit que vous ne me considérez pas comme un homme de Toronto vu que je représentais Simcoe. L'honorable M. Mulock a dit que si l'on soulevait la question de représentation, Toronto aurait droit à un plus grand nombre de sénateurs. Je crois que ce cri de résidence, s'il prend un peu de consistance, n'a été lancé que pour m'empêcher de réussir, et je suis certain que mes amis de là-bas ne permettront pas qu'il ait le dessus.

Je demeure, votre sincère,
 H. H. COOK.

- Q. Cette lettre parle de vos amis. Vos amis, où? A Ottawa?—R. Oui.
 Q. Appelez-vous ces messieurs vos amis après qu'ils eurent essayé de vous corrompre?—R. La lettre parle d'elle-même.
 Q. Puis nous avons la lettre du 13 mars?—R. Je pense que cette lettre a déjà été produite.
 (La lettre devra être annexée à la pièce 22, celle-ci étant une copie de la lettre).
 Q. Dans cette lettre vous parlez d'une promesse implicite. Une promesse implicite de quoi?—R. D'une position de sénateur.
 Q. C'est à-dire quand surviendrait la prochaine nomination?—R. Oui.
 Q. Voyez cette lettre-ci, 23 novembre 1899?—R. Ceci est ma lettre.

PIÈCE N° 42.

THE ONTARIO LUMBER Co., (LIMITED.) BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36,
 ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES ONTARIO ET ADELAÏDE, TORONTO.

Scieries à la rivière au Français, Baie Georgienne.

Dépôts à Point-Edward, Ont. (Près Sarnia).

Privée.

TORONTO, 23 novembre 1899.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, M.P., C.C. M.G.,
 Ottawa, Ontario.

MON CHER SIR RICHARD,—Vous me pardonnerez si je vous donne des renseignements que vous deviez avoir, je crois.

Un monsieur que vous connaissez très bien et en qui vous auriez confiance, j'en suis sûr, si je vous donnais son nom, m'a dit que, dans l'intérêt de ses affaires il avait parcouru votre comté, s'arrêtant dans à peu près chaque village du comté. Il rapporte qu'on y parle en sous-mains de vous jeter par-dessus bord à la prochaine élection, il m'a dit que d'après ce qu'il a pu recueillir ceci provenait d'un de vos collègues dans le gouvernement, et qui ne demeure pas à cent milles de Woodstock. Je me crois obligé de vous faire connaître la chose à cause des vifs sentiments que j'ai pour vous. Je n'oublie pas le passé et je vous donne ce renseignement, animé par le plus cordial des mobiles; de sorte que vous pouvez vous renseigner par vous-même. Je vous ai donné là la clef de la situation et si je conversais avec vous en ce moment, je n'hésiterais pas de vous donner tous les faits tels qu'ils existent, me dit-on. Je ne désire pas de réponse à cette lettre.

Bien à vous,

H. H. COOK.

Q. Vous parlez "des vifs sentiments que j'ai pour vous". Vifs sentiments de cordialité, de respect, ou quoi? Qu'entendiez-vous par cela?—R. Je crois que c'est là ce que j'entendais.

Q. Et vous avez cru de votre devoir de l'avertir de certain travail surnois qui se faisait, à cause de vos sentiments de respect pour lui?—R. Oui.

Q. Vous m'avez donné, aussi exactement que vous le pouviez, la date d'une entrevue qui a eu lieu par rendez-vous à la gare du chemin de fer. Vous ne pouvez rien dire de plus précis qu'à votre idée c'était vers le 2 octobre. Que s'est-il passé? Dites nous cela aussi exactement que possible?—R. Pourquoi voulez-vous le savoir.

Q. Je veux savoir ce qui s'est passé à l'entrevue qui a eu lieu au chemin de fer le 2 octobre 1896?—R. J'ai rencontré M. Cameron à la gare.

Q. Combien de temps le train est-il resté là, vous le rappelez-vous?—R. Je crois qu'il est resté très peu de temps.

Q. Quinze ou seize minutes?—R. Très peu de temps, je ne saurais dire combien; je ne pourrais vous dire si c'est quinze ou seize minutes. Je ne saurais rien vous en dire; mais il m'a dit "il me faut prendre l'autre train".

Q. C'est une question très importante pour nous de pouvoir faire l'épreuve de l'exactitude de votre mémoire, parceque tout cela dépend de votre mémoire. Entendez-vous me dire que vous ne pouvez m'indiquer la durée du temps?—R. Je ne puis vous dire l'heure de l'arrivée ou du départ du train qu'il reprenait, je sais qu'il s'est écoulé peu de temps.

Q. Dix, quinze ou trente minutes; une heure?—R. Je sais qu'il m'a dit—

Q. Vous nous avez dit cela. Vous ne facilitez rien en disant ce que j'ai demandé. Vous ne pourriez pas dire du tout s'il est resté là dix minutes ou une heure. Nous allons examiner cela. Était-il dans la salle à manger ou ailleurs quand vous l'avez rencontré?—R. Je l'ai rencontré juste au moment où il sortait du wagon.

Q. L'avez-vous suivi dans la salle à manger?—R. Il m'a demandé d'entrer dans la salle à manger.

Q. Et après être entré dans la salle à manger, il s'est mis à table pour prendre son repas et vous n'avez pas permis à la pressante question de la position de sénateur de gêner son déjeuner, n'est-ce pas?—R. Il a commandé son déjeuner et pendant qu'on le lui apportait il mit la main dans sa poche et en a retiré une lettre me disant: "J'ai une lettre de Sir Richard Cartwright, on me l'a remise au moment de mon départ, je ne l'ai pas encore lue." Et prenant son couteau il ouvrit la lettre.

Q. Avait-elle passé par la poste?—R. Non.

Q. Une lettre remise par commissionnaire?—Oui.

Q. Était-elle écrite, vous rappelez vous, de la main de son secrétaire?—R. Non, monsieur.

Q. Était-elle signée "Sir Richard Cartwright", ou "Sir R. Cartwright," ou comment était-elle signée?—R. Je ne saurais vous dire. Je crois que c'était la signature ordinaire.

Q. Vous ne pouvez me dire si c'était "Sir Richard Cartwright" ou "Sir R. Cartwright"?—R. Je ne pense pas qu'il ait jamais signé ses lettres du mot "Sir".

ANNEXE No 1

Q. Jurez comme vous voudrez, nous l'accepterons. Reconnaîtriez-vous la lettre si on vous la faisait voir?—R. Je le pourrais probablement.

Q. Avez-vous pris des renseignements auprès de la famille de M. M. C. Cameron au sujet de cette lettre?—R. Non.

Q. Vous pensez que vous la reconnaîtriez?—R. Je pense que oui, probablement.

Q. Était-ce sur du papier à lettre ou à note?—R. C'était sur du papier à note.

Q. Vous êtes sûr de cela?—R. Je le pense. C'est ce que vous appelez du papier à lettre, là sur la table, ces blocs-notes. C'était dans une grande enveloppe.

Q. Quelle en était la date?—R. Je ne me rappelle pas la date. Je ne me rappelle pas s'il y avait une date ou non.

Q. Et vous ne vous rappelez pas comment elle était signée?—R. Je ne pense pas avoir regardé à la date.

Q. Était-elle écrite sur plus d'un côté?—R. Je ne le pense pas. Je pense qu'elle n'était écrite que d'un côté.

Q. Avez-vous jamais dit à quelqu'un que vous aviez une copie de cette lettre?—R. Je ne pense pas l'avoir fait.

Q. On me dit que vous l'aviez fait?—R. Je n'en ai pas de copie.

Q. Je le sais. Vous pensez que c'était du papier à note, qu'elle n'était écrite que d'un côté et de l'écriture de Sir Richard. Vous ne pouvez dire comment elle était signée et si elle portait une date. Pas même un jour de la semaine?—R. Non, je ne le pense pas. Je n'en suis pas sûr. Je n'ai pas regardé à la date. J'ai tout simplement regardé le corps de la lettre.

Q. Vous n'avez pas regardé à l'en-tête. Êtes-vous bien sûr que ce n'était pas une lettre adressée à vous, "Mon cher Cook"?—R. Non, elle ne m'était pas adressée et je ne pouvais pas l'avoir.

Q. Ne commençait-elle pas par "mon cher Cook"?—R. Je jure qu'elle ne m'était pas adressée.

Q. La lettre commençait-elle par "Mon cher Cook," je vous le demande? La reconnaîtriez-vous si on vous la donnait en ce moment?—R. Je le crois.

Q. Par quoi?—R. Je pense que je la reconnaîtrais à la lecture de la lettre.

Q. Mais ceci nous ramène à la question de savoir ce que vous vous rappelez de la lettre. A tout événement, jurez-vous que la lettre qui vous a été montrée ne commençait pas par "Mon cher Cook"?—R. Je jure qu'elle ne m'était pas adressée, sinon je l'aurais gardée. Si elle eut commencé par "Mon cher Cook," alors la lettre m'aurait appartenu et je l'aurais gardée, mais il a refusé de me la laisser garder.

Q. Jurez-vous qu'elle ne commençait pas ainsi?—R. Je jure qu'elle ne commençait pas ainsi et qu'elle ne m'était pas adressée, et il m'a dit que la lettre ne devait pas sortir de ses mains.

Q. D'après ce que vous vous rappelez, que disait la lettre?—R. La lettre disait.....

Q. Dites aussi exactement que possible aux messieurs du comité ce qu'il y avait dans la lettre?—R. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit hier.

Q. Je ne sais si c'était la même chose ou non, mais ayez l'obligeance de nous le dire?—R. Le sens de la lettre....

Q. Pas le sens de l'affaire, parce que vous pouvez en prendre un sens erronné. Je vous demande ce que contenait la lettre. Il appartient aux messieurs du comité de dire quel en était le sens. Dites aussi exactement que possible ce que contenait la lettre?—R. Une partie de la lettre disait—

Q. La lettre commençait, comment?—R. Je ne saurais dire au juste.

Q. Il vous a passé la lettre. Comment vous êtes-vous aperçu que vous étiez arrivé au point qui vous intéressait. Comment la lettre commençait-elle?—R. Je sais que le mot "assurément" —

Q. Comment la lettre commençait-elle?—R. Je ne puis vous dire exactement comment elle commençait, mais je sais—

Q. Vous ne pouvez me dire comment elle commençait. Dites moi aussi exactement que vous le pouvez comment la lettre commençait?—R. Je ne puis vous le dire.

Q. Commençait-elle par "mon cher Cameron, vous retournez à Goderich"?—R. Je ne le sais pas.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Que disait-elle, d'après ce que vous vous rappelez? S'il n'y avait qu'un côté de la feuille de papier à note, il ne pouvait y avoir guère plus de huit ou neuf lignes et deux ou trois mots dans chaque ligne. Il ne devait pas y avoir plus de vingt-cinq à trente mots en tout?—R. Je ne le crois pas. Je ne le sais pas.

Q. Tâchez de la reconstituer, parce que c'est là l'accusation que vous portez. Tâchez de reconstituer la lettre aussi exactement que vous le pouvez pour les messieurs du comité?—R. La lettre disait "notre ami Cook doit assurément faire quelques chose".

Q. Ceci en est le commencement?—R. Je ne dis pas que ceci est le commencement. C'est le corps de la lettre.

Q. Je vous demande de nous refaire aussi exactement que vous le pouvez la lettre telle que vous l'avez lue. Comment commençait-elle?—R. Je vous répète qu'il m'est impossible de vous dire comment elle commençait ou comment elle se terminait, mais je sais que—

Q. Il vous est impossible de dire comment elle commençait ou comment elle se terminait?—R. Oui.

Q. Il ne devait pas y avoir, je suppose, plus de trois phrases?—R. Oh! je le pense—beaucoup plus.

Q. Sur une feuille de papier à note?—R. Je sais qu'il disait "notre ami Cook doit assurément faire quelque chose," et je lui demandai ce que ce "quelque chose" voulait dire.

Q. Vous pensez que dans cette lettre il était dit: "notre ami Cook doit assurément faire quelque chose"?—R. Oui.

Q. Vous jurez que ce sont là exactement les mots?—R. Je crois que ce sont exactement les mots.

Q. Jurez-vous que ce sont là les mots exacts?—R. Je pense que c'étaient là les mots.

Q. Le jurez-vous?—R. Je jure qu'au meilleur de ma connaissance c'étaient là les mots.

Q. Quand une personne a une connaissance absolue elle jure positivement. Si elle doute de sa mémoire elle s'exprime comme vous le faites, et je comprends que c'est de cette façon qu'il s'est exprimé; et que pensez-vous, dites-vous, que contenait le corps de la lettre?—R. Le corps de la lettre disait—il faisait sa demande—du moins il disait: "notre ami Cook doit assurément faire quelque chose"; et je lui demandai alors—

Q. Je ne vous demande pas cela. Nous y arriverons. Vous dites que ceci était au milieu de la lettre, et sans connaître l'entrée en matière ou ce qui suivait, vous pensez qu'il y avait, quels mots?—R. Je pense que les mots de la lettre étaient: "Assurément notre ami Cook doit faire quelque chose."

Q. Assurément notre ami Cook doit faire quelque chose?—R. Oui.

Q. Voulait-il dire par là que vous ne pouviez pas rester inactif, ou quoi?—R. Je lui en demandai la signification.

Q. C'est tout ce que vous vous rappelez de la lettre?—R. Oui, c'est à peu près tout.

Q. Si ce n'est qu'à peu près tout, dites-nous le reste?—R. C'est ce que je me rappelle de la lettre.

Q. C'est ce que vous vous rappelez de la lettre: "notre ami Cook doit assurément faire quelque chose"?—R. Oui.

Q. N'avez-vous jamais reçu une lettre de ce genre avant cela?—R. Je ne le pense pas.

Q. C'était si douteux à vos yeux que vous n'avez pu comprendre ce qu'elle voulait dire; et vous avez cru nécessaire de le demander à M. Cameron, est-ce cela?—R. Oui.

Q. Vous ne saviez pas ce que cela voulait dire: "notre ami Cook doit assurément faire quelque chose." C'était vague et incertain. Est-ce que tout cela se passait au déjeuner, à table?—R. En partie à table et en partie après le déjeuner.

Q. Comment vous êtes-vous exprimé quand vous lui avez demandé d'expliquer ces mots?—Je lui ai demandé ce que cela voulait dire et il me répondit qu'il s'agissait de la position de sénateur.

ANNEXE No 1

Q. Voici ce que je vous demande : cette conversation a-t-elle eu lieu à table, au déjeuner?—R. A table, au déjeuner.

Q. Et il vous a répondu à table?—R. Qu'il s'agissait d'une position de sénateur ; et je lui dis : " que veut dire ce quelque chose."

Q. Vous me racontez la chose telle qu'elle s'est passée?—R. Oui.

Q. Vous lui avez demandé ce que cela voulait dire et il a répondu qu'il s'agissait d'une position de sénateur?—R. Oui.

Q. Lui avez-vous demandé autre chose?—R. Oui.

Q. Que lui avez-vous demandé ensuite?—R. Je lui demandai : " que veut dire ce quelque chose," il me répondit : " cela veut dire dix mille dollars pour la position de sénateur."

Q. L'avez-vous immédiatement frappé du pied?—R. Je m'exprimai d'une façon très.....

Q. L'avez-vous immédiatement frappé du pied?—R. Non, je n'ai pas l'habitude de lancer les gens par la fenêtre.

Q. Vous êtes un homme paisible et circonspect ; vous ne lui avez rien fait de tel?—R. Je ne l'ai frappé ni du poing ni du pied.

Q. Vous ne l'avez pas quitté immédiatement?—R. Non.

Q. Vous êtes resté là?—R. Oui.

Q. Pourquoi cela ? Vouliez-vous qu'il vous achetât ? Tournez-vous autour, ou quelle raison aviez-vous que vous ne l'avez pas quitté?—R. Qu'est-ce ?

Q. Vouliez-vous être acheté que vous êtes resté là ; pourquoi ne l'avez-vous pas quitté?—R. Je ne fais pas le commerce de vendre ou d'acheter des positions de sénateur.

Q. Vous avez continué de converser avec lui, n'est-ce pas?—R. Sur ce sujet.

Q. Et vous avez pensé que M. Cameron vous laissait savoir qu'il voulait dix mille dollars pour une position de sénateur. A-t-il parlé de dépenses du parti?—R. Oui.

Q. Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela ; qu'a-t-il dit au sujet des dépenses du parti?—R. Il m'a dit que le parti en aurait besoin.

Q. Pour ses dépenses?—R. Le parti en aurait besoin pour son usage.

Q. Alors, naturellement, vous n'avez plus rien eu à faire avec Cameron après cela?—R. Oh, oui !

Q. Il avait mis votre tête à prix?—R. Oh, oui, j'ai eu affaire à lui.

Q. Oui?—R. Oui.

Q. Vous m'étonnez. Relativement à la position de sénateur?—R. Oui.

Q. Vous êtes allé auprès de cet homme coupable de l'idée qu'on pouvait acheter H. H. Cook pour un billet de dix mille dollars, et vous avez discuté la chose avec lui?—R. Je n'ai pas été acheté. Ils voulaient que ce fut moi qui achetais. Vous renversez l'affaire.

Q. Il s'agissait de vous vendre pour un billet de dix mille dollars?—R. Non, ce sont eux qui offraient de se vendre.

Q. Exprimez la chose à votre gré. Il s'agit de votre conscience et non de la mienne. Vous avez de fait continué ce débat avec lui. Avez-vous pris des mesures pour revoir cet homme?—R. Oui.

Q. Avez-vous amené un gendarme avec vous?—R. Non.

Q. Vous n'aviez pas cru qu'un homme qui vous avait fait cette offre vous filouterait?—R. Non, je ne pense pas que Cameron l'eut fait.

Q. Il avait des qualités qui le rachetaient. Vous avez donc pris, dites-vous, des mesures pour le revoir?—R. Oui.

Q. Et quand avez-vous pris ces mesures pour le revoir?—R. A son retour de Goderich.

Q. Et comment saviez-vous le jour de son retour?—R. Il m'a dit la date à laquelle il devait revenir.

Q. Et vous avez téléphoné au " Rossin House," je crois?—R. Non.

Q. Pour en être plus certain vous y êtes allé vous-même?—R. Oui.

Q. Vous y êtes allé voir. Avez-vous fixé un rendez-vous avec M. Cameron?—R. Je lui dis que je le verrais au " Rossin House."

Q. Quand ?—R. Ce jour-là.

Q. Tout cela s'est arrangé sur le quai de la gare ?—R. Nous avons parlé de l'affaire sur le quai et j'ouvris la lettre une deuxième fois.

Q. Dites-moi ce que vous vous rappelez de cette deuxième lecture ?—R. Je me rappelle précisément la même chose après l'avoir lue les deux fois.

Q. Avez-vous eu d'autre conversation sur le quai, car dans ce cas j'aimerais à savoir ce qui s'est dit ?—R. Rien autre chose que de le rencontrer à son retour.

Q. Rien autre chose ?—R. Je crois que c'est à peu près tout.

Q. Voulez-vous me dire, ce soir-là, quelle date c'était ? Vous n'avez pu me le dire—la fin d'octobre, vous croyiez ?—R. Non, vers l'époque de son retour. Je n'ai pas dit la fin d'octobre.

Q. Une semaine, dix jours, un mois, vous ne sauriez le dire ? L'avez-vous vu seul ?—R. Non.

Q. Vous n'êtes pas allé le voir seul ?—R. Non.

Q. Avez-vous pris des mesures pour y rencontrer quelqu'un ?—R. Je me suis arrangé de façon à amener quelqu'un avec moi. Quelqu'un me dit : " vaudrait mieux que vous m'amenez avec vous."

Q. Mais comment cette personne la savait-elle ?—R. Parceque j'avais conversé avec elle.

Q. Le même jour, ou quand ?—R. Je pense que c'était le jour même. Je pense que c'est à peu près cela, mais je ne pourrais dire quelle heure il était.

Q. Etes-vous allé le chercher ?—R. Je suis allé à son bureau.

Q. Etes-vous partis de son bureau ?—R. Nous sommes allés de son bureau à l'hotel, vers midi et nous ne l'y avons pas trouvé.

Q. Etes-vous allé à son bureau, ou est-il allé au vôtre ?—R. Non, je suis allé à son bureau.

Q. Qui est cette personne ?—R. M. Biggs.

Q. L'hon. S. C. Biggs ?—R. Oui.

Q. Vous êtes allé au bureau de M. Biggs et il vous demanda de vous accompagner au " Rossin House " et il y alla ?—R. Je me rendis au bureau et lui racontai l'histoire ; il me dit : " amenez moi avec vous en qualité d'avocat ", ou " je vais y aller avec vous en qualité d'avocat."

Q. Vouliez-vous avoir un témoin de ce qui allait se passer ?—R. Non ; mon idée était —

Q. Attendez une minute ?—R. Vous voulez le savoir et je vais vous le dire.

Q. Je vous poserai la question et vous pourrez y répondre. Vous pourrez donner toutes vos explications un autre tantôt. N'avez-vous pas pensé qu'il serait bon, traitant avec un homme que vous qualifiez d'infame, d'avoir un témoin de ce qui se passerait entre vous ?—R. Je l'amenai avec moi, mais non pas comme témoin.

Q. Il vous restait encore cette somme de confiance en lui ?—R. Oui.

Q. Vous y êtes allé à midi, et vous ne l'y avez pas trouvé ; que fîtes-vous ensuite à cet égard ?—R. Je suis revenu à mon bureau.

Q. Avez-vous abandonné la partie, vu qu'il n'était pas venu ?—R. Non, je m'attendais à le voir arriver par un autre train.

Q. Et vint-il ?—R. Oui.

Q. M. Biggs retourna-t-il cette deuxième fois ?—R. Oui.

Q. Est-il venu vous prendre chez vous ou vous a-t-il rencontré au " Rossin House," ou quoi ?—R. Non, je me suis rendu chez lui.

Q. Vous êtes allé chez M. Biggs ?—R. Oui, je suis allé le soir, il prenait son diner.

Q. Pourquoi êtes-vous allé chez lui le soir ?—R. Pour l'amener avec moi. Nous avions arrangé cela ensemble.

Q. Partit-il immédiatement avec vous ?—R. Il était à dîner.

Q. Vous êtes-vous rendu en avant au " Rossin House " ?—R. Non, nous y sommes rendus ensemble. J'ai attendu qu'il eut fini son repas.

Q. Vous vous êtes rendus au " Rossin House " et il y est entré le premier ?—R. Je suis entré le premier.

Q. Bien sûr ?—R. Oui.

ANNEXE No 1

- Q. Absolument?—R. Oui.
- Q. Vous a-t-il accompagné auprès de M. Cameron?—R. Oui.
- Q. Vous êtes bien certain de cela?—R. Oui.
- Q. M. Biggs n'a pas entré le premier et conversé quelque peu avec lui?—R. Non.
- Q. Savez-vous qui dit cela?—R. Qui?
- Q. M. Biggs?—R. Quoi?
- Q. Il dit qu'il est entré le premier et qu'il a conversé quelque peu avec M. Cameron, et que subséquemment vous êtes entré?—R. Je sais que je suis entré avec M. Biggs, que M. Biggs me suivait; qu'à sa demande je l'ai présenté à M. Cameron comme mon avocat, et il m'avait dit qu'en ce faisant, M. Cameron ne refuserait pas de lui parler.
- Q. Et M. Cameron ne le connaissait pas?—R. Oui, il le connaissait; et il dit: "oh, je connais bien M. Cameron."
- Q. Ne vous êtes-vous pas trouvé hors de la pièce, un certain temps, pendant que Biggs était là?—R. Qu'entendez-vous?
- Q. Ne vous êtes-vous pas trouvé hors de la pièce, un certain temps, pendant que M. Biggs était avec M. Cameron?—R. Non.
- Q. Vous en êtes certain?—R. Oui, je le jure positivement.
- Q. Lorsque vous êtes entré quel a été votre premier sujet de conversation avec M. Cameron?—R. Nous avons commencé à parler des dix mille dollars, de la position de sénateur.
- Q. Combien de temps votre entretien a-t-il duré?—R. Je ne sais combien de temps. Nous sommes restés-là peut-être une demi-heure, peut-être même moins que cela.
- Q. Quelqu'un qui se trouvait dans la pièce peut-être le dire; mais la question est celle-ci; combien de temps êtes-vous resté là?—R. Je n'ai pas pris l'heure.
- Q. Votre mémoire vous fait défaut pour répondre à cette question?—R. Oui.
- Q. Avez-vous commencé alors à parler de la question du Sénat?—R. Je le crois.
- Q. Et qui a parlé le premier?—R. Je pense que c'est moi.
- Q. Vous le pensez?—R. Oui, j'ai parlé le premier, puis Cameron parla.
- Q. Qu'avez-vous dit quand vous avez entamé le sujet?—R. Je ne me rappelle pas la conversation qui a eu lieu, toute la conversation, sauf—
- Q. Pourquoi dites-vous: "Je ne me rappelle pas la conversation, sauf"?—R. Pourquoi ne vous rappelleriez-vous pas le début de la conversation?—R. Oui, je me rappelle le début.
- Q. Qu'était-il?—R. Je ne puis me rappeler chaque mot qui s'est dit.
- Q. Comment la conversation a-t-elle commencé?—R. Je pense que j'ai dit à M. Biggs—J'ai dit: "Qu'en pensez-vous? Cet homme et le gouvernement m'ont demandé—
- Q. Lequel des deux avez vous dit: cet homme ou le gouvernement?—R. Bien, je veux dire par l'entremise du gouvernement—ou Sir Richard Cartwright ou le gouvernement par l'entremise de cet homme.
- Q. Vous avez dit cela à Biggs?—R. Oui, qu'ils me demandaient dix mille dollars.
- Q. Vous avez dit à Biggs: "cet homme, le gouvernement ou qui"?—R. Ou sir Richard Cartwright.
- Q. Par l'entremise de cet homme, ils ont fait, quoi?—R. M'ont demandé dix mille dollars en paiement de la position de sénateur, et M. Biggs répliqua à peu près comme ceci: "assurément non." Son but était de convaincre M. Cameron—je l'amenai là—il dit qu'il avait une éloquence telle qu'il croyait pouvoir convaincre M. Cameron que je devais avoir la position sans payer.
- Q. Mais il n'était pas plus éloquent que vous?—R. Je ne m'en vente pas beaucoup.
- Q. En tout cas, il devait y avoir là deux canons?—R. Dont un petit.
- Q. Et M. Biggs dit: "assurément non"?—R. Oui.
- Q. D'un ton tragique, je suppose?—R. Oui, d'un ton tragique.
- Q. Qu'arriva-t-il ensuite?—R. Nous avons discuté l'affaire.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Ceci ne renseigne pas le comité. Que s'est-il dit?—R. M. Cameron dit que je ne pouvais avoir la position si je ne versais pas dix mille dollars.

Q. C'est ce qui arriva ensuite?—R. Oui, quelque chose comme cela.

Q. Vous n'aviez pas apporté de canne?—R. Non. Non plus que j'ai fermé le poing.

Q. Pas de pistolet?—R. Non, pas de bâton, ni de gourdin.

Q. Tout comme la jeune fille "*Under the Gaslight*" plutôt pimpante qu'autrement?—R. Non.

Q. Puis qu'arriva-t-il ensuite?—R. Je suis rentré chez moi.

Q. C'est tout ce qui arriva?—R. Nous avons conversé.

Q. Dites-nous quelque chose de ce qui s'est passé. Inutile de dire : " nous nous sommes rencontrés au Rossin House et voilà tout " ?—R. Nous avons pu parler.

Q. Vous avez pu parler de whisky et d'eau, mais qu'est-il arrivé?—R. Je vous dis que c'est à peu près tout ce qui s'est passé au sujet de la position de sénateur.

Q. Vous ne lui avez pas demandé ce qu'il penserait de cinq mille dollars au lieu de dix?—R. Non.

Q. Réfléchissez encore?—R. Non, pas cinq sous non plus.

Q. Et il n'a pas été question d'une somme autre que les dix mille dollars?—R.

Non.

Q. Quel effet auraient eu cinq mille dollars?—R. Je vous dis que cela ne m'aurait pas attendri ; mille dollars ne m'auraient pas attendri, parceque ce n'était pas une question d'argent. J'aurais pu verser dix mille dollars tout aussi facilement que cinq mille.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un que vous ne croyiez pas que Cameron était fondé de pouvoir d'Ottawa et qu'il voulait l'argent pour son usage personnel?—R. Non, je n'ai pas dit cela.

Q. Vous jurez cela?—R. Je pense que je ne me rappelle pas avoir dit pareille chose.

Q. Je vous demande : jurez-vous que vous ne l'avez pas dit?—Je dis que je ne me le rappelle pas.

Q. Je vous demande de nouveau si, ce soir là même, vous n'avez pas dit : " Je ne crois pas que Cameron ait des instructions d'Ottawa et je crois qu'il veut cet argent pour son usage personnel " ?—R. Je n'aurais pu le dire en présence de cette lettre.

Q. Je vous demande ce que vous avez dit de fait?—R. Je dis que je ne l'ai pas dit.

Q. Vous le jurez?—R. Oui.

Q. N'avez-vous pas, un jour subéquent, fait la même déclaration au sujet de Cameron?—R. Je ne me rappelle pas ce qui a eu lieu à un moment quelconque dans le passé, mais je ne pense pas l'avoir jamais fait.

Q. Jurez-vous que vous ne l'avez pas dit?—R. Je ne pense pas l'avoir jamais dit.

Q. Jurez-vous que vous ne l'avez pas dit?—R. Je ne pense pas l'avoir jamais dit.

Q. Jurez-vous que vous ne l'avez pas dit?—R. Je pense qu'au meilleur de ma connaissance je ne l'ai jamais dit.

Q. Vous ne voulez pas aller au-delà de cela, au meilleur de votre connaissance?—R. Non.

Q. Votre mémoire est parfois infidèle?—R. Nous sommes tous des êtres humains.

Q. Même l'homme qui veut être sénateur?—R. Oui.

Q. C'est tout ce que vous voulez dire à ce sujet. Or, donc, c'est une affaire qui s'est passée—affaire que vous n'avez rendu publique, dites-vous, qu'après que quatre années se fussent écoulées. Cette basse conspiration fait dans le but d'acheter une position de sénateur, c'est une chose que vous avez gardée en vous-mêmes jusqu'à la veille de l'élection?—R. Oh, j'ai pu en faire mention.

Q. Vous dites que vous en avez fait mention à M. Biggs?—R. Oui.

Q. Mais vous ne voudriez pas m'en nommer d'autres?—R. J'ai pu en parler à quelques amis.

ANNEXE No 1

Q. Mais dites le nom ?—R. J'en ai parlé à quelques amis.

Q. Et à qui, avant le mois d'octobre 1900, car vous vous rappelez que, ce matin, vous m'avez dit que M. Biggs est le seul nom que vous puissiez citer ?—R. Je dis qu'il est très probable que j'aies pu le dire à quelqu'un de mes amis.

Q. A qui en avez-vous parlé ?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Vous ne sauriez citer le nom de qui que ce soit. J'ai raison de dire que vous ne pouviez pas me donner le nom de qui que ce soit, sauf celui de M. Biggs, à qui vous aviez parlé de cette affaire au cours de ces quatre longues années ?—R. Je pourrais peut-être vous dire quelque chose maintenant, si vous me permettez de le dire. Il est fort probable que j'ai parlé à quelques-uns de mes amis.

Q. Je désire beaucoup avoir une réponse à ma question, à savoir le nom de quelqu'un ; c'est tout ce que je vous demande ?—R. Voulez-vous me permettre de répondre ?

Q. Je vous permettrai de dire le nom de la personne à qui vous en avez parlé ?—

R. J'ai reçu une lettre l'autre jour—

Q. Je vous demande—R. Je suis à vous le dire.

Q. Je vous parle de ce qui s'est passé à venir au mois d'octobre 1900. Je ne vous demande pas ce qui s'est passé dans la salle des pas perdus du "Rossin House" et dont on a parlé hier ?—R. Il est très probable que je l'ai dit à mes amis.

Q. Je ne vous parle pas de ce qui est très probable, je vous demande les noms ?—

R. Je ne puis me rappeler.

Q. Vous ne pouvez me donner les noms d'autres personnes à qui vous en avez parlé ?—R. Non.

Q. Laissons cela pour le moment, et revenons à une conversation que vous dites avoir eue et que vous avez relatée d'une façon quelque peu vague, et je vous demande, en conséquence, pardon d'y revenir—une conversation que vous dites avoir eue avec sir Richard Cartwright à ce sujet ?—R. Oui.

Q. Voulez-vous avoir l'obligeance de me dire quand cela a eu lieu ?—R. Je crois que c'est à l'automne '97 ou au printemps de 1898, je ne puis dire la date exactement.

Q. Mais vous nous donnez là beaucoup de marge de 1897 à 1898 ; ne pouvez-vous pas préciser davantage ?—R. Je pense que c'était à l'automne ou au printemps.

Q. Vous pourriez tout aussi bien dire durant l'année ?—R. Mais vous m'avez dit, il y a quelques instants, que je pourrais étendre à un an ou deux les facultés de ma mémoire.

Q. Je suis libre de mettre votre mémoire à l'épreuve parce que toute cette affaire repose sur elle ?—R. Certainement.

Q. Et vous ne pouvez me dire si cette conversation a eu lieu à l'automne de 1897 ou à l'automne de 1898 ?—R. Non, j'ai dit à l'automne de 1897 ou au printemps de 1898.

Q. Je vous laisse, maintenant, de fixer la date ?—R. Je ne puis fixer la date.

Q. Pouvez-vous me dire où elle a eu lieu ?—R. A son bureau.

Q. Quelqu'un y assistait-il ?—R. Non.

Q. Comment se fait-il que vous étiez là ?—R. Je suis allé le voir relativement à la position que la démission de Sir Oliver Mowat avait laissé vacante.

Q. Vous saviez que c'était l'homme qui avait, disait-on, trempé dans ce hon-teux complot ; vous saviez cela ?—R. Oui.

Q. Et tout de même vous êtes allé le voir pour lui demander d'employer son influence à vous obtenir un autre fauteuil vacant, pour que vous puissiez vous y asseoir ?—R. Oui.

Q. Qui voulez-vous remplacer ?—R. Je pense qu'il s'agissait de la démission de M. Mowatt.

Q. Nous pourrions peut-être fixer la date à l'aide de ceci. Combien de temps après la démission de M. Mowatt avez-vous eu cet entretien ? En général vous ne sembliez pas perdre grand temps. Vous êtes-vous attardé cette fois-là ?—R. Je dis que c'est à l'automne de 1897 ou au printemps de 1898.

Q. Vous m'avez dit que vous pensiez que c'était après la démission de Sir Oliver Mowatt ?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me dire si c'est une semaine ou dix jours après?—R. Je ne sais. Je pense que la nomination s'est faite en mars, si je me rappelle bien, ou en novembre, 1898. Je ne suis pas bien certain. Je ne puis me le rappeler.

Q. Je vous indique des faits qui, ai-je cru, pouvaient vous aider à fixer ces dates?—R. Je crois que c'est en mars 1899.

Q. Et comme vous ne pouvez dire si c'était à la fin de 1897 ou au commencement de 1898, je vous demande, si vous pouvez fixer l'entretien à une certaine période après la démission du sénateur dont vous avez parlé?—R. Je sais que c'était à l'automne ou au printemps.

Q. Pouvez-vous fixer la date de cette façon?—R. Je ne puis vous donner la date.

Q. Vous voyez que je cherche à vous aider?—R. Oui, je vous suis très obligé. Vous êtes bien bon, je l'apprécie.

Q. Mais vous ne me rendez pas la pareille. Vous donnant donc la date de la démission, combien de temps, après cette démission, êtes-vous allé faire visite à Sir Richard Cartwright?—R. Oh, quelque temps après.

Q. Une semaine, un mois?—R. Oh, non! La démission a eu lieu, je pense, au—c'est à l'époque où M. Mills a été assermenté comme ministre de la justice que Sir Oliver Mowatt a résigné sa position au Sénat et de ministre de la justice et que M. Mills a été appelé au Sénat et nommé ministre. Je ne puis me rappeler quand la chose a eu lieu. Je sais qu'il s'est écoulé beaucoup de temps avant qu'ils eussent rempli la vacance au Sénat.

Q. Le moins que vous pourriez faire, je pense, serait de vous donner la peine de nous donner la date de cet entretien, et comme vous ne pouvez pas dire si c'était à la fin de 1897 ou au commencement de 1898, attendu que vous déclarez que c'est après la démission de M. Mowatt, je vous demande si vous pourriez dire aux messieurs du comité combien de temps ce fut après?—R. La nomination n'a été faite que longtemps après.

Q. Peu importe quand la nomination a été faite, vous auriez pu vous mettre en route immédiatement et soumettre votre demande à Sir Richard Cartwright?—R. Oh, j'ai correspondu avec lui.

Q. Mais je veux connaître les détails de cette visite?—R. La visite au cours de laquelle je lui parlai de la chose?

Q. Oui?—R. Je vous dis que c'était à l'automne de 1897 ou au printemps de 1898.

Q. Vous ne pouvez préciser davantage?—R. Non.

Q. C'était dans son bureau, et vous pensez que ce qui a déterminé votre démarche c'est la démission de M. Mowatt, et vous vouliez avoir sa place?—R. Oui.

Q. Quand vous êtes venu voir Sir Richard, vous n'avez pas raconté très clairement hier, j'ai cru, ce qui s'est passé. Que s'est-il passé, dites-vous? Vous ne lui avez pas donné la main, naturellement?—R. Oh, oui!

Q. Vous lui avez donné une poignée de main?—R. Oui.

Q. Après lui avoir serré la main, qu'avez-vous dit ou fait?—R. Je ne sais pas tout ce qui s'est passé là.

Q. Je suis certain de cela; mais l'entretien a-t-il réellement eu lieu?—R. Oui, monsieur.

Q. Il a eu lieu?—R. Oui.

Q. Pour vous rafraîchir la mémoire, avez-vous eu plus d'une conversation avec sir Richard Cartwright vers cette époque, ou celle-ci est-elle la seule?—R. Non, je pense en avoir eu d'autres. Je pense que la correspondance démontre que je l'ai remontré au "Rossin House."

Q. Mais ceci est la seule fois où il a été question de ce point particulier de l'affaire?—R. Oui.

Q. Et était-ce la première fois que vous voyiez sir Richard après votre entretien avec M. M. C. Cameron à la gare?—R. Non.

Q. Ce n'était pas la première fois?—R. Non.

Q. Combien de fois l'avez-vous rencontré?—R. Depuis 1896?

Q. Oui, de 1896 à 1897 ou 1898, l'avez-vous rencontré?—R. Oui.

ANNEXE No 1

Q. Où ?—R. Au "Rossin House."

Q. Combien de fois ?—R. Je ne saurais vous dire.

Q. Si vous n'avez pas de mémoire à quoi sert de venir ici raconter votre histoire. Entre votre entretien en Octobre 1896, au "Rossin House"—R. Je dis que j'ai rencontré sir Richard quelques fois.

Q. L'avez-vous rencontré deux ou trois fois entre cette époque-là et celle où vous dites que cette conversation a eu lieu ?—R. Probablement.

Q. Il ne s'agit pas de probabilité ici, il s'agit de faits ?—R. Je ne puis pas dire.

Q. L'avez-vous de fait jamais rencontré ?—R. Je l'ai rencontré.

Q. Vous être certain de cela ?—R. Oui.

Q. Vous l'avez rencontré et lui avez parlé au "Rossin House" devant ces deux personnes ; mais laissons cela un instant ; où a eu lieu cette conversation dont vous parlez comme ayant eu lieu à la fin de 1897 ou au commencement de 1898 ?—R. A quel sujet.

Q. Au sujet de ce qui vous amène ici ?—R. Vous voulez dire la conversation au sujet des dix mille dollars et de sa lettre à M. Cameron ?

Q. Vous l'avez dit ; cette conversation dont vous avez parlé, où a-t-elle eu lieu ?—R. Elle a eu lieu dans son bureau.

Q. A Ottawa ?—R. Oui.

Q. Et entre temps vous l'avez rencontré deux ou trois fois, dites-vous, probablement ?—R. Oui.

Q. Mais vous ne lui aviez jamais soufflé mot de cette affaire ?—R. Non.

Q. Pensez-vous que c'était faire preuve de justice à sir Richard Cartwright qui, dites-vous, s'est tout le temps montré votre ami, de ne pas lui laisser savoir qu'on vous faisait miroiter cette position de sénateur pour dix mille dollars ?—R. Je pensais qu'il connaissait tout après avoir écrit la lettre. Il aurait dû tout savoir après cette lettre.

Q. S'il savait tout, pourquoi avez-vous cru nécessaire d'en parler à la fin de 1897 ou au commencement de 1898 ?—R. J'ai tout simplement pensé que j'en parlerais.

Q. Vous en avez parlé, par accident ?—R. J'ai pensé que je m'en informerais auprès de lui, attendu que la nomination allait se faire.

Q. Cela ne vous avait pas beaucoup surpris ?—R. Parfois les partis demandent des fonds pour leurs besoins, et je croyais qu'ils prenaient ce moyen pour en avoir. Ils m'ont plus d'une fois demandé dix mille dollars.

Q. Vous avez parlé de dix mille dollars ?—R. Oui, je sais.

Q. Vous ne devez pas monter sur vos grands chevaux. En tout cas, quant à cette circonstance, à Ottawa : racontez-nous aussi exactement que possible ce qui a eu lieu. Vous dites que vous n'êtes pas allé à l'armée d'un gourdin, d'un pistolet, ou de quoique ce soit, attendu que vous l'aviez déjà rencontré et que vous n'en aviez rien dit ; mais cette fois-là qu'avez-vous dit ?—R. Je me suis assis à son pupitre ou près de son pupitre, sur une chaise qui se trouve là et sur laquelle je m'assieds toujours, comme je suppose, le font tous les visiteurs qui désirent avoir un entretien.

Q. Je ne vous demande pas si vous vous êtes assis sur une ou deux chaises, je vous demande ce qui s'est passé pendant que vous étiez-là ?—R. Je vais vous dire : s'asseoir sur une chaise est quelque chose qui s'est passé, n'est-ce pas ?

Q. Allons, que s'est-il passé ?—R. Au moment où je quittais son bureau et après m'être retiré quelques pas, je revins droit en face de son pupitre, et je dis : "A propos, Sir Richard, Cameron m'a demandé dix mille dollars pour l'autre position de sénateur. Était-ce bien ?" "Oh, oui," dit-il, "Cameron voulait des fonds pour l'usage du parti, et il a pris ce moyen pour les avoir," c'est à peu près cela ; quelque chose comme cela : "il a pris ce moyen pour les avoir."

Q. Veuillez répéter cela encore une fois. Je n'ai pas bien saisi la première partie. C'était au moment où vous alliez quitter le bureau, de sorte que vous n'étiez pas allé là pour lui parler de la chose, évidemment, mais tout simplement, en passant : qu'avez-vous dit ?—R. J'ai dit : "A propos, Cameron m'a demandé \$10,000 pour la dernière nomination, une des dernières nominations."

Q. Vous n'avez pas prétendu lui dire que lui, sir Richard, avait demandé cette somme ?—R. J'ai tout simplement posé la question de cette façon.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Et vous lui avez dit que M. Cameron l'avait demandée?—R. Oui.

Q. Vous avez dit que M. Cameron avait demandé dix mille dollars pour cette position de sénateur?—R. Oui.

Q. Eh, bien avez-vous demandé une réponse à cela?—R. Comment?

Q. Lui avez-vous demandé une réponse à cela?—R. Oh, il m'a répondu sans que je le lui demande.

Q. Qu'a-t-il dit?—R. Il m'a dit que Cameron voulait des fonds pour le parti dans le temps, et ils ont pris ce moyen pour en avoir.

Q. Il a dit que Cameron voulait des fonds pour le parti et il a pris ce moyen?—R. Vous savez, M. Blake, que je ne vais pas jurer tous et chacun des mots. Je n'ai pas l'habileté, vous l'avez peut-être, de retenir dans ma tête chaque mot qui se dit, les mots précis. Je n'ai pas cette habileté. D'autres témoins peuvent avoir cette grande habileté, moi, je ne l'ai pas. Je vais vous dire exactement le sens de ce qui a eu lieu dans cette circonstance et je le répéterai peut-être, comme le dit mon ami, en me servant d'une phraséologie différente.

Q. Et vous allez faire part au comité de votre interprétation de ce qui s'est passé. Je vous remercie d'avoir dit cela. C'est important. Ce que nous voulons ce sont les faits et non pas votre interprétation. Maintenant continuez ce que vous me disiez?—R. Il m'a dit que Cameron voulait avoir de l'argent dans le temps.

Q. Et qu'avez-vous répondu?—R. Je n'ai rien répondu.

Q. N'a-t-il pas dit—vous dites que vous ne pouvez vous rappeler les mots mêmes—n'a-t-il pas dit qu'il supposait que M. Cameron voulait dans le temps, de l'argent pour le parti?—R. Je ne le crois pas.

Q. Jurez-vous qu'il ne l'a pas dit. Vous ne pouvez nous dire les mots, vous ne pouvez nous donner que le sens et vous nous donnez la signification que vous y avez attachée?—R. Voici la signification, à savoir qu'il voulait cet argent pour le parti.

Q. Maintenant que vous avez donné votre interprétation de la chose, je désire que vous me donniez les mots. Jurez-vous que ce qu'il a dit est ceci, à savoir qu'il supposait que M. Cameron, dans le temps, voulait avoir de l'argent pour le parti?—R. Cameron, a-t-il dit, voulait avoir de l'argent pour le parti.

Q. Jurez-vous qu'il n'a pas dit qu'il supposait?—R. Je ne dirai pas qu'il a dit qu'il supposait.

Q. Jurez-vous qu'il ne l'a pas dit?—R.—Non, je ne le jurerai pas. Je sais qu'il savait que la lettre avait été écrite.

Q. Lui avez-vous dit un mot de la lettre, parce que nous en entendons parler pour la première fois?—R. Je ne le sais pas.

Q. Vous n'avez jamais parlé de la lettre à qui que ce soit avant le mois d'octobre 1900?—R. Non.

Q. C'est le cas, n'est-ce pas?—R. Comment?

Q. Vous n'avez jamais parlé de la lettre que vous dites avoir vue à la gare, avant 1900?—R. Vous prétendez l'avoir sous la main.

Q. Non, monsieur.—R. Vous l'avez montrée, faisant mine que vous l'aviez.

Q. Non, monsieur, qu'ai-je montré?—R. Vous avez montré une lettre comme si c'était une lettre de Cartwright à Cameron.

Q. J'avais devant moi une lettre écrite sur du papier de deuil qui ne pouvait être cette lettre.—R. Non, monsieur, vous avez montré une lettre, là, et essayé de faire croire au comité que c'était la lettre qu'on m'avait fait voir. C'est l'impression que cela m'a laissé dans l'esprit.

Q. Voici une lettre que j'ai reçue, R. J. Cartwright, et je vous ai tout simplement dit: était-ce du papier à lettre ou de l'autre papier?—R. Et c'était là l'idée, vous vouliez m'enlever de sur mes gardes et m'amener à dire une chose erronée.

Q. Vous êtes beaucoup plus retort que je ne le croyais. Y avez-vous été pris de quelque façon?—R. Non, parce que je savais que vous ne l'aviez pas, mais c'est l'impression que vous avez voulu laisser.

Q. En tout cas, c'est la seule circonstance où vous avez parlé de la chose, si votre mémoire ne vous fait pas défaut, vous avez dit tout ce qui s'est passé?—R. Oui.

ANNEXE No 1

Q. Puis j'allais vous poser une ou deux questions sur l'entretien que vous dites avoir eu avec M. Preston. Connaissez-vous Preston depuis quelque temps?—R. Oui, je pense qu'il est bien connu.

Q. Qu'est-ce que vous pensez?—R. Je pense qu'il est très bien connu.

Q. Je ne vous ai pas demandé cela. Je vous demande si vous le connaissez?—Oui, je le connais.

Q. Et vous le connaissez depuis des années?—R. Oui.

Q. Vous lui aviez très souvent parlé de la position du Sénat, n'est-ce pas?—Jamais de la vie, qu'une seule fois.

Q. Vous ne lui avez jamais demandé quelles étaient les chances de succès, les perspectives, ou s'il ne pouvait pas dire un bon mot pour vous, ici?—R. Mais, mon cher ami, je pensais si peu de chose de lui que je ne voulais pas lui demander de faveur; je ne le croirais pas, je ne me fierais pas à lui, je ne voudrais avoir rien à faire avec lui, sauf—je ne voudrais n'avoir absolument rien à faire avec lui.

Q. Et vous n'avez jamais rien eu à faire avec lui?—R. Pas grand chose depuis que j'ai appris à le connaître.

Q. Vous n'avez jamais rien eu à faire avec lui?—R. Il est venu me voir au sujet de choses de peu d'importance.

Q. S'est-il oublié jusqu'au point de vous offrir dix mille dollars pour une position de sénateur?—R. Que dites-vous, monsieur?

Q. S'est-il oublié jusqu'au point de vous offrir dix mille dollars pour une position de sénateur?—R. S'était-il oublié?

Q. Oui, ou vous a-t-il demandé dix mille dollars pour une position de sénateur?—R. Je ne sais pas qu'il ait jamais fait quelque chose—je ne me rappelle pas qu'il m'ait jamais fait grand tort.

Q. C'est tout simplement une petite atteinte préliminaire à sa réputation?—R. Nous le connaissons très bien.

Q. Lors de cet entretien, voulez-vous me dire comment vous êtes arrivé à le rencontrer?—R. Qui?

Q. M. Preston?—R. M. Preston m'a écrit.

Q. Débattiez-vous, dans le temps, quelque question avec lui?—R. Non, monsieur.

Q. Où l'entretien a-t-il eu lieu?—R. A mon bureau.

Q. Où cela?—R. A Toronto.

Q. Où?—R. Dans la province d'Ontario, Canada.

Q. Où a-t-il eu lieu?—R. A mon bureau.

Q. Où est votre bureau?—R. Dans l'édifice du Freehold Loan, Toronto.

Q. Vous rappelez-vous quand c'était?—R. Je ne puis me rappeler la date.

Q. Pouvez-vous vous rappeler même l'année?—R. Je pense que c'était en 1898.

Q. Ne pouvez-vous pas donner au comité des détails un peu plus précis à ce sujet?—R. Je pense que c'était en 1898.

Q. Le jurerez-vous?—R. Quelque temps avant que la nomination fut faite, je sais.

Q. Il y a eu huit nominations depuis que vous êtes sur les rangs?—R. Je parle ici du fauteuil que j'ai cherché à avoir. Je n'ai cherché à être nommé qu'à l'occasion de trois fauteuils. C'est-à-dire les fauteuils vidés par McPherson, Ferguson et Mowat.

Q. En tout cas vous pensez que c'est en 1898 et vous ne pouvez dire rien de plus précis au comité?—R. Quelque temps, pas mal de temps avant que la nomination fut faite.

Q. Direz-vous que c'était en 1898?—R. Je le pense.

Q. Mais vous ne pouvez dire si c'était au printemps, à l'automne ou à l'été?—R. Non, je ne puis dire cela.

Q. Vu qu'il vous avait écrit, vous lui avez fixé rendez-vous?—R. Il m'a demandé de lui téléphoner et de lui laisser savoir quand je reviendrais.

Q. Et vous lui avez téléphoné?—R. J'étais absent.

Q. On lui téléphona?—R. Je lui demandai d'après sa lettre—je lui dis que j'étais chez moi. Il voulait me voir au sujet de quelq' affaire.

Q. Au sujet de quoi?—R. Il voulait me voir.

Q. Mais au sujet de quoi?—R. Je ne saurais dire en ce moment.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Mais n'en a-t-il pas fait mention dans la lettre qu'il vous a écrite? Où est cette lettre?—R. La lettre est entre les mains de mon avocat.

PIÈCE 43.

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE, TORONTO.

TORONTO.

MON CHER MONSIEUR COOK.—Laissez-moi savoir dès que vous arriverez en ville. Je désire vous voir confidentiellement au sujet d'une affaire dans laquelle vous avez un intérêt politique intime.

Votre dévoué,

W. T. R. PRESTON.

- Q. Est-ce la lettre dont vous parlez?—R. Oui.
- Q. Y a-t-il dans cette note quelque chose qui vous indique la date? Qui a fait cette marque au crayon?—R. Moi.
- Q. C'est la lettre dont vous venez de parler?—R. Oui.
- Q. Puis vous l'avez rencontré, n'est-ce pas?—R. Il m'a rencontré.
- Q. A la suite d'un rendez-vous?—R. Oui.
- Q. Vous pourriez peut-être vous rappeler la date. Est-ce avant ou après votre entretien avec Sir Richard Cartwright?—R. C'est après, je pense que c'est après.
- Q. Combien de temps, avez-vous dit?—R. Je n'en suis pas certain. Je crois que c'est après, mais je n'en suis pas absolument certain.
- Q. Vous n'êtes pas absolument certain si c'est avant ou après?—Non.
- Q. Au meilleur de votre connaissance c'est que c'était après?—R. Oui.
- Q. D'après ce que vous vous souvenez sur ce point, combien de temps après?—R. Je ne saurais dire.
- Q. Après avoir reçu cette lettre et Preston s'étant rendu à votre bureau, que s'est-il passé?—R. Il me dit qu'il arrivait d'Ottawa, et qu'ils voulaient dix mille dollars pour la position de sénateur.
- Q. Qu'ils voulaient dix mille dollars pour la position de sénateur?—R. Je ne sais s'il a dit le gouvernement ou sir Richard Cartwright.
- Q. Ou "ils"?—R. Il a dit le gouvernement ou sir Richard Cartwright, j'ai oublié l'expression.
- Q. Ou "ils"?—R. Qu'entendez-vous?
- Q. Vous venez de dire qu'il a dit qu'ils voulaient \$10,000 pour la position de sénateur?—R. J'entends par là le gouvernement ou sir Richard Cartwright.
- Q. Vous déclarez maintenant que le gouvernement ou sir Richard Cartwright voulait \$10,000 pour la position de sénateur?—R. Oui.
- Q. Autre chose?—R. Je répondis que je ne les donnerais pas.
- Q. Est-ce tout ce que vous vous rappelez de cette conversation?—R. Il me déclara que si je ne versais pas les \$10,000 je ne pouvais obtenir la position.
- Q. Autre chose?—R. Je dis que je ne donnerais pas un sou.
- Q. Autre chose?—R. Il me dit que si je ne donnais pas la somme un autre la donnerait.
- Q. Autre chose?—R. Je lui demandai s'il croyait qu'il y eût assez de fous dans le pays pour donner dix mille dollars pour cela.
- Q. Et qu'a-t-il répondu à cela?—R. Il a répondu qu'il croyait qu'il y en avait un grand nombre.
- Q. En vous regardant dans le blanc des yeux. Autre chose?—R. Je ne connais rien autre chose. Je ne me rappelle rien autre chose.
- Q. Est-ce tout, réellement?—R. Oui.
- Q. Il n'a pas dit qu'on voulait avoir cette somme pour l'usage du parti?—R. Il m'a dit que le gouvernement ou sir Richard voulait avoir cet argent pour l'usage du parti.
- Q. Pourquoi n'avez-vous pas dit cela avant? Un mot change tout dans une conversation. Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela avant? Il me faut vous y

ANNEXE No 1

pousser. N'a-t-il pas dit : pour l'usage du parti ?—R. Je n'ai jamais supposé un instant que le gouvernement ou un membre du gouvernement accepterait dix mille dollars d'un homme pour les mettre dans sa poche. Je n'ai jamais supposé cela un instant.

Q. Il a dit, de fait, qu'on voulait avoir cette somme pour l'usage du parti ?—R. Oui.

Q. Ne pouvez-vous pas vous rappeler s'il a dit sir Richard Cartwright ou le gouvernement ?—R. Non, je ne puis me le rappeler. C'est l'un ou l'autre. A mes yeux c'était à peu près la même chose.

Q. Vous saviez, naturellement, dans le temps, que M. Preston n'était pas l'organisateur fédéral, qu'un autre l'avait remplacé plusieurs années avant ?—R. Qui cela ?

Q. Croyiez-vous qu'il était l'organisateur du parti à cette époque ?—R. J'ai toujours cru qu'il était organisateur et qu'il prêtait main-forte en toute circonstance, même quand il était bibliothécaire.

Q. Vous pensiez dans le temps qu'il était organisateur du parti dans le domaine fédéral ?—R. Je savais qu'il était bibliothécaire.

Q. C'est bien différent ?—R. Du moins je croyais qu'il était bibliothécaire.

Q. Croyiez-vous, dans le temps, qu'il était organisateur du parti dans le domaine fédéral ?—R. Je ne pensais pas autre chose. Vous n'exigez pas de moi que je donne des suppositions au comité ?

Q. J'exige que vous répondiez aux questions, et ce, aussi vite que vous puissiez le faire raisonnablement. Ne pensiez-vous pas ou pensiez-vous qu'il était organisateur du parti dans le domaine fédéral ?—R. Je suis vos conseils, et je ne dois pas exprimer des suppositions.

Q. Répondez aux questions, s'il vous plaît. Pensiez-vous dans le temps qu'il était organisateur fédéral ?—R. Je savais que c'était un gate-sauce pour le parti libéral.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il était, dans le temps, l'organisateur du parti dans le domaine fédéral ?—R. Je pense qu'il aidait toujours au parti et que parfois il lui faisait du tort aussi.

Q. Pensiez-vous qu'il était, dans le temps, organisateur du parti dans le domaine fédéral ? Ne pouvez-vous pas répondre à la question et dire si vous le pensiez ou non ?—R. Je ne savais ce qu'il était, je n'en pensais rien.

Q. Ne le pensiez-vous pas, oui ou non ?—R. Voilà bien longtemps de cela, pour que je me le rappelle. Vous dites que je ne dois pas le penser.

Q. Ne pensez-vous pas alors qu'il était organisateur dans le domaine fédéral ?—R. Je sais qu'il était très intime avec le gouvernement.

Q. Pensez-vous ou ne pensez-vous pas qu'il était organisateur dans le domaine fédéral ?—R. Je ne puis vous dire.

Q. Le pensez-vous ?—R. Je ne le sais pas.

Q. Je ne vous demande pas si vous le savez ?—R. Je vous dis que je pensais qu'il était toujours prêt à aider au gouvernement et qu'il était un gate-sauce pour le parti même quand il était libéral.

Q. En tout temps ?—R. Oui.

Q. Pensiez-vous qu'il était organisateur général dans le domaine fédéral dans le temps ?—R. Non, je ne savais pas qu'il était organisateur fédéral dans le temps. Il était bibliothécaire à cette époque.

Q. Pensiez-vous qu'il était organisateur général ?—R. Je savais qu'il était ami du gouvernement.

Q. Ne pouvez-vous pas répondre, le saviez-vous, oui ou non ?—R. Je sais qu'il était bibliothécaire au palais législatif, à Toronto, et si un homme peut occuper deux positions, je suppose bien qu'il était organisateur—si un homme peut tenir deux positions, alors il l'était.

Q. Vous pensez donc qu'il était organisateur ?—R. Je ne dirai pas qu'il était organisateur.

Q. Alors la seule position que vous lui concédez est, suivant votre épithète polie, celle de gate-sauce du parti pour toute espèce de besogne ?—R. Je le pense.

Q. Pensez-vous qu'il avait de l'influence auprès du parti à Ottawa?—R. Je ne sais s'il avait ou non de l'influence auprès de lui.

Q. Vous êtes-vous alors quittés précisément dans les termes dont vous parlez?—R. Oui; je sais que notre conversation a été très courte.

Q. Et c'est la seule fois que vous l'avez vu relativement à cette affaire?—R. Et c'est la seule fois que je me rappelle l'avoir vu à ce sujet.

Q. Vous rappelez-vous d'autres personnes à qui vous avez demandé de venir ici vous aider dans cette affaire?—R. D'autres personnes?

Q. Oui?—R. Vous voudriez me faire conclure de cela que Preston était du nombre.

Q. Je ne le pense pas. Vous nous avez parlé d'un certain nombre de personnes?—R. J'ai envoyé quelqu'un ici.

Q. Qui cela?—R. J'ai envoyé M. Biggs ici.

Q. Dans quel but?—R. Pour m'aider relativement à la position de sénateur et pour voir les ministres.

Q. Quelle date était-ce?—R. Oh, je ne le sais pas, je ne puis vous dire.

Q. Pourriez-vous le dire dans le cours d'une année?—R. Non, je ne puis le dire de mémoire.

Q. Pouvez-vous nous citer d'autres personnes que vous avez envoyées ici, ou étant de séjour ici, dont vous avez demandé l'aide?—R. Je ne me rappelle pas d'autres personnes.

Le comité s'ajourne à 3.45 de l'après-midi.

Le comité se réunit à 3.45 de l'après-midi.

M. H.-H. Cook est appelé et de nouveau interrogé par M. Ritchie.

Q. Vous avez dit que M. Biggs avait été votre avocat pendant quelques années?—R. Oui.

Q. Il a écrit quelquesunes des lettres qui ont été produites ici?—R. Oui.

Q. Est-il votre avocat en ce moment?—R. Non.

Q. Quand a-t-il cessé d'être votre avocat?—R. Il y a deux ans, je crois, si je me souviens bien.

Q. Etes-vous en bon termes ou plutôt l'êtes-vous depuis deux ans?—R. Pas en très bons termes.

Q. Sans vouloir m'immettre dans les raisons qui l'ont fait cesser d'être votre avocat, dans tous les cas vous avez eu des difficultés?—R. Oui.

Q. Vous avez dit à mon savant confrère que vous avez vu M. Biggs après votre entrevue avec M. Cameron à la gare Union, en octobre; vous vous rappelez nous avoir dit cela?—R. Oui.

Q. Combien de temps après cette entrevue avez-vous vu M. Biggs?—R. Je crois que c'est le même jour.

Q. Lui avez-vous dit la substance de ce qui s'était passé entre vous et M. Cameron?—R. Oui.

Q. Puis vous avez déclaré à mon savant confrère que M. Biggs vous a dit que vous feriez mieux de l'amener avec vous voir M. Cameron à son retour?—R. Oui.

Q. Avez-vous dit la raison pourquoi la chose serait opportune?—R. Je crois avoir dit à M. Blake que ses arguments convaincraient M. Cameron que mes services

ANNEXE No 1

au parti étaient suffisants sans avoir à payer de l'argent pour la position de sénateur.

Q. Il croyait être assez persuasif pour amener M. Cameron à croire que vos services passés étaient suffisants sans avoir à payer en outre?—R. Une somme quelconque.

Q. Était-ce là le but de votre visite à M. Cameron?—R. Oui.

Q. Et vous dites que c'est sur sa propre demande?—R. Oui.

Q. Mais apparemment ses talents de persuasion n'étaient pas aussi puissants qu'il le croyait; il ne réussit pas?—R. Non, il ne réussit pas.

Q. Mon savant confrère vous a aussi demandé si vous pensiez que Preston était un homme influent auprès de son parti à Ottawa?—R. Je suppose qu'il devait avoir de l'influence, sans quoi il n'aurait pas eu la position qu'il occupe aujourd'hui.

Q. Et vous pensez, dites-vous, que c'était à l'époque où il était bibliothécaire?—R. Je crois que c'est dans ce temps là.

Q. Mon savant confrère a plus d'une fois mentionné le fait que vous n'avez pas rendu la chose publique dans le temps?—R. C'est vrai.

Q. J'entends, cette offre d'une position de sénateur?—R. Je ne l'ai pas rendu publique.

Q. Vous dites que vous avez pu le dire à quelques amis, mais vous ne vous rappelez pas les noms; mais, de fait vous l'avez dit à votre avocat d'alors?—R. Oui.

Q. Pourquoi ne l'avez-vous rendue publique? Qu'est-ce qui vous l'a fait rendre publique?—R. J'ai été attaqué.

Q. Par qui?—R. Attaqué, ai-je compris, par M. Horsey, le député de Grey-Nord; qui a dit que j'avais publié ma lettre parce que le gouvernement avait refusé de me nommer sénateur. C'est l'explication que m'a donnée M. Tucker.

Q. En fait, avant que vous ayiez rendu cette affaire publique vous aviez pris une part active contre l'administration actuelle?—R. Oui.

Q. Vous aviez cessé de l'appuyer?—R. Oui.

Q. Et à venir jusque là vous ne l'aviez pas rendue publique—vous ne l'avez rendue publique qu'après avoir été attaqué et après qu'on vous eût attribué des motifs inavouables?—R. Et je ne l'aurais pas encore rendue publique.

Q. N'eut été le fait qu'ils vous ont attaqué?—R. Oui.

Q. Et accusé d'être mécontent parce que vous n'aviez pas été nommé sénateur?—R. Oui.

Q. Et c'est, dites-vous, ce qui vous a fait publier l'affaire?—R. Oui.

FRANK E. MACDONALD, de la ville de Toronto, marchand de bois, est appelé et assermenté, puis interrogé par M. Ritchie, conseil du Sénat.

Q. Vous habitez Toronto?—R. Oui.

Q. Que faites-vous?—R. Le commerce de bois.

Q. Vous êtes le gendre de M. Cook?—R. Oui.

Q. Connaissiez-vous feu l'honorable M. C. Cameron?—R. Oui.

Q. A un moment quelconque, avez vous eu avec lui une conversation au sujet d'une offre d'une position de sénateur si M. Cook versait six mille dollars?—R. Oui.

Q. Où cet entretien a-t-il eu lieu?—R. A Goderich.

Q. En quelle année, quel mois, aussi près que vous puissiez le dire?—R. C'était en avril 1897.

Q. Comment arrivez-vous à fixer la date?—Étiez-vous là pour quelque affaire particulière?—R. Oui, je me trouvais là pour terminer l'achat d'une goélette pour l'Ontario Lumber Company.

Q. La conversation, dites-vous, a eu lieu à Goderich?—R. Oui.

Q. Chez qui?—R. Chez M. Cameron.

Q. Comment se fait-il que vous vous trouviez là?—R. Je suis allé prendre le souper.

Q. Vous étiez là en invité?—R. J'étais là en invité.

Q. Est-ce avant ou après le souper que la conversation a eu lieu?—R. Après le souper.

Q. Où cela?—R. Dans la serre. Nous fumions un cigare.

Q. Et comment êtes vous tombés sur ce sujet?—R. Je disais d'une façon générale, que le parti, à mon avis, avait très mal traité M. Cook.

Q. Quand vous dites le parti, vous parlez du parti libéral?—R. Oui, je disais qu'ils avaient maltraité M. Cook en ne le nommant pas sénateur. Je croyais qu'il avait mérité la position; et M. Cameron continua: "naturellement, vous savez tout ce qui en est. Vous savez que s'il eut payé les dix mille dollars en question il aurait été nommé. Son élection a du lui coûter six ou huit mille dollars, et même eut-il été élu, cela n'aurait été que pour la durée du parlement, et c'est une grande folie de sa part de ne pas avoir donné la somme."

Q. De ne pas avoir donné les dix milles dollars?—R. Oui, ce sont là, aussi exactement que je puis me rappeler les paroles.

Q. Il vous parlait comme si vous saviez tout?—R. Oui.

Q. Et il a dit que son élection a du lui coûté de six à huit mille dollars, et encore pour une période restreinte, tandis que l'autre était une position pour la vie?—R. Exactement.

Q. M. Cook s'était-il porté candidat à une élection pour la Chambre des Communes peu de temps avant cela?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous le mois?—R. Non; je crois que c'est en juin que les élections ont eu lieu.

Q. Y a-t-il eu une élection partielle?—R. Oui, il y a eu une élection partielle en février, je crois.

Q. Il s'était présenté à l'élection générale de juin 1896?—R. Oui.

Q. Et l'élection partielle a eu lieu quand?—R. En 1897.

Q. Avez-vous quelque doute quant à la conversation?—R. Non, absolument aucun.

Contre-interrogé par M. BLAKE, conseil des personnes accusées.

Q. Vous êtes au service de la compagnie dont M. Cook est le président?—R. Oui.

Q. L'étiez-vous quand vous avez eu cette conversation?—R. Non, je ne le pense pas. Je n'en suis pas bien certain. L'entretien a eu lieu au moment où j'avais cessé de l'être.

Q. Mais depuis que vous êtes marié vous avez presque toujours été à l'emploi de M. Cook?—R. Oui.

Q. Et une grande partie du temps, vous avez habité chez lui?—R. Non, durant deux ou trois ans dans le cours de vingt années.

Q. Quand vous êtes parti pour Goderich, je suppose qu'il vous a demandé de relancer M. Cameron?—R. Je ne me le rappelle pas.

Q. Direz-vous qu'il ne la pas fait?—R. Je ne dirai pas qu'il ne l'a pas fait. Je ne me rappelle pas.

Q. Je suppose que vous avez eu nombre de conversation avec M. Cook au sujet de cette position de sénateur?—R. Certainement.

Q. Et vous vous êtes vigoureusement rangé du côté de votre beau-père?—R. Certainement.

Q. Et vous étiez d'avis qu'il aurait du être nommé à cette position de sénateur?—R. Oui, j'étais de cet avis.

Q. Et vous étiez à la table de M. Cameron et vous avez amené ce sujet sur le tapis?—R. Oui.

Q. Quelqu'un y assistait-il?—R. Non, pas pendant que nous conversions. Cette conversation a eu lieu dans la serre après le souper, pendant que nous fumions. Ma

ANNEXE No 1

femme et moi passions l'après-midi et prenions le souper chez lui; et nous nous sommes retirés au fumoir.

Q. Combien de temps a duré la conversation?—R. Je ne puis le dire.

Q. A-t-elle duré deux minutes?—R. Oui. Elle a duré cela. J'étais dans la serre avec lui.

Q. Comment avez-vous amené le sujet sur le tapis?—R. J'ai déclaré aussi exactement que possible, que je reprochais à son parti de n'avoir pas nommé M. Cook sénateur.

Q. Vous faisiez des reproches au parti?—R. Oui.

Q. Dans quels termes vous-êtes vous exprimé?—R. Je croyais qu'il avait mérité la position, qu'il avait travaillé de longues années pour le parti; non seulement travaillé mais dépensé beaucoup d'argent pour lui et qu'il était toujours prêt à répondre à son appel, et je croyais que si un homme quelque part méritait la position, c'était lui.

Q. Ce sont les observations que vous avez faites?—R. Oui, d'une manière générale.

Q. Et après ces observations de votre part, que vous a-t-il dit?—R. Il a dit: "naturellement vous savez toute ce qui en est."

Q. Que voulait-il dire par là?—R. C'est ce que j'ai cherché à savoir sans y réussir.

Q. Il vous a dit: "Vous savez tout ce qui en est." En saviez-vous quelque chose?—R. Je ne savais rien autre chose, sauf que M. Cook avait aspiré à la position de sénateur et qu'il désirait l'avoir.

Q. Vous ne saviez rien autre chose sauf que M. Cook avait aspirer à une position de sénateur?—R. Exactement.

Q. Vous n'avez jamais entendu parler d'une offre de position de sénateur pour dix mille dollars?—R. Non.

Q. Il ne vous l'avait jamais dit bien que vous habitiez sous le même toit?—R. Non, je n'avais pas habité sous le même toit depuis dix ans.

Q. Il vous a dit: "Vous savez tout ce qui en est." S'est-il arrêté là ou a-t-il continué?—R. Non; il a lui-même continué la conversation. Il ne m'a pas laissé dire un mot. Il a dit que si M. Cook eut donné les dix mille dollars il aurait eu la position.

Q. A-t-il dit pour quel usage?—R. Non.

Q. Est-ce là toute la conversation?—R. Je pense que c'est tout. Je ne puis exactement me rappeler.

Q. Quand avez-vous dit cela à M. Cook?—R. Je ne puis dire exactement. C'est quelquel temps après.

Q. Est-ce une année après?—R. Moins d'une année. Je me suis absenté après cela et je pense que c'est à l'automne. Je suis certain que c'est au cours de cette année-là.

Q. A l'automne, vous pensez?—R. Je le pense, je n'en suis pas certain, car je crois que peu après mon retour, je suis parti pour l'été.

Q. Vous voyiez M. Cook ainsi tous les jours?—R. Non; je n'étais pas à son emploi.

Q. Vous habitiez la même ville?—R. Oui.

Q. Et le voyiez fréquemment?—R. Certainement.

Q. Et vous ne vous êtes rien dit à ce sujet?—R. Pas que je me rappelle.

Q. Comment êtes-vous venu à lui en parler à l'automne?—R. Je ne dis pas que c'est à l'automne; je dis que c'est quelque temps après cela. C'est durant cette année-là, je n'en ai aucun doute.

Q. Comment se fait-il que vous êtes venu à lui en parler?—R. Nous faisons une marche ensemble; j'étais à dîner chez lui et nous marchions sur le brise-lames, et il commença à me parler de l'offre en question et je lui dis: "Je sais tout ce qui en est," et je lui repetai alors ce que M. Cameron m'avait dit.

Q. Et c'est alors que pour la première fois, vous avez entendu parler des dix mille dollars?—R. C'est la première fois.

Q. Et il n'a pas dit pourquoi on voulait les dix mille dollars?—R. Pas à moi.

Q. A-t-il dit qu'il avait souscrit au fonds du parti?—R. Non, il n'a pas parlé de cela, du tout.

Q. Je croyais que vous aviez dit que vous aviez parlé de cela?—R. Certainement.

Q. N'admettez-vous pas qu'on était dans un grand besoin, à ce moment là à cause des élections ?—R. Je ne suis pas politicien, et je ne puis dire quel besoin on avait de cet argent.

Q. Ne vous a-t-il pas dit qu'il y avait une élection dans le temps et que l'on avait beaucoup besoin d'argent pour le parti ?—R. Non.

Q. Il n'a dit rien autre chose que ce que vous avez déclaré, à savoir que s'il avait versé les dix mille dollars il aurait eu la position ?—R. Exactement.

Q. Avez-vous répondu quelque chose à cela ?—R. Rien. Il disait: "naturellement vous savez tout ce qui en est" et je n'en savais rien.

Q. Vous avez peut-être dit combien c'était malhonnête ?—R. J'ai pu le dire. C'est tout probable que je l'ai dit.

Q. Dites-vous sur la foi de votre serment que vous l'avez dit ?—R. Non.

Q. Vous n'avez pas fait de représentations, vous n'avez rien dit, vous avez rapporté la message à Toronto et l'avez remis à votre beau-père avant la fin de la même année ?—R. Vers la fin de l'année.

Q. Voilà l'histoire ?—R. Oui.

Par M. Ritchie, conseil du Sénat.

Q. Vous n'étiez pas à l'emploi de M. Cook quand vous avez vu M. Cameron ?—

R. Non.

Par M. Blake, conseil des personnes accusées.

Q. Que faisiez-vous ?—R. J'étais agent de la compagnie d'assurance contre le feu, la Manchester.

Q. Faisiez-vous beaucoup d'affaire ?—R. Pas autant que je l'aurais voulu.

Q. Pas assez pour vous faire vivre ?—R. Je n'ai pas dit cela.

Q. Je vous pose la question ?—R. Assez pour me faire vivre.

Q. Réellement ?—R. Oui.

Q. Avez-vous vos livres ?—R. Non.

Q. Qu'avez-vous fait de vos livres ?—R. Je n'en tenais pas.

Q. Le commerce était si mince ?—R. Mille ou douze cent dollars par année, voilà tout ce que je faisais, moi-même personnellement.

Q. Personnellement vous touchez cette somme nette, dites-vous ?—R. Oui, c'est à peu près le chiffre.

Q. Pensez-vous qu'en réalité que cela dépassait cinq cent dollars ?—R. Oh, oui ! C'était certainement douze cent dollars, peut-être bien quinze cent. Ce sont de ces choses que je ne puis pas me rappeler. Je vous ai dit la chose telle que je la croyais réellement.

Q. Vous pensez que vous gagniez autant que cela à la Manchester. Pendant combien de temps aviez-vous gagné cette somme à la Manchester ?—R. Je ne sais ce que vous voulez dire.

Q. Pendant combien de temps ?—R. Qu'entendez-vous ?

Q. Vous avez été à l'emploi de la compagnie d'assurance contre le feu, la Manchester pendant un certain temps ?—R. Oui.

Q. Pendant combien de temps ?—R. J'ai encore un lien d'affaire avec cette compagnie d'assurance.

Q. Vous n'entendez pas dire que vous réalisez cette somme aujourd'hui ?—R. Je n'ai pas calculé ce que j'ai fait l'année dernière, mais je crois que c'est quelque chose de plus.

Q. Sur la foi de votre serment, vous dites cela ?—R. Je le crois. Je pourrais télégraphier au gérant pour le savoir.

Q. Vous faisiez douze cents dollars par année ?—R. Oui.

Q. Cela ne vous suffisait pas pour vivre ?—Bien, non.

Q. Il vous fallait chercher ailleurs ?—R. Je suppose que vous voulez parler de ma femme ?

Q. Je ne parle de personne, mais bien du fait que vous ne pouviez pas vivre à Toronto à douze cents dollars par année et qu'il vous fallait chercher ailleurs ?—

R. Non.

ANNEXE No 1

Nouvel interrogatoire en chef.

Q. Pendant que vous étiez à la Manchester, combien preniez-vous de repas par jour ?—R. Trois, je crois.

Q. Avez-vous, dans ce temps-là, emprunté de l'argent de M. Blake pour vous aider à vivre ?—R. Non.

Q. Vous nous direz peut-être combien d'enfants vous aviez à faire vivre dans le temps ?—R. Trois, je crois.

Q. Payiez-vous vos dettes ?—R. Je le tâchais.

M. Ritchie, conseil du Sénat, dit que la preuve des faits est faite et qu'il n'est pas nécessaire pour le présent d'appeler d'autres témoins.

M. Blake, conseil des accusés, s'objecte à procéder à la défense tant que la preuve contre ses clients ne sera pas close.

Le comité s'ajourne alors à dix heures demain avant-midi.

GEO. C. HOLLAND,

Sténographe officiel.

M. F. JOHNSTON,

Sténographe.

JEUDI, 28 mars 1901.

Le comité se réunit à 10 heures de l'avant-midi.

HIELAND HANCOCK est assermenté et interrogé par M. Ritchie, conseil du comité.

Q. Vous êtes teneur de livres de l'*Ontario Lumber Company*?—R. Oui, monsieur.

Q. Dont M. Cook est le président, si je comprends?—R. Oui.

L'honorable M. Dandurand fait remarquer que, comme il s'agit ici d'un témoin de la poursuite, le conseil de M. Cook devrait l'interroger.

M. Ritchie, conseil du comité y consent.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook.

Q. Vous vous rappelez la visite de M. Preston au bureau de M. Cook?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous dire vers quelle époque c'était?—R. C'était à l'automne de 1898.

Q. Dites moi ce qui s'est passé lors de sa visite au bureau?—R. Lorsqu'il entra dans le bureau et aussitôt arrivé à la porte du cabinet de M. Cook, il dit : "bonjour, M. le sénateur."

Q. Puis qu'arriva-t-il ensuite?—R. Il entra et ferma la porte.

Q. Il entra dans le cabinet particulier de M. Cook et ferma la porte?—R. Oui.

Q. Combien de temps, environ, sont-ils restés ensemble?—R. Environ quinze ou vingt minutes, je dirais, je n'en suis pas bien certain.

Q. Je présume que vous n'avez pu rien entendre de ce qui s'est passé pendant qu'ils étaient ensemble?—R. Non, monsieur.

Q. Puis, que se passa-t-il ensuite?—R. M. Cook et M. Preston sortirent. M. Cook reconduisit M. Preston jusqu'à la porte de sortie.

Q. Ils sortirent du cabinet particulier de M. Cook?—R. Oui.

Q. Passant par la pièce où vous étiez?—R. Par la pièce où j'étais.

Q. Puis que se passa-t-il?—R. M. Cook reconduisit M. Preston jusqu'à la porte de sortie.

Q. Jusqu'à l'extérieur?—R. Jusqu'au delà de la porte de sortie.

Q. Puis qu'arriva-t-il?—R. M. Cook revint au pupitre où j'étais et d'un ton très indigné.....

M. Blake, conseil des personnes accusées s'objecte à cette preuve.

Objection renvoyée.

Q. Vous dites que lorsque M. Cook eût reconduit M. Preston à la porte il vint à vous immédiatement après avoir fermé la porte. Dans quel état d'esprit était-il, ou, plutôt, dans quel état semblait-il être?—R. Il paraissait très fâché.

Q. Et qu'a-t-il dit?—R. Il me dit : "Que pensez-vous de cette sacrée canaille de Preston?"

Q. Et ensuite?—R. Je dis : "qu'y a-t-il, M. Cook?" Il repliqua : "il voulait me faire payer dix mille dollars pour une position de sénateur."

Q. S'est-il passé autre chose?—R. Rien autre chose.

ANNEXE No 1

Contre-interrogé par M. Blake, conseil des accusés :

Q. La porte entre vous et M. Cook était-elle ouverte ?—R. Pendant l'entretien ?

Q. Oui ?—R. Non, monsieur.

Q. Il n'y a qu'une porte, je pense. Vous pouvez entendre assez distinctement ce qui se passe dans cette pièce ?—R. Vous ne pouvez rien entendre, monsieur.

Q. C'est un cabinet particulier ?—R. Oui.

Q. S'il eût parlé d'un ton élevé, je suppose que vous auriez pu entendre ?—R. Je vous demande pardon ?

Q. S'il eut parlé d'un ton élevé, je suppose que vous auriez pu entendre ?—R. Pas distinctivement.

Q. Mais vous auriez pu entendre la voix ?—R. Oui.

Q. Vous n'avez rien entendu de tel ?—R. Non.

Q. Pas d'éclats de voix, pas d'altercation ?—R. J'ai entendu les voix, j'ai entendu les sons de voix, c'est tout.

Q. Rien de plus que le son de voix ordinaire ?—R. Non, monsieur.

Q. Pourriez-vous dire quand ceci s'est passé, pourriez-vous indiquer le mois ?—R. Je ne puis vous indiquer le mois.

Q. Quand êtes-vous revenu des bois ?—R. Je suis revenu des bois au commencement de novembre 1898.

Q. Par conséquent cela a dû se passer après votre retour ?—R. C'est après mon retour.

Q. Mais vous ne sauriez dire si c'était en décembre ou même en janvier ?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Vous ne sauriez le dire dans un intervalle de deux ou trois mois ?—R. Non.

Q. Mais c'était certainement après novembre 1898 ?—Ce n'est pas longtemps après mon retour.

Q. Ce n'était pas la première fois que vous voyiez M. Cook en colère ?—R. Non.

M. Marsh, conseil de M. Cook, dit qu'il n'a pas d'autres témoins à faire entendre de la part de M. Cook.

Le Très Honorable SIR WILFRID LAURIER est appelé et assermenté, puis interrogé par M. Blake conseil des personnes accusées :

Q. Vous étiez premier ministre du Canada en 1896 ?—R. A compter du mois de juillet 1896.

Q. Et vous êtes encore premier ministre du Canada ?—R. Oui.

Q. Certaines accusations que vous avez peut-être lues, je suppose, ont été portées et l'une d'elles dit : " Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir lui avait offert un fauteuil au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce fauteuil en payant dix mille dollars." Qu'avez-vous à répondre à cette accusation ? Est-elle vraie, ou non ?—R. C'est absolument faux.

Q. Avez-vous directement ou indirectement suggéré à quelqu'un de demander à M. H. H. Cook quel qu'argent ou toute autre considération pour une position de sénateur ?—R. Jamais.

Q. Je regrette d'avoir à mentionner le nom de feu M. M. C. Cameron, mais son nom a été mis sur le tapis ; quant à ce monsieur, lui avez-vous jamais parlé directement ou indirectement de pareille chose ?—R. Je ne l'ai jamais fait, directement ou indirectement.

Q. En fait, savez-vous directement ou indirectement qu'on ait fait une proposition de ce genre à M. Cook ?—R. Non, je ne sais rien de tel.

Q. Connaissez-vous quelque chose de l'affaire avant l'élection de ces accusations en octobre 1900 ?—R. Je n'en avais jamais entendu parler jusqu'au moment où je vis l'affaire dans la *Gazette* de Montréal, en octobre dernier ; j'oublie la date.

Q. En votre qualité de premier ministre du Canada il est, je crois, de votre devoir de présenter les noms des personnes qu'on désire nommer sénateurs ?—R. Oui.

Q. Etiez-vous ou non disposé à suivre la recommandation des ministres d'Ontario quand à la nomination de M. Cook ?—R. Voici la règle que j'ai invariablement suivie en pareilles matières : quand mes collègues d'Ontario ont été unanimes sur le choix d'une personne pour une position de ce genre, je suis leur conseil. Lorsqu'ils n'ont pas été unanimes j'ai suivi mon propre jugement, attendu que la responsabilité retombe sur moi.

Q. De sorte que vous déclarez que pour ce qui est de vous et en tant que vous le savez, ni vous ni aucun membre de votre gouvernement, n'avez eu quoi que ce soit à faire directement ou indirectement soit pour offrir ou pour inspirer l'idée d'obtenir de M. Cook une considération quelconque ou de l'argent relativement à cette affaire ?—R. Certainement non, ni moi ni personne de mes collègues.

M. MARSH, conseil de M. Cook.—Je n'ai pas de question à poser.

M. RITCHIE, conseil du comité.—Dans la preuve faite ici il n'y a rien eu qui justifiait l'assignation de Sir Wilfrid Laurier comme témoin.

L'honorable Sir Richard Cartwright est appelé et assermenté, puis interrogé par M. Blake, conseil des personnes accusées.

Q. Vous avez entendu lire l'accusation qui a été portée, à savoir que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet par l'intermédiaire d'un agent envoyé à Toronto pour voir M. Cook ont offert à M. Cook une position de sénateur, et que vu sa longue et utile carrière dans la parti libéral, "il l'aurait" en payant dix mille dollars ? Est-ce que cet allégué est vrai ?—R. Absolument faux.

Q. Comme ceci est faux, vous n'avez pas fait pareille offre vous-même. Est-il à votre connaissance qu'on ait directement ou indirectement fait des offres ou qu'on ait suggéré quoi que ce soit relativement à cela ?—R. Non, jusqu'au moment où j'ai vu une déclaration assermentée, qu'on disait avoir été faite par M. Cook et qui a été publiée quelque temps avant la dernière élection.

Q. C'était la première fois que vous en entendiez parler ?—R. Oui.

Q. Jusque-là vous ignoriez qu'on prétendait même que pareille demande avait été faite ?—R. Oui.

Q. Je vous demande quelles étaient vos propres idées quant à la nomination de M. H. H. Cook au poste de sénateur ?—R. M. Cook avait été pendant un grand nombre d'années un très chaud et très énergique partisan du parti libéral, pendant une période de près de trente ans. Il en avait été de même de la famille de M. Cook. Je savais que M. Cook ainsi que sa famille avait fait de nombreux et de très gros sacrifices en politique, et de diverses façons, j'ai cru, en grande partie à cause de sa longue carrière et de ses longs services et vu aussi le fait, qu'à mon avis, il avait été traité injustement par nos adversaires politiques relativement à certaines transactions, que de tous les noms soumis, après un ou deux messieurs dont on mentionné les noms, M. Cook était celui qui avait auprès de nous le plus de titre à une position de sénateur. J'appuyai en conséquence sa demande.

Q. Vous avez appuyé sa demande d'une position de sénateur ?—R. Oui.

Q. Je vous fais cette question à laquelle vous avez déjà pu répondre, afin qu'il n'y ait pas doute à cet égard—au cours des négociations que vous avez eues pour le faire nommer sénateur, avez-vous directement ou indirectement fait attendre que M. Cook eût à payer de l'argent ou qu'il eût à donner une considération quelconque relativement à cette position ?—R. Certainement non.

ANNEXE No 1

Q. L'on dit que vous avez écrit et remis à feu M. M. C. Cameron une lettre que celui-ci devait faire voir à M. Cook sans la lui donner; cela, d'après ce qu'on a pu établir, se serait passé en octobre 1896?—R. A cette date reculée je ne voudrais pas jurer qu'il n'y a pas eu de correspondance entre M. Cameron et moi, mais, au meilleur de ma connaissance, il n'y a pas eu de correspondance échangée entre nous au sujet de la nomination de M. Cook comme sénateur, et de fait au sujet de quoi que ce soit sauf la nomination de M. Cameron même comme lieutenant-gouverneur.

Q. Lui avez-vous donné une lettre, si toutefois vous en avez écrit une, le priant de la faire voir à M. Cook sans cependant la lui remettre?—R. En tant que je puis me rappeler l'affaire, il n'y a pas eu, entre M. Cameron et moi de correspondance bonne ou mauvaise au sujet de M. Cook, et je suis certain—j'ai vu qu'on disait—je ne sais exactement ce qu'on disait—

Q. J'allais vous parler d'un allégué spécial; mais qu'avez-vous à dire relativement à une lettre que vous auriez donnée avec prière de la faire voir à M. Cook sans la lui remettre?—R. Non, je ne me rappelle qu'aucune lettre ait été échangée entre moi et M. Cameron, et je ne crois pas, d'après certains faits survenus, que pareille lettre ait jamais existé.

Q. Mais s'il arrivait qu'il y eût une communication de ce genre, y a-t-il eu une lettre que vous avez dit de faire voir à M. Cook, mais de ne pas la lui remettre?—R. Non, je n'en suis pas bien certain.

Q. Il a donc été dit que vous avez écrit une lettre qui contenait une phrase à peu près dans le sens que voici—car M. Cook ne peut citer les mots avec une exactitude absolue, à savoir qu'il devait faire quelque chose à cet égard. Voici, prétend-on, les expressions exactes: "Assurément notre ami M. Cook doit faire quelque chose". Avez-vous jamais écrit une lettre où vous disiez une chose de ce genre?—R. Au meilleur de ma connaissance, ainsi que je l'ai dit, il n'y a pas eu, relativement à M. Cook, de communication entre M. Cameron et moi, de même qu'il n'y a pas eu de communication du genre de celle que vous venez de lire.

Q. Ou quoi que ce soit dans ce sens?—R. Ou quoi que ce soit dans ce sens.

Q. Puis l'on prétend que M. Cameron a dit, bien qu'on ne dise pas que c'était là ce que vous entendiez, que l'interprétation de cette phrase était que M. Cook devait verser la somme de \$10,000—que la signification des mots: "faire quelque chose", était qu'il serait appelé à verser la somme de dix mille dollars. Avez-vous jamais fait comprendre à M. Cameron que c'était là ce qu'on devait dire?—R. Catégoriquement non. Il n'y a jamais rien eu de tel.

Q. Avez-vous jamais employé M. M. C. Cameron comme intermédiaire entre vous et M. Cook?—R. Non; jamais. Mais je me rappelle parfaitement qu'en deux ou trois circonstances M. Cameron, et quant à cela un bon nombre de messieurs qui connaissaient M. Cook, est venu me voir pour M. Cook, pour faire valoir ses titres à la position de sénateur.

Q. De sorte que vous n'êtes pas allé à M. Cameron, mais M. Cameron est venu à vous?—R. Oui, il vint faire valoir les titres M. Cook.

Q. Mais vous ne l'avez jamais prié de voir M. Cook et de débattre l'affaire avec lui?—R. Certainement non.

Q. Puis on allègue qu'à l'automne de 1897 ou au printemps de 1898, M. Cook est allé à votre bureau et qu'il a dit, au moment où il se retirait, que M. M. C. Cameron, dans une circonstance antérieure, lui avait demandé \$10,000 pour une position de sénateur?—R. En aucune circonstance, au meilleur de ma connaissance, M. Cook ne m'a mentionné le nom de M. Cameron au cours d'une entrevue avec moi et il en a eu un grand nombre au sujet de la position de sénateur. En tant que je puis me le rappeler, il n'a pas parlé de M. Cameron et, très certainement, il ne m'a jamais dit ce que vous venez de lire, à savoir que M. Cameron lui avait offert une position de sénateur pour \$10,000 ou toute autre somme.

Q. A-t-il de quelqu'autre façon fait allusion à la lettre dont j'ai parlé?—R. Non. Il n'a jamais fait allusion, non plus que M. Cameron dans quelqu'entretien qu'ils ont eu ensemble, encore moins à une lettre qu'il avait vue ou obtenue de moi.

Q. Quand avez-vous entendu parler pour la première fois de la lettre dont on dit s'être servi dans cette circonstance, en septembre ou octobre 1896?—R. Je n'en

1 EDOUARD VII., A. 1901

ai entendu parler que lors de la publication de la déclaration assermentée de M. Cook dans laquelle il faisait allusion à une entrevue avec un député qui, si j'ai bien compris, lui avait fait voir une lettre d'un membre du gouvernement.

Q. C'est la première nouvelle que vous avez eu d'un document de ce genre?—R. Oui, la première nouvelle.

Q. En tant qu'il s'agit de vous ou de ce que vous savez de qui que ce soit de vos collègues, la condition de la nomination était-elle que M. Cook devait verser une somme quelconque ou donner une condition quelconque?—R. Non; la question a été exclusivement débattue par moi et par tous ceux de mes collègues avec qui j'ai eu à conférer à ce sujet—la question a été exclusivement débattue au point de vue de la compétence de M. Cook à remplir la position et naturellement au point de vue de la compétence d'autres aspirants.

Q. Avez-vous en tout temps appuyé la nomination de M. Cook à une position de sénateur—j'entends depuis 1896?—R. Je ne suis pas bien certain, monsieur le président, que ce soit là une question à laquelle je doive répondre, attendu qu'elle se rapporte aux délibérations du conseil, mais je puis aller jusqu'au point de dire ceci : j'ai toujours appuyé la nomination de M. Cook.

Q. En conséquence, quant à vous, il n'y a pas eu besoin d'argent ou d'une considération pour obtenir votre appui?—R. Certainement non.

Q. Quelle a été, alors, la raison du retard apporté à la nomination?—R. En premier lieu et au meilleur de ma connaissance, il n'a pas été possible de nommer M. Cook en 1896 et en 1897, car il n'y avait pas de vacances, je crois, sauf celles remplies par M. Mills et M. Cox, et j'ai tout lieu de savoir que M. Cook et M. Cameron savaient parfaitement que ces deux messieurs seraient nommés avant lui.

Q. A-t-on fait connaître à M. Cook les raisons pourquoi il devait en être ainsi?—R. Je crois qu'on a dit plus d'une fois à M. Cook que les titres de ces deux messieurs avaient le pas sur les siens et qu'ils devaient être nommés les premiers.

Q. Après avoir entendu les accusations et les déclarations assermentées, désiriez-vous dire autre chose relativement à l'affaire?—R. Je ne puis dire que j'ai examiné tous les témoignages qui ont été donnés, mais c'est là tout le témoignage que j'ai à rendre au comité sur cette question quant à moi.

Contre-interrogé par M. Marsh, conseil de M. Cook:—

Q. M. Cook nous a parlé, sir Richard Cartwright, d'un entretien qu'il a eu avec vous le 31 août 1896, dans votre bureau à Ottawa. Vous vous rappelez la circonstance?—R. Je ne puis dire que je me rappelle la circonstance, mais je me rappelle bien que dès que nous avons été assermentés, M. Cook s'est présenté et a demandé une position de sénateur.

Q. Je vous parle de la circonstance où il a eu son premier entretien avec vous après la mort de sir David McPherson, décès qui arriva, me dit-on, le 16 août 1896; et M. Cook nous a dit que le 21, subséquemment au reçu de la nouvelle du décès de sir David McPherson, il eut cette entrevue avec vous et qu'au cours de l'entretien en question, ce décès est venu sur le tapis. Vous ayant donc signalé ces détails, vous rappelez-vous cette circonstance?—R. Je me rappelle que M. Cook a eu avec moi un grand nombre d'entretiens au sujet de la position de sénateur et je croirais que la date est très probablement exacte. Je suis bien sûr d'une chose, c'est que M. Cook est apparu dès que la mort de M. McPherson a été annoncée.

Q. Je cherche à fixer cette circonstance particulière et tout ce que je désire savoir est si vous pouvez vous la rappeler. Cette circonstance particulière fut le premier entretien qu'il eut avec vous après le décès du sénateur McPherson? Vous le rappelez-vous?—R. Oui, je me rappelle qu'il vint à mon bureau.

Q. Cette fois-là?—R. Cette fois-là, je présume.

Q. Voulez-vous nous dire la conversation qui eut lieu alors?—R. La conversation qui eut lieu alors fut à peu près dans ce sens—

ANNEXE No 1

Q. Pas d'à peu près. M. Blake s'oppose à ce genre de témoignage?—R. Si vous exigez de moi que je me rappelle les mots mêmes d'une conversation de cinq ans passés, je ne puis le faire, mais je puis vous dire ce qui se passa avec assez d'exactitude, si vous le désirez. M. Cook se mit à énumérer longuement ses années de service, les dépenses qu'il s'était imposé pour le parti libéral, les services de sa famille pour le parti libéral; il mentionnait, je crois, un grand nombre d'incidents divers, disant, par exemple, qu'il avait fait de son mieux pour aider M. Mackenzie après la retraite de celui-ci, ce qui était très vrai, je pense, et qu'il avait été très maltraité et persécuté par feu sir John Macdonald relativement à certaine transaction de bois ou autre chose au Nord-Ouest, ce qui était le cas, m'a dit M. Mills; et je pense qu'il me dit incidemment qu'outre ses longs services politiques, il était très bien vu dans l'église méthodiste et que sa nomination serait vue d'un bon œil par ce corps; je crois aussi qu'il fit allusion au fait qu'il était, comme moi, un descendant des loyalistes de l'Empire Uni. Il parla longuement, mais je pense que ce sont là les principaux sujets de sa conversation.

Q. Nous avez-vous rapporté toute la conversation qui a eu lieu alors?—R. En tant que je me la rappelle.

Q. De sorte que vous n'avez rien dit?—R. M. Cook m'en a épargné la peine. J'écoutai ce que M. Cook avait à dire. De fait, j'ai dit quelque chose, oui. Je dis à M. Cook que je reconnaissais ses services et que, pour ma part j'étais disposé à faire ce que je pourrais pour l'aider à obtenir une position de sénateur.

Q. Vous vous rappelez que tout ceci se passa dans une circonstance distincte dont vous avez souvenance, et cette circonstance fut son premier entretien avec vous après la mort du sénateur McPherson?—R. A cette date-là ou à peu près.

Q. Quand, ensuite, avez-vous eu un autre entretien avec M. Cook, et où cela?—R. Je ne saurais, vraiment, le dire, mais, je croirais, trois ou quatre semaines après, peut-être même plus tôt.

Q. Où cela?—R. A mon bureau, je crois.

Q. Veuillez me dire ce qui se passa cette fois-là?—R. Je ne pense pas qu'il y eut autre chose que les instances que fit M. Cook à l'appui de sa demande, me priant de nouveau de faire tout ce que je pourrais pour lui.

Q. Vous rappelez-vous qu'il se soit dit quelque chose de particulier dans cette circonstance? Pouvez-vous fixer cette circonstance-là dans votre esprit ou n'est-ce qu'une idée vague que c'était à peu près dans ce temps-là?—R. Je pourrais dire qu'en différent temps M. Cook a dû venir me voir vingt ou trente fois à ce sujet.

Q. Et vous ne parlez pas en ce moment d'une circonstance en particulier?—R. La substance de ses conversations était beaucoup la même chaque fois.

Q. Oui, je le croirais bien, naturellement. C'est à ce point que vous ne sauriez préciser une circonstance en particulier et nous dire ce qui s'y passa? Vous avez comme une idée vague de ce qui s'est passé en général?—R. J'ai beaucoup plus qu'une idée vague, mais M. Cook venait me faire de fréquentes visites à Ottawa, et parfois il passait beaucoup de temps dans mon bureau et diverses questions et affaires s'étaient discutées, toutes, cependant, dans le même sens et, partant, sur la question de sa nomination au Sénat.

Q. Revenons à cette entrevue du 21 août. Vous vous rappelez avoir dit alors à M. Cook pourquoi il ne pouvait avoir la position qu'il demandait, c'est-à-dire la position laissée vacante par la mort de sir David McPherson?—R. Oui, je pense. Je crois lui avoir dit que M. Mills et M. Cox allaient être nommés avant lui. C'est ce que je me rappelle au meilleur de ma connaissance.

Q. Vous avez mentionné les noms?—R. Je le pense.

Q. Vous vous rappelez la réponse de M. Cook quand on mentionna le nom de M. Cox?—R. J'ai lu certains dires attribués à M. Cook et si ces dires sont exactement rapportés, M. Cook semble avoir transposé une partie de la conversation qui eut lieu alors et mis dans ma bouche certaines observations faites par lui, à savoir que la raison de la préférence accordée à M. Cox étaient de soi disantes considérations d'argent. Je n'ai pas fait d'observations de ce genre.

Q. M. Cook n'a pas dit que vous aviez fait des observations de ce genre. Le rapport est inexact s'il dit cela.—R. J'ai lu la nouvelle disant que M. Cook l'a dit.

M. Cook donna à entendre qu'il supposait bien que M. Cox avait beaucoup fait pour le parti. Il n'avait pas d'objection à ce que l'un ou l'autre de ces messieurs passât avant lui. Il semblait admettre cela volontiers.

Q. Vous vous rappelez parfaitement maintenant, n'est-ce pas, que cette conversation a eu lieu lors de cette entrevue, le 21 août?—R. C'est ce que je me rappelle.

Q. Mais il y a à peu près cinq minutes vous avez prétendu me relater toute cette conversation et n'avez rien dit de ceci?—R. Vous me demandiez de quoi M. Cook avait parlé.

Q. Je vous demande pardon, je vous ai demandé de me donner la conversation au complet?—R. J'ai parlé de l'exposé que M. Cook avait fait de ses propres mérites, et du reste. Les observations relatives à Cox vinrent après.

Q. Vous ne m'avez pas dit cette réponse avant parce que vous ne supposiez pas que ma question avait assez d'ampleur pour embrasser cela?—R. Non, je ne supposais pas que vous vouliez des renseignements sur ce point.

Q. Vous rappelez-vous avoir eu une entrevue avec M. Cook au "Rossin House," à Toronto?—R. Oui.

Q. Dites-nous ce qui s'est passé cette fois-là?—R. M. Cook est venu me voir au Rossin House pour savoir s'il avait raisonnablement lieu de s'attendre à être bientôt appelé au Sénat, et, comme avant, il fit un exposé de ses titres et me fit comprendre que sa demande devait être mise en ligne de compte et ce, très promptement.

Q. S'est-il passé autre chose ensuite?—R. Je pense que cette fois-là j'avais une lettre de sir Wilfrid Laurier que je lui ai peut-être fait voir.

Q. Vous vous le rappelez-vous, la lui avez-vous fait voir ou non?—R. Je pense que oui.

Q. Au nombre des lettres produites ici dans cette enquête, il y en a une de vous à M. Cook, datée du 9 mars 1898. Elle se lit ainsi: "Mon cher Cook: La votre du 3 courant m'est parvenue en retard. J'ai l'espoir de pouvoir clore cette affaire maintenant)"—R. J'aimerais voir l'original. (On fait voir au témoin l'original, pièce produite n° 17).

Q. De quelle affaire s'agissait-il?—R. Je présume, bien que je n'en sois pas absolument sûr, qu'il s'agissait de sa demande d'une position de sénateur.

Q. Vous dites "mais je désire vous voir d'abord." L'avez-vous vu d'abord?—R. Je ne puis dire, à cette date reculée.

Q. Vous ne savez pas si cette observation de votre part déterminait ou non une autre entrevue?—R. Je ne me rappelle pas, je ne le pense pas.

Q. Dites-vous qu'il n'y a pas eu d'entrevue subséquemment à cette lettre et conformément à cette observation?—R. Non, je ne dis pas cela, je ne puis dire s'il y a eu une entrevue ou non.

Q. Vous rappelez-vous une entrevue que vous avez eue avec M. Cook, dans votre bureau, en mai 1898?—R. Je ne puis fixer d'autres dates particulières que celle-ci; durant tout le temps que j'ai été—naturellement j'ai été longtemps absent d'Ottawa en 1897 et probablement en 1898, je pense, à cause de la réunion de la Haute Commission, mais lorsque j'étais à Ottawa je dirai de mémoire, M. Cook avait l'habitude de venir me voir, mais je n'ai pas tenue note de la date de ses visites.

Q. Vous ne pouvez me dire si vous avez eu ou non une entrevue avec M. Cook à la suite de l'observation que contenait cette lettre?—R. Je ne le puis pas.

Q. Or comme vous ne pouvez me dire si cette entrevue a eu lieu, vous ne pouvez naturellement me dire ce qui s'est passé à cette entrevue?—R. Naturellement, je ne le puis pas.

Interrogé de nouveau par M. BLAKE, conseil des personnes accusées.

Q. Veuillez me dire brièvement les difficultés qui s'offraient à la nomination de M. Cook au sénat?—R. Les difficultés qui faisaient obstacle à M. Cook étaient en grande partie dues, quant à ce que je me rappelle, à l'indiscrétion et à la violence de caractère de M. Cook. Plusieurs fois lors des visites de M. Cook à mon bureau, il

ANNEXE No 1

parla et se conduisit d'une façon telle que, je dus le lui dire, cela préjudicierait probablement beaucoup à son affaire s'il se conduisait en dehors de mon bureau comme il se conduisait au dedans, et je pense que sa propre indiscretion et sa violence de langage ont été pour beaucoup la cause de la répugnance qu'on avait de confirmer sa nomination.

Q. Quelque soit ce qui a pu se passer à ces entrevues, au nombre de vingt à trente, dites-vous, votre mémoire vous permet-elle de répondre à ceci : a-t-il été suggéré que M. Cook dût donner de l'argent, une considération ou quoi que ce soit pour la position de sénateur?—R. Non, monsieur. Sur ce point, je suis parfaitement certain. Je ne lui ai jamais suggéré pareille chose.

Q. Directement ou indirectement?—R. Directement ou indirectement.

Q. Soit par lui ou par une autre personne?—R. Soit par lui ou par une autre personne.

M. Blake, conseil des personnes accusées déclare que c'est là toute sa preuve.

Le PRÉSIDENT.—Les autres conseils ont-ils d'autres témoins à faire entendre.

M. MARSH, conseil de M. Cook.—Non.

M. RITCHIE, conseil du comité.—Non.

M. BLAKE, conseils des personnes accusés.—Il y a une question que j'ai omis de poser à sir Richard.

Q. A quelle date M. W. T. R. Preston a-t-il cessé d'être organisateur ou l'agent ou peu importe le nom au juste, du parti libéral?—R. Vers 1891, je pense, ou peut-être bien au commencement de 1892.

Par le président :

Q. Est-ce à l'époque où il a été nommé bibliothécaire par le gouvernement d'Ontario?—R. Je pense que c'est vers cette date. Je ne me rappelle pas ; mais je me souviens que peu après l'élection de 1891, M. Preston a cessé d'être organisateur.

Par M. Blake, conseil des personnes accusées :

Q. Sans entrer dans les détails, quelle en a été la cause? S'est-il retiré volontairement, ou pour cause, sans donner de détail?—R. M. Preston s'est démis.

Q. Et à compter de ce moment a-t-il eu quelque chose à faire auprès du gouvernement fédéral?—R. Rien du tout.

Q. A compter de ce moment il a cessé d'avoir quelque chose à faire auprès du gouvernement fédéral?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT.—Le conseil veut-il dire le gouvernement fédéral ou le parlement fédéral?

M. BLAKE, conseil des personnes accusées.—Je pense que le président a raison et il vaut mieux que je pose ainsi ma question.

Q. A compter de ce moment il a cessé d'avoir quelque chose à faire auprès du parti libéral dans le domaine fédéral?—R. Oui.

Q. Il n'a rien eu à faire à compter de ce moment auprès du parti libéral dans le domaine fédéral?—R. Non, il n'a rien eu à faire.

Par le président :

Q. Nous comprenons, je suppose, que Preston n'a rien eu à faire officiellement avec le parti. Nous savons qu'à d'autres titres c'était autrement?—R. Je suppose que, comme tout autre citoyen il exprimait son opinion.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Je présume alors qu'il a finalement cessé ses rapports avec le parti libéral ou avec le gouvernement fédéral à compter du jour dont parle M. Blake? Il a alors cessé et n'a jamais repris ses relations avec le parti?—R. Il n'a jamais repris de relations, naturellement il a, en qualité d'agent d'immigration, une position qu'il tient du gouvernement fédéral.

Q. D'aucuns diraient que c'est là reprendre des relations?—R. Vous le savez vous-même.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Est-ce que Preston dont on a tant parlé est l'individu qu'on relie à la "machine". Vous êtes au courant de ce qui se dit?—R. Le nom de M. Preston a été mentionné, je crois, relativement à la "machine".

Q. C'est le même Preston?—R. Oui.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Est-ce le même individu qui voulait leur faire caresser la machine?—R. Oui.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER est rappelé.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Relativement aux positions de sénateur pour l'Ontario quelle est la coutume? Lorsque les ministres de l'Ontario sont unanimes sur le choix des personnes à nommer, la nomination est faite et lorsqu'ils ne le sont pas vous tranchez la question?—R. Lorsque mes collègues ne sont pas unanimes et qu'il y a froissement, je prends la responsabilité de trancher la question en suivant mon propre jugement.

Q. Dans une lettre produite hier, il est dit que sir Richard Cartwright était chargé de ces questions pour l'Ontario. Sir Richard avait-il une mission spéciale?—R. M. Cook a vu sir Richard Cartwright, ainsi que sir Richard l'a dit il y a un instant, et m'a vu aussi plusieurs fois, et, chaque fois, je lui ai dit de voir mes collègues de l'Ontario et particulièrement sir Richard, qui, vu son ancienneté sur moi, était mon conseiller intime.

Q. Est-il vrai que sir Richard était chargé d'une façon spéciale des nominations de sénateurs pour l'Ontario?—R. Non, pas pour l'Ontario; j'ai dit à Cook à maintes reprises: "Vous feriez mieux de voir mes collègues de l'Ontario, vous feriez mieux de voir sir Richard." M. Marsh a eu l'obligeance de me mettre copie d'une lettre que j'écrivais à M. Cook le 23 novembre 1897 et qui répétait à M. Cook ce que j'ai dit: "Mon cher Cook, j'ai la votre du 18 courant; je n'ai pas besoin de vous dire que ce sera toujours un plaisir pour moi de faire quoi que ce soit," etc., et je lui dis que mes propres vœux ne font pas toujours loi dans ces choses. Puis je reçus une lettre de M. Cook au mois de mars 1899. Je lui adressai la réponse que voici: "Mon cher Cook,—J'ai la votre d'hier au sujet de la position de sénateur. Je vais la remettre à mes collègues de l'Ontario qui, comme vous le savez très bien, ont le premier mot à dire dans cette affaire." Puis au mois de juillet 1899, M. Cook m'écrivit une lettre dans laquelle il disait qu'il retirait sa demande, et je lui écrivis pour lui dire que sir Richard Cartwright avait en mains l'affaire dont il parlait.

Q. Avait-il en mains cette affaire de Cook?—R. Tout comme je vous le dis. J'attendais que mes collègues de l'Ontario me conseillassent, et quand ils étaient tous unanimes j'adoptais leur décision et quand ils ne l'étaient pas j'agissais de mon chef.

ANNEXE No 1

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT est appelé.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Étiez-vous spécialement chargé de cette affaire ou vous êtes-vous arrogé l'affaire de cette nomination?—R. Non, il est toujours compris que les nominations sont faites par toute la délégation de l'Ontario, et pas un seul d'entre nous pourrait ou voudrait tenter de disposer du patronage du Sénat de son propre et unique chef.

M. BLAKE, conseil des accusés.—Je crois comprendre que MM. Biggs et Preston sont ici et si le comité jugeait à propos de leur poser des questions pour corroborer ou contredire les témoignages entendus, il peut le faire.

L'honorable M. DANDURAND.—Je propose appuyé par l'honorable M. Ferguson que M. Preston soit appelé.

L'honorable M. FERGUSON.—Oh non, qu'il vienne de lui-même.

M. RITCHIE, conseil du comité.—Je ne vois pas ce qu'on gagnerait à appeler ces témoins, en présence de la dénégation positive des ministres, car, en supposant qu'il ait fait cette ouverture à M. Cook il a du le faire sans autorisation.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT est appelé.

Par le président :

Q. Si une lettre comme celle dont parle M. Cook, quand il jure catégoriquement et positivement qu'il a reconnu votre écriture et votre signature, si M. Cameron lui a fait voir une lettre comme celle-là, ce devait être un faux?—R. Il n'y a pas eu de telle lettre. Je ne crois pas qu'une lettre quelconque ait jamais existé, bien sûr pas de lettre comme celle dont M. Cook a parlé, et je le crois d'autant plus que bien que j'aie fréquemment vu M. Cameron ou M. Cook après cela, ni l'un ni l'autre n'a jamais fait directement ou indirectement allusion de quelque façon que ce soit à une entrevue du genre de celle dont M. Cook a parlé ou à une lettre comme celle-là. Or il serait absolument impossible, vu les conversations, que M. Cook n'eût pas fait allusion à une telle lettre si on la lui avait fait voir.

Q. Nous comprenons que vous ne croyez pas qu'on ait fait voir pareille lettre à M. Cook?—R. Je ne crois pas qu'on lui ait fait voir pareille lettre.

Q. Il jure qu'il en a de fait parlé au cours de la conversation qu'il a eue avec vous?—R. A cela j'ai donné le démenti le plus formel. Dans tous les cas, je désire que le comité comprenne clairement que M. Cameron, une des soi-disantes parties dans l'affaire, ou M. Cook l'autre soi-disante partie, n'a jamais fait allusion soit à l'entrevue soit à la lettre, et j'ai vu ces personnes nombre de fois après cette prétendue entrevue et après qu'on eut fait voir cette prétendue lettre, et je ferai remarquer de plus, pour renseigner le comité, que M. Cook et M. Cameron devaient parfaitement savoir en 1896 qu'il n'y avait pas de perspective possible que M. Cook fût nommé de longtemps encore. J'ai oublié la date exacte de la nomination de M. Mills, mais je crois que c'est en 1897. Tout l'affaire me semble absolument absurde quant aux dates, car M. Cook et M. Cameron savaient qu'il ne pouvait être nommé en 1896 ou en 1897, et si je me souviens bien, il n'aurait pas été possible de faire la nomination avant 1898, de sorte qu'il me paraît absurde que les négociations pussent se continuer quand il n'y avait pas de vacance à donner à M. Cook.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. M. Cameron était un vieux politicien, depuis longtemps dans la vie publique?—R. Oui.

Q. Vous aviez beaucoup de confiance en M. Cameron dans vos relations avec lui dans la vie publique ?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous dire ce que M. Cameron a voulu dire en écrivant à M. Cook au sujet de la position de sénateur : " Il y a un moyen de rendre la chose certaine. Je ne mentionnerai pas ce moyen avant de vous voir." Connaissez-vous quelque moyen par lequel on pouvait assurer la chose à M. Cook ?—R. Certainement non. Je crois qu'il est extrêmement regrettable qu'on traine de quelque façon que ce soit le nom de M. Cameron dans cette affaire. Je ne puis entreprendre de dire ce qui a pu se passer entre M. Cameron et M. Cook. Voici la seule chose qui me revient à la suite de la question que pose l'honorable sénateur : Je pense qu'une fois M. Cameron m'a demandé s'il était possible d'amener M. Reesor, qui était très infirmes, à résigner en faveur de Cook et si cela pouvait s'arranger au profit de M. Cook. Il m'a posé cette question et je pense lui avoir répondu que si M. Reesor était disposé à résigner, la chose pourrait probablement s'arranger. C'est là la seule chose que je puisse me rappeler.

Q. Il ne pouvait donc y avoir de raison dont il ne pouvait être fait mention dans la lettre ?—R. Je n'ai pas vu la lettre, et je ne puis absolument rien dire de ce qui s'est passé entre M. Cameron et M. Cook.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Savez-vous si M. Reesor s'est démis depuis ?—R. Il s'est démis depuis.

Q. Dans quelles circonstances ?—R. Je ne le sais pas. J'ai supposé qu'il se sentait incapable—sa santé était très délabrée en 1896. Chacun sait que M. Reesor était depuis des années incapable de se mouvoir, à moins de se faire porter dans une chaise.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Vous avez fait remarquer que la démission de M. Reesor était peut-être ce qu'on a voulu dire par " rendre la chose certaine " ?—R. Vous me posez la question. M. Cameron me demanda une fois si, dans le cas où M. Reesor résignerait, je croyais qu'on pouvait obtenir pour M. Cook la position de M. Reesor.

Q. Quelle pouvait bien être la raison, savez-vous—vous l'avez vous-même suggéré—pour qu'on consultât M. Cook au sujet de la démission de M. Reesor ?—R. Je ne l'ai pas suggéré. Vous m'avez demandé ce à quoi M. Cameron a pu faire allusion, et voici, d'après ce que je puis dire, ce à quoi M. Cameron a pu faire allusion : il m'a demandé si, advenant la démission de M. Reesor, M. Cook pouvait avoir la position.

Q. M. Cameron écrit à M. Cook : " Il y a un moyen de rendre la chose certaine." Vous avez vous-même donné à entendre qu'il pourrait se faire que ce fut relativement à la démission probable de M. Reesor. Pourquoi consulter M. Cook au sujet de la démission de M. Reesor ?—R. M. Reesor était dans un état de santé qui ne rendrait pas sa démission improbable.

Q. Comment se fait-il qu'il ait été question de la démission de M. Reesor entre M. Cook et M. Cameron ?—R. La difficulté qui empêchait de nommer M. Cook était qu'il n'y avait pas de vacance.

Q. " Il y a un moyen de rendre la chose certaine. Je ne vous parlerai pas de ce moyen avant de vous voir ". C'est ce que dit la lettre de M. Cameron à M. Cook, en date du 29 août 1896 ?—R. Cette lettre, je vois, est datée du 29 août 1896. Je pensais que vous disiez 1897. Ceci n'est pas l'écriture de M. Cameron, c'est une copie.

Par M. Ritchie :

Q. Quand, de fait, le sénateur Reesor s'est-il démis ?—R. Je crois qu'il s'est démis il y a six mois. Je n'ai pas donné d'explication sur ce point.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Croyez-vous encore après l'explication qu'on a donnée relativement à ce nom, soit la question de santé, croyez-vous encore que cela pouvait s'appliquer à M.

ANNEXE No 1

Reesor?—R. Non, je ne pense pas que M. Reesor pouvait y songer. J'ai toujours compris que M. Reesor n'était pas riche.

Par M. Marsh :

Q. On a produit une lettre ici. Voici un original du 30 septembre 1897, de M. Cameron à M. Cook ; la lettre se lit comme suit :

“ MON CHER COOK,—Vous vous rappelez peut-être qu'il n'y a pas très longtemps j'ai fait valoir de toutes mes forces auprès du gouvernement vos titres à la position que vous demandez. J'ai supposé à un moment que l'affaire était tout arrangée. Cependant, j'ai été désappointé. Vous aviez les cartes en mains, vous avez refusé de les jouer et vous avez ainsi perdu la partie.”

Or quelles étaient, pouvez-vous dire, les cartes qu'il avait en mains, comment a-t-il refusé de les jouer?—R. Je ne sais pas quelles cartes M. Cameron et M. Cook ont pu respectivement jouées. La seule chose que je sais c'est que je n'étais pas de la partie.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Le 3 mars 1898, M. Cook écrivait une lettre : “ Mon cher Sir Richard.” En réponse vous écriviez ceci, 9 mars :

“ La vôtre du 3 courant m'est parvenue en retard. J'ai l'espoir de pouvoir clore cette affaire maintenant.”

Pourquoi cette affaire n'a-t-elle pas été close avant cette date?—R. Je suppose que la raison pourquoi l'affaire n'a pas été close est celle qu'a donnée sir Wilfrid Laurier, à savoir que la délégation de l'Ontario n'était pas unanime.

Q. C'est ce que vous supposez?—R. C'était la raison réelle dans le temps, je n'en ai pas de doute.

Q. Est-ce la raison réelle aujourd'hui?—R. A savoir que la délégation de l'Ontario n'était pas unanime quand à M. Cook. Je devrais dire que la délégation de l'Ontario était absolument unanime.

Q. Vous disiez : “ J'ai l'espoir de pouvoir clore l'affaire.” Maintenant vous dites que la raison pourquoi elle n'a pas été close c'est qu'il n'y avait pas d'unanimité parmi les ministres?—R. C'est ce que je supposais.

Q. Vous ajoutez : “ Je veux vous voir d'abord ”?—R. Je ne puis donner d'autre raison de mon désir de le voir d'abord que le fait que nombres de remarques avaient été faites sur la conduite de M. Cook, à l'égard de quoi je voulais probablement le voir et obtenir des explications avant que l'affaire fut de nouveau mise à l'étude.

Q. Pourquoi ne lui avez-vous pas dit que c'était parcequ'il n'y avait pas d'unanimité chez les ministres?—R. Je ne pense pas que ce soit là une chose dont on devait me voir parler dans une lettre même à M. Cook. Il savait probablement aussi bien que moi qu'il n'y avait pas d'unanimité chez les ministres. Je n'étais nullement tenu de dire par le détail les difficultés qui existaient.

Q. Si tout le monde le savait, la raison que vous donnez ici : “ mais je puis avoir besoin de vous voir d'abord ” n'étais pas à cause du manque d'unanimité?—R. Il y avait, dans le temps, des difficultés à amener les différents ministres à s'entendre en faveur de M. Cook. J'avais espéré y arriver, mais je n'ai pas réussi.

Q. Et n'ayant pas réussi vous vouliez, dites-vous, le voir avant de clore l'affaire?—R. J'avais dans le temps l'espoir d'avoir arrangé l'affaire en sa faveur. Ainsi que la chose arriva je ne pus réussir, mais j'ai pu désirer le voir, je suppose, pour parler avec lui de remarques qu'on avait faites et qui demandaient peut être des explications.

Q. Pour lui dire comment il se faisait que vous n'aviez pas réussi?—R. Put-être que oui, peut-être que non.

Q. Était-ce ainsi ou non?—R. Je ne puis guère dire exactement après une période de trois ans pourquoi je voulais le voir, mais je puis vous dire ceci qu'il y avait dans le temps beaucoup de discussion et de tiraillement et que je cherchais à réconcilier les opinions à la nomination de M. Cook. Cela, je puis vous le dire.

Q. C'était le 9 mars 1898?—R. Je le suppose.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Vous avez dit que dès le début de cette affaire de nomination de sénateur pour l'Ontario, vous vous étiez fait l'idée que M. Cook était un sujet convenable et qu'il devait être nommé?—R. Je ne dirais pas que M. Cook est mon idéal en fait de sénateur mais je croyais qu'à cause de ses services au parti—

Par le président :

Q. Il avait suffisamment de qualités?—R. Sur ce point je réserve mon opinion. Je croyais que ses longs services au parti et les services de sa famille— Je crois de fait qu'il était le plus ancien membre du parlement que nous avions à l'exception de deux ou trois messieurs de la Chambre des Communes, et je croyais que cela justifiait sa demande.

Q. Vous aviez réfléchi sur toutes ces choses et les aviez gravées dans votre esprit. Vous aviez aussi mis en ligne de compte certains prétendus mauvais traitements dont M. Cook avait été l'objet de la part de sir John Macdonald. Vous nous avez dit cela et, après en avoir parlé à M. Mills vous avez constaté que c'était le cas ; vous avez pesé toutes ces choses et vous êtes arrivé à la conclusion que M. Cook avait droit à un fauteuil de sénateur. Vous nous avez dit cela?—R. Oui.

Q. Connaissiez vous bien M. Cook de vous-même?—R. Dans le sens politique, naturellement, je connaissais M. Cook très bien.

Q. Vous dites maintenant que ce passage de votre lettre relativement à la nécessité de le voir avant de clore l'affaire pourrait se rapporter à des objections qu'on soulevait à l'égard de M. Cook quant à ses antécédents?—R. Je n'ai pas dit quant à ses antécédents, mais généralement parlant, on avait soulevé des objections à son égard.

Q. Voulez-vous discuter ces objections, objections que vous aviez eu tout le temps à l'esprit—vous les avait-on exposées sous un nouvel aspect?—R. Comme je l'ai dit, je crois, au comité, au cours de mon témoignage, il y a un instant, M. Cook, malheureusement, avait fait preuve d'imprudence et de violence de langage dans plusieurs circonstances. Si je devais en juger par ce qui s'était passé dans mon bureau, si M. Cook parlait à l'extérieur de la façon dont il me parlait, je ne pouvais pas m'étonner que plusieurs de mes collègues refusaient absolument d'avoir quoi que ce soit à faire avec lui.

Q. Vous ne vouliez pas le voir pour lui demander de s'expliquer sur le langage qu'il avait tenu dans votre bureau?—R. Non pas le langage qu'il avait tenu dans mon bureau, mais j'aurais voulu le voir et je l'ai probablement vu pour savoir s'il avait été aussi indiscret en dehors de mon bureau qu'il l'avait été en dedans. Je l'ai averti à maintes reprises que s'il continuait à se conduire comme il le faisait, le vide se ferait autour de lui et il annihilerait ses chances de succès.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. C'est à-dire, à écrire ces lettres?—R. Non ; quant aux lettres je n'y voyais rien de mal, mais M. Cook avait parlé en insensé et en indiscret à l'extérieur, nous a-t-on dit, et je l'avais averti d'être plus prudent, et d'après ce qu'il s'était passé dans mon bureau j'étais parfaitement convaincu que si M. Cook avait été aussi indiscret en public, mes collègues avaient bien lieu d'être froissés.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Vous dites que vous le lui avez dit plus d'une fois?—R. Oui.

Q. Alors quelle nécessité y avait-il de le voir encore à ce sujet ? Vous auriez pu le lui laisser savoir dans une lettre, n'est-ce pas?—R. Je n'aime pas beaucoup discuter ces choses dans des lettres, etc., en tout temps, et il n'est pas non plus opportun de les discuter dans des lettres.

Q. Voyant que vous lui aviez déjà donné une rebuffade?—R. Voyant que je l'avais déjà mis sur ses gardes et je voulais l'avertir de nouveau.

ANNEXE No 1

Par l'honorable M. Landry :

Q. Vous dites que c'est dans ce but que vous vouliez le voir?—R. C'est dans ce but, je pense, que je voulais le voir dans cette circonstance particulière.

Q. Vous jurez que c'est dans ce but?—R. Je n'avais pas, dans l'idée, d'autre objet de le voir.

Q. Aviez-vous cela dans l'idée?—R. Dans une ou deux circonstances, je crois.

Q. L'aviez-vous cette fois là?—R. Cette fois là, je crois, j'en juge d'après la date.

Q. Malgré cela vous aviez l'espoir "de clore l'affaire maintenant"—R. J'avais quelqu'espoir.

Q. Et pourquoi n'a-t-elle pas été close?—Bien, je n'ai pu convaincre mes collègues, voilà tout.

Q. Vous vouliez voir M. Cook, pourquoi?—R. Je voulais voir M. Cook pour discuter toute l'affaire avec lui.

Q. Pour faire tomber vos collègues d'accord?—R. Pour applanir les difficultés qui étaient dans le chemin.

Q. Quelles étaient ces difficultés?—R. Je l'ai dit, je crois, trois fois au comité. Les difficultés dans le chemin de M. Cook étaient les intempérances et les violences de langage de M. Cook.

Q. Était-ce la seule difficulté?—R. Je ne dis pas cela. Je dis que c'était un très grand obstacle dans le chemin de M. Cook.

Q. Quelles étaient les autres?—R. Les autres, il me faut vous en référer à mes collègues.

Q. Quels collègues?—R. Bien, les différents messieurs de l'Ontario. Naturellement chacun a le droit de se faire une idée de la compétence de la personne à nommer.

Q. Quels étaient les collègues contre lui?—R. Cela, je refuse de le dire.

W. T. R. PRESTON, de la ville de Londres, Angleterre, inspecteur d'agences d'émigration en Europe, est appelé et assermenté, puis interrogé par M. Ritchie.

LE TÉMOIN—On a dit hier que j'étais à la porte à écouter les témoignages des témoins. Je n'ai entendu le témoignage de personne; je ne suis venu à la porte que lorsque la discussion a eu lieu.

Q. M. Cook a dit ici, dans son témoignage, qu'une fois—je crois qu'il a dit en 1898—vous êtes allé à son bureau, dans l'édifice du Freehold et que vous vous êtes présenté en disant: M. le Sénateur?—R. "Bonjour, M. le Sénateur."

Q. Est-ce exact?—R. Je crois que c'est exact.

Q. Puis il dit qu'ensuite vous êtes entré dans son cabinet particulier et que vous avez eu avec lui, dans ce cabinet, un entretien au sujet d'une position de sénateur?—R. Je pense que tout s'est passé dans son cabinet particulier.

Q. Un des témoins entendus ici dit qu'avant votre entrée dans ce cabinet, la porte étant ouverte, vous vous êtes présenté à M. Cook en l'appelant M. le sénateur?—R. Oui.

Q. La question de la position de sénateur a-t-elle été le sujet de l'entretien dans le temps?—R. En partie.

Q. Était-ce le but de votre visite?—R. Oui.

Q. Vous n'aviez pas d'autre but que vous puissiez vous rappeler maintenant?—

R. Rien en particulier.

Q. Voulez-vous nous dire ce qui s'est passé entre vous et M. Cook cette fois-là?

R. Je crois pouvoir le faire en thèse générale. Je ne saurais être exactement certain de tous les détails de la conversation. Je me rappelle qu'immédiatement en entrant je lui dis d'un ton jovial: "Bonjour M. le Sénateur," et nous nous sommes assis et avons causé quelque temps. Je lui dis ensuite: "je suis allé à Ottawa,"—puis je

crois que nous avons parlé d'une lettre que je lui avais écrite lui demandant de le voir. Je lui dis alors que j'avais été à Ottawa. Mais avant d'aller plus loin je devrais dire que quelque temps avant, quelques semaines probablement, je l'avais rencontré sur la rue Yonge, entre la rue Adélaïde et de l'Arcade, et il avait discuté la question de la position de sénateur et ses chances de succès. Avant cela je l'avais rencontré dans le couloir de l'assemblée législative et au cours de la conversation il avait parlé de la position de sénateur. Lorsque je le rencontrai sur la rue Yonge il me dit quelque chose comme ceci : " Vous allez à Ottawa de temps à autre. Je voudrais bien que vous essayeriez de voir quelles sont mes chances de succès." Je lui dis que je ne me mêlais pas du patronage du gouvernement, mais que si je pouvais apprendre quelque chose qui l'intéressât je le lui laisserais savoir. C'est quelques semaines après que je me suis trouvé ici, et j'allai ensuite le voir. Naturellement, cette fois là, la conversation tomba bientôt sur la question du sénat. Nous avons parlé d'autres choses ; je lui dis : " Eh bien, quelles sont les chances à Ottawa."

Q. Vous lui avez dit cela ?—R. Oui ; je dis : " J'ai peut-être des nouvelles qui vous intéressent." Puis nous procédâmes à discuter sa compétence d'une façon ou d'une autre, en partie sur le ton du badinage et en partie sur un ton sérieux ; je lui dis : " Je conclus du peu que j'ai appris que vous pouvez être nommé sénateur avec le temps, mais je doute beaucoup que vous le soyez présentement. Il semble y avoir une impression générale qu'il faut fortifier le groupe des orateurs libéraux au sénat," et j'ajoutai : " franchement, M. Cook vous n'avez pas beaucoup brillé par votre éloquence dans la Chambre des Communes." Il se mit alors à me dire que je ne l'avais pas entendu dans ces derniers temps, ce que je dus admettre. Il me dit que si, seulement, je l'avais entendu dans Simcoe-Est, alors qu'il pouvait tenir bon pendant une heure et quart ou une heure et demie, je serais convaincu qu'il avait fait des progrès. Il dit qu'il pouvait donner la colique à Mackenzie Bowell, dans tous les cas.

M. BLAKE.—Je crois que ceci devrait se taire. On ne devrait pas permettre cela

LE PRÉSIDENT.—Je n'ai pas la moindre objection.

Le TÉMOIN continue.—D'une chose à l'autre je dis en badinant : " Je ne pense pas qu'il serait juste d'infliger des discours de ce genre au Sénat. Ils ne les endureraient pas." Il dit qu'ils ne mouraient pas assez vite. Naturellement c'était tout du badinage ; mais tout ceci se résumait à dire, du moins je donnai à entendre que s'il voulait grossir ses chances de succès quant au Sénat, il devait être en état de démontrer qu'il pouvait tenir son bout et donner de la force aux arguments du parti libéral.

Q. Or vous avez dit que vous aviez été à Ottawa ?—R. Oui.

Q. Et à votre retour vous l'avez vu et lui avez dit que, d'après les entretiens que vous aviez eus, vous pensiez qu'il serait peut-être nommé sénateur plus tard ?

—R. C'est l'impression que j'avais.

Q. Quelle était la raison qui faisait qu'il ne pouvait pas être nommé dans le moment ?—R. Je croyais que c'était à cause de son incompétence.

Q. Pensiez-vous qu'il ferait des progrès comme orateur ?—R. Non, mais dans l'intervalle on nommerait peut-être des orateurs et sa nomination viendrait ensuite.

Q. Il n'y avait pas de débat politique dans le temps ?—E. Je ne puis me le rappeler.

Q. Pas de débat qui pût lui donner l'occasion de faire voir sa valeur comme orateur ?—R. Il y avait des élections partielles.

Q. Croyiez-vous qu'il dût aller prendre part à ces élections partielles pour établir sa valeur comme orateur ?—R. Je lui suggérai cela.

Q. Voulez-vous nous dire qui vous avez vu à Ottawa ?—R. Je ne viens jamais à Ottawa sans voir sir Richard Cartwright.

Q. Avez-vous vu sir Richard cette fois-là ?—R. Oh, oui ; j'en suis très convaincu.

ANNEXE No 1

Q. Avez-vous parlé de la nomination de M. Cook au Sénat?—R. Non; je n'en ai pas parlé.

Q. En avez-vous parlé de quelque façon que ce soit?—R. J'en ai fait incidemment allusion à sir Richard, comme ceci: "Que pensez-vous des chances de succès de notre ami Cook"?

Q. Qu'entendez-vous par incidemment? J'ai compris que vous deviez vous renseigner sur les chances de M. Cook?—R. J'ai toujours évité de faire de la cabale.

Q. Vous cherchiez tout simplement à le faire parler?—R. Non; c'était une conversation incidente.

Q. Qu'avez-vous dit?—R. Je crois que c'est tout: "Que pensez vous des chances de notre ami Cook"?

Q. Quelle a été la réponse?—R. D'après ce que je me rappelle il a répondu que l'intention était, dans l'intervalle, de donner plus de force aux talents appelés à faire la discussion au Sénat.

Q. Il ne vous a pas dit, cette fois-là, que M. Cook était et avait été son choix depuis quelques années?—R. Je sais qu'il a toujours été fort bien disposé envers M. Cook.

Q. Vous a-t-il dit, dans cette circonstance, qu'il l'avait appuyé du commencement à la fin, mais que certains de ses collègues appuyaient d'autres personnes?—R. Je n'en suis pas certain.

Q. Est-ce tout ce que vous avez dit: "quelles sont ses chances"?—R. C'est tout ce que je me rappelle.

Q. Je suppose que vous saviez que sir Richard Cartwright était en position de savoir avec assez de certitude si M. Cook serait nommé ou non?—R. Il était un de ceux qui devaient savoir.

Q. Il ne vous a pas dit dans cette circonstance qu'il l'avait appuyé?—R. Je ne saurais dire s'il l'a dit ou non.

Q. Sir Richard Cartwright a dit sur la foi de son serment, aujourd'hui que Cook était son choix?—R. Je sais que sir Richard Cartwright était très bien disposé.

Q. Il ne vous a pas dit comment ses collègues étaient disposés à l'égard de M. Cook?—R. Non; je ne puis me rappeler qu'il l'ait dit.

Q. Qu'est-ce qui vous a porté à croire qu'il serait nommé plus tard?—R. Je ne sache pas que j'aie pris de lui cette impression.

Q. De qui l'avez-vous eue?—R. Je ne saurais dire que j'ai eu cette impression de quelqu'un en particulier, mais je savais—

Q. Quelle justification aviez-vous pour déclarer à M. Cook qu'il serait nommé plus tard?—R. Je savais parfaitement que nos amis à Ottawa appréciaient les services de ceux qui leur avaient été fidèles dans les mauvais jours.

Q. C'était l'impression que vous aviez, sans le savoir d'un ministre en particulier?—R. J'avais cela dans l'idée.

Q. Ce n'était pas le résultat d'une entrevue avec quelqu'un des ministres?—R. Non; je ne me rappelle rien de tel.

Q. Combien de temps êtes-vous resté à Ottawa cette fois-là?—R. Oh! je suis arrivé le matin et reparti le soir.

Q. Je suppose que votre visite à sir Richard Cartwright se rapportait à M. Cook?—Non.

Q. Désiriez-vous le voir au sujet d'autres affaires?—R. Oh! j'ai toujours aimé à causer avec Sir Richard.

Q. Désiriez-vous le voir au sujet d'autres affaires?—R. Je ne saurais dire que j'avais quelqu'affaire en particulier.

Q. Etiez-vous fonctionnaire de l'Etat dans le temps?—R. Non. Je pense que j'avais une autre affaire avec sir Richard Cartwright.

Q. Qu'était-ce?—R. Mes propres affaires personnelles.

Q. Vous avez d'abord parlé de cela avec lui?—R. Je ne dis pas cela.

Q. Etes-vous allé là dans ce but?—R. Je lui en ai parlé pendant quelque temps.

Q. Avez-vous d'abord parlé de M. Cook?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Mais vous le savez parfaitement, cette fois là?—R. Je me souviens que cette fois là ou une autre fois il en a été fait mention.

Q. Vous lui avez demandé qu'elles étaient ses chances?—R. Oui.

Q. Et il a répondu qu'ils voulaient avoir un plus grand nombre d'orateurs libéraux au Sénat?—R. Ils voulaient renforcer le groupe des orateurs au Sénat.

Q. Il vous a amené à croire qu'il n'était pas probable que M. Cook fut nommé de longtemps encore?—R. Non.

Q. Vous êtes vous fait cette idée?—R. Je me suis fait l'idée que M. Cook ne serait pas nommé dans le moment, c'est-à-dire à la première nomination.

Q. Pas avant qu'on eût nommé des orateurs libéraux au Sénat?—Q. Oui.

Q. Y avait-il quelque vacance dans le temps?—R. Je ne saurais dire.

Q. Vous nous avez parlé d'une entrevue avec sir Richard Cartwright?—Oui.

Q. Le tout au sujet de la nomination de M. Cook?—R. Oui, en thèse générale.

Q. Il a répondu qu'ils voulaient nommer d'abord des orateurs libéraux au Sénat. Vous en avez conclu que lui, sir Richard Cartwright, n'était pas pour l'appuyer à la première nomination?—R. Non, je n'ai pas conclu cela.

Q. Bien qu'il vous eût dit qu'ils voulaient nommer d'abord des orateurs libéraux au sénat, avez-vous toujours pensé que sir Richard Cartwright allait nommer un orateur libéral à la prochaine vacance? Est-ce l'impression que cela vous a laissée?—R. L'impression que m'ont laissée les renseignements que j'ai eus est qu'on nommerait d'abord des orateurs.

Q. Et vous ne pouvez dire s'il y avait ou non une vacance dans le temps?—R. Je ne saurais dire s'il y avait ou non une vacance dans le temps.

Q. De sorte qu'il pouvait s'écouler beaucoup de temps avant que M. Cook fut nommé?—R. Les hommes meurent vite parfois.

Q. Vous ne lui avez pas dit qu'il serait nommé dans deux, trois, quatre ou cinq ans?—R. Non.

Q. Vous nous avez dit tout ce qui s'est passé entre vous et sir Richard Cartwright. Quelles entrevues avez vous eues avec d'autres membres du gouvernement relativement à M. Cook?—R. Je ne suis pas bien certain sur ce point. J'étais sous une impression, mais je n'en dirai rien. J'allais parfois voir les ministres quand je venais à Ottawa.

Q. Je veux savoir si vous en avez vu cette fois là?—R. Je n'en suis pas certain.

Q. Dans tous les cas, vous jurez que vous ne vous en souvenez pas?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Avez-vous vu d'autres messieurs haut placés dans le parti, lors de votre visite pour leur parler des chances de succès, de la nomination de M. Cook au Sénat?—R. Non.

Q. De sorte qu'à votre retour d'Ottawa, tout ce que vous pouviez dire c'était que vous aviez eu l'entrevue en question avec sir Richard Cartwright, et au cours de laquelle il avait dit qu'ils nommeraient d'abord des orateurs libéraux?—R. J'étais sous l'impression qu'ils en agiraient ainsi.

Q. Est-ce tout ce que vous lui avez dit?—R. C'est tout ce que je lui ai dit à ce sujet.

Q. De sorte que vous avez dû l'amener à comprendre qu'il ne devait pas s'attendre d'être nommé bientôt?—R. Je ne m'y attendais pas.

Q. C'est ce que vous l'avez amené à comprendre?—R. Il vous faut accepter ce que vous croyez. Je vous répète ce que je lui ai dit.

Q. Lui avez-vous dit autre chose?—R. Je lui conseillai de prendre part aux élections partielles, qu'il y en aurait.

Q. C'est-à-dire travailler davantage pour le parti?—R. Travailler davantage pour le parti.

Q. Combien de temps devait durer son entraînement?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Lui avez-vous dit autre chose?—R. Oui; il s'est mis à me dire que les positions de sénateur étaient à vendre, qu'on les avaient vendues dans le passé, et ainsi de suite. Je lui conseillai de rien tenter de ce genre.

Q. Vous le mettiez en garde contre un tel procédé? A-t-il été question d'un chiffre quant au prix de la position?—R. Non.

Q. Vous n'avez pas parlé de dix mille dollars?—R. Non.

ANNEXE No 1

Q. Ou de quarante mille?—R. Non.

Q. Vous ne lui avez pas dit que s'il n'obtenait la position pour dix mille dollars, il l'obtiendrait à un chiffre moindre que le prix fixé?—R. Non; je n'ai jamais entendu parler de quoi que ce soit dans ce genre.

Q. Vous n'avez rien dit autre chose que votre recommandation de ne faire d'offre d'aucune sorte?—R. Je l'ai mis sur ses gardes quant à cela.

Q. Vous l'avez averti de ne pas offrir d'argent comme appât pour obtenir sa nomination?—R. Oui; précisément de la façon que je viens de dire.

Q. Est-ce dans le but de le mettre en garde que vous êtes allé le voir?—R. Non.

Q. Il ne vous est pas venu à l'idée de le mettre en garde avant qu'il eut attaqué ce sujet?—R. Qu'il eut attaqué ce sujet.

Q. Quels sont les sénateurs qui, a-t-il dit, ont payé pour se faire nommer?—R. Je ne sais si je devrais le dire.

Q. En a-t-il nommés?—R. Oui. Il ne faut pas toujours se fier à ce qu'il dit.

Q. A-t-il dit combien de sénateurs avaient payé?—Q. Non.

Q. Vous a-t-il porté à croire que s'il versait l'argent il pouvait obtenir la position de sénateur?—R. Naturellement, j'en ai eu l'impression quand il me dit qu'il croyait que des positions de sénateur avaient été vendues et achetées.

Q. C'est l'impression que vous en avez eue, à savoir que s'il versait l'argent il obtiendrait la position?—R. Il a parlé dans ce sens.

Q. Et il a donné à entendre qu'il avait lieu de croire que d'autres avaient versé l'argent et obtenu la position?—R. Pas immédiatement. Il parlait de plusieurs années passées.

Q. Il parlait du temps du régime libéral?—R. Non.

Q. La question de verser de l'argent pour des positions de sénateur, était-elle un sujet général de conversation? Il n'a pas mentionné de date, n'est-ce pas?—R. Non, il a mentionné des noms.

Q. Vous ne voulez pas dire ces noms?—R. Je préférerais ne pas le faire.

Q. Est-ce tout ce qui s'est passé entre vous et M. Cook dans la circonstance en question?—R. Oh, il m'a redit les titres qu'il avait à la position, ce qu'il avait fait pour le parti.

Q. Les sommes qu'il avait versées pour le parti?—R. Les dépenses que lui avaient coûtées ses élections.

Q. Des contributions au parti, je suppose?—R. Oui; il a aussi parlé de cela. Je lui dis, relativement aux dépenses qu'il avait faites, qu'il avait lu le *Mail* et qu'il était venu à la conclusion que tous les allégués étaient vrais, en badinant.

Q. Vous vous rappelez que ceci est entré dans la conversation cette fois-là?—

R. Oui.

Q. Vous a-t-il parlé de cette façon avant cela?—R. Oh, oui! Je l'avais déjà entendu parler de ses titres pour ses longs services au parti.

Q. Et c'était tout simplement une répétition de ce qu'il vous avait déjà dit?—

R. Oh, oui! de ce qu'il disait à tout le monde.

Q. Nous avez-vous dit tout ce qui s'est passé à cette entrevue?—R. Non.

Q. Dites nous tout ce qui s'est passé relativement à cette affaire?—R. Une des autres choses dont il a parlé relativement à ses titres, c'est qu'il était méthodiste.

Q. Vous l'avez entendu dire déjà?—R. Je crois que je l'avais déjà entendu dire.

Q. Était-ce une simple répétition? Saviez-vous qu'il était méthodiste?—R. Oui.

Je lui dis: "Il vaudrait mieux pour vous en faire la preuve un peu plus longtemps avant d'alléguer cela au nombre de vos titres."

Q. Comme il lui fallait aussi devenir orateur avant d'obtenir la position. S'est-il dit autre chose?—R. Je crois que c'est tout. Nous avons alors causé d'autres sujets.

Q. De sorte que le renseignement que vous aviez à lui donner n'était pas d'une nature très consolante?—R. Oh, je le crois.

Q. Vous saviez qu'il s'attendait à être nommé dès avant cela?—R. Je crois que je lui en ai entendu parler peu après les élections ou après les élections partielles.

Q. Peu après l'arrivée du parti libéral au pouvoir?—R. Oui.

Q. Vous saviez qu'il croyait ses titres puissants?—R. Oui.

1 EDOUARD VII., A. 1901

Q. Et qu'il croyait avoir été maltraité de n'avoir pas été nommé avant cela ?—
R. Nous pensons tous de même.

Q. Il vous l'a fait comprendre, et il s'attendait toujours d'être nommé à la prochaine fois ?—R. Il y songeait tout le temps, je crois.

Q. De sorte que vous lui avez dit qu'il devait remettre l'espoir d'être nommé après qu'on aurait choisi des orateurs distingués au Sénat; n'était-ce pas lui dire carrément qu'il ne devait pas être nommé de longtemps encore.—R. Oh, je ne sais pas quant à cela. Bon nombre de vacances sont survenues depuis.

Q. Vous pensiez que c'était lui porter une consolante nouvelle ?—R. Je le croyais.

Q. Vous étiez heureux d'aller consoler M. Cook ?—R. Je lui dis que je croyais que ses chances étaient bonnes.

Q. Mais éloignées ?—R. Pas très éloignées.

Q. Pendant tout ce temps il avait espéré être nommé, et vous lui avez dit tout simplement: "ne vous attendez pas de l'être avant que des libéraux haut placés soient nommés, et ayez garde d'offrir de l'argent pour la position ?—R. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Q. C'est la substance ?—R. Je le pense.

Q. Vous pensez que vous nous avez dit tout ce qui s'est passé ?—R. Non. Je n'ai pas dit tout ce qui s'est passé. Les autres choses ne se rapportaient pas à cette question.

Q. S'il s'agissait d'autres questions il n'y a pas lieu d'en parler ?—R. Non, je ne pense pas que c'est à propos.

Q. Le but principal de votre visite était de parler de cette position de sénateur ?—R. Oui.

Q. Vous lui avez écrit: "Laissez-moi savoir dès que vous arriverez en ville. Je désire vous voir confidentiellement au sujet d'une affaire dans laquelle vous avez un intérêt politique," et c'était là l'affaire ?—R. Oui.

Q. Et cette nouvelle devait lui être transmise sans retard ?—R. Oui.

Q. D'après ce que vous nous avez dit, il ne semblait pas y avoir un besoin pressant de la lui communiquer ?—R. Oui, il y avait lieu de le faire.

Q. Pourquoi? La réalisation de son rêve était encore loin ?—R. Je m'attendais dans le temps à partir moi-même.

Q. Était-ce la raison ?—R. Oui.

Q. Mais vous voulez savoir le moment où il arriverait en ville ?—R. Oui.

Q. Et vous vous êtes exprimé ainsi parce que vous vous attendiez à partir ?—
R. Je voulais lui communiquer ce que j'avais à lui dire et en finir. Il y avait intérêt.

Q. Il avait intérêt de savoir qu'il ne serait pas nommé de longtemps encore ?—
R. Je n'ai pas dit cela. Ne me faites pas dire des choses.

Q. C'est ainsi.—R. Ce n'est pas ainsi.

Q. Voici ce qui en est: vous lui avez dit de ne pas s'attendre d'être nommé immédiatement parce qu'ils allaient nommer des orateurs libéraux ?—R. Ils allaient fortifier le groupe qui faisait la discussion au Sénat. C'était mon impression.

Q. Sur ce point nous pouvons tirer nos conclusions quant à savoir si c'était une nouvelle consolante ou non ?—R. Vous pouvez tirer vos conclusions.

Q. Et c'était là une chose dans laquelle il avait un intérêt politique immédiat ?—R. Je le pense.

Q. Vous l'avez quitté en bons termes ?—R. Oh, oui; en très bons termes, et nous avons été en bons termes depuis.

Q. Avez-vous eu quelque conversation avec lui depuis ?—R. Relativement à la position de sénateur ?

Q. Oui ?—R. L'autre jour seulement, au Russell House.

Q. Depuis qu'il est ici en qualité de témoin ?—R. Oui.

Q. Était-ce hier ?—R. Oui.

Q. C'est la seule fois que vous lui aviez parlé depuis votre entretien avec lui dans son bureau ?—R. Je le pense.

ANNEXE No 1

Q. Avez-vous fait autre chose que ce que vous nous avez dit pour promouvoir les intérêts de M. Cook relativement à la position de sénateur?—R. Non.

Q. Absolument rien?—R. Rien.

Q. Et vous nous avez dit que le seul monsieur que vous ayiez vu relativement à cette affaire était sir Richard Cartwright, et vous nous avez dit la façon incidente dont vous avez fait la remarque: "Quelles sont les chances de succès de M. Cook?" Et il a répondu: "Ils vont d'abord nommer des orateurs libéraux"?—R. C'était apparemment l'intention. Je savais que sir Richard Cartwright était un ami très chaleureux de M. Cook.

Q. C'est pourquoi! je suis surpris, vu ses intentions, qu'ils dussent nommer d'abord des orateurs libéraux et mettre de côté les titres de M. Cook?—R. Sir Richard Cartwright n'a pas dit qu'il allait mettre de côté les titres de M. Cook.

Q. Mais il a dit que le cabinet allait le faire?—R. Oui, pas une seule personne. Permettez moi de dire ceci avant de partir: Je déclare sous serment que jamais au cours de longues années pendant lesquelles je me suis mêlé de politique je n'ai jamais trafiqué de charges ou d'influence officielles, que je n'ai jamais offert en vente ou essayé d'en vendre.

L'honorable M. JONES propose que M. Biggs soit appelé et interrogé.
La motion est adoptée.

M. Samuel C. Biggs est appelé et assermenté; il fait la déclaration qui suit:

Si on me le permet, je désirerais, avant de procéder à mon interrogatoire, attirer l'attention sur une chose que M. Ritchie a dite à mon sujet en ma qualité de témoin hier. Je suis ici maintenant et je crois savoir qu'on m'a demandé, prétend-on, de quitter la pièce afin que je n'entendisse pas ce qui se passait ici; que vers la fin de l'après-midi, vers les quatre heures, l'on m'a surpris près de la porte, cherchant à écouter subreptivement les témoignages. Je désire donner à cela un démenti formel et absolu. C'est faux à tous égards. Je n'étais pas même dans l'édifice à ce moment là. J'étais à l'hôtel, et je ne l'ai appris qu'en me rendant de l'hôtel ici.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Vous avez été dans le temps l'avocat de M. Cook?—R. Oui.

Q. Aussi de la compagnie dont il était président?—R. Oui.

Q. Et d'autres compagnies dans lesquelles il était intéressé?—R. Oui, je crois.

Q. Et l'on nous dit que vous avez cessé d'être son avocat depuis deux ou trois ans?—R. Il y a dix-huit mois, je crois.

Q. Pendant que vous avez été son avocat, je suppose qu'il vous a parlé de ses affaires personnelles?—R. Je le crois.

Q. On nous dit aussi que nombre de lettres qui ont été écrites à des membres du gouvernement, ainsi qu'à d'autres personnes, lettres qui énuméraient ses titres et demandaient sa nomination, ont été écrites par vous, les faits naturellement, étant fournis par lui?—R. J'ai dicté plusieurs lettres, je pourrais les reconnaître si on me les faisait voir.

Q. Mais il est de fait que vous en avez dicté un bon nombre?—R. J'ai dicté un bon nombre de lettres. Il venait s'asseoir à mon bureau et me donnait les renseignements, et je dictais ce qu'il me demandait de dire, tout en me servant de mes propres expressions.

Q. Il vous donnait les faits et vous les couchiez en style convenable?—R. Je les couchais aussi bien que je le pouvais.

Q. Elles se lisent très bien. Il nous dit qu'une fois il vous a informé qu'il avait eue une entrevue avec feu M. C. Cameron?—R. Il me l'a dit de fait.

Q. Il vous a dit qu'il l'avait rencontré à la gare Union à Toronto?—R. Oui, je pense qu'il a dit à la gare Union. Il m'a dit qu'il l'avait rencontré dans tous les cas; qu'il ait dit à la gare Union ou au Rossin House, je n'en suis pas bien certain.

Q. Et vous a-t-il dit qu'il devait le voir à son retour de Goderich en revenant d'Ottawa?—R. Il me l'a dit à un moment quelconque avant son retour.

Q. Il vous a dit à un moment quelconque avant son retour qu'il avait eu l'entrevue, et qu'il devait avoir une autre entrevue avec lui, à son retour de Goderich, en route pour Ottawa, à son passage à Toronto?—R. Bien, je ne puis fixer—

Q. Cela n'importe pas. Vous a-t-il dit qu'il devait le rencontrer au Rossin House?—R. Je pense que c'était au Rossin House. Il m'a dit qu'il devait le rencontrer dans tous les cas;

Q. Vous connaissez le but de sa visite à M. Cameron?—R. Je savais qu'il cherchait à se faire nommer sénateur.

Q. Et vous avez fait valoir ses titres auprès de M. Cameron?—R. Et que Cameron cherchait à l'aider, attendu qu'antérieurement j'avais vu, à sa demande, M. Cameron, ici, à Ottawa, et sollicité l'aide de M. Cameron en sa faveur.

Q. Avez-vous suggéré à M. Cook que vous iriez avec lui voir M. Cameron à son retour de Toronto et que vous feriez tout en votre pouvoir?—R. Je ne pense pas lui avoir suggéré d'aller avec lui; mais j'ai consenti à l'accompagner.

Q. M. Cook dit que vous avez suggéré la chose?—R. Je ne pense pas l'avoir suggérée. Je pense que M. Cook l'a très probablement demandé; j'en suis très certain. Il me dit: "Ne feriez-vous pas mieux de venir avec moi?" et je répondis: "Très bien, je vous accompagnerai." C'est ainsi, je pense, que la chose est arrivée.

Q. Et vous a-t-il dit ce qui s'était passé entre lui et M. Cameron à l'entrevue de la gare Union?—R. D'après ce que je me rappelle, l'entrevue de la gare Union était subséquente à celle du Rossin House.

Q. Comment cela peut-il se faire, parce que vous nous avez déjà dit qu'avant l'entrevue du Rossin House il vous avait dit qu'il avait eu une entrevue et qu'au retour de M. Cameron il devait le rencontrer au Rossin House?—R. Bien, il a eu plus d'une entrevue à la gare.

Q. Voulez-vous le déclarer?—R. Je le pense.

Q. Jurez-vous qu'il en a eu plus d'une?—R. Je vous dis ce que je pense. Je pense qu'il a eu plus d'une entrevue avec M. Cameron soit au Rossin House soit à la gare. Je pense qu'il y a eu plus de deux entrevues.

Q. Votre mémoire vous est-elle suffisamment fidèle pour vous permettre de le jurer?—R. C'est ce que je pense.

Q. Vous ne voulez pas aller plus loin que cela?—R. Non, je ne vais pas au-delà.

Q. Vous a-t-il dit ce qui s'était passé lorsqu'il l'a rencontré à la gare Union?—R. Il me l'a dit à un moment quelconque avant ou après.

Q. Que vous a-t-il dit à cet égard?—R. Il m'a dit que M. Cameron lui avait demandé de souscrire au fonds du parti et qu'il avait refusé; je pense qu'il a parlé d'une somme de dix mille dollars. Je pense que c'est la somme que M. Cook a mentionnée.

Q. M. Cook vous a dit qu'il avait vu M. Cameron et que M. Cameron voulait le faire souscrire au fonds du parti, et vous pensez que dix mille dollars était la somme?—R. Je pense qu'il m'a dit que M. Cameron voulait lui faire souscrire dix milles dollars.

Q. Et que s'il souscrivait il serait nommé sénateur?—R. Je ne pense pas qu'il m'ait dit cela.

Q. Vous ne pensez pas qu'il se soit exprimé ainsi, mais vous avez conclu que l'un était en considération de l'autre?—R. Non, je ne le pense pas. Vous pouvez tirer vos propres conclusions. Je ne pense pas qu'il m'ait dit cela. Mais il m'a dit que Cameron voulait le faire souscrire dix milles dollars au fonds.

Q. Et c'était alors qu'on discutait l'affaire du Sénat?—R. Oui, je savais cela.

Q. Et c'est relativement à cette discussion qu'il a dit que Cameron voulait le faire souscrire dix milles dollars au fonds du parti et vous a dit qu'il avait refusé?—R. Oui.

ANNEXE No 1

Q. Vous a-t-il dit les titres qu'il avait en raison de ses services passés et qu'à son avis il devait obtenir la position sans rien payer ?—R. Je ne sais s'il me l'a dit dans le temps, mais il me l'avait dit maintes fois avant, et j'avais écrit les lettres en question, de sorte que je ne pouvais faire autrement que de connaître parfaitement ses titres à son point de vue.

Q. Et ces titres concluaient à sa nomination ?—R. J'ai fait de mon mieux pour les exposer.

Q. Et vous l'avez fait très bien. Quand il vous a dit qu'il avait refusé, le but, en l'accompagnant, était je suppose de tâcher de faire comprendre à M. Cameron les titres d'ordre majeur de M. Cook et d'insister sur la nomination sans exiger de tribut ?—R. Laissez-moi comprendre la question.

Q. Quand il vous a demandé d'aller voir M. Cameron à son retour, c'est-à-dire, lors de son passage à Toronto en route pour Ottawa, il avait un but en vous demandant d'y aller ?—R. Oui, il en avait un.

Q. Quel était son but ?—R. Obtenir de Cameron qu'il l'aidât, le même but que nous avions eu dès le commencement, car à sa demande j'avais vu M. Cameron ici, un de la vieille garde. Je puis l'expliquer brièvement et vous comprendrez. Il m'avait envoyé à Ottawa pour voir les ministres de l'Ontario, ce que je fis, et il me demanda aussi de voir la vieille garde, et de l'intéresser en sa faveur; il me nomma trois ou quatre personnes. J'en ai vu trois. J'ai vu M. Somerville.

Q. Ceci est la vieille garde. Nous sommes un peu dans le doute quant à ce que la vieille garde veut dire ?—R. Ce sont des noms qu'il me donnât et je vis M. McMullen. M. Cameron était spécialement indiqué ainsi que M. McMullen, et je les vis. M. Cameron parla en termes très favorables et convint en somme, comme je le compris, de faire son possible pour aider M. Cook à obtenir la position de sénateur. M. McMullen ne me donna pas beaucoup de satisfaction, et M. Somerville encore moins; à compter de ce moment nous traitâmes avec M. Cameron; il s'ensuit que lorsque nous sommes allés voir M. Cameron nous y sommes allés dans le même but que nous avions au commencement, avoir son concours pour obtenir la position de sénateur.

Q. Lorsque vous avez été voir M. Cameron avec lui vous saviez que M. Cameron lui avait demandé de souscrire. Vous nous avez dit cela.—R. Je ne puis être certain de cela. Si je ne le savais je l'appris ce soir-là. Je ne sais pas si M. Cameron le lui a demandé avant ou après, mais je l'appris ce soir-là.

Q. N'était-ce pas parce qu'il voulait avoir la souscription au fonds du parti que M. Cook vous demandait de l'accompagner pour l'amener à faire la nomination ou faire valoir sa nomination sans demander de souscription? N'a-t-il pas dit qu'il avait déjà souvent si copieusement et tant fait pour le parti qu'il croyait qu'il ne devait pas verser un dollar ?—R. Il ne m'a pas répété ces choses-là. Je les connaissais depuis des mois.

Q. Il n'était pas nécessaire de faire cela, et vous saviez, depuis le commencement, qu'il s'attendait d'être nommé sénateur sans avoir à payer quoi que ce soit, et qu'il avait déjà assez payé. Je ne veux pas dire payé pour des fins inavouables, mais qu'il avait aidé son parti ?—R. Il voulait avoir une position de sénateur. Je ne sais pas s'il m'a dit clairement qu'il voulait avoir la position sans rien payer avant une date beaucoup plus reculée, alors que l'affaire fût plus pertinemment discutée. Il en a été parlé.

Q. Que vous a-t-il dit quand il vous a dit que Cameron voulait une souscription de dix mille piastres pour le fonds du parti? Que lui avez-vous conseillé de faire? De ne pas la donner ou vous a-t-il demandé votre avis ?—R. Si je me rappelle bien l'incident s'est passé comme ceci: il est venu une fois à mon bureau me dire qu'ils voulaient avoir une souscription, ou plutôt qu'ils voulaient lui faire souscrire tant et qu'il aurait la position de sénateur. Bien, pouvaient-ils faire cela? Il n'a pas donné de noms; je pris le statut et lui lu les articles du code criminel touchant le trafic des charges publiques, et je lui dis que je croyais bien que celui qui de bonne foi et honnêtement, souscrivait sans dessin ou fraude, pouvait le faire, mais que celui qui le faisait tout simplement pour cacher l'achat d'une charge, cet acte était criminel.

Q. Pourquoi auriez-vous fait cela, attendu que, quant à lui, il vous avait dit qu'il avait refusé de le faire? Il vous avait dit qu'il voulait avoir dix mille dollars et en même temps qu'il avait refusé de les donner?—R. Je l'ai fait à la suite de ce qu'il me demandait.

Q. Il vous a dit qu'on l'avait approché et qu'on lui avait demandé de souscrire dix mille dollars au fonds du parti et qu'il avait refusé?—R. Je n'ai pas dit qu'il l'avait dit. Je ne pense pas qu'il m'ait dit qu'on lui avait demandé de souscrire dix mille dollars dans le temps. Il m'a dit qu'on lui avait demandé de souscrire.

Q. Sans mentionner de somme?—R. Je ne pense pas qu'il ait mentionné dix mille dollars.

Q. Mais il l'a fait plus tard?—R. Il m'a demandé, s'il souscrivait, quelles seraient les conséquences.

Q. Je pense que si vous voulez être d'une justice absolue vous répondrez à ma question?—R. J'en appellerai au comité si je suis juste ou non. Je ne suis pas en état de répondre comme vous le désiriez. Je répondrai suivant la vérité. Vous n'avez pas droit de m'insulter.

Q. J'ai le droit de vous demander de répondre à mes questions?—R. Je répondrai à vos questions.

Q. Vous l'avez peut-être mal comprise, mais vous n'avez pas répondu à la question que j'ai posée. Voici ce que je désire savoir: quand M. Cook vous a dit que M. Cameron lui avait demandé de souscrire au fonds du parti, vous n'êtes pas certain qu'une somme ait été mentionnée?—R. Je ne pense pas qu'une somme ait été mentionnée.

Q. Plus tard il vous a parlé des dix mille dollars?—R. Il m'a parlé plus tard des dix mille dollars.

Q. Quand il vous a dit que Cameron lui avait demandé de souscrire au fonds du parti il vous a dit en même temps qu'il avait refusé de souscrire?—R. Je ne connais pas cela.

Q. Vous a-t-il dit qu'il avait refusé?—R. Il ne m'a pas dit qu'il avait refusé.

Q. Je pensais que vous nous aviez dit, vous l'avez vous-même avoué, qu'il avait refusé?—R. Non, j'ai tout simplement dit qu'il m'avait posé ces questions.

Q. Le témoignage est écrit et ma mémoire est peut-être en défaut. Vous dites que, à un certain moment, vous lui avez lu la loi?—R. Oui.

Q. Et je suppose que vous lui avez dit que le trafic des charges publiques ou même une négociation à cet égard serait un crime aux termes de la loi?—R. Je pense le lui avoir dit, je n'en suis pas sûr.

Q. Savez-vous quand c'était?—R. Je ne puis dire la date.

Q. Était-ce avant ou après que vous avez vu M. Cameron?—R. Je suis sous l'impression que c'est avant d'avoir vu M. Cameron.

Q. Ce n'est qu'une impression?—R. Je pense que c'est avant, mais je n'ai pas prêté d'attention aux dates.

Q. Vous le pensez, mais votre mémoire n'est pas suffisamment fidèle pour vous permettre de le jurer comme fait positif?—R. Je ne pourrais loger toutes ces choses dans ma mémoire.

Q. Vous ne pourriez le jurer positivement?—R. Non, mais je pense que c'était avant.

Q. Vous êtes allé voir M. Cameron au Rossin House?—R. Oui, en compagnie de M. Cook.

Q. Et il a dit, je pense, qu'il est allé vous chercher? Il avait essayé de le voir à midi, mais il n'était pas arrivé, et il a été vous chercher dans la soirée?—R. Il est venu chez moi et a dû attendre quelque temps.

Q. Et vous l'avez accompagné?—R. Oui.

Q. Et le but de votre démarche était de faire valoir de nouveau, au près de M. Cameron, les hauts titres de M. Cook?—R. Non, Cameron les connaissait. Mais pour obtenir de M. Cameron son aide à avoir du gouvernement une position de sénateur. M. Cameron savait mieux que moi tout ce qu'avait fait M. Cook. Il avait été son compagnon et je ne l'avais pas été.

ANNEXE No 1

Q. Dans tous les cas vous avez fait clairement comprendre à M. Cook, quand vous discutiez avec lui le trafic des charges, qu'aux termes de la loi, ce serait un crime que d'y prêter la main?—R. Je lui dis qu'il ne pouvait acheter un charge. Je n'ai pas de doute là-dessus.

Q. Vous lui avez dit que, quand bien même ce serait une souscription du parti, ce n'était qu'un trompe-l'œil, qu'une personne qui se prêtait à une négociation de ce genre s'exposait à l'emprisonnement aux termes de la loi?—R. S'exposait à une peine.

Q. De sorte qu'il savait parfaitement que, négocier dans ce sens, serait un crime?—R. Oui.

Q. De sorte qu'après votre conseil vous ne deviez pas vous attendre à ce qu'il se prêtât à un marché illicite de ce genre?—R. Je ne pense pas que je me sois jamais arrêté à calculer les risques qu'il courrait ou ce qu'il ferait.

Q. A-t-il exprimé quelque doute sur la valeur de votre conseil?—R. Je vais vous dire les faits et vous pourrez juger.

Q. A-t-il exprimé quelque doute sur la valeur du conseil? Vous étiez son avocat?—R. Je le représentais.

Q. Il n'a pas discuté à fond la question avec vous?—R. Il ne l'a pas discuté à fond avec moi.

Q. Et la loi était absolument claire?—R. La loi était assez claire, j'ai cru—

Q. Et vous le lui avez dit? vous lui avez dit que la loi était claire?—R. Oh, oui, je lui ai dit.

Q. Quand vous avez eu votre entrevue au Rossin House—je comprends que c'était au Rossin House, n'est-ce pas?—R. Oui. Vous voulez dire là où nous avons vu Cameron.

Q. Oui?—R. Oui.

Q. Y êtes-vous allés ensemble?—R. Nous sommes entrés dans le grand couloir ensemble.

Q. Où l'avez vous vu, dans sa chambre?—Non, en bas, dans le couloir.

Q. Pas dans une des chambres?—R. Je ne me rappelle pas si nous étions dans la salle de lecture, dans le corridor ou dans une pièce donnant sur le corridor.

Q. Vous n'étiez pas dans les chambres à coucher?—R. Non.

Q. Vous avez pu vous trouver dans la salle de lecture, dans le fumoir, ou dans un des passages?—R. Oui.

Q. Et je suppose que vous vous êtes assis tous trois pour discuter l'affaire?—R. Non.

Q. Vous y avez été dans le but de discuter la chose?—R. Non, ce n'est pas ainsi que cela s'est passé.

Q. Comment cela s'est-t-il passé?—R. M. Cook a suggéré l'idée que je voie M. Cameron seul d'abord, de converser avec lui et constater si je le pouvais, la difficulté qui l'empêchait d'être nommé sénateur—M. Cook, si je comprenais bien, ne pouvait comprendre—il semblait penser que ses titres étaient si puissants qu'il ne pouvait comprendre pourquoi il n'était pas nommé, et il voulait que je visse M. Cameron seul pour lui parler et tâcher d'arriver au fond des choses, si possible, de sorte que j'entrerais. Je connaissais M. Cameron depuis longtemps. Je suis allé voir M. Cameron. Que M. Cook ait monté chez M. Cameron avec moi ou non, et qu'il ait parlé, je ne me rappelle pas, mais je me rappelle que M. Cameron et moi nous sommes assis et que nous avons discuté l'affaire pendant un certain temps, et qu'après avoir discuté un certain temps, je lui dis: "nous ferions tout aussi bien de faire monter Cook et de le laisser se joindre à la discussion et savoir ce qu'il se dit;" et je lui donnai une raison pour cela. De sorte que nous avons appelé M. Cook et avons alors repassé toute l'affaire.

Q. Quel a été le thème de la conversation que vous avez eue avec M. Cameron? Dites nous la conversation aussi exactement que vous le pouvez, c'est-à-dire avant que M. Cook ne vint prendre part à la discussion générale?—R. Je me suis assis près de M. Cameron, et après avoir parlé de choses et autres je lui dis: "quelle difficulté y a-t-il à l'égard de cette position de sénateur? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir la position de sénateur pour M. Cook". M. Cameron se mit à sourire un peu, et je

revins à la charge aussi adroitement que je le pouvais afin de connaître quel était le véritable secret. Je n'avais pu l'apprendre des ministres, attendu que je les avais tous vus pour M. Cook ; et M. Cameron, après que je fusse revenu à la charge une seconde fois, me dit : " Allons donc M. Biggs, vous faites complètement erreur à l'en-droit de M. Cook, vous faites valoir ses titres et tout le reste, mais je le connais mieux que vous ne le connaissez." Je dis : " je le suppose bien ; quelle est réellement la difficulté ? " Il répliqua : " Bien, vous savez que M. Cook n'a pas fait pour le parti ce qu'il dit avoir fait." " Alors," dis-je, " je ne savais pas. Je pense qu'il a fait ce qu'il dit avoir fait et j'ai vu un bon nombre de ces documents "; et je pronai, le mieux que je pus, les lettres que j'avais écrites et discutai la chose, et il ajouta : " Je désire vous dire, le fait est que Cook a toujours dépeusé son argent pour lui-même, il a défrayé ses propres dépenses d'élection. Il a dépensé tout son argent pour son propre compte et n'a pas fait ce que vous pensez ; de plus il n'a pas été toujours très-fidèle "; puis il fit allusion à certaines observations défavorables relativement à un comté dans Ontario. Alors je m'élevai contre cela, mais il persista à combattre ma manière de voir, et il me dit : " bien qu'il montre sa fidélité maintenant. Je ne puis rien faire pour lui, je ne puis faire valoir ses titres. Pourquoi ne peut-il pas montrer sa loyauté en souscrivant ? " Je croyais qu'il avait souscrit.

Q. C'est la meilleure épreuve de fidélité ?

Par l'honorable M. Miller :

Q. M. Cameron a dit cela ?—R. Oui, je ne le dis pas, je l'espère. Je répète les arguments de M. Cameron. Je m'élevai contre cette idée. Je croyais dans l'histoire de M. Cook. Je ne vivais pas au pays que depuis quelques années et je ne comprenais pas le sentiment qui semblait exister, et je croyais parfaitement dans la manière de voir de M. Cook ; et je m'insurgeai contre l'idée de M. Cameron, lorsqu'il disait que Cook n'avait rien fait pour le parti. Après qu'il se fût servi de cette expression je dis : " Je ne pense pas que ce soit juste, quand un homme a tant fait pour un parti, de dire qu'il est déloyal. Quand alors la fidélité peut-elle se prouver ? J'ai essayé de l'aider et vous avez aussi essayé." Il répliqua : " s'il avait une bonne cause, s'il était prouvé qu'il en fût digne, il aurait une meilleure chance de succès ; mais il y a tant d'aspirants, et il devrait faire ce qu'il faut." Je ne pouvais en tirer davantage, d'après ce que je voyais, et je dis alors : " Je crois bien que nous allons faire monter M. Cook."

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Vous étiez donc arrivé au fond des choses ?—R. J'avais dépassé la limite de ce que je connaissais personnellement, et j'étais à bout d'arguments.

Q. Vous avez constaté la difficulté qui était dans son chemin ?—R. Oui.

Q. Et alors M. Cook fut appelé ?—R. Oui, je pense que je l'appelai moi-même et je dis : " Nous ferions tout aussi bien de repasser l'affaire," attendu que je croyais qu'il valait autant pour lui d'apprendre la chose de M. Cameron que de prendre ma parole, et ma conversation se répéta en somme.

Q. Il dit à Cook, au sujet de la souscription, la même chose qu'il vous avait dite ?—R. Oui. Avant que je l'eusse appelé, quand Cameron parlait de la souscription, je lui demandai : " Quelle garantie aurait-il en supposant qu'il souscrirait ? " J'ajoutai : " Si c'est ainsi que vous traitez vos amis après avoir tant fait ; quelle garantie aurait-il, après avoir souscrit, qu'il aurait la position ? " C'était là une considération importante.

Q. Très-importante, sans doute ?—R. Je plaçais la cause de Cook, et je pensais que M. Cook ne se ferait pas tirer l'oreille pour une faible souscription, mais je ne pensais pas qu'il paierait dix milles dollars. Je dis donc : " Quelle garantie aurait-il." Il répliqua : " Oh ! bien, il lui faudrait courir le risque. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour lui, je fais pour ainsi dire de sa cause la mienne ; " nous faisons tout ce que nous pouvons pour lui—j'ai cru alors que j'étais arrivé au fond des choses.

ANNEXE No 1

Q. Le fond c'était la souscription?—R. A vous de tirer vos conclusions. Il ne m'est pas permis de plaider la cause. Je ne puis vous dire que ce que je sais. Je ne vous ai pas donné toute la conversation. En substance la même conversation se répéta; puis je logeai un mot dans la discussion en disant: "Qu'entendez-vous par souscription? Et M. Cook dit: "Penseriez-vous que cinq mille dollars seraient une bonne souscription?" Oh!" reprend M. Cameron, "je pense qu'un homme riche comme vous devrait souscrire dix milles dollars."

Q. De sorte que M. Cook ne s'occupait pas apparemment de vos conseils et qu'il se mettait sous le coup de la loi?—R. Je ne sais s'il faisait cela ou s'il cherchait à connaître le fond des choses.

Q. Il était sur un terrain dangereux?—R. Je ne le pense pas. Il posait toutes espèces de questions et je faisais de même.

Q. Il disait qu'il aimerait à savoir comment irait une souscription de cinq mille dollars, et M. Cameron disait qu'un homme riche comme lui devrait souscrire dix mille dollars?—R. Oui, et Cook disait qu'il ne souscrirait pas dix mille dollars et la conversation se continua sur des sujets d'intérêt général, et je retournai incessamment chez moi. C'est aussi exactement que je puis me le rappeler, ce qui s'est passé.

Q. Quand vous avez quitté, aviez-vous l'impression que, s'il ne souscrivait pas, ses chances d'obtenir la position ne seraient pas probablement bonnes. Est-ce là l'impression que vous aviez?—R. D'après ce que je savais, et les impressions que m'avait laissées M. Cameron, je ne pensais pas que la question de souscription importait beaucoup. Je ne pensais point que M. Cameron était autorisé de faire quoique ce soit. Je pensais qu'il se risquait à tout hasard.

Q. Qu'est-ce qui vous a amené à vous rendre auprès de M. Cameron croyant que vous pouviez aller au fond des choses et apprendre la raison pourquoi M. Cook n'était pas nommé?—R. Je n'ai jamais proposé d'aller personnellement voir M. Cameron. J'y suis allé avec M. Cook et à sa demande. Je n'avais pas d'intérêt à aller voir M. Cameron.

Q. Vous nous avez dit tout cela et vous nous avez aussi dit que lorsque vous vous êtes allé au Rossin House vous y êtes entré dans le but d'aller au fond de l'affaire?—R. M. Cook m'a demandé de l'accompagner. J'ai fait cela à la prière de M. Cook. On a cru qu'il me parlerait peut-être plus librement si j'entrais seul.

Q. Et vous avez vraiment cru que, probablement, il pourrait vous donner les raisons cachées qui l'avaient empêché d'avoir la position, ou bien s'il devait l'avoir?—R. J'ai pensé que si je pouvais dire quelque chose qui put aider Cook je serais heureux de le mettre à profit.

Q. Et vous avez cru que vous sauriez de lui pourquoi il n'avait pas été nommé?—R. Cameron était très réticent et il m'a fallu faire beaucoup de travail pour lui arracher quelques mots, mais je vais vous dire les motifs tels que je les ai compris à la fin de la conversation. Il ne terminait pas toujours ses phrases et ne parlait pas librement.

Q. Je suppose que M. Cameron était, dans le temps, un homme haut placé dans son parti?—R. C'est ce que j'ai compris.

Q. Etait-ce lui qui obtenait des souscriptions pour l'usage du parti, savez-vous?—R. Je ne connais rien des souscriptions du parti; je ne les ai jamais vues.

Q. Occupait-il une position particulière dans son parti?—R. Je n'en connais rien.

Q. Etait-il "whip"?—R. Je n'en sais rien.

Q. A tout événement c'était un membre haut placé du parti, et vous croyiez qu'il devait connaître tous les secrets du parti?—R. Il était, en politique, un libéral prononcé.

Q. Et vous avez toujours été libéral?—R. Oui, depuis mon enfance.

Q. Un membre haut placé et actif du parti libéral?—R. Je suis un libéral, mais quant à mon activité et à la hauteur de ma position je n'en dirai rien.

Q. Vous n'avez guère eu de satisfaction de votre entrevue avec Cameron?—R. Je n'ai pas constaté que nous ayions fait un pas. J'avais un but: obtenir pour M. Cook la position de sénateur et tout ce que j'ai pu faire légitimement je l'ai fait.

Q. M. Cameron vous a-t-il dit qu'il avait eu des entrevues avec quelqu'un des ministres au sujet des aspirations de M. Cook à la position?—R. Il ne m'a pas parlé des ministres.

Q. J'entends quand vous l'avez vu à un moment quelconque?—R. Je ne l'ai vu que deux fois. La première lorsqu'il revint et la seconde ce soir-là.

Q. J'ai cru que vous aviez dit que vous l'aviez vu deux ou trois fois?—R. Deux fois; je le connaissais très bien, mais je veux dire relativement à cette affaire. Je ne voudrais pas dire que je ne l'ai pas vu personnellement.

Q. Était-ce la dernière entrevue que vous ayez eue avec Cameron relativement à la demande de Cook?—R. C'est la dernière entrevue que j'ai eue avec Cameron.

Q. Et vous dites qu'il n'en est rien résulté?—R. Je vous ai dit tout ce qui s'est passé.

Q. Nous tirerons nos propres conclusions quant à cela?—R. J'aimerais à tirer des conclusions, mais je n'ai pas ce droit que je sache.

Q. Vous nous avez rapporté les faits?—R. Oui.

Q. Vous-même, avez-vous vu quelqu'un des ministres relativement à la nomination de M. Cook?—R. Oui.

Q. Quels ministres avez-vous vus?—R. Sir Wilfrid Laurier, l'honorable sir Oliver Mowat, sir Richard Cartwright, l'honorable sénateur Scott, l'honorable M. Paterson et M. Mulock.

Q. Vous avez vu tous les ministres de l'Ontario?—R. Oui.

Q. Au cours des conversations que vous avez eues avec quelqu'un d'entre eux a-t-il été question de l'affaire Cameron?—R. Bien, je ne sais s'il en a été question ou non. Sub-également j'ai vu l'honorable David Mills après avoir vu tous les autres ministres, mais que ce soit avant ou après l'entretien avec Cameron, je ne saurais le dire.

Q. Je vous demandais si au cours de la conversation avec quelqu'un des ministres il a jamais été fait mention de l'idée de souscription de M. Cameron?—R. Jamais.

Q. Soit directement ou indirectement?—R. Non; en aucune façon.

Q. Je veux donner toute l'ampleur possible à ma question?—R. Pas un seul ne m'a parlé de Cameron et je ne leur en ai pas parlé.

Q. Au cours des entrevues avec les ministres s'est-il passé quelque chose qui vous ait fait croire que les chances de succès de M. Cook seraient meilleurs s'il versait quelques souscriptions dans le fonds du parti?—R. Il n'en a pas été soufflé mot avec aucun ministre. Je puis dire franchement que quelques-uns des ministres, particulièrement sir Oliver Mowat, m'a dit en termes peu équivoques pourquoi il ne recommanderait pas M. Cook à une position de sénateur.

Q. Vous dites qu'au cours de quelqu'une des entrevues que vous avez eues avec les ministres rien n'a transpiré qui vous portât à conclure que s'il souscrivait ses chances de succès seraient meilleures?—R. Non. S'il s'est passé quelque chose comme cela, je suis vraiment trop simple.

Q. S'il y avait eu quelque chose de ce genre vous vous le rappelleriez?—R. Je le crois, si l'on avait fait une insinuation comme celle-là.

Q. Rien de tel ne s'est passé?—R. Non.

Q. A-t-il été question de l'autorisation que M. Cameron prétendait avoir pour demander cette souscription?—R. De la part de qui?

Q. De M. Cameron? A-t-il dit qu'il était autorisé par quelqu'un ou prié de le faire par quelqu'un?—R. Non; il a dit tout simplement que Cook devrait souscrire.

Q. Pour me servir d'une expression populaire il travaillait pour son propre compte?—R. Je n'ai pas dit cela.

Q. C'est la seule conclusion. Il n'a pas dit qu'il agirait au nom de quelqu'un, il n'a pas dit qu'il était autorisé par quelqu'un?—R. Il ne prétendait pas dire qu'il était autorisé par quelqu'un. Il prétendait faire ce que je faisais; travailler pour Cook, tout comme je le faisais. Il prétendait travailler pour Cook et lui et moi étions dans la même galère, si je puis m'exprimer ainsi et il débattait avec moi les meilleurs moyens à prendre pour réussir. C'est ainsi que nous traitions l'affaire.

ANNEXE No 1

Q. Cela ne semblait pas beaucoup dans l'intérêt de Cook quand celui-ci suggéra \$5,000 et que Cameron dit qu'il devrait verser \$10,000 ?—R. Je n'ai pas dit qu'il ait fait entendre qu'il donnerait \$5,000.

Q. Comment avez-vous rapporté la chose ?—R. J'ai compris que Cook posait une question afin de savoir ce qui, aux yeux de Cameron, serait une souscription convenable. Je ne veux pas faire entendre que Cook offrait \$5,000. Je ne pense pas qu'il avait l'intention d'offrir quoi que ce fut.

Q. Il voulait tout simplement savoir dans quelle position il se trouverait ?—R. Oui, là où il se trouvait. Je n'ai pas voulu faire entendre qu'il a offert \$5,000.

Q. Cook disait : "Que diriez-vous de \$5,000 ?" Cameron répond : "un homme riche comme vous devrait donner \$10,000 ?"—R. Si l'on demandait une souscription à quelqu'un nous saurions ce qu'il en penserait, mais je n'avais pas osé demander combien. Je voulais laisser cette question en suspens quand ils se rencontreraient.

Q. Vous vouliez savoir à quoi vous aboutiriez, et l'idée de Cook et la vôtre étaient qu'il ne servirait guère de verser \$5,000 ou \$10,000 à moins qu'on ne mit le grappin sur la position de sénateur ?—R. Si vous voulez savoir ce que je pense personnellement, je vais vous le dire : demander à un homme qui a servi son parti toute sa vie d'acheter une position de sénateur est un acte d'effronterie consommée et un crime si l'homme le fait, mais je ne sais pas si ces histoires sont vraies ; peut-être que je n'aurais pas du le dire.

Q. A tout événement vous avez demandé quelle garantie il aurait d'obtenir la position de sénateur s'il versait cette somme, et Cameron répondit qu'il aurait à courir le risque ?—R. Oui, je n'ai pas indiqué de somme.

Q. Avez-vous jamais pensé qu'une bonne souscription aurait pu aplanir les difficultés du côté d'un fauteuil au Sénat ? Avez-vous jamais suggéré cette idée à Cook vous-même ?—R. C'est une de ces choses que j'avais dans l'esprit quand j'ai dit que je ne pouvais être certain des dates. Il s'est présenté une circonstance où M. Cook et moi avons discuté la question de savoir si une souscription servirait à quelque chose ; cette circonstance s'est présentée, et je pense que c'est avant cette entrevue, et j'y songe maintenant, mais je n'en suis pas certain, je crois maintenant que c'est la fois que nous avons examiné la loi.

Q. Vous pensez que c'est la fois où vous avez examiné la loi ?—R. Je le pense.

Q. Mais vous nous avez dit que vous n'en êtes pas certain ?—R. J'ai été sur le point de le dire une ou deux fois, mais n'étant pas certain de la date, je n'ai pas voulu le déclarer sur la foi de mon serment. Nous avons débattu cette question une fois, mais nous n'avons jamais parlé de \$10,000.

Q. Cela dépassait tous les calculs que vous aviez dans l'idée ?—R. Non ; mais la somme dont nous avons parlé, si je puis vous le dire, c'était \$5,000, mais nous avons jamais parlé de \$10,000.

Q. Avez-vous à un moment quelconque, dit à M. Cook qu'il y avait d'autres personnes qui aspiraient à la position et que c'étaient des hommes riches, de sorte que ses chances de succès n'étaient pas aussi bonnes qu'elles l'auraient été sans cela ?—R. Non, monsieur, jamais de ma vie je ne l'ai dit, attendu que je n'en savais rien. Personnellement, je ne le savais pas, mais M. Cook m'a souvent dit qui étaient les aspirants ; il était plus au fait ; il était venu ici avant que j'eusse entrepris de l'aider, et il savait qui c'était, et il me nomma des hommes qui essayaient d'avoir la position ; quelques-uns d'entre eux étaient riches et nous en avons parlé ; mais je ne lui ai pas dit cela, parce que je ne le savais pas.

Q. Avez-vous dit au comité tout ce que vous savez relativement à cette affaire de \$10,000 ? Vous savez, naturellement, ce qui fait le sujet de cette enquête ?—R. Bien, je ne sache pas que j'aies dit tout ce que je sais. J'ai dit tout ce qui m'est venu à l'idée en réponse aux questions.

Q. Je ne sais ce que peut être votre témoignage ; je n'ai pas communiqué avec vous ?—R. Je suis peiné qu'hier vous ayiez dit que je n'étais pas un témoin digne de foi avant de m'entendre.

Q. Vous ne devriez pas dire cela, parce que je ne l'ai pas dit ?—R. J'ai lu dans les journaux que la raison pourquoi je n'étais pas appelé c'était que l'on ne pouvait

pas me croire. C'est d'abord une question de courtoisie professionnelle et en second lieu une chose très insultante.

M. BLAKE, conseil des accusés, fait part au témoin que M. Ritchie a dit ce matin au comité qu'il avait lu ces nouvelles dans la presse et que c'était sans fondement.

Le TÉMOIN.—Je vous remercie beaucoup M. Ritchie d'avoir donné ces explications. Mais j'avais lu la chose en gros titres, relativement à mon exclusion de la salle.

Q. Vous avez-vous dit tout ce qui vous est venu à l'idée relativement à l'enquête?
—R. Pour le moment, à moins qu'on ne me rafraichisse la mémoire.

Q. Par des questions que d'autres pourront poser?—R. Je connais bon nombre de choses; je connais les négociations depuis le commencement,—la correspondance et les négociations avec les ministres, etc.

Q. Ceci n'a pas d'importance. Au cours de vos entrevues avec les ministres s'est-il dit quelque chose qui vous portât, directement ou indirectement, à croire que s'il y avait une souscription cela pourrait lui faire avoir une position de sénateur?—R. Non, au contraire, il n'y a rien eu de tel.

Contre-interrogé par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Saviez-vous, soit parce que Cameron vous a dit ou d'une autre source, qu'il avait subi bon nombre d'élections et que cela lui avait coûté de très grosses sommes?
—R. Il me l'a dit. Il me l'a dit ce soir-là. De fait, il prétendait que la politique l'avait ruiné en somme.

Q. Vous avez dit: "Nous faisons tout ce que nous pouvions; il se mettait dans la même position que moi et travaillait pour le compte de M. Cook"?—R. Oui.

Q. Puis vous avez ajouté: "J'ai pensé que M. Cameron se risquait à tout hazard; je ne pensais pas que le don de \$10,000 ferait ou non une différence relativement à la position de sénateur"?—R. C'est l'interprétation que j'en ai faite. Je pensais qu'il se risquait à tout hazard.

Q. Il travaillait pour son propre compte dans cette affaire?—R. C'est ce que j'ai cru.

Q. D'après ce que vous a dit M. Cook, celui-ci en est-il venu à la même conclusion, à savoir que M. Cameron n'était pas autorisé et qu'il voulait avoir ces fonds pour lui-même?—R. Nous avons parlé—naturellement après avoir quitté M. Cameron, nous avons parlé de l'affaire, et je dis à M. Cook: "Pensez-vous que si M. C. Cameron touchait \$10,000—êtes-vous assez fou de penser que le parti en verrait jamais la couleure"? Et il me répondit qu'il ne le croyait pas et je ne le croyais pas non plus. Nous avons parlé de cela chemin faisant. Il ne nous avait pas fait voir qu'il avait quelque chose à nous donner. Nous n'avions que sa parole, et il n'y avait rien pour nous en convaincre. Je croyais moi-même et je le dis, je crois, au cours de la conversation, que probablement il remettrait une couple de mille dollars au parti; puis je continuai sur ce ton, disant que c'est ce qu'il pourrait faire de mieux; et j'ajoutai: "Ne pouvez-vous pas faire quelque chose pour lui?" mais nous ne serions pas mieux pour tout cela; M. Cook ne pensait pas que Cameron en remettrait une fraction quelconque; il ne croyait pas que le parti en serait mieux s'il donnait de l'argent à Cameron. Je ne veux pas dire cela comme étant un fait, je dis mes propres conclusions.

Q. Je désire que vous disiez sérieusement si M. Cook pensait comme vous que M. Cameron n'était pas autorisé relativement à cette question du Sénat?—R. Je suis certain que dans le temps nous avons partagé l'idée qu'une souscription donnée à M. Cameron n'aurait aucun effet. En tant qu'il s'agissait de M. Cameron nous ne croyions pas qu'il pouvait faire quelque chose.

Q. A savoir qu'il n'était pas autorisé par le parti?—R. Et, très certainement, nous ne croyions pas que les fonds arriveraient jamais jusqu'au parti.

Q. Non plus qu'il était autorisé par le parti à traiter avec vous?—R. Oh, il m'a dit clairement qu'il nous faudrait courir le risque. Il ne prétendait pas être auto-

ANNEXE No 1

risé. Je crois l'avoir déjà dit au comité; j'ai dit: "quelle garantie—comment pouvons-nous savoir qu'il aura une position de sénateur s'il souscrit"? Et il répondit: "Oh, bien! il lui faudra courir le risque."

Q. Vous en avez conclu qu'il n'était pas autorisé?—R. Nous en avons conclu qu'il voulait nous dire dans tous les cas: "je ne suis pas autorisé de demander quoi que ce soit." Je ne savais pas vraiment ce qu'il avait dit ou fait, mais je compris qu'il voulait se garder de faire quelque promesse de ce genre, que nous le croyions ou non.

Q. Il n'était pas non plus autorisé de donner cette position de sénateur si Cook versait les fonds?—R. Oh, il ne prétendait pas l'être.

Q. Et Cook a partagé votre manière de voir sur ce point?—R. A savoir sur le sujet de conversation en rentrant à la maison? Nous avons débattu cette question chemin faisant.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Vous avez eu, je crois, récemment plusieurs entrevues avec M. Cook à son bureau?—R. J'ai eu quelques entrevues avec lui.

Q. Les relations entre vous et M. Cook ont été quelque peu tendues dans ces derniers temps?—R. Pas du tout. Je suis allé plusieurs fois prendre le "lunch" avec M. Cook récemment.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Sur l'invitation de qui?—R. Sur son invitation.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Depuis quelque temps vous insistez d'une façon pressante sur le paiement d'une réclamation contre M. Cook?—R. Oui et non.

Q. Vous avez une réclamation, je crois, vous formulez une réclamation contre M. Cook?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps cette réclamation existe-t-elle?—R. Depuis trois ou quatre ans.

Q. Et depuis que ce comité a été organisé, depuis l'inauguration de cette enquête, vous avez insisté d'une façon pressante sur le règlement de cette réclamation?—R. Pas plus qu'avant.

Q. Avez-vous menacé de poursuivre en justice depuis l'inauguration de cette enquête—menacé de poursuivre M. Cook?—R. Il vaudrait peut-être mieux que je vous dise.....

Q. Répondez à ma question: avez-vous menacé de poursuivre M. Cook depuis le commencement de cette enquête? Avez-vous menacé de prendre une action en recouvrement de cette réclamation?—R. Oui.

Q. Et avez-vous menacé de prendre l'action s'il ne vous payait pas ce jour-là même?—R. Non, le lendemain.

Q. S'il ne vous payait pas le lendemain vous feriez émettre un bref? R. Non.

Q. Lui avez-vous écrit?—R. Non, j'ai dit que si la réclamation n'était pas soldée demain je ferais émettre un bref; je n'ai pas dit quand je le ferais. Je désire dire au comité ceci: j'ai contre M. Cook une réclamation un peu ancienne qui n'a aucun rapport à la présente affaire. M. Cook et moi sommes tombés d'accord sur le chiffre de la réclamation et il me dit qu'il la solderait, mais il m'a demandé d'attendre après cette enquête. Je dis alors: "l'une n'a rien à voir à l'autre, en aucune façon et je ne vois pas pourquoi j'attendrais." "Bien," me dit-il "cela aurait mauvaise mine de vous solder une réclamation immédiatement avant une enquête de ce genre." Je lui dis: "Je ne vous comprends pas." "Bien," dit-il. "Ecrivez-moi une lettre que vous allez me poursuivre et je ferai solder la réclamation." Je dis: "Je veux avoir cette somme, j'en ai besoin." Je remontai écrire la lettre et je l'envoyai à son bureau. Cette réclamation est de \$500 et elle n'a pas été soldée. Quant à du ressentiment entre Cook et moi, il n'y en a pas eu. Pour ce que j'en sais il y a eu quelques légères

1 EDOUARD VII, A. 1901

difficultés quand j'abandonnai ses affaires il y a deux ans; mais nous étions bons amis; dans le temps je n'ai pas cru qu'il me traitait bien: mais il m'emmenait prendre le "lunch" et il était aussi agréable que possible. Je pourrais donner le menu de la réclamation si le comité le désirait.

Q. Ne pensez-vous pas que vous feriez mieux de répondre à la question et ne pas faire ces petits sermons. Le fait est que vous aviez en main cette réclamation qui dormait depuis deux ans?—R. Non; elle ne dormait pas en paix depuis deux ans.

Q. Qu'en avez-vous fait au cours des deux ans?—R. J'ai vu M. Cook plusieurs fois et il m'a promis de la solder. Comme tous les autres avocats je fais l'examen de mes comptes tous les six mois, et quand le temps arrive j'examine mes livres et je fais de nouvelles démarches pour les faire solder, et cette fois-ci c'est le troisième six mois que je présente ma réclamation; j'en ai demandé le paiement en octobre dernier.

Q. Combien d'instances avez-vous faites depuis la résolution du Sénat, qui fait la base de cette enquête?—R. Autant que j'en ai faite les autres fois.

Q. Combien de fois l'avez-vous vu depuis le commencement de cette enquête?
R. Je l'ai vu deux fois. Je l'ai vu sur la rue et il m'a dit avec quelle largesse il allait me traiter.

Q. Et ceci est votre lettre dans laquelle vous demandiez le paiement et où vous disiez qu'à moins d'un règlement demain vous feriez émettre un bref?—R. Oui, c'est ce que je vous ai dit. Cette lettre a été écrite sur la demande de M. Cook. "Je suis fatigué de vous cajoler et d'être remis; je vous informe donc qu'à moins que vous ne payiez cette réclamation demain je ferai émettre un bref pour recouvrer la somme." Je l'ai écrite sur la demande de M. Cook. Il m'a dit qu'il ne pouvait guère me solder une réclamation à ce moment là. J'avais besoin de la somme. Je ne suis pas très riche.

PIÈCE N° 45.

S. C. BIGGS, C.R.,
Avocat, etc..
Edifice du Freehold Loan.

Téléphone 971.

TORONTO, 20 mars 1901.

M. H. H. COOK,
Edifice du Freehold Loan,
En Ville.

Dans l'affaire du compte.

CHER MONSIEUR,—Depuis deux ans que j'essaie à maintes reprises de vous faire payer le compte de \$500 que j'ai contre vous, compte que fréquemment vous avez admis comme raisonnable pour services rendus.

Je suis fatigué de vous cajoler et d'être remis; je vous informe donc qu'à moins que vous ne payiez cette réclamation demain je ferai émettre un bref pour le recouvrement de la somme.

Votre serviteur,

S. C. BIGGS.

Q. Vous rappelez-vous avoir eu une entrevue avec M. Cook à son bureau, le 18 mars? Cette lettre est du 20?—R. Je me rappelle avoir eu deux entrevues avec lui.

Q. Vous rappelez-vous avoir eu une entrevue avec lui le 19 mars la veille du jour où vous avez écrit cette lettre?—R. J'ai eu deux entrevues, je ne sais pas quelles étaient les dates.

Q. Avez-vous eu une entrevue avec lui la veille du jour où vous avez écrit cette lettre?—R. Je ne sais si c'était la veille ou l'avant-veille.

Q. Lors de l'entrevue dont je parle et qui a eu lieu, me dit-on, le 19 mars, dans

ANNEXE No 1

le bureau de M. Cook, avez-vous, M. Cook et vous, parlé de l'affaire Cameron?—
R. Oui, un peu.

Q. Voulez-vous me raconter la conversation que vous avez eue alors avec M. Cook relativement à l'affaire Cameron dont-il a déjà été question?—R. Il n'a pas été parlé de ce que je savais.

Q. Voulez-vous me répéter ce que vous avez dit et ce que M. Cook a dit?—R. Je ne puis vous dire ce que j'ai dit et ce qu'il a dit, à moins que vous ne précisiez par des questions. Il voulait que je rende témoignage pour l'aider dans sa cause. Il me dit combien c'était important pour lui de prouver ses allégués et me demandait mon aide; il voulait aussi savoir s'il ne ferait pas mieux de prendre un avocat et je lui répondis qu'il ferait mieux de préparer sa cause et d'employer un avocat.

Q. A cette entrevue du 19 mars, M. Cook vous a-t-il dit: "Vous rappelez-vous notre rencontre avec Cameron au Rossin House?"—R. Je crois qu'il me l'a demandé. Il me l'a demandé lors d'une entrevue, je ne puis dire laquelle.

Q. Il vous l'a demandé lors d'une des entrevues?—R. Oui.

Q. Et a-t-il dit; "vous vous rappelez la somme qui devait être versée?"—R. Il a pu le dire, je ne me rappelle pas s'il l'a dit ou non.

Q. Qu'avez-vous répondu?—R. Je ne me rappelle pas quelle réponse je lui ai faite. Je ne pense pas lui avoir dit le témoignage que je rendrais; je suis bien certain que je ne lui ai pas dit, parceque je ne suis pas entré dans les détails.

Q. Que lui avez-vous dit qu'avait été l'exclamation de Cameron quand Cook a refusé de donner \$10,000?—R. Je ne lui ai pas parlé d'exclamation.

Q. Lui en avez-vous parlé ou non?—R. Non.

Q. Vous avez dit que Cameron s'est écrié: "Du diable! qu'est-ce que \$10,000 pour vous?"—R. Non, je n'ai pas dit cela.

Q. A-t-il dit: "Si vous vous présentez, l'élection vous en coûtera autant et vous ne serez peut-être pas élu, tandis que si vous nous donnez la somme vous serez au Sénat pour la vie"? Avez-vous dit cela?—R. Non.

Q. Cook vous a-t-il dit: "A qui la somme devra-t-elle être versée?"—R. Non.

Q. Cook a-t-il dit cela à cette entrevue?—R. Non, pas que je me rappelle.

Q. Si donc il n'a pas dit cela vous ne lui avez pas dit entre les mains de qui la somme devait être versée?—R. Non, parceque je ne le savais pas.

Q. Je ne vous demande pas si vous le saviez, mais je vous demande si, à cette récente entrevue, vous avez dit à Cook entre les mains de qui les fonds devaient être versées ou avez-vous eu l'intention de dire à qui l'argent devait être remis?—R. Non.

Q. Lui avez-vous dit que depuis cette entrevue, vous aviez été à Ottawa et que vous aviez vu un des ministre relativement au paiement de cette somme dans le but d'obtenir cette position de sénateur?—R. Jamais, jamais je n'ai entendu parler de pareille chose.

Q. Il ne s'est dit rien de tel à cette entrevue?—R. Non, de même que M. Cook n'a pas posé pareille question, j'étais là pour me faire solder un compte.

Q. Mais, à la fin de l'entrevue, M. Cook vous a-t-il dit: "Naturellement, Biggs, vous seriez près de jurer cela"?—R. Non.

Q. Et M. Cook vous a-t-il dit: "Si je vous envoie mon avocat voulez-vous le lui dire?"—R. M. Cook m'a demandé s'il pouvait m'envoyer son avocat pour que je lui dise ce que M. Cook m'avait demandé, et c'est la seule question que M. Cook—

Q. Attendez un instant?—R. Je réponds à votre question.

Q. Vous ne devez pas faire de sermons?—R. Pardon, je connais quelque chose de mes droits. Je ne veux pas que vous laissiez une fausse impression de ce qui s'est passé. M. Cook a lui-même dit ces choses, du moins quelques-unes; c'est lui qui parlait. "Vous vous rappelez ceci et cela," je n'y ai pas prêté beaucoup d'attention, attendu que je n'ai rien dit de ce que je déclarerais en témoignage. Je ne l'ai pas dit à tout le monde. Puis il me demanda, voyant que je ne disais rien si, advenant la visite de son avocat, je ferais à celui-ci une déclaration et je lui dis que non.

Q. Ne pouvez-vous pas vous rappeler d'une façon plus exacte que de dire que votre réponse—quelle réponse avez-vous donnée?—R. Je pense lui avoir dit que je

1 EDOUARD VII, A. 1901

dirais à son avocat d'aller au diable—l'idée de M. Cook de m'envoyer un avocat pour me questionner sur le témoin que j'allais rendre devant le comité!

Q. Avez-vous dit : " Si vous ne me faites pas d'abord remise de ce chèque, vous pouvez m'envoyer tous les avocats que vous voulez, je ne connais rien " ?—R. Non, je lui dit que je dirais à ses avocats d'aller au diable.

Par M. Ritchie conseil du comité :

Q. Vous avez dit que vous vous êtes fait l'idée que Cameron mettrait probablement l'argent dans sa poche ?—R. Bien, c'était, dis-je, le sujet de conversation en rentrant à la maison.

Q. C'est l'impression que vous vous êtes faite ?—R. Bien, il a été question de l'avarice de M. Cameron, on a parlé de cela.

Q. A tout événement, Cameron, au cour de la conversation, disait qu'il voulait avoir cette somme pour le fonds du parti. Il ne vous a pas dit qu'il voulait l'avoir pour sa bourse ?—R. Je pense qu'il a essayé de nous donner l'impression que c'était pour le parti.

Q. Rien de ce qu'il a dit vous porterait à croire qu'il mettrait l'argent dans sa poche ?—R. Rien de ce qu'il a dit me porterait à croire que c'était pour sa bourse.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Quoi qu'il ait essayé de faire, vous ne l'avez pas cru. C'est ainsi ?—R. Oui.

Q. Il n'a pas réussi en cela ?—R. Non.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Vous venez de dire que vous pensiez que M. Cameron voulait avoir l'argent pour lui-même ? Vous avez dit : " c'est en partie ce que j'ai pensé " ?—R. Oui, il y a quelque chose de vrai dans cela. Je me suis fait comme cela une idée vague que peut-être bien il donnerait une légère fraction au parti et garderait le reste, pour dire ensuite : " j'ai eu mille dollars ne pouvez-vous pas faire quelque chose ? " C'est ce que j'ai pensé. Je n'ai pas pensé qu'il garderait tout pour lui, j'ai pensé qu'il aurait l'idée de partager.

Q. Vous vouliez une garantie pour le reste ?—R. Nous voulions une position de sénateur. C'est tout ce que nous voulions. Je n'étais pas du tout certain de ce que Cameron ferait.

Par l'honorable M. Dandurand :

Q. Vous avez dit que vous aviez eu des entrevues avec sir Oliver Mowat et il vous a donné des raisons de ce qu'il ne pouvait pas appuyer M. Cook pour une position de sénateur. Voudriez-vous les répéter ?—R. Bien, j'avais écrit les lettres en question pour M. Cook et je connaissais leur contenu, on avait aussi écrit à sir Oliver et il connaissait la demande que je présentais au nom de M. Cook, et quand j'allai le voir je me présentai comme l'agent de M. Cook, désireux de faire nommer M. Cook sénateur, il a été très courtois, et tout en se déclarant très porté pour M. Cook dans un sens, il dit : " vous faites erreur, M. Biggs, sur ce que M. Cook a fait pour le parti."

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. L'honorable sir Oliver Mowat a dit cela ?—R. Oui.

Q. Ce sont les mots mêmes dont M. Cameron s'est servi ?—R. Il a dit : " Vous faites erreur sur ce que M. Cook a fait pour le parti. C'est un homme très égoïste. Il a beaucoup fait pour moi " et il parla des récompenses politiques que sa famille avait reçues. Il ne les a pas indiquées par le menu—des coupes de bois. Mais il a dit : " il ne m'a pas été fidèle dans une élection provinciale "—je cherchais à me souvenir du nom.

ANNEXE No 1

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Drewery ?—R. Drewery. Je n'étais pas dans le pays dans le temps. C'est ce qu'a dit sir Oliver.

Q. Drewery a été défait ?—R. Bien, je l'ignorais, je n'étais pas ici quand il a été défait. Mais il m'a dit qu'il ne lui avait pas été fidèle dans l'élection de Drewery, et il ajouta : " Outre cela, ma position au sénat est telle que je veux autre chose que des voix, M. Cook ne nous donnerait qu'une voix de plus et nous n'en avons que dix-sept." Je crois qu'il a dit dix-sept ou treize.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. C'était plus de treize ?—R. C'était tout de même un faible nombre, et M. Cook serait un de plus, mais M. Cook ne pouvait pas lui aider et il voulait avoir au sénat un homme habile pour lui aider dans les débats et faire la besogne du côté du gouvernement, et le fait de grossir tout simplement le nombre des voix n'était pas une aide pour lui; je me mis à dire que M. Cook serait un sujet passable, et je suppose que je fis preuve de manque d'adresse en prouvant l'habilité de M. Cook car sir Oliver le connaissait mieux que moi, attendu qu'il répondit : " nous l'avons eu à la chambre locale." Je repliquai qu'il faisait un bon discours. J'avais pris part à ses campagnes électorales. Mais sir Oliver dit : " Nous l'avons eu à la chambre locale." Et il ajouta ; " je ne puis certainement pas le recommander. Il me faut de l'aide," puis il me nomma une personne dont je ne répéterai pas le nom pour le moment. " Je préférerais, dit-il, donner la position à un tel ;" et ceci me fit rire et je dis : " A qui songez-vous en réalité ?" " Bien," répondit-il, " je songe à M. James Young." Il ajouta : " M. James Young serait une acquisition et je pense à M. James Young en ce moment."

Q. A quelle date était-ce ?—R. Si je voyais les lettres je pourrais le dire. Je ne sais pas la date de ma première visite mais ce devait être en automne 1896. C'était lors de la première tentative faite dans le but d'obtenir une position de sénateur. Il avait dans l'idée, me dit-il, l'honorable James Young, de Galt, et il croyait qu'il lui serait d'un grand aide tandis que M. Cook ne lui serait d'aucun secours. J'eus l'audace de dire que M. Cook pourrait peut être, devenir un homme aussi fort que M. Young, mais c'était là un acte téméraire, attendu que sir Oliver les connaissaient tous deux et que je ne les connaissais pas—non pas que je comparais leur habilité—et il me dit que, dans tous les cas, il ne pouvait songer à nommer M. Cook. Il y en avait d'autres qui avaient de meilleurs titres et il me refusa carrément.

Par le président :

Q. Ce sont là tout simplement les raisons qu'il vous a données ?—R. Oui.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Quels étaient les autres ministres adverses à M. Cook ?—R. Je ne sais qui était contre lui ou pour lui. Je ne sais que ce qu'ils m'ont dit dans le temps. De tous les autres je n'ai pas reçu de réponse. Sir Richard Cartwright parlait en termes très favorables.

Q. Tous étaient favorables ?—R. Je ne puis dire favorables. Il parlaient en termes favorables d'examiner l'affaire. Je crois que j'ai moi-même écrit à M. Cook, pour lui dire dans quel état j'avais trouvé les choses.

Le comité s'ajourne alors à 4 heures de l'après-midi.

Le comité se réunit à 4 heures de l'après-midi.

Herman H. Cook est rappelé et interrogé.

Par M. Marsh :

Q. Vous avez entendu ce qu'a dit M. Biggs au sujet d'une entrevue avec vous, alors qu'il consulta le code criminel. Vous rappelez-vous cette entrevue ?—R. Parfaitement.

Q. Où a-t-elle eu lieu ?—R. Dans son bureau.

Q. Dans le bureau de Biggs ? Quand ?—R. Le lendemain de l'entrevue avec M. Cameron au Rossin House.

Q. C'est l'entrevue à laquelle M. Biggs assistait en compagnie avec vous ?—R. Oui.

Q. Vous avez dû vous rendre au bureau de M. Biggs. Comment se fait-il que vous êtes allé au bureau de M. Biggs ?—R. J'allais fréquemment au bureau de M. Biggs. Souvent j'allais là causer. C'était dans le même édifice. La veille au soir il m'avait demandé de passer à son bureau.

Q. C'est-à-dire après l'entrevue avec M. Cameron ?—R. Oui.

Q. Voulez-vous maintenant me dire ce qui se passa après être entré dans son bureau ?—R. Il prit le statut et lut dans ce qu'il appelait le code criminel ou la loi criminelle un article qui disait que celui qui vendait une charge commettait une faute criminelle.

Q. Et a-t-il fait des observations ?—R. Il me dit : "vous avez ces gens là sous la main, maintenant vous pouvez exiger qu'on donne suite à votre demande."

Q. Qui, "ces gens-là" ?—R. Il voulait dire le gouvernement.

Par le président :

Q. Était-ce après l'entrevue au Rossin House ?—R. Le lendemain matin.

Q. A-t-il jamais été question de la somme de \$5,000 entre vous et M. Cameron ou entre vous et Biggs soit à titre de paiement ou à titre de souscription ?—R. Non, jamais.

Q. A un moment quelconque a-t-il été dit entre vous et M. Biggs, que M. Cameron mettrait cet argent ou une partie quelconque de cet argent dans sa poche ?—R. Non.

Contre-interrogé :

Par M. Blake :

Q. Quand il vous a dit qu'aux termes de la loi criminelle M. Cameron était coupable, avez-vous été porté l'affaire au procureur de la couronne et lui avez-vous demandé de procéder ?—R. Il ne m'a pas dit que M. Cameron était coupable. Il a dit : "ces gens-là."

Q. Avez-vous été porté les documents au procureur de la couronne ?—R. Non ; je ne voulais pas les mettre dans l'inquiétude,

Q. Vous avez constaté que vous les aviez là, sous la main, mais—R. Non, je n'ai pas constaté cela que parce qu'il m'a dit—

Q. Mais il était votre avocat ?—R. Oui.

Q. Et vous avez laissé dormir l'affaire jusqu'en octobre 1900 ?—R. Oui, et la chose m'a été arrachée.

Q. Je vois quelle grande puissance vous a arraché cela. A tout événement vous les avez laissés dans l'inquiétude jusqu'en octobre 1900 ?—R. Oui.

Q. Et n'en avez jamais parlé ?—R. Non.

ANNEXE No 1

Par M. Ritchie :

Q. Vous avez entendu la dénégation formelle de sir Richard Cartwright relativement à l'entrevue à Ottawa?—R. Oui.

Q. En présence de cela, que dites-vous?—R. Qu'il fait erreur.

Q. Vous en tenez-vous à ce que vous avez dit?—R. Je m'en tiens à chaque mot que j'ai dit. J'avais en particulier une idée dans la tête, et je suppose qu'il a des occupations multiples, et la chose a pu lui échapper. Je ne voudrais pas dire que sir Richard Cartwright a délibérément dit un mensonge, mais c'est ainsi que j'explique la chose.

Q. Vous avez entendu sa dénégation formelle. Il est très catégorique sur ce point?—R. Je sais ce que j'ai dit et ma déclaration est parfaitement exacte.

Par M. Blake :

Q. Vous dites également que sir Richard Cartwright se rappelle mal ce que vous avez dit?—R. Je dis qu'il fait erreur.

Q. Et que W. T. Preston fait aussi erreur?—R. Oh, Preston a juré faux d'un bout à l'autre.

Q. Sa mémoire est mauvaise?—R. Certainement.

Q. Et qu'à M. Biggs aussi la mémoire fait défaut?—R. Mémoire de quoi?

Q. Ce qu'il se rappelle de ces choses?—R. Quelles choses?

Q. Vous venez de le contredire?—R. Oui.

Q. Avez-vous menacé de souffleter M. Biggs comme il sortait?—R. Biggs m'a interpellé là—

Q. L'avez vous menacé ou non?—R. M. Biggs m'a interpellé.

Q. Avez-vous menacé de le souffleter?—R. Biggs m'a interpellé me disant que j'avais commis une bassesse. il ne

Q. Avez-vous menacé de le souffleter?—R. Je ne sais ce que j'ai dit, mais me faudrait pas grand temps pour le faire.

Q. Avez-vous oublié ce que vous lui avez dit?—R. Non, je ne l'ai pas oublié.

Q. Vous avez dit de fait que vous le souffletteriez?—R. Je l'ai dit de fait s'il faisait l'irsolent.

Q. Vous êtes de beaucoup plus grand que M. Biggs?—R. Je ne m'occupe pas de faire face à un homme qu'il soit plus gros ou plus petit que vous.

Q. J'ai beaucoup entendu parler de vos menaces, mais je n'ai pas entendu dire que vous les ayez mises à exécution?—R. Vous ne savez pas tout.

M. BLAKE.—Je comprends que tous les témoignages ont maintenant été entendus. Je reconnais avec quel esprit de justice le comité a entendu toute l'affaire, et combien il a évidemment fait preuve du désir d'arriver par tous les moyens en sa puissance à obtenir la vérité dans l'affaire.

M. RITCHIE.—D'accord avec mon savant confrère, M. Blake, je me déclare satisfait de la façon dont l'enquête a été conduite.

M. MARSH.—J'approuve les remarques de mon savant confrère.

Le PRÉSIDENT.—Le comité, M. Blake, sera heureux d'entendre les remarques que vous venez de faire et que M. Ritchie et M. Marsh ont approuvées, et je puis donner aux savants avocats l'assurance que le seul but du comité était d'arriver à la vérité dans une affaire qui porte atteinte à l'honneur et à la dignité du Sénat, branche importante du corps politique. Les rumeurs et les dires qu'on a fait circuler si librement dans tout le Canada, sur les moyens qu'on employait pour obtenir des fauteuils au Sénat, tendent, tous en conviendront, à abaisser la dignité de ce corps et à préjudicier à son utilité, c'est pourquoi le plus tôt ces idées et ces pensées se seront effacées de l'esprit du peuple, le mieux ce sera; et la tentative de prélever des fonds sous prétexte d'obtenir des fauteuils au Sénat devrait être punie comme cette faute grave le mérite.

1 EDOUARD VII, A. 1901

OTTAWA, mardi 23 avril 1901.

Le comité se réunit dans la salle n° 8, à 10.30 de l'avant-midi.

LE PRÉSIDENT.—Avant que nous procédions plus loin, je dirai qu'immédiatement après l'ajournement du 28 mars, j'ai reçu, de London, le télégramme qui suit:—

“SIR MACKENZIE BOWELL,
Palais législatif, Ottawa.

28 mars 1901 (de London).

“Je suis l'avocat de la succession de feu mon beau-père, l'honorable M. C. Cameron. Le D^r Wilson, exécuteur testamentaire, a en sa possession, ici, le livre de lettres de 1896 de M. Cameron, contenant copie d'une correspondance qui a un rapport important avec les accusations de Cook. Nous croyons qu'on devrait rendre ces lettres publiques dans l'intérêt de la famille de feu M. Cameron, attendu qu'elles tendent à contredire les suggestions de la défense à l'endroit de l'intérêt de Cameron dans la transaction.

“R. A. BAYLY.”

Ce télégramme a été provoqué par la publication du témoignage de M. Biggs, au cours duquel il fit entendre que ce qu'il avait fait avec M. Cook ou lors de l'entrevue avec M. Cook relativement à l'obtention de l'argent, était principalement sa propre idée. Voici la réponse télégraphique que je transmis le lendemain matin:—

“OTTAWA, 27 mars 1901.

“A M. R. A. BAYLY,
London, Ontario.

“Télégramme reçu et remis à M. Ritchie, de Toronto, conseil du comité du Sénat. Veuillez communiquer avec lui.

“MACKENZIE BOWELL.”

Le 4 avril je lus aussi dans le *Globe* de Toronto, le télégramme qui suit du correspondant d'Ottawa. Le télégramme a pour titre: “L'affaire Cook peut être rouverte”, et se lit ainsi:—

“L'on parle de rouvrir l'enquête Cook dans le but de tâcher de prouver la fausseté de ce qu'a dit un des témoins de M. Cook. De plus, au cours de l'enquête M. Cook a produit une lettre que M. Preston lui avait écrite et dans laquelle celui-ci lui demandait de le voir. Cette lettre ne portait pas de date, mais M. Cook a cherché à faire croire qu'elle avait été écrite vers la fin de 1898 ou au commencement de 1899. M. Preston affirme maintenant qu'on a effacé la date de la lettre et qu'on peut le constater à l'aide d'une loupe. Il est, dit-il, en état de prouver que la lettre a été écrite longtemps avant la date qu'indique M. Cook.”

Je dirai ici, pour renseigner le comité, qu'aussitôt après avoir lu ce paragraphe, je le découpai et l'envoyai à M. Ferguson, membre du comité, le priant de demander au greffier du comité ce qu'il avait fait de cette lettre, si quelqu'un était intervenu et s'il avait laissé la lettre lui échapper. M. Ferguson m'informa qu'il s'était enquis auprès du greffier et que celui-ci lui avait donné certains renseignements dont il fera lui-même l'exposé au comité. En lisant ceci j'ai voulu donner au comité la raison pour quoi j'ai pris, d'après le conseil de notre avocat, la responsabilité d'avoir une entrevue avec l'exécuteur testamentaire de M. Cameron, ou plutôt, d'avoir, par l'entremise de notre avocat, une entrevue avec l'exécuteur testamentaire et de constater quelle preuve cela comportait, et s'il y avait une preuve de quelque importance d'assigner l'exécuteur testamentaire en témoignage; en conséquence M. Wilson fut assi-

ANNEXE No 1

gné de comparaître. Je ne puis dire s'il est ici ou non, mais j'ai compris qu'il est présent. J'ai lu ce qui suit dans le *Star* de Toronto d'hier:—

“ W. T. R. Preston est encore en ville. Les accusations de Cook le retiennent ici. On a dit qu'à la prochaine réunion du comité, cette semaine, l'on n'entendra pas de nouveaux témoignages. Si le comité prend cette attitude M. Preston déclare qu'il en sera très désappointé. Dans cette affaire son nom a été mis très en vue et il désire rétablir deux ou trois petites choses. Ceci fait, M. Preston repartira pour l'Europe en route pour l'Allemagne ”.

J'ai lu ces articles de journaux ainsi que le télégramme et raconté ce que j'ai fait à cet égard, afin de renseigner le comité. Je puis dire aussi que j'ai reçu de M. Preston une lettre du 19 avril, et dont je vais faire part au comité; mais après avoir été lue elle sera sans doute livrée à la publicité et il sera nécessaire de faire la preuve de l'exactitude de ce que M. Preston dit dans cette lettre.

M. RITCHIE, conseil du comité.—Si on me permettait de le dire, m'est avis que si M. Preston a quelqu'explication à donner il devrait être tenu de la faire sous serment. Ses lettres ne pourraient être admises en témoignage et on devrait lui donner l'occasion d'en faire l'objet d'un serment. Je n'ai pas vu la lettre, et je n'ai pas la moindre idée de ce qu'elle contient, mais je crois que s'il veut faire une déclaration ce devrait être sous serment. Il est déjà assermenté et tout ce qu'il dira ici il le dira sous serment. Relativement à l'autre affaire je puis dire que j'ai eu une communication de M. Bayly, avocat de la succession Cameron, et comme résultat de la correspondance que j'ai eue avec lui j'ai cru qu'il était de l'intérêt de la constatation de la vérité qu'on lui enjoignît, par voie d'assignation, de produire le livre de lettres. Ce qui a été fait, et je crois qu'il est ici, muni du livre de lettres. Nous pourrions d'abord régler l'affaire Preston, Il est ici et on pourrait lui donner l'occasion d'expliquer un passage quelconque de son témoignage, et si la lettre a été altérée le comité est en droit de le savoir.

L'honorable M. JONES —La lettre a été écrite au président du comité et le comité devra en prendre connaissance.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que ce que M. Ritchie suggère est la ligne de conduite à suivre. Je vais lire la lettre, puis nous mettrons M. Preston sous serment, quant à l'exactitude de ce qu'il a dit. Ensuite s'il est nécessaire d'appeler tout autre monsieur ou toute autre personne pour contrelire cela, il en sera fait ainsi. Est-ce ce que désire le comité?

L'honorable M. MILLER.—Je pense que ce qu'il y a à faire c'est de faire dire sous serment ce qu'on a à dire.

L'honorable M. DANDURAND.—Nous devons avant tout nous convaincre qu'il y a lieu de rouvrir l'enquête, et nous devrions, avant tout, entendre la lecture de la lettre.

L'honorable M. KIRCHOFFER.—Le président dit que M. Preston désire se faire entendre devant le comité. Il ne peut, naturellement, se faire entendre que sous serment. Il ne peut, par conséquent, lire les lettres.

L'honorable M. KERR.—Je prétends que ce qu'il y aurait à faire serait de lire la lettre et de sommer M. Preston d'avoir à appuyer par son serment ce qu'il dit dans la lettre.

L'honorable M. BAKER.—Vaudrait mieux entendre la lecture de la lettre. Il donne des raisons qui motivent la rouverture de l'enquête.

Le PRÉSIDENT.—Il faut rouvrir l'affaire pour ce qui est de l'accusation qui pèse sur M. Cameron, attendu que M. Wilson a été assigné ici et sommer de produire le livre de lettres.

L'honorable M. MILLER.—Je propose qu'à toutes fins générales l'enquête soit rouverte.

La motion est adoptée.

L'honorable M. KIRCHOFFER.—Ne serait-il pas d'abord à propos de demander au greffier du comité comment il se fait que M. Preston a eu accès à un document à la garde du comité?

L'honorable M. BAKER.—Rien ne dit qu'il y a eu accès.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Le PRÉSIDENT.—Je vais lire la lettre de M. Preston. La voici :—

OTTAWA, ONT., 19 avril 1901.

A l'honorable sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., président, et au comité chargé de s'enquérir des déclarations de M. Cook, déclarations qui portent atteinte à la dignité et à l'honneur du Sénat.

Je soussigné, W. T. R. Preston, de la ville de Londres, Angleterre, inspecteur des agences canadiennes d'émigration, expose respectueusement.

Que j'ai été appelé comme témoin à la dernière séance de votre comité et que j'ai été exclus de la salle du comité durant l'interrogatoire de témoins qui ont rattaché mon nom à ces accusations.

Je n'ai pas cherché à connaître la nature des témoignages rendus pendant mon absence de la salle du comité soit en allant personnellement aux renseignements soit par la lecture des rapports des journaux.

Ce n'est qu'après l'ajournement de votre honorable comité que j'ai appris la nature de certains témoignages qu'avaient donnés deux témoins entendus avant moi, à savoir, M. Cook et M. Hancock.

L'on ne m'a pas donné l'occasion de lire, en présence du comité, la lettre écrite par moi à M. Cook et dont celui-ci, je l'apprends maintenant, n'a produit qu'une partie au comité.

Je n'ai vu le contenu de la lettre en question, après que M. Cook l'eût produite, que le mardi qui a suivi la dernière séance du comité. Je constatai alors que la date de la lettre avait été effacée, mais à l'aide d'une loupe je pouvais distinctement refaire une partie de la date que j'avais écrite de ma main lorsque j'envoyai la lettre à M. Cook.

Ce n'est qu'après l'ajournement du comité, le dernier jour de l'enquête et après que j'eusse rendu témoignage, que j'appris que M. Hancock avait juré que mon entrevue avec M. Cook avait eu lieu en novembre 1898 et qu'il se trouvait, dans cette circonstance, dans le bureau extérieur; de même que j'ignorais que M. Cook et M. Hancock avaient juré que M. Cook s'était servi à mon adresse, après mon départ; d'expressions dans à peu près le sens que voici: "cette canaille voulait m'escamoter \$10,000 pour une position de sénateur."

Je n'hésite pas à affirmer que M. Cook, de par la nature de ma conversation, n'était pas justifiable de donner cours à une telle expression après mon départ.

Un examen de la lettre à l'aide de la photographie, d'une loupe ou d'un microscope démontrera, j'en suis convaincu, que la date de la lettre a été écrite de ma main et que la lettre, quand M. Cook l'a reçue, n'était pas sans porter de date comme il le déclare.

L'effacement de la date écrite par moi dans la lettre pourrait peut être donner corps au témoignage apparemment corroborant de M. Cook et de M. Hancock relativement au sujet dont j'ai parlé.

J'ai écrit la lettre à M. Cook parce qu'il était alors absent et il n'est revenu qu'une semaine ou dix jours après la date de la lettre.

Lorsqu'eut lieu mon entrevue avec M. Cook, j'étais bibliothécaire de l'Assemblée législative, comme M. Cook l'a juré et comme l'établit tacitement ma lettre; et j'avais cessé d'être bibliothécaire près de trois mois avant l'époque que fixe le dit Hancock comme étant la date de ma visite à M. Cook.

Je ne me suis pas trouvé à Toronto au mois de novembre 1898, à un moment où j'aurais pu faire le rendez-vous en question pour rencontrer M. Cook.

Je déclare formellement que l'entrevue en question a eu lieu dans la première semaine de juillet, peu après la date de la lettre. A cette époque M. Hancock n'était pas employé au bureau de M. Cook à Toronto, mais il demeurait dans le temps à 250 milles de Toronto, et des personnes dignes de foi m'informent qu'il y demeura quatre mois après cela, de sorte qu'il n'était possible que la prétendue expression relative à l'objet de ma visite et que M. Cook et M. Hancock ont solennellement attestée sous serment, ait été prononcée.

ANNEXE No 1

Je suis convaincu que je puis clairement établir à la satisfaction de votre honorable comité que le témoignage de M. Cook et de M. Hancock quant à une entrevue avec moi dans le bureau de M. Cook à l'automne de 1898 n'est pas fondé en fait.

Attendu que le témoignage non contredit de M. Cook et de M. Hancock me laisse sous le coup d'une infraction grave des lois de ce pays et que je n'ai connu la nature de ce témoignage qu'après la clôture de l'enquête devant votre honorable comité, je prétends respectueusement qu'en justice et en honneur j'ai droit d'avoir l'occasion de présenter à votre comité la preuve que ma lettre à M. Cook a été altérée après être sortie de mes mains ; que la date de l'entrevue avec M. Cook n'est pas le jour fixé par le témoignage de M. Cook et de Hancock, que je ne me trouvais pas à Toronto à l'automne de 1898, à un moment où la prétendue entrevue aurait pu avoir lieu et que l'entrevue dont parle M. Cook n'a pas eu lieu.

Je demande donc respectueusement à votre honorable comité de bien vouloir entendre des témoignages sur ces points qui, je le prétends humblement, sont importants à causes de la nature contradictoire qui existe entre le témoignage de M. Cook et le mien.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

W. T. R. PRESTON.

M. RITCHIE, conseil du comité.—Je comprends que c'est le désir du comité d'appeler M. Preston.

L'honorable M. FERGUSON.—Que fait-on de la lettre ?

L'honorable M. DANDURAND.—Elle nous justifie de rouvrir l'enquête.

L'honorable M. FERGUSON.—Elle ne fera pas partie de la preuve.

L'honorable M. DANDURAND.—Elle ne servira qu'en contre-interrogatoire.

Le PRÉSIDENT.—Elle n'est pas produite en preuve.

M. J. K. KERR, C.R., conseil de M. Preston.—J'ai reçu instruction de M. Preston de le représenter dans cette affaire, c'est pourquoi je présente au comité la demande que j'ai maintenant l'honneur de faire, à savoir, que la première preuve qu'il ait à offrir soit par l'audition d'experts quant à la lettre même et quant à l'effacement de la date. Il me semble que, pour procéder par ordre, ceci est la première chose à faire. Nous ne serons pas en mesure de vous présenter la chose ce matin, parce que nous n'avons pas fait assigner l'expert. Nous ne sommes pas en mesure de le faire, parce que jusqu'à ce que le comité permît d'ouvrir l'affaire, on n'avait pas le pouvoir d'assigner qui que ce fût à comparaître ici. Je demanderais qu'on permît d'interroger des experts et qu'on les assigne à comparaître ici à un jour ultérieur qui conviendra au comité, et nous demanderions que la lettre reste dans les mains du greffier et qu'elle soit examinée par des experts en sa présence.

L'honorable M. DANDURAND.—Avez-vous des noms à suggérer ?

M. KERR, conseil de M. Preston.—Des experts ne l'ont pas encore examinée mais je pourrais probablement suggérer des noms dans quelques minutes.

M. MARSH, conseil de M. Cook.—Avant que cette lettre soit examinée par des experts, je crois qu'il est à propos que je dise au comité ce que j'ai dit à M. Blake quand la lettre a été produite. Quand cette lettre a été produite ici, mon savant confrère, M. Blake, remarqua qu'une date avait été quelque peu effacée, et il dit : "qu'est-ce que cela signifie ?" J'expliquai à M. Blake ce que je vais maintenant répéter au comité. Lorsque pour la première fois M. Cook me fit voir la lettre, elle portait à sa face des marques au crayon, le chiffre 1898. Il n'y avait aucune date à l'encre. Je dis alors à M. Cook : "que vent dire ceci ? Voici une lettre écrite à l'encre portant la date de 1898 écrite au crayon, sans mention du jour du mois ou quoi que ce soit ?" "Oh !" me dit-il, "j'ai écrit cela parce que c'est l'année où je l'ai reçu." Alors je dis à M. Cook : "Nous allons produire cette lettre et il ne convient pas qu'il y ait des marques au crayon sur la lettre." Et je pris un crayon portant un caoutchouc au bout et je le passai cinq ou six fois, et le comité remarquera que c'est à moitié effacé. De sorte que je présume que c'est l'altération dont on parle. On n'a pas tenté de l'effacer complètement. La chose ne nécessite pas un examen à la

1 EDOUARD VII, A. 1901

photographie ou au microscope. On verra à l'œil nu que ces chiffres sont à moitié effacés. C'est l'explication que j'ai donnée à M. Blake.

L'honorable M. YOUNG.—Étaient-ils dans la marge ?

M. MARSH, conseil de M. Cook.—Non, là où se trouve ordinairement la date ; je ne saurais dire si c'était "98" ou "1898".

L'honorable M. LANDRY.—Il n'y avait pas de jour du mois ?

M. MARSH, conseil de M. Cook.—Rien que pour indiquer que c'était 1898 ; écrit négligemment au crayon, de même que je l'effaçai négligemment.

L'honorable M. BAKER.—Une partie de ce que vous dites ici, a été dit dans le temps ?

M. MARSH, conseil de M. Cook.—Je l'ai dit dans le temps.

M. BLAKE, conseil des accusés.—Je me lève tout simplement pour corroborer ce qu'a dit mon savant confrère, M. Marsh. Je n'ai pas la moindre idée si ce que j'ai vu est ou non l'encre qu'on dit avoir été effacée. Je n'en connais rien. Je n'ai vu que ce qui frappait l'œil, une note au crayon qu'on avait partiellement effacée et j'acceptai l'explication de M. Marsh lorsqu'il m'a dit qu'il connaissait toute l'affaire. Je ne dirai pas que c'est la chose qu'on dit avoir été écrite à l'encre et qui a été effacée, mais j'ignorais que les messieurs du comité eussent entendu ce qui s'est passé.

L'honorable M. KIRCHOFFER.—Je crois que, comme cette lettre a été lue et qu'elle est tombée dans le domaine public, M. Preston devrait être appelé et qu'il devrait l'attester sous serment ; on ne devrait pas laisser aller ainsi la chose dans le public.

M. RITCHIE, conseil du comité.—Le comité désire-t-il que j'interroge M. Preston à ce sujet.

Le PRÉSIDENT.—Oui.

M. MARSH.—La marque au crayon quand j'ai produit cette lettre, se voyait très bien.

M. J. K. KERR, conseil de M. PRESTON.—L'on me dit que des experts peuvent tirer la chose au clair, et lorsqu'il y a eu effacement d'encre ils peuvent le faire voir. La chose se fait au moyen d'acides et l'encre peut être effacée à l'aide d'acides. S'ils connaissaient l'acide qui l'a enlevée, l'encre pourrait être virtuellement rétablie ; mais, naturellement, c'est une expérience que nous ne pourrions entreprendre ici qu'après la clôture de l'enquête. La question soulevée par M. Marsh c'est qu'il y avait, au crayon, une note de l'année, mais l'on me dit qu'après avoir examiné le papier, on peut y constater l'indication d'un mois, et les experts pourront dire quel est le mois et que ce mois n'est pas le mois de novembre ; que c'était de l'encre et que l'écriture a été effacée. Il est malheureux que M. Marsh ait enlevé la marque au crayon, parce qu'en le faisant il a pu enlever des particules de papier qui permettraient à un examen scientifique de l'encre de se faire. Il est malheureux qu'on ait produit la lettre sans explication.

M. MARSH.—Il n'y a plus de marque au crayon maintenant, et il y en avait une en partie effacée quand la lettre a été produite.

M. T. R. Preston est rappelé et interrogé par M. Marsh.

Q. Avez-vous une copie de cette lettre (pièce n° 43) ?—R. Non.

Q. Elle n'a jamais été copiée ?—R. Non.

Q. Je suppose que vous n'aviez pas le moyen de connaître la date de cette lettre ?

—R. Aucun moyen précis.

Q. Pas d'autre moyen que ce que vous avez pu constater par l'examen de cette lettre au microscope ?—R. Oui.

Q. Vous l'avez de fait examinée au microscope ?—R. Je l'ai de fait examinée—pas au microscope.

Q. A la loupe ?—R. Oui, à la loupe.

ANNEXE No 1

Q. Et vous avez constaté que la date était, quoi?—R. Je vais bientôt vous le dire. J'ai vu "Ju," et j'ai vu "18" (regardant la pièce à travers une loupe). A travers ce verre je ne puis refaire l'inscription. Si le comité veut bien me le permettre je vous dirai ce qui s'est passé.

Q. Quelle date refaites-vous, là?—R. Je ne puis en refaire avec ce verre. C'était le mardi qui a suivi la dernière réunion du comité, et la lettre m'avait jeté dans le doute. Je demandai à un fonctionnaire d'un des ministères de bien vouloir me procurer une copie de la lettre.

Par le Président :

Q. Vous avez demandé à qui?—R.—A un fonctionnaire, de bien vouloir me procurer une copie de la lettre et je pourrais, peut-être, avoir l'occasion de la voir. Je reçus alors par téléphone un message me disant que la lettre portait tout simplement en date le mot "Toronto". Je lui demandai s'il n'y avait pas un jour de la semaine, et le mois. Il me dit que non. Muni d'une loupe je me rendis donc auprès de M. Creighton et lui demandai de bien vouloir me laisser voir la lettre produite, et la date. Dirigeant le verre sur la lettre je vis, à l'aide de la lumière qu'il y avait dans son bureau, les lettres "Ju" ou "Iu," le chiffre "6" et les chiffres "18". Je suis parfaitement convaincu d'avoir reconnu le "Ju" et le "8" comme étant mes propres chiffres—de ma propre écriture. Me retournant du côté de M. Creighton, je lui dis : "Avez-vous remarqué ceci ? Ayez l'obligeance de voir ceci". M. Creighton vous dira lui-même ce qu'il a dit à ce sujet. Je demandai alors au monsieur en question s'il aurait l'obligeance de m'accompagner au bureau de M. Creighton, muni d'une loupe, et d'examiner la lettre ; il vint et constata lui aussi l'écriture et les lettres. M. Creighton peut, naturellement, donner ses propres explications pour me justifier de dire que les lettres ont été, comme je le crois, effacées avec de l'acide. Voilà l'explication que j'ai à donner quant aux lettres.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Avez-vous remarqué quelque marque spéciale à la loupe?—R. Oh, oui, j'ai vu une marque au crayon.

Q. Qu'avez-vous vu?—R. J'ai vu un.

Q. Qu'avez-vous vu, quel chiffre?—R. Comme si c'eût été le chiffre "1".

Q. C'est tout ce que vous pouvez constater en fait de marque au crayon?—R. C'est tout. Je ne saurais dire si c'est au crayon ou non (examinant la pièce à l'aide d'une autre loupe). Le papier là où devrait se trouver la date est encore plus rude qu'ailleurs, en le regardant au microscope. Naturellement c'est une question que le comité devra finalement décider. Avec ce verre je ne puis rien voir. Je sais ce que M. Creighton en a vu ; il l'a vu aussi distinctement que moi et que M. J. B. Clark du ministère de la Justice.

Q. Le mot "Toronto" qu'on y lit, s'y trouvait-il primitivement?—R. Oui.

Q. De la même encre que le reste?—Je le pense.

Q. Ne dirait-on pas que c'est de l'encre plus pâle?—R. Non.

Q. Est-ce que cela ne vous paraît pas de l'encre plus pâle?—R. L'on a peut-être essayé d'effacer le mot "Toronto," aussi, pour tout ce que j'en sais.

Q. De sorte que vous pensez que ce n'est pas exactement la même encre. Vous voyez une différence entre Toronto et le reste?—R. Je ne pense pas qu'il y ait de différence.

Q. Vous pensez qu'on a essayé d'effacer le mot "Toronto", mais sans succès?

—R. J'ai dit peut-être bien, mais j'ai très distinctement vu "Ju" et j'ai vu "6" et j'ai vu "18".

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Le verre était peut-être meilleur que celui dont vous vous servez maintenant?—R. Je ne saurais le dire, mais M. Creighton, M. Clark et moi l'avons vu.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Quand avez-vous vu cette lettre pour la première fois?—R. Je l'ai vue un mardi. Ou plutôt, je l'ai vue entre vos mains ou entre les mains de M. Marsh, le jour où le comité s'est réuni.

Q. Quand l'avez-vous examinée pour la première fois?—R. Je l'ai examinée un mardi.

Q. Où cela?—R. Dans le bureau de M. Creighton.

Q. Y avait-il quelqu'un avec vous à ce moment-là?—R. Pas quand je l'ai examinée la première fois.

Q. L'avez-vous examinée au microscope?—R. Je l'ai examinée à la loupe.

Q. La première fois?—R. Oui.

Q. De sorte que vous êtes allé là armé d'une loupe ou d'un microscope pour examiner la lettre?—R. Oui.

Q. Et vous avez pensé qu'il y avait une date?—R. Je suis parfaitement convaincu qu'il y avait une date.

Q. Pourquoi?—R. Quand on m'a dit qu'il n'y avait que le mot "Toronto."

Q. Vous avez pensé que le reste avait été effacé?—R. Oui.

Q. Qu'aviez-vous, une loupe ou un microscope?—Une loupe.

Q. Et personne n'était avec vous?—R. Sauf M. Creighton, la première fois.

Q. Et c'était un mardi?—R. Oui, un mardi.

Q. Avez-vous obtenu alors une copie de la lettre?—R. Non.

Q. Avez-vous obtenu une copie de la lettre à un moment quelconque?—R. Non.

Q. Je pensais que vous aviez dit dans votre mémoire que vous en aviez eu une?—R. J'ai dit que j'en avais demandé une copie.

Q. Et l'avez-vous eue?—R. Non.

Q. A qui l'avez-vous demandée?—R. A M. Clark, secrétaire particulier du ministre de la Justice.

Q. Pourquoi vous êtes-vous adressé à lui?—R. Je pensais que le ministre de la Justice pourrait avoir accès à la lettre quand un autre ne le pourrait pas.

Q. Était-ce avant d'aller voir M. Creighton à ce sujet?—R. C'est avant d'aller voir M. Creighton à ce sujet. Je pense que c'est le lundi que j'ai demandé à M. Clark de m'obtenir la copie.

Q. Qu'a dit M. Clark?—R. Il m'a téléphoné, me disant que la lettre était telle que publiée, je lui demandai : "porte-t-elle une date?" Il me répondit : "pas de date." J'ajoutai : "le jour de la semaine n'est-il pas indiqué?" "Non," "il y avait tout simplement en tête le mot Toronto sur le papier de la bibliothèque de la législature.

Q. Quand l'avez-vous revue ensuite?—R. Je l'ai revue le même jour.

Q. Qui était avec vous cette fois?—R. Je suis allé tout droit chercher M. Clark pour l'amener voir la lettre avec moi à l'aide d'une loupe.

Q. Vous l'avez examinée dans le bureau de M. Creighton?—R. Je l'ai examinée dans le bureau de M. Creighton.

Q. Est-ce là la dernière fois que vous l'avez examinée?—R. C'est la dernière fois. J'essayai de l'examiner une autre fois après cela, mais M. Creighton me dit qu'il avait ordre du président de ne la laisser voir à personne sans sa permission.

Q. Quand avez-vous voulu la revoir?—R. Un soir—je crois avoir demandé quel-
qu'un.

Q. Êtes-vous absolument certain de ce qu'a dit M. Creighton?—R. Relativement à l'examen de la lettre?

Q. Oui?—R. Je vais répéter ce que j'ai dit afin de me bien faire comprendre. Le lundi je demandai à M. Clark de tâcher de m'obtenir une copie de la lettre attendu que je voulais me renseigner particulièrement sur la date, et je reçus par le téléphone la communication que je viens de dire.

Q. De sorte qu'apparemment il l'avait vue?—R. Oui.

Q. Et il téléphona, disant qu'elle était telle que publiée?—R. Oui. Le mardi je me rendis au bureau de M. Creighton et lui demandai, parlant d'autre chose, s'il avait objection à me montrer la lettre, et, me disant non, il la sortit de son tiroir.

ANNEXE No 1

Q. Il a dit qu'il n'avait pas d'objection ?—R. Je n'en suis pas très certain. Il ne s'est pas refusé de me laisser voir la lettre. Il ouvrit tranquillement son tiroir et l'en sortit ; je m'approchai de la fenêtre, à la lumière, et j'ai pu voir distinctement "Ju" "6" et "18."

Q. C'est-à-dire à l'œil nu ?—R. Non, à l'ai le d'une loupe. J'ai pu voir parfaitement qu'il était de mon écriture. J'en étais très convaincu, sur ce point, de même que je l'étais quand au "Ju." Je demandai à M. Creighton quelque chose comme s'il avait vu cela, et lui passai le verre. Il pourra vous dire lui-même ce qu'il m'a dit.

Q. Vous feriez mieux de nous le dire ?—R. J'ai compris qu'il m'a dit qu'il était étrange que ceci eût passé, ou qu'on ne l'eût pas remarqué. J'allai au bureau du ministre de la Justice et demandai à M. Clark de m'accompagner, lui disant que j'étais convaincu avoir découvert que la date de la lettre avait été effacée. M. Clark vint et le vit, du moins il m'a dit qu'il l'avait constaté.

Par le Président :

Q. Qui est M. Clark ?—R. M. J. W. Clark, secrétaire particulier du ministre de la Justice. Je voulais alors que le ministre de la Justice vit la lettre, mais je ne pus le voir ; alors je me rendis auprès du solliciteur général et lui dit : "Je désirerais beaucoup que vous vissiez, si vous le vouliez bien, la lettre dont M. Creighton a la garde. Je suis parfaitement convaincu que je puis voir de l'écriture au-dessous de l'effacement apparent." Vous pouvez appeler M. Fitzpatrick et lui demander ce qu'il a vu.

Q. De sorte que vous n'avez pas revu la lettre après cela ?—R. Je ne l'ai pas revue après cela. Un autre soir ou une autre après-midi je retournai pour la voir, accompagné d'un monsieur, mais M. Creighton me dit qu'il avait ordre du président de ne la montrer à personne.

Q. Qui était ce monsieur ?—R. Le sénateur Kerr.

Q. Le sénateur Kerr était-il là quand M. Creighton a dit qu'il avait des ordres du président ?—R. Oui, il était là, et je pense qu'il y avait un autre monsieur, je crois, que nous étions trois.

Q. Qui était l'autre ?—R. Je ne saurais vous le dire en ce moment.

Q. Mais il n'y a pas longtemps de cela ?—R. Il me semble, en ce moment, qu'il y avait une troisième personne.

Q. Pouvez-vous l'indiquer ?—R. Je n'en suis pas très certain.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Était-ce M. Fitzpatrick, le solliciteur général ?—R. Non.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Mais vous pensez qu'il y avait une troisième personne ?—R. Oui.

Par le Président :

Q. Ai-je compris que vous disiez que M. Fitzpatrick dirait ce qu'il a vu dans la lettre ?—R. C'est ce que j'ai compris.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Vous accompagnait-il à ce moment-là ?—R. Non.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Était-ce M. Fitzpatrick qui était avec vous ?—R. Non, c'était un homme qui marchait dans le couloir—M. Jardine ou M. Pedley, je pense.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Pourquoi avez-vous mis sur le tapis le nom de M. Fitzpatrick? Avez-vous dit qu'il avait vu la lettre?—R. Oui.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Étiez-vous avec lui quand il l'a vue?—R. Non.

Q. Est-ce là la loupe que vous aviez quand vous avez vu la lettre dans le bureau de M. Creighton?—R. Oui.

Q. Vous n'aviez pas de microscope?—R. Non.

Q. A l'automne de 1898, où étiez-vous?—R. Je prenais part aux élections partielles qui se faisaient dans Ontario.

Q. Quelle position aviez-vous dans le temps?—R. Je ne faisais rien dans le temps.

Q. Où demeuriez-vous à cette époque?—R. J'habitais Toronto.

Q. Où était votre bureau à ce moment-là?—R. Je n'avais pas de bureau.

Q. Aviez-vous l'habitude d'aller à la bibliothèque du parlement après avoir cessé d'être bibliothécaire?—R. J'y allais quelquefois.

Q. Vous y alliez très fréquemment?—R. Non.

Q. Vous y alliez quelquefois?—R. Oui; j'y ai été au cours de ces semaines dernières.

Q. Quand avez-vous cessé d'être bibliothécaire?—R. Je crois, que c'est le 24 août 1898.

Q. Quand, après cela, avez-vous eu une position?—R. Vers la mi-janvier 1899.

Q. Quelle position avez-vous eue alors?—R. Celle que j'ai actuellement.

Q. Du 24 août au mois de janvier 1899 époque où vous avez été appelé à votre position actuelle, quel était votre position?—R. Je n'en avais pas.

Q. Vous n'aviez absolument aucun bureau?—R. Non,

Q. Où faisiez-vous votre correspondance?—R. Chez moi ou là où je me trouvais.

Q. Avez-vous écrit des lettres dans la bibliothèque de la législature entre ces dates?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Vous êtes intime avec le personnel du bureau?—R. Parfaitement.

Q. Et il n'y aurait rien d'étrange que vous soyiez entré là pour écrire une lettre si par hasard vous étiez dans le voisinage?—R. J'y serais entré si par hasard je me fus trouvé dans le voisinage.

Q. Vous n'aviez pas d'autre lieu que votre maison où vous mettre, je suppose?—R. Oh, oui! à peu près n'importe où dans les édifices de la législature, à Toronto.

Q. Vous dites qu'à l'aide du verre vous pouviez voir les lettres "Ju"?—R. "Ju", mais non pas telle qu'elles se trouvent sur le papier que vous avez devant vous.

Q. Vous avez pu constater que les lettres "Ju" s'y trouvaient?—R. Oui.

Q. Et vous pouvez jurer que ces lettres étaient de votre écriture?—R. J'étais très convaincu qu'elles étaient de mon écriture.

Q. De même quant au chiffre 8?—R. De même quant au chiffre 8.

Q. Ce sont les seuls chiffres ou lettres que vous pouvez attester sur la foi de votre serment?—R. J'en suis très convaincu.

Q. Il y a là le 6, mais vous ne pouvez dire si le 6 est de votre main ou non?—R. Je ne saurais dire quant au 6.

Q. Or donc, ce que vous nous avez dit est le résultat de l'examen que vous avez fait à l'aide de la loupe que j'ai à la main?—R. C'est un des verres dont je me suis servi.

Q. C'en est un, je vous ai déjà posé cette question?—R. Vous m'avez demandé si c'était le verre dont je m'étais servi une certaine fois; mais j'ai vu la lettre deux fois.

Q. L'avez-vous examinée avec un autre verre?—R. Je l'ai examinée avec un autre verre.

Q. Lequel?—R. Je ne l'ai pas ici.

Q. Était-ce une loupe ou un microscope?—R. C'était une loupe à peu près comme celle que vous avez à la main.

Q. Pas plus forte, je suppose?—R. Non, j'imagine.

ANNEXE No 1

Q. Est-ce là la loupe à l'aide de laquelle vous l'avez examinée?—R. Je l'ai examinée à l'aide d'un de ces verres.

Q. Et à l'aide de ce verre vous avez pu découvrir ces chiffres?—R. J'ai pu les découvrir très facilement.

Q. Combien de temps êtes-vous resté dans le bureau de M. Creighton chaque fois?—R. Pas plus de quatre ou cinq minutes, je suppose.

Q. Et vous dites que jusqu'ici, vous n'avez pas fait examiner cette lettre par des experts?—R. Non.

Q. Vous êtes-vous enquis auprès d'experts relativement aux acides?—R. Oui.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un, qu'en appliquant votre langue sur la lettre, vous pouviez dire quel acide on avait employé?—R. Oui, je l'ai dit.

Q. A qui l'avez-vous dit?—R. Je crois que c'est à M. C. F. Fraser.

Q. Vous lui avez dit: "Appliquez votre langue sur la lettre et vous constaterez quel acide s'y trouve"?—R. Oui, qu'il y a quelque chose.

Q. Vous ne pouviez dire, de cette façon, l'espèce d'acide, je suppose?—R. Non; je ne suis pas un expert.

Q. Mais vous pouviez, en y appliquant la langue, constater qu'il y avait de l'acide?—R. Oui.

Par l'honorable M. Kirchoffer :

Q. Vous ne savez pas quel effet produirait l'application de votre langue sur le papier?—R. Non.

Q. Ceci ne vous est pas venu à l'idée?—R. Non.

Q. Vous avez de fait léché le papier?—R. Non.

Q. Vous avez tout simplement mis la langue sur le papier?—R. Oui, pour voir s'il y avait quelque chose.

Q. Avez-vous goûté quelque chose?—R. Oui, sur la langue.

Q. Et ceci ne vous a pas fait essayer encore une fois pour savoir ce que c'était?—R. Non.

Q. Vous vous êtes parfaitement contenté d'y avoir ainsi légèrement goûté?—R. J'étais convaincu qu'on avait appliqué quelque chose sur la lettre par la légère application de langue que j'ai faite.

Q. Combien de temps y avez-vous appliqué la langue?—R. Pas un instant.

Q. Un instant ou une minute?—R. Oh, pas une seconde?

Q. Pas une seconde?—R. Je ne le pense pas.

Q. Combien de temps, pendant une seconde, avez-vous appliqué la langue?—R. Le temps d'y goûter tout juste.

Q. Vous l'avez légèrement léchée, tout simplement?—R. Pas léchée du tout; je l'ai à peine touchée pour voir si je pouvais y trouver quelque chose et je me suis convaincu que je le pouvais.

Q. Était-ce très prononcé: Y avait-il un fort goût d'acide?—R. Non, léger.

Q. Très léger?—R. Je n'ai pas dit très léger, mais "léger."

Q. Vous ne pouviez pas dire très bien dans l'espace d'une fraction de seconde?—R. Je n'ai pas dit une fraction de seconde. Je n'avais pas la montre à la main ou un chronomètre breveté pour voir. Ce fut un instant.

Q. Je vous demandais combien de temps a duré cet instant?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Vous avez tout simplement posé la langue?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que l'application de votre langue rendrait le papier rude?—R. Non.

Q. Vous ne le pensez pas?—R. Non.

Q. Vous en avez fait l'expérience avant cela?—R. J'ai fait depuis des expériences en certaines choses.

Q. Avant cela?—R. Non, depuis.

Q. A l'aide d'acides?—R. Oui, à l'aide d'acides.

Q. De quelle espèce avez-vous fait usage?—R. Oh, certaine matière que j'ai eue à Toronto—l'acide acétique est une des choses qu'on emploie en pareille circonstances.

- Q. En quelles circonstances?—R. Pour effacer.
- Q. Vous êtes-vous procuré de l'acide acétique pour cela?—R. Je suis allé chez un libraire et je me suis servi de certaines préparations que j'y ai trouvées, dont une est de l'acide acétique.
- Q. De quelle autre espèce d'acide vous êtes-vous servi?—R. Je ne sais comment s'appelle l'autre matière.
- Q. De combien d'autres matières vous êtes-vous servi?—R. De deux seulement.
- Q. D'acide acétique et d'un autre?—R. Oui, d'un autre.
- Q. Qu'est-ce que c'était?—R. Je n'ai pu trouver d'autres substances effaçantes que ces deux-là.
- Q. Et qui vous a dit que l'acide acétique serait une bonne chose pour effacer?—R. A mon départ pour l'ouest, je ne saurais vous dire la date au juste, je rencontraï à la gare, un ami qui me dit qu'on se servait souvent d'acide acétique pour effacer—d'acide acétique accompagnée d'autre chose, et qu'ensuite il existait une préparation qui faisait revivre la chose. Il pensait que cela pouvait être très simple, je n'ai pu trouver l'affaire.
- Q. Comment êtes-vous venu à parler de cela? Lui avez-vous raconté la chose?—R. Je lui dis que j'avais vu une de mes lettres dans les mains du greffier du comité et que j'étais convaincu que la date était effacée, et une des principales raisons que j'avais de le croire et que j'ai de le croire maintenant, c'était comme je l'ai dit dans mon témoignage, que, quand j'ai écrit la lettre, M. Cook était hors de la ville et je me disais: je vais voir à son retour, combien de temps la lettre est restée là; avec cela que je parlais sous peu.
- Q. Quand vous avez fait ces expériences au moyen d'acides, qui vous a aidé et qui vous a donné les acides pour faire l'expérience?—R. M. A. F. Rutter.
- Q. Qui est-il?—R. Un libraire, à Toronto.
- Q. Un libraire?—R. Un libraire en gros.
- Q. Il a dit que l'acide acétique était l'article?—R. J'ai eu une préparation à la bibliothèque de la législature.
- Q. Qu'est-ce que vous avez eu là, l'acide acétique ou la préparation dont vous ignorez le nom?—R. Je ne me rappelle pas.
- Q. Comment êtes-vous venu à chercher cette préparation à la bibliothèque de la législature?—R. Après avoir dit à M. Blake ce que je croyais avoir découvert, il me dit qu'à son avis il serait bon de tâcher d'avoir autant d'espèces de préparations que possible, afin de faire l'expérience de l'effacement d'abord et ensuite d'essayer de faire renaître la chose.
- Q. Et gardent-ils de ces préparations à la bibliothèque du parlement?—R. Non.
- Q. Vous dites que c'est là où vous l'avez eue?—R. Je voulais dire à l'imprimerie. Mais j'y songe; j'en ai vu une à la bibliothèque de la législature, et c'est là où j'y ai pensé.
- Q. Qui est le monsieur dont vous avez parlé, en partant pour l'ouest?—R. M. J. D. Thompson, de Kingston.
- Q. Que fait-il?—R. Il est régistrateur du comté.
- Q. Ce n'est pas un libraire expert, un pharmacien-chimiste ou un expert de quelque genre?—R. Non.
- Q. Vous lui avez tout simplement demandé qu'est-ce qu'il valait mieux faire dans l'espèce?—R. C'est un homme très au fait, et j'ai cru que je le lui demanderais.
- Q. Tout comme vous-même; c'était un homme très au fait qui en consultait un autre. Que vous a-t-il dit?—R. Il m'a dit qu'on se servait de certains acides pour effacer, et qu'on pouvait faire renaître l'encre à l'aide d'ammoniaque mêlée à d'autre chose. Je ne me rappelle pas ici quelle était l'autre matière.
- Q. Quel acide, a-t-il dit, aurait cet effet?—R. Je ne saurais vous le dire.
- Q. Vous ne vous le rappelez pas?—R. Non.
- Q. Vous ne vous êtes pas procuré cet acide dans le but d'en faire l'essai?—R. Je me suis procuré toutes les substances effaçantes que j'ai pu.
- Q. Qui vous a renseigné sur ces substances?—R. Comme je l'ai dit, je me suis informé aux édifices de la législature, à Toronto.

ANNEXE No. 1

Q. Se fait-il beaucoup de ces choses aux édifices de la législature, à Toronto?—

R. Il n'y a pas lieu de faire des insinuations.

Q. Veuillez répondre à ma question—vous êtes ici pour cela?—R. Oui, et je suis ici pour être traité avec justice.

Q. Se fait-il beaucoup de ces choses aux édifices de la législature, à Toronto, c'est ce que je vous demandais. Avez-vous parlé de cette affaire avec d'autres personnes après avoir vu la lettre?—R. Oui.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un que vous aviez eu cette lettre en votre possession?—R. Non.

Q. N'avez-vous jamais dit cela?—R. Je dois être très exact. Je l'ai eue en ma possession en présence de M. Creighton. Dans le sens de l'avoir eue main, non.

Q. N'avez-vous jamais dit à quelqu'un que vous aviez eu cette lettre en votre possession en dehors du bureau de M. Creighton?—R. Non.

Q. Vous en êtes certain?—R. J'en suis certain.

Q. Vous n'avez pas dit que vous en aviez fait l'expérience à l'aide d'acides?—R. Non.

Q. Et que vous étiez prêt à en démontrer l'effet?—R. Non. J'ai dit que j'espérais pouvoir démontrer qu'on pouvait se procurer une préparation qui ferait renaître ce qu'on avait effacé, mais je n'ai pas eu la lettre en ma possession en dehors de la présence de M. Creighton.

Q. Vous n'avez jamais dit que vous l'aviez à ce moment là en votre possession et que vous pouviez la faire voir?—R. Je ne crois pas saisir parfaitement ce que veut dire l'honorable monsieur.

Q. Vous n'avez jamais dit à quelqu'un que vous aviez ce jour-là, la lettre en votre possession et que vous pouviez faire voir comment la chose avait été faite?—R. Non.

Q. Vous avez dit qu'un fonctionnaire d'un des ministères publics avait d'abord communiqué avec vous?—R. Non, j'ai communiqué avec lui.

Q. Qui est-ce?—R. M. Y. D. Clark, du ministère de la Justice.

Q. Vous êtes allé avec lui voir la lettre?—R. Non, je l'ai prié, par téléphone, de demander s'il pouvait l'avoir.

Q. Et qu'est-ce qu'il vous a téléphoné?—R. Il m'a téléphoné que la lettre portait tout simplement le mot "Toronto"; qu'il n'y avait pas de mois. Je lui dis: "Y a-t-il un jour de la semaine"? Il me répondit non.

Q. A-t-il dit qu'il l'avait vue?—R. Je ne l'ai pas interrogé sur ce point. J'ai supposé qu'il l'avait vue. Je lui ai demandé de la voir.

Q. Et il vous a répondu quoi? Qu'il l'avait vue? Combien de temps s'est-il écoulé entre le moment où vous lui avez demandé d'aller le voir et le moment où il a téléphoné?—R. Vingt-cinq minutes probablement.

Q. Il avait eu le temps d'aller voir, vous supposez?—R. Oui.

Q. Puis il dit alors qu'il y avait le mot "Toronto" et pas de date?—R. Oui.

Q. Après cela vous êtes allé le voir?—R. Je suis d'abord allé voir la lettre moi-même.

Q. Et vous y avez été seul d'abord?—R. Oui, j'y ai été seul d'abord, et j'attirai l'attention de M. Creighton sur ce que je pouvais distinguer à l'aide du microscope; puis j'allai voir M. Clark et lui demandai de venir voir ce qu'il pouvait constater.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Subséquemment l'honorable M. Kerr s'y rendit avec vous?—R. Je rencontrai M. Kerr, un soir, et lui dis: "Avez-vous vu cette lettre de ma main"? Il me dit, non. Je dis: "Voudriez-vous venir la voir maintenant"? Nous sommes montés au bureau de M. Creighton et il a refusé de nous la laisser voir.

Par le Président :

Q. Quand était-ce cela?—R. Je crois que c'est la semaine dernière.

Q. La raison pourquoi je vous demande cela c'est que je remarque que vous parlez d'instructions que M. Creighton dit avoir reçues de moi?—R. M. Creighton

a dit alors qu'il avait des instructions. Peut-être bien que je m'explique mal en disant qu'il avait des instructions. Il a dit qu'il ne pouvait permettre à qui que ce soit de voir la lettre sans la permission du président.

Q. Vous venez de dire qu'il avait des instructions de ma part?—R. J'essaie, je crois, de me montrer franc au comité. J'ai compris que M. Creighton a pu me dire que : "vous ne pouvez la voir sans la permission du président." M. Kerr dit que si M. Creighton avait ces instructions il avait probablement raison. C'est ce que je me rappelle.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Quand êtes-vous allé voir M. Fitzpatrick?—R. Je ne saurais vous dire quand j'ai vu M. Fitzpatrick.

Q. Est-ce avant ou après la visite de M. Kerr?—R. Je crois que c'est avant.

R. Lui avez-vous demandé d'examiner la lettre?—R. Oui.

Q. Lui avez-vous demandé de vous accompagner?—R. Oui.

Q. Vous a-t-il accompagné?—R. Non; il ne m'a pas accompagné.

Q. Vous l'avez vu subséquemment?—R. Je l'ai vu subséquemment.

Q. Que vous a-t-il dit?—R. J'ai compris qu'il avait vu la lettre et que j'avais raison.

Q. Vous a-t-il dit qu'il avait vu la lettre?—R. C'est ce que j'ai compris de sa part.

Q. Vous a-t-il dit qu'il avait vu la lettre?—R. C'est ce que j'ai compris de sa part.

Q. Vous devez, assurément vous rappeler s'il l'a dit?—R. Je ne l'interrogeais pas de près. C'est l'impression qu'il m'en a faite.

Q. Vous devez, assurément vous rappeler s'il a dit avoir vu la lettre?—R. Je ne pourrais me le rappeler. Je suppose que M. Fitzpatrick pourra lui-même vous le dire.

Q. En tout cas il vous a fait l'impression qu'il avait vu la lettre?—R. A tout événement j'ai eu cette impression.

Q. Et à quelle conclusion?—R. Que ce que j'en pensais était exact, à savoir que la lettre avait été altérée.

Q. De quelle façon, disait-il, avait-elle été altérée?—R. Je ne sais pas qu'il ait dit de quelle façon.

Q. C'est ce qu'il donna à croire sans le dire?—R. Il pouvait assurément donner à croire que j'avais raison sans dire spécialement en quoi j'avais raison. J'ai eu de lui l'impression qu'il partageait ma manière de voir, à savoir que la lettre avait été altérée.

Q. Et il avait vu la lettre?—R. Inutile d'insister. J'ai essayé d'être très claire, à savoir que j'ai compris avoir eu l'impression que—

Q. Vous n'avez cessé de dire cela?—R. S'il a dit, comme il l'a fait, que j'avais raison, cela voulait dire qu'il avait vu la lettre.

Q. Vous avez eu cette impression?—R. Oui.

Par l'honorable M. Lantry :

Q. Quelle était votre idée?—R. Mon idée était qu'on avait effacé la date et je n'ai pas changé d'idée.

Q. Et c'est là l'idée que M. Fitzpatrick a corroborée?—R. C'est l'idée que M. Fitzpatrick a paru approuver et considérer comme exacte.

Q. Est-ce l'idée dont M. Fitzpatrick a constaté l'exactitude?—R. Je ne puis vous dire ce qu'a constaté M. Fitzpatrick. Il doit nécessairement.....

Q. Vous nous avez dit, il y a un instant, qu'il avait constaté l'exactitude de votre idée?—R. C'est l'impression qu'il m'en a laissée.

Q. Je vous demande quelle idée de votre part dont M. Fitzpatrick a constaté l'exactitude?—R. Je ne puis vous dire.

Q. Vous avez dit, il y a un instant, au président, que M. Fitzpatrick avait trouvé votre idée exacte?

ANNEXE No 1

L'honorable M. BAKER :—Je prétends que le témoin ne répond pas convenablement.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Vous dites que M. Fitzpatrick vous a laissé sous l'impression que votre idée était exacte ?—R. Il m'a laissé l'impression que mon idée était exacte.

Par l'honorable M. Dandurand :

Q. Voudriez-vous citer aussi exactement que possible les mots dont s'est servi M. Fitzpatrick ?—R. Je ne puis le faire.

Q. Quels sont les mots, en tant que vous le rappelez, dont il s'est servi pour donner cette impression ?—R. Que j'avais raison.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Pourriez-vous nous dire quels sont, de la part de M. Fitzpatrick, les mots qui vous ont donné l'impression qu'il trouvait votre idée exacte ?—R. Je ne saurais vous donner les mots.

Q. Aussi près que possible ?—R. Je ne saurais vous citer les mots.

Q. Avez-vous demandé autre chose à M. Creighton pendant que vous étiez dans son bureau ?—R. Au sujet de ceci ?

Q. En général ?—R. Oh, oui ! j'y suis allé au sujet de mes frais de voyage de Toronto.

Q. Et a-t-il fait la note ?—R. Il a fait la note.

Q. Avez-vous demandé de voir d'autres témoignages entendus ici devant le comité ?—R. Je ne me rappelle pas l'avoir fait.

Q. Jurez vous que vous ne lui avez pas demandé ?—R. Non, je ne me rappelle pas, tout simplement. Je ne puis jurer si je le lui ai demandé ou non.

Q. Ceci devrait être très frais à votre mémoire. Avez-vous lu le témoignage de Hancock ?—R. Je n'ai pas lu de témoignages en présence de M. Creighton. Je n'ai eu la copie officielle des témoignages que ces jours derniers.

Q. Je vous demande : pendant que vous étiez dans le bureau de M. Creighton ?—R. Finissez votre question.

Par l'honorable M. Baker :

Q. Pourquoi y avez-vous été ?—R. J'y suis allé dans le but de voir la lettre, si je le pouvais.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Pendant que vous étiez dans le bureau, lui avez-vous demandé autre chose ? Vous avez dit vous-même que vous lui avez demandé de préparer la note de vos frais de voyage. Il a fait cela ?—R. Oui.

Q. Outre cela, lui avez-vous demandé de voir le témoignage de M. Hancock ou d'un autre témoin entendu devant le comité ?—R. Je ne suis pas certain si je lui ai demandé ou non une copie des témoignages.

Q. Vous en a-t-il donné une copie ?—R. Non.

Q. Pourquoi ne vous en a-t-il pas donné une copie ?—R. Je crois que les témoignages n'étaient pas imprimés.

Q. C'est ce qu'il vous a répondu ?—R. Non, ce n'est pas ce qu'il m'a répondu. Je ne suis pas certain qu'il n'a pas dit cela.

Q. Je désire que vous soyez certain. Pourquoi ne vous en a-t-il pas donné une copie ?—R. Je me souviens maintenant qu'à ce moment là même il donnait des instructions à son clavigrapher au sujet de l'impression des témoignages, et c'est là que peut-être j'ai pu avoir l'impression que les témoignages n'étaient pas imprimés.

Q. Le simple fait que le clavigrapher était à copier les témoignages ?—R. Il donnait des instructions à l'égard de l'imprimeur, c'est je crois cette fois là.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Quelles instructions donna-t-il?—R. Je ne saurais vous le dire, il s'agissait du retard apporté à l'impression.

Q. Pourquoi dites-vous au sujet de l'impression?—R. Parce que je m'en souviens.

Q. Je désire que vous me disiez ce que vous savez?—Je cherche à me faire comprendre.

Q. Peut-être que je ne m'exprime pas assez bien, mais je désire que vous nous disiez qu'est-ce qui vous a donné l'impression que les témoignages n'étaient pas imprimés. Quelles instructions a-t-il données au clavigraph, vous dites que vous ne le savez pas?—Je pense qu'il a dit à la clavigraph qui est entrée dans la pièce pendant que j'y étais et pendant que les lettres étaient étalées disant quelque chose au sujet des témoignages, de téléphoner à l'imprimeur. Qu'il s'agit de retard ou non, je ne le sais pas, mais il a parlé de retard.

Q. Pendant que vous étiez là, n'a-t-il pas téléphoné à l'imprimeur officiel pour savoir si les témoignages étaient imprimés?—R. Je pense qu'il est sorti de la pièce pour aller téléphoner.

Q. Le téléphone n'est pas dans son bureau?—R. Je ne puis le dire.

Q. Connaissez-vous le goût des acides?—R. Non.

Q. Comment pouviez-vous dire que c'était de l'acide quand vous avez goûté au papier?—R. Je l'ai cru.

Q. Pourquoi?—R. Je ne puis vous le dire. Il y avait un goût étrange.

Q. Connaissez-vous la différence entre l'acide acétique et le vinaigre?—R. Pas beaucoup. L'un est plus fort que l'autre.

Q. Quelle est la différence entre l'acide oxalique et l'acide acétique?—R. Je ne saurais dire.

Q. De quel acide se sert-on généralement pour effacer l'encre?—R. Je ne le sais pas.

Q. Pourquoi venez-vous de dire que c'était de l'acide acétique, si vous ne le savez pas?—R. J'ai dit qu'on se servait parfois d'acide acétique pour effacer.

Q. C'est ce que je vous ai demandé, et vous avez dit que vous ne le savez pas?—R. L'honorable monsieur voudra bien me pardonner et me permettre de continuer. Ce que j'ai dit c'est qu'on se servait parfois d'acide acétique pour effacer, et comme preuve, j'ai dit aux honorables messieurs que j'en avais vu faire l'expérience, et que c'était un des ingrédients qui se vendait pour effacer ou pour amollir l'encre ou l'écriture, pour parler strictement.

Q. Ne pensez-vous pas que votre langue amollirait l'encre tout aussi bien que l'acide acétique?—R. Je ne le pense pas.

Q. Comment s'y prend-on pour faire revivre les choses à l'aide de l'ammoniaque?—Je ne puis le dire.

Q. Mêlé-t-on l'ammoniaque à l'acide acétique?—R. Je ne puis le dire.

Q. Et à l'aide de ce mélange rétablit-on la couleur de l'encre?—R. Je ne puis le dire.

Q. Ne savez-vous pas qu'en appliquant votre langue et en enlevant l'acide vous empêchez la réunion de l'ammoniaque?—R. Non; ma langue n'en a touché qu'une partie infime.

Q. Quelle partie était-ce?—R. Je ne saurais vous le dire. Je ne pourrais indiquer la place du doigt.

Q. Vous avez dit que vous êtes allé au bureau de M. Creighton après la visite de M. Clark?—R. Je ne saurais dire que M. Clark y a été. J'ai supposé qu'il y avait été par ce qu'il m'a dit.

Q. Il vous a dit que la lettre n'avait pas de date?—R. Oui.

Q. Et la première fois vous n'avez pas osé vous rendre vous-même au bureau de M. Creighton, parce que vous n'étiez pas certain que vous pouviez voir la lettre, et vous avez essayé d'employer l'influence du secrétaire particulier du ministre de la Justice?—R. J'ai tout simplement demandé à M. Clark.....

Q. A titre d'étranger, d'obtenir le renseignement?—R. Je n'ai pas dit cela.

Q. Pourquoi n'y avez-vous pas été vous-même?—R. Je ne savais pas si on me permettrait de voir la lettre.

Q. Pourquoi?—R. Je ne saurais vous le dire.

ANNEXE No 1

Q. Pourquoi vous êtes-vous adressé à M. Clark?—R. Parce que c'est un de mes vieux amis.

Q. C'était à cause de votre amitié?—R. J'ai pensé que peut-être de ce qu'il était fonctionnaire, il

Q. De ce qu'il était fonctionnaire?—R. Qu'en étant un fonctionnaire ici il pourrait peut-être avoir plus facilement que moi accès à la lettre.

Q. Parce qu'il était fonctionnaire?—R. Oui.

Q. Non pas parce qu'il était votre ami?—R. J'ai pensé qu'il ne refuserait pas de le faire par amitié.

Q. Qu'il ne refuserait pas d'agir en sa qualité officielle?—R. Cette pensée ne m'est pas venue à l'esprit.

Q. Je désire savoir pourquoi, parce que j'ai une autre question à poser?—R. La pensée de me servir de l'intervention officielle du ministère de la Justice ne m'est pas venue à l'esprit.

Q. Pourquoi vous êtes-vous adressé à lui?—R. Parce que j'ai cru qu'il pourrait peut-être m'avoir la chose.

Q. Parce qu'il était fonctionnaire?—R. Si vous voulez l'interpréter ainsi.

Q. C'est vous qui venez de l'interpréter ainsi?—R. C'est une partie de ma réponse.

Q. Avant cela, quand je vous l'ai demandé, vous avez dit que c'était parce qu'il était fonctionnaire?—R. Parce qu'il était fonctionnaire ici j'ai cru qu'il y aurait plus facilement accès.

Q. Pourquoi y avez-vous été la seconde fois?—R. L'idée m'est venue qu'il y avait quelque chose de louche.

Q. Vous êtes-vous cru un fonctionnaire, la seconde fois?—R. Non. Je me suis cru un de ceux qui avaient comparu devant le comité, et j'ai pensé qu'on me permettrait peut-être de voir la lettre.

Q. Pourquoi?—R. Ma curiosité a été piquée quand il m'a dit que la lettre ne portait pas de date.

Q. Vous ne saviez pas cela avant de vous adresser à M. Clark?—R. Non.

Q. Mais vous saviez que vous ne verriez pas la lettre vous-même si vous veniez?—R. J'avais des doutes.

Q. Mais vous n'en aviez pas, la seconde fois?—R. J'ai pensé que, comme M. Creighton l'avait montrée à M. Clarke, il me la laisserait peut-être voir.

Q. Pourquoi avez-vous demandé à M. Clarke de vous accompagner la seconde fois?—R. Je l'ai fait parce que je voulais qu'il constatât l'effet de l'effacement, et qu'il pût voir certaines lettres comme je les avais vues à la loupe.

Q. Vous ne les aviez pas vues vous-même?—R. Oui, je les avais vues. J'avais, par le téléphone, demandé à M. Clark de bien vouloir me procurer une copie de ma lettre.

Q. C'était lors de la première visite?—R. Non.

Q. C'était lors de la première visite de M. Clark?—R. M. Clark pourra le dire lui-même. Il me téléphona que la lettre ne portait pas de date, et je lui demandai s'il n'y avait pas de jour de la semaine. Il me dit, non, rien que le mot "Toronto," et je lui dis: "c'est très étrange." Je fis cette remarque, mais je ne sais s'il l'entendit ou non par le téléphone. Puis je me procurai la loupe. Pendant que j'y songe, je crois, que c'est le lundi que je lui demandai d'aller voir la lettre; puis le mardi matin je me procurai la loupe et allai demander à M. Creighton de bien vouloir me laisser voir la lettre.

Q. Après vous être procuré le verre, vous êtes allé voir M. Clarke?—R. Non, j'ai vu la lettre seul d'abord.

Q. Vous ne lui avez pas demandé de vous accompagner?—R. Non; pas quand je suis venu voir moi-même la lettre en premier lieu.

Q. Pourquoi y alliez-vous seul quand vous saviez que vous ne pouviez pas avoir accès à la lettre?—R. J'ai déjà dit au comité que, comme M. Clark avait vu la lettre, je pensais que M. Creighton me permettrait peut-être de la voir, et j'y suis allé seul; puis je suis allé chercher M. Clark et je pense que nous sommes revenus.

Q. Vous êtes revenus tous les deux?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous vu la seconde fois?—R. J'ai vu ce que j'avais vu la première fois, le "Ju" et le "6" et le "18".

Q. Comment se fait-il que vous jurez que le 8 était de votre écriture et non le 6? Était-ce "18th" ou "18"?—R. Cela ressemblait à 18.

Q. S'il y avait deux chiffres cela n'avait-il pas plus l'air de 18 que de 8?—R. Si le plein de la tête du 9 était enlevé on aurait comme un 1. C'est ce à quoi cela ressemblait, une date, un trait.

Q. Il y avait donc un trait?—R. Oui.

Q. Ce n'était pas "98"?—R. Je suis à dire aux honorables messieurs que c'est 18 que j'ai vu.

Q. Et non pas 98?—A. Oui.

Q. Vous dites qu'il y avait un trait?—R. Un peu plus loin il semblait y avoir une petite marque.

Q. A la place de 98?—R. Non, un espace.

Q. Comment était le 6? Comment l'avez-vous reconnu? Était-il fait comme vous faites généralement un 6?—R. Oui, j'ai fait des 6 comme celui-là.

Q. Pourquoi jurez-vous du 6 et non du 8?—R. Le 8 était beaucoup plus prononcé. Je n'ai jamais vu de 8 comme le mien, mais j'ai vu un bon nombre de 6 comme les miens.

Q. J'ai vu des 8 comme les vôtres?—R. Oui, et j'en ai donné des exemples.

Q. D'après les exemples que vous avez donnés, j'en ai vu plus d'un de ces chiffres?—R. Je ne pense pas que je pourrais renier les miens.

Par l'honorable M. Wood (Westmoreland) :

Q. Avez-vous vu des marques au crayon quand vous avez vu la lettre la première fois?—R. J'ai pensé qu'il y avait—il y avait certainement une marque sur la lettre que je ne puis voir maintenant.

Q. L'avez-vous vu à l'œil nu?—R. A peine, je crois.

Q. Vous ne pouvez voir ces marques maintenant?—R. Non.

Q. Les autres marques que vous avez vues, à part celles-ci, pouvaient se voir alors. Ce n'étaient pas les mêmes que vous voyiez à l'œil nu?—R. Il y avait l'impression de la marque, mais ces lignes attirèrent d'abord mon attention; puis, il y avait un 6, puis le 18, comme ceci, puis le trait qui, à l'aide d'une loupe, était très distinct.

Q. Je veux bien comprendre; vous avez, de fait, vu quelque chose à l'œil nu?—R. J'ai pu voir, M. le Sénateur, que le papier était terni—le poli était disparu du papier.

Q. Ce n'est pas ce que je veux dire; avez-vous vu quelque chose sous forme de marques, comme des marques de crayon ou à l'encre?—R. J'ai cru voir une marque là, la fois que j'ai remarqué la tache sur le papier. Il y avait une impression quelconque, et c'est ce qui m'a fait diriger la loupe sur cela.

Q. Cette impression est disparue maintenant?—R. Cette impression semble avoir disparu maintenant.

Q. Et ce que vous avez vu à travers une loupe vous l'avez vu à travers ce verre?—R. Oui.

Q. Vous ne pouvez les voir maintenant?—R. Vous pouvez voir une légère impression ici.

Q. Mais vous ne pouvez les voir aussi distinctement qu'avant?—R. Je ne puis les voir aussi distinctement qu'avant.

Q. Vous avez dit, je pense, que M. Creighton alla téléphoner à l'imprimerie?—R. Il a parlé de téléphoner. Je n'ai pas prêté attention à cet incident.

Q. En tout cas il est sorti du bureau?—R. Non, il n'est pas sorti du bureau pendant que j'y étais. Il n'est pas sorti de la pièce pendant que j'y étais. Je pense que c'est après qu'il eut mis la lettre en place; il dressait mon compte, mais j'ai une forte impression qu'il n'est pas sorti du bureau pendant que j'avais la lettre. Je lui dis d'avoir bien soin de cette lettre car elle était très importante pour moi.

ANNEXE No 1

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Vous avez dit avoir vu ici des signes d'écriture à l'encre qui avaient été effacés ? Avez-vous vu des marques au crayon qu'on avait effacées ?—R. Je ne saurais dire que je les ai vues.

Q. Vous avez minutieusement examiné la lettre ?—R. Je l'examinais, je dois l'admettre.

Q. Mais vous n'avez rien vu de tel ?—R. J'ai vu quelque chose comme une dépression du papier. C'est l'apparence terne du papier qui me l'a fait examiner de près.

Q. Il ne vous est pas venu à l'idée qu'il y avait des marques au crayon ? C'est de l'écriture à l'encre que vous avez vue ?—R. C'était de l'écriture à l'encre que je cherchais à découvrir.

Q. Et vous n'avez pas vu de trace d'écriture au crayon ?—R. Je ne cherchais pas de marques au crayon. Je n'avais pas entendu dire dans le temps qu'on eût effacé quelque chose.

Q. Vous n'avez pas entendu dire qu'il y avait une marque au crayon qu'on avait effacée ?—R. Non.

Par le Président :

Q. Niez-vous que vous ayiez jamais dit à quelqu'un que vous aviez cette lettre en votre possession ?—R. Je ne l'ai jamais dit à qui que ce soit hors la présence de M. Creighton. Je ne l'ai jamais dit à qui que ce soit.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Vous vous rappelez probablement que, de propos délibéré, vous avez dit au comité que vous n'avez pas été aux écoutes à la porte de la salle du comité ?—R. Pardon ; j'ai dit que je n'avais pas été aux écoutes pendant que les témoignages se rendaient, mais que je m'étais approché de la porte quand il a été question de savoir qui devait être appelé. C'est-à-dire vers la fin de la séance.

Q. Combien de fois êtes-vous venu à la porte ?—R. J'ai fait du va et vient à la porte pendant une quinzaine de minutes ; je ne saurais dire combien de fois.

Q. Pendant combien de minutes ?—R. Pendant que la discussion se faisait je m'approchai de temps à autre pour savoir si la discussion était terminée. Je pense que cela a duré une quinzaine de minutes.

Q. Cet espace de quinze minutes est le seul moment où vous vous êtes approché de la porte ?—R. Je n'ai pas dit cela.

Q. Je vous le demande ?—R. Oui, je suis resté assis pendant des heures avec M. Biggs, sur le sofa, dans le corridor.

Q. J'ai compris que vous avez dit au comité que vous ne pouviez avoir été aux écoutes attendu que vous n'étiez pas dans l'édifice ? Ai-je raison là-dessus ?—R. Absolument non. M. Biggs a quitté le couloir pendant quelque temps, il est sorti de l'édifice.

Q. Vous dites que M. Biggs et vous êtes restés là pendant quelques heures ?—R. Biggs et moi étions assis sur le sofa et nous avons marché en discutant les affaires.

Q. L'on a dit la dernière fois, que vous ne pouviez avoir été aux écoutes parce que vous n'étiez pas dans l'édifice ? N'est-ce que pendant le quart d'heure dont vous parlez que vous êtes resté près de la porte à la portée de la voix ?—R. Oh, oui ! La seule fois où j'ai essayé d'entendre ce qui se disait dans le comité pendant que la discussion se faisait, il s'agissait, je crois, de savoir qui on allait appeler.

Q. Pouvez-vous me dire combien de fois, au cours de ces quinze minutes, vous avez mis l'oreille à la porte pour aller ensuite rapporter les nouvelles ?—R. Je ne puis vous dire combien de fois.

Q. Vous vous teniez assez près pour pouvoir vous rapprocher plusieurs fois ?

R. Non, mais si vous vous tenez près de cette porte.....

Q. A quelle distance de la porte pouviez-vous entendre ?—R. Il me fallait me rapprocher de très près.

Q. Je croyais que vous alliez me dire à quelle distance vous pouviez entendre. A quelle distance dans le couloir vous fallait-il être pour ne pas entendre?—R. Nous ne pouvions pas entendre ce qui se disait du sofa près de la porte, là.

Q. Vous en avez fait l'expérience?—R. Nous n'en avons pas fait l'expérience.

Q. Dites moi combien de fois vous êtes venu écouter à la porte puis repartir?—R. Je ne suis pas venu écouter à la porte. Je n'ai pas tenté du tout d'entendre les témoignages qui se rendaient dans la salle du comité.

Q. Je ne vous ai pas demandé cela. Je vous ai demandé combien de fois vous êtes venu écouter à la porte puis retourner porter la nouvelle?—R. Je ne sais pas que j'ai porté les nouvelles.

Q. Êtes-vous venu écouter à la porte et retourné porter la nouvelle à quelqu'un?—R. Je ne me le rappelle pas.

Q. Vous ne vous le rappelez pas?—R. Non.

Q. Bien qu'il n'y ait pas longtemps de cela?—R. J'ai entendu mentionner mon nom.

Q. Nous avons déjà entendu parler du *non me recordi*?—R. Poursuivez votre interrogatoire et vous recevrez des réponses. Je vois où vous voulez en venir.

Q. Vous le savez?—R. Oui. J'ai tout simplement à dire qu'une fois, pendant que j'étais dans le couloir, il s'agissait, je crois, de l'appel des témoins, vous ou M. Ritchie avez dit qu'il y avait des doutes sur la franchise des témoins qui avaient été exclus, et j'ai dit de fait, en m'éloignant que c'était de votre part une chose odieusement lâche à dire alors que je n'étais pas ici.

Q. Arrivons aux faits tangibles et laissons de côté les *non me recordi*. Entendons-nous bien : n'êtes-vous ainsi resté à rôder près de la porte que pendant quinze minutes?—R. Je ne sais ce que vous voulez dire par rôder.

Q. Vous tenant près de la porte, l'oreille tendue?—R. Je ne me suis pas tenu près de la porte, l'oreille tendue pour entendre les témoignages.

Q. Combien de fois vous êtes-vous approché de la porte, et combien a duré ce manège?—R. Je ne puis vous le dire.

Q. Il a pu durer plus d'une heure?—R. Je suis resté dans le couloir des heures durant.

Q. Je vous demande si vos aller et venu pour saisir des paroles ont duré plus d'une heure?—R. Je ne sais de quelle distance vous pouvez entendre. Je ne le pouvais.

Q. Je ne sais à quelle distance vous pouvez entendre ; je n'ai pas fait cette expérience mais vous l'avez faite?—R. Je ne l'ai pas faite.

Q. Vous étiez là?—R. Pardon, je ne tentais pas l'expérience.

Q. Étiez-vous là?—R. Naturellement que j'y étais.

Q. Vous avez suffisamment entendu ce qui s'est dit pour nous le répéter?—R. J'ai entendu un de vous, messieurs, faire cette remarque et j'allai dans le couloir où je donnai mon appréciation.

Q. Vous ne pouvez me dire pendant quel espace de temps vous vous êtes approché par intermittance de la porte?—R. Je ne saurais vous le dire ; pendant une quinzaine de minutes.

Q. Pendant une quinzaine de minutes ou une heure?—R. Je ne pense pas que cela ait duré une heure. Je marchais de long en large dans les couloirs.

Q. Dites-vous qu'il ne s'est pas écoulé ce temps-là?—R. Quand j'ai écouté...

Q. Dites vous que de temps à autre pendant une heure, vous êtes venu à portée de la voix de cette pièce?—R. Si vous voulez poser votre question comme ceci...

Q. Je poserai ma question comme je l'ai posée?—R. Il vous faut mesurer la distance.

Q. Je n'étais pas là et vous y étiez?—R. Je dirai que l'espace de temps pendant lequel je suis venu à la porte pour écouter n'a pas été au-delà d'une heure.

Q. Vous distinguez entre les visites que vous avez pu faire pour prier et méditer et celles que vous avez pu faire pour écouter?—R. Je ne vous accuserais pas de prier et de méditer.

Q. Faites-vous cette distinction entre les deux?—R. Je vous ai répondu.

ANNEXE N^o 1

Q. Faites vous une distinction entre les visites que vous avez faites pour écouter et celles que vous avez faites dans un autre but?—R. Je ne me suis pas approché pour écouter les témoignages et j'ai essayé de me bien faire comprendre sur ce point.

Q. Vous vous en tenez à cela, bien que plusieurs commissionnaires témoins de vos visites vont jurer le contraire?—R. Je jure que je n'ai pas tenté d'entendre les témoignages, et je dois admettre que j'ai été bien fou de ne pas le faire.

Q. De ne pas faire quoi?—R. De pas chercher à connaître les témoignages.

Q. L'innocence de l'agneau!—R. Vous n'en êtes pas un.

Q. Je crois comprendre que vous avez parlé librement, à plusieurs personnes de la lettre, de la soi-disante effaçure et de toutes vos théories à cet égard; n'est-ce pas vrai?—R. Non, je n'en ai pas parlé à tout le monde.

Q. A combien de personnes avez-vous raconté votre histoire?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Dites le nous, à peu près?—R. Je ne le pourrais.

Q. A combien de journaux avez-vous écrit à ce sujet?—R. Je n'ai écrit à aucun.

Q. A combien avez-vous télégraphié?—R. Je n'ai télégraphié à aucun.

Q. Dites-moi un chiffre quelconque? Vous avez raconté cette histoire à dix, quinze ou vingt personnes?—R. Je ne pense pas l'avoir dit à plus de dix ou douze amis personnels.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un de ces dix ou douze amis que vous aviez passé cette lettre à un expert pour qu'il l'examine?—R. Non.

Q. Vous êtes certain de cela?—R. Très certain.

Q. Pour mieux vous rafraîchir la mémoire je citerai un nom. Avez-vous dit à quelqu'un que vous l'aviez passée à un professeur Ellis pour qu'il l'examine?—R. Non.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un que vous aviez la lettre à Toronto?—R. Non, certainement non.

Q. Ce serait une fausseté si vous l'aviez dit?—R. Je n'ai pas dit cela.

Q. Ce serait une fausseté?—R. Oui.

Q. Vous ne voudriez pas dire une fausseté?—R. Non.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un que vous aviez cette lettre, à votre chambre, à l'hôtel Rus-ell?—R. Non, je ne l'ai pas dit.

Q. Vous en êtes très certain?—R. Oui.

Q. Vous demeuriez à Port-Hope, il y a quelques années, je crois?—R. Oui.

Q. Et il est arrivé que vous avez cru être victime de libelle de la part de certain journal?—R. Je l'ai été.

Q. Quel journal était-ce?—R. Le *Free Press*, d'Ottawa.

Q. Mais c'était un journal de Port-Hope, n'est-ce pas?—R. Le tout est parti de la même affaire.

Q. N'avez-vous pas cru que vous aviez été diffamé par un journal de Port-Hope?—R. Oui.

Q. Quel journal était-ce?—R. Le *Times* de Port-Hope.

Q. Qui était le rédacteur du journal?—R. M. Trayes.

Q. Vous n'en êtes pas très certain?—R. Je crois que c'était lui dans le temps.

Q. Vous n'en êtes pas très certain?—R. Je suis très certain qu'il en était le propriétaire mais je ne suis pas certain qu'il en était le rédacteur.

Q. Avez-vous intenté une action contre lui?—R. Oui.

Q. Vous l'avez poursuivi en libelle?—R. Oui.

Q. Au cours du procès un témoin du nom de John Rochester a rendu témoignage?—R. Oui.

Q. Il était député dans le temps?—R. Oui.

Q. Votre oncle?—R. Oui.

Q. Et l'on m'informe qu'il a dit, dans son témoignage qu'il ne croirait pas à votre serment s'il était de votre avantage de jurer une fausseté?—R. Je ne lui ai jamais entendu dire. Posez vos questions l'une après l'autre. Vous posez deux questions à la fois. Posez vos questions l'une après l'autre et j'y répondrai.

Q. Je pose les questions et n'entends pas que vous me guidiez?—R. Soyez juste.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Je désire exposer la chose avec justice. Au cours de son témoignage a-t-il dit quelque chose comme ceci—je ne prétends pas citer ces paroles—qu'il ne croirait pas à votre serment quand il serait de votre intérêt de jurer le contraire de la vérité ?

—R. Je n'ai jamais entendu donner cette raison.

Q. Pourquoi ne voulait-il pas croire à votre serment ?—R. Il n'a pas donné de raison.

Q. Il a dit tout simplement qu'il ne croirait pas à votre serment ?—R. Oui.

L'honorable M. DANDURAND.—C'est la première fois de ma vie que j'entends poser une question de ce genre à un témoin pour le discréditer, demander ce qu'un autre témoin a dit de lui.

Le TÉMOIN.—Laisser continuer le conseil, je ne m'y objecte pas.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. M. Rochester vit-il encore ?—R. Non

L'honorable M. JONES.—Le témoin semble avoir été arrêté au milieu de son interrogatoire. J'aimerais à savoir si le témoin a autre chose à dire relativement à cette affaire en particulier.

Le TÉMOIN.—M. Rochester est, ou plutôt était mon oncle, le frère de ma mère. Du plus loin que je puis me souvenir il existait une haine de famille entre les différentes branches de la famille. Tous sont morts maintenant et, à mon adresse, il n'a jamais eu d'affection. Il y a 35 ans il y a eu, ici, un procès où mon père était demandeur et M. Rochester était intéressé de l'autre côté. Il y eut sept témoins, tous morts, sauf moi. J'étais alors un petit garçon. Mon témoignage venait tout simplement confirmer ce qui faisait l'objet du litige. Le juge en chef Richards présidait. Le jury après avoir entendu les témoignages et la charge du juge en chef a donné un verdict en faveur de mon père lui accordant le plein montant du litige. Quinze ans plus tard, j'eus un procès dans l'ouest de l'Ontario, et M. Rochester, je suis peiné de mentionner son nom parce qu'il est mort depuis longtemps, s'y présenta animé de toute la haine de famille et de l'acharnement qui l'accompagne, et, au cours du procès que nous avons eu à Cobourg, présidé par M. le juge Galt ayant à ses côtés le présent juge en chef Armour, M. Rochester fut appelé à la barre des témoins dans le but de discréditer mon témoignage; j'avais subi un contre-interrogatoire très sévère de la part de feu M. Bethune. Mon avocat, M. McCarthy, posa deux ou trois questions à M. Rochester, lui faisant avouer que j'étais son neveu. M. le juge Galt dit : "M. McCarthy, laissez-moi interroger ce témoin." Il se retourna fit une remarque que je tiens à répéter ici, je ne crois pas qu'elle ait rapport au sujet de l'enquête, mais il dit : "c'est ce que j'ai entendu de pire," et il prit Rochester en main et lui posa quelques questions pendant dix ou douze minutes, puis s'écria : "Vous pouvez être député au parlement, mais à moins que vous ne sortiez de cette salle immédiatement, je vais donner instruction au procureur de la Couronne de vous arrêter pour parjure." La cause s'instruisit et le juge en chef Galt fit une forte adresse au jury.....

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Dans quelle affaire s'agissait-il d'une accusation de parjure contre lui ?—R. Non, de la cause dans laquelle j'étais intéressé, et le juge fit au jury une forte adresse en ma faveur, appuyant quelque peu fortement sur ce témoignage, et le jury rendit un verdict nominal en ma faveur dans l'espace d'une demi-heure.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Combien ?—R. Vingt-cinq sous. C'était un procès en libelle et l'on alléguait que la sentence du verdict devait être légère attendu que pour absolument la même chose j'avais obtenu de gros dommages-intérêts du *Free Press* et un gros mémoire de frais. M. Marsh dit qu'il n'y a que mon témoignage sur ce point, mais il y a, ici, dans cette salle un honorable monsieur qui a assisté à tout le procès et qui, je crois, peut corroborer tout ce que j'ai dit ; et je dois avouer, si le comité veut bien me le permettre, je

ANNEXE No 1

ne pensais guère que l'ombre du témoin intéressé dans cette lugubre affaire se dresserait encore sur mon chemin vingt ans plus tard.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Combien de temps ce discours va-t-il durer?—R. Je n'aurais peut-être pas dû faire cette digression, mais M. Rochester, sur son lit de mort il y a quatre ou cinq ans, ma mère étant à ses côtés, me fit demander si je voulais pardonner et oublier le passé. Je voudrais pouvoir oublier aussi facilement que j'ai pardonné.

M. Kerr, conseil de M. Preston :

Q. Vous dites, si je comprends bien, que pendant que vous étiez dans le bureau de M. Creighton, celui-ci est resté là tout le temps que vous aviez la lettre à la main et que vous l'examiniez?—R. Oui.

Q. Et à la portée de ses regards?—R. Oui.

Q. L'avez-vous jamais eu entre les mains ou en votre garde à part la fois dont vous parlez en présence de M. Creighton?—R. Pas après l'avoir écrite.

Q. Puis nous arrivons à un autre point, vous avez dit que le 24 août 1889, vous aviez résigné votre position de bibliothécaire à la législature de Toronto?—R. C'est vers cette date.

Q. Après cette date étiez-vous à la portée de l'appel du téléphone de la bibliothèque de la législature?—R. Non.

Q. Alors, au mois de novembre, un appel du téléphone ne pouvait vous atteindre?—R. Non, je n'avais pas de téléphone.

Q. De sorte que si M. Cook dit qu'en réponse à la lettre dont il est ici question, il vous appela par téléphone, cela a dû être avant que vous eussiez résigné votre position?—R. C'est avant.

Q. Et l'entrevue dont il parle et dont vous avez déjà parlé dans votre témoignage suivit l'appel par le téléphone quelques jours après que la lettre eût été écrite?—R. Parfaitement.

Q. Relativement à ce que vous dites dans votre lettre d'aujourd'hui et qui a été soumise au comité, laissez-moi vous poser une ou deux questions; vous n'étiez pas présent quand M. Cook et M. Hancock ont rendu témoignage?—R. Je n'étais pas présent.

Q. Dans cette circonstance, étiez-vous placé de façon de pouvoir entendre les témoignages ou une partie de ces témoignages?—R. Non.

Q. Avez-vous subséquemment essayé de connaître la nature des témoignages?—R. Non.

Q. C'est-à-dire durant votre absence de la salle?—R. Non. C'est-à-dire pendant que la cour siégeait, c'est, je suppose, ce que vous voulez dire?

Q. Est-ce après l'audition des témoins ici que vous avez appris ce que M. Cook avait dit?—R. Oui.

Q. Puis vous avez été interrogé?—J'ai été interrogé.

Q. Subséquemment?—R. Subséquemment.

Q. Lors de votre interrogatoire avez-vous appris ces choses ou les connaissiez-vous?—R. Non.

Q. Et vous n'aviez pas vu son témoignage?—R. Non.

Q. Vous n'aviez pas appris ce que M. Cook et M. Hancock avaient dit relativement au fait dont ils parlent?—R. Non.

Q. Pendant qu'on vous interrogeait, avez-vous eu la lettre en main?—R. Non.

Q. Avez-vous eu l'occasion de la parcourir ou de l'examiner?—R. Non.

Q. L'avez-vous vue alors avant d'aller au bureau de M. Creighton le mardi suivant?—R. Non.

Q. Au cours de l'entrevue avec M. Cook et dont il est question dans son témoignage, s'est-il passé quelque chose qui permette de dire que vous croyiez obtenir dix mille dollars de lui ou le rançonner de dix mille dollars?—R. Absolument rien.

Q. D'après les renseignements que vous avez pris auprès de ceux qui, selon vous, ont la réputation d'experts en l'espèce, êtes-vous informé qu'un examen de ce papier démontrerait s'il y a eu altération ou non?—R. C'est ce qu'on me dit.

Q. Saviez-vous ou les experts savaient-ils dans le temps que M. Marsh avait effacé des marques au crayon?—R. Je ne le savais pas.

Q. Pouvez-vous dire ce qui résulterait de cela?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Au mois de novembre 1898, vous êtes-vous trouvé à Toronto de façon à pouvoir avoir une entrevue comme celle dont parle M. Cook?—R. Je ne me suis pas trouvé à Toronto de façon à pouvoir faire ou tenir un rendez-vous avec M. Cook durant ce mois.

Q. Soit, durant le mois de novembre?—R. Oui.

Q. Et quand, selon vous, l'entrevue a-t-elle eu lieu, la seule entrevue dont il parle?—R. L'unique entrevue a eu lieu, ce dont je suis convaincu par diverses circonstances qui me sont revenues à l'idée depuis la dernière séance du comité, pas plus tard que la première semaine de juillet. Quand je me suis présenté au comité la première fois, je ne m'attendais à rien de tel et par conséquent je n'avais pas eu le temps d'y songer; mais des circonstances me sont revenues à l'esprit depuis.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Au mois de novembre 1898, combien de jours avez-vous séjourné à Toronto?

—R. Je n'ai passé que les dimanches à Toronto.

Q. Vous n'avez pas passé, à Toronto, un jour de semaine au cours de novembre 1898?—R. Non.

Q. En novembre ou en octobre, 1898?—R. Je n'ai pas dit octobre.

Q. J'ajoute octobre?—R. De la mi-octobre au 13 janvier je n'ai pas passé un jour à Toronto, sauf les dimanches. Parfois j'arrivais chez moi dans la soirée, partant par un train très matinal, et je tâchais d'arriver chez moi le plus souvent le samedi soir ou le dimanche matin.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

Q. Quelles élections partielles avaient lieu dans le temps?—R. Les élections partielles provinciales.

Q. Quelles sont celles qui se sont faites en octobre?—R. L'élection de Wellington-Est a eu lieu en octobre, celle d'Ontario-Sud en novembre, je crois, de même celle de Lennox, puis vint celle de Halton aussi en novembre. Je pris mon dîner le jour d'action de grâce à l'hôtel de ce lieu, puis au mois de décembre, je crois, eu lieu l'élection de Lennox. Dans tous les cas je n'ai pu me trouver à Toronto sauf le dimanche, en octobre et novembre.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Vous avez dit la mi-janvier?—R. Jusqu'au milieu de janvier, le 13 est, je crois, la date exacte, et ce jour-là je partis pour Ottawa dans le but de me mettre en route pour l'Angleterre, et j'allai à Halifax, et subséquemment, en février, je passai une partie de la journée et de la soirée à Toronto.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Quand avez-vous eu cet exemplaire imprimé des témoignages?—R. Je l'ai eu, je crois, il y a une semaine, une semaine ou dix jours. Je pourrais peut-être me faire comprendre un peu mieux par l'honorable sénateur en lui disant que le passage particulier des témoignages dont j'ai parlé dans mon exposé, est ce que j'ai lu dans les journaux du samedi ou du dimanche.

Q. Vous dites que vous l'avez eu il y a dix jours?—R. Oui.

Q. A quelle date M. Creighton vous a-t-il dit que les témoignages n'étaient pas imprimés?—R. Je ne me rappelle pas très bien que M. Creighton m'ait dit qu'ils n'étaient pas imprimés.

APPENDIX No. 1

Q. Qu'ils n'étaient pas prêts?—R. Je pense qu'il m'a dit qu'ils n'étaient pas prêts, et je ne suis pas certain s'il me parlait ou s'il parlait à son clavigraph. Il donnait des instructions à cet égard et trouvait à redire, si vous me permettez de le dire, de la lenteur de l'imprimerie officielle.

Q. A quelle date M. Creighton a-t-il fait cette remarque?—R. C'est, je pense, le mardi qui a suivi la dernière réunion.

Q. Avez-vous eu les témoignages imprimés, le lendemain?—R. Oh non ! J'ai rencontré M. Lemieux, de Montréal, je crois Vendredi-Saint au soir ; c'était quelques jours après

Q. Qui vous a donné l'exemplaire?—R. Je l'ai eu à la Chambre des Communes, d'un député, au n° 16. Je l'ai demandé et un député a dit : "voici un exemplaire," et je l'ai eu. C'est quelques jours après. Je n'ai pas eu les témoignages avant qu'ils fussent imprimés.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Direz-vous que, quand vous avez été interrogé devant le comité, vous ignoriez que le témoignage de Cook disait que vous aviez réclamé dix mille dollars pour une position de sénateur?—R. Non. J'ignorais les témoignages de Hancock et de Cook, j'ignorais qu'ils s'entendaient à dire que Cook s'était écrié : "cette canaille voulait me rançonner de dix mille dollars," voilà le point particulier.

Q. On vous a interrogé sur cette lettre et vous avez dit au cours de votre témoignage, à la page 65 : vous lui avez écrit : "laissez-moi savoir dès votre arrivée en ville. Je veux vous voir confidentiellement au sujet d'une affaire dans laquelle vous avez un intérêt politique," et c'était là l'affaire?—R. Oui.

Q. Et cette nouvelle devait lui être communiquée sans tarder?—R. Oui.

Q. D'après ce que vous nous avez dit il ne semblait pas nécessaire de tout se presser?—R. Oui, c'était nécessaire.

Q. Pourquoi ? Il était encore très éloigné du but convoité?—R. Je m'attendais à partir moi-même, dans le temps.

Q. Était-ce la raison?—R. Oui.

Q. Vous reconnaissez dans le temps l'authenticité de la lettre et que la lettre était arrivée juste à ce moment-là?—R. Et je ne doute pas que la lettre soit arrivée au moment où je sais qu'elle est arrivée ; et quant à mon départ je puis maintenant dire à l'honorable monsieur que je partais avec ma fille qui voulait aller voir des amis à Pittsburg, et je désirais vivement aller rencontrer ma fille aînée qui avait passé deux ans en Allemagne, et nous attendions un câblegramme nous disant si elle arriverait par Montréal ou par New-York, et je m'attendais à partir.

Q. Dites-vous que cette lettre n'a pas été reçue immédiatement avant l'entrevue et qu'elle ne se rapportait pas à l'entrevue?—R. Non ; je ne nie pas cela. Mais je prétends que la date a été effacée de la lettre.

Q. La date de l'entrevue et de la lettre s'accorderaient?—R. Oui.

Q. Vous ne contestez pas que cette lettre est celle que vous avez écrite et dans laquelle vous avez demandé cette entrevue?—R. Non. Certainement non. C'est une question de date et de la corroboration du témoignage de Hancock.

Q. Et ils pourraient faire erreur sur la date et la partie essentielle pourrait être exacte?—R. La date est tout.

Par M. Kerr, conseil de M. Preston :

Q. Toute la question est de savoir si M. Hancock a pu entendre ou non cette conversation?—R. Oui.

Par l'honorable M. Jones :

Q. Relativement à cette entrevue qui, d'après les témoignages de M. Cook et de M. Hancock, a eu lieu à l'automne de 1898 et au cours de laquelle vous avez eu, dit-on, une discussion avec M. Cook au sujet d'une position de sénateur, avez-vous jamais débattu la question après cela?—R. Non, pas après la première semaine de juillet

1 EDOUARD VII, A. 1901

quand je le rencontrai. Je n'ai jamais revu M. Cook et je ne suis jamais allé le voir que la veille de la première réunion du comité et j'ignorais absolument que mon nom pût y être mêlé de quelque façon. Je passais avec un ami sur la rue, à Toronto, un jour et je lui dis : "Allons voir H. H. "; nous sommes entrés et il était occupé; la première chose que je vis ensuite fut dans la rue à Toronto, quand que mon nom fut affiché sur les bulletins.

Q. Vous n'avez jamais eu après cette entrevue, de conversation avec lui jusque-là?—R. Non.

J. G. A. CREIGHTON, de la cité d'Ottawa, greffier en loi du Sénat du Canada, est appelé et assermenté, puis interrogé par le président :

Q. Vous avez entendu la déclaration de M. Preston relativement à l'effaçure?—

R. Oui.

Q. J'ai compris que M. Preston a dit que lorsqu'il a examiné la lettre il y a trouvé des marques qui ne s'y trouvent pas maintenant. La lettre est-elle sortie de votre garde depuis quelle a été produite de façon que quelqu'un ait pu faire l'altération?—R. Elle n'est pas sortie de mes mains une minute depuis qu'elle a été produite, sauf l'instant où elle a été confiée à la garde des sténographes pour en faire une copie, et sauf les quelques moments où elle s'est trouvée entre les mains du greffier des bills privés qui est chargé de la correction des épreuves des témoignages.

Q. Cette lettre est-elle exactement dans le même état que lorsqu'elle a été produite?—R. Au meilleur de ma connaissance et croyance cette lettre est exactement dans le même état que lorsqu'elle a été produite. Elle est certainement dans le même état qu'elle était quand M. Preston l'a vue.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Savez-vous s'il y avait des marques au crayon ? Vous avez entendu la discussion qui a eu lieu quand elle a été produite?—R. Oui.

Q. M. Blake a demandé ce que c'était ce qu'il y avait sur la lettre, et M. Marsh a répondu que c'étaient des marques au crayon en partie effacées. Vous rappelez-vous avoir vu les marques au crayon?—R. Non. Je n'y ai pas prêté attention.

Q. Il n'y en a plus maintenant?—R. Non, mais il y en a eu d'effacées.

Q. Mais vous ne pouvez voir de traces de marques au crayon?—R. Non.

Q. Combien de personnes ont vu cette lettre dans votre bureau?—R. Deux.

Q. Quelles sont les personnes?—R. M. Preston et M. Clarke.

Q. M. Fitzpatrick l'a-t-il vue à votre bureau?—R. Non.

Q. La lui a-t-on jamais passée?—R. Non.

Q. Avez-vous fait voir à M. Preston quelque partie des témoignages?—R. Rien du tout.

Q. A-t-il été question des témoignages?—R. Les témoignages n'étaient pas entre mes mains.

Q. Avez-vous téléphoné au sujet des témoignages?—R. Non. Je dirai pour expliquer la chose que je ne travaillais pas dans le temps à la besogne du comité. Je travaillais à autre chose relativement aux bills.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Avez-vous dressé la note des frais de voyage de M. Preston?—R. Oui.

Q. Pendant qu'il était à votre bureau?—R. Oui.

Q. Pourquoi avez vous passé la lettre à M. Preston?—R. Preston est venu à mon bureau me demander s'il pourrait voir sa lettre à M. Cook; c'est une demande ordinaire que font souvent les témoins qui comparaissent devant les comités où des témoignages se rendent, et après avoir réfléchi un instant je lui dis qu'il le pouvait.

ANNEXE No 1

Q. Le lendemain, pourquoi avez-vous refusé ?—R. Je n'ai pas refusé le lendemain. Vous faites, je suppose, allusion à la visite de l'honorable M. Kerr et de M. Preston et d'un étranger qui m'était absolument inconnu.

Q. Savez-vous qui était cet étranger ?—R. Non.

Q. Ce n'était, à votre avis, personne qui avait droit de voir le document ?—R. Je ne songais pas du tout à lui.

Q. Pourquoi avez-vous refusé alors, quand vous aviez consenti la première fois ?—R. Parce qu'alors, M. Landry, c'était quelque temps après, je ne me le rappelle pas au juste, mais ce devait être bien dix jours après la visite de M. Preston. Mais à ce moment là toute cette question de l'authenticité du document, des effaçures, des oblitérations, etc., avait été soulevé et je n'allais pas me départir du document.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. C'est la raison de votre prudence ?—R. Oui. Je dis alors à l'honorable M. Kerr que je préférerais ne pas lui montrer la lettre à moins d'une autorisation du président.

Par l'honorable M. Baker :

Q. M. Preston avait la lettre à la main. Est-elle restée tout le temps sous vos yeux ?—R. Tout le temps.

Q. Lui avez-vous vu mettre la langue sur la lettre ?—R. Non, M. Preston n'a pas mis la langue sur la lettre.

Q. Vous auriez remarqué une chose aussi extraordinaire que celle-là si elle avait été faite en votre présence ?—R. Oui. Je puis dire que j'ai acquis beaucoup d'expérience en fait de besogne de comité et beaucoup d'expérience ailleurs et quand un témoin demande d'examiner une pièce, je tiens généralement mes yeux sur lui. Il n'était pas à plus de quatre pieds de moi et il a eu la lettre en main environ trois minutes.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Vous n'avez pas vu le coup de langue ?—R. Non.

Par M. Kerr, conseil de M. Preston :

Q. Lors de l'entrevue, quand il a examiné la lettre, M. Preston a-t-il attiré votre attention sur des lettres ou sur de l'écriture à l'endroit dans la lettre où l'on a dit que l'effaçure avait été faite ?—R. Oui, il a attiré mon attention.

Q. L'avez-vous examiné ?—R. Oui.

Q. Et avez-vous remarqué ce qu'on disait ?—R. Oui.

Q. Et qu'avez-vous vu ? Qu'avez-vous pu lire ?—R. M. Preston me passa le microscope qu'il avait, me disant : " Il y a évidemment une effaçure ou quelque chose dans ce sens ; et il me dit : " pouvez-vous la voir, M. Creighton ? " me remettant le verre, et je dis : " oui, il y a là quelque chose d'effacé " et je regardai et je vis que c'était effacé ; et je dis que je croyais voir un trait vertical et quelque chose comme un huit.

Q. Représentant les chiffres 18 mis ensemble ?—R. Oui.

Q. A-t-il attiré votre attention sur ce qui, d'après ce qu'il voyait, représentait les lettres Ju ou Iu ?—R. Oui, je le crois, mais je ne pouvais rien voir de tel et je le lui dis.

Par l'honorable M. Baker :

Q. Vous n'avez rien vu de tel et vous le lui avez dit ?—R. Oui.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Vous avez dit le mot microscope, M. Preston dit que c'était une loupe ?—R. Je ne saurais dire quant à cela, mais mon impression est que la première fois M.

Preston avait un petit microscope et la seconde fois, lorsqu'il vint avec J. D. Clarke, il avait une loupe.

Q. Semblable à celle-ci ?—R. Oui.

M. Kerr, conseil de M. Preston :

Q. Vous n'avez pas particulièrement gravé la chose dans votre mémoire ?—R.

Non.

Q. Vous pouvez faire erreur et il peut faire erreur ?—R. Oui.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Mais vous êtes très certain qu'il n'aurait pu mettre la langue sur la lettre sans que vous le remarquiez ?—R. Oui.

Par le Président :

Q. Vous dites que M. Fitzpatrick ne l'a pas vue ?—R. Non, il ne l'a pas vue.

Q. S'en est-il informé ?—R. Je l'ai rencontré après le lunch, au moment où il sortait du club et il me dit : " Je songeais à aller à votre Bureau pour voir cette fameuse lettre "—je ne dirai pas qu'il s'est servi du mot " fameuse " mais d'une expression comme celle-là—" la lettre de Preston à Cook ". Et il ajouta : " Serez-vous à votre bureau ? " Et je lui répondis : ' Je serai au bureau jusqu'à six heures '.

Q. Et il n'y a pas été ?—R. Non.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Clarke y avait-il été avant ?—R. Non ; je ne me le rappelle pas.

Q. Le premier que vous avez vu fut Preston ?—R. C'est tout.

Q. Vous ne vous rappelez pas avoir vu Clarke avant cela ?—R. Non.

Q. La veille ?—R. Non ; Preston est le premier qui a demandé à voir cette pièce.

Q. M. Clarke avait-il le droit d'obtenir un document de vous ?—R. Non ; pas plus qu'un autre.

Q. Vous l'avez passée à Preston la première fois ?—R. Oui.

Q. Vous ne l'aviez pas passée à qui que ce fût avant cela ?—R. Non.

L'honorable M. LANDRY.—J'ai l'honneur de proposer, appuyé par M. Kirchoffer que M. Bérubé, commissionnaire, soit appelé à rendre témoignage dans cette cause.

La motion est adoptée.

ERNEST BÉRUBÉ, de la cité d'Ottawa, commissionnaire du Sénat, est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Marsh :

Q. Vous remplissiez les fonctions de commissionnaire à la dernière séance du comité pendant que l'enquête se faisait ?—R. Oui.

Q. Et vous êtes le commissionnaire qui se tenait tout près de la porte ?—R. Je me tenais ici.

Q. En dehors de la porte ?—R. Oui.

Q. Avez-vous vu M. Preston à la porte ou près de la porte pendant que les témoignages se rendaient ?—R. Une fois ; non pas en dedans de la porte immédiatement en dehors de l'autre porte.

Q. Est-ce après que M. Preston eut été enjoint de quitter la pièce ?—R. Oh, oui ! on lui avait dit de sortir, dans la matinée. Ceci se passait dans l'après-midi environ une heure ou une heure et quart après la réunion du comité.

ANNEXE No 1

Q. Vous dites que pendant que les témoignages se rendaient vous l'avez vu appuyé sur la porte?—R. Je ne pourrais quant à cela le jurer positivement.

Q. Quant à quoi?—R. Je ne pourrais dire si c'était au cours des témoignages, car il y avait une discussion entre les membres du comité; je ne puis le jurer positivement.

Q. Est-ce dans l'avant-midi ou l'après-midi que ceci eut lieu?—R. C'était dans l'après-midi, environ une heure, je ne suis pas certain de l'heure mais environ une heure ou une heure et quart.

Q. L'y avez-vous vu dans l'avant-midi?—R. Je ne puis le dire.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Qui rendait témoignage à ce moment?—R. Je ne puis le dire.

Q. Était-ce M. Hancock ou M. Cook?—R. Je sais que j'étais très occupé à ce moment-là. Je ne puis le jurer positivement.

Q. Était-ce Cook ou Hancock?—R. Je ne saurais dire.

Q. Était-ce l'un des deux?—R. Oh, oui! c'était l'un des deux.

Q. L'un des deux rendait témoignage dans le temps?—R. C'était l'un des deux qui rendait témoignage à ce moment-là, mais je ne pourrais dire si c'était ou non pendant que le témoignage se rendait.

Q. Qui était témoin?—R. Je ne puis dire si c'était pendant la discussion ou si le témoin était à la barre.

Par l'honorable M. Kerr :

Q. Mettez-vous dans la position qu'avait Preston

Le témoin se retire dans le cadre de la porte et se met dans la position requise.

—R. Je ne l'ai pas vu plus rapproché que cela.

Par l'honorable M. Jones :

Q. Quand vous avez dit, il y a quelques instants, qu'il était appuyé contre la porte vous vouliez dire qu'il était appuyé dans le passage?—R. Sur le côté de la porte en dehors.

Par l'honorable M. Young :

Q. Vous l'avez vu là où vous vous êtes placé il y a une minute?—R. Oui.

Q. Vous désirez aussi que le comité comprenne que vous ne vous rappelez pas très bien s'il se rendait un témoignage dans le temps ou s'il y avait une discussion entre les avocats. Vous pensez plutôt qu'il y avait une discussion entre les avocats?—R. Je ne pourrais le dire positivement, je vois que c'est à peu près à ce moment là. Il y a eu une discussion entre les avocats, mais je ne pourrais le dire positivement.

Par l'honorable M. Kerr :

Q. Qui vous a dit où il était?—R. Personne. Je me suis trouvé à sortir et je l'ai vu.

Q. Pendant que ce témoin déposait y a-t-il eu une discussion entre les avocats?—R. Je ne pourrais le jurer positivement.

Q. J'aimerais vous faire comprendre ma question. Je ne vous demande pas si c'était pendant qu'un témoin déposait ou avant quand la discussion a eu lieu entre les avocats, mais je vous demande ceci : un témoin étant à la barre, une discussion pourrait s'élever entre les avocats pendant que le témoin est à la barre. Je vous demande donc si cette discussion qui a eu lieu ou qui aurait pu avoir lieu, s'est faite au cours de l'interrogatoire d'un témoin?—R. Je ne puis le jurer positivement. Je sais qu'on a appelé des témoins et qu'il y a eu une discussion.

Q. Vous dites que ceci est arrivé dans l'après-midi du dernier jour où le comité s'est réuni?—R. Oh, pas le dernier jour! Je n'ai pas dit cela.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Dans l'après-midi du premier jour?—R. C'est le même jour où on leur a dit de rester en dehors de la pièce.

Q. C'était à une séance de l'après-midi?—R. Certainement. Environ une heure ou une heure et quart.

Q. Y a-t-il eu deux séances d'après-midi ou une?—R. Il y a eu une séance d'après-midi et une le dernier jour avant l'ajournement.

Q. De quel jour parlez-vous?—Était-ce le dernier jour?—R. C'était le premier jour.

Q. Et depuis combien de temps le comité était-il en séance quand cela est arrivé, j'ai compris que vous disiez environ une heure et demi?—R. Une heure ou une heure et quart.

Q. De sorte que ce serait vers la fin de la séance que cet incident aurait eu lieu?—R. Trois quarts d'heure avant, je dirais. Je sais que le comité a siégé assez longtemps après.

Q. Que faisait-il ? Il discutait?—R. Oui.

Q. Il a siégé assez longtemps ensuite, à discuter?—R. Oui, je crois qu'il discutait au sujet de la séance suivante.

Q. Et c'est pendant cette discussion que vous avez vu ce que vous dites ? C'est pendant qu'on discutait au sujet de la séance suivante que vous avez vu M. Preston dans le passage, là?—R. Je ne puis le jurer.

Q. Combien de temps a duré la séance de l'après-midi?—R. Je me rappelle qu'il a commencé à siéger immédiatement après l'ajournement du Sénat et qu'il a siégé jusqu'à six heures ou près de six heures.

Q. Il semble qu'on a entendu très peu de témoignages, trois ou quatre pages de témoignage dans l'après-midi. Pouvez-vous me dire qui a été le dernier témoin entendu le jour dont vous parlez?—R. Je ne me rappelle pas.

Q. Vous ne vous rappelez pas le témoin qu'on interrogeait cette après-midi là?—R. Je ne me le rappelle pas. Je sais qu'on a interrogé quelqu'un.

Q. Pouvez-vous dire si c'est dans l'après-midi où Macdonald a été entendu, ou si c'est l'après-midi du jour où M. Hancock a été interrogé?—R. Ces deux messieurs ont été interrogés cette après-midi là.

Q. En fait quand vous l'avez vu appuyé là en dehors vous ne pouvez dire si c'est une discussion qui avait lieu ou si l'on entendait un témoin?—R. Je ne puis le jurer positivement.

Le comité s'ajourne alors à 2 heures de l'après-midi.

Le comité se réunit à 2 heures de l'après-midi.

M. Marsh, conseil de M. Cook :

M'est avis qu'il n'y a rien à gagner à appeler les deux autres commissionnaires. Ce n'est qu'une question de controverse entre eux et M. Preston et cela ne peut faire avancer d'un pas la question principale. En tant que j'ai pu le constater, il n'y a rien eu qui porte à croire que M. Preston était autorisé par le ministère d'avoir une entrevue avec M. Cook même s'il l'a eue.

Sir Richard Cartwright est rappelé et interrogé par M. Ritchie, conseil du comité.

Q. Mon savant confrère, M. Blake, vous a demandé de voir si vous aviez des lettres que vous auriez reçues de 1896 à 1897 de feu l'hon. M. C. Cameron?—R. Oui.

ANNEXE No 1

M. MARSH.—Avant de procéder à ce témoignage, je dirai que je crois comprendre que M. M. G. Cameron est ici présent et qu'il va rendre témoignage pour la défense, si je puis m'exprimer ainsi, et je demanderais qu'il se retire pendant que Sir Richard Cartwright va rendre son témoignage.

M. BLAKE.—Quant à rendre témoignage pour la défense, mon honorable ami est absolument sous une fausse impression. J'ai pensé que, probablement, les messieurs du comité aimeraient nous voir retracer autant que possible la prétendue lettre. Etant donné cela, j'ai écrit à M. Cameron lui demandant de chercher minutieusement dans les papiers du défunt lieutenant-gouverneur, et M. Cameron est tout simple et est ici pour produire des lettres s'il y en a, et dire quelles recherches il a faites. Naturellement son exclusion m'importe.

M. MARSH.—Les raisons que j'avais pour demander l'exclusion de M. Cameron existent encore.

M. Cameron est prié de se retirer jusqu'à ce qu'il soit appelé. M. Wilson, autre témoin, est aussi prié de se retirer.

L'interrogatoire de Sir Richard Cartwright se continue alors.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Avez-vous trouvé des lettres?—R. J'ai trouvé un grand nombre de lettres de M. Cameron, mais en 1896, je n'en ai pas trouvé qui se rapportât à M. Cook. En 1897, je n'ai pas trouvé de lettre qui nomme M. Cook par son nom, mais j'en ai trouvé une où il est fait allusion à M. Cook, je présume.

Q. Quelle est la date de cette lettre?—R. Le 30 novembre 1897.

Q. Y a-t-il objection de produire cette lettre?—R. Elle ne mentionne pas le nom de M. Cook.

Q. Mais vous pensez qu'elle peut se rapporter à lui?—Je pense qu'elle peut se rapporter à lui.

Q. Avez-vous fait voir cette lettre à M. Blake?—R. Je l'ai montrée à M. Blake.

M. RITCHIE.—M. Blake pourra dire si c'est une lettre qui devrait être produite.

M. BLAKE.—Je ne puis dire qu'elle est, à mon idée, aussi pertinente que les neuf dixièmes des lettres produites ici.

Q. C'est la seule lettre dites-vous, Sir Richard, que vous avez pu trouver et qui, à votre avis, pourrait se rapporter à cette affaire Cook?—R. La seule. J'ai toutes les lettres de M. Cameron.

Q. Vous m'avez donné la réponse d'octobre. Cette lettre est datée du 30 septembre 1897, lettre écrite par feu M. C. Cameron à Sir Richard Cartwright (produite sous le N° 46).

PIECE N° 46.

Personnelle.

GODERICH, ONT., 30 septembre 1897.

A l'hon. sir RICHARD CARTWRIGHT, G.C.M.G.,
Ministre du Commerce,
Ottawa, Ont.

MON CHER SIR RICHARD,—J'ai reçu une lettre de — il y a un jour ou deux, me priant vivement de vous écrire et de le recommander à la position de sénateur, devenue vacante à la suite l'acceptation par sir Oliver Mowat de la position de lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Je le connais — depuis quasi aussi longtemps que vous le connaissez. J'ai siégé avec lui à la Chambre des Communes. Je n'ai guère besoin de vous le dire, il a été un bon et fidèle libéral et a passé sa vie au service du parti. Il me dit qu'il a été candidat libéral cinq fois et qu'il a dû répondre à deux contestations. Ce n'est pas un mauvais dossier pour un libéral. En sus de tout cela c'est un

1 EDOUARD VII, A. 1901

bon et solide méthodiste et il pourrait, sans doute, influencer jusqu'à un certain point ce corps important. Je ne veux pas faire valoir ses titres ou ceux d'un autre à une position au Sénat. Le chef du parti d'Ontario connaît mieux ce qu'exigent les intérêts du parti. Les positions de ce genre, comme vous le savez très bien, doivent être utilisées dans les intérêts du parti libéral d'Ontario, et je n'ai pas de doute que vous tiendrez compte de cela quand vous ferez le choix. Je ne veux pas faire valoir les titres de—de préférence à ceux d'autres parce que comme vous le savez, lorsqu'il s'est fait une vacance au Sénat il n'y a pas très longtemps, j'ai fortement favorisé les titres d'un autre homme, à certaines conditions. La chose manqua et je jurai que je ne me mêlerais plus jamais d'une affaire de ce genre. Je puis vous dire qu'hier j'ai reçu du même homme une lettre me demandant avec forces instances d'appuyer sa nomination auprès du gouvernement. J'ai refusé d'intervenir en sa faveur pour les raisons que vous connaissez bien. Si dans l'intérêt du parti il vous est possible de nommer (———) j'en serai heureux.

Bien à vous,

Puis il répondit :

M. C. CAMERON.

PIÈCE N° 48.

Privée.

8 octobre 1897.

MON CHER CAMERON,—J'ai reçu votre lettre du 30 septembre, et sans mon absence de la ville j'aurais répondu plus tôt.

Il n'y a pas de doute que M. ——— a des titres dont on doit tenir compte, mais je crains que dans cette circonstance particulière il ne soit pas possible de les reconnaître. Tout de même, je vais voir à ce que son nom soit présenté quand une vacance se présentera. C'est quelque peu jusqu'à ce que se présente la question de la nomination.

Bien à vous,

A. M. M. C. CAMERON, M. P.,
Goderich, Ont.

Q. Qu'est-ce qu'il y a au-dessous de cette partie ternie de la ligne?—R. C'est plus que je puis vous dire. J'ai trouvé cela avec le papier et l'y ai laissé. Ceci a été fait par mon secrétaire.

Q. Il y a là quelque chose d'effacé et sans le mot la phrase ne veut rien dire?—R. Prématuré ou quelque chose comme cela, il est prématuré de la discuter, je présume que c'est la signification.

Q. Il y a une lettre que je ne comprends pas, en date du 20 octobre, attendu que vous aviez déjà accusé réception de la lettre de M. Cameron, le 8 octobre?—R. Je suppose que ceci doit être une erreur.

Q. Une erreur de date?—R. Oui, une erreur de date. Je serais disposé à croire que cette lettre a dû être expédiée le 2 octobre. Cette lettre a été évidemment envoyée par mon secrétaire particulier qui accusait réception disant que la lettre serait portée à mon attention. C'est un simple accusé de réception officiel:—

PIÈCE N° 47.

20 octobre.

MONSIEUR,—En l'absence de l'hon. ministre du Commerce, j'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre du 30 septembre, lettre que je porterai sans faute à l'attention du ministre à sa rentrée en ville, mardi prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Secrétaire particulier.

A. M. M. C. CAMERON, M. P.,
Goderich, Ont.

ANNEXE No 1

Q. Puis vient la lettre du 8 octobre qui a été produite sous le n° 48 et que je viens de lire. Or donc, ce sont là les seules lettres que vous avez pu trouver?—R. Ce sont les seules que j'ai pu trouver.

Q. Ce sont, pour ce que vous en savez, des copies exactes de votre livre de lettres?—R. Copies en sont prises. Ce sont les accusés de réception ordinaires que mon secrétaire envoie en réponse aux lettres de ce genre.

Q. Vous n'avez pas de doute que ce sont des copies?—R. Je le suppose.

Q. Si ce ne sont pas des doubles, ce sont des copies de votre livre de lettres?—R. Je suppose qu'elles sont prises de diverses manières. La coutume du bureau est, quand une lettre arrive, d'en accuser réception. Si je ne me trouve pas là, elle m'est remise plus tard.

Q. Il prend probablement plus d'une copie?—R. Oui, il doit en prendre plus d'une copie.

Q. Vous gardez un livre de lettres particulier, je suppose?—R. Non.

Q. Vous tenez un livre de lettres, je suppose?—R. Mon secrétaire tient mes livres de lettres. La seule chose de ce genre que j'aie jamais tenue, je prends parfois note de lettres spéciales.

Q. Je parlais d'un livre de lettres particulier à vous seul dans lequel vous gardez vos lettres privées?—R. J'ai un livre de lettres particulier dans lequel sont copiées quelques lettres d'affaire, mais un très petit nombre et à de longs intervalles.

Q. Gardez-vous un double des lettres privées?—R. Non, rarement.

Q. Avez-vous cherché à voir si vous aviez des copies de lettres de M. Cameron en 1896 ou '97?—R. Oui.

Q. En avez-vous trouvées?—R. J'en ai trouvé une.

Q. Quelle en est la date?—R. Dans le cours de novembre 1897, vers la mi-novembre.

Q. Cette lettre se rapporte-t-elle à l'affaire Cook?—R. Non, elle se rapporte à toute autre chose.

Q. Elle n'y a aucun rapport?—R. Elle n'y a absolument aucun rapport.

Q. C'est la seule que vous ayiez trouvée?—R. C'est la seule que j'ai trouvée.

Q. Vous avez eu, je présume, une volumineuse correspondance avec feu M. C. Cameron pendant qu'il a été dans la vie publique?—R. Non, je ne puis dire que j'en ai eu. Naturellement nous avons correspondu de temps à autre et j'ai ici un bon nombre de lettres, mais il n'y en a pas de particulièrement importantes et elles ont trait à des sujets tout à fait différents.

Q. Nulle n'a trait au sujet qui fait l'objet de l'enquête?—R. Non, nulle n'a trait à ce qui fait l'objet de cette enquête.

Q. Sauf celle que vous nous avez donnée?—R. Sauf celle-là.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Y a-t-il eu en outre des lettres qui ont été produites, quelque communication écrite entre vous et eux ou des personnes, autre que M. Cook, relativement à M. Cook, au sujet à la position de sénateur?—R. Pas que je me rappelle.

Q. Avez-vous fait des recherches de manière que vous puissiez dire positivement s'il en existe ou non?—R. Je puis répondre aussi positivement qu'il est possible de le faire relativement à une affaire de ce genre. Vous voulez dire des lettres à M. Cameron?

Q. J'ai donné à ma question un sens général, de façon que vous puissiez inclure qui que vous voudrez. J'ai dit, à une ou des personnes, entendant, naturellement, inclure M. Cameron parmi les autres?—R. Au meilleur de ma connaissance, je pense qu'il n'y a pas eu de correspondance avec M. Cameron ou toute autre personne, sauf peut-être une lettre, qu'on a récemment portée à mon attention.

Q. Quelle lettre est-ce?—R. C'est une lettre du 5 ou 6 octobre.

Q. De qu'elle année?—R. De 1896.

Q. Qui a écrit cette lettre?—R. Cette lettre a été écrite par moi à M. Cameron.

Q. En avez-vous gardé copie?—R. Non.

Q. Comment se fait-il que cette lettre a été portée à votre attention?—R. Cette lettre a été portée à mon attention par M. Graham Cameron

Q. Vous dites, donc, que vous n'avez pu trouver qu'une lettre écrite par vous à M. Cameron, au sujet de l'affaire Cook?—R. C'est tout.

Q. Et vous n'avez pas de vestige d'autres?—R. De même que je ne me rappelle pas d'autres.

Q. Et vous direz que vous n'en avez pas écrit d'autres à M. Cameron?—R. Bien, j'étais sous l'impression que je n'avais absolument écrit aucune lettre à M. Cameron, mais comme M. Graham Cameron m'a fait voir celle-ci, naturellement ceci m'a démontré que je faisais erreur sur ce point et qu'une lettre lui avait été écrite.

Q. Ayant donc constaté que vous avez écrit cette lettre à M. Cameron au sujet de l'affaire Cook, que diriez-vous s'il y en avait d'autres?—R. Au meilleur de ma connaissance je ne puis me rappeler d'avoir échangé des lettres avec M. Cameron au sujet de M. Cook, autre que celle-ci, mais il est possible que je fasse erreur sur ce point. J'avais complètement oublié cette lettre du 6 octobre qu'on a maintenant rappelée à ma mémoire.

Q. Ceci, je présume, est une des lettres que M. Graham Cameron a produites ici aujourd'hui?—R. Oui, c'est ce que je comprends.

Q. M. Cameron vous a-t-il écrit, au sujet de l'affaire Cook, des lettres autre que celle du 30 septembre 1897 déjà produite?—R. Je n'ai pas vu l'original, mais je pense qu'il m'a écrit le 3 ou 4 octobre.

Le 3 ou 4 octobre de quelle année?—R. De 1896.

Q. Et où est cette lettre?—R. Quant à cela, je ne le sais pas, mais je crois comprendre qu'une copie de cette lettre est dans les mains de M. Graham Cameron.

Q. Vous croyez comprendre que copie d'une lettre écrite par M. Cameron à vous le 3 ou 4 octobre 1896 est dans les mains de M. Graham Cameron?—R. Oui.

Q. Avez-vous écrit cette lettre?—R. J'en ai vu une copie.

Q. Et qu'est devenu l'original?—R. Quant à cela je ne puis vous le dire. Je recevais un nombre énorme de communications au sujet de la position de sénateur qui devenait vacante, et les auteurs de ces lettres faisaient appuyer leurs demandes par, je crois, tous ceux dont ils faisaient la connaissance, et je n'ai certainement pas entrepris de conserver toutes ces lettres.

Q. Avez-vous un système ou méthode par laquelle vous partagez entre les lettres que vous devez conserver et celles que vous devez détruire?—R. Dans un certain sens, oui. Règle générale mon secrétaire reçoit mes lettres, les étiquette et les met en liasse, et s'il arrive que je suis absent, il me les présente à mon retour; je les parcours habituellement et lui dis quoi en faire.

Q. Lui avez-vous dit de détruire celle du 3 ou 4 octobre 1896?—R. Bien, je ne saurais le dire à une date si éloignée.

Q. A-t-elle été détruite?—R. Elle a dû l'être, sans cela je l'aurais.

Q. Dites-vous habituellement à votre secrétaire quoi faire des lettres?—R. Habituellement.

Q. Et vous lui avez dit de détruire celle-ci?—R. Probablement, ou je l'ai détruite moi-même.

Q. Avait-elle si peu d'importance ou quelle a été la raison de la destruction de cette lettre en particulier?—R. En tant que je puis me le rappeler, la raison en a été tout simplement ceci: à compter du décès de M. Macpherson jusqu'à la nomination de M. Mills et de M. Cox, nous avons tout simplement été débordés, puisque vous devez le savoir, de demandes de positions de sénateur. Je craindrais presque de dire combien de messieurs se croyaient éligibles à cette importante position, et chacun d'eux sans exception, je crois, a été assez bon de me faire tenir des certificats (M. Cook spécialement) de leurs habitudes, de leurs mœurs, de leur conduite en général et de leur compétence à remplir une position de sénateur, et je croirais très probable que j'ai pu recevoir pendant les six ou sept semaines que la question est restée pratiquement ouverte, plusieurs centaines de lettres, et je n'ai pas entrepris de les conserver.

ANNEXE No 1

Q. De sorte que je conclurais de ce que vous dites, que votre méthode était de détruire les lettres sans importance et de conserver celles qui en avaient?—R. En thèse générale, oui.

Q. De sorte que les lettres importantes que vous avez conservées incluraient toutes les lettres que M. Cook vous a écrites, les pièces 10, 12, 13, 15, 16a 18, etc.?—R. Auriez-vous l'obligeance de me les laisser voir?

Q. Vous pouvez lire le rapport imprimé et vous les verrez vous-mêmes?—R. Je ne sache que j'ai conservé cette lettre-ci, pièce n° 10, et je ne pense pas l'avoir.

Q. Avez-vous cherché le n° 10?—R. Oui, j'ai fait des recherches. Je l'ai reçue, je suppose, mais je ne pense pas l'avoir vue avant que je l'eusse vue ici.

Q. Avez-vous les pièces 10 ou 12?—R. Non, je ne pense pas avoir la pièce 12.

Q. Avez-vous la pièce 13?—R. Non.

Q. Avez-vous la pièce 15?—R. Non, je ne pense pas l'avoir.

Q. Avez-vous la pièce 16?—R. Non.

Q. Avez-vous la pièce 18?—R. Je ne le pense pas.

Q. Avez-vous la pièce 28?—R. Je ne pense pas avoir conservé quelqu'une de ces lettres.

Avez vous la pièce 22?—R. Je ne le pense pas.

Q. Ne pouvez-vous parler d'une façon plus positive car il est très évident que votre avocat avait à la main un paquet de ces lettres quand il a choisi celles à produire. Avez-vous la pièce 23?—R. Je ne puis parler que de mémoire. Je ne me rappelle pas les avoir.

Q. Avez-vous la pièce 29, à la page 27 du rapport?—R. Je ne me rappelle rien à cet égard.

Q. Vous ne vous rappelez pas, bien que votre avocat ait produit l'original en preuve, de sorte que votre mémoire sur ce point est aussi nette qu'elle l'est quant aux lettres à l'endroit desquelles vous êtes incertain. Avez-vous la pièce 40, reproduite à la page 27 du rapport?—R. En vérité je ne puis le dire.

Q. Tout de même votre avocat l'a produite en preuve?—R. Je ne les ai pas parcourues.

Q. Avez-vous la pièce 41, page 28 du rapport?—R. Ceci est 1899. Bien, je ne puis le dire, vraiment.

Q. Vous ne pouvez le dire, bien que votre propre avocat l'ait produite en preuve. Avez-vous la pièce 42, à la page 29 du rapport?—R. Peut-être bien. Je ne les avais pas examinées.

Q. Vous devez évidemment avoir conservé quelques-unes de ces lettres et vous ne vous rappelez pas très bien avoir conservé les autres. Avez-vous conservé celles qui ont été conservées et qui ont été produites, à cause de leur grande importance comparée au peu d'importance de celles qui ont été détruites?—R. J'ai laissé toute l'affaire à mon secrétaire.

Q. Vous-avez déclaré que vous disiez à votre secrétaire quoi faire de vos lettres?—R. Je lui ai dit d'une façon générale quoi faire des nombreuses demandes que j'avais au sujet du Sénat et des recommandations qui m'étaient transmises en faveur des intéressés, mais je ne puis dire que je lui ai dit quoi faire de chaque lettre qui m'a été adressée.

Q. J'ai compris que vous disiez que vous lui indiquiez les lettres à conserver ou à détruire?—R. C'est ce que j'ai coutume de faire généralement.

Q. Avez-vous quelque raison de croire que vous vous êtes départi de votre coutume générale?—R. J'aurais eu cette raison-ci : vu le grand nombre de lettres je ne me serais pas mis particulièrement en peine de les conserver.

Q. Vous avez donc eu vent d'une façon quelconque de cette lettre du 3 ou 4 octobre que vous aviez détruite. Maintenant, y en a-t-il d'autres de ces lettres que vous avez reçues de M. Cameron et détruites à cause de leur manque d'importance?—R. Je ne puis me le rappeler en ce moment.

Q. Pouvez-vous vous rapeler les avoir détruites pour une autre raison que celle-ci?—R. Règle générale, à moins que j'eusse une raison spéciale de les conserver, ces lettres étaient détruites.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Avez-vous vu, dans la cours du mois passé, une lettre écrite par vous à M. Cameron au sujet de la demande de M. Cox d'une position de sénateur?—R. Aucune, sauf celle que je vous ai mentionnée.

Q. Où est-elle? Laquelle est-ce?—R. Du 5 ou du 6 octobre.

Q. Avez-vous vu, au cours du mois passé, une lettre écrite par vous à M. Cameron, autre que celle du 5 ou 6 octobre 1896?—R. Non.

Q. Naturellement, alors, vous n'avez pas vu de lettre écrite par vous à son adresse vers la fin de septembre 1896, sauf celle que je vous ai mentionnée?—R. C'est la seule que j'ai vue.

Q. Vous êtes vous enquis, au cours du mois passé, auprès de quelqu'un, de la lettre que M. Cook dit avoir été écrite par vous à M. Cameron et que M. Cameron a fait voir à M. Cook?—R. Je me suis enquis auprès de M. Graham Cameron.

Q. Vous avez demandé à M. Graham Cameron s'il avait cette lettre?—R. Je le lui ai demandé.

Q. A-t-il produit la lettre?—R. Non.

Q. Avez-vous eu de quelqu'un des renseignements sur l'existence de cette lettre?—R. Non.

Q. Quelqu'un vous a-t-il dit quand la lettre a cessé d'exister?—R. Non, je n'en connais rien.

Q. Si je comprends bien vous avez eu avec M. Graham Cameron un ou des entretiens au sujet de la correspondance entre vous et feu son père?—R. Oui, je l'ai vu.

Q. Combien d'entretiens avez-vous eus avec lui?—R. Je l'ai vu deux ou trois fois.

Q. En êtes-vous certain; deux, trois ou quatre fois, combien de fois?—R. Deux ou trois fois, je pense.

Q. Est-ce deux ou trois fois?—R. Probablement trois, je dirais.

Q. Tous ces entretiens ont-ils eu lieu dans le même lieu?—R. Je le crois.

Q. Et ce lieu était, où?—R. Je l'ai vu, soit au bureau du ministre de la Justice soit dans celui du solliciteur général.

Q. Et où était l'autre lieu?—R. Il est venu me voir dans mon cabinet particulier à la Chambre.

Q. De sorte que vous avez eu avec lui un entretien au bureau du ministre de la Justice, un autre au bureau du solliciteur général et un autre dans votre propre cabinet particulier à la Chambre. Quel a été le premier?—R. Je crois que la première fois que je l'ai vu c'est au bureau du ministre de la Justice.

Q. Quand était-ce?—R. Une quinzaine de jours, je suppose.

Q. Combien de temps après la dernière séance du comité? C'est un bon moyen de fixer la date?—R. Une semaine peut-être.

Q. Qui a proposé cet entretien le premier?—R. Bien, je ne sais pas vraiment si M. Cameron l'a proposé. Je ne l'ai pas prié de venir, je crois qu'il était ici.

Q. Qui vous a parlé le premier de cette entrevue?—R. Je ne vous comprends pas bien.

Q. Vous ne pouvez vous rappeler qui le premier vous a suggéré l'à-propos de cette entrevue?—R. Bien, je pense que probablement—je ne suis pas certain si c'est M. Blake.

Q. Est-ce M. Blake?—R. Peut-être bien.

Q. Peut-être bien et peut-être que non. Pouvez-vous nous dire qui?—R. Je pense que c'est M. Blake.

Q. M. Blake vous a donc dit qu'il serait opportun de voir M. Cameron, et à la suite de ce conseil que s'est-il passé?—R. M. Cameron, si j'ai bien compris, a fait des recherches dans les papiers de son père et a recueilli un paquet de lettres échangées entre son père et M. Cook, et la lettre adressée par moi à M. Cameron dont je parle.

Q. Qui a pris sur lui de communiquer avec M. Cameron dans le but d'avoir cette entrevue?—R. Je pense que M. Cameron était à Ottawa par affaire.

Q. Par affaire personnelle?—R. Pour ses propres affaires, je suppose.

Q. Il s'est trouvé sous la main?—R. Je pense qu'il était venu ici, oui.

ANNEXE No 1

Q. Pensez-vous que sa visite ici n'avait aucun rapport à cette affaire?—R. Je ne puis le dire.

Q. Vous ne savez pas si sa visite ici était en rapport à cette affaire? Quelqu'un vous a-t-il fait entendre d'avoir cette entrevue avant que vous eussiez appris que M. Cameron était en ville?—R. Je ne le pense pas.

Q. Vous ne le pensez pas?—R. Je ne le pense pas.

Q. Êtes-vous certain que non? Pensez-y. Il n'y a qu'une ou deux semaines de cela?—R. Je ne pourrais guère le dire positivement, mais je me souviens d'avoir entendu dire qu'il était en ville.

Q. C'est ce dont vous vous souvenez, à savoir, qu'il était en ville, et c'est la première fois qu'on vous a fait entendre de le voir?—R. C'est ce que je me rappelle.

Q. Et c'est M. Blake qui vous a suggéré cela, et il se trouva que M. Cameron était ici et il se trouva que M. Blake était ici?—R. Je pense que c'est M. Blake mais je n'en suis pas absolument certain.

Q. Mais il n'avait pas été arrangé d'avance que M. Cameron et M. Blake devaient être ici, d'après ce que vous savez?—R. Je ne le pense pas.

Q. Ne pouvez-vous pas accentuer davantage?—R. Bien, je cherche à me rappeler aussi exactement que possible, mais c'est là ce que je me rappelle, à savoir : que j'ai appris que M. Cameron était ici, puis on le fit venir dans l'un ou l'autre des bureaux que j'ai nommés.

Q. Et c'est la première fois qu'on vous ait parlé de l'à-propos ou de l'opportunité de voir Cameron. Et on vous en a parlé après l'arrivée de M. Cameron en ville?—R. C'est ce que je me rappelle.

Q. La première entrevue a eu lieu dans le cabinet du ministre de la Justice, vous me dites?—R. Soit là ou dans le bureau du solliciteur général.

Q. Vous n'êtes pas très certain le quel?—R. Je n'en suis pas très certain.

Q. Vous devez assurément vous rappelez quel a été le premier,—une question de deux semaines. Tachez de vous rappeler?—R. Je ne puis pas dire vraiment. Les deux bureaux sont très près l'un de l'autre. Je ne puis dire ici à quel endroit je l'ai vu la première fois.

Q. Qui assistait à la première entrevue, quel que soit le lieu?—Si c'est dans le bureau du solliciteur général, celui-ci y assistait, et si c'est dans le cabinet du ministre de la Justice, alors, je crois, que M. Blake y assistait.

Q. Je désire que vous vous reportiez à votre première entrevue avec M. Cameron et que vous me disiez qui assistait à cette entrevue?—R. Soit le solliciteur général, soit M. Blake, je crois.

Q. Tous deux y assistaient-ils?—R. Non, pas que je me rappelle.

Q. Vous ne pouvez dire si c'était le solliciteur général ou M. Blake?—R. En tant que je me le rappelle, le Solliciteur général ou M. Blake assistait aux entrevues que j'ai eues avec M. Cameron, mais quelle a été la première, je ne le sais vraiment pas en ce moment.

Q. Alors vous ne pouvez me dire là où la réunion a eu lieu? Est-ce cela?—R. Je ne suis pas très certain si c'est dans le cabinet du ministre de la Justice ou dans celui du solliciteur général que j'ai vu M. Cameron pour la première fois.

Q. Ou peut-être bien dans votre cabinet?—R. Non.

Q. Où est votre bureau?—R. Dans l'autre édifice.

Q. Quelle entrevue a eu lieu à votre bureau?—R. Dans mon cabinet particulier, à la Chambre?

Q. Oui?—R. C'est l'entrevue qui a eu lieu hier.

Q. De sorte qu'antérieurement à hier il y a eu tout juste deux entrevues avec M. Cameron?—R. Oui.

Q. Et l'une d'elles a eu lieu dans le bureau du solliciteur général et l'autre dans le cabinet du ministre de la Justice, et vous ne pouvez pas dire laquelle a eu lieu la première?—R. Je ne puis le dire.

Q. Vous ne pouvez me dire qui assistait à la première?—R. Je puis dire ceci que si elle a eu lieu dans le cabinet du ministre de la Justice, je pense que M. Blake y assistait.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Etes-vous certain ? Votre mémoire est-elle à ce point obscure quant à cela que vous ne pouvez me le dire ?—R. Je cherche à vous dire aussi minutieusement et aussi exactement que possible où ont eu lieu ces entrevues, mais je ne suis pas positivement certain quant à savoir quelle a été la première, c'est tout. Si la première fois que je l'ai vu c'était dans le bureau du solliciteur général, alors le solliciteur général y assistait.

Q. Alors nous allons procéder par hypothèse. Si la première fois que vous l'avez vu c'était dans le bureau du solliciteur général, alors celui-ci y assistait. Qui y assistait encore ?—R. Personne autre que M. Cameron.

Q. De sorte que lors de l'entrevue dans le bureau du solliciteur général, vous, M. Cameron et le solliciteur général étaient les seules personnes présentes ?—R. Oui.

Q. Lors de l'entrevue dans le cabinet du ministre de la Justice, qui y assistait ?—R. Je pense que le ministre de la Justice lui-même était présent.

Q. Est-ce que c'est un sujet de doute pour vous ?—R. D'après ce que je me rappelle, il y était.

Q. Je vous demande si vous en doutez ; cela semble si curieux d'entendre un témoin dire cela ?—R. Bien, il n'y a rien de curieux dans l'affaire, que je sache. Je ne me suis pas particulièrement gravé dans la mémoire ceux qui étaient là. Je vous dis que j'ai vu M. Cameron deux ou trois fois.

Q. Vous ne vous êtes pas particulièrement occupé de la chose ?—R. Je ne me suis pas particulièrement occupé de me rappeler si M. Mills était là ou si M. Blake était seul. Je pense plutôt que M. Mills et M. Blake étaient tous deux présents.

Q. Dans une circonstance le solliciteur général assistait seul avec vous, et dans l'autre M. Mills et M. Blake étaient tous deux présents ; est-ce cela ?—R. C'est cela, je pense.

Q. Dites-nous ce qui s'est passé à la première entrevue ?—R. A la première entrevue je pense que M. Cameron a produit la correspondance dont j'ai parlé, entre son père et M. Cook et une lettre de moi.

Q. Attendez un instant. Voulez-vous maintenant spécifier la totalité des lettres produites par M. Cameron ?—R. La totalité des lettres produites par M. Cameron, formait, pour ce que j'en sais, un paquet de lettres portant à l'endos, de la main de son père, l'inscription : "H. H. Cook, sénateur," ou quelque chose comme cela.

Q. Ceci n'est pas très précis. Je veux savoir quelles étaient les lettres. Me dire qu'il a produit un paquet dans une enveloppe, ne m'avance pas ?—R. Vous feriez mieux d'appeler M. Cameron dans ce cas.

Q. Je veux savoir ce que vous avez à dire ?—R. M. Cameron a produit un paquet de lettres, ainsi que je vous le dis, portant l'inscription H. H. Cook, sénateur et dans le paquet il m'a montré une lettre écrite par moi.

Q. Vous a-t-il dit qu'il avait fait des recherches pour en trouver d'autres ?—R. Oui.

Q. Quelle était la nature des recherches qu'il disait avoir faites ?—R. Il a dit qu'il avait cherché avec soin partout.

Q. Vous a-t-il dit ce qu'il entendait par partout ? N'y avait-il pas un lieu particulier où se gardaient ces lettres ? A-t-il parlé d'une valise ?—R. Non.

Q. Il n'a rien dit d'une valise ?—R. Je ne le pense pas. Non ; je suis certain qu'il n'a rien dit d'une valise. Je ne suis pas certain s'il a dit qu'elles étaient dans le bureau ou dans la maison de son père.

Q. Ou dans son propre bureau ?—R. Ou, peut-être bien, dans son propre bureau.

Q. Je ne faisais que suggérer la chose. Quel lieu a-t-il dit ?—R. Je ne puis me rappeler quel lieu il a dit. Il a tout simplement dit qu'il avait ce paquet de lettres qu'il produisait.

Q. Dans tous les cas vous dites que les seules lettres écrites par vous et qu'il a produites est celle du 5 ou du 6 octobre 1896 dont vous avez parlé ?—R. Oui.

Q. Vous a-t-il dit qu'une fois il avait trouvé ou vu une autre lettre écrite par vous à son père ?—R. Non, il n'a pas parlé d'autre.

Q. J'ai commencé par vous demander ce qui s'est passé à cette entrevue et vous dites qu'il a produit ces lettres. Continuez et dites ce qui s'est passé ensuite ?—R. Rien d'important ne s'est passé ensuite, si ce n'est qu'il me passa ces lettres et que je les parcourus.

ANNEXE No 1

Q. C'est le genre d'entrevue qu'on pourrait trouver dans un institut de sourds muets. Est-ce qu'il ne s'est pas dit ou fait autre chose que cela?—R. Je ne pense pas qu'il ait parlé d'une chose en particulier si ce n'est qu'il a dit qu'il comprenait que le Dr Wilson allait produire un livre de lettres de son père.

Q. Il ne s'est pas passé autre chose?—R. Je pense que c'est tout.

Q. Court, tendre et concis. Voulez-vous nous dire ce qui s'est passé lors de la seconde entrevue?—R. A peu près la même chose.

Q. Vous n'avez pas assurément, répété cette petite pantomime, et lui de son côté sortant les lettres de sa poche?—R. Il m'a montré les lettres; en tant que je puis me le rappeler, il les a fait voir à M. Blake.

Q. Les mêmes lettres?—R. Oui.

Q. Il n'a pas été fait à leur égard d'autres remarques que ce que vous avez dit?—R. Je ne le pense pas.

Q. Il n'a été rien dit, cette fois là, d'autres lettres que vous auriez écrites à M. Cameron?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. C'est la réponse la plus accentuée que vous pouvez faire, je pense?—R. Je pense qu'il n'a rien dit autre chose à quelque sujet que ce soit.

Q. Rien autre chose ne s'est passé à cette entrevue?—R. Rien autre chose.

Q. De sorte qu'il a dû y avoir une espèce d'entrevue faite en double?—R. Je n'ai presque entièrement parlé que de la production du paquet de lettres que M. Cameron avait trouvé.

Q. Pouvez vous alors nous expliquer pourquoi cette seconde entrevue a eu lieu?

—R. Cette seconde entrevue a eu lieu, je suppose, pour permettre à M. Blake de voir ces lettres.

Q. Qui a donné l'idée de la seconde entrevue?—R. Bien, je ne saurais dire, vraiment, M. Blake, peut-être.

Q. Quelqu'un vous a-t-il parlé de la seconde entrevue?—R. Quand?

Q. Je ne le sais pas; je vous demande quand? Quelqu'un vous a-t-il suggéré cette seconde entrevue?—R. Rien de plus naturel que, lorsque M. Cameron produisit ce paquet de lettres, M. Blake les vit.

Q. Avez-vous suggéré la seconde entrevue?—R. En tant que je me le rappelle je pense que M. Blake voulait voir M. Cameron pour voir les lettres.

Q. Nous avons donc eu l'entrevue, numéro un, le double numéro deux où il n'a été dit ou fait rien de plus qu'à l'entrevue numéro un. Est-ce cela?—R. En somme.

Q. N'est-ce pas littéralement exact d'après ce que vous dites?—R. Je suppose que c'est littéralement—aussi exactement littéral que peut l'être une de ces conversations vis-à-vis d'une autre.

Q. Vous avez eu une troisième entrevue. Qu'est-ce qui l'a déterminée? Etait-ce un triplicata?—R. M. Cameron m'a rencontré dans le couloir et m'a demandé de me voir quelques instants dans mon cabinet. C'est tout.

Q. Est-ce que cette entrevue a été un triplicata de ce dont la seconde avait été un duplicata?—R. Non, il n'a pas particulièrement parlé des lettres.

Q. Vous dites que cette entrevue a été demandée par M. Cameron lui-même?—R. Oui.

Q. Et il vous a demandé de vous voir dans votre cabinet? Qui y assistait?—R. Personne.

Q. Personne autre que vous et lui. Que s'est-il passé à cette entrevue?—R. Il s'est passé très peu de chose à cette entrevue. M. Cameron voulait se faire expliquer certaine chose qui l'avait prêté, croyait-il, à une fausse interprétation. C'est tout.

Q. Et de sorte que l'entrevue numéro trois a été comme qui dirait une carte blanche, est-ce que nous devons comprendre?—R. En tant qu'il s'agit de renseignements sur M. Cook, certainement.

Q. Elle n'avait pas rapport à l'affaire, directement ou indirectement?—R. Pas de rapport, spécialement.

Q. Qu'entendez-vous par pas de rapport spécialement?—R. Cameron à cette entrevue n'a en particulier rien dit de ces lettres.

Q. Expliquez au comité ce que vous entendez en disant qu'elle n'avait pas spécialement de rapport et que Cameron n'a en particulier rien dit de ces lettres?

1 EDOUARD VII, A. 1901

Ceci semble nécessiter une explication, tout comme une autre lettre dont nous avons entendu parler exige une explication?—R. Cameron voulait me faire comprendre, je pense, qu'il n'avait absolument rien à faire à la production du livre de lettres de son père, ce que je savais très bien.

Q. Cameron cherchait-il à avoir une position du ressort du gouvernement?—R. Il a pu le faire.

Q. J'ai pu le faire et tous ces messieurs ici ont pu le faire?—R. Oui, très probablement.

Q. Peut-être bien. Mais dans cette circonstance particulière en cherchait-il une?—R. Il ne demandait rien.

Q. C'est assurément faire de l'escrime, ceci?—R. Non. M. Cameron à l'exemple d'un grand nombre d'autres personnes a pu demander une position.

Q. Cherchait-il à avoir une position du gouvernement?—R. A aucune des entrevues il n'a demandé une position ou cherché à avoir quoi que ce soit.

Q. Dans le cours du mois passé, M. Cameron a-t-il cherché à avoir une position du ressort du gouvernement?—R. Je ne sais pas qu'il ait cherché à en avoir une.

Q. Qu'entendez-vous par cela?—R. Il ne m'a rien demandé.

Q. A qui s'est-il adressé?—R. Je ne sais pas qu'il se soit adressé à quelqu'un.

Q. Ceci exige assurément une explication?—R. Non, cela n'en exige pas. Vous m'avez demandé si je savais que M. Cameron avait cherché à avoir une position dans le cours du mois passé; je vous dis que je ne le sais pas.

Q. M'est avis que l'énigme exige une solution. Savez-vous soit par une demande directe ou par des renseignements reçus que M. Cameron a cherché à avoir une position du ressort du gouvernement?—R. Je ne pense pas être tenu de répondre à une question de ce genre.

Q. Refusez-vous de répondre à la question, à savoir si, au cours du mois passé M. Cameron a cherché à avoir une position du ressort du gouvernement?—R. Je ne pense pas qu'au cours du mois passé M. Cameron a cherché en avoir une.

Q. A combien de temps en arrière vous faudra-t-il reculer pour arriver à la période où il en cherchait une?—R. Je pense que, il y a déjà beaucoup de temps, M. Cameron comme bien d'autres a pu demander une position.

Q. Qu'entendez-vous par beaucoup de temps?—R. Je dirai un an ou dix-huit mois.

Q. Direz-vous que M. Cameron, n'a pas, dans le cours de l'année passée, cherché à avoir une position du ressort du gouvernement?—R. Je ne puis dire cela.

Q. Direz-vous que M. Cameron, au cours du mois passé, n'a pas cherché à avoir une position du ressort du gouvernement?—R. Au cours du mois passé?

Q. Oui?—R. Pour ce que j'en sais, il n'a pas cherché à en avoir une au cours du mois passé.

Q. Pour ce que vous en savez soit personnellement ou par des renseignements reçus?—R. Je ne sais pas qu'il ait cherché à avoir quelque chose.

Q. Quand vous répondez ainsi, je vous demande si vous ne parlez que de ce que vous connaissez personnellement ou si vous y incluez aussi les renseignements que vous avez reçus?—R. Bien, je n'ai pas été informé qu'il ait demandé quelque chose au cours du mois passé.

Q. De sorte que la réponse que nous avons eue enfin, est celle-ci: qu'en tant que vous le savez personnellement, et en tant qu'il s'agit de vos renseignements il n'a pas cherché à avoir, dans le cours du mois passé, une position du ressort du gouvernement?—R. Dans le cours du mois passé, pour ce que je sais.

Q. Rien au sujet de la revise des statuts ou de quelque chose comme cela?—R. Ceci ne relève pas de mon ministère.

Q. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé?—R. Au cours du mois passé je ne sais pas qu'il ait demandé quoi que ce soit.

Q. Je ne sais jusqu'à quel point l'esprit doit être astucieux pour éluder la question. Je veux être certain que je suis compris. Parlant d'une position du ressort du gouvernement j'y inclus l'ouvrage qui se rapporte à la revision des statuts. Votre réponse est-elle toujours la même?—R. Je ne sais si M. Cameron a fait ou non pareille demande au cours du mois passé.

ANNEXE No 1

Q. Dans tous les cas vous ne connaissez rien de ce genre personnellement?—R. Pas aucours de la période de temps que vous mentionnez.

Q. A quelle période de temps la plus brève vous faudrait-il reculer pour embrasser ce que vous connaissez personnellement ou par vos renseignements à ce sujet?—R. Bien, je pense qu'il y a déjà longtemps M. Cameron a peut-être fait une demande.

Q. Comprenez-vous à présent qu'il a abandonné cela et qu'il n'en veut plus maintenant?—R. Je n'en connais rien. Pas que je sache.

Q. Vous ne sachez pas qu'il ait abandonné sa demande?—R. Je ne sais s'il essaie de la faire valoir ou s'il l'a abandonnée.

Q. Vous savez de fait que depuis un certain temps il aspirait à une position et vous ne savez pas qu'il ait abandonné son désir de la remplir; est-ce cela?—R. Je ne puis dire.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. A quelqu'une de ces entrevues a-t-il été question d'une façon quelconque de donner de l'emploi, une charge ou quoi que ce soit à M. Cameron relativement à cette affaire?—R. Rien. Il n'a été question de rien.

Q. La chose a-t-elle eu quelque chose à faire à cela, directement ou indirectement?—R. Avec ce qui fait l'objet de cette enquête, voulez-vous dire?

Q. Oui?—R. Absolument rien, que je sache.

Q. Ce n'est pas sur votre suggestion qu'on a demandé à M. Cameron de faire des recherches dans cette affaire?—R. Je pense qu'il a fait les recherches de son propre mouvement, pour ce que j'en sais.

Q. Pourquoi M. Graham Cameron et peut-être un autre membre de la famille ont fait, en tant que vous le savez, des recherches sur ce point?—R. Je pense, pour ce que j'en sais, mais naturellement c'est une chose qui n'est pas à ma connaissance personnelle, je pense que c'est parce qu'on avait dit que certaines lettres ou plutôt le livre de lettres de son père devait être produit.

Q. Document qui le disculperait de certaines accusations qui, selon lui, avaient été portées?—R. J'en ignore le but, mais j'ai compris qu'un membre de sa famille avait produit certain livre de lettres ou copie de certaines lettres et c'est probable, à cet égard, pour ce que j'en sais, que M. Cameron a fait ces recherches.

Q. A fait des recherches pour savoir ce qu'elles contenaient en réalité?—R. Oui.

Q. Une fois pour toutes, à votre connaissance a-t-il été détruit une lettre qui aurait pu aider de quelque façon à la cause de M. Cook, telle qu'on cherche à établir présentement?—R. En tant que je le sais nulle lettre du genre de celle dont semble parler M. Cook dans son témoignage a jamais existé. Je ne suis pas prêt à dire, après la production de la lettre que M. Cameron m'a fait voir, je ne suis pas prêt à dire que j'avais raison de dire qu'il n'y avait absolument pas eu de correspondance, mais je suis bien certain qu'il n'y a pas eu de lettre du genre de celle dont on parle.

Q. Avez-vous détruit ou fait détruire quelque lettre qui, à vos yeux, aurait pu vous être défavorable dans cette enquête.—R. Absolument aucune.

Q. Et les lettres qui ont été détruites, l'ont été dans quel temps?—R. Elles ont dû être détruites vers l'époque de leur réception, vers 1896.

Q. Il n'est donc pas vrai que vous ayiez récemment relu les lettres et que vous en ayiez détruites quelques-unes?—R. Pas du tout. Si quelques-unes de ces lettres ont été détruites elles l'ont été à l'époque de leur réception ou peu après.

Q. Et vous ne sachiez pas que des lettres aient été détruites depuis que M. Cook a fait cette déclaration au mois d'octobre de l'année dernière?—R. Nulle lettre de quelque genre que ce soit n'a été détruite.

Q. Elles ont toutes été détruites avant cela?—R. Oui.

Q. Il y a ici une lettre du 30 septembre 1897 que nous avons en partie produite et qui dit : "Le chef du parti d'Ontario sait mieux ce qui convient aux intérêts du parti. Lorsqu'il s'est présenté une vacance au Sénat il n'y a pas longtemps, je fis fortement valoir les titres d'un autre homme à certaines conditions". C'est une lettre de Cameron à votre adresse. Que veut dire ce passage tel que vous le comprenez ou selon que vous connaissiez quelque chose des conditions qui ont été faites?—R. Si,

1 EDOUARD VII, A. 1901

comme je le présume, ceci se rapporte à M. Cook, les conditions sur lesquelles j'avais fréquemment insisté quant à lui, étaient au nombre de deux. D'abord, avant tout il devait faire la paix avec le gouvernement local et en second lieu se conduire convenablement et cesser ses clabauderies aux coins des rues.

Q. Vous dites : " Faire la paix avec le gouvernement local." De quelle difficulté parlez-vous ici ?—R. Bien, la difficulté dont je parle ici est celle-ci : Je constatai, quand je recommandai M. Cook en premier lieu, que mon ami sir Oliver Mowat avait, certes de fortes objections à ce que M. Cook fût placé au Sénat, et bien qu'il ne me donnât pas les détails dans le temps, je compris que c'était à cause de difficultés survenues dans l'administration des affaires locales dans lesquelles il était intéressé, et, de plus, l'on m'avait à diverses époques rapporté que M. Cook avait en vérité très vertement parlé au gouvernement local d'Ontario.

Q. Vous ne connaissez rien auquel s'appliquent les mots : " à certaines conditions " que contient la lettre, à moins que ce ne soient les choses dont vous parlez maintenant ?—R. C'est tout quant à moi.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Je suppose que vous n'avez pas de doute que vous avez fait valoir fortement les titres d'un autre homme—que cette expression se rapportait à M. Cook ?—R. Je le croirais.

Q. C'est ce que vous en avez conclu ?—R. Il n'est pas nommé. Je penserais que cela se rapporterait probablement à lui.

Q. Savez-vous si au cours de quelque conversation que vous avez eue subséquemment avec M. Cameron, le nom a été mentionné ?—R. Quel Cameron ?

Q. Feu M. Cameron ? Vous a-t-il dit subséquemment quel était l'homme qui avait fait des instances auprès de lui ? Lors d'une entrevue subséquente avec vous, vous l'a-t-il dit ?—R. Je ne pense pas, en tant que je puis me rappeler que M. Cameron ait eu une entrevue avec moi après 1896, ou de fait après la session de 1897, au sujet de M. Cook. La session de 1897 a eu lieu bien longtemps avant le 30 septembre. Je ne pense pas qu'il m'ait jamais parlé de Cook après cette lettre.

Q. A tout événement, en réponse à la lettre de M. Cameron, vous n'avez pas parlé de ces conditions, vous n'en avez fait absolument aucune mention ?—R. Non.

Q. Et la seule explication que vous puissiez donner est que la condition était de faire la paix avec sir Oliver Mowat ?—R. Je cite ces conditions comme étant les seules que j'avais données à M. Cook et à M. Cameron.

Q. En substance, à savoir qu'il devait faire la paix avec sir Oliver ?—C'est la substance ?—R. Avec sir Oliver et le gouvernement local. C'est plus particulièrement à l'endroit du gouvernement local que la difficulté existait dans les derniers temps. Sir Oliver, à ce moment, était, je crois, devenu lieutenant-gouverneur d'Ontario.

Q. Était-il à cette époque lieutenant-gouverneur ?—R. Je crois qu'il devait l'être. Je croirais d'après la teneur de sa lettre que c'est lors de sa nomination que cette demande fût faite ou du moins quand avis de sa nomination eut été donné.

Q. Que vouliez-vous lui faire faire relativement au gouvernement local ?—R. Le gouvernement local naturellement était notre ami et nous n'étions pas en mesure de nommer un homme qui avait l'habitude de déclarer publiquement qu'il voulait détruire le gouvernement local.

Q. N'avait-il pas dit aussi qu'il détruirait le gouvernement fédéral s'il n'était pas nommé ?—R. L'on nous avait rapporté que M. Cook l'avait dit une ou deux fois ou plus souvent.

Q. N'avait-il pas dit aussi qu'il détruirait le gouvernement fédéral ?—R. Je ne pense pas que nous ayons portée grande attention à cette menace.

Q. Vous n'avez pas cru qu'il démolirait les deux gouvernements ?—R. De fait, M. Ritchie, vous êtes politicien, et vous saviez qu'en 1897 le gouvernement local allait avoir une élection générale. J'allais dire que, quant au gouvernement local en 1897, nous avions quelque inquiétude à son égard, et, très indubitablement, nous n'étions pas disposés à favoriser les idées d'un homme qui était en antagonisme avec le gouvernement local d'Ontario.

ANNEXE No 1

Q. Bien que je sois un politicien comme vous dites, je ne me rappelle pas quand les élections locales ont eu lieu dans Ontario. Pouvez-vous me le dire?—R. Je pense que ce fut en février 1898. Peut-être que sir Mackenzie pourra me rafraîchir la mémoire.

Q. Vous nous avez parlé d'une copie de lettre que Graham Cameron vous a fait voir?—R. Non; un original.

Q. J'ai compris que vous disiez qu'il vous avait fait voir un original et la copie d'une lettre que Cameron vous écrivait le 3 ou le 4 octobre, 1896?—R. Je pense, M. Ritchie, d'après ce que je me rappelle, que ce que M. Cameron m'a montré est ceci: il m'a montré une copie d'une lettre de son père, datée, si je me le rappelle bien, du commencement d'octobre, le 3 ou le 4.

Q. J'ai donc raison?—R. Oui, je pense qu'il m'a montré la copie d'une lettre de son père à mon adresse, et il m'a montré une lettre qui est apparemment un accusé de réception, datée d'un jour ou deux après. La seconde était une lettre de ma propre main.

Q. Il vous a montré copie d'une lettre que son père avait écrite vers le 3 ou 4 octobre 1896?—R. Oui.

Q. Était-ce une copie prise du livre de lettres au moyen de la presse ou une lettre au clavigraph? A-t-elle passée par le livre de lettres, était-ce une copie prise à la presse?—R. Je ne me le rappelle pas. On me l'a donnée pour une copie.

Q. Vous rappelez-vous si c'était du papier de soie ou une copie prise au clavigraph?—R. Ce n'était pas du papier de soie, on a dû la copier à la main.

Q. Vous a-t-il dit comment il se faisait qu'il avait cette copie? Comment se fait-il qu'il avait cette copie?—R. D'après ce que j'ai compris il avait fait de nouvelles recherches dans les papiers de son père, et il était tombé sur un paquet marqué: "H. H. Cook, sénateur," paquet qui contenait les lettres sur papier de soie qu'il m'a montrées.

Q. De quelle écriture était cette copie? Était-ce une copie qu'il avait faite ou que son père avait faite?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Ne vous rappelez-vous pas s'il a dit que c'était une copie que lui-même avait faite, ou que c'était une copie que son père avait faite lorsqu'il expédia l'original?—R. Il a tout simplement montré l'enveloppe qui contenait ces lettres, des copies, comme je vous le dis, de quelques lettres de son père—je pense qu'en majeure partie elles étaient à l'adresse de M. Cook, bien qu'il y en eut une à mon adresse et cette lettre de ma part, mais je ne pense pas que c'était sur du papier de soie. Je suis quasi certain qu'elles n'étaient pas écrites sur du papier de soie.

Q. Elles n'étaient pas écrites sur du papier de soie, au meilleur de votre souvenir?—R. Non.

Q. M. G. Cameron a-t-il dit qu'il les avaient écrites ou étaient-ce des copies que son père avait conservées?—R. D'après ce que je puis me rappeler, je pense que c'étaient des copies que son père avait conservées.

Q. Ecrites de la main de son père?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pouvez-vous dire si elles étaient écrites au clavigraph?—R. Je pense qu'elles étaient clavigraphées. M. Cameron les a et vous pouvez le constater facilement.

Q. Et il ne vous a pas dit qu'il les avait copiées d'après ce que vous vous rappelez? Il ne vous a pas dit qu'il les avait copiées, ou que c'étaient des copies que son père avait faites quand il a expédié l'original?—R. Je ne me souviens pas très bien de ce qu'il en a dit.

Q. Vous dites que vous avez eu deux entrevues avec M. Cameron antérieurement à celle que vous avez eue hier; l'une au bureau du solliciteur général et l'autre dans le cabinet du ministre de la Justice?—R. Oui.

Q. Ces deux entrevues ont-elles eu lieu le même jour?—R. Je ne le pense pas. Je pense qu'il a dû s'écouler quelques jours entre les deux.

Q. Vous ne pouvez pas dire la date de la première?—Je cherchais à me rappeler, mais je n'y ai pas suffisamment prêté attention.

Q. Combien de temps se serait écoulé entre la première et la seconde? Combien de jours, diriez-vous? Trois jours?—R. A quelle date s'est ajournée la première réunion de ce comité?

Q. Je ne me le rappelle pas ?—R. Vous avez ajourné à un jeudi, si je me rappelle bien. Je crois que c'est peu de temps avant la nouvelle réunion du comité.

Q. Que la première entrevue eut lieu ?—R. Que les deux ont eu lieu.

Q. Vous dites qu'il y a eu un intervalle de deux ou trois jours entre la première et la seconde ?—R. Oui.

Q. Le 28 mars eut lieu la dernière séance, était-ce avant cela ?—R. C'est avant la date où vous deviez faire vos plaidoiries, mais c'est après la clôture de l'enquête.

Q. Quel espace de temps s'est écoulé entre la première et la seconde entrevue ?—R. Quelques jours, je pense.

Q. Deux ou trois jours, une semaine, peut être.

Q. A la première entrevue, M. Blake y assistait-il ?—R. Je ne crois pas que M. Blake y assistait.

Q. Mais à la seconde entrevue vous croyez vous rappeler que M. Blake était présent ?—R. Oui.

Q. M. Cameron est-il resté ici tout ce temps-là ? Il assistait à la seconde entrevue ?—R. Oui.

Q. Est-il resté à Ottawa tout ce temps-là ?—R. Pas que je sache.

Q. Savez-vous s'il est resté où non ?—R. Non, je pense qu'il est retourné chez lui.

Q. Pourquoi est-il revenu, la seconde fois ? Était-ce pour d'autres affaires ou celle-ci ?—R. Je ne saurais le dire, vraiment.

Q. Avez-vous quelque idée de celui qui l'a fait venir ici la seconde fois ?—R. Non, je ne sais qui lui a suggéré de venir la seconde fois. Je pense que lors de cette seconde entrevue, il avait exprimé l'intention de revenir avant la nouvelle séance, quelle qu'en soit la date : c'est-à-dire la séance que vous deviez avoir le jeudi.

Q. A tout événement, il revint avant ce jeudi là ?—R. Je pense qu'il revint un jour ou deux avant. Le Sénat, je crois, s'est réuni le mercredi, si je me rappelle bien et le comité se réunit le jeudi. Je pense qu'il est revenu le mardi ou le mercredi, mais je ne saurais dire lequel des deux.

Q. Lors de sa première visite a-t-il dit qu'il revenait à cette date ?—R. Je pense qu'il a dit qu'il se présenterait au comité du Sénat.

Q. Dans quel but ?—R. Je pense qu'il allait faire de nouvelles recherches pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres lettres.

Q. Pourquoi voulait-il se présenter au comité ? En a-t-il donné quelque raison ?—R. Je ne sache pas qu'il en ait donné.

Q. A tout événement il est de fait venu et vous dites qu'il a eu une entrevue avec M. Blake ?—R. Oui.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Quand M. Cameron est retourné chez lui après sa première visite, vous a-t-il laissé des lettres ?—R. S'il me les a laissées ?

Q. Oui ?—R. Je crois qu'il les a emportées.

Q. En êtes vous certain ?—R. C'est ce que je me rappelle ; à savoir qu'il les a emportées, qu'elles sont restées à sa garde.

Q. Vous êtes certain qu'il ne vous les a pas laissées ?—R. Il ne les a pas laissées.

Q. Vous dites que lorsque M. Cameron est revenu la seconde fois, on l'avait fait demander ? Qui l'a fait demander ?—R. Non, je n'ai pas dit qu'on l'avait fait demander. Je pense que lorsqu'il vint la première fois, c'était pour ses propres affaires.

Q. Mais quand vous avez su qu'il était en ville, vous dites qu'on l'a fait demander. C'est ce que vous avez dit au début de vos remarques ?—R. J'ai dit que j'avais appris qu'il était en ville puis on l'envoya me voir à l'un ou l'autre bureau que j'ai nommé.

Q. Si on l'a envoyé vous voir, qui l'a envoyé ?—R. Je n'en suis pas bien certain.

Q. Comment pourriez-vous dire qu'on l'ait fait venir ?—R. Quelqu'un m'a dit qu'il était en ville.

ANNEXE No 1

Q. C'est lui-même qui vous a dit qu'on l'avait fait venir ?—R. Je ne dis pas cela.

Q. Comment dites-vous qu'on l'ait fait venir ?—R. Je pense qu'on l'a fait venir la seconde fois. Je ne suis pas certain qu'on l'ait fait demander la première. Je pense que la première fois il est venu en ville pour ses propres affaires.

Q. Lors de la première fois vous venez de dire qu'on l'avait fait venir, et vous dites que rendu au bureau il vous a dit qu'on l'avait fait venir ?—R. Non, il n'a pas dit cela.

Q. Pourquoi avez-vous dit qu'on l'avait fait venir ?—Ce que je veux dire c'est que je pense qu'on avait dit qu'il était venu à Ottawa, et je pense que.....je ne suis pas certain si je ne l'ai pas vu dans le bureau du solliciteur général.

Q. C'était là la première entrevue ?—R. C'est probablement la première entrevue.

Q. Ou avant la première entrevue ?—R. Immédiatement avant la première entrevue.

Q. Ce qui fait trois entrevues ?—R. Non.

Q. C'est une entrevue préliminaire ?—R. En tant que je puis me rappeler, et je ne me suis pas spécialement gravé la chose dans la mémoire, je pense, en tant que je puis me rappeler, que j'ai vu M. Graham Cameron, comme je l'ai dit, dans le cabinet du ministre de la Justice ou dans celui du solliciteur général, dans l'anti-chambre probablement, et je pense que je suis entré dans le bureau et que M. Cameron fut subséquemment mandé ; voilà ce que je me rappelle de la première entrevue quel que soit le lieu où c'était, mais je ne suis pas absolument certain si, la première fois que je l'ai vu, c'était dans le cabinet du ministre de la Justice ou dans celui du solliciteur général.

Q. Que ce soit dans le cabinet du ministre de la Justice ou dans celui du solliciteur général on le fit demander ?—R. On l'a fait demander après que je fusse entré.

Q. Et pas avant ?—R. Pas avant.

Q. Que s'est-il passé lors de la troisième entrevue ?—R. Ce que j'ai dit qui s'était passé. M. Cameron est venu me voir, est resté quelques instants et s'est retiré.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. La troisième entrevue a eu lieu hier ?—R. Oui.

Q. Quand le Sénat a repris ses séances, était-ce l'époque de la première ou de la seconde entrevue ?—R. La seconde entrevue a eu lieu, en tant que je me le rappelle, un jour ou deux avant la reprise des séances du comité.

Q. La première entrevue quelque temps avant cela ?—R. La première entrevue quelque temps avant cela.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Je n'ai pas bien compris ce qui s'est passé à la troisième entrevue. Ayez l'obligeance de le répéter ?—R. Il s'est passé très peu de chose à la troisième entrevue. M. Cameron a demandé de me voir dans mon cabinet particulier et désirait expliquer certaine fausse interprétation qu'on avait, croyait-il, donnée.

Q. Était-il seul avec vous ?—R. Il était seul avec moi.

Q. C'était hier ?—R. C'était hier.

Q. Vous avez dit que la première entrevue a eu lieu soit au bureau du solliciteur général ou au bureau du ministre de la Justice ?—R. Oui.

Q. Et quand vous y êtes entré, vous avez vu M. Cameron dans l'anti-chambre ?—R. Oui.

Q. Et qu'on le fit venir ?—R. Et qu'on le fit venir.

Q. Et comment expliquez-vous cette entrevue, qu'elle aurait été suggéré par M. Blake lui-même ?—R. Je pense que la seconde entrevue—l'entrevue qui a eu lieu dans le cabinet du ministre de la Justice.....

Q. Occupons-nous de la première ?—R. J'avais tout simplement dans l'esprit ceci : J'ai vu M. Cameron dans les deux bureaux, et je crois que lors de l'entrevue dans le cabinet du ministre de la Justice, M. Cameron fut mandé par M. Blake ou à la suggestion de M. Blake.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Mais vous alliez là pour l'entrevue?—R. Non, je n'allais pas là pour l'entrevue, j'allais là pour voir M. Blake.

Q. M. Blake était-il?—R. Oui, M. Blake était-là.

Q. Et c'est lui qui suggéra l'entrevue?—R. Je lui dis que M. Cameron était en ville et je pense que M. Blake suggéra d'envoyer chercher M. Cameron.

Q. Et pendant que vous disiez cela, M. Cameron était dans l'antichambre?—R. Je ne saurais le dire. Ce que je me rappelle de l'affaire c'est que, la première fois que j'ai vu M. Cameron c'est dans l'antichambre de l'un ou de l'autre ministre, soit au bureau du solliciteur général ou au bureau du ministre de la Justice, d'après ce que je me rappelle.

Q. C'est la première entrevue?—R. C'était la première entrevue.

Q. Comment expliquez-vous qu'on l'a envoyé chercher en ville, s'il était dans l'anti-chambre?—R. Au cours de l'entrevue à laquelle assistait M. Blake, on a fait venir M. Cameron, autant que je me le rappelle. Par contre je suppose qu'il est probable que la première entrevue a pu avoir lieu dans le bureau du solliciteur général.

Q. Et M. Blake n'y était pas cette fois là?—R. M. Blake n'y était pas cette fois, quand à cela j'en suis bien certain.

Q. N'est-ce pas M. Blake qui vous a suggéré de faire venir M. Cameron?—R. A la seconde entrevue.....

Q. Mais vous l'aviez d'abord vu dans l'anti-chambre?—R. Je vous ai dit qu'en tant que je me le rappelle, M. Blake n'a assisté à aucune entrevue dans le bureau du solliciteur général.

Q. Pas même à l'entrevue que M. Blake lui-même avait suggérée?—R. Il y a eu deux entrevues. A celle qui a eu lieu dans le cabinet du ministre de la Justice, M. Blake y assistait, et à celle qui a eu lieu dans le bureau du solliciteur général, M. Blake n'y était pas. Je ne suis pas absolument certain quelle entrevue a eu lieu la première, mais, réflexion faite, je suis porté à croire que ce doit être dans le bureau du solliciteur général que j'ai vu M. Cameron la première fois.

Q. Et M. Blake n'y était pas?—R. M. Blake n'y assistait pas.

Q. Vous venez de dire que M. Cameron est allé chez lui à la recherche de lettres?—R. Il a produit le paquet de lettres dont je parle.

Q. Entre le premier et le second voyage?—R. Je pense qu'il a fait de nouvelles recherches au cours de son second voyage—pendant qu'il a été absent.

Q. Ne lui a-t-on pas alors dit de tâcher de voir dans les papiers de son père si la lettre dont parle M. Cook ne s'y trouvait pas?—R. On lui a demandé de trouver tout ce qu'il pourrait.

Q. Cette lettre entr'autres?—R. Cette lettre entr'autres.

JOHN D. WILSON, est appelé et assermenté, puis interrogé par M. Ritchie, conseil du comité.

Q. Vous êtes l'exécuteur testamentaire de feu l'hon. M. C. Cameron?—R. Oui.

Q. Et en cette qualité vous avez la garde de ses livres de lettres?—R. Oui.

Q. Avez-vous en votre possession des lettres écrites à feu l'honorable M. C. Cameron?—R. Je n'en ai pas.

Q. Les avez-vous jamais eu en votre possession?—R. Je n'ai jamais eu ses lettres privées en mains.

Q. En la possession de qui étaient-elles?—R. En la possession de M^{me} Cameron et de son fils, M. G. Cameron.

Q. Savez-vous si M^{me} Cameron les a, ou si M. G. Cameron les a?—R. M. G. Cameron pourrait vous le dire mieux que moi.

Q. A tout événement vous n'en connaissez rien?—R. Rien.

ANNEXE No 1

Q. Mais vous avez en main le livre de lettres?—R. J'ai en ma possession le livre de lettres.

Q. Voyons le livre de lettres pour voir quelles lettres ont été écrites en 1896 et en 1897 à sir Richard Cartwright?—R. Je produis ici le livre de lettres.

Q. Voyez la lettre à la page 45; se rapporte-t-elle à l'affaire Cook?—R. Pas que je sache.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Avez-vous parcouru ce livre de lettres?—R. Mon avocat a lu toutes les lettres. J'ai demandé à mon avocat et à l'avocat de ce comité de ne prendre dans le livre privé que les lettres ou parties de lettres qui se rapportent aux accusations Cook.

Q. Si vous en avez une liste, cela épargnera beaucoup de temps?—R. Je ne suis pas en mesure d'en faire le triage. Elles sont à l'année 1896, je crois.

Par l'honorable M. Dandurand :

Q. Vous n'avez pas de mémoire des lettres qui se rapporteraient à ces accusations?—R. Mon avocat a transmis quatre lettres à M. Ritchie—les copies de lettres qui se trouvent dans le livre de lettres.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Sont-ce les seules qui aient quelque rapport aux accusations Cook?—R. Ce sont les seules à ma connaissance.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Les lettres qui m'ont été transmises sont : celle du 5 octobre 1896 (*marquée, pièce N° 49*); celle du 16 novembre 1896 (*marquée, pièce N° 50*); celle du 27 novembre 1896 (*marquée, pièce N° 51*); et celle du 30 septembre 1897 (*marquée, pièce N° 52*). Cette dernière est une copie d'un original déjà produit sous le numéro 46. Pouvez-vous dire si ces lettres sont les seules qui aient trait à l'affaire?—R. A ma connaissance ce sont les seules qui aient trait à l'affaire. A ma connaissance il n'y a pas dans le livre de lettres, d'autres lettres que ces quatre qui se rapportent à l'affaire.

Q. Vous êtes convaincu que ces quatre lettres sont les seules lettres écrites à sir Richard Cartwright qui se rapportent à ce qui fait le sujet de l'enquête?—R. Oui.

La première, pièce N° 49, porte la date du 5 octobre 1896 et se lit comme suit :

PIÈCE N° 49.

5 octobre 1896.

SIR RICHARD CARTWRIGHT, M. P.,
Ministre du Commerce,
Ottawa.

MON CHER SIR RICHARD,—J'ai eu, avec la personne que vous nommez dans votre lettre, une entrevue d'une heure, à Toronto, en retournant chez moi. J'ai trouvé l'individu en question dans une grande indignation, menaçant de démolir le gouvernement local ainsi que le gouvernement fédéral. Il dit qu'il a été traité de la façon la plus cavalière par le premier ministre. D'abord, il a obtenu avec difficulté une entrevue avec lui, et puis, quand il l'eut obtenue, il était comme un morceau de glace. Il a été insulté, dit-il, grossièrement insulté par sir Oliver qui lui a dit carrément qu'il n'avait pas assez de cervelle pour la position qu'il désirait avoir. Il se calma quelque peu vers la fin de l'entrevue, tout en étant encore très indigné. Si j'étais de vous, je ne ferais rien dans cette affaire pour le moment. Plus tard, les choses pourront peut-être prendre une bonne tournure.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très dévoué,

M. C. CAMERON.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Je suppose que toutes les lettres ont été écrites de Goderich?—R. Oui, la plupart.

Sir Richard Cartwright est rappelé et interrogé:—

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. La lettre suivante est datée du 16 novembre 1896 et produite sous le n° 50 :

PIÈCE n° 50.

GODERICH, Ont., 16 novembre 1896.

A l'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT,
Ministre du Commerce,
Ottawa, Ontario.

MON CHER SIR RICHARD,—J'ai reçu la vôtre du 12. Je vous ai écrit le même jour, je pense. Nos lettres ont dû se croiser. Si vous aviez un jour de loisir ou si cela vous était possible je pense que vous feriez bien de venir à Goderich. Les industries importantes ici et à Clinton sont, d'abord, les industries du sel. Ces industriels sont, en ce moment, très inquiets à l'endroit de l'attitude du gouvernement et de leur production. En second lieu, deux grandes fabriques d'orgues, l'une à Clinton et l'autre à Goderich. Troisièmement, à Goderich une grande fabrique de bicyclettes, et de meubles, des moulins à planer, des scieries, une fabrique de tricots et de lainage. S'il vous est possible de venir je vais prendre des mesures pour ces industries par leurs représentants afin de se rendre auprès de vous. Laissez moi savoir quelques jours d'avance quand vous viendrez. Je suppose qu'il n'est pas probable que Patterson vienne. Il voudra aller à Brantford, à un jour de loisir. Vous et Fielding suffissent amplement et vous serez mes hôtes pendant votre séjour ici. Il y a aussi à Clinton une grande manufacture de batteuses et d'autres instruments aratoires. Politiquement parlant il n'y a rien de neuf ici. Quant à l'affaire particulière que vous connaissez, nous en parlerons quand vous viendrez. Je suis encore du même avis qu'à la fin de la session et je me propose d'agir en conséquence.

Bien à vous,

M. C. CAMERON.

Q. Vous rappelez-vous quelle était l'affaire particulière dont il est question dans cette lettre?—R. Je ne me rappelle pas avoir reçu cette lettre, tout de même j'ai pu la recevoir. Quant à l'affaire particulière dont il est question, je puis dire que M. Cameron avait discuté une affaire d'une importance politique très grande absolument et totalement étrangère à l'affaire de M. Cook et peut-être qu'il y faisait allusion.

Q. Mais, tout de même, vous ne pouvez vous rappelez de quelle affaire il était question?—R. Je ne me rappelle pas avoir reçu cette lettre, de sorte que je ne puis le dire positivement.

Q. Mais vous dites qu'il y avait un autre affaire particulière à laquelle la lettre pouvait se rapporter?—R. Oui.

Q. Etes-vous en position de dire positivement que ceci ne se rapportait pas à l'affaire Cook?—R. Je suis porté à croire que ceci ne se rapportait pas à l'affaire Cook. Je erois que ce que M. Cameron avait à l'idée était une affaire d'une très grande importance, comme je le dis, à laquelle il s'était intéressé et qu'il avait discutée avec moi pendant la session et avant la clôture de la session, je pense.

Q. Est-ce la conclusion—la chose pouvait peut-être se rapporter à l'affaire Cook, mais vous pensez qu'il est beaucoup plus probable qu'elle se rapportait à une autre

ANNEXE No 1

affaire, est-ce que je l'interprète avec justice?—R. La date est du 16 novembre, je penserais d'après la date de la lettre, que la chose n'avait aucun rapport à l'affaire Cook.

Q. Mais naturellement vous ne pouvez le dire positivement, car vous ne vous rappelez pas avoir reçu la lettre, mais il y a une autre affaire à laquelle la chose se rapporte plus que probablement?—R. Et j'ai aussi cette raison, à savoir que depuis longtemps, à compter du 16 novembre, il était de notoriété publique—et je pense que la chose avait été publiée dans la *Gazette*,—que M. Mills et M. Cox avaient été nommés sénateurs.

M. RITCHIE.—La lettre suivante est datée du 27 novembre 1896. Pouvez-vous me dire M. Wilson, si cette lettre a été écrite de la main de M. Cameron?

M. WILSON.—Oui.

Q. Vous rappelez-vous, sir Richard, avoir reçu cette lettre?—R. Oui, je me rappelle l'avoir reçue. Mon impression quant à cette lettre est que la majeure partie n'en devrait pas être produite.

PIÈCE N^o 51.

L'honorable sir R. J. CARTWRIGHT,
M. du C., Ottawa.

27 novembre 1899.

MON CHER SIR RICHARD.—Je refuse positivement d'ouvrir des négociations avec l'homme de Toronto. C'était sa propre proposition et quand l'affaire atteignit une phase aiguë, il recula. Ceci clot la chose, quant à moi. Les nominations qui ont été faites sont très bonnes. Qu'entendez-vous en disant.....

Q. Il est très évident d'après ceci que c'était une réponse à une de ces lettres?—R. Je pense que c'est une réponse à une lettre de moi—Je suis certain que c'est une réponse à une lettre de ma part, mais je dois dire en même temps que, dans le cas où vos précautions seraient insuffisantes et si jamais la chose prit jour, que j'ai eu une très vive altercation avec M. Cameron quant au reste de la lettre.

Q. Il s'exprime sans doute très énergiquement, mais je ne laisserai rien transpirer quant à moi. La lettre prévoit-elle qu'il y aurait une vacance au Sénat?—R. Bien, je ne saurais dire, on peut l'interpréter ainsi. C'est donc une lettre de M. Cameron à moi et non de moi à M. Cameron.

Q. Mais dans sa lettre à votre adresse il prévoit évidemment qu'une vacance au Sénat peut survenir. En lisant cette lettre on dirait que M. Cameron songeait à la possibilité d'une vacance prochaine au Sénat?—R. Je ne pense pas que M. Cameron avait cela à l'esprit. Il me pose une question. Je ne pense pas que, d'après le contexte, qu'il eut à l'idée l'impression qu'il y aurait une vacance prochaine.

Q. Ne vous parle-t-il pas de la possibilité d'une vacance prochaine et ne vous demande-t-il pas s'il doit y en avoir une ou non?—R. Comme vous le verrez, il continue plus loin et dit qu'une prochaine vacance serait inopportune.

Q. Il redoute une vacance prochaine et il s'élève contre cela?—Certainement.

Q. Mais il était apparemment sous le coup de la crainte qu'il y eut une vacance?—R. Oui, il a pu être animé de cette crainte. Je ne pense pas que la lettre parle d'une vacance.

Q. La lettre continue: "Qu'entendez-vous en disant: 'Il n'est pas probable qu'il y reste longtemps'?" La personne mentionnée ici était alors sénateur?—R. Oui.

Q. Maintenant, dans la lettre du 27 novembre 1896, M. Cameron vous écrit: "Je refuse positivement d'ouvrir des négociations avec l'homme de Toronto." A qui cela se rapportait-il, selon vous?—R. Mon impression sur ce point est que la lettre se rapporte à une affaire totalement distincte de celle de M. Cook. C'était une affaire à laquelle M. Cameron avait pris beaucoup d'intérêt et qu'il avait fréquemment discutée avec moi et je pense que l'expression dont il se sert ici au sujet d'une personne à Toronto se rapporte à toute autre chose.

Q. Connaissez-vous le nom de la personne?—R. Oui.

1 EDOUARD VII, A. 1901.

Q. "Quand l'affaire atteignit une phase aiguë, il recula. Ceci y mit fin quant à moi!" Etes-vous prêt à jurer qu'il ne parlait pas de l'affaire Cook?—R. Je ne pense pas qu'il parlait de l'affaire Cook. Je pense qu'il parlait d'une chose totalement distincte que lui et moi avions discutée durant la session. La seule copie ou note que j'ai trouvée d'une correspondance avec M. Cameron en 1896, je l'ai trouvée récemment, et elle contenait ce que je crois être une allusion à cette affaire, mais c'était une chose tout à fait étrangère à M. Cook.

Q. Avez-vous objection de dire au comité quelle était cette affaire?—R. C'était une affaire politique et une affaire dans les détails de laquelle je ne voudrais pas entrer même aujourd'hui.

Q. De sorte que vous vous objectez à donner le nom de l'homme dont-il est, selon vous, question?—R. Je m'objecte de donner le nom de l'homme. Je ne saurais le donner sans entrer dans les détails.

Q. Et vous objectant à donner le nom de l'homme, vous vous objectez à dire ce dont il s'agissait?—R. Oui, je ne pourrais vous en donner le détail.

Q. Pouvez-vous jurer positivement que ceci ne s'appliquait pas à l'affaire Cook?—R. Je ne le pense pas.

Q. Vous ne voulez pas aller au delà?—R. Naturellement, ceci est une lettre de M. Cameron à mon adresse. Je me rappelle très parfaitement cette lettre, et, comme je vous l'ai dit, elle fut la cause d'une très vive discussion entre moi et mon ami regretté, vous comprenez parfaitement: une très vive discussion; et finalement j'ai laissé tout tomber là, mais je dus prier M. Cameron de ne plus m'adresser de pareilles lettres.

Q. En tout cas vous ne pouvez dire ce qu'il avait à l'idée. Vous ne jureriez pas que cela ne s'appliquait pas à M. Cook?—R. Je ne le jurerai pas, mais je vais dire catégoriquement qu'au cours de la majeure partie de la session M. Cameron avait discuté avec moi une affaire se rapportant à un monsieur de Toronto, et auquel il avait certaines propositions à faire, il s'agissait d'une question d'une très grande importance politique, mais tout à fait étrangère à M. Cook. Mon impression est qu'il avait ce monsieur à l'idée, d'après la date de la lettre aussi, qui, comme je le vois, est du 27 novembre.

Q. C'est tout ce que vous pouvez faire, donner votre impression. Vous ne pouvez le jurer positivement?—R. Je ne puis le jurer positivement.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Quelle signification donnez-vous aux mots qui se lisent ensuite dans la lettre: "les nominations qui ont été faites sont très bonnes"?—R. Je supposerais d'après la teneur générale qu'il parlait des nominations de M. Mills et de M. Cox. Elles avaient été faites à une date très rapprochée de la lettre.

Q. Vous pensez que la première remarque, quand il déclina d'ouvrir des négociations, ne s'appliquait pas à la nomination sénatoriale?—R. Je ne dirai pas qu'elle ne s'appliquait pas à la nomination sénatoriale, mais je dirai qu'elle ne se rapportait aucunement à M. Cook, je crois.

Q. Et vous pensez que la remarque: "les nominations qui ont été faites sont très bonnes" s'appliquait aux deux nominations sénatoriales qui avaient été faites?—R. J'en suis certain.

Q. Quand ont-elles été faites?—R. Le 13 novembre, peu après la publication de ces nominations à l'officiel.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Au 27 novembre, M. Cook était-il encore votre candidat?—R. M. Cook était encore mon candidat.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. Et vous refusez de dire si ce qui est dit dans le premier membre de la phrase s'appliquait à la position sénatoriale?—R. Je vous ai dit que je n'étais pas libre de

ANNEXE No 1

parler. Je ne me suis pas cru libre de parler de l'affaire. Je ne dirai pas que cela ne s'appliquait pas à une position de sénateur.

Q. Vous devez en avoir quelque souvenir?—R. Je n'ai pas de doute que cela se rapportait à une nomination sénatoriale, mais ne se rapportait en aucune façon à la nomination dont M. Cook s'était mêlé.

Q. S'il en eut été ainsi, M. Cameron l'aurait vu par ses lettres?—R. Oui.

Q. Et on lui aurait demandé de négocier l'affaire?—R. Oui.

Q. Il semblerait donc que M. Cameron négociait avec deux personnes en même temps?—R. Pas nécessairement. L'affaire dont parlait M. Cameron, je crois, se rapportait à une position à laquelle M. Cook ne pouvait avoir rien à faire.

Q. En conséquence M. Cameron doit s'être mêlé de quelque façon d'une nomination au Sénat à part les deux nominations qui étaient très bonnes, et à part celle de M. Cook.—R. Oui.

Q. C'est ce que vous déclarez?—R. Oui, certainement qu'il s'en est mêlé.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Combien y avait-il de vacances au Sénat dans le temps?—R. Il n'y en avait pas. M. Cox et M. Mills avaient rempli les deux positions.

Par l'honorable M. Ferguson :

Q. J'ai compris que vous disiez, sir Richard, que vous n'aviez aucun doute que la première phrase de la lettre du 27 novembre s'appliquait à une position sénatoriale?—R. Oui, je le pense.

Q. Quelques membres du comité ne l'ont pas compris comme moi. Dites-vous que vous n'avez pas de doute qu'il s'agissait d'une position sénatoriale?—R. Je n'en ai pas de doute.

Q. Vous n'avez pas de doute que cette remarque que fait M. Cameron dans sa lettre du 27 novembre se rapportait à une position sénatoriale. Est-ce là ce que vous avez juré?—R. Oui, mais pas à M. Cook.

M. le DR WILSON est rappelé, et son interrogatoire se continue :

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Qu'est-ce qui vous a fait communiquer avec le président du comité par l'entremise de votre avocat?—R. Etant l'exécuteur testamentaire de M. Cameron j'avais l'œil au guet et j'ai cru que je devais faire ce qu'il aurait fait eût-il vécu. Mon avocat m'apporta ces lettres peu de temps avant que j'eusse communiqué avec sir Mackenzie Bowell, et je lui dis alors que je refusais absolument de me mêler en quelque façon de ces lettres, à moins qu'il n'apparut par les actes de la défense que celle-ci cherchât à jeter le blâme sur mon ami et beau-père défunt. Je lus dans les journaux que c'est précisément ce qui arrivait, c'est ce que je crus dans tous les cas, et je crus de mon devoir de communiquer avec Sir Mackenzie Bowell et de déposer devant le comité ce que je pouvais avoir de preuves en ma possession, afin que le comité pût juger si la tache dont on avait terni la mémoire de feu l'hon. M. Cameron devait y rester ou non. C'est là toute l'attitude que j'ai prise dans l'affaire.

Q. Vous faites ici allusion à ce qu'on dit, à savoir : qu'il mettait l'argent dans sa poche?—R. Oui. Je ne suis pas seulement l'exécuteur testamentaire de feu l'honorable M. C. Cameron, mais je suis aussi son gendre, et j'ai compris que l'honneur de ma famille était tout autant en jeu que le sien.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Quels sont les actes de la défense qui vous ont amené à cette conclusion?—R. J'ai conclu que la défense mettait tout sur le dos de M. C. Cameron, en d'autres mots, qu'il était le bouc émissaire.

Q. Sir Wilfrid Laurier l'a-t-il fait?—R. Je ne connais rien de sir Wilfrid Laurier.

Q. Sir Richard Cartwright l'a-t-il fait?—R. D'après les rapports du *Globe* et du *Mail* sir Richard Cartwright a juré qu'il ne connaissait rien de la transaction, directement ou indirectement.

Q. Est-ce là ce qu'on a dit?—R. Ceci fut suivi par ce qu'a dit M. Biggs, à savoir que M. Cameron lui avait dit qu'il était à court d'argent et qu'il emploierait probablement huit mille dollars à son usage personnel et qu'il croyait que c'était purement et simplement une affaire entre M. Cameron et M. Cook et que le gouvernement n'avait rien à y voir.

Q. Vous savez que ce n'est pas la défense qui a appelé M. Biggs, mais bien le comité, attendu que M. Cook avait dit que M. Biggs étaient un de ceux qui corroboreraient ses dires. Il faut que vous soyez juste?—R. Je veux être juste, certainement.

Q. Je veux tout simplement que vous rappeliez cela à votre mémoire, à savoir que M. Biggs a été appelé comme témoin par le comité, attendu que M. Cook avait dit qu'il était un de ceux qui corroboreraient ses dires. M. Biggs et M. Preston ont été les deux seuls témoins, y compris M. Hancock, autre témoin en corroboration, dont les noms ont été donnés au président, et le comité, avec beaucoup de raison à mon humble avis, a appelé ces personnes dans le but d'aller au fond de l'affaire. Je ne sais pourquoi vous feriez rejaillir cela sur la défense?—R. Je suis situé de façon à envisager la chose d'une autre manière que vous. A mon avis je vois parfaitement par la tournure de l'interrogatoire que vous avez fait subir à ces différentes personnes, que toute l'idée était de rejeter la chose sur feu l'honorable M. C. Cameron et on l'a fait.

Q. Je suis heureux de voir que vous me mettez cela sur le dos et non sur la défense. Vous dites que d'après certaines choses qui se sont passées au cours du contre-interrogatoire de M. Biggs vous en êtes venu à cette conclusion?—R. J'en suis venu à cette conclusion.

M. Marsh, conseil de M. Cook :

M. Blake a dit que M. Cook avait déclaré que M. Biggs et Preston avaient été appelés pour corroborer les accusations. N'importe qui d'entre nous, honorables messieurs, qui se trouvait dans la salle à ce moment là se rappellera quel chamaillis il y eût alors sur la question de savoir qui appellerait ces personnes. M. Cook a absolument refusé d'avoir quoi que ce soit à faire avec eux, ils n'étaient témoins en aucune façon, de sorte que je crois que mon honorable confrère parle inconsidérément quand il dit que cette déclaration a été faite par M. Cook ou par qui que ce soit qui le représente.

M. BLAKE.—Je ne parle pas inconsidérément. Je pense que le président a déclaré qu'il avait assigné ces deux témoins, puis M. Ritchie me demanda de télégraphier, attendu qu'il avait envoyé l'assignation quant à l'autre, et lorsque l'affaire arriva sur le tapis j'ai comprise que le président avait dit que c'étaient les noms qu'on avait donné au comité et que conséquemment le comité les interrogerait.

Sir Richard Cartwright est rappelé et interrogé par M. Ritchie, conseil du comité.

Q. Relativement à la lettre du 5 octobre 1896, sir Richard : "j'ai eu avec la personne que vous nommez dans votre lettre, une entrevue d'une heure, à Toronto, en

ANNEXE No 1

retournant chez moi." Puis il ajoute qu'il a trouvé l'individu en question sous l'empire d'une grande indignation, etc. Savez-vous de qui M. Cameron parlait dans cette lettre?—R. Je présumerais, d'après la preuve intrinsèque qu'il devait parler de M. Cook.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Même à cette date?—R. Je le suppose, oui.

Par M. Ritchie, conseil du comité :

Q. Vous n'en avez pas de doute?—R. Je ne puis m'imaginer d'autre être humain que M. Cook, qui menacerait de démolir le gouvernement local.

Q. Et vous pensez qu'il était l'homme dont la lettre parlait?—R. Je n'en ai pas de doute.

Du consentement de M. Blake et de M. Ritchie le comité ordonne que l'on donne congé au Dr Wilson et qu'on lui permette d'emporter le livre de lettres qu'il a produit devant le comité.

Malcolm Graham Cameron, est appelé et assermenté, puis interrogé.

Par M. Blake, conseil des accusés :

Q. Vous êtes le fils de l'honorable M. C. Cameron?—R. Oui.

Q. Sa veuve, M^{de} Cameron, habite Goderich comme vous, et elle est son exécutrice testamentaire?—R. Oui.

Q. Je vous ai demandé il y a quelque temps de faire, dans tous les papiers, des recherches minutieuses pour vous assurer si vous aviez des lettres ou notes se rapportant à cette enquête Cook?—R. J'ai fait les recherches.

Q. Voulez-vous produire ce que vous avez trouvé en fait de lettres?—R. Voici ce que j'ai trouvé après avoir cherché pendant une journée. J'ai trouvé ceci avec l'endos écrit par mon père au verso.

Q. Et ce sont là les papiers que vous avez trouvés dans cette enveloppe? (Un paquet de papiers est produit)?—R. Oui, ce sont ceux-là.

Q. Ceci est une lettre qui avait été évidemment adressée à M. Cook et il y a donc cinq lettres?—R. Quel qu'en soit le nombre, c'est tout ce que j'ai pu trouvé.

Q. Cinq lettres de M. Cook à feu votre père?—R. Oui.

Q. Et ces trois notes de lettres à M. Cook?—R. Oui.

Q. C'est donc tout ce que vous avez trouvé?—R. Tout ce que j'ai trouvé dans cette enveloppe.

Q. Avez-vous cherché avec diligence d'autres papiers?—R. Oui. Après la mort de mon père, ma mère et moi avons serré—comme nous le croyions, nous avons jeté pêle-mêle tous ses vieux papiers et j'ai passé toute une journée dans un débarras au-dessous de la chambre de bain, à la maison, à parcourir, ainsi que je l'ai cru et je suis parfaitement convaincu que je l'ai fait, tous les papiers que j'avais.

Q. Et ce sont là tous les papiers?—R. C'est tout.

Q. Je n'ai guère besoin de vous demander alors, si vous avez mis la main sur une prétendue lettre du 30 septembre ou du 1er octobre 1896 qu'on suppose avoir été écrite à votre père par sir Richard Cartwright, à Ottawa?—R. Je n'ai rien trouvé que je n'aie produit.

Q. Je n'ai guère besoin de vous le demander : vous n'avez pas détruit de lettres?—R. Assurément non.

EDOUARD VII., A. 1901

Q. Une de ces lettres est de sir Richard Cartwright à M. Cameron, du 6 octobre 1896 (produit sous le n° 53) ; elle se lit ainsi :

PIÈCE N° 53.

6 octobre 1896.

MINISTÈRE DU COMMERCE,
CANADA.
CABINET DU MINISTRE,
OTTAWA.

(Confidentielle.)

MON CHER CAMERON,—L'état d'esprit de votre ami ne s'accorde pas parfaitement avec l'idée que vous m'exprimiez quand vous me disiez qu'il avait quitté Ottawa tout plein de confiance. Cela me paraît plutôt comme s'il eût rencontré une difficulté dans la question que vous avez primitivement touchée. C'est très malheureux tout de même, car je doute si l'affaire peut rester en suspens beaucoup plus longtemps. Il y a toujours des embarras à attendre trop longtemps et c'est particulièrement le cas ici.

Bien à vous,

R. J. CARTWRIGHT.

(L'enveloppe).

7 Ottawa, Oc. 6 96 Free	M. C. Cameron, Esq., M.P. Goderich Ont.
R. J. C. M. T. & C.	

La lettre suivante porte la date du 25 août et se lit comme suit :

PIÈCE N° 54.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD.

Bureau principal. Chambres 35 et 36, édifice du Freehold Loan, angle des rues Victoria et Adélaïde.

Sciéries à la Rivière aux Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 25 août 1896.

MON CHER CAMERON,—Je reçois votre lettre d'hier et j'en note le contenu. Je vais me laisser guider par votre bon jugement et ne souffler mot ; en attendant, toutefois, j'ai envoyé ma demande aujourd'hui, et l'ai adressée à Laurier, Mowat et Cartwright. J'attends avec beaucoup d'impatience votre lettre sur votre seconde entrevue. Que pensez-vous de l'idée de faire voir Sir Oliver par un député qui aurait de l'influence sur lui, au sujet de cette affaire ? Si vous jugez l'idée bonne qui suggéreriez-vous ? Je vous renvoie votre lettre et je ferai de même de toutes les autres

ANNEXE No 1

communications que vous m'onverrez, de sorte qu'il n'y aura de traces de quoi que ce soit de votre part, connaissant votre prudence en matière de ce genre. Je vous suis très reconnaissant pour la peine que vous vous êtes donnée, et je pourrai vous rendre le réciproque n'importe quand, et quand vous voudrez me mettre à profit dites-le-moi.

Bien à vous,

H. H. COOK.

M. M. C. CAMERON, M.P.,
Ottawa.

L'autre lettre porte la date du 29 août et se lit ainsi:—

PIÈCE N° 55.

CHAMBRE DES COMMUNES, CANADA,
OTTAWA, 29 août 1896.

MON CHER COOK,—J'ai eu une longue entrevue avec Mowat. Il y a un autre homme dans le chemin—*riche*. J'ai aussi vu Billy Paterson et Cartwright cet avant-midi, ce dernier est solide et sûr. Il y a cependant un moyen de rendre la chose certaine. Je ne vous mentionnerai pas ce *moyen* avant de vous voir. Je pars pour l'Ouest jeudi, si vous ne venez pas avant jeudi, je vous verrai en route.

Votre obéissant,

M. C. CAMERON.

La lettre suivante est datée du 18 septembre 1896, et elle se lit comme suit:—

PIÈCE N° 56.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD.

Bureau principal—Chambres 35 et 36, édifice du Freehold Loan, angle des
rues Victoria et Adélaïde.

Scieries à la rivière au Français. Adresser toute la correspondance à la compagnie.

TORONTO, 15 septembre 1896.

Privée.

MON CHER CAMERON,—J'ai reçu votre bonne lettre du 11 courant et j'en ai pris note; je vous en remercie. Je tiens compte de ce que vous dites de James Young. Il ne se mêle plus de politique depuis 14 ans et quand il s'en mêlait il n'a guère dépensé d'argent.

Il a reçu sa récompense mais n'étant pas à la hauteur de la position il a dû se démettre. Il m'a demandé mon aide quand il voulait être nommé trésorier provincial et j'ai travaillé ferme pour lui. Il m'a dit que tout ce qu'il voulait c'était d'ajouter le mot *honorable* à son nom et qu'il serait satisfait et il l'a. Il ne devrait pas assurément se mettre dans le chemin d'un vieil ami qui l'a aidé. En outre je n'ai pas entendu mentionner d'aspirant qui ait moins droit que lui à une nouvelle récompense. Je vous renvoie votre lettre.

Votre sincère,

H. H. COOK.

M. M. C. CAMERON, M. P.,
Chambre des Communes, Ottawa.

J'aimerais à savoir quand la Chambre va proroger, vu que je désirerais vous voir à Ottawa au sujet de l'autre affaire dont nous avons parlé.

1 EDOUARD VII, A. 1901

L'autre lettre porte la date du 28 septembre 1897, et se lit comme suit:—

PIÈCE N° 57.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD.

Bureau principal—Chambres 35 et 36, édifice du Freehold Loan, angle des rues Victoria et Adélaïde.

Scieries à la rivière au Français. Adresser toute la correspondance à la compagnie.

TORONTO, 28 septembre 1897.

M. M. C. CAMERON, M.P.,
Goderich, Ont.

MON CHER MONSIEUR,—Je vois par le *Globe* d'hier que sir Oliver Mowat, ministre de la Justice, a accepté la position de lieutenant-gouverneur d'Ontario et que, conséquemment, son fauteuil au Sénat devient vacant.

Je suis aspirant à la position et j'ai l'honneur de vous demander votre appui à cet égard. Je crois que le gouvernement va maintenant reconnaître mes longs services au parti, mais dans toutes les circonstances de ce genre il faut avoir l'appui des amis.

J'apprécierais la chose comme une très grande faveur si vous vouliez bien écrire immédiatement pour moi au premier ministre ou à sir Richard J. Cartwright ou aux deux selon que vous le jugerez à propos.

Vous remerciant d'avance pour ceci comme pour la peine que vous vous êtes donnée pour moi dans le passé, je demeure.

Votre bien dévoué,

H. H. COOK.

Les autres lettres sont toutes produites. C'est tout ce que vous savez de l'affaire, je crois?—R. Oui.

(L'original du 29 août, Cameron à Cook devra être annexé à la pièce n° 4 qui en est copie.)

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Je comprends, M. Cameron, qu'après la mort de votre père, ses lettres et ses papiers ont été transportés à votre bureau pour les mettre en lieu sûr; est-ce exact?—R. Une partie—non, non, pas avant sa mort.

Q. Après sa mort?—R. Non; avant sa mort il les a lui-même transportés à mon bureau. Lui-même les a apportés.

A. Avant sa mort il a transporté ses papiers et ses lettres à votre étude?—R. Il en a transporté quelques-uns à mon étude.

Q. Étaient-ils placés dans quelque chose?—R. Non, il les a tout simplement transportés dans son sac d'avocat.

Q. Y avait-il à sa maison ou à votre bureau une valise qui contenait de ses papiers?—R. Non.

Q. En êtes-vous sûr?—R. Très sûr; tout ce qu'il a apporté après être nommé au poste de gouverneur du Nord-Ouest étaient les quelques lettres qu'il a, comme je vous le dis, transportées dans son sac d'avocat et laissées à mon bureau.

Q. Ma question est plus générale; vous parlez d'une chose en particulier et je veux dire: en tout temps?—R. Il n'y a pas eu de circonstance où.....

Q. En tout temps avant ou après sa mort, y a-t-il eu une valise qui contenait des lettres ou d'autres papiers privés à lui?—R. Vous dites après sa mort. Je n'ai rien reçu. Je n'ai pas eu de papiers après sa mort. Veuillez préciser.

Q. Je ne puis préciser?—R. Nul papier de mon père n'est venu en ma possession après sa mort, sauf ce qu'il nous est arrivé de trouver à la maison, dans son

ANNEXE No 1

cabinet ; je veux dire que les lettres dont vous parlez ont été expédiées par lui à mon bureau avant son départ pour Régina. Je n'ai rien reçu après cela.

Q. Alors avez-vous fait des recherches partout où vous auriez probablement pu trouver des lettres laissées par votre père ?—R. J'ai fait toutes les recherches possibles ; et j'ai passée toute une journée et une partie de nuit à faire des recherches et voilà ce que j'ai trouvé.

Q. Vous pensez avoir fait des recherches complètes ?—R. Je le pense.

Q. C'est là le résultat de vos recherches ?—R. Oui.

Q. Vous n'avez trouvé rien autre chose ?—R. Rien autre chose.

Q. Je suppose que vous avez eu plusieurs entrevues avec sir Richard Cartwright à Ottawa ?—R. Oui.

Q. Qui vous a suggéré l'idée d'avoir ces entrevues ?—R. J'ai vu dans le journal une vilaine insinuation faite par M. Biggs à l'égard de mon père.

Q. Nous avons entendu M. Biggs ?—R. J'ai écrit à sir Richard Cartwright et je suis venu ici de ma propre volonté, parce qu'il me peinait de voir flétrir sa mémoire. Puis j'ai eu plusieurs entrevues avec lui ici, ce qui est très convenable, j'espère.

Q. La première entrevue a donc été amenée par un acte de votre propre volonté ?—R. De ma propre volonté.

Q. Sans que personne ne vous l'ait d'abord suggéré ?—R. Absolument personne. Dès que je fus arrivé à Ottawa, j'ai téléphoné chez lui.

Q. Vous être venu à Ottawa pas pour d'autre chose que d'avoir une entrevue avec sir Richard ?—R. Certainement, c'est bien cela.

Q. Et avez-vous fait connaître à sir Richard que vous veniez ici dans ce but ?—Je n'en suis pas certain.

Q. Vous n'êtes pas tombé chez lui tout d'un coup ?—R. Bien, ne pouvez-vous pas vous imaginer comme c'est pénible, cette insinuation contre la mémoire de mon père.

Q. Je le comprends très bien et je ne vais pas parler de cette question. Ce n'est pas l'affaire dont nous nous enquérons ici ?—R. Bien, le commencement—quand j'arrivai ici je téléphonai à sir Richard, et j'étais vexé, extrêmement vexé, comme vous pouvez très bien vous l'imaginer—

Q. Quelle réponse a-t-il donnée ?—Il m'a dit qu'il n'était pour rien dans ce que M. Biggs avait dit de mon père. Vous savez ce qu'était l'insinuation.

Q. Nous ne nous enquérons pas de cela. Tout le monde semble disposer à répudier la chose ?—R. Bien, c'est le commencement de toute l'histoire.

Q. M. Blake dit qu'il n'a pas provoqué la chose, je ne veux certainement pas la provoquer et M. Ritchie l'a répudié ?—R. Quand j'arrivai à Ottawa la première chose que je fis fut de téléphoner à sir Richard.

Q. D'abord vous avez eu une communication avec sir Richard ?—R. J'ai moi-même communiqué avec sir Richard.

Q. Est-ce de Goderich ?—R. Oui, et sir Richard a la lettre.

Q. C'était là la lettre, n'est-ce pas ?—R. Oui.

Q. Il l'a peut-être ici ?—R. Il peut l'avoir ou il peut ne pas l'avoir, mais je lui ai certainement écrit pour lui exprimer mon extrême mécontentement, comme vous pouvez facilement vous l'imaginer. Je n'ai rien à cacher.

Q. Quelle réponse avez-vous à cette communication ?—R. Je n'ai pas reçu de réponse. Elle n'en exigeait pas—elle ne nécessitait pas de réponse.

Q. Que se passa-t-il ensuite ?—R. Je vins ensuite à Ottawa.

Q. Avez-vous, avant cela, examiné vos papiers ?—R. Non. Attendez maintenant, il me faut être prudent sur ce point.

L'honorable M. DANDURAND.—Je ne vois pas où le savant avocat veut mener le témoin. Ce n'est pas un contre-interrogatoire.

Le témoin. Je m'y prête très volontiers. Continuez.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Quand vous êtes arrivé à Ottawa vous avez donc eu une entrevue avec sir Richard. Comment la chose est-elle arrivée?—Je veux savoir comment c'est arrivé. Avez-vous communiqué avec lui?—R. Suis-je obligé de vous répéter qu'après être arrivé je lui téléphonai et le rencontrai à son bureau le lendemain matin.

Q. Au propre bureau de sir Richard?—R. Oui, je pense.

Q. Nous parlons ici de votre première entrevue avec sir Richard. A-t-elle eu lieu dans son propre bureau?—R. Oui, je le pense.

Q. Ce n'était pas dans le bureau du solliciteur général?—R. Non; je pense que je fais erreur là-dessus. C'était au bureau du solliciteur général. Je crois que oui.

Q. De sorte que vous étiez dans l'erreur en disant que c'était au bureau de sir Richard?—R. Oui, je pense.

Q. Et qu'avez-vous trouvé dans le bureau du solliciteur?—Je l'y ai trouvé.

Q. Vous y avez trouvé sir Richard?—R. Non, le solliciteur général.

Q. Puis que s'est-il passé?—R. Il ne s'est rien passé.

Q. Qu'avez-vous fait ensuite?—R. Il n'a rien été fait.

Q. Avez-vous vu sir Richard?—R. Non, vu le solliciteur général pour des affaires particulières à moi.

Q. Je parle d'une entrevue qui a eu lieu entre vous et sir Richard Cartwright et je vous demande là où elle a eu lieu, et je comprends que vous dites qu'elle a eu lieu dans le cabinet du solliciteur général?—R. Oui.

Q. Quand vous êtes allé au bureau du solliciteur général qui y avez-vous trouvé?—R. J'y ai trouvé le solliciteur général.

Q. Y avez-vous trouvé sir Richard?—R. Non, je lui ai téléphoné.

Q. Et il y vint?—R. Oui, il était, je suppose, entièrement désireux de savoir ce que j'avais en fait de papiers. Vous pouvez facilement vous imaginer cela, n'est-ce pas?

Q. Vous avez téléphoné à sir Richard et il s'y rendit?—R. Oui.

Q. Rapportez moi cette entrevue? Que s'est-il dit et fait à cette entrevue?—R. J'ai tout simplement montré ce que je produis maintenant.

Q. Vous m'avez dit il y a un instant que vous ne l'aviez pas examiné. Nous parlons de la première fois que vous êtes venu voir sir Richard pour venger votre père?—R. Je fais complètement erreur là-dessus.

Q. Nous parlons de la première entrevue que vous avez eue avec sir Richard?—R. J'ai fait voir les lettres que je produis maintenant.

Q. La première fois que vous êtes venu?—R. La première fois, oui.

Q. Avait-on communiqué avec vous après que vous les aviez produites?—R. Cette enquête n'avait-elle pas eu lieu ici?

Q. Avait-on communiqué avec vous pour vous demander de produire des lettres, ces lettres-ci?—R. Je vous ai dit déjà que lorsque je vis le résultat de l'enquête et les insinuations qu'on faisait à l'adresse de mon père, je me mis immédiatement en communication avec sir Richard.

Q. Ce n'est pas répondre à ma question?—R. Bien, attendez maintenant. Alors je vins ici et y apportai les lettres; voilà toute l'histoire.

Q. Je veux une réponse à ma question. Avant de venir de Goderich et avant d'apporter ces lettres, quelqu'un avait-il communiqué avec vous pour vous demander d'apporter ces lettres ou de tâcher de les trouver?—R. Non.

Q. Avant de venir ici la première fois quelqu'un vous a-t-il suggéré l'à propos ou l'opportunité de vous rendre ici?—R. Non.

Q. Vous avez de fait apporté ces lettres. Vous êtes allé au bureau du solliciteur général?—R. C'est très vrai.

Q. Je veux savoir jusqu'à quel point le premier compte rendu était erroné et jusqu'à quel point il était exact?—R. Je crains avoir fait erreur.

Q. Et sir Richard vint; que s'est-il passé?—R. Je téléphonai à sir Richard que j'étais ici et je lui fis voir les lettres ainsi qu'au solliciteur général.

Q. Vous avez fait voir les lettres qui sont produites ici aujourd'hui?—R. Oui.

ANNEXE No 1

Q. Ces lettres mêmes, pas plus pas moins?—R. Oui, parce que j'en avais pas davantage.

Q. Dites-nous ce qu'a été la conversation?—R. Nous n'y sommes pas restés longtemps. Naturellement vous pouvez facilement comprendre.....

Q. Vous êtes venu venger la réputation de votre père. Je suppose qu'il a dû se passer quelque chose là pour exécuter cette idée?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous fait ou dit pour venger la mémoire de votre père?—R. J'ai fait ce que j'ai cru de mon devoir de faire. J'avais examiné les papiers de mon père et je ne pouvais rien faire davantage. Que pouvais-je faire?

Q. Y a-t-il eu à cette entrevue, une conversation entre vous et sir Richard ou entre quelqu'un des trois? Vous étiez en triangle là?—Q. La seule conversation qui a eu lieu est que sir Richard déclara, et je n'ai pas de doute qu'il était sincère, qu'il serait le dernier homme à jeter du louche sur la mémoire de mon père. Voilà tout.

Q. C'est tout ce qui c'est passé là?—R. C'est tout ce qui s'est passé.

Q. Qu'arriva-t-il? Etes-vous retourné chez vous à Goderich?—R. Je suis retourné chez moi.

Q. Vous ne nous avez pas dit grand'chose de ce qui a été dit ou fait pour arriver au but que vous vous proposiez en venant ici?—R. Je pense vous avoir dit à peu près tout ce qui s'est passé. Je suis certain que je vous ai tout dit.

Q. Vous êtes venu encore une fois de Goderich?—Oui.

Q. Avez-vous rapporté les lettres avec vous cette fois là?—Non, je les ai données à M. Blake.

Q. Vous avez apportées les lettres et les avez laissées entre les mains de M. Blake?—R. Après délibération, je les ai laissées entre les mains de M. Blake.

Q. Revenons à la fois où vous êtes venu. Qui vous accompagnait à bord du train la première fois que vous avez apporté les lettres?—R. Qu'entendez-vous par qui m'accompagnait?

Q. Qui de vos connaissances?—R. Je suis venu seul.

Q. Y avait-il sur le train par lequel vous êtes venu quelqu'un à qui vous avez parlé ou que vous connaissiez et avec qui vous avez parlé de l'affaire?—R. Je ne dis pas cela.

Q. Je voudrais que vous y pensiez; y avait-il sur le train quelqu'un à qui vous aviez dit le but de votre visite à Ottawa?—R. Je n'ai jamais rien dit.....

Q. Je vous demande: y avait-il quelqu'un à qui vous avez dit pourquoi vous veniez ici?—R. Je ne le pense pas.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un que vous aviez dans votre poche des lettres qui étaient compromettantes pour quelqu'un?—R. Certainement non.

Q. Bien sûr?—Q. Certainement non.

Q. Avez-vous insinué à quelqu'un que vous les aviez dans votre main à ce moment?—R. Non. Je ne l'ai pas fait parce que la chose aurait été absolument fausse.

Q. Avez-vous cette fois là ou en toute autre occasion fait comprendre à bord du train, que vous les aviez dans la main?—R. Non.

Q. Ou quelque chose dans ce sens?—R. Je le nie catégoriquement.

Q. Vous êtes venu une seconde fois. Quelle a été la cause de ce second voyage? Pourquoi avez-vous dû revenir?—R. Je suis venu parce que M. Blake m'a télégraphié de venir.

Q. Et qu'arriva-t-il alors?—R. Que voulez-vous dire par cela? Je suis ici.

Q. Au lieu de vous arracher cela bribe par bribe, racontez-moi ce qui s'est passé? Qu'avez-vous fait?—R. Nous avons essayé de mettre la main sur un livre de lettres que mon beau-frère avait—Oh! vous me forcez de le dire, n'est-ce pas?

Q. Non, je ne vous force pas d'en dire quoi que ce soit?—R. Le livre de lettres qu'il a été assez polisson de produire ici.

Q. Je ne vous parle pas du livre de lettres ou de votre beau-frère. Je vous demande qu'est-ce qui a amené votre seconde entrevue avec sir Richard Cartwright?—R. Le livre de lettres privé de mon père qu'il a produit ici; c'est pour cela que je suis ici.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Assurément ceci n'a rien à voir à la question?—R. Vous m'avez demandé pourquoi j'étais ici.

Q. Vous me comprenez assurément. Je parle de la seconde entrevue que vous avez eue avec sir Richard?—R. Vous m'avez demandé pourquoi j'étais ici, et j'ai répondu que j'étais venu parce que M. Blake m'avait mandé par télégramme.

Q. Quand vous avez répondu cela, parliez-vous de la seconde entrevue ou de votre présente visite?—R. Je parle de ma visite actuelle.

Q. Je ne parle pas de cela. Nous parlons à bâton rompu?—R. Je ne suis venu que deux fois.

Q. Nous avons eu l'histoire du premier voyage. Ma question avait trait au second voyage. Quand, la seconde fois, vous avez eu une entrevue avec sir Richard Cartwright, qu'est-ce qui vous a fait venir?—R. Je vous le dis, je suis venu la seconde fois parce que j'ai reçu un télégramme de M. Blake. Sir Richard Cartwright ne m'a jamais télégraphié de venir.

Q. Quand était-ce cette seconde fois?—R. Samedi dernier.

Q. Et vous êtes ici depuis ce jour là?—R. Oui.

Q. De sorte que vous avez eu une troisième entrevue avec sir Richard, hier?—

R. Non—bien, un instant seulement.

Q. De fait, vous l'avez vu hier?—R. Oui, mais il ne s'agissait pas de cette affaire-ci; il s'agissait d'une affaire personnelle.

Q. Laissons cela. En attendant je m'en tiens à ce que j'ai essayé de savoir tout le temps, soit à la seconde entrevue; quand vous êtes venu sur le télégramme de M. Blake, que s'est-il passé? Comment cette entrevue a-t-elle été ménagée?—R. Quelle entrevue?

Q. Avez-vous vu sir Richard?—R. Non; je n'ai vu sir Richard, qu'hier après-midi, et il s'agissait d'une affaire privée à laquelle le comité n'a rien à voir.

Q. Nous allons voir cela plus tard?—R. Nous allons y voir maintenant.

Q. De sorte que, si je comprends bien, quand vous êtes venu à Ottawa la seconde fois, vous n'avez pas vu sir Richard Cartwright; est-ce là ce que vous dites au comité maintenant?—R. Je n'ai pas dit cela, parce que cela serait absolument faux. Je ne suis venu ici que les deux fois. Vous mêlez la deuxième et la troisième fois.

Q. Disons une semaine ou à peu près?—R. Dites ce que vous voudrez.

Q. Je vous en suggère l'idée. La première fois que vous êtes venu ici c'était à peu près une semaine après l'ajournement du comité?—R. A peu près une semaine ou dix jours après.

Q. Puis vous êtes revenu; combien de temps après?—R. Cette fois-ci; je ne suis venu ici que deux fois.

Q. La première fois que vous êtes venu, vous avez vu sir Richard au bureau du solliciteur général?—R. Oui.

Q. La seconde fois, c'est samedi dernier? Avez-vous vu sir Richard, alors?—R. Non, je ne l'ai vu qu'hier.

Q. Où cela?—R. Je l'ai vu dans son cabinet particulier.

Q. Avez-vous vu sir Richard au bureau du ministre de la Justice?—R. Non.

Q. Quand avez-vous vu sir Richard au bureau du solliciteur général, qui était là?—R. Vous parlez de la première fois?

Q. Oui?—R. Sir Richard Cartwright, le solliciteur général et moi.

Q. Et personne autre?—R. Personne autre.

Q. Y a-t-il eu une circonstance où M. Blake était présent?—R. Non.

Q. Il n'y a pas eu avec sir Richard, d'entrevue à laquelle M. Blake ait assisté?—R. Avec le solliciteur général, non.

Q. Mais en une circonstance quelconque?—R. Oui, nous nous sommes trouvés ensemble au bureau du ministre de la Justice.

Q. Vous avez donc eu une entrevue avec sir Richard Cartwright au bureau du ministre de la Justice?—R. Oui.

Q. A laquelle M. Blake assistait?—R. Oui.

Q. M'avez-vous mal compris, il y a un instant?—R. Bien, je vous ai certainement mal compris, si je ne vous l'ai pas dit.

ANNEXE No 1

Q. A quelle occasion était-ce ?—R. Lors de ma première visite.

Par l'honorable M. Baker :

Q. Ne soyez pas aussi impatient et répondez tranquillement ?—R. Je suis peut-être trop vif. J'ai peut-être mal compris.

Par M. Marsh, conseil de M. Cook :

Q. Vous dites maintenant que la première entrevue que vous avez eue, a eu lieu dans le cabinet du ministre de la Justice ?—R. Non ; je ne dis pas cela. J'ai dit que j'ai rencontré M. Blake et sir Richard Cartwright au bureau du ministre de la Justice.

Q. Quand ?—R. Lors du premier voyage, pas la seconde ou troisième fois, parce que, je vous le dis, je ne suis venu ici que deux fois.

Q. Parlons d'abord d'une entrevue, la fois que vous avez rencontré dans le cabinet du ministre de la Justice, M. Blake et sir Richard ?—R. C'est quand nous avons discuté l'affaire.

Q. Il est arrivé une circonstance où vous vous êtes trouvé dans le cabinet du ministre de la Justice, alors que M. Blake, sir Richard y étaient avec vous ; quelle entrevue est-ce, la première ou la seconde ?—R. C'est la première fois que je suis venu ici.

M. Blake, conseil des accusés :

Vous n'y êtes pas. Il y a eu deux entrevues lors de son premier voyage ici.

M. Marsh, conseil de M. Cook :

S'il en est ainsi, sir Richard Cartwright doit faire erreur quand il dit qu'il s'est écoulé une semaine entre les deux ?—R. Lors de mon premier voyage, j'ai rencontré sir Richard Cartwright dans le cabinet du solliciteur général, le même jour, un peu plus tard, dans le cabinet du ministre de la Justice.

Q. Nous nous comprenons mal, peut-être, attendu que je m'appuie sur ce qu'a dit sir Richard, à savoir que les deux entrevues étaient à environ une semaine l'une de l'autre ?—R. Naturellement, il ne peut en être ainsi. Il fait erreur sur ce point.

Q. Quand vous êtes venu à Ottawa la première fois, avez-vous eu deux entrevues, le même jour, avec sir Richard Cartwright, ou avez-vous eu deux entrevues au cours de votre séjour ici ?—R. Certainement ; il n'y a pas de doute là-dessus. J'en suis certain, ou le lendemain.

Q. Quelle a été la première entrevue ?—R. Celle qui a eu lieu au bureau du solliciteur général.

Q. Au cours de la même visite vous avez eu l'entrevue qui a eu lieu dans le bureau du ministre de la Justice ?—R. Oui.

Q. Vous nous avez dit ce qui s'est passé dans le cabinet du solliciteur général ; voulez-vous nous dire ce qui s'est passé dans le cabinet du ministre de la Justice ?—

R. Bien, nous y avons examiné ces lettres.

Q. Ils les avaient examinées la première fois. Il semble étrange de venir de Goderich ici pour leur faire voir ces lettres ?—R. Bien, je pense que je me suis trouvé au bureau plutôt par accident qu'autrement.

Q. Vous n'êtes pas venu ici par accident ?—R. Non, je ne suis pas venu ici par accident, au début, mais je pense que mon entrevue du matin, au bureau du solliciteur général a peut-être été ménagée d'avance à Ottawa. Mais je pense que peut-être il n'en a pas été ainsi de l'entrevue au bureau du ministre de la Justice ; mais, remarquez bien, je ne suis pas sûr de cela.

Q. Que s'est-il passé à l'entrevue du bureau du ministre de la Justice ?—R. Nous avons parlé de la situation et des accusations de Cook.

Q. Dites-nous ce qui s'est dit. Qu'a-t-on dit des lettres qui avaient été écrites à votre père ? Y a-t-il eu discussion à ce sujet—à leur sujet ?—R. Rien n'a été discuté.

1 EDWARD VII, A. 1901

Q. A-t-on parlé des lettres que sir Richard Cartwright avait écrites à votre père ?—R. Non, j'avais apporté—j'avais oublié, j'ai fait apporter par le sténographe de mon père les lettres qu'il avait écrites.

Q. Que votre père avait écrites ?—R. Oui, à sir Richard Cartwright, qui ne contenaient rien qui indiquât quelque chose dans le sens des accusations de M. Cook, et je pense que c'est alors que je produisis ces lettres.

Q. Sir Richard vous a-t-il demandé de chercher en particulier une lettre qu'il aurait, dit-on, écrite à votre père et que votre père aurait, dit-on montrée, à M. Cook sur le quai de la gare Union ?—R. Il n'en a jamais été question.

Q. Vous n'avez pas eu le temps de la voir ?—R. Pas le moins du monde, vu que sir Richard a répudié avec souverain mépris l'idée d'avoir écrit pareille lettre.

Q. Ce ne serait pas diplomatique que d'écrire pareille lettre ? Est-ce là où est le mépris ?—R. Il m'a de fait répudié la chose plus de dix fois.

Q. L'on fait entendre que vous avez récemment cherché à avoir une position du ressort du gouvernement, est-ce vrai ?—R. M. Mills sait il y a combien de temps. C'est longtemps avant que quoi que ce soit de ce genre n'arrivât.

Q. La demande n'a pas cessé d'exister. Elle existe encore ?—R. J'ai été nommé—j'ai la lettre à mon hôtel—j'ai été nommé, il y a plusieurs mois, à la revision des statuts.

Q. Quand ?—R. Il y a plusieurs mois.

Q. C'est-à-dire que vous avez été nommé commissaire pour reviser les statuts ?—R. Oui.

Q. Il y a combien de mois que la nomination a été faite ?—R. Il y a une couple de mois, avant que cette affaire n'eût surgi.

Q. Il y a une couple de mois vous avez reçu votre nomination ?—R. J'ai eu la promesse, je n'ai pas en réalité reçu la nomination, je ne l'ai pas encore, je suppose, quant à cela.

Q. Mais vous avez eu la promesse, bien que la nomination n'ait pas été réellement faite ?—R. Je ne le sais pas.

Q. Pour ce que vous en savez, la nomination n'a pas été réellement faite bien qu'on vous en ait fait la promesse ?—R. Exactement.

Par l'honorable M. Wood :

Q. Il s'agit ici de la revision des statuts fédéraux ?—R. Oui.

M. Blake, conseil des accusés :

Q. Vous n'avez pas de doute que, dans vos recherches, s'il y avait eu parmi les lettres de votre père, une lettre du genre de celle dont M. Marsh vient de parler, vous l'auriez trouvée ?—R. Tout ce que je puis dire c'est que j'ai énergiquement essayé de trouver toutes les lettres, et voilà tout ce que j'ai trouvé.

Q. Et il n'y a pas, que vous sachiez ici, de lieu autre que l'endroit où vous avez déjà cherché ?—R. Non.

Q. Je crois que votre mère s'est sentie très blessée de ce qui se publiait dans les journaux et elle désirait vivement vous voir venir ici à Ottawa ?—R. Oui, très certainement.

Q. Et venger la réputation de votre père, et vous êtes venu après avoir trouvé les papiers que vous avez pu trouver et vous me les avez remis pour voir ce que l'on pouvait bien faire ?—R. Oui, et c'est par pur accident que j'ai trouvé ces papiers.

Par l'honorable M. Landry :

Q. Comment cet accident est-il arrivé ?—R. Je n'avais pas d'idée que je les avais.

Q. Comment les avez-vous accidentellement trouvés ?—R. Ils se trouvaient dans une grande pièce où il y avait une énorme quantité de papiers. Il faudrait un mois plus ou moins pour y faire des recherches et je me suis trouvé à mettre la main dessus.

ANNEXE No 1

Q. Vous n'avez pas pris un mois pour examiner tous ces papiers?—R. Un jour m'a suffi.

Q. Quand vous êtes venu à Ottawa la première fois, vous avez écrit à sir Richard Cartwright?—R. Oui.

Q. Lui disant que vous veniez?—R. Oui.

Q. Vous avez eu une réponse de sir Richard Cartwright?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous a-t-il demandé d'apporter les papiers avec vous?—R. Non, il ne me l'a pas demandé. Il ne savait pas que j'avais des papiers.

Q. En êtes-vous sûr?—R. Parfaitement sûr.

Q. Pourquoi ne savait-il pas que vous aviez des papiers?—R. Pourquoi.....

Q. Pourquoi lui avez-vous écrit?—R. Je lui ai dit pourquoi.

Q. Que vous aviez les papiers, que vous aviez les lettres?—R. Oh, non! Je n'ai pas dit cela.

Q. Qu'avez-vous dit dans la lettre?—R. Après votre enquête ici, je lui ai écrit que j'étais extrêmement blessé.

Q. Et que lui avez-vous dit dans la lettre?—R. Bien, je lui ai dit cela.

Q. Quoi?—R. Que j'étais blessé de voir qu'on jetait du louche sur la mémoire de mon père.

Q. Avez-vous offert d'apporter les lettres en témoignage?—R. Je les ai apportées dans tous les cas.

Q. Je vous demande si, dans la lettre que vous lui avez écrite, vous avez offert d'apporter les lettres?—R. Non, je ne le pense pas. Non, je ne l'ai pas offert parce que je n'avais pas les lettres alors.

Q. Pourquoi lui avez-vous écrit?—R. Je suis prêt à répondre catégoriquement.

Q. Lui avez-vous écrit pour lui dire que vous étiez blessé?—R. La première lettre, oui.

Q. N'avez-vous écrit à sir Richard que pour lui dire que vous étiez blessé?—R. Certainement.

Q. Vous n'avez pas dit un mot de plus?—J'ai écrit une couple de pages.

Q. Avez-vous offert d'apporter les lettres?—R. Non, parce qu'alors je n'avais pas de lettres. Comment pouvais-je les apporter quand je ne les avais pas? je lui ai écrit pour lui dire (et peut-être que sir Richard vous l'a dit déjà, je ne sais ce qu'il a dit) que j'étais extrêmement blessé tout comme ma mère l'était, de voir que le témoignage de M. Biggs jetait du louche sur la mémoire de mon père.

Q. Quel était le but de la lettre?—R. C'était là le but, protester.

Q. Et demander remède?—R. Quel remède!

Q. Qu'avez-vous demandé? Pourquoi avez-vous écrit? Avez-vous copie de cette lettre?—R. Oui.

Q. L'avez-vous ici?—R. Je l'ai chez moi.

Q. Une fois arrivé à Ottawa vous avez téléphoné à sir Richard Cartwright?—R. Oui.

Q. D'où avez-vous téléphoné? Est-ce du bureau public?—R. Du Russell House.

Q. A quelle maison ou est-ce à son bureau?—R. A sa maison.

Q. A quelle heure êtes-vous arrivé et à quelle heure avez-vous téléphoné la première fois?—R. A huit heures.

Q. Du matin?—R. A l'heure où le train arrive.

Q. Le matin ou le soir?—R. Le matin.

Q. Vous avez téléphoné à sa maison?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas téléphoné à son bureau?—R. Non.

Q. Quelle réponse avez-vous eue à votre téléphone?—R. C'est le matin où je l'ai rencontré au bureau du solliciteur général.

Q. Avez-vous fixé un rendez-vous avec lui par téléphone?—R. Oui, je pense.

Q. Vous avez convenu de le rencontrer au bureau du solliciteur général, à quelle heure?—R. Je ne sais à quelle heure.

Q. Dans l'avant-midi? Probablement dans l'avant-midi?—R. Oh, certainement.

Q. L'y avez-vous précédé?—R. Non, j'ai fixé le rendez-vous avec M. Fitzpatrick. Je n'avais pas fait de rendez-vous avec sir Richard Cartwright.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Q. Vous avez téléphoné au ministre du Commerce et fixé un rendez-vous avec un autre?—R. Me faut-il de nouveau répéter cette histoire.

Q. Pourquoi avez-vous téléphoné?—R. Je l'ai rencontré par accident.

Q. Vous ne lui avez pas téléphoné?—R. Non, je ne lui ai pas téléphoné.

Les conseils de toutes les parties déclarent n'avoir plus de témoins à faire entendre.

M. KERR, conseil de M. Preston.—Je demande de nouveau de faire entendre un expert. Je voudrais faire appeler M. Clarke. Il a vu la lettre.

Après une courte discussion le président dit que le comité ne désirait pas entendre d'autres témoins sur la question soulevée par M. Kerr.

M Samuel E. St. O. Chapleau, greffier du Sénat, est appelé par le président du comité qui lui demande s'il a préparé l'état indiquant les vacances au Sénat de 1896 à 1897?

Le greffier du Sénat produit un état indiquant les vacances et ce document est déposé sous le N^o 58.

Pièce N^o 58.

(Extraits des archives du Sénat).

L'hon. Sir David MacPherson mort en mer le 16 août 1896.

L'hon. John Ferguson, mort à Toronto le 22 septembre 1896.

L'hon. Sir Oliver Mowat, nommé lieutenant-gouverneur le 18 novembre 1897.

L'hon. David Mills, appelé au sénat, le 13 novembre 1896, pour remplacer Sir David Macpherson, décédé.

L'hon. George A. Cox, appelé au Sénat le 13 novembre 1896 pour remplacer l'hon. John Ferguson, décédé.

L'hon. William Kerr, appelé au sénat le 15 mars 1897 pour remplacer Sir Olivier Mowat, nommé lieutenant-gouverneur.

Sir Oliver Mowat appelé au Sénat le 15 juillet 1896 pour remplacer l'hon. Robert Read, décédé.

L'extrait qui précède est une copie conforme des archives du Sénat.

SAMUEL E. St. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

ANNEXE No 1

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 28.

OTTAWA, mercredi, 24 avril 1901.

Le comité se réunit à 10.30 de l'avant-midi.

LE PRÉSIDENT.—J'ai reçu de M. Cameron, qui a déposé ici hier, une courte lettre qui se lit comme suit :

PIÈCE N° 59.

“ MONSIEUR,—En rendant aujourd'hui témoignage dans l'enquête Cook, j'ai laissé échapper un mot que je désire retirer. Je n'aurais pas dû me servir du mot polisson en parlant de mon beau-frère, le D^r Wilson. Dans un moment d'irritation j'ai lancé cette exclamation que je désire maintenant retirer.

“ J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur,

“ M. G. CAMERON.

“ A l'honorable sir MACKENZIE BOWELL,
“ Ottawa.”

Il appartient au comité de dire si ce mot doit être biffé du dossier officiel. Le comité désire-t-il qu'il soit biffé ?

Le comité y acquiesce.

LE PRÉSIDENT.—La lettre sera portée au dossier, mais le dossier ne sera pas changé.

M. MARSH :

Monsieur le président et Messieurs du comité :—Les questions dont doit s'enquérir le comité sont énoncées dans certaines lettres, télégrammes, articles de journaux, entrevues et dans une déclaration assermentée, documents dont je vais maintenant lire les parties importantes et pertinentes. En premier lieu, l'affaire fut lancée dans le public par une communication téléphonique entre M. Tucker et M. Cook, au cours de laquelle M. Cook dit que sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet par l'entremise d'un agent qui avait été spécialement envoyé à Toronto pour voir M. Cook, avaient offert à M. Cook une position de sénateur et lui avaient dit qu'en raison de sa longue et fertile carrière dans le parti libéral, il aurait cette fonction en versant dix mille dollars. A la suite de la publication de cette communication téléphonique, sir Wilfrid Laurier écrivit au *Herald* de Montréal une lettre où il dit : “ Je déclare sans plus tarder en mon nom et au nom de mes collègues qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook ”.

Sur ce, M. Cook eut une entrevue avec un représentant du *World* de Toronto, et M. Cook dit : “ Peut-être sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde ”.

Puis après cela, et en dernier lieu, vint la déclaration assermentée de M. Cook où il expose avec plus de détails l'accusation qu'il portait : “ Je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

1 EDOUARD VII, A. 1901

“ Je m’y rendis et il me montra alors une lettre qu’un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu’il me dit pour qu’elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m’informer que je pourrais avoir la position que j’avais demandée pourvu que je “ fisse quelque chose”. Là-dessus, je lui demandai ce qu’on voulait dire par là et quel était ce “ quelque chose” qu’on demandait ou qu’on attendait de moi.

“ Alors, il m’apprit qu’on me demanderait ou qu’on attendrait de moi le paiement d’une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu’il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu’il me reverrait après que j’aurais eu le temps de réfléchir.

“ Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu’il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m’avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer”.

Voilà les accusations, voilà la dénégation; et le comité est appelé à s’enquérir de la vérité des unes et de l’autre.

Examinons donc d’abord la déposition de M. Cook qui porte les accusations. Il nous dit que l’affaire a débuté, pour ce qui est de lui, par une entrevue qu’il a eue avec sir Richard Cartwright, au bureau de celui-ci à Ottawa, le 20 ou le 21 août 1896, peu après la mort de sir David MacPherson. M. Cook demandait alors de remplir la vacance amenée par ce décès et il vit sir Richard Cartwright dans le but de promouvoir ses désirs à cet égard. Il constata, nous dit-il, lors de cette entrevue, que sir Richard était très bien disposé envers lui, admettant qu’il avait des titres auprès du parti, mais lui disant aussi qu’il y avait un autre monsieur qui avait préséance sur lui; puis, dans la même entrevue sir Richard dit, parlant de cet autre monsieur: “ les droits qu’a cette personne auprès de nous sont plus nouveaux et nous sommes tenus de la nommer”.

Entendant cette expression quelque peu extraordinaire, M. Cook s’écria de sa façon vive comme il nous le dit: “ Je connais cette personne et je sais les services qu’elle a rendus au parti”, voulant dire par là le parti politique. Puis M. Cook ajouta: “ Elle l’a aidé de son argent durant les dernières élections et je suis d’avis que probablement, dans les circonstances, elle a plus de droit que moi à la position”.

Voilà donc le compte rendu que M. Cook donne de l’entrevue. Voyons maintenant ce qu’en dit sir Richard. Je vais lire un court extrait de la déposition de sir Richard Cartwright, à la page 53; et l’on remarquera que sir Richard ne nie pas que M. Cook et lui ont eu cette conversation, et il ne nie pas non plus, que M. Cook ait dit dans le temps ce que M. Cook déclare avoir dit, et sir Richard ne dit pas que dans le temps, il ait nié de quelque façon la vérité des allégations de M. Cook. Tout ce que dit sir Richard sur ce point c’est que lui, sir Richard, ne s’est point servi des expressions que M. Cook dit s’être lui-même servi. Personne n’a jamais prétendu que sir Richard avait employé ces expressions. Tout ce que l’on prétend c’est que M. Cook a dit: Je sais qui est votre homme qui a le pas sur moi et j’en connais la raison. C’est M. Cox. Je sais pourquoi vous êtes tenu de le nommer, parce qu’il a aidé le parti de son argent à la dernière élection pour l’usage du parti. Prenant, d’un côté ce qu’en dit M. Cook et de l’autre l’absence de dénégation de la part de sir Richard, je prétends que nous devons considérer le fait comme établi dans les mots dont M. Cook nous le rapporte.

Or cette entrevue est importante parce qu’elle donne la clef de toute la situation. C’est le commencement d’une petite trame qu’il nous faut démêler et c’est la clef de toute la situation. A cette entrevue, il était évident qu’un homme qui y allait de son argent pour le parti, que l’homme qui versait les fonds, qui payait pour sa position de sénateur, était celui qui l’aurait de préférence à tous autres. Que quels que pussent être les services au parti en dehors d’un versement en espèces, services qui, dans le cours ordinaire des choses, pourraient donner à un homme des titres à une pareille position (ces services au parti pouvaient, il est vrai, à part de la question d’argent, lui donner droit à la position), l’homme qui y allait de sa bourse était l’homme qui avait préséance. C’est là, dis-je, la clef de toute la situation, et cette clef nous la trouvons à la première entrevue qui a eu lieu entre M. Cook et sir Richard Cartwright.

ANNEXE No 1

Examinons maintenant quel est l'acte suivant de cette trame. L'acte suivant est indiqué par la pièce n° 2, une lettre écrite par M. M. C. Cameron à M. Cook le 27 août 1896. Cette lettre démontre que M. Cameron s'occupe activement à promouvoir la candidature de M. Cook au sénat et qu'il a eu plusieurs conversations avec bon nombre de ministres. Entre autres, il dit: "J'ai eu plusieurs conversations avec C. qui est sûr", et la preuve nous explique que "C." veut dire sir Richard Cartwright, et ceci est aussi prouvé par une lettre subséquente dont je vais incessamment parler.

Je prends ensuite la lettre encore plus importante de M. Cameron à M. Cook, le 27 août 1896, déposée sous le n° 4. Or cette lettre indique le plan de campagne, tracé par M. Cameron pour M. Cook. Nous devons nous rappeler que M. Cook était en campagne, cherchant à obtenir cette position de sénateur et que M. Cameron était, comme nous le verrons, son guide et son ami, qui, avec l'approbation de sir Richard Cartwright, traçait le plan de campagne. Or voici le plan de campagne énoncé dans cette lettre de M. Cameron à M. Cook. Je dirai ici que, lorsqu'au début ce document fut déposé par M. Cook nous n'avions qu'une copie, et l'ont mis en doute l'authenticité de la lettre parce que nous n'avions pas l'original. Au bas de la lettre il est dit: "lisez en renvoyez", et de fait M. Cook la lut et la renvoya; et, comme je le dis, l'on mit la lettre en doute parce que nous n'avions pas l'original. Hier la lettre a été produite ici, de sorte que cette lettre est authentique sans aucune doute. Elle se lit ainsi:

"J'ai eu une longue entrevue avec Mowat. Un autre homme est dans votre chemin—riche. J'ai vu aussi Bille Paterson et Cartwright avant-midi. Ce dernier est fort—sûr. Il y a un moyen de rendre la chose certaine. Je ne mentionnerai pas ce moyen avant de vous voir. Je pars pour l'ouest jeudi prochain. Si vous n'êtes pas ici avant jeudi prochain, je vous reverrai en revenant".

Maintenant, voyons ce que cette lettre indique. En premier lieu il y a un homme dans le chemin. Nous savons déjà qui est cet homme, mais nous voyons qu'on remarque que cet homme est riche. Or, cette expression ne veut rien dire à moins que ce soit sa richesse qui soit dans le chemin; autrement l'expression n'est pas pertinente et est absolument dépouillée de sens; de sorte que ceci veut dire clairement qu'il y a un homme dans le chemin et il y est parce qu'il est riche. Puis nous lui entendons dire qu'il a vu sir Richard Cartwright et que celui-ci est "sûr". Ceci, comme un grand nombre d'autres expressions dans la lettre, exige une explication, un glossaire pour expliquer l'idée que M. Cameron se fait d'un homme qui est "sûr"; et M. Cameron, un peu plus tard donne son propre glossaire et explique ses propres termes et nous verrons ce qu'on entend par "sûr" en pareille matière.

Puis il dit:—

"Il y a un moyen de rendre la chose certaine".

Voilà encore une autre chose qui exige l'aide d'un glossaire, et la preuve nous le fournit. Nous allons voir ce qu'est ce "moyen". La preuve l'explique, et des lettres subséquentes de M. Cameron démontre d'une façon raisonnablement claire que la preuve entendue ici est exacte. Puis M. Cameron continue: "Je ne mentionnerai pas ce moyen avant de vous voir". Si c'était un moyen honnête pourquoi ne pas le mentionner! Rien n'empêche de mentionner dans la lettre un moyen ordinaire, avouable, honorable, un moyen qui peut se montrer au grand jour, mais il est évident que le moyen qu'indique M. Cameron est un moyen qui ne peut se coucher en blanc et en noir. Puis, encore, au bas de la lettre ce "lisez et renvoyez" a un aspect sinistre. Pourquoi un homme qui écrit une honnête lettre à un ami, dut-il désirer qu'on lui renvoie cette lettre à moins qu'il n'y eût un sens lugubre dans la lettre? La lettre est lugubre du commencement à la fin: chaque mot exige une explication. Vous pouvez lire entre les lignes.

Puis nous voyons qu'il y eut une entrevue entre M. Cameron et M. Cook et cette entrevue fut amenée par un télégramme de M. Cameron à M. Cook le 13 octobre 1896, et nous arrivons ici à des dates qui ont leur importance.

Le 1^{er} octobre 1896 le télégramme qui suit (pièce N° 8) fut envoyé d'Ottawa.

"Serai à Toronto demain, à sept heures. Rencontrez-moi."

1 EDOUARD VII, A. 1901

Et M. Cook en réponse à ce télégramme rencontra M. Cameron à la gare Union à Toronto. Il eut là une entrevue avec lui, pendant que M. Cameron attendait l'autre train en route pour Goderich. Au cours de cette entrevue et pendant que M. Cameron prenait son déjeuner, M. Cook étant assis vis-à-vis lui, M. Cameron sortit une lettre de sa poche en disant : "J'ai ici une lettre de sir Richard Cartwright qu'on m'a remise au moment où je quittais Ottawa et je ne l'ai pas ouverte moi-même." Il l'ouvrit et la passa à M. Cook. Celui-ci dit : "Je la lus et il me demanda de la lui remettre ? Puis l'on demande à M. Cook ce que contenait la lettre et il répond : "elle contenait cette phrase : notre ami Cook doit certainement faire quelque chose à cet 'égard', ou quelque chose d'équivalent. Je lui demandai ce que c'était et il dit : dix mille dollars."

Or, M. Cook a été contre-interrogé par mon savant confrère, M. Blake, sur ce qu'il disait de cette entrevue et du contenu de cette lettre. On trouvera le contre-interrogatoire aux pages 31 et 32 et j'ose prétendre que quiconque relira ce contre-interrogatoire ne pourra dire que M. Blake a réussi à ébranler d'un iota le témoignage de M. Cook. Il a fait, il est vrai, des changements de mots dans ce qu'il a dit de l'entrevue et du contenu de la lettre, de simples modifications de mots, mais il n'a pas fait, dans ce qu'il a dit au cours de son interrogatoire en chef, de changement important offrant une différence de ce qu'il a déclaré au cours de son contre-interrogatoire. Je prétends que la présence de modifications de mots est plutôt une raison de croire à ce que M. Cook dit, qu'on le croirait plutôt lorsqu'il apporte une légère modification de mots que s'il répétait, en perroquet ou comme un phonographe, son histoire à loisir, tout comme s'il l'eût apprise par cœur. Il n'y a rien de tel. M. Cook répète le sens de tout ce qu'il a dit dans son interrogatoire en chef. Il ne varie pas d'un cheveu dans la signification de ce qu'il a déclaré. Les modifications sont dans les mots et sans importance.

Or, examinons ces mots : "Assurément notre ami Cook doit faire quelque chose." Je prétends que c'est là une phrase astucieuse, une phrase diplomatique, une phrase vraisemblable, dont sir Richard se servirait probablement dans les circonstances où il s'en est servi, dit-on. Supposons un instant qu'il se passe de ces choses comme on le dit ici. Supposons que de telles négociations ont lieu. Il faut se fier à quelqu'un, et parfois il faut mettre par écrit une allusion à l'affaire. Or, sir Richard Cartwright a dû ici se fier à quelqu'un, et à qui pouvait-il le mieux se fier qu'à son ami éprouvé : M. C. Cameron ? Même là il exerce la prudence. Il ne l'a pas même armé d'une lettre dont on pouvait se servir contre lui-même, sir Richard, sans avoir recours à un glossaire pour l'expliquer. Il s'est servi de cette phraséologie astucieuse : "Assurément notre ami Cook doit faire quelque chose." Je prétends que c'est une phrase vraisemblable, dont on devait probablement se servir dans les circonstances dont on parle. Cette phrase, toutefois, exigeait une explication et elle eut l'explication, car lorsqu'on montra la lettre à M. Cook, celui-ci dit : "qu'est-ce que cela signifie ?" M. Cameron répondit : "cela signifie dix mille dollars. Versez dix mille dollars et vous avez la position de sénateur." La lettre a eu l'explication qu'elle exigeait. Maintenant, voyons ce que sir Richard dit lui-même à ce sujet. M. Blake, interrogeant sir Richard (pages 50 et 51 de la preuve) dit : "mais qu'avez-vous à dire relativement à une lettre que vous auriez donnée avec prière de la faire voir à M. Cook sans la lui remettre ?—R. Non, je ne me rappelle pas qu'aucune lettre ait été échangée entre moi et M. Cameron, et je ne crois pas, d'après certains faits survenus, que pareille lettre ait jamais existé."

Je dirai en premier lieu que c'est une dénégation bien molle pour un tel monsieur dans de telles circonstances. "Je ne me rappelle pas qu'aucune lettre ait été échangée entre moi et M. Cameron, et je ne crois pas, d'après certains faits survenus que pareille lettre ait jamais existé." Or ce qui s'est passé ici démontre certainement que la mémoire de sir Richard est excessivement défectueuse. Je dirais qu'elle est défectueuse à ce point que je pourrais la qualifier de quantité infime, brillante par son absence. Et dans le but de justifier ce que je dis ici je vais renvoyer les messieurs du comité, d'abord à la déclaration qu'il ne se rappelle pas qu'aucune lettre eût été échangée entre lui et M. Cameron relativement à l'affaire Cook. Il fit cette réponse au cours de la première partie de l'enquête ; mais hier, ces lettres dont

ANNEXE No 1

une de sir Richard Cartwright à M. Cameron et différentes autres de M. Cameron à sir Richard ont été produites, et les lettres de M. Cameron parlaient d'autres lettres de sir Richard, qui ne sont pas produites. De sorte que nous avons une correspondance quelque peu volumineuse entre sir Richard Cartwright et M. Cameron sur cette affaire, bien que sir Richard nous dise qu'il ne se rappelle pas qu'aucune lettre ait été échangée entre M. Cameron et lui. C'est donc un fait qui démontre que sa mémoire est une quantité infime. Et vous, messieurs du comité, vous rappellerez probablement qu'hier j'ai parlé d'un bon nombre de lettres de M. Cook à sir Richard, lettres qui avaient été mises en preuve, et comme sir Richard nous disait qu'il avait un système en vertu duquel il détruisait certaines de ces lettres et conservait certaines autres qu'il recevait, j'essayai de me faire expliquer le système et de savoir qu'est-ce qui déterminait la destruction de quelques-unes et la conservation d'autres, et pour tâcher d'atteindre ce but j'ai demandé des renseignements de huit lettres que j'avais déposées, huit lettres écrites par M. Cook à sir Richard et de quatre lettres par M. Cook à sir Richard et produites par son avocat; originaux produits par lui et déposés par son avocat pour lui, et il ne pouvait se rappeler aucune de celles déposées par nous; et quant à celles qu'il a déposées, il ne se rappelait aucunement qu'il en eût conservé. Encore sa mémoire est une quantité infime. Puis encore prenez son absence de mémoire sur l'entrevue qui a eu lieu entre lui et Graham Cameron. Il n'a pu dire sans éprouver de grandes difficultés combien il y avait eu d'entrevues. Finalement il arriva au chiffre trois. Il n'a pu nous dire où la première a eu lieu. Ce n'est qu'après avoir battu le buisson qu'il se rappela que ce fut dans le cabinet du solliciteur général, et même alors n'en était-il pas certain. Il n'était pas bien sûr quant à ceux qui assistaient à l'entrevue. Quant au temps qui s'est écoulé entre la première et la seconde entrevue, il a fini par nous dire qu'il s'était écoulé à peu près une semaine, et que, dans l'intervalle, M. Cameron était retourné chez lui, à Goderich. M. Cameron nous apprend que ceci n'est pas du tout exact. La première entrevue a eu lieu un certain jour, la seconde le lendemain, et M. Cameron est resté tout le temps. Je cite ces faits sans parler des diverses autres absences de mémoire. Tout cela suffit pour me justifier de dire que lorsque la mémoire de sir Richard vient en conflit avec celle de toute autre personne, la mémoire de sir Richard doit être tenue pour quantité négligeable. Revenant ensuite à ce que sir Richard Cartwright dit de la lettre qu'il a écrite à M. Cameron pour la montrer à M. Cook, il nous a d'abord fait cette dénégation craintive qu'il ne pense pas que pareille lettre existe. Alors son avocat, n'étant pas satisfait de cela, lui donne un peu de vigueur et lui pose la question de la façon que voici à la page 57 du rapport :—

“Voici, prétend-on, les expressions exactes : ‘Assurément notre ami M. Cook doit faire quelque chose.’ Avez-vous jamais écrit une lettre où vous disiez quelque chose de ce genre ?”

Vous vous attendiez peut être que sir Richard eût répondu catégoriquement ; non, jamais ; mais il ne le dit pas. Il dit : “au meilleur de ma connaissance, ainsi que je l'ai dit, il n'y a pas eu, relativement à M. Cook, de communication entre M. Cameron et moi ; de même qu'il n'y a pas eu de communication du genre de celle que vous venez de lire.” Au meilleur de sa connaissance, or nous constatons que sa mémoire ne vaut rien sur ce point parce qu'ils ont eu entre eux toute une correspondance régulière à ce sujet. Toutelois son avocat n'est pas satisfait. Ce n'est pas une dénégation assez énergique, et l'avocat lui pose la question que voici : “puis l'on prétend que M. Cameron a dit que ‘faire quelque chose’ signifiait qu'il serait tenu de verser la somme de dix mille dollars.” Mais examinez bien comment la question se termine : “Avez-vous jamais fait comprendre à M. Cameron que c'était-là ce qu'on devait dire ?” Et sir Richard de répondre : “Catégoriquement, non.” Personne ne l'en a jamais accusé. On lui demande : “l'on prétend que M. Cameron a dit que ‘faire quelque chose’ signifiait qu'il serait tenu de verser dix mille dollars.” Sir Richard répondit non, qu'il n'a pas dit à M. Cameron de dire cela ; il dit que jamais rien de tel n'a eu lieu. Mais M. Cameron n'était pas un niais. Il comprenait tout aussi bien un clin-d'œil qu'un signe. Il savait comment interpréter cette lettre quand on la lui remit et qu'elle disait : “Assurément notre ami Cook doit faire quelque

chose." M. Cameron n'avait pas besoin d'interprétation; il avait discuté l'affaire avec sir Richard. Il connaissait le rôle qu'il avait à jouer. Et je comprends parfaitement que sir Richard Cartwright était justifiable de dire, la première fois qu'il osa se prononcer hardiment d'une manière affirmative ou négative; catégoriquement non, je n'ai jamais rien dit de pareille à M. Cameron." Je le crois parfaitement. Toutefois, c'est la première fois que dans tout son interrogatoire, sir Richard ait osé dire quoi que ce soit, affirmativement ou négativement d'une façon ouverte et hardie et il y a été amené par son avocat. Ceci eut apparemment l'effet d'un tonique spinal chez sir Richard, car après cela il y mit suffisamment d'emphase pour satisfaire même son avocat.

Puis pour revenir à ce que raconte M. Cook de ce qui a eu lieu à la gare Union, car c'était tout simplement un petit voyage pour expliquer la lettre qu'on lui a fait voir, M. Cook dit que lorsque M. Cameron lui fit cette proposition à la gare Union il s'y refusa. Il dit: "j'étais très indigné; je dis que je ne donnerais pas un sou: que j'avais servi le parti assez longtemps pour avoir une position et que je ne donnerais pas un sou pour cette position ou pour aucune autre." Puis il raconte que jusque là ils étaient restés assis dans le restaurant. Ils sont ensuite sortis sur le quai de la gare et voici ce que M. Cook dit de ce qui s'est passé là: "nous nous rendîmes alors sur le quai de la gare et avant qu'il ne montât dans le train nous parlions assez haut. J'étais considérablement excité, et il me demanda de parler bas, de crainte que quelqu'un n'entendit ce que nous avions à dire." Voilà l'exposé que fait M. Cook de ce qui s'est passé là. Il était excité, parlant haut et M. Cameron lui dit: parlez bas, les gens vont entendre ce que nous disons. Nous avons pu, heureusement, déposer hier une lettre que M. Cameron écrivait à sir Richard et dans laquelle il donne son histoire de cette entrevue même. Naturellement il ne dit pas: j'ai demandé un pot de de vin, mais il dit le reste. On trouvera cette pièce sous le n° 44, en date du 5 octobre 1896. L'entrevue eut lieu le 2 octobre. M. Cameron était allé de Toronto à Goderich, et le 5, écrivant de Goderich à sir Richard, à Ottawa, il dit: "J'ai eu avec la personne que vous nommez dans votre lettre." Remarquez bien: "avec la personne que vous nommez dans votre lettre"—"une entrevue d'une heure, à Toronto, en retournant chez moi. J'ai trouvé l'individu dans une grande indignation, menaçant de démolir le gouvernement local ainsi que le gouvernement fédéral." Puis il y a un passage qui n'est pas pertinent. "Il se calma quelque peu vers la fin de l'entrevue, tout en étant encore très indigné. Si j'étais de vous je ne ferais rien dans cette affaire pour le moment. Plus tard les choses pourront peut-être prendre une bonne tournure." Prenez patience et les choses s'arrangeront bien, voilà l'idée. Examinons maintenant quelques-unes des phrases de cette lettre, parce que je les tiens pour absolument malheureuses. En premier lieu il dit: "J'ai eu une entrevue avec la personne que vous nommez dans votre lettre." Sir Richard admet que la personne dont il est ici question est M. Cook. Or que le est la lettre dans laquelle M. Cook est nommé et dont parle ici M. Cameron? Il n'y a dans toute la preuve, qu'une seule lettre qui s'ajuste à cela. Il n'est question, soit par M. Cook ou par sir Richard, que d'une seule lettre qui puisse être la lettre mentionnée dans la communication de M. Cameron et que M. Cameron a montrée à M. Cook sur le quai de la gare Union. C'est la seule lettre mentionnée dans toute l'affaire qui puisse être la lettre mentionnée ici. Et veuillez bien vous le rappeler, cette lettre de M. Cameron n'est écrite que trois jours après l'entrevue de la gare Union, soit, disons-nous, cinq jours après que sir Richard eût écrit à M. Cameron la lettre que celui-ci a montrée à M. Cook. Naturellement c'est la lettre en question; c'est la seule possible. Et de plus cette lettre de M. Cameron que je viens de lire et à l'adresse de sir Richard, démontre que M. Cameron travaillait M. Cook avec l'approbation de sir Richard. Il rapporte progrès, pas beaucoup il est vrai—mais il dit: ayez patience et la chose s'arrangera avec le temps.

Voyons maintenant ce qu'en pense sir Richard. Nous allons constater cela aussi par une des lettres déposées hier, pièce n° 53. La lettre du 6 octobre, c'est-à-dire le lendemain de celle que M. Cameron écrivait de Goderich, donne la réponse. Il dit: "l'état d'esprit de votre ami ne s'accorde pas parfaitement avec l'idée que vous m'exprimiez quand vous me disiez qu'il avait quitté Ottawa tout plein de con-

ANNEXE No 1

fiance." Et remarquez bien cette phrase: "Cela me paraît." "Cela me paraît plutôt comme s'il avait rencontré une difficulté à l'endroit où vous vous êtes primitivement adressé. C'est très malheureux tout de même, car je doute si l'affaire peut rester en suspens beaucoup plus longtemps." Or peut-il y avoir une indication plus simple que cela? A-t-on besoin de lire entre les lignes pour comprendre? "Cela me paraît plutôt comme s'il avait rencontré une difficulté à l'endroit où vous vous êtes primitivement adressé." Quel endroit?

Puis continuant de parler de l'entrevue de la gare Union, on demanda à M. Cook au sujet de la lettre qu'on lui fit voir: de qui était l'écriture? Et il répond: "de sir Richard Cartwright. La lettre était écrite de sa main. M. Cameron me demanda de le rencontrer à son retour." Précisément ce qu'il devait dire, car M. Cameron dit dans sa lettre à sir Richard, attendez, ayez patience, la chose prendra une meilleure tournure avec le temps. Il dit: "je retourne à Ottawa la semaine prochaine, et si vous voulez me rencontrer au Rossin House, peut-être serez-vous dans un meilleur état d'esprit, de meilleure humeur et nous discuterons la question." M. Cameron n'avait pas perdu courage; il pensait qu'il pouvait encore obtenir dix mille dollars. M. Cook dit qu'il demanda qu'on lui laissât garder la lettre, mais M. Cameron répondit: "non, j'ai instruction de ne pas m'en déposséder."

Après ce que vient de dire M. Cook, à savoir, qu'à son retour il serait peut-être de meilleure humeur, ce qui s'accorde avec ce que M. Cameron écrivit à sir Richard, suivit l'entrevue entre M. Cook et M. Cameron au Rossin House. Nous ne pouvons fixer exactement la date de cette entrevue, mais c'est à peu près une semaine après l'entrevue de la gare Union. A son entrevue au Rossin House M. Cook n'était pas seul avec M. Cameron, nous voyons que M. Biggs y assistait et M. Cook nous dit qu'il présenta M. Biggs à M. Cameron en disant: "maintenant, Cameron, ne craignez pas de parler en présence de M. Biggs; il est mon avocat." M. Cook dit que M. Cameron parla très librement et répéta ce qu'il avait dit à la gare: "j'ai refusé de l'acheter."

Voyons maintenant ce que M. Biggs en dit. Vous admettez avec moi, je crois, vous qui avez entendu sa déposition ou vous qui la lisez; que M. Biggs n'était pas, dans les circonstances, disposé à rendre plus que justice à M. Cook. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, M. Biggs était plutôt disposé à donner un coup d'épaule à la défense. C'est ce qu'on peut raisonnablement en déduire de la lecture de la déposition. Voyons donc ce que M. Biggs dit de l'entrevue au Rossin House. En thèse générale, le témoignage de M. Biggs est une confirmation complète de tout ce que M. Cook dit de l'entrevue. Avant l'entrevue M. Cook avait fait part à M. Biggs de ce qui s'était déjà passé entre M. Cameron et M. Cook; et à la page 74 du rapport vous verrez ce que M. Biggs dit des confidences de M. Cook à ce sujet:—

"Q. Vous a-t-il dit ce qui s'était passé lorsqu'il l'a rencontré à la gare Union?—R. Il me l'a dit à un moment quelconque avant ou après.

"Q. Que vous a-t-il dit à cet égard?—R. Il m'a dit que M. Cameron lui avait demandé de souscrire au fonds du parti et qu'il avait refusé; je pense qu'il a parlé d'une somme de dix mille dollars. Je pense que c'est la somme que M. Cook a mentionnée."

Je vous demande de garder mémoire de ces deux déclarations, à savoir: que M. Cook avait refusé de verser l'argent, et que la somme de dix mille dollars était le montant demandé. Je vous le demande, d'abord, parce que M. Biggs le répète ici plusieurs fois et en second lieu, parce qu'un peu plus loin il nie entièrement que M. Cook lui ait jamais dit qu'il avait refusé de payer comme il nie entièrement que M. Cook lui ait mentionné la somme de dix mille dollars. Toutefois nous constatons ici que M. Cook lui avait rapporté l'entrevue et qu'il lui avait dit qu'il avait refusé de verser l'argent et que la somme demandée était dix mille dollars. Puis on demande à M. Biggs:—

"Q. M. Cook vous a dit qu'il avait vu M. Cameron, et que M. Cameron voulait le faire souscrire au fonds du parti, et vous pensez que dix mille dollars était la somme?

—R. Je pense qu'il m'a dit que M. Cameron voulait lui faire souscrire dix mille dollars.

"Q. Et que s'il souscrivait il serait nommé sénateur?—R. Je ne pense pas qu'il m'ait dit cela.

“Q. Vous ne pensez pas qu'il se soit exprimé ainsi, mais vous avez conclu que l'un était en considération de l'autre?—R. Non, je ne le pense pas. Vous pouvez tirer vos propres conclusions. Je ne pense pas qu'il m'ait dit cela. Mais il m'a dit que Cameron voulait le faire souscrire dix mille dollars au fonds.

“Q. Et c'était alors qu'on discutait l'affaire au Sénat?—R. Oui, je savais cela.

“Q. Et c'est relativement à cette discussion qu'il a dit que Cameron voulait lui faire souscrire dix mille dollars au fonds du parti et vous a dit qu'il avait refusé?—R. Oui.”

Nous allons maintenant suivre ce que dit M. Biggs de ce qui s'est passé lorsqu'ils allèrent au Rossin House rencontrer M. Cameron, après que M. Biggs eût eu cette conversation préliminaire, après que M. Cook lui eût dit ce qui s'était passé à la gare Union. M. Biggs nous dit alors ce qui s'est passé au Rossin House. Il dit avoir demandé à M. Cameron: “quelle difficulté y a-t-il à l'égard de cette position de sénateur? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir la position de sénateur pour M. Cook.” Un peu plus tard M. Cameron fit cette observation: “Bien, vous savez que M. Cook n'a pas fait pour le parti ce qu'il dit avoir fait. Un peu plus loin, M. Cameron ajoute: “je désire vous dire, le fait est que M. Cook a toujours dépensé son argent pour lui-même.” Puis plus loin encore, M. Cameron dit: “je ne puis rien faire pour lui. Je ne puis faire valoir ses titres. Pourquoi ne peut-il pas montrer sa fidélité en souscrivant?” Voilà la clef; c'est le ton qui domine d'un bout à l'autre; voilà que la chose surnage encore; parlant à M. Biggs, au Rossin House, M. Cameron dit: pourquoi ne peut-il pas montrer sa fidélité en souscrivant; et un peu plus loin, au cours de l'entrevue M. Cameron dit: “s'il avait une bonne cause, s'il était prouvé qu'il en fût digne, il aurait une meilleure chance de succès; mais il y a tant d'aspirants, et il devrait faire ce qu'il faut.” Or nous savons ce que M. Cameron entend par ‘faire ce qu'il faut.’ Il nous l'a expliqué. Cela veut dire souscrire au fonds du parti.

Je ne sache pas que ce témoignage demande d'être corroboré. Il est déjà corroboré. Nous avons d'abord le témoignage de M. Cook même. Nous avons ces lettres qui suffiraient d'elle-mêmes pour corroborer tout ce qu'il a dit. Nous avons M. Biggs qui corrobore ce qui a eu lieu au Rossin House, et nous avons encore le témoignage de M. Frank McDonald qui est une autre corroboration. M. Frank McDonald est le gendre de M. Cook, et en 1897 il était à Goderich par affaire. Se trouvant donc là par affaire et étant ami de la famille Cameron il passa chez elle l'après-midi et la soirée; et pendant qu'ils étaient à fumer dans la serre, M. McDonald se plaignit à M. Cameron de ce que le parti n'avait pas bien traité son beau-père, et après avoir formulé cette plainte M. McDonald continue son témoignage à la page 50:—

M. Cameron continua: “naturellement, vous savez tout ce qui en est. Vous savez que s'il eut payé les dix mille dollars en question il aurait été nommé. Son élection a dû lui coûter six ou huit mille dollars, et même eût-il été élu, cela n'aurait été que pour la durée du parlement, et c'est une grande folie de sa part de ne pas avoir donné la somme.”

La preuve corroborante n'était pas nécessaire. Nous avons entassé corroboration sur corroboration, et je vous cite ceci par dessus le marché.

Puis nous arrivons à ce que j'appelle l'épisode de la loi criminelle entre M. Cook et Biggs; voyons d'abord ce que M. Cook dit de cette épisode. M. Cook dit que revenant de l'entrevue du Rossin House, le même soir, M. Biggs lui demanda de passer à son bureau le lendemain. Leurs bureaux étaient dans le même édifice. De sorte que le lendemain matin M. Cook alla au bureau de M. Biggs qui dit à M. Cook quand celui-ci entra: “vous avez ces gens là en votre puissance maintenant, et vous pouvez faire selon vos droits? On demande! “qui sont ces gens-là” et M. Cook répond (page) “Il voulait dire le gouvernement.” Or M. Biggs donne sa version de cette même entrevue aux pages 68 et 69.

Je ferai remarquer ici que M. Cook fixe définitivement la date de cette entrevue et il nous cite l'incident qui lui permet de la fixer, elle a eu lieu le lendemain matin de l'entrevue du Rossin House, et elle a eu lieu parce qu'en s'en retournant chez eux, Biggs demanda à Cook de passer à son bureau. Nous voyons que Biggs ne peut fixer la date. Voyons ce qui, d'après lui, s'est passé à cette entrevue quand il fut mention du code criminel.

ANNEXE No 1

L'honorable M. LANDRY :—Cela devait être vers le 10 octobre.

M. MARSH :—Vers cette date là. Tout ce que nous savons c'est que l'entrevue de la gare Union eut lieu le 2 octobre et une semaine ou dix jours après celle du Rossin House. Aux pages 75 et 76, M. Biggs rend compte de cette entrevue. Il dit :—

“Q. Que vous a-t-il dit quand il vous a dit que Cameron voulait une souscription de dix mille piastres pour le fonds du parti? Que lui avez-vous conseillé de faire? De ne pas la donner ou vous a-t-il demandé votre avis?—R. Si je me rappelle bien l'incident s'est passé comme ceci: il est venu une fois à mon bureau me dire qu'ils voulaient avoir une souscription, ou plutôt qu'ils voulaient lui faire souscrire tant et qu'il aurait la position de sénateur. Bien, pouvaient-ils faire cela? Il n'a pas donné de noms; je pris le statut et lui lus les articles du code criminel touchant le trafic des charges publiques, et je lui dis que je croyais bien que celui qui de bonne foi et honnêtement, souscrivait sans dessin ou fraude, pouvait le faire, mais que celui qui le faisait tout simplement pour cacher l'achat d'une charge, cet acte était criminel.

“Q. Pourquoi auriez-vous fait cela, attendu que, quant à lui, il vous avait dit qu'il avait refusé de le faire? Il vous avait dit qu'il voulait avoir dix mille dollars et en même temps qu'il avait refusé de les donner?—R. Je l'ai fait à la suite de ce qu'il me demandait.

“Q. Il vous a dit qu'on l'avait approché et qu'on lui avait demandé de souscrire dix mille dollars au fonds du parti et qu'il avait refusé?—R. Je n'ai pas dit qu'il me l'avait dit. Je ne pense pas qu'il m'ait dit qu'on lui avait demandé de souscrire dix mille dollars dans le temps. Il m'a dit qu'on lui avait demandé de souscrire.”

J'ai déjà lu au comité qu'il a dit trois ou quatre fois que Cook lui avait dit qu'on lui avait demandé de souscrire, qu'il avait mentionné la somme et que Cook avait refusé, mais lorsqu'il voit où cela le conduirait, M. Biggs nous déclare qu'on ne lui avait jamais dit que Cook avait refusé, ou la somme qu'on avait demandé à Cook de souscrire. Un peu plus loin à la page

“Q. Quand il vous a dit que Cameron lui avait demandé de souscrire au fonds du parti, il vous a dit en même temps qu'il avait refusé de souscrire?—R. Je ne connais pas cela.”

On pourrait peut-être croire que M. Biggs parlait ici de quelqu'autre circonstance et non pas de celle où M. Cook lui dit, de fait, la somme qu'on lui avait demandé de souscrire et l'attitude qu'il avait prise; mais remarquez la façon dont la question est posée ici, et qui enlève toute raison d'être à cette prétention. Voici la question :

“Q. Quand il vous a dit que Cameron lui avait demandé de souscrire au fonds du parti il vous a dit en même temps qu'il avait refusé de souscrire?—R. Je ne connais pas cela.

“Q. Vous a-t-il dit qu'il avait refusé?—C. Il ne m'a pas dit qu'il avait refusé.”

Deux ou trois pages avant cela, il nous dit trois ou quatre fois que Cook lui a dit qu'il avait refusé et que Cook lui a dit la somme qu'il avait refusé de donner. Plus loin à la page 76 on lui pose ces questions :

“Q. Et je suppose que vous lui avez dit que le trafic des charges publiques ou même une négociation à cet égard serait un crime aux termes de la loi?—R. Je pense le lui avoir dit, je n'en suis pas sûr.

“Q. Savez-vous quand c'était?—R. Je ne puis dire la date.

“Q. Etait-ce avant ou après que vous avez vu M. Cameron?—R. Je suis sous l'impression que c'est avant d'avoir vu M. Cameron.

“Q. Ce n'est qu'une impression?—R. Je pense que c'est avant, mais je n'ai pas prêté d'attention aux dates.

“Q. Vous le pensez, mais votre mémoire n'est pas suffisamment fidèle pour vous permettre de le jurer comme fait positif?—R. Je ne pourrais loger toutes ces choses dans ma mémoire.

“Q. Vous ne pourriez le jurer positivement?—R. Non, mais je pense que c'était avant.”

Nous voyons là que M. Biggs ne peut fixer la date de l'épisode de la loi criminelle. Nous constatons que M. Cook la fixe et qu'il en donne la raison, raison qui portera qui que ce soit à croire que la date fixée est la date exacte.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Puis nous arrivons à ce que j'oserais appeler la suggestion sournoise de M. Biggs, que vous trouvez énoncée à la page . Elle a été provoquée d'une façon particulière. Il y a eu, hier, ici, une légère discussion sur la question de savoir comment cette suggestion de M. Biggs quant à ce que M. C. Cameron ferait de ces fonds, était venu devant le comité. Voici comment elle a été provoquée. M. Blake à la page

parlant de l'interrogatoire en chef de M. Biggs, dit :

“ Q. Et puis vous avez dit : Je pensais que M. Cameron courait le risque. Je ne croyais pas que le versement d'une somme de \$10,000 pût faire ou non une différence à l'égard de la position de sénateur.”

J'ai l'honneur de faire remarquer au comité que Biggs n'avait jamais dit cela dans sa déposition et à l'appui de ce que je dis, je renvoie le comité aux pages 78 et 79 où vous trouverez exactement ce qu'il a dit. A la page 78 M. Biggs dit : “ je dis quelle garantie aurait-il ? Il répliqua : Oh ! bien, il lui faudrait courir le risque. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour lui, je fais pour ainsi dire de sa cause la mienne.”

Cook aurait à courir le risque, non pas Cameron. Puis à la page 79, Biggs dit encore : “ D'après ce que je savais, et les impressions que m'avait laissées M. Cameron, je ne pensais pas que la question de souscription importait beaucoup. Je ne pensais point que M. Cameron était autorisé de faire quoi que ce soit. Je pensais qu'il se risquait à tout hasard.”

Il courrait le risque, non pas Cameron, mais bien celui dont il est fait mention à la page précédente ; c'est-à-dire que Cook courait le risque. M. Cameron, déclare M. Biggs, avait dit à celui-ci : “ Cook devra courir le risque,” et de sorte que dans toute cette discussion de risque il s'agissait de Cook et non pas de Cameron. Mais on pose à M. Biggs la question que voici :

Q. Et vous avez dit : “ Je croyais que M. Cameron courait le risque ? — ” et M. Biggs suivit la balle au bond, et répond : “ C'est l'idée que j'en ai eue, j'ai pensé qu'il courait le risque,” s'accrochant immédiatement à la suggestion touchant Cameron, à savoir que c'était Cameron qui courait le risque. A la page suivante, page 82, on lui demande : “ Il (Cameron) travaillait pour son compte ? ” Et la réponse : “ C'est ce que j'ai cru.” Voyons comment M. Biggs développa cette idée que Cameron allait mettre ce *boodle* dans sa poche. M. Biggs nous dit que, quand ils quittèrent Cameron (page 82) au Rossin House et en revenant chez eux il dit à M. Cook : “ pensez-vous que si M. C. Cameron touchait \$10,000, êtes-vous assez fou pour penser que le parti en verrait jamais la couleur, et il me dit qu'il ne le croyait pas et je ne le croyais pas non plus.” Un peu plus loin il dit : “ je croyais moi-même et j'en fis la remarque, je crois, au cours de la conversation, que probablement il mettrait une couple de mille dollars pour aller dire ensuite que c'est ce qu'il pouvait faire de mieux et ajouter : ne pouvez-vous pas faire quelque chose pour lui ? ” Et un peu plus bas Biggs ajoute : “ Je ne veux pas dire que ceci est exact. J'ai donné mes propres conclusions. Toute l'affaire semble n'être que la propre idée personnelle de Biggs. C'était Biggs qui en mesurait un autre à son aune. C'était Biggs qui appréciait le caractère d'un autre homme et le mesurait à l'aide de son propre code moral. Or comme preuve que je ne suis pas injuste envers M. Biggs en disant cela, je vous renvoie à la page 86 de la preuve, où l'on pose à M. Biggs la question que voici :

“ Q. Rien de ce qu'il a dit vous porterait à croire qu'il le mettrait dans sa poche ? — R. Rien de ce qu'il a dit me porterait à croire que c'était pour sa bourse.”

Plus loin on lui demande :

“ Vous venez de dire que vous pensiez que M. Cameron avait besoin d'argent pour son usage personnel. Vous avez dit : “ c'est en partie ce que j'ai pensé.” — R. Oui, il y a du vrai là dedans. Je me suis fait comme une vague idée qu'il donnerait une faible partie de l'argent au parti et garderait le reste pour dire ensuite : “ J'ai mille dollars ne pouvez-vous pas faire quelque chose ? ” C'est ce que j'ai pensé. Je n'ai pas pensé qu'il mettrait le tout dans sa poche. J'ai pensé qu'il pourrait partager.

Q. Vous vouliez une garantie pour le reste ? — R. Nous voulions une position de sénateur. C'est tout ce que nous voulions. Je ne savais pas du tout ce qu'allait faire Cameron.

ANNEXE No 1

Je pense que ceci me justifie de dire ce que j'ai dit, à savoir que toute la chose émanait du cerveau de Biggs, il appréciait l'honneur d'un autre par l'honneur, si l'on peut l'appeler ainsi, qui le guide lui-même. Voyons ce que M. Cook dit de cette singulière suggestion. A la page 40 nous voyons qu'il est contre-interrogé sur cette affaire, une espèce d'escarmouche préliminaire avant l'interrogatoire de Biggs. Voici les questions qui lui sont posées.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un que vous ne croyiez pas que Cameron était fondé de pouvoir d'Ottawa et qu'il voulait l'argent pour son usage personnel?—R. Non, je n'ai pas dit cela.

Un peu plus loin on lui demande :

Q. Je vous demande de nouveau si, ce soir là même, vous n'avez pas dit : "Je ne crois pas que Cameron ait des instructions d'Ottawa et je crois qu'il veut cet argent pour son usage personnel"?—R. Je n'aurais pu le dire en présence de cette lettre.

Une meilleure réponse pouvait-elle se donner? Il avait vu la lettre de sir Richard Cartwright à M. Cameron que celui-ci lui avait fait voir, et quand on lui demande s'il n'a pas fait cette réflexion, il répond : Je n'aurais pas pu le dire en face de la lettre. Puis après que Biggs eût donné son témoignage dans lequel il relate la conversation dans laquelle cette suggestion sommaire est glissée, Cook est rappelé, et, à la page 88, on lui demande : "A un moment quelconque a-t-il été dit entre vous et M. Biggs que M. Cameron mettrait cet argent, une partie quelconque de l'argent dans sa poche?" Et la réponse est : "Non."

Je vais ensuite attirer votre attention sur la pièce n° 50, déposée hier ; c'est une lettre de M. Cameron à sir Richard Cartwright, en date du 16 novembre 1896. Elle invite d'abord sir Richard à venir à Goderich, puis elle dit : "quant à l'affaire particulière que vous connaissez nous en parlerons quand vous viendrez. Je suis encore du même avis qu'à la fin de la session et je me propose d'agir en conséquence." Or quant à savoir ce qu'était cet avis, nous le verrons par la lettre de M. Cameron à sir Richard, déposée sous le n° 51 et en date du 27 novembre 1896. Dans cette lettre il dit : "je refuse particulièrement d'ouvrir des négociations avec l'homme de Toronto. C'était sa propre proposition et quand l'affaire atteignit une phase aiguë, il recula. Ceci clot la chose quant à moi."

Mais sir Richard n'est pas sûr si cette lettre se rapporte ou non à Cook. Il ne se rappelle pas bien si Cook était "l'homme de Toronto," attendu qu'ils avaient plusieurs hommes à Toronto. D'abord quand M. Ritchie lui demande si cela se rapportait à Cook, sir Richard déclare positivement que cela ne se rapportait pas à M. Cook, mais bien à un autre monsieur, et il a refusé de nous donner des détails, il a refusé, de nous dire quoi que ce soit qui pût nous permettre de juger si sa mémoire valait mieux dans ce cas-ci que dans nombre d'autres cas où elle s'est trouvée nulle. Plus tard, au cours de son interrogatoire sur cette lettre, on lui demande si elle se rapportait à M. Cook, or voici que l'effet de son tonique a cessé, et il répond : "Je ne le pense pas." Il n'est plus aussi catégorique que la première fois. Plus tard on lui pose la même question et il dit : "je ne jurerais pas que cela ne se rapportait pas à M. Cook." De sorte que nous sommes donc arrivés au point que nous ne savons pas si la lettre se rapporte ou non à M. Cook. Mais cela ne fait pas une ombre de différence que la lettre s'y rapporte ou non. Cela démontre évidemment que le témoignage rendu, à cette phase, par sir Richard était un exemple très prononcé de ce que nous pouvons justement appeler battre le buisson. Il y a cependant, une chose certaine ; sir Richard est certain d'une chose c'est que, que cette lettre se rapportât ou non à M. Cook, de fait elle avait trait à une position de sénateur. Il se le rappelle bien, de même qu'il se rappelle que Cameron négociait avec la personne en question qui désirait cette position de sénateur ; et sa seule difficulté se trouve dans la richesse des aspirants qu'ils avaient à Toronto et avec lesquels Cameron négociait, il ne peut guère indiquer celui dont parlait la lettre. Puis il y a aussi une autre chose évidente, c'est que cet aspirant-sénateur, que ce fût M. Cook ou un des nombreux autres postulants, n'était pas disposé à se soumettre aux conditions qu'ils voulaient lui imposer. Ce n'était pas un cadeau de Noël qu'on lui faisait, et il est clair qu'il ne voulait pas se soumettre aux conditions, car quand la chose arriva au moment critique,

1 EDOUARD VII, A. 1901

“ il recula. ” D'ordinaire les gens ne refusent pas ces petits cadeaux de Noël à moins qu'ils ne soient accompagnés de conditions onéreuses ; et, évidemment il n'était pas disposé à accepter les conditions onéreuses dans le cas actuel, que ce fût M. Cook ou l'autre monsieur. La lettre est aussi importante sous un autre rapport. Nous avons déjà vu, par la correspondance dont j'ai parlé, que M. Cameron était l'agent accrédité de sir Richard. Nous le voyons par sa propre correspondance, la correspondance entre sir Richard et M. Cameron, la correspondance échangée de l'un à l'autre. Cameron était l'agent accrédité pour traiter avec Cook à l'endroit des positions de sénateur. Si l'idée de sir Richard relativement à cette lettre est exacte, ne sachant pas si elle se rapporte à Cook ou à un des nombreux aspirants ; si son idée est exacte, à savoir qu'elle ne se rapportait pas à M. Cook mais bien à une autre personne, alors il semblerait que M. Cameron était une espèce d'agent général chargé de voir à la disposition des positions de sénateur et si l'idée de sir Richard est exacte elle ne fait que fortifier notre cause. Jusque là, jusqu'à ce que sir Richard eût donné son opinion que cette lettre se rapportait à une autre personne et non pas à M. Cook, nous n'avions pas de preuve que Cameron était l'agent accrédité chargé de traiter de la vente d'une position de sénateur avec tout autre que Cook, mais, nous constatons, maintenant, qu'il est, comme je le dis, une espèce d'agent général pour ce genre de choses ; puis encore, si cette idée est exacte, il semblerait qu'ils étaient deux, Cameron et un autre, et que ni à l'un ni à l'autre la condition qui accompagnait la position de sénateur n'était acceptable.

La lettre sur laquelle je vais ensuite attirer l'attention du comité est celle de M. Cameron, produite sous le n° 9 et en date du 30 septembre 1897. C'est l'original de M. Cameron à M. Cook. Il dit :—

“ Vous vous rappellerez peut-être que, il n'y a pas très longtemps j'ai fait valoir de toutes mes forces auprès du gouvernement vos titres à la position que vous demandez. J'ai supposé à un certain moment que l'affaire était toute arrangée. Cependant j'ai été désappointé. Vous aviez les cartes en mains. Vous avez refusé de les jouer et vous avez perdu la partie. J'ai juré alors que je n'interviendrais plus dans les affaires du gouvernement, et je ne le ferai pas. ”

Or en regard de toute la preuve sur laquelle j'ai attiré l'attention jusqu'ici, peut-il y avoir le moindre doute sur ce qu'étaient ces cartes que M. Cook avaient en mains et qu'est-ce que c'est qu'il a refusé de jouer et pourquoi il a perdu la partie ? En présence de la preuve sur laquelle j'ai déjà attiré l'attention, je crois qu'il est inutile pour moi de m'étendre davantage sur ce sujet. C'est précisément le genre de lettre que vous vous attendiez de voir écrire par un courtier en positions de sénateur, à l'homme de qui il a essayé d'obtenir l'argent et qui a refusé. Vous ne vous attendez pas de lui voir dire : “ vous n'avez pas mis l'argent et vous n'avez pu avoir la position de sénateur ; ” mais la chose est expliquée dans un langage aussi claire que vous pouviez vous y attendre dans une lettre de ce genre ; et l'on n'a guère besoin de lire entre les lignes pour savoir quelle est la signification de cette lettre. Puis pour jeter un peu plus de lumière sur ce sujet, si besoin il y eût, voyons la lettre écrite par M. Cameron à sir Richard ce jour même. Si vous avez deux lettres écrites le même jour sur le même sujet par le même homme, il est tout probable qu'elles jetteront de la lumière l'une sur l'autre. Je renvoie le comité à ces deux lettres ; la pièce n° 52 écrite le même jour que l'autre, 30 septembre 1897, par M. Cameron à sir Richard. Il dit : “ J'ai reçu la lettre de () il y a un jour ou deux me priant vivement de vous écrire et de le recommander à la position de sénateur devenue vacante à la suite de l'acceptation par sir Oliver Mowat de la position de lieutenant-gouverneur de l'Ontario ”. Puis je passe certain détail peu important, Il continue ensuite : “ Je ne veux pas faire valoir les titres de () de préférence à ceux d'autres. ” Ce blanc ne signifie pas M. Cook—“ parce que, comme vous le savez, lorsqu'il s'est fait une vacance au Sénat, il n'y a pas très longtemps j'ai fortement favorisé les titres d'un autre homme, à certaines conditions ”. Nous allons voir incessamment que cet autre signifie nécessairement M. Cook, et il fit valoir les titres de Cook à certaines conditions. Sa lettre continue : “ la chose manqua et je jurai que je ne me mêlerais plus jamais d'une affaire de ce genre ; employant la même phraséologie que dans sa lettre à Cook : “ Je puis vous dire qu'hier j'ai reçu du même

ANNEXE No 1

homme une lettre me demandant avec force instances d'appuyer sa nomination auprès du gouvernement. J'ai refusé d'intervenir en sa faveur pour les raisons que vous connaissez bien. Il avait exprimé son refus d'intervenir dans la lettre que je vous ai lue tantôt et qui avait été écrite le même jour que sa lettre à sir Richard. Le refus d'intervenir est exprimé dans la lettre écrite le même jour par Cameron à Cook, et déposée ici sous le n° 9; puis il dit à sir Richard qu'il a refusé pour des raisons que "vous connaissez bien." Or quelles sont ces raisons? Il nous faut lire la lettre pour les trouver; nous y constatons que les raisons sont qu'il avait les cartes en mains, qu'il a refusé de les jouer et qu'il a perdu la partie. Ce sont là les raisons; les raisons qui sont bien connues de sir Richard. Il n'y a pas moyen d'en sortir. Nous avons l'interprétation de celui qui a écrit les deux lettres. Le même homme emploie l'expression. Il dit: "Je refuse d'intervenir pour les raisons que vous connaissez bien." Et le même jour, le même homme écrit la lettre en question à M. Cook et lui dit ses raisons: "vous aviez les cartes en mains, vous avez refusé de les jouer et vous avez perdu la partie": Voilà les raisons, bien connues de sir Richard, nous dit Cameron. Je prétends donc que ceci démontre clairement que les "conditions" dont parle la lettre de Cameron à sir Richard—il dit qu'il a fait valoir les titres de cet autre homme qui est évidemment Cook—il a fait valoir ses titres à de "certaines conditions". Ces conditions sont évidemment celles indiquées par l'autre lettre à Cook, dans laquelle il lui dit pourquoi il a perdu la partie. Les conditions étaient: verser de l'argent. Sir Richard nous donne une explication très boiteuse de ces conditions. Il dit qu'il pense que Cook n'était pas très bien en cour auprès du gouvernement d'Ontario, et que lui, sir Richard insistait à ce qu'avant que Cook obtînt la fonction de sénateur, il se rendit *persona grata* auprès de sir Oliver Mowat et du gouvernement d'Ontario. Ce n'est pas là l'espèce de condition dont parlait Cameron. Cameron ne s'inquiétait pas du gouvernement d'Ontario ou de sir Oliver Mowat. D'après les témoignages que nous avons et d'après toute la correspondance, il est très évident qu'il n'avait pas dans l'esprit de pareilles conditions, et ce n'est pas à une pareille condition qu'il songeait quand il a dit à sir Richard qu'il avait refusé d'intervenir pour des raisons qu'il connaissait bien. Cette explication boiteuse de sir Richard est par trop diaphane. C'est une de ces choses qui, comme vous l'entendez dire quelquefois, ne se tiennent pas debout, ne s'avalent pas, une de ces choses incroyable.

Je vais maintenant vous renvoyer à une entrevue que M. Cook a eu avec sir Richard Cartwright. A la page 9. Il nous dit qu'en décembre 1897 ou en mai 1898 il est venu à Ottawa et qu'il a vu sir Richard Cartwright à son bureau et qu'au moment où il allait sortir, il dit (et ce sont les mots dont il s'est servi): "A propos, sir Richard, Cameron m'a demandé \$10,000 pour l'une des autres positions, est-ce exact?" "Bien," dit sir Richard, "Cameron désirait avoir quelque argent pour l'usage du parti, et il a pris ce moyen pour l'obtenir. Il me parla ainsi—M. Cameron voulait avoir quelque argent pour le parti et il prenait ce moyen pour l'obtenir—ou quelque chose d'équivalent. C'est là le sens de ses paroles." Puis, nous voyons que M. Cook a été contre-interrogé sur ce point par M. Blake, à la page 14 et de nouveau, aux pages 43 et 44. Vous constaterez après examen du contre-interrogatoire que M. Blake n'a pas ébranlé d'un cheveu le témoignage de M. Cook. Il adhère à chaque déclaration importante qu'il a faite. Il n'y a eu que de simples modifications de phraséologie dans les trois ou quatre relations qu'il a faites de cette entrevue, de simples modifications de mots sans importance aucune; et, comme je l'ai déjà exprimé, ces simples changements de mots sont des indications qui porteraient plutôt à croire au témoignage d'un homme qui fait les changements de mots qu'au témoignage de celui qui le répéterait sans cesse comme s'il leût appris comme un perroquet. A la page 44, M. Cook, parlant de cette affaire dit:

"Vous savez, M. Blake, que je ne vais pas jurer tous et chacun des mots. Je n'ai pas l'habilité, vous l'avez peut-être, de retenir dans ma tête chaque mot qui se dit, les mots précis. Je n'ai pas cette habilité. D'autres témoins peuvent avoir cette grande habilité, moi, je ne l'ai pas. Je vais vous dire exactement le sens de ce qui a eu lieu dans cette circonstance et je le répéterai peut-être, comme le dit mon ami, en me servant d'une phraséologie différente."

De sorte que Cook ne prétend pas répéter exactement *verbatim et literatim* les mots qui ont été employés, mais il se sert de ces propres expressions : “ Je vous dis exactement le sens de ce qui a eu lieu dans cette circonstance.” Puis, encore, quand M. Cook est appelé en réplique, et après que sir Richard eût d’une certaine façon—façon que j’ai déjà indiquée—quand il eût donné une espèce de dénégation aux dires de M. Cook au sujet de l’entrevue, M. Cook est rappelé à la fin et on lui pose les questions que voici :

“ Q. Vous avez entendu la dénégation formelle de sir Richard, quant à l’entrevue à Ottawa?—R. Oui.

“ Q. En présence de cette dénégation qu’avez-vous à dire?—R. Qu’il fait erreur.

“ Q. Persistez-vous à dire ce que vous avez dit?—R. Je persiste dans chaque mot. Je pensais à une chose unique, et je suppose qu’il a une multitude de choses à faire, et cela a pu lui échapper. Je n’aimerais pas à dire que sir Richard a délibérément dit un mensonge; c’est l’explication que j’en donne.”

Or, comme je l’ai déjà dit au commencement de ma plaidoirie, nous avons par devers nous une telle preuve du manque de mémoire de Sir Richard, de son absence de mémoire, que chaque fois que sa mémoire vient en conflit avec la mémoire d’un autre, je prétends que nous sommes obligés de croire cet autre si l’histoire qu’il dit a même l’apparence d’être plausible.

Puis j’arrive à la lettre écrite par sir Richard à M. Cook, déposée sous le n° 17 et en date du 9 mars 1898, dans laquelle il dit :—

“ Mon cher Cook.—La vôtre du 3 m’est parvenue en retard. J’ai l’espoir de pouvoir clore l’affaire maintenant, mais je puis avoir besoin de vous voir d’abord. En cas je vous télégraphierai fixant le jour.”

Et l’on demande à sir Richard quelle était la signification de cette phrase : “ Je puis avoir besoin de vous voir d’abord ? ” Or, prise par elle-même sans aucune explication, sans égard à toute la preuve dont nous avons déjà parlé, c’est une phrase assez innocente, mais liée à ce que nous connaissons déjà, elle n’est pas aussi innocente qu’elle paraît l’être. Ainsi donc on demande à sir Richard quelle en était la signification, et, à la page 60 il dit : “ Je ne puis dire à cette date reculée ” Puis on lui demande :

“ Q. Vous ne savez pas si cette observation de votre part déterminait ou non une autre entrevue?—R. Je ne me rappelle pas, je ne le pense pas.

“ Q. Dites-vous qu’il n’y a pas eu d’entrevue subséquemment à cette lettre et conformément à cette observation?—R. Non, je ne dis pas cela, je ne puis dire s’il y a eu une entrevue ou non.”

C’est, je dirai, une réponse assez raisonnable à donner, après ce laps de temps, il ne pouvait dire quelle était la signification de cette phrase, mais dans une autre partie de sa déposition il tente, de fait, de nous dire ce qu’elle signifie, et c’est une de ces explications que personne n’accepte comme du domaine de la probabilité. Il nous dit que M. Cook s’était montré très violent de langage et violent dans le bureau de sir Richard. Il nous dit qu’il s’en est pas occupé, il connaît l’individu, mais que Cook s’était montré violent à l’extérieur et qu’il avait parlé d’une façon qui, croyait-il, pourrait préjudicier à ses chances d’obtenir une position de sénateur, et il voulait, peut-être, voir Cook pour le mettre en garde contre cette violence. Pourquoi n’aurait-il pas mis cela dans sa lettre si c’était là la seule chose ? “ Je puis avoir besoin de vous voir d’abord ” ; ceci veut dire : Je puis avoir besoin de vous voir au sujet de quelque chose que je ne puis écrire dans cette lettre. Cela ne signifie rien d’aussi inoffensif que ce qu’il dit, et qui pourrait parfaitement s’écrire dans une lettre. Il pouvait mettre Cook en garde contre sa violence de langage. L’explication dont je viens de parler, l’explication incroyablement de cette expression de sir Richard Cartwright se trouve à la page 66. Je prétends qu’en lisant son explication vous ne la trouverez pas du tout satisfaisante. Sir Richard n’est pas bien sûr s’il a vu M. Cook à la suite de cette réflexion, mais nous savons, toutefois, que peu après M. Preston, a, de fait vu M. Cook.

Mais avant d’arriver à cela je prendrai une autre lettre de sir Richard à M. Cook, déposée sous le n° 20 et en date du 25 juin 1898, dans laquelle il dit : “ J’ai combattu pour vous la semaine dernière mais je rencontre plus de difficultés que je

ANNEXE No 1

m'y attendais. En somme j'ai pensé qu'il serait mieux d'attendre un peu avant d'insister sur une décision. Je vous donnerai avis de ma prochaine visite à Toronto".

Or quelle est cette difficulté inattendue qui surgit tout à coup? Quelque chose de mystérieux qui entrave la nomination de M. Cook. Nous ne savons pas ce qu'était cette difficulté. Mais nous savons quand M. Preston rentre alors en scène pour essayer son habileté à l'affaire, et voir si un autre effort ne produira pas quelque chose de plus tangible que ce qu'on avait eu jusque là. Vous verrez que la relation que fait M. Cook de son entrevue avec Preston commence à la page 12 du document imprimé. A venir jusqu'à peu de temps avant cette entrevue, M. Preston avait été le bibliothécaire de la législature à Toronto, et il nous dit dans sa déposition que peu de temps avant il avait donné sa démission. Et, bien qu'il ne se serve pas de ces mots, nous pouvons raisonnablement dire qu'il était dans le temps un franc-tireur politique quand cette entrevue eut lieu. La date de cette entrevue est fixée par M. Hancock, teneur de livres aux bureaux de M. Cook, et qui la met à l'automne de 1898. Relativement à cette question de date, M. Preston a voulu donner le change. Il a essayé de nous mettre sur une fausse piste et de nous écarter de la question principale dont on doit s'enquérir ici, en nous dirigeant contre un moulin à vent. On ne peut guère douter que tout cela est ménagé pour produire de l'effet dans les gazettes et non pour l'effet que la chose pouvait produire sur le comité ici. Toutefois en présence de l'attitude prise par mon savant confrère, M. Blake, quand il refusa de se prêter à l'intrigue de M. Preston—l'expression est de moi et non de M. Blake—mais lorsqu'il refusa de prêter à l'intrigue de M. Preston, parce qu'il pense, comme il vous l'a dit, que ce serait donner une notoriété inconsidérée à une chose de peu d'importance, je crois que ceci va empêcher les gazettes de M. Preston de pouvoir en faire un capital.

M. Cook nous dit que, lorsque Preston entra dans son bureau, il le salua en disant: "bonjour M. le Sénateur". Il nous dit que Preston l'informa qu'il arrivait d'Ottawa et qu'il avait instruction de demander à M. Cook \$10,000 pour la position. Puis M. Cook continue, je cite ses propres paroles:—"Et il me dit que soit..... j'oublie s'il me dit le gouvernement ou sir Richard Cartwright, l'avait prié de venir me trouver. Je m'écriai que je ne lui donnerais point dix mille piastres, ni au gouvernement, ni à sir Richard Cartwright, ni à personne autre, pour un siège de sénateur. Il répliqua: "Eh bien, si vous ne le faites pas, vous ne serez point nommé. Ils désirent beaucoup vous assurer cette nomination; mais vous ne l'aurez que si vous versez les dix mille piastres. Vous êtes en état de payer la somme, et eux ont besoin d'argent pour les dépenses du parti." M. Cook nous dit que c'est à peu près le sujet principal de la conversation, et il sortit du bureau.

Voyons maintenant ce que Preston a à dire à cet égard, à la page 67 du rapport. Il admet qu'il a écrit à M. Cook la lettre qui se trouve à la page 46 et dans laquelle il dit:—

"Laissez-moi savoir dès que vous arriverez en ville. Je désire vous voir confidentiellement au sujet d'une affaire dans laquelle vous avez un intérêt politique intime".

Ceci n'est pas ce que Preston rapporte de l'affaire, mais ce que M. Cook en dit, au cours du contre-interrogatoire. Lors de son interrogatoire en chef M. Cook avait dit ce que j'ai déjà lu, et dans le contre-interrogatoire par M. Blake il répond ce qui se trouve aux pages 46 et 47. Dans ce contre-interrogatoire M. Cook réitère ce que j'ai déjà cité de son témoignage sur ce point et à la page 47 on lui demande: "Ne pouvez-vous pas vous rappeler s'il", à savoir si Preston a dit "Sir Richard Cartwright ou le gouvernement?—R. Non, je ne puis me le rappeler. C'est l'un ou l'autre. A mes yeux c'était à peu près la même chose".

Or, je désire vous renvoyer à ce qui va justifier M. Cook de dire qu'à ses yeux c'était à peu près la même chose, et, afin de justifier M. Cook de dire cela, je vous renvoie au témoignage de sir Wilfrid Laurier à la page 62.

Pour exposer la chose d'une manière générale, avant de lire la preuve ainsi que je vais le faire, sir Wilfrid Laurier y indique que ses collègues d'Ontario avaient de fait le pouvoir de faire les nominations aux fauteuils sénatoriaux d'Ontario quand ils étaient d'accord; de sorte que d'une manière générale ses collègues d'Ontario avaient

1 EDOUARD VII, A. 1901

juridiction sur l'affaire ; mais il distingue entre le patronage d'Ontario à l'endroit des positions de sénateur et le patronage dans le cas particulier qui nous occupe—c'est-à-dire l'affaire Cook,—il fait une distinction entre eux et il appert que quant au patronage d'Ontario généralement, ce patronage tombait dans le domaine de ses collègues d'Ontario, mais quant à l'affaire Cook, celle-là relevait de sir Richard. Je vais lire ce qu'il a dit en justification de ce qu'il vient d'énoncer :

“ Q. Dans une lettre produite hier, il est dit que sir Richard Cartwright était chargé de ces questions pour l'Ontario. Sir Richard avait-il une mission spéciale ? —R. M. Cook a vu sir Richard Cartwright, ainsi que sir Richard l'a dit il y a un instant, et m'a vu aussi plusieurs fois, et, chaque fois, je lui ai dit de voir mes collègues de l'Ontario et particulièrement sir Richard, qui, vu son ancienneté sur moi, était mon conseiller intime.

“ Q. Est-il vrai que sir Richard était chargé d'une façon spéciale des nominations de sénateurs pour l'Ontario ?—R. Non pas pour l'Ontario (faisant une distinction, comme vous voyez) ; j'ai dit à Cook à maintes reprises : “ Vous feriez mieux de voir mes collègues de l'Ontario, vous feriez mieux de voir sir Richard.”

Puis un peu plus bas, il dit :

“ Puis je reçus une lettre de M. Cook au mois de mars 1899. Je lui adressai la réponse que voici :

“ Mon cher Cook,—J'ai la vôtre d'hier au sujet de la position de sénateur. Je vais la remettre à mes collègues de l'Ontario, qui, comme vous le savez très bien, ont le premier mot à dire en cette affaire.” Puis au mois de juillet 1899, M. Cook m'écrivit une lettre dans laquelle il disait qu'il retirait sa demande, et je lui écrivis pour lui dire que sir Richard Cartwright avait en mains l'affaire dont il parlait.”

Je soumets que ceci justifie entièrement ce que j'ai dit, à savoir qu'on a fait une distinction entre le patronage d'Ontario à l'endroit des positions de sénateur généralement et le patronage à l'endroit de l'affaire Cook en particulier, et quant à l'affaire Cook en particulier, elle relevait spécialement de sir Richard, comme chose distincte de cette espèce de haute main et d'autorité que lui et ses collègues d'Ontario pouvaient avoir sur les positions de sénateurs d'Ontario généralement, et ceci justifie l'expression de M. Cook quand il dit que, lorsque Preston lui parlait, il n'a pas prêté beaucoup attention si Preston disait sir Richard ou le gouvernement, car pour lui c'est toute la même chose.

Puis pour arriver à “ l'homme à la machine ” même et savoir ce qu'il dit de l'entrevue avec M. Cook, je commence à la page 68, bien que ce ne soit pas le commencement de sa déposition. Je reviendrai plus tard au commencement. On demande donc à M. Preston :

“ Q. Voulez-vous nous dire qui vous avez vu à Ottawa ?—R. Je ne viens jamais à Ottawa sans voir sir Richard Cartwright.

“ Q. Avez-vous vu sir Richard cette fois-là ?—R. Oh, oui, j'en suis très convaincu.

“ Q. Avez-vous parlé de la nomination de M. Cook au Sénat ?—R. Non ; je n'en ai pas parlé.

“ Q. En avez-vous parlé de quelque façon que ce soit ?—R. J'en ai fait incidemment allusion à sir Richard, comme ceci : “ Que pensez-vous des chances de succès de notre ami Cook ” ? ”

C'est beaucoup admettre pour Preston. Il nous dit que lorsqu'il parlait à M. Cook, il badinait. Ainsi lorsqu'il parlait à sir Richard il a demandé : “ Que pensez-vous des chances de succès de notre ami Cook ” ?

Ce que dit M. Cook de cette entrevue avec Preston et de ce qui s'y est passé est corroboré, et fortement corroboré par le témoignage de son teneur de livres, Hancock. L'on a soulevé une objection à l'endroit de ce témoignage quand il a été entendu, alléguant que ce n'était pas une preuve qu'une cour de justice admettrait ; non seulement elle admettrait mais elle en subirait l'influence à un haut degré. Je comprends parfaitement qu'une preuve de la nature de celle qui a été offerte ici ne serait pas admise dans des circonstances différentes—c'est-à-dire : M. Hancock rapporte dans sa déposition ce que lui a dit M. Cook ou les expressions dont M. Cook s'est servi en lui parlant (à lui Hancock) quand Preston est sorti de la pièce. Or,

ANNEXE No 1

supposons que Preston aurait eu son entrevue avec M. Cook et qu'il eût quitté la pièce, et que le lendemain matin M. Cook serait venu lui dire : " Hancock que pensez-vous que cet individu Preston voulait faire ? Il voulait me faire acheter une position de sénateur pour \$10,000 ", on dirait que ce n'est pas une preuve : que M. Cook s'est retiré chez lui et a rêvé cela ; ce n'est pas une preuve. Voici ce qui s'est passé : Preston est entré dans le cabinet particulier de Cook ; le teneur de livres était dans la pièce extérieure. Preston et Cook ont conversé quelques instants dans le cabinet. M. Cook en sort avec M. Preston et M. Preston part. M. Cook est en colère et se retournant du côté de son teneur de livres, il dit : " Que pensez-vous de cette sacrée canaille de Preston ? " et le teneur de livres dit : " Qu'y a-t-il M. Cook ? " M. Cook reprend : " Il voulait me faire acheter une place de sénateur pour \$10,000. " Je dis que lorsqu'un homme se retourne pris ainsi de colère, sans avoir le temps de réfléchir, lorsqu'il se retourne instantanément, indigné et qu'il emploie une expression comme celle-là, cette expression comporte beaucoup plus vraisemblablement la vérité qu'un témoignage donné de sang froid. Je prétends que ce témoignage est une forte corroboration de la vérité de ce que dit M. Cook relativement à l'entrevue qu'il a eue avec M. Preston.

Puis nous revenons au commencement de la propre déposition de M. Preston, au cours de laquelle il prétend nous dire ce qui s'est passé à cette entrevue. Je vais la lire :

" Q. La question de la position de sénateur a-t-elle été le sujet de l'entretien dans le temps ? (C'est-à-dire lors de son entrevue avec M. Cook)—" R. En partie." Ceci est aussi près que vous puissiez vous attendre de voir Preston s'en approcher."

Q. Était-ce le but de votre visite ?—R. Oui.

Q. Vous n'aviez pas d'autre but que vous puissiez vous rappeler maintenant ?—R. Rien en particulier.

Q. Voulez-vous nous dire ce qui s'est passé entre vous et M. Cook cette fois-là ? R. Je crois pouvoir le faire en thèse générale. Je ne saurais être exactement certain de tous les détails de la conversation. Je me rappelle qu'immédiatement en entrant je lui dis d'un ton jovial : Bonjour M. le Sénateur, et nous nous sommes assis et avons causé quelque temps. Je lui dis ensuite : " je suis allé à Ottawa,—puis je crois que nous avons parlé d'une lettre que je lui avais écrite lui demandant de le voir.

Il nous fait donc un long discours sur dire comme il se fit qu'il eût cette entrevue et la conversation qu'il avait eue avant avec M. Cook, et comment ceci l'amena, pendant son séjour à Ottawa, à s'enquérir des chances de succès de M. Cook, et ainsi de suite. Plus loin il nous raconte ce qu'il prétend avoir dit à M. Cook. Il prétend avoir dit ceci :

" J'ai peut-être des nouvelles qui vous intéressent." " Puis nous procédâmes à discuter sa compétence d'une façon ou d'une autre, en partie sur le ton du badinage et en partie sur un ton sérieux." Quel farceur que M. Preston. " Je lui dis : je conclus du peu que j'ai appris que vous pouvez être nommé sénateur avec le temps, mais je doute beaucoup que vous le soyez présentement."

Et c'est là la communication urgente qu'il avait à faire ; il lui a fallu écrire une lettre pour fixer un rendez-vous au sujet d'une affaire importante pour venir dire à M. Cook, comme il le déclare : " J'ai entendu dire que vous serez peut-être nommé sénateur avec le temps, mais je doute beaucoup que vous le soyez maintenant." Est-ce que quelqu'un croit que c'était là le but de l'entrevue, ou que c'est là ce qui s'est passé à cette entrevue ! Personne ne le croirait en tenant compte des circonstances accessoires. Examinons ici un trait particulier. Cet individu, quand il a comparu à la barre des témoins, a constaté que personne ne le croyait. Il n'avait qu'à promener ses regards autour de la salle pour lire l'incrédulité sur tous les visages. Tout à coup une idée le frappe. Il regarde au bout de la table et y voit sir Mackenzie Bowell ; il a une inspiration et dit, parlant de M. Cook : " il a dit qu'il pouvait donner la colique à Mackenzie Bowell dans tous les cas. N'est-ce pas là un men-onge gratuit, effronté, impudent—effronté et impudent, et qui, conséquemment, caractérise l'homme qui l'a dit ? Il s'est trouvé pris dans un coin, a saisi cette inspiration du moment et lancé cette phrase ; personne dans cette pièce, j'ose dire, n'a cru que M. Cook ait jamais dit qu'il pouvait " donner la colique à Mackenzie

Bowell." Puis nous arrivons à une autre partie caractéristique du témoignage du même monsieur. On demande à M. Preston : vous ne lui avez pas dit que s'il obtenait la position pour \$10,000, il l'obtiendrait à un chiffre moindre que le prix fixé ? — R. Non ; je n'ai jamais entendu parler de quoi que ce soit dans ce genre."

"Q. Vous n'avez rien dit autre chose que votre recommandation de ne faire d'offre d'aucune sorte ?—R. Je l'ai mis sur ces gardes contre cela." Grands dieux ! Pensez-y donc ! W. T. R. Preston qui met un homme sur ces gardes de ne pas souscrire au fonds du parti ! Y a-t-il quelqu'un qui en croit un mot ? Cependant il le déclare sur la foi de son serment. On trouvera à la page 62 une légère allusion, je suis peiné qu'elle soit aussi légère, de la carrière de la " machine." Nous trouvons aux bas de la page que sir Richard admet que c'est le même homme qui voulait leur faire "caresser la machine." Vous vous rappellerez probablement l'incident de l'élection d'Elgin-Ouest. Il a télégraphié aux meneurs du parti de "caresser la machine," ce qui voulait dire : "caressez-moi."

Or les choses arrivaient à l'état de crise. M. Cameron n'avait pu faire dégorger M. Cook, sir Richard n'avait pu réussir à lui faire cracher \$10,000. Preston s'y était rendu et l'avait trouvé plus entêté que jamais. Enfin la fin arriva ; et cette fin est indiquée dans la pièce n° 21, du 13 mars :—

"Mon cher Cook,—J'ai fait de mon mieux, mais je suis peiné de dire que le fait que vous résidez actuellement à Toronto a paru au conseil un obstacle insurmontable. Je le regrette entièrement"

Voilà la fin quant à la candidature de M. Cook. Or, une chose est parfaitement claire. Il est inutile pour moi de la démontrer ; à savoir, que pour ce qui est des accusations de M. Cook dirigées contre M. Cameron, pour ce qui est des accusations portées contre Preston, ces accusations sont prouvées à la lettre. La seule chose qu'il me faille démontrer c'est que je fasse ressortir quelques-uns des incidents particuliers qui relient le gouvernement ou les membres du gouvernement à la transaction, et avant d'entrer dans ce sujet, je désire faire tout juste une remarque au sujet d'une question qui s'est présentée à maintes reprises. On a dit : Oh ! il n'y avait pas de vacance dans les temps, comme si c'était une question de quelque importance. Mais M. Cook n'a pas cessé de chercher une position de sénateur. S'il n'y avait pas de vacance à un moment particulier, il y avait toujours l'espoir qu'il y en aurait une. Lorsqu'il a vu sir Richard au sujet de la vacance créée par la mort de sir David MacPherson, on lui a dit que le Dr Ferguson était à la dernière extrémité et que par conséquent il y aurait une vacance. Des vacances se faisaient tout le temps, qu'il y ent ou non une vacance à une date particulière, cela n'a rien à voir à l'affaire. S'il n'y avait pas de vacance, il y avait toujours l'espoir de voir s'en faire une.

L'HONORABLE M. DANDURAND.—Cela pouvait s'escompter.

M. MARSH.—L'honorable monsieur en sait plus que moi sur ce point. Il me faudra me répéter dans une certaine mesure, mais je ne me répéterai pas plus qu'il ne faut. Je désire attirer brièvement l'attention des honorables messieurs du comité sur les points particuliers de la preuve qui relient plus directement le gouvernement à cette transaction. D'abord, je parlerai de l'entrevue que M. Cook a eu avec sir Richard et qui se trouve relatée à la page 6 par M. Cook et à la page 59 par sir Richard, et cette entrevue donne, ainsi que je l'ai déjà dit, la clef de toute la situation, parce qu'il était évident, par la conversation, que la richesse était la clef qui devait ouvrir la porte du Sénat.

Puis je citerai la lettre écrite par sir Richard à M. Cameron et que celui-ci a fait voir à M. Cook, à la gare Union ; lettre dans laquelle il dit : "Assurément notre ami Cook doit faire quelque chose." C'est évidemment la lettre dont parle M. Cameron, lorsqu'au 5 octobre, il écrivait à sir Riernard, cinq ou six jours après la lettre de sir Richard à Cameron.

Cette lettre écrite par sir Richard à M. Cameron pour que celui-ci la montre à Cook, est évidemment ce dont parle M. Cameron dans sa lettre à sir Richard, en date du 5 octobre 1896 et écrite cinq ou six jours après la lettre que lui adressait sir Richard, et dans laquelle M. Cameron dit : "J'ai eu une entrevue avec la personne que vous nommez dans votre lettre." La seule lettre possible dont il puisse être

ANNEXE No 1

question ici, est celle écrite à Cameron que celui-ci a montré à M. Cook sur le quai de la gare Union.

Puis je citerai l'indignation de M. Cook et les éclats de voix sur le quai de la gare Union; et la relation qu'en fait M. Cook a été vérifiée par la lettre de M. Cameron à sir Richard, en date du 5 octobre, mettant ainsi sir Richard en contact avec toute l'affaire et démontrant qu'il était initié à toute l'affaire et ce du commencement à la fin.

Puis je citerai la lettre de sir Richard à M. Cameron, le 6 octobre 1896, dans laquelle il dit: "cela me paraît plutôt comme s'il eût rencontré une difficulté à l'endroit où vous vous êtes primitivement adressé."

Puis j'attire votre attention sur la lettre de Cameron (pièce n° 9) du 30 septembre 1897, dans laquelle il parle de la "partie," où il dit que Cook avait les cartes en mains, qu'il a refusé de les jouer et que conséquemment il a perdu la "partie."

Puis je citerai la lettre de la même date, 30 septembre, de M. Cameron à sir Richard, dans laquelle il fait voir la part que sir Richard a prise à la "partie," et où il dit à sir Richard: "J'ai énergiquement fait valoir les titres d'un autre homme à certaines conditions." J'ai déjà démontré ce qu'étaient ces conditions. Evidemment ces conditions étaient celles qui se rapportaient aux dix mille dollars en question. Puis Cameron continue: "J'ai refusé d'intervenir en sa faveur pour des raisons que vous connaissez bien," et je fais remarquer que Cameron nous dit ce qu'étaient ces raisons. C'est-à-dire qu'il nous dit dans la lettre qui écrivait à Cook le même jour, que Cook avait refusé de jouer les cartes qu'il avait en mains.

Puis j'attirerai votre attention sur la lettre de Cameron à sir Richard, déposée hier sous le n° 51 et en date du 27 novembre 1896, et qui jointe à l'explication que sir Richard en donne, démontre que Cameron était une espèce de courtier en positions de sénateur, agissant dans tout l'Ontario pour le compte du gouvernement.

J'attirerai ensuite l'attention sur l'entrevue de M. Cook avec sir Richard, dans le cabinet de sir Richard, en décembre 1897 ou mai 1898, alors que M. Cook dit à sir Richard, que Cameron lui avait demandé les dix mille dollars en question et qu'il demanda si Cameron avait été autorisé de le faire, ce à quoi sir Richard répondit: "Bien, Cameron avait besoin de cet argent pour l'usage du parti et il a pris ce moyen pour l'obtenir," le rattachant ainsi directement à la transaction, comme du reste il l'a été incontestablement du commencement à la fin. Puis nous constatons par la lettre déposée sous le n° 20, que sir Richard rencontre des difficultés inattendues. Nous ne savons pas quelles sont ces difficultés. Il peut se faire qu'en considération de l'amitié qu'il avait pour Cook il essayait de le faire nommer sans l'impôt habituel, mais il éprouva apparemment des difficultés dans la tentative, et nous constatons qu'il n'a pu atteindre son but, si tel était son but.

Puis nous constatons que Preston est allé voir Cook, venant directement de sir Richard. Il vint d'abord à Ottawa. Après qu'il n'eût pas réussi de percevoir l'impôt, il vint à Ottawa, eut son entrevue avec sir Richard et le sujet de l'entretien furent les chances de succès de Cook à une position de sénateur. De cette entrevue il se rendit directement à Toronto. Il écrivit alors cette lettre urgente, demandant un rendez-vous immédiat pour une affaire d'importance personnelle pour M. Cook. Puis nous savons ce que M. Cook en dit, coroboré en cela de la façon que j'ai indiqué; puis une autre demande de dix mille dollars, qui fut refusée.

Je vous ai déjà démontré pourquoi M. Cook était justifiable de prendre l'attitude qu'il a prise en ne prêtant pas beaucoup attention si Preston a dit que c'était le gouvernement ou sir Richard qui voulait l'argent; il n'a pas beaucoup prêté attention parce qu'à ses yeux c'était une et même chose; et je vous ai fait voir pourquoi Cook était justifiable d'avoir cette idée.

Puis nous constatons qu'à cette entrevue Cook refusa de payer, et que ce fut le refus final; que peu de temps après la position fut remplie, Cook n'étant plus de la partie dont nous avons tant entendu parler dans la correspondance.

J'ai déjà dit que je ne me propose pas de présenter d'autres arguments que ceux que j'ai déjà exposés relativement à l'implication de M. Preston et de M. Cameron dans cette affaire, et je viens de faire l'exposé de tout ce dont il me fallait parler pour démontrer que le gouvernement et les membres du gouvernement étaient

1 EDOUARD VII, A. 1901

impliqués. Quant à Cameron et à Preston, l'accusation, comme je l'ai déjà dit, est prouvée jusqu'à la lettre. Mais quant à sir Richard Cartwright et à sir Wilfrid Laurier, les seuls membres du gouvernement qui sont spécialement nommés, l'affaire repose sur une base quelque peu différente. Pour ce qui est de sir Richard Cartwright, je suis libre d'admettre que toute la preuve n'est pas toute dans le même sens. Mais je prétends, avec beaucoup de confiance, que si cette cause appuyée sur cette preuve était soumise à un jury, leur verdict serait inévitablement "coupable" contre sir Richard Cartwright.

Quant à sir Wilfrid Laurier c'est le cas d'appliquer cette maxime que connaissent les avocats : *qui fecit alium fecit per se*. Si un homme agit par l'entremise d'un agent, il ne lui convient pas de dire ensuite qu'il n'est pas responsable des actes de ses agents. Sir Wilfrid a, de fait, agi par l'entremise de son agent, sir Richard. Dans son propre témoignage, il fait remarquer qu'on avait donné à sir Richard comme une délégation spéciale des pouvoirs du premier ministre ou du gouvernement relativement à cette nomination en particulier et sir Richard revêtu du contrôle de cette nomination a exercé ces fonctions du commencement à la fin. La chose était du domaine particulier de ses attributions.

Je prétends donc que si nous avons prouvés nos accusations, comme nous les avons clairement prouvées, contre sir Richard, alors sir Wilfrid Laurier est coupable comme son agent. Dans l'esprit du public il ne convient pas à l'associé dévot d'une maison de chercher à jeter sur son associé malhonnête l'opprobre des fautes de la société, et je soumets que dans le cas actuel sir Richard Cartwright ne doit pas être mis dans la position de l'associé malhonnête, sur qui l'on fait retomber toute l'opprobre. Il est parfaitement clair, par le témoignage de sir Wilfrid Laurier même qu'il est aussi enfoncé dans le borbier que l'est sir Richard Cartwright même. Quant à l'aspect de toute la situation telle qu'elle apparaît aux yeux des spectateurs désintéressés, je désire attirer votre attention sur la façon dont M. Goldwin Smith expose l'affaire, sous son nom de plume "Bystander" dans le *Farmer's Sun*, et il l'expose si bien et si parfaitement que je désire joindre ce qu'il dit à mon plaidoyer. Il dit : "Personne n'a jamais songé qu'on ait fait à M. Cook l'offre d'une position de sénateur en considération de \$10,000 par voie d'arrêté du conseil ou d'une lettre officielle signée par le premier ministre, mais bien peu doutent que l'offre n'ait été faite." C'est ainsi que je vous confie l'affaire.

Le comité s'ajourne à 8 heures ce soir.

la page 14 de la déposition de M. Cook, il m'a semblé qu'il n'accusait pas le premier ministre ou qu'il ne cherchait pas à l'inculper, et, subséquemment, à la page 56 de la preuve, mon savant confrère fit, ainsi que je crus la chose très juste dans le temps, la remarque qui suit :

"M. Ritchie, conseil du comité.—Dans la preuve faite ici, il n'y a rien eu qui justifiait l'assignation de sir Wilfrid Laurier comme témoin."

Et l'accusation contre sir Wilfrid Laurier se termina là.

C'est ce qu'a dit le savant avocat qui prête son concours au comité, et j'ai cru qu'il arrivait à une très juste conclusion. Vous verrez au bas de la page 63, cette autre déclaration, non seulement quant à sir Wilfrid Laurier mais aussi quant à sir Richard Cartwright : M. Ritchie, conseil du comité.—Je ne vois pas ce qu'on gagnerait à appeler ces témoins, en présence de la dénégation positive des ministres, car, en supposant qu'il ait fait cette ouverture à M. Cook il a dû le faire sans autorisation.

C'est ce qu'il dit de sa conclusion de la preuve jusque-là, à savoir qu'aucun des ministres ne pouvait être tenu responsable parce que rien n'indiquait qu'on pût faire remonter la chose jusqu'à eux. Je m'arrête un instant sur ce fait, parce qu'il est malheureux, je pense, que, malgré les témoignages entendus et malgré ce qui est dit aux pages 56 et 63 et sans un mot de preuve à l'appui de l'accusation, la chose se renouvelle. Le caractère et la réputation du premier ministre du Canada font partie du patrimoine de tout le Dominion. Ils ne doivent pas être assaillis à la légère. Si, comme je l'ai dit, il s'est commis du mal il est tout aussi exposé que qui que ce soit en Canada d'en être tenu responsable. Mais je prétends qu'après ce qui s'est passé à la fin de cette enquête, il n'est pas juste de s'attaquer à lui et de dire qu'il est tout autant responsable que sir Richard Cartwright. On a dit que sa déposition justifiait cette conclusion. Je demande aux messieurs du comité d'examiner loyalement la déposition de sir Wilfrid Laurier, aux pages 55 et 62, et de dire s'il serait possible de conclure de cette déclaration que, sous une forme ou sous une autre, directement ou indirectement, le premier ministre ait eu quelque chose à faire avec cette transaction. Il déclare d'une façon absolue, à ces pages, que ni directement ou indirectement il n'a rien eu à faire dans cette chose; il ne l'a même connue qu'en octobre 1900. Puis à la page 62 que j'ai citée et qui est le passage que mon savant confrère a cherché à torturer en quelque chose qui pût être une allégation contre lui, il déclare tout simplement, relativement aux nominations d'Ontario, qu'il ne s'en occupait pas lui-même, à moins qu'une divergence d'opinion parmi ses collègues d'Ontario ne lui en donnât l'occasion; et il ajoute que, comme sir Richard Cartwright était le plus âgé de ses collègues, il lui a remis l'affaire entre les mains et pour nulle autre raison. Il faut un porte-paroles. Il faut remettre la chose entre les mains de quelqu'un. Il faut que quelqu'un voit les autres membres du cabinet, pour Ontario pour discuter la question, et c'est pour cela que sir Wilfrid Laurier dit : "Je remettais le soin de ces choses entre les mains de mes collègues d'Ontario, je ne prenais de responsabilité qu'en dernier ressort, alors que je constatais s'il y avait ou non unanimité. S'il y avait unanimité; alors j'approuvais; s'il n'y en avait pas, j'étais tenu de faire mon devoir en faisant la nomination que je croyais la meilleure;" mais il n'y a rien eu dans l'espèce pour faire voir qu'on se fût départi de la ligne de conduite ordinaire et absolument rien pour faire retomber sur sir Wilfrid Laurier une responsabilité quelconque relativement à cette affaire.

Il y a une autre observation que je désire faire aussi, monsieur le président et messieurs du comité; elle m'est restée à l'esprit depuis le jour où la déclaration a été faite. J'ai pensé, que vous avez dû vous sentir bien humiliés, vous monsieur le président et vous messieurs du comité, d'avoir à écouter le récit que vous fait l'accusateur des moyens auquel il est descendu pour arriver à entrer dans cet auguste corps, le Sénat du Canada. J'ai vu que c'était très dégradant et je ne fais ces quelques remarques que de crainte qu'on prenne comme acquis que ce qu'a dit M. Cook est le moyen ordinaire employé pour arriver au Sénat. Je répudie la chose et je ne veux pas que cette histoire soit lancée dans le public et le porte à croire, si on ne proteste, que c'est là, de fait, le moyen ordinaire par lequel on arrive à ce poste honorable, poste dont nous reconnaissons l'honneur—chacun de nous l'admet;

ANNEXE No 1

honorable quand il s'obtient sans l'avoir quémandé, absolument déshonorable quand il s'acquiert par les moyens que M. Cook a indiqués. Déshonorant est le mode qu'il dit avoir employé pour l'obtenir et déshonorante serait chaque heure qu'il eût passée au Sénat après avoir ainsi obtenu son fauteuil. Il nous dit ouvertement et avec satisfaction, comme s'il n'y avait pas de mal à cela, qu'il s'est réclamé de sa foi, de sa religion, qu'il s'est réclamé de sa race, qu'il était un loyaliste de l'Empire-Uni, qu'il s'est réclamé, enfin, de l'argent qu'il avait dépensé. Puis il se tourne du côté des Saintes Ecritures et fait une comparaison entre Saint-Paul et lui, ce qui est plutôt au détriment de Saint-Paul. Il en appelle aussi à l'Ancien Testament et dit qu'il n'était pas pour se laisser museler.

Qu'il ait voulu dire par là qu'il avait droit pour toujours à une place au trésor public et qu'on ne le musèlerait pas, ou qu'il se soit objecté à ce qu'on soumit sa langue à quelque restriction, c'est difficile de le dire; avons-nous du moins ses citations à l'appui de la proposition qu'il devrait être nommé au Sénat. En passant, j'ai tout simplement pensé, de crainte qu'on ne dise que l'occasion s'étant présentée j'ai accepté cette manière de voir absolument, de répudier, pour ce que j'en sais, l'idée qu'aucun de ces moyens est le mode par lequel on arrive au Sénat. Je puis dire toutefois que ceci révèle de la bassesse d'esprit et nous porte à anticiper très peu d'honneur et de vérité chez celui qui proclame au monde: "Voilà les moyens par lesquels je crois juste d'entrer dans cette assemblée et comme je veux la place je me sers de ces moyens." Laissez-moi un instant examiner quelle est en réalité la déclaration que l'on énonce ici. Il est nécessaire de l'examiner, et très nécessaire de l'examiner très minutieusement; et je m'inscris immédiatement en faux contre la prétention de mon savant confrère qui dit que des contradictions dans une déposition sont de ces choses qui donnent de la valeur au témoignage plutôt que le contraire. J'admets parfaitement que si vous avez deux ou trois témoins, qu'ils soient interrogés pendant qu'on exclut ceux qui ne le sont pas encore, et qu'il y a de légères contradictions, très fréquemment il est dit, et je n'y trouve pas à redire, que ces contradictions sans importance démontrent qu'ils n'ont pas préparé leur histoire et que l'on doit y ajouter foi. Mais jusqu'à ce matin je n'ai jamais entendu dire que lorsque vous prenez la déposition d'un seul et même homme et que son histoire diffère d'une occasion à l'autre, alors que chaque mot de cette déclaration est d'importance vitale, vous devriez le croire à cause de ces contradictions, je dis que lorsqu'un mot ferait toute la différence du monde, si vous avez des contradictions, alors vous ne pouvez dire que cette déclaration est absolument vraie et qu'elle peut vous servir de guide. Voyons à la page de la preuve quelle a été la déclaration faite alors sous serment, puis voyons ce que ce témoin a dit quand il a été interrogé devant le comité. Il y déclare ceci: Il (c'est-à-dire M. M. C. Cameron) me montra une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose."

Les membres du comité constateront que c'est une très longue histoire comparée à celle que nous avons eue sub-également. Voyez combien elle est précise: "Par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je fisse quelque chose." Voilà ce qui est dit là; mais dans cette pièce l'histoire se résume tout simplement à ceci: "Assurément Cook va faire quelque chose;" pas de promesse, pas d'autorisation, pas de déclaration qu'il pouvait avoir une position qu'il avait demandée, pas un de ces allégués d'importance vitale ne peut se trouver dans le témoignage rendu ici, bien qu'ils se trouvent bien en vue dans la déclaration qui a déterminé le Sénat à accorder cette enquête. Qu'allez-vous adopter? Est-ce la déclaration qui vous a fait agir, ou la déclaration qui a été faite dans cette salle? Laquelle dit la vérité? Le tout repose sur M. Cook, et il est conséquemment nécessaire de voir sur quoi l'on cherche à construire l'édifice que mon savant confrère cherche à ériger. Voici la première proposition; "Qu'on lui offre une position qu'il avait demandée et qu'il pourrait l'avoir pourvu qu'il fit quelque chose." Dans tout ceci nous ne voyons pas d'offre de la position

1 EDOUARD VII, A. 1901

de sénateur. Mais nous la trouvons dans l'allégué que voici et pas ailleurs. Voyons le deuxième allégué, aussi à la page vii. Il se lit comme suit:—

“ Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000.”

Je n'ai guère besoin, M. le président et messieurs du comité, de repasser les témoignages parce qu'il y a si peu longtemps qu'ils ont été entendus et qu'ils sont encore tout frais à notre mémoire; mais vous pouvez un instant faire le contraste entre ce qui a été dit ici dans cette salle et ce qui a été dit en octobre 1900 d'une façon également solennelle et l'équivalent du serment de ce monsieur. Il était autorisé à dire positivement—il ne nous a jamais déclaré ici que quelqu'un était autorisé; il n'y avait rien de positif à cet égard. “ L'on disait généralement que si je versais la somme qu'il m'avait antérieurement nommée—” ceci n'a pas été rattaché à l'affaire. Ils ont inventé dans leur tête qu'il en était ainsi, mais il n'y a pas de marché, de contrat ou d'arrangement catégorique comme le comporte la seconde clause de la page vii. Combien c'est différent. Il n'y avait pas d'autorisation. Il n'y avait rien de positif. On a tout simplement causé, et la conclusion est qu'en réalité il n'y avait pas d'autorisation. Puis nous avons le troisième allégué: “ Ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.” C'est-à-dire de ces accusations. Où se trouve l'autorisation dans l'une ou l'autre de ces lettres? Où est l'offre d'une position? Où est l'énoncé du marché que doivent corroborer, dit-il, ces lettres et copies? Laquelle des lettres en parle? Pas une seule. Laquelle des lettres dit que le marché existe? Pas une. Laquelle de ces lettres s'exprime en quoi que ce soit de la façon dont s'exprime le témoin dans ces allégués, un, deux et trois? Mais, monsieur le président et messieurs du comité, ne puis-je pas raisonnablement dire que l'accusateur a obtenu cette enquête sous de faux prétextes. Ce dont il en a fait la base n'existe pas. Ce qu'il a avancé n'existe pas, je puis dire que si c'est sur cette déclaration que mon savant confrère a eu l'opinion du Dr Goldwin Smith, je n'ai guère de reproches à lui faire. Naturellement il est passé maître en langue anglaise, mais je n'ai jamais su qu'il fût avocat.

M. Marsh, conseil de M. Cook :

Il est avocat.

M. Blake, conseil des accusés :

Il s'agit ici d'une question de fait, et les faits qui sont révélés diront quels seront les résultats; mais l'histoire qui a été relatée se résume à rien à moins que l'on ne nous donne les faits qui ont provoqué la conclusion à laquelle on est arrivé.

Puis relativement à ces obligations, à cette déclaration, à cette chose qui est l'équivalent d'un serment, qu'y a-t-il pour l'appuyer. Nous pouvons bien envelopper la chose d'un tas de mots, mais il nous faut toujours revenir à cette question; prouvez-vous par des témoignages valables que sir Richard a offert ou qu'il a autorisé feu l'honorable M. M. C. Cameron d'offrir à l'accusateur une position de sénateur en considération de \$10,000? Quelle preuve en avez-vous faite? Pour commencer, nous avons à l'encontre, et je complète ce que mon savant confrère a dit ce matin, le serment absolu de sir Richard Cartwright et de sir Wilfrid Laurier, que cette offre ou cette autorisation n'a pas été faite ou donnée, soit directement ou indirectement. Un des avantages du procès par jury dans la localité où les événements se sont déroulés c'est que vous avez des gens qui connaissent les témoins qu'on fait entendre. Vous avez des gens qui ont vécu parmi eux et qui peuvent apprécier leur crédibilité. Je pense que je puis faire appel à cet ordre de choses. Ces messieurs, sir Wilfrid Laurier et sir Richard Cartwright ont vécu parmi vous. Je puis réclamer pour eux cette considération qu'on accorde toujours, à savoir qu'un homme est tenu pour véridique jusqu'à ce qu'on ait prouvé le contraire, et je prétends conséquemment que le serment absolu de ces deux messieurs devrait être accepté, et qu'il devrait l'être.

ANNEXE No 1

certainement pour les raisons que je vais apporter plus tard contre le serment de l'accusateur dans cette cause.

Nous avons un autre fait qui semble s'élever avec beaucoup de force contre la prétention de l'accusateur ; c'est le fait que sir Richard Cartwright a favorisé M. Cook du commencement à la fin, et qu'il n'avait pas besoin d'appât, en espèces ou autre, pour l'appuyer comme il l'a fait jusqu'à la fin. La question d'argent lui était bien indifférente. Il a commencé par l'appuyer, il a fini par l'appuyer comme l'a fait M. M. C. Cameron.

Une autre circonstance qui, je pense, est aussi très forte, c'est qu'on a déposé un grand nombre de lettres dont je vais parler plus tard, lettres écrites à l'époque de la prétendue transaction, écrites au moment critique et se rapportant à cette transaction, mais non pas la lettre sur laquelle on s'appuie. Celle-là n'est pas produite. Puis les lettres produites donnent des raisons qui, je pense, devraient satisfaire l'idée non préjugée de qui que ce soit que l'argent n'était pas la cause de la difficulté, mais d'autres raisons données et redonnées dans ces lettres. Puis la réflexion m'est venue que personne ne commettrait la folie de confier cette affaire à un autre si elle devait se faire, attendu que M. Cook avait constamment avec sir Richard des entrevues au cours desquelles ces propositions auraient pu se faire directement sans le risque de l'intervention d'un tiers. J'ai trouvé très curieux que, du mois d'août 1896 à 1897, bien qu'il y eût de fréquentes entrevues, entrevues qui ont été par trop constantes, M. Cook n'ose pas citer une occasion où quelqu'une de ces personnes lui ait jamais fait la suggestion relative à la question d'argent. Non pas qu'elles fussent éloignées les unes des autres. Non pas qu'ils n'aient discuté cette question, au contraire ils l'ont discutée, et sans aucun doute, si M. Cook disait vrai, ils lui auraient déclaré à l'une de ces occasions : "La cause de la difficulté est, en réalité, la question d'argent, il faut que l'argent soit versé." Il dit qu'il a vu chacun des ministres de la Couronne, chacun des ministres d'Ontario, qu'il a discuté ces choses, qu'il a exposé ses titres, mais comme tous sont de ce monde il n'ose pas dire qu'une telle proposition leur ait jamais été faite. Puis encore le fait qu'on n'a pas prétendu dire que l'on ait jamais mentionné cette proposition à quelqu'autre membre du gouvernement, alors que, comme moyen de corruption, la chose aurait été inutile sans que ceux qui devaient en subir l'effet la connussent. Quel était le but de ce moyen à moins que ce ne fut d'influencer les membres du gouvernement ; et comment pouvaient-ils être influencés à moins de savoir que cette offre d'argent existait. C'était inutile de le faire si vous ne portiez pas la chose là où vous vouliez exercer de l'influence et à la connaissance des personnes qui devaient être influencées. Mais du commencement à la fin il n'en a jamais été dit un mot à quelqu'un de ces ministres qui ont été vus si fréquemment,—jamais l'on n'a parlé de cette affaire à quelqu'un d'entre eux. "Un grand secret : M. Cook va nous donner \$10,000, et conséquemment voyez à lui donner la position de sénateur." Il n'y a pas eu un mot de cela. Les \$10,000 étaient inutiles à moins que les messieurs entre les mains de qui ce don se trouvait ne le connussent.

Puis le fait qui m'a paru d'une force immense c'est qu'après la prétendue offre, les relations entre les parties se continuèrent, et l'on continua d'employer les arguments habituels. M'est avis que c'est folie de dire qu'on exigeait \$10,000, que rien ne devait se faire à moins que cette somme ne fût versée, et qu'ils continuèrent ce jeu comme des enfants, des années durant quand il y avait une barrière absolue dans le chemin. "Ce sont les \$10,000 qui sont la difficulté et tant que ces \$10,000 ne seront pas versées l'on ne peut vous donner la position de sénateur." Le tout était de la folie, un jeu d'enfant, une perte de temps. D'après ce qu'il dit, il y avait une unique réponse : de l'argent ; "de l'argent vous devez donner et sans argent vous ne pouvez obtenir de position de sénateur." Il me semble que ce fait réduit à néant l'allégation de M. Cook. Puis ajouté à cela nous avons le fait que des lettres très amicales ont été échangées des années durant entre les parties ; ce qui n'aurait pu exister si l'on eut réellement offert un pot-de-vin. Si, en réalité, il ne se fût agi que d'un pot-de-vin, comment se fait-il que les lettres dont j'ai parlé expriment des sentiments affectueux, des saluts d'amitié, l'espoir de les voir réussir, qu'il ne les a pas

perdus de vue, et ainsi de suite—l'homme qui dit aujourd'hui qu'on a cherché à le corrompre.

Puis nous voyons que dans ces lettres, l'accusateur exprime à maintes reprises son espoir et son attente, ce qui serait hors de question si toute l'affaire eut été paralysée par le non paiement du prix de la position de sénateur. Ce que je dis ici sont tout simplement des faits incontestables. Ce sont de ces choses sur lesquelles il n'y a pas de doute. Ce sont là des choses qu'on trouve dans la preuve et s'il n'y avait rien autre chose que la dénégation de ces messieurs et les allégations dont j'ai parlé, je prétends avec beaucoup de confiance, monsieur le président et messieurs du comité, qu'il ne pourrait y avoir qu'une seule conclusion, à savoir qu'il est impossible, tenant compte de la position des parties dans le temps, qu'il pût y avoir eu l'offre qu'on dit avoir été faite ou subséquemment.

Une autre chose m'a paru très importante dans l'examen de la déposition de l'accusateur. S'il y a une chose qu'il a voulu faire c'était d'atteindre le premier ministre du Canada. Son nom est mis le premier dans l'allégué de l'accusation. Vous ne devez pas oublier que l'accusation dit, que sir Wilfrid Laurier et les autres membres du cabinet sont coupables de ce dont on les accuse. Je vous sou mets, messieurs du comité, que si nous n'admettons pas la chose quant à sir Wilfrid Laurier, d'après quel principe direz-vous qu'elle est prouvée contre sir Richard Cartwright; car tout repose sur le même serment. Si l'accusation est erronée relativement à l'autre, comment pouvez-vous la croire quant à celui-ci? Toute l'histoire doit valoir dans son indivisibilité ou tomber à plat, et il a allégué d'une manière absolue chaque fois que c'est sir Wilfrid Laurier et son autre collègue qui l'ont fait. C'est une déclaration sur la foi du serment. S'il ne réussit pas quant à l'un par quel principe allez-vous le croire quant à l'autre. Ordinairement le juge dit: "Où dois-je tirer la ligne? Comment puis-je dire qu'un témoin auquel on n'a pas foi quant à l'un on doive le croire quant à l'autre?" Ne doit-on pas conclure: "Vous êtes une personne sur la déclaration de laquelle on ne peut se reposer?" Or la chose étant ainsi, l'histoire, attendu qu'elle repose toute sur sa déclaration et qu'on n'y ajoute pas foi, doit tomber à plat dans son indivisibilité et être rejetée comme étant une création de son imagination.

Je désire dire un mot avant d'entrer dans l'examen des témoignages sur la question, témoignages sur lesquels je ne devrais pas autrement m'arrêter n'était-ce la nécessité de le faire à cause du bon sens que comporte la règle sur le sujet; je veux dire qu'il vous faut examiner le caractère de la personne qui porte l'accusation, et quand une personne a quelque motif ultérieur, qu'elle est animée par la vengeance, quand elle a fait à un moment une déclaration qu'elle se croit tenue d'appuyer ou de soutenir, vous vous trouvez alors en présence d'une chose dont vous devez vous enquérir avec la plus grande circonspection quel que soit ce que cette personne allègue. Se trouve-t-il ou non dans cette position? Vais-je commencer par cette lettre qui n'a pas été déposée par M. Cook mais qui l'a été dans la suite, et qui ne l'a pas été par lui par la très simple raison qu'elle aurait beaucoup gêné la déclaration qu'il a jugé à propos de faire sous serment. Or voici la personne avec laquelle vous avez à traiter. C'est la lettre du 25 août 1896, subséquemment déposée, mais non pas par M. Cook au commencement de la cause. Elle arrive à titre de supplément. Ce n'est pas une des lettres qui se trouvent dans le livre des originaux. Mais je demande l'attention du comité sur ce fait-ci; elle se trouve dans le livre de lettres de M. Cook d'où il a extrait les autres lettres produites, mais ce n'est pas une lettre qu'il a produite, et je dirai que j'en connais peut-être la raison, c'est qu'il a déclaré que M. Cameron lui avait demandé de lui renvoyer ces lettres. Or, je pense que quiconque lira loyalement la lettre du 25 août arrivera à cette conclusion. C'est la première lettre qui parle de renvoi de lettres, car non seulement il en fait mention mais il en donne la raison, il dit: "Je vous renvoie votre lettre et je ferai de même de toutes les autres communications que vous m'enverrez, de sorte qu'il n'y aura pas de traces de quoi que ce soit de votre part, connaissant votre prudence en matière de ce genre." Il ne dit pas, parce que nous en avons ainsi réglé, ou parce que vous me l'avez demandé, mais ceci vient de M. Cook même, il dit: "J'en agirai ainsi parce que je connais votre prudence en matière de ce genre." Permettez-moi, monsieur le président, de

ANNEXE No 1

m'arrêter un instant sur ce point : " Je vous renvoie votre lettre et je ferai de même de toutes les autres communications que vous m'enverrez de sorte qu'il n'y aura pas de traces de quoi que ce soit de votre part." En d'autres mots : " Parlez-moi tout à fait librement, parce que je renverrai les lettres"—non seulement cela, mais " il n'y aura pas de traces de quoi que ce soit," et cet homme dit : " J'ai gardé copies des lettres ; je lui ai menti ; je l'ai amené à me parler tout à fait librement, puis je lui ai lâchement tendu ce piège pour tâcher de l'y prendre." C'est donc là la source d'où nous vient cette accusation et d'où nous vient ce témoignage—" Je vous renvoie votre lettre et je ferai de même de toutes les autres communications que vous pouvez m'envoyer, de sorte qu'il n'y aura pas de traces de quoi que ce soit de votre part"—pas simplement : " Je vais vous renvoyer les lettres," mais " mais il n'y aura pas de traces." Et quatre années plus tard il visite les traces et dit : quoique je l'aie endormi par cette lettre, j'en ai gardé copie et je la dépose en preuve contre lui maintenant. Je l'apporte en jugement contre le mort ; je l'apporte en jugement contre un homme dont la bouche est close et qui ne peut répondre. J'ai élevé ma dague empoisonnée contre les deux hommes qui, je suis obligé de l'admettre, me sont tout le temps restés fidèles et qui ont fait tout ce qui pouvait se faire pour m'obtenir d'arriver au Sénat. Dieu merci qu'il n'y soit pas, et louons le Seigneur qu'il n'y entrera jamais. Voilà la source et voilà le commencement de cette trace, et avec un homme qui a ourdi pareille trame à quoi sert-il de parler d'honneur. Il jette l'honneur aux quatre vents et la vérité est une compagne inséparable de l'honneur ; et si vous jetez l'honneur aux quatre vents, s'en va la vérité avec lui. Comment et quand peut-on se fier aux déclarations qu'il peut faire ?

Puis, je ne puis m'empêcher de commenter une chose dont l'on tient toujours compte dans nos cours de justice ; je veux parler de l'ancienneté de cette prétention. On la tait pendant des années et on ne la formule qu'à cette période. On ne la formule que pour atteindre un but. Ce but c'est la vengeance. C'est une question dont on s'enquiert toujours, car si un homme fait une déclaration très peu de chose le retiendra de faire tout ce qu'il faudra pour la confirmer, afin d'obtenir l'avantage qui doit découler de sa déclaration.

Une autre chose encore qui m'a beaucoup impressionné sur ce point c'est que en réalité il m'a fait l'effet d'un homme qui voulait se vendre. Il n'a jamais repoussé l'offre. Il nous faut juger ces choses par la façon dont les individus agissent généralement—il ne l'a jamais repoussée ; il n'a jamais repoussé l'homme ; il n'a jamais répudié l'offre ; et il a continué de se servir de ces mêmes moyens pour arriver à son but, et, au cours de ces longues années il n'a dévoilé la chose à personne qu'à son avocat de confiance, M. Biggs. Ce sont là de ces choses qui, si elles étaient présentées à un tribunal dans des causes portées devant lui, subiraient le sort que voici : le tribunal dirait tout simplement : " Nous ne pouvons accepter pareille déclaration dans ces circonstances." La chose est impossible. J'ai été aussi fort impressionné de ce qu'à dit M. Biggs. Il dit connaître la loi criminelle. Cook ne semble pas très à l'aise sans savoir jusqu'où il va. Il avait l'air de désirer savoir jusqu'où il pouvait aller. Lui fais-je tort, monsieur le président, en disant qu'une personne coupable de ces choses n'a qu'une seule mesure, la mesure de la loi criminelle ? Lui fais-je tort en disant que la raison pourquoi il a consulté M. Biggs c'était de savoir si la loi criminelle l'atteindrait et pour rien autre chose, et que le conseil que l'avocat lui donna se résumait à ceci : " Vous devez être prudent, car s'il se passe quelque chose dans le sens d'achat ou de vente, alors vous vous exposerez ! " Il vous faut juger ces transactions comme vous les rencontrez dans le cours ordinaire de la vie. Nous nous trouvons donc en présence d'un homme sans honneur puisqu'il l'a jeté aux quatre vents ; d'un homme désappointé, vexé, qui s'imagine avoir des griefs et qui cherche à se venger de la manière que j'ai dit. Et cela après quatre années. Vous devez vous rappeler que la mémoire est, au mieux, perfide. Après quatre années d'ourdissage, de réflexion et de méditation que ne pouvez-vous pas amener l'esprit à croire ? Tout ceci, il faut en tenir compte dans l'examen de sa déposition.

Puis je dirai en passant, non pas que je pense que sir Wilfrid Laurier ou sir Richard Cartwright soit le moins intéressé dans cette affaire, mais ajoutant la foi la plus complète à ce que l'accusateur a dit, peut-on aller plus loin et alléguer

1 EDOUARD VII, A. 1901

que si l'accusateur a versé une somme d'argent au fonds légitime du parti c'était pour faire valoir davantage sa fidélité au parti, fidélité que quelques-uns mettaient en doute ? Est-ce que cela ne se résumait pas tout simplement à ceci : "Versez ou ne versez pas, comme il vous plaira, mais je ne promets rien quant au résultat." Pour ce qui est de M. Cameron, j'aimerais en passant, dire un mot pour le mort. Il m'a semblé que si l'on examine loyalement la déposition l'on pourrait très convenablement déclarer qu'il n'a pas été au delà de cela ; et il est très possible qu'il y eut des dépenses d'élection et il peut très bien se faire qu'on ait pu les défrayer à même ce fonds. En tout cas c'était là son idée. Le seul trait d'union qu'on essaie d'établir dans cela et par cela, est la lettre qui n'est pas produite et sa conversation qui aurait, dit-on, eu lieu mais dont on ne peut fixer la date et qui a été, je crois, abondamment niée. Je désire revenir, quelques instants, à l'examen du témoignage oral de l'accusateur pour m'occuper ensuite quelque peu des lettres qui, si on les place par ordre et qu'on les lise avec soin feront complètement disparaître toute idée d'argent, de versement ou de quoi que ce soit dans ce genre.

Mon savant confrère était tenu de commenter et a, de fait, commenté la déclaration de M. Cook. Je n'ai guère besoin de fatiguer le comité par des citations pour établir la contradiction ou l'absence de langage exact, la page 44 dit : "Je ne vais pas jurer tous et chacun des mots". Sur les points les plus importants il a dit : "quelque chose d'équivalent". Puis à la page 19, la même expression. Or il est impossible d'exagérer l'importance qu'il y a d'obtenir du témoin l'expression exacte, les mots exacts et non pas, comme il le dit : "le sens ou la signification" de ce qui s'est dit. C'est peut-être une fausse interprétation. Il s'agit d'avoir les mots et au comité de juger quelle en était la portée. Mais cette observation générale du témoin qu'il ne peut pas se rappeler, reçoit un appoint considérable du résultat de sa déposition. Il dit ici : "Je ne le pense pas" ; et prenez par exemple, l'oubli d'une entrevue avec M. Preston dont il a parlé. Bien qu'il dit avoir fait mention de l'offre, il ne peut indiquer la date, le lieu ou le nom de la personne, sauf celui de M. Biggs. Voyez les pages 16 et 17 sur ce point. Puis interrogé sur ce qu'il croit de l'absence d'autorisation chez M. Cameron, il répond "qu'il ne se rappelait pas". "Je ne le pense pas, mais je ne puis le dire positivement." Ceci me paraît très important en regard de la déposition de M. Biggs. Il peut aujourd'hui essayer de déprécier M. Biggs, mais quand cela convenait à ses fins il l'a eu pendant des années comme avocat de confiance ; et sa confiance en lui est telle qu'il est précisément celui qu'il amène voir M. Cameron pour assister à cette discussion ou conversation dont il parle. Il ne lui convient pas aujourd'hui de chercher à déprécier la personne qui a été son conseiller de confiance pendant des longues années et contre lequel il n'a rien à redire jusqu'à ce qu'on lui parle de son témoignage ici et jusqu'à ce qu'on lui demande (et à mes yeux ceci frise la subornation de parjure) de lui aider dans son témoignage. Puis ; pour la première fois Cook se retourne contre lui ; puis pour la première fois il est mécontent de M. Biggs. Les termes de la lettre, son contenu, la prétendue entrevue avec Preston, la date de cette entrevue, le tout s'exprimant en termes généraux, est propre à démontrer que vous ne pouvez arriver à la conclusion que sa mémoire est absolue et distincte et que son exposé de ce qui s'est réellement passé est absolu et distinct.

J'ai parlé de la déclaration, vous voudrez bien, messieurs du comité, la mettre en regard de ce qu'il dit au cours de son interrogatoire et de son contre-interrogatoire, me contentant de citer tout simplement les pages pour ne pas perdre de temps. Mon savant confrère dit qu'il n'est rien sorti du contre-interrogatoire. J'ai cru qu'on en avait retiré tout ce qu'on pouvait en espérer, car j'avais dans l'esprit ce qui se trouve à la page vii et aux autres pages et j'ai pensé qu'on ne pouvait avoir une contradiction plus prononcée que celle qui existe l'une entre et l'autre. Tout simplement pour rafraîchir la mémoire ; on lit à la page vii : "il me montra une lettre par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je fisse quelque chose". Or c'est le seul endroit où il nous est dit que M. Cameron était autorisé de l'informer de quelque chose. Nous lisons à la page 7 : "Notre ami Cook doit assurément faire quelque chose à cet égard" ou "quelque chose d'équivalent". "Je n'irai pas au delà de cela". Voilà donc les deux déclarations,

ANNEXE No 1

virtuellement sous serment. Laquelle doit-on croire ? La lettre disait-elle ou non que M. Cameron était autorisé de l'informer ? Disait-elle ou non que M. Cook pouvait avoir la position, et disait-elle ou non, que M. Cook l'avait demandée, disait-elle ou non, qu'il devait faire quelque chose, ou le tout est-il une erreur ? Le fait, aux pages 35 et 36, se résume en tout et partout à ceci : "Notre ami Cook doit faire quelque chose". De ce qui précédait, je ne puis vous en dire un mot ; de ce qui suivait, je ne puis rien vous dire. Tout ce que je puis me rappeler c'est que cette expression y était. Quant à la signature, il ne pouvait dire ; quant à la date, je ne me rappelle pas. Chose dangereuse à fixer pour un témoin, elle pourrait être contredite ; alors : "je ne me rappelle pas". Quant au jour de la semaine, je n'en suis pas certain. Je ne saurais au juste. Je ne puis vous dire comment commençait la lettre. Je ne sais si elle commençait par "Mon cher Cameron". Je ne crois pas que la lettre contenait plus de vingt-cinq à trente mots. "C'est à peu près tout ce que vous vous rappelez" ? "Oui, c'est à peu près tout". Je demande donc aux messieurs du comité de comparer cette déclaration à ce que contient la déposition aux pages que j'ai citées. Il y a une autre chose que je crois bien singulière au sujet de cette lettre. S'il y a du vrai dans ce que dit l'accusateur, rien, à cette phase, n'avait pu se passer entre les parties relativement à cette considération, car il dit, quand on l'interroge : "C'était si douteux à vos yeux que vous n'avez pu comprendre ce qu'elle voulait dire et vous avez cru nécessaire de le demander à M. Cameron ; est-ce cela ?—R. Oui".

Mon savant confrère peut tirer bien des choses de la lettre, mais M. Cook dit qu'il ne savait pas ce qu'elle voulait dire et il a été obligé de demander ce qu'elle voulait dire. Il ne le savait pas. Il est donc clair que jusque là il n'y avait pas d'offre, et il donne au comité le prétendu contenu de la lettre. Et il ne comprenait pas ce que cela signifiait et il le demanda à M. Cameron ; il trouve la signification : "Cameron demanda à sir Richard Cartwright d'écrire cette lettre qui dit : "Vous devriez faire quelque chose," et M. Cameron l'interpréta à sa façon, et il répond "Oui". Comment pouvons-nous connaître le contenu réel de la lettre, ce qui s'est réellement passé, de qui elle émanait et à quel but elle était destinée ? La preuve laisse assurément tout cela dans le vague. Personne ne pourrait en tirer une conclusion précise.

Vient ensuite l'autre détail qui m'a paru important (ce sujet va faire, un instant, l'unique objet de mes remarques) cet incident dont l'accusateur fait le trait-d'union et qui est enveloppé de plus d'incertitude encore, c'est-à-dire la conversation qui aurait, dit-on, eu lieu entre l'accusateur et sir Richard Cartwright. N'est-ce pas une chose très merveilleuse, qu'il voit sir Richard Cartwright, qu'il vient ici dans cette intention pendant deux ans et que jamais il n'a soufflé mot de cette question. Pendant deux ans il n'a jamais dit mot des dix mille dollars. Pendant deux ans il n'en a pas soufflé mot ; puis tout simplement il relate comme en passant ce qui a eu lieu. C'est à la page 11 : "Comme j'allais quitter le bureau, je dis : 'à propos sir Richard, M. Cameron m'a demandé \$10,000 pour l'une des autres positions. Est-ce exact ?' 'Il dit que M. Cameron voulait avoir des fonds pour l'usage du parti ;' c'est ainsi qu'il s'exprima. M. Cameron voulait avoir de l'argent pour l'usage du parti, et il a pris ce moyen pour l'obtenir, ou quelque chose d'équivalent." Je lui demandai : "Jurez-vous qu'il n'a pas dit : je suppose," et il répondit 'non' je ne jurerez pas qu'il ne l'a pas dit." Si ces mots s'y trouvent, qu'elle en est la signification ? Puis voici une autre version de ce qui s'est passé : "Je lui ai demandé si M. Cameron était autorisé par sir Richard ou le gouvernement de demander dix mille dollars, et il déclara que M. Cameron en était l'auteur, ou que M. Cameron voulait avoir dix mille dollars pour l'usage du parti et qu'il y acquiesça pour cet objet, et puis, que M. Cameron voulait avoir ces fonds pour l'usage du parti. "J'ai dit que sir Richard Cartwright m'a dit que M. Cameron lui avait parlé et que M. Cameron voulait cet argent pour l'usage du parti." "Or c'est la première fois que nous entendons dire que M. Cameron lui ait parlé." Cinq fois la chose est présentée au témoin ; cinq fois la question lui est posée, et ceci est la seule fois où il dit que M. Cameron lui a parlé. Puis à la page 43 il donne une version révisée de ces paroles : "Au moment où je quittais son bureau et après m'être retiré quelques pas, je revins droit en face de son pupitre

1 EDOUARD VII, A. 1901

et je lui dis : " A propos, sir Richard, M. Cameron m'a demandé dix mille dollars pour l'autre position de sénateur." L'autre réponse disait : ' pour l'une des deux positions ' ou ' pour la position, ' et maintenant c'est ' pour l'autre position '. Il continue : " Etait-ce bien " ? " Oh, oui, dit-il, M. Cameron voulait des fonds pour l'usage du parti et il a pris ce moyen pour les avoir, ' c'est à peu près cela, quelque chose comme cela, ' il a pris ce moyen pour les avoir. ' Voilà tout ce qu'il consent de dire. Puis dans la réponse suivante il dit : " A propos, Cameron m'a demandé \$10,000 pour la dernière nomination, une des dernières nominations." Plus loin on lui demande : " Jurerez-vous que ce qu'il a dit est ceci, à savoir qu'il supposait que M. Cameron, dans le temps, voulait avoir de l'argent pour le parti?—R. Cameron, a-t-il dit, voulait avoir de l'argent pour le parti."

" Q. Jurez-vous qu'il n'a pas dit qu'il supposait?—R. Je ne dirai pas qu'il a dit qu'il supposait.

" Q. Jurez-vous qu'il ne l'a pas dit?—R. Non, je ne le jurerai pas. Je sais qu'il savait que la lettre avait été écrite.

" Q. Lui avez-vous dit un mot de la lettre, parce que nous en attendons parler pour la première fois?—Je ne le sais pas."

Maintenant il est très remarquable de voir comment la déposition de M. Biggs, qui devait corroborer celle de M. Cook, confronte cette dernière dans des détails importants. Je vais citer la déposition aux différentes pages et vous verrez comment le témoin qui devait corroborer, nie absolument. A la page 84 il dit : " Il voulait que je rendisse témoignage " (c'est-à-dire M. Cook le voulait) pour lui aider à faire sa preuve. Il me dit combien il lui importait de faire sa preuve et il voulait que je lui aide"

Ce n'est guère pour un homme une très jolie proposition à faire à un autre homme. A la page 74, M. Biggs dit que ce n'est pas lui qui a suggéré d'aller avec M. Cook voir M. Cameron, au contraire M. Biggs dit que c'est M. Cook qu'il l'a invité. Puis, à la même page, il dit qu'il ne lui a pas dit que s'il souscrivait les dix mille dollars il aurait une position de sénateur. A la page 75 il est clair que M. Cameron était une des nombreuses personnes dont M. Cook a pensé obtenir l'aide pour sa demande. Puis à la page 78 nous trouvons les raisons qui ont motivé la demande de la souscription, à savoir que M. Cook avait toujours dépensé de l'argent pour lui-même et non pour les autres. Voilà des détails où M. Biggs contredit M. Cook. Puis nous trouvons la négation d'une promesse ou d'une offre ; au contraire la déclaration en réponse à la question de M. Biggs est absolue : " Quelle garantie aurait-il ? " Cameron repliqua : " Oh, bien, il lui faudrait courir le risque." Puis la même négation absolue de ce que déclare M. Cook, car M. Biggs dit que M. Cook a demandé : " Penseriez-vous que cinq mille dollars serait une bonne souscription ? " Puis c'est important parce que cela démontre la conclusion à laquelle M. Biggs est arrivé, attendu que c'est la même à laquelle M. Cook est aussi arrivé malgré sa déposition. Or ceci est très important. M. Cook a beaucoup rusé sur ce point. Je présume qu'il savait ce qui s'était passé et je présume qu'il savait ce que dirait M. Biggs, et voici quelle a été la conclusion : " Je n'ai pas cru que la question de souscription ou de non souscription ferait grand'chose. Je n'ai pas pensé que M. Cameron était autorisé de faire quoi que ce soit. Je pensais qu'il courait le risque. Vous verrez la même chose se répéter à la page 81. Or la raison de l'immense importance de ce qui précède c'est que ceci se passait après que cette lettre a été écrite, après que cette lettre dont on a fait tant de cas dans la déclaration mais qui s'est résumée à si peu de chose devant le comité,—c'est après cela que ceci s'est passé, et s'il y a une chose qu'il retire de la lettre c'est qu'il y avait autorisation, et maintenant il déclare ceci : " Je n'ai pas cru qu'il y eut une autorisation quelconque." Ceci démontre ce qu'il pensait dans le temps de la lettre, à savoir qu'elle n'a pas provoqué chez lui cette pensée. Assurément, entre les deux nous devons plutôt ajouter foi à M. Biggs qu'à M. Cook. Puis encore, à la page 82, se trouve une autre contradiction absolue de ce qu'il a dit. Q. D'après ce que M. Cook vous a dit, en est-il venu à la même conclusion, à savoir, qu'il n'avait aucune autorisation et qu'il avait besoin de l'argent pour son compte personnel?—R. Nous avons parlé—naturellement après avoir quitté M. Cameron, nous avons parlé de l'affaire, et je

ANNEXE No 1

dis à M. Cook : pensez-vous que si M. Cameron touchait dix mille dollars—êtes-vous assez fou pour croire que le parti n'en verrait jamais la couleur?—Et il répondit qu'il ne le croyait pas et je ne le croyais pas non plus." Et puis, que dit-il : " Il ne nous a pas démontré qu'il eût quelque chose à nous donner. Nous n'avions que sa parole, et il n'y avait rien pour nous y faire croire." Or ceci se passait environ une semaine après cette lettre; cette lettre à laquelle on attache aujourd'hui une si grande importance vitale et sur laquelle on appuie tant. Ceci s'est passé après la lettre et il dit que M. Cameron n'avait rien à montrer. C'est là la lettre qu'on dit exister et que le comité est prié d'accepter comme étant le document qui l'autorisait de faire ce qu'on allègue. Il ajoute : " Nous en avons conclu, qu'il avait, dans tous les cas, l'intention de nous dire : ' je ne suis pas autorisé de demander quoi que ce soit.' " Il n'a prétendu avoir le pouvoir de donner la position de sénateur s'il versait de l'argent." Ceci se trouve à la même page 82. On devra aussi remarquer dans cette déposition aux pages 77, 80 et 81, que, bien que M. Biggs eût vu tous les ministres d'Ontario il n'a jamais été question de souscription; de même que le nom de M. Cameron n'a jamais été mentionné relativement à cette affaire. Il me semble qu'il est oisif de dire que M. Cameron était l'agent de tout autre que M. Cook. M. Cook est celui qui a vu M. Cameron, qui lui a demandé de faire, comme son agent, ce qu'il pouvait pour voir la vieille garde et les ministres. M. Cameron est celui que M. Cook a dépêché, mais je suppose qu'il n'était qu'une des dix ou douze personnes qui ont été employées dans cette affaire. M. Biggs a été dépêché, nous le savons. Il a vu M. McMullen, outre tous les ministres, et tous étaient des personnes auxquelles M. Cook avait demandé de lui aider, et non pas des personnes qui devaient agir dans les intérêts du gouvernement ou du ministère. Comme M. Cook n'est pas un être muselé l'on ne peut guère concevoir comment il aurait pu garder ces choses en lui-même pendant toutes ces longues années. Il me semble que ce n'était pas possible et que si c'était là la difficulté qui se présentait il aurait fait savoir à tout le monde dans la rue comment il avait été traité.

Puis la déposition de M. Preston comporte une certaine preuve particulière. Je vais maintenant en parler. Il a été entendu par le comité. Mon savant confrère a été, je pense, déraisonnablement sévère à son égard. M. Preston n'a certainement pas eu le dessous dans les petites aménités que se sont échangées l'avocat et le témoin au cours de l'interrogatoire de celui-ci, il paraissait de fait y avoir un semblant de vérité dans ce qu'il disait, et il me ferait peine de penser que le comité soit venu à la conclusion que c'est, dans tous les cas, un témoin discrédité. Rien que je sache, ne s'est passé ici qui pût justifier une telle conclusion. Or, s'il y a du vrai dans ce que dit M. Cook, n'aurait-il pas immédiatement répondu à M. Preston qu'il avait tenté l'aventure des dix mille dollars. Il est aussi digne de remarque que M. Cook a posé la question à M. Biggs dans les mots qui suivent. M. Cameron voulait le faire souscrire au fonds du parti, et M. Biggs répond : " Je lui ai dit que la chose pouvait se faire de bonne foi, etc." De même qu'il est digne de remarque que M. Preston a déclaré à M. Cook, quand celui-ci lui a parlé des dix mille dollars, qu'il ferait mieux de ne rien tenter de la sorte; tout comme le lui avait dit M. Biggs. Je ne sache pas qu'il y ait, dans la version de M. Cook, quoi que ce soit qui nous justifiait de mettre de côté, en sa faveur, les dépositions de ces deux messieurs, Biggs et Preston. M. Biggs était son agent et il se rendit à Ottawa voir les ministres, mais il n'a été rien dit du versement de dix mille dollars. Ceci me paraît une chose que l'idée d'un homme ne peut concevoir : si ce dix mille dollars était en réalité la chose, comment se fait-il qu'il n'a pas été dit à M. Biggs, l'agent envoyé là, le second agent : " Rappelez-vous que vous ne pouvez rien faire sans les dix mille dollars, attendu que j'ai tenté l'entreprise sans cela et c'est-là la demande qu'on m'a faite et c'est-là le prix de l'affaire." M'est avis qu'il lui en aurait fait incontestablement mention. Je ne sais pas jusqu'où on aurait exagéré les conventions qui ont récemment eu lieu au Russell House et dont on a parlé, si les personnes qui y ont pris part n'étaient pas encore de ce monde; c'est qu'il n'aurait pas été sage de dire de pareilles choses alors que les principaux acteurs étaient encore en vie.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Puis l'histoire de M. Frank McDonald, chose que je ne mentionne qu'en passant, est très singulière. Pour moi elle porte à sa face sa fausseté. Il dit qu'il se rendit là-bas dans le but d'acheter une goélette. Nous ne savons pas qu'il ait acheté de goélette, mais nous constatons par exemple qu'il a passé l'après-midi avec M. C. Cameron et ce que j'ai trouvé de singulier à sa face même est ceci : tout le monde savait combien M. Cook désirait être nommé sénateur et lui-même le désirait quand il a dit à son beau-père qu'il allait à Goderich, et malgré cela il s'est écoulé dix mois, dit-il, avant qu'il eût dit un mot à M. Cook de sa visite. A mes yeux ceci est absolument incompréhensible. La première chose que le gendre de M. Cook lui aurait dit à son retour ç'aurait été le résultat de cette discussion. Je n'ai aucun doute que la position de sénateur a eu beaucoup plus à faire à sa visite à Goderich que l'achat du *Flying Dutchman* qui semble n'avoir jamais existé. Puis quant aux remarques sur le compte de M. Preston, ces choses sont tout à fait risibles sans parler du fait qu'il déclare formellement qu'il n'était plus à l'emploi du gouvernement fédéral depuis six ans et qu'il n'avait eu rien à voir à l'affaire. J'ai cru, comme je l'ai dit, que c'était là une chose à laquelle nous n'avions en réalité rien à voir, vu qu'il ne pouvait y avoir l'ombre d'un doute que M. Preston n'était pas un intermédiaire, qu'il n'était pas un agent, et que, conséquemment ce qu'il aurait pu dire ou faire ne signifiait rien. Je puis dire ceci relativement au témoin : Je ne veux pas commenter la question de droit qui a été soulevée, mais comme mon savant confrère en a parlé je dirai tout simplement qu'à mes yeux il n'y a aucun doute que le témoignage de M. Hancock n'est pas admissible. Ce serait, vraiment, une jolie manière de faire une preuve si on le permettait. N'importe qui pourrait faire une preuve en allant dire son histoire au dehors. Je comprends qu'il n'y a qu'un cas particulier où une telle déclaration devient une preuve verbale; ainsi, par exemple, si une personne blessée et toute en sang s'élançait dans cette pièce, elle peut dire comment elle a été blessée, mais ceci est un cas absolument différent. N'importe qui pourrait sortir de cette salle et aller dire dans le corridor que le président du comité a fait ceci et cela, et, d'après cette règle, l'on pourrait apporter en preuve ces dires, ce témoignage à la Hancock, contre le président; comme cela serait absurde. Ce serait ouvrir la fabrication de la preuve la porte que la loi ferme; preuve qu'elle n'admet que dans un cas comme celui que j'ai mentionné, lorsque les blessures l'établissent et la loi appelle ce témoignage, preuve verbale. Par exemple accourant d'un certain lieu où il aurait été maltraité et autres cas de ce genre que je mets dans la même catégorie, mais il vous faut avoir quelque chose de cette nature avant d'admettre pareille preuve. Ce serait absolument dangereux et un moyen de fabriquer la preuve s'il y avait toute autre règle.

Puis quant aux témoignages de sir Wilfrid Laurier et de sir Richard Cartwright, je n'en fatiguerai pas le comité; ces témoignages sont devant vous; je me contenterai de dire: vous remarquerez que dans ses réponses sir Richard Cartwright a toujours soin de dire tout simplement: "Je ne pense pas qu'il y ait eu d'autres lettres," mais qu'il est absolument formel quand il dit que s'il y a eu d'autres lettres il n'y en a pas eu du genre de celle dont on parle. Sur ce point il est formel; mais pour ce qui est du reste, "elles peuvent exister," et, alors qu'il recevait des centaines de lettres relativement à cette affaire, il serait très imprudent de faire violence à sa mémoire et très déraisonnable de dire que sa mémoire sur ce point soit parfaite. Mais quant à l'attaque que mon savant confrère a dirigée contre elle et quant à son prétendu manque d'énergie et de véracité, quels que puissent être les défauts de sir Richard Cartwright, je n'ai jamais entendu dire avant aujourd'hui qu'on les lui imputait. Le témoignage, je prétends, est un témoignage digne de foi du commencement à la fin, le témoignage d'un homme dont on devrait prendre la parole, le témoignage d'un homme connu du public et qui a longtemps vécu ici dans cette région. Nous le connaissons; sa vie est établie aux yeux de la société ici, et quel est celui qui osera dire qu'il ne croira pas à la foi de son serment?

Maintenant, M. le président et messieurs du comité, je désire dire quelques mots de ces lettres. Je ne pense pas qu'on puisse les comprendre avant de les avoir mises par ordre et les avoir lues d'un bout à l'autre d'après leur ordre de dates. Prises dans leur propre ordre, vous verrez qu'il y a une explication raisonnable de

ANNEXE No 1

chaque chose. Or, messieurs du comité, si vous voulez bien vous le rappeler, quand la première lettre, en date du 4 d'août 1896, a été déposée, avec quelle voix grave on a lu les mots : "ne soufflez mot"; mais d'un autre côté la lettre qui vient ensuite explique toute la chose : "Je vais me laisser guider par votre bon jugement et ne souffler mot, en attendant, toutefois, j'ai envoyé ma demande." J'ai parlé de la lettre qui vient ensuite et dans laquelle il dit : "renvoyez toutes les lettres." Puis nous avons la lettre du 25, pièce n° 25. Elle devait entrer ici par son ordre de date. J'ai constaté que je ne pouvais guère faire grand'chose de cette lettre jusqu'à ce que je les ai eu placées de cette façon, les plaçant dans leur ordre naturelle, alors l'une explique l'autre. La pièce n° 25 est datée du 25 août 1896. C'est la longue effusion de l'accusation dans cette affaire, faisant l'exposé de tout ce qu'il a fait. Elle est importante parce qu'elle montre quelles étaient les difficultés : "d'autres convoitent cette position, je n'ai pas un mot à dire contre eux." Puis il parle de son travail actif personnel. Puis, en suivant l'ordre, l'autre lettre est la pièce n° 10, de M. Cook, en date du 25 août, aussi marquée privée. Elle se lit comme suit :

"Je vous ai aujourd'hui adressé une lettre, tel que suggéré, au sujet de ma demande de nomination au Sénat. D'après la grande bienveillance avec laquelle vous m'avez reçu la semaine dernière, et la forte expression de vos sentiments au sujet de ma nomination et mes titres à la position, je sens que je ne serai pas laissé de côté. Mes amis me félicitent déjà. Je sais que vous êtes d'avis que les services passés devraient être récompensés, et lorsque vous vuelque chose à faire dans la question, cela sera fait. De là la grande confiance que j'ai d'obtenir la position. Cependant, je ne suis nullement un combattant usé. J'ai l'intention de donner à l'avenir à la politique plus de temps que dans le passé. J'ai acquis de l'expérience et serai de la sorte en état de donner mon temps et mes services au pays.

Je vous remercie cordialement de votre bienveillance à mon égard et je ferai tout en mon pouvoir pour le reconnaître."

C'est là la lettre que M. Cook a écrite à sir Richard le 25 août. La pièce n° 11 est marquée "strictement confidentielle"; c'est une lettre de sir Richard Cartwright à M. Cook : "Mon cher Cook,—faites agir toutes vos influences sur sir Oliver. Heureux d'avoir reçu votre lettre de détails, bien que j'en connusse des parties avant. Mais ne négligez pas la précaution ci-dessus."

Toutes très privées et très confidentielles, et une chose qu'on ne pouvait rendre publique; de sorte que dès le début nous nous trouvons en présence de la nécessité d'agir confidentiellement à l'égard de ces choses, bien qu'il n'y ait rien au sujet d'argent. Nous avons ensuite la pièce marquée n° 2, qui convenablement suit la pièce n° 11. Elle est aussi du 27 août, et cette lettre déposée à une date primitive sans aucun de ces accessoires, ne peut être convenablement comprise. M. Cameron écrivant à M. Cook dit : "Si vous pouvez faire jouer doucement des ficelles, faites-le". Mais dans les lettres qui ont précédé et suivi celle-ci, il est très clair que les ficelles à faire jouer sont celles dont on parle ici. Mais il faut faire agir les influences. "J'ai eu plusieurs conversations avec C. qui est sûr. Je suis allé quatre fois au bureau de M., mais je n'ai pu l'y rencontrer. J'irai chez lui demain, je le sonderai et vous en informerai. Dans l'intervalle, si vous pouvez faire jouer doucement des ficelles, faites-le." Or que dit-il en réponse? Sa réponse est la pièce n° 12, en date du 28 août, le lendemain : "Je viens de recevoir votre bonne lettre. Je vais me conformer à ce que vous suggérez, et pour y donner suite, j'irai lundi soir à Ottawa où j'arriverai mardi matin, alors que, j'espère, tout sera satisfaisant." Et en réponse à l'autre lettre du 27 nous avons la pièce n° 3, qui devrait se trouver ici. "Je viens de recevoir votre bonne lettre d'hier. Je vous suis certainement obligé pour votre courtoisie et votre bon vouloir. J'espère que vous avez vu Mowat et que vous lui avez exposé mes titres avec autant de fermeté que je vous sais capable et désireux de le faire. J'espère vous voir la semaine prochaine. Pensez-vous que les autres membres de la vieille-garde m'appuieraient. Dans l'affirmative voudriez-vous dire un mot pour moi? Je vous renvoie votre lettre tel que promis."

Nous arrivons à une lettre du 25 août, pièce n° 25. Puis l'autre est le n° 10. Mais si vous mettez celle-ci avec l'autre, pour la date, alors ce jeu de ficellés, etc.,

1 EDOUARD VII, A. 1901

devient parfaitement clair, et cela veut dire : “voyez la Vieille Garde”, “Faites voir sir Oliver Mowat”, et le reste. Ceci, vous verrez, est une une lettre de sir Richard Cartwright à M. Cook; puis une lettre de M. Cameron à M. Cook et les deux réponses de M. Cook à sir Richard Cartwright et de M. Cook à M. Cameron, où il répond à ce que celui-ci suggère et où il dit ce qui devrait se faire. Puis nous trouvons la pièce n° 4, du 29 août, dans laquelle M. Cameron dit : “J’ai eu une longue entrevue avec Mowat. Un autre homme est dans votre chemin—riche. J’ai vu aussi Billey Paterson et Cartwright cet avant-midi. Ce dernier est fort-sûr. Il y a un moyen de rendre la chose certaine. Je ne mentionnerai pas ce moyen avant de vous voir. Je pars pour l’ouest jeudi prochain”.

Or, nous constatons, pour ce qui est de cette correspondance, que la lettre du 11 septembre l’explique. Le 31 août il répond par la pièce n° 5 :—

“J’accuse réception de votre bonne lettre du 29 courant, et je prends note de ce que vous dites. Je désire vivement connaître quelle est votre proposition. J’ai décidé de ne pas aller à Ottawa maintenant”. Puis il dit qu’il sera à Toronto, à l’arrivée du train. Et M. Cameron lui écrit ensuite le 11 septembre une lettre qui indique, je crois, le moyen dont on peut “rendre la chose certaine”. La lettre du 11 septembre se lit ainsi : “Mon cher Cook,—Rien de neuf, si ce n’est que j’ai découvert que l’ami que Mowat voudrait nommer au Sénat est James Young, de Galt, et il tient opiniâtrement à cet homme. Ce qu’il en adviendra, je ne puis le dire”.

Ce qui veut dire, à moins que vous n’ayiez Mowat, l’affaire est désespérée. Cette lettre du 29 août est la continuation de la correspondance. Comment réconcilier sir Oliver ? Pouvez-vous vous débarrasser de James Young ? Et ceci ce continue dans une autre lettre, du 15 septembre, qui parle de ces difficultés et les moyens à prendre pour les surmonter. La lettre du 15 septembre est un document qui a été omis. Je ne sais pourquoi M. Cook l’a omis, mais il se trouve maintenant parmi les autres.

“J’ai reçu votre bonne lettre du 11 courant et j’en ai pris note; je vous en remercie. Je tiens compte de ce que vous dites de James Young. Il ne se mêle plus de politique depuis 14 ans et quand il s’en mêlait il n’a guère dépensé d’argent. Il a reçu une récompense, mais n’étant pas à la hauteur de la position, il a dû se démettre. Il m’a demandé mon aide quand il voulait être nommé trésorier provincial, et j’ai travaillé ferme pour lui. Il m’a dit que tout ce qu’il voulait c’était d’ajouter le mot *honorable* à son nom et qu’il serait satisfait, et il l’a. Il ne devrait pas assurément se mettre dans le chemin d’un vieil ami qui l’a aidé. En outre, je n’ai pas entendu mentionner d’aspirant qui ait moins droit que lui à une nouvelle récompense”.

Il ne semble pas croire qu’il est très difficile d’écarter cet homme, protégé de sir Oliver Mowat; mais tant qu’il n’aura pas été écarté il n’y aura pas de chance, ceci est digne de remarque. Pourquoi, alors, cette stupidité sans signification, se continuait-elle entre ces personnes s’il ne s’agissait que d’argent ? C’était ridicule; il était inutile de gaspiller leur temps et leurs efforts si, dans cette affaire, il n’y avait qu’une question d’argent. Nous ne trouvons pas un mot d’argent, à cette période. Au bas de la page, écrit au crayon, vous lisez ceci : “J’aimerais à savoir quand la Chambre va proroger, vu que je désirerais vous voir à Ottawa au sujet de l’autre affaire dont nous avons parlé”. Il y avait donc d’autres affaires entre eux. Puis nous arrivons à la lettre du 5 octobre 1896,—deux lettres, l’une le 5 et l’autre le 6. Ces lettres sont, je crois, les plus importantes qui soient devant le comité. On ne doit pas perdre de vue qu’on allègue que le 2 octobre, la prétendue lettre a été produite à la gare Union, à Toronto, et que l’offre a été faite. Or était-il possible pour M. C. Cameron d’écrire une lettre comme celle-ci—si c’était de l’argent qu’on voulait. Et si c’était-là le sujet de contestation, est-il possible que nous aurions eu une lettre comme celle du 5 octobre ? C’est, à mes yeux, hors de question. Il écrit à sir Richard Cartwright : “J’ai eu avec la personne que vous nommez dans votre lettre une entrevue d’une heure, à Toronto, en retournant chez moi. J’ai trouvé l’individu en question dans une grande indignation”. Est-ce parce que je lui avais demandé dix mille dollars, ou parce que je lui avais montré la lettre de sir Richard Cartwright ? Non, il dit toute l’affaire ici : “J’ai trouvé l’individu en question dans une grande

ANNEXE No 1

indignation, menaçant de démolir le gouvernement local ainsi que le gouvernement fédéral. Il dit qu'il a été traité de la façon la plus cavalière par le premier ministre. D'abord, il a obtenu avec difficulté une entrevue avec lui, et puis, quand il l'eut obtenue, il était comme un morceau de glace".

Pas un mot d'argent du commencement à la fin. Ceci est une lettre confidentielle et s'il eût été question d'argent, la chose aurait été nécessairement mentionnée. Il n'y avait rien à craindre; c'était entre M. Cameron et sir Richard, et ils s'écrivaient confidentiellement. La lettre continue :

" Il a été insulté, dit-il, grossièrement insulté par sir Oliver qui lui a dit carrément qu'il n'avait pas assez de cervelle pour la position. Il se calma quelque peu vers la fin de l'entrevue, tout en étant encore très indigné. Si j'étais de vous, je ne ferais rien dans cette affaire pour le moment. Plus tard les choses pourront peut-être prendre une bonne tournure."

Absolument impossible de faire quoi que ce soit pour lui ou avec lui, et par conséquent laissons dormir l'affaire. Mais comment aurait-il pu écrire cette lettre si en réalité c'était de l'argent qu'on voulait? Puis voyez la réponse. Elle est datée du 6 octobre et marquée confidentielle.

" L'état d'esprit de votre ami ne s'accorde pas parfaitement avec l'idée que vous m'exprimiez quand vous me disiez qu'il avait quitté Ottawa tout plein de confiance. Cela me paraît plutôt comme s'il eût rencontré une difficulté dans la question que vous avez primitivement touchée."

Ce qui était : sir Oliver Mowat. Il vous est impossible de torturer cette phrase pour en extraire une signification d'argent. Il ne vous est pas possible de torturer le sens de : " dans la question que vous avez primitivement touchée," pour lui donner une signification d'argent. Quand M. Cook s'en fût enquis davantage il devint de meilleure humeur et il croyait, en quittant ici, que ses chances de succès étaient meilleures; et sir Richard ajoute : " C'est très malheureux tout de même, car je doute si l'affaire peut rester en suspens beaucoup plus longtemps. Il y a toujours des embarras à attendre trop longtemps et c'est particulièrement le cas ici."

Or l'on dit que ceci s'est passé après cette discussion et que ces deux personnes le savaient, mais voici les deux lettres qui ont été échangées à ce moment-là même, et non seulement il n'est pas question d'argent, mais il est parlé d'une autre affaire et des difficultés qui expliquent pourquoi l'on ne pouvait rien faire dans l'intervalle. Puis vient après la lettre du 6 octobre une lettre du 19 octobre, pièce n° 13, et une autre du 7 octobre, qui ne semble pas signifier grand'chose, sauf que dans la lettre du 19, M. Cook dit : " Je suis très désireux d'avoir un entretien d'environ dix minutes avec vous, et je vous serais très obligé si vous vouliez bien m'écrire un mot avant de venir et je me ferai un devoir d'aller vous voir."

Puis vient la difficulté qui se termine par le refus de sir Oliver Mowat; il est dit qu'il est nécessaire d'avoir des hommes capables de parler, non aux coins des rues, mais au Sénat, et la lettre du 13 octobre 1896 (pièce n° 27) entre en scène. Il est très étrange que ce monsieur écrive cette lettre, et s'il y a de la véacité chez lui, alors prenez le tout ensemble, attendu qu'au quatrième paragraphe de cette lettre il dit à sir Wilfrid Laurier : " Je n'en connais qu'une seule raison, et c'est celle que m'a donnée sir Oliver Mowat lui-même, qu'il ne voulait avoir au Sénat que des hommes capables." S'il y a de la véacité chez M. Cook, voilà ce qu'il dit après que l'offre en question lui eût été faite et après l'entrevue du Rossin House. Il savait que les hommes qu'il voyait n'avaient jamais rien eu à faire à la question—l'argent. Il dit à sir Wilfrid Laurier, racontant son histoire des marrons, de Saint Paul—enfin une lettre immensément longue—que c'est la seule chose, et il ajoute : "vous laissez nommer une autre personne, c'est mal et il n'y a qu'une seule raison pour cela." Mais, s'il y avait eu un marché, une vente, n'aurait-il pas immédiatement écrit : il y a déjà eu marché et vente à ce sujet, une offre a été faite, si je n'obtiens pas l'affaire, il en résultera ceci et cela; mais comme il n'y a rien de tel, il met là ce qui était la raison, et comme il s'adresse à sir Wilfrid, il lui faut être véridique, il dit que c'est là la seule raison et il explique que cette raison n'existe pas. Puis nous arrivons à la pièce n° 28, une autre lettre du 20 octobre, dans laquelle il dit : " Vous n'avez pas parfaitement réalisé mes services du passé ou vous ne m'auriez pas

demandé de m'effacer. Je crois être raisonnable et je pourrais m'incliner devant des titres meilleurs que les miens si quelqu'un en eût. L'on me demande tout simplement de m'effacer aujourd'hui et d'attendre que d'autres sénateurs d'Ontario meurent."

Quelle était la chance d'obtenir dix mille dollars d'un homme quand au lieu de lui demander de l'argent, ils lui demandaient d'attendre? Vous ne comprenez pas, vous ne voulez pas que je sois nommé, vous ne voulez pas dix mille dollars; mais ce que de fait, vous voulez c'est que je remette ma nomination; voilà ce qu'il dit. Il y a les deux lettres du 16 novembre 1896. Or la première est celle qui, vous vous le rappelez, a été écrite à sir Richard Cartwright par l'honorable M. Cameron, en date du 16 novembre 1896. N'est-ce pas se jouer du comité que de dire que cette lettre avait quoi que ce fût à voir à la position de sénateur?—"Quant à l'affaire particulière que vous connaissez, nous en parlerons quand vous viendrez. Je suis encore du même avis qu'à la fin de la session et je me propose d'agir en conséquence."

Les vacances avaient été remplies à ce moment là, 16 novembre, et il n'y avait pas d'espoir de vacance dans un avenir rapproché. Les nominations avaient été faites le 13 novembre et par conséquent cette lettre ne peut se rapporter à la position de sénateur. Comment faudrait-il torturer la phrase pour lui donner cette signification. "Je me propose d'agir en conséquence" c'est quelque chose à faire; ce ne pouvait être une position de sénateur quand elles étaient toutes remplies. C'est quelque chose que je vais faire. De même l'autre lettre du 27 novembre, elle ne peut s'interpréter de la façon qu'on dit. Il dit à sir Richard: "Je refuse positivement d'ouvrir des négociations avec l'homme de Toronto." Or, sir Richard dit qu'il ne pense pas que ceci se rapportait à M. Cook, et je pense que, par la phrase qui suit, il est absolument claire que cette phrase ne pouvait pas se rapporter à M. Cook. "C'était sa propre proposition et quand l'affaire atteignit une phase aiguë, il recula." M. Cook n'avait pas fait de proposition; M. Cook n'avait pas fait d'ouverture, d'après sa propre déclaration. M. Cook refuse de faire une proposition quelconque, il refuse de faire des ouvertures, et cette lettre dit que la proposition était la sienne et quand l'affaire atteignit une phase aiguë il recula. Si nous devons ajouter foi à M. Cook, il n'a pas fait de proposition. Si nous en croyons M. Cook, on lui a fait une proposition qu'il a refusée. Ceci est parfaitement claire, n'est-ce pas, M. Cook? Puis M. Cameron dit: "Les nominations qui ont été faites sont très bonnes." Il ne pouvait guère en être ainsi s'il avait été autorisé d'offrir une position de sénateur à M. Cook qui ne l'obtenait pas. Il ne pouvait être autorisé à lui faire une offre ou il n'aurait pas dit ceci: "Qu'entendez-vous en disant qu'il n'est pas probable que ^{reste} longtemps?" Il était très facile pour sir Richard Cartwright s'il eut voulu faire mal de dire catégoriquement, et personne ne pouvait le contredire, qu'il ne s'agissait pas de M. Cook, mais il respectait son serment et il ne voulait pas le dire catégoriquement, bien qu'il ait dit: "J'ai mes raisons de penser qu'il ne s'agissait pas de M. Cook." Je dis que le témoignage intrinsèque de la lettre même doit convaincre tout homme impartial que cette conclusion était exacte.

Puis nous avons la lettre du 21 août 1897, écrite par M. Cook au premier ministre, le félicitant de "son grand succès, et de la magnifique réception dont vous avez été l'objet en Angleterre et ailleurs," il est "rempli de joie de la façon dont sir Wilfrid a soutenu la dignité de notre pays commun," les mots lui manquent pour lui exprimer l'admiration que provoque chez lui son attitude digne et qu'il a élevé le Canada à un très haut degré dans l'estime de la Grande-Bretagne; avec l'espoir qu'il vivra longtemps pour jouir des honneurs qu'il a gagnés à de si justes titres"—tout cela à un homme contre lequel il se retourne aujourd'hui et qui lui a, dit-il, demandé de verser dix mille dollars pour une position de sénateur. La lettre a été écrite au mois d'août 1897. Il y a un blanc là où le 7 devrait se trouver, mais mon savant confrère et moi sommes tombés d'accord sur cette date, car c'était à l'époque du jubilé de la Reine et du retour du premier ministre au Canada. Puis il y a eu une lettre qui n'a pas été déposée, lettre de M. Cook à M. Cameron, bien qu'on en ait déposé la réponse. Or ceci n'a pas l'air d'un homme qui avait traité bourse en main et traité faussement et à mal. Il reprend l'affaire en septembre 1897.

ANNEXE No 1

“Je vois par le *Globe* d'hier que sir Oliver Mowat, ministre de la Justice, a accepté la position de lieutenant-gouverneur d'Ontario et que, conséquemment, son fauteuil au Sénat devient vacant.”

Nous avons ici un intervalle du mois de novembre 1896 au mois de septembre 1897.

“Je suis aspirant à la position et j'ai l'honneur de vous demander votre appui à cet égard. Je crois que le gouvernement va maintenant reconnaître mes long services au parti, mais dans toutes les circonstances de ce genre il faut avoir l'appui des amis. J'apprécierais la chose comme une très grande faveur si vous vouliez bien écrire immédiatement pour moi au premier ministre ou à sir Richard Cartwright ou aux deux selon que vous le jugerez à propos. Vous remerciant d'avance pour ceci comme pour la peine que vous vous êtes donnée pour moi dans le passé, etc.”

Ce n'est pas là une lettre écrite à un homme qui était un revendeur de positions de sénateur. C'est la lettre de M. Cook à M. Cameron lui demandant de faire ce qu'il peut pour lui, non pas la lettre de M. Cameron qui a en main la disposition de positions de sénateur, qu'il peut distribuer ici et là. Cette lettre n'a pas été produite par M. Cook, parce qu'elle ferait trop bien voir pourquoi il a eu la lettre du 30 septembre qui a été produite, mais ce n'est pas la lettre de personnes qui avaient commis un acte quasi-criminel; au contraire, la lettre parle de “longs services,” “d'appui des amis,” et de “vos peines du passé,” et de tout le reste à l'avenant, ce qui, est je suppose, assez légitime, si une personne a le goût de se mêler de ce genre d'affaires. Puis nous avons la pièce n° 9, en date du 30 septembre, évidemment la lettre d'un homme beaucoup ennuyé.

“J'ai fait valoir de toutes mes forces auprès du gouvernement vos titres à la position que vous demandez. J'ai supposé à un certain moment que l'affaire était tout arrangée. Cependant j'ai été désappointé. Vous aviez les cartes en mains, vous avez refusé de les jouer et vous avez ainsi perdu la partie.”

J'ignore qui tenait la plus forte carte; je ne connais rien aux cartes; je ne connais pas la partie, mais la seule partie que nous ayons eue jusqu'ici est celle-ci: Sir Oliver Mowat refuse de sanctionner votre nomination et M. Young est la personne qu'il désire avoir. Maintenant qu'il est parti que désirez-vous faire pour moi? Vous auriez pu facilement vous tenir la bouche fermée. Vous n'aviez pas besoin d'aller aux coins des rues dire ce que vous feriez du gouvernement local et du gouvernement fédéral. Vous auriez pu vous conduire de façon à vous faire tolérer au Sénat. Vous avez refusé de jouer ma partie; vous avez joué la vôtre et maintenant vous êtes en plan.” Quelqu'un d'habitué à être malhonnête peut donner à cette lettre la signification qu'on nous a donnée, mais j'entends dire que, sans qu'il n'y ait rien jusqu'ici pour nous amener à cette conclusion et quand ces lettres sont privées et confidentielles et quand il n'y a pas lieu de couvrir la chose, personne ne peut en tirer, à moins que ce ne soit par une interprétation très tendue, la signification qu'on tente de lui donner et, surtout quand cette masse de témoignages révèle les difficultés qui s'offraient et les moyens de les surmonter. Puis il y a la lettre du 30 septembre, de M. Cameron à sir Richard Cartwright, dans laquelle on lit: “J'ai fortement favorisé les titres d'un autre homme, à certaines conditions. La chose manqua et je jurai que je ne me mêlerais plus jamais d'une affaire de ce genre. Je puis vous dire qu'hier j'ai reçu du même homme une lettre me demandant avec force instances d'appuyer sa nomination auprès du gouvernement. J'ai refusé d'intervenir en sa faveur pour des raisons que vous connaissez bien.”

Je prétends que si on lit ceci loyalement, les conditions sont indiquées, les conditions uniques et que s'il y avait eu d'autres conditions elles se seraient trouvées dans ces tas de lettres. La seule condition que nous ayons eue, on en a déjà parlé. J'ose dire que si M. Cook s'était tenu la langue tranquille et qu'il eut dit tout simplement à sir Wilfrid Laurier: Je vais attendre jusqu'à ce que cette autre nomination se fasse, qu'il aurait eu cette position de sénateur; mais, quand au lieu de cela, il n'a pas voulu tenir une conduite digne et convenable, mais qu'il s'en est allé battre le pays, irritant tous les amis et parlant contre les deux gouvernements, il s'est alors mis dans une telle position qu'il ne pouvait pas s'attendre de recevoir la considéra-

tion qu'il aurait reçue sans cela. S'il se fût agi d'argent, la position aurait pu être donnée pour cette considération. Puis je trouve la pièce n° 32, 15 décembre 1897; il écrit à l'honorable ministre de la Justice :

"J'espère que, dans un avenir rapproché, on me rendra justice en me donnant au Sénat le fauteuil vidé par sir Oliver Mowat. J'attends cette nouvelle de jour en jour".

Comment pouvait-il bien se faire qu'en décembre 1897 il attende cette nouvelle de jour en jour. Il écrit cela à des ministres qui selon lui ne voulaient pas lui donner la position à moins de dix mille dollars. Quoi qu'il se soit passé entre lui et M. Cameron, je l'ignore, et il y a très peu de preuve sur ce point, mais pour ce qui est des ministres il s'est adressé à eux, appuyé sur ses prétendus mérites. C'est ainsi qu'il écrit à sir Richard Cartwright: "J'attends de recevoir ma nomination au Sénat". D'après la déclaration ici il y avait dix mille dollars entre lui et la position, et il ne pouvait s'y attendre. "Je n'ai nullement oublié l'affaire". Vient ensuite la lettre du 9 mars dans laquelle il dit: "J'attends avec plaisir la nouvelle de ma nomination, car je sais que je vais l'avoir". Voici ce qu'il disait: "Si vous voulez laisser passer celle-ci, vous aurez l'autre". Sir Richard Cartwright lui écrit le 9 mars: "J'ai l'espoir de pouvoir clore cette affaire maintenant, mais je puis avoir besoin de vous voir d'abord". Puis le 18 mars sir Richard Cartwright dit: "J'ai fait tout en mon pouvoir pour vous". Puis, le 15 juin M. Cook dit encore: "J'attends avec confiance la nouvelle". Le 25 juin sir Richard Cartwright écrit: "J'ai combattu pour vous la semaine dernière, mais j'ai rencontré des difficultés en certains quartiers". Ce ne sont certainement pas des lettres de personnes qui s'attendaient de voir M. Cook verser dix mille dollars. Puis la pièce n° 35: "je ne puis qu'exprimer mon grand désappointement de ce que je n'ai pas encore reçu ma nomination". Puis le 10 janvier 1899 et même le 1^{er} février 1899: "J'attends avec plaisir ma nomination à la vacance au Sénat". Puis le 9 mars 1899: "Permettez-moi de porter un dernier coup avant que la vacance au Sénat ne soit finalement remplie".

Puis dans sa lettre du 22, qui devrait certainement faire disparaître tout soupçon, cet homme qui est parfaitement au courant de toute l'affaire, dit: "J'ai entendu dire, il y a un jour ou deux, que l'opposition à ma nomination provient d'un tel et d'un tel"; non pas du manque d'argent, non pas du défaut du versement: "Vous vous rappelez m'avoir rencontré sur demande au Rossin House immédiatement avant que Mills et Cox eussent été nommés au sénat, alors que vous m'avez montré une lettre du premier ministre dans laquelle il disait: 'Notre ami Cook devrait attendre maintenant la prochaine nomination'. C'est là une promesse implicite et je ne pense pas qu'il revienne sur cette promesse". Je désire porter ceci à votre attention, à savoir qu'ayant à attendre "la prochaine vacance, il l'aurait quand elle se présenterait". Puis en juillet 1899 il écrit au ministre de la Justice. Nous sommes ici en présence d'une volumineuse correspondance qui se rapporte à cette position, et, du commencement à la fin, il n'y a rien, à moins qu'on la tortille et torture, qui puisse démontrer, chez n'importe qui des ministres, autre chose qu'un effort pour obtenir cette position à M. Cook et une détermination de tâcher de l'obtenir aux conditions ordinaires, à savoir: ce qu'il appelle sa compétence.

Je vais aussi brièvement que possible dire un mot ou deux des notes que j'ai prises et des arguments que mon savant confrère, M. Marsh, a tenté de faire valoir, d'autant plus que j'ai déjà parlé de ces choses. Il a parlé de la mémoire de sir Richard—mieux vaut qu'il l'ait montré un peu défectueuse plutôt que d'engager son serment à ce dont il n'est pas certain. Mais je prétends qu'aux pages 56 et 57 vous trouverez qu'il se rappelle et qu'il explique tout ce qui est important dans l'espèce.

Rien de ce qu'a dit mon savant confrère ne m'a plus surpris que la déclaration que M. Cook éprouvait des difficultés à réaliser les dix mille dollars. Ceci m'a semblé vraiment une déclaration très étonnante, attendu que M. Cook dit qu'il ne voulait pas réaliser la somme, qu'il n'a jamais eu l'intention de la réaliser, et le reste.

Je ne dis rien de l'appellation de serpent appliquée à M. Biggs. Cela peut être comme un trait qui retomberait sur Cook son ex-ami, son compagnon; mais *nosctur a sociis* est une excellente maxime—son conseiller de confiance et le reste—je n'en dis pas davantage sur ceci—*De gustibus non disputandum*.

ANNEXE No 1

Mention est faite des lettres du 16 et du 20 novembre 1896, ce dont j'ai parlé.

Puis il dit que M. Cameron était un agent accrédité, un agent général. De qui était-il l'agent? Est-ce possible que, parce qu'un homme est un politicien en vue et qu'il porte intérêt à ce qui touche, selon lui, à la prospérité du pays, il doive être un agent accrédité ou un agent général? Pareille règle ne peut exister. Ce serait une *reductio ab absurdum* des règles qui régissent l'agence. Le comité va-t-il prêter l'oreille à pareil appel? Puis j'ai déjà parlé des cartes d'atou de mon savant confrère: "Vous avez les cartes en mains," et "pour des raisons que vous connaissez bien," et tout ce qui s'ensuit; or ce qui vient après explique l'affaire suffisamment bien. Il y a eu plusieurs communications également confidentielles, et s'il eut été question d'argent dans l'affaire, on y en aurait trouvé des traces.

Quant à ce que dit M. Preston et aux diverses entrevues, personne ne peut douter que ce que M. Preston a fait, il l'a fait tout simplement en qualité de M. Preston. Il a lui-même nié absolument qu'il l'ait fait de toute autre façon, et sir Richard Cartwright l'a aussi nié absolument. Il ne pouvait y avoir rien de tel. Puis on a parlé de "donner la colique"—j'aurais aussi juré que c'était là l'expression de Cook, il y avait une telle odeur de H. H. Cook là dedans, que le mot devait venir de lui.

En terminant, je dirai, monsieur le président et messieurs du comité, que si l'on examine la source d'où vient la preuve sur laquelle cette affaire repose, on doit la tenir pour rien moins que digne de foi; on y trouve ni honneur, ni sens de justice, ni vérité, ni respect pour les vivants ou les morts; et après quatre années les amis qui lui sont restés fidèles sont ceux qu'il attaque, et tout ce qu'il y a de plus privé et de plus confidentiel, il le révèle pour leur porter atteinte. Si le droit des morts a été troublé c'est qu'il a mis la chose en mouvement. Puis je dis que les variations entre la déclaration telle que faite et la preuve telle qu'entendue devant le comité doivent convaincre absolument que ces contradictions qui ne peuvent se concilier, doivent amener le comité à conclure qu'il n'y a rien sur quoi il puisse s'appuyer. Puis je dis que les contradictions entre Messieurs Biggs et Preston—je ne leur fais pas beaucoup d'honneur si je dis qu'il sont aussi dignes de foi que M. Cook—démentent absolument son histoire. Puis les lettres au nombre de plus de quarante dont j'ai parlé et qui sont très convaincantes doivent, je prétends, régler l'histoire de l'accusateur; lettres très convaincantes, très confidentielles et privées, etc., et cependant toutes discréditent l'histoire de l'accusateur; je prétends, encore, que le fait que ce M. Cook, l'accusateur, traitait avec tous les ministres et qu'il n'y avait pas lieu d'avoir un intermédiaire, est très concluant. Il leur a exposé son affaire et à aucun d'eux il n'a été fait de proposition louche. Il n'était pas nécessaire d'avoir, quant aux ministres, soit M. Biggs, M. Cameron ou n'importe qui. M. Cook les a vus directement et il aurait pu leur faire ses propositions, l'eût-il désiré. Et puis, il a gardé le silence sur cette affaire pendant des années. Quand je pense à M. Cook, grand parleur, incapable de garder le secret en pareille matière—il a déclaré au reste l'avoir révélé à quelqu'un, et ce quelqu'un est M. Biggs—je reste bien convaincu que ce qui a été allégué n'a pu, de fait, avoir lieu. Il n'y a pas de doute que chez M. Cook, il y a beaucoup d'actes en sous-main. La fraude se complait dans le secret et les généralités, ce qui peut vouloir dire n'importe quoi ou rien. La vérité aime les actes ouverts. Nos auteurs nous enseignent qu'une personne qui occupe la position de délateur ne doit pas obtenir la condamnation d'un autre à moins de circonstances très particulières, à moins d'une forte corroboration. Or n'est-ce pas la position qu'occupe M. Cook ici? Les auteurs nous disent qu'un délateur est une personne qui est entachée d'infamie; or en voici un qui, d'une façon aussi infâme qu'elle peut l'être, s'attaque à celui qu'il traite de complice et que tout dernièrement encore il appelait son meilleur ami. Il a perdu tout sentiment d'honneur, et il s'attaque même à la tombe, comme je l'ai dit. Il ne connaît pas de privilège, et il cherche à rendre public tout ce qui est tenu pour très sacré entre gens d'honneur, et tout ce qui dans aucune circonstance, ne doit se révéler à d'autres. Comme je l'ai dit au commencement, Dieu merci qu'il ne soit jamais entré au Sénat, et, maintenant gloire au Seigneur, jamais dans l'avenir il n'entrera dans votre honorable corps. Laissons-le à l'infamie à laquelle il s'est lui-même livré et qu'il mérite si largement.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 10 heures de l'avant-midi.

1 EDOUARD VII, A. 1901

SALLE DE COMITÉ N^o 8,
OTTAWA, le jeudi, 25 avril.

Le comité se réunit à 10 heures de l'avant-midi.

M. Ritchie :

Monsieur le président et honorables messieurs du comité :

Plus je pense, plus je réfléchis, plus grand me semble mon embarras quant à la ligne de conduite que je devrais tenir au sujet de cette enquête. Si je devais tout simplement indiquer que certains témoignages ont été entendus ici, ce ne serait qu'une perte de temps, attendu que les membres du comité savent tout aussi bien que moi quels sont les témoignages qu'ils ont par devers eux. Si d'un autre côté je devais discuter et commenter ces témoignages, il n'y a pas de doute qu'on dirait que mon argumentation porte dans un sens ou dans l'autre.

Si l'affaire était restée dans la position où elle était lors de l'ajournement en mars, je n'aurais pas eu d'hésitation à dire que, bien qu'il y eût ample preuve établissant des négociations entre M. Cameron et M. Cook relativement à la position de sénateur, elle n'était pas suffisante pour rattacher sir Richard Cartwright à ces négociations ou pour démontrer qu'il en eût connaissance. C'est ce que j'aurais fait si l'enquête se fût terminée là. Depuis lors, toutefois, des témoignages d'une nature très importante ont été apportés et je ne suis plus en mesure de le dire. Vous avez la preuve par devers vous. Elle est par écrit et elle ne repose pas sur la mémoire des témoins qui, après l'intervalle de plusieurs années, pourrait être tenue pour incertaine. L'authenticité de la correspondance n'est pas mise en doute. Elle est toutefois par devers vous, et mes commentaires à son égard n'iront pas au delà de dire que je ne suis pas maintenant en position de suggérer que la preuve manque en quoi que ce soit d'établir que sir Richard Cartwright connaissait les négociations.

Relativement à ce qu'a dit le sénateur Dandurand quant au témoignage de M. Cook pour savoir si l'on devait admettre les déclarations de M. Cameron, lorsque l'avocat a cherché d'établir un lien entre M. Cameron et le ministre, tous les avocats comprendront ce que cela veut dire. Si le lien ne devait pas s'établir, toute la preuve admise sur la supposition que ce lien serait prouvé, tombe à rien. J'ai tout simplement agi d'après les renseignements que j'ai eus de M. Marsh, conseil de M. Cook. Quand j'ai été appelé, l'on ne savait pas, je crois, si M. Cook serait ou non représenté ici par un avocat. La communication que j'ai eue du président était toute officielle; elle me priait de communiquer avec M. Cook et de lui demander quels étaient les témoins qu'il avait pour prouver les accusations qu'il avait portées. Je communiquai avec M. Cook qui m'informa qu'il prierait son avocat de me voir à ce sujet. Subséquentement M. Marsh communiqua avec moi. Je lui demandai les noms des témoins. J'ai dû interroger ces témoins d'après les renseignements que m'avait fournis M. Marsh. Je ne connaissais absolument rien des faits qu'ils pouvaient prouver. J'assignai ces témoins dans le temps, parce que M. Marsh doutait si le comité lui permettrait de comparaître et d'interroger les témoins, voilà pourquoi j'ai entrepris la tâche.

On a apparemment eu une pauvre impression relativement à certains témoins. M. Marsh a fait comprendre, tout en disant que les noms de M. Biggs et de M. Preston seraient mentionnés, que ce n'étaient pas des témoins qu'il comptait assigner de la part de M. Cook. On lui avait représenté que ce n'étaient pas des témoins favorables, mais hostiles. Il n'exprima pas lui-même d'opinion sur la question, mais il dit que c'étaient là les instructions de son client. J'exposai ces faits au comité, ayant soin dans le temps de faire remarquer au comité que je n'exprimerais

1 EDOUARD VII, A. 1901

le nom du ministre, il devint naturellement inutile de suivre la ligne de conduite suggérée par le président.

A part les communications officielles au sujet de l'assignation des témoins, c'est là la seule que j'aie eue avec le président relativement aux témoignages et à la procédure, sauf que, lorsqu'on me passa des copies de lettres écrites par feu M. Cameron à sir Richard Cartwright, copies du livre de lettres de M. Cameron, je les montrai au président et suggérai que certains passages de ces lettres ne devaient pas être mis en preuve, attendu qu'ils ne se rapportaient pas à l'enquête et ne faisaient qu'exprimer les idées personnelles de l'auteur sur certains hommes haut placés dans la vie publique qu'ils censuraient, et il abonda absolument dans le sens que j'avais suggéré.

Comme je l'ai déjà fait entendre, je n'ai pas l'intention, à cause de l'idée que certains membres du comité se font de la position que je devais occuper en qualité de conseil du Sénat et eu égard aux très habiles et très complets plaidoyers de M. Blake et de M. Marsh, de prendre votre temps à analyser la preuve et à discuter l'affaire à son mérite.

Il y a une chose dont ni l'un ni l'autre des conseils n'a parlé. J'entends par là ce qu'a dit Biggs relativement à l'épisode de la loi criminelle, comme M. Marsh l'appelle, je crois. Il y a conflit direct entre les deux. M. Cook dit que la conversation au sujet de la faute criminelle a eu lieu après l'entrevue avec M. Cameron au Rossin House, que c'est après que M. Biggs et M. Cook eussent vu M. Cameron au Rossin House que cette entrevue a eu lieu, le lendemain, au bureau de M. Biggs. La déclaration de M. Cook sur ce point est que M. Biggs lui avait dit, une fois entrée dans son bureau : "Maintenant nous les avons absolument en notre puissance ; ceci est une faute criminelle," et il prit les statuts et lut l'article qui régit le cas. D'un autre côté, Biggs dit que ceci a eu lieu quelque temps avant. Il dit que cet incident a eu lieu après que M. Cook l'eût informé que M. Cameron lui avait fait la proposition de verser dix mille dollars et qu'il avait absolument refusé. Les membres du comité devront dire en tenant compte de toutes les circonstances accessoires, qu'elle est l'histoire la plus probable.

Un mot au sujet de ce que dit Preston relativement à la lettre en question. Preston n'a certainement pas de raison légitime de se plaindre de la façon dont il a été traité par le comité. On lui a permis de se faire représenter ici par un avocat et de déposer une déclaration écrite, et, subséquemment on lui permet de revenir rendre témoignage pour établir les accusations, de sorte qu'il n'a certainement pas lieu de se plaindre. Il met sur le tapis la question d'altération d'une certaine lettre. J'attire votre attention à la page 46 de la preuve, quand cette lettre fut déposée. Près du haut de cette page vous verrez les questions de M. Blake :—

"Q. Est-ce la lettre dont vous parlez?—R. Oui.

"Q. Y a-t-il dans cette note quelque chose qui vous indique la date? Qui a fait cette marque au crayon?—R. Moi."

De sorte qu'à l'époque où cette lettre a été d'abord produite il était parfaitement visible qu'il y avait une marque au crayon. M. Blake le constata immédiatement et il dit : "qui a mis là cette marque?" Le témoin répond : "Je l'y ai mise." Alors M. Marsh explique sur le champ ce qu'était cette marque ; il dit que quand il tomba sur cette lettre l'année "1898" était écrite au crayon et il demanda à M. Cook si elle s'y trouvait quand il avait reçu la lettre. M. Cook dit non ; il lui dit qu'elle avait été mise quand l'affaire éclata, qu'après avoir porté sa pensée en arrière il était venu à la conclusion que c'était en 1898 qu'il l'avait reçue et il y mit les chiffres au crayon. M. Marsh répliqua avec raison que cela ne devait pas se trouver sur la lettre et il l'effaça en partie. Il était évident que la marque n'était pas très distincte, car M. Blake quand on lui passa la lettre, dit : "Qui a mis là cette marque?" De sorte qu'on n'a pas tenté de cacher quoi que ce fût. La lettre fut déposée. Les membres du comité l'examinèrent. Y avait-il autre chose que la marque au crayon? Si cette marque était disparue, l'on ne peut accuser M. Cook ou qui que ce soit de son entourage d'avoir porté la main sur cette lettre pour l'altérer. La lettre était entre les mains du greffier en loi du Sénat. Personne n'allégué que M. Cook ou qui que ce soit pour lui, ait été voir la lettre après qu'elle eût été déposée. M. Preston

ANNEXE No 1

est venu ici demander de faire entendre un monsieur du nom de Clarke, et dans quel but ? M. Blake vit à l'instant que ce serait tout simplement une perte de temps. Je dis à M. Blake : " Si vous dites que vous pensez que cette preuve est pertinente et qu'on doit faire venir des experts, je vais demander au comité de les faire entendre." M. Blake répondit immédiatement : " Je pense que c'est tout simplement une perte de temps, il n'en peut rien résulter," et ne le demanda pas.

Voici pourquoi on devait faire entendre M. Clarke : Preston dit : " Quand j'examinai cela à l'aide d'une loupe, et alors que la lettre était entre les mains du greffier en loi, je pouvais voir les lettres "ju," puis "18" à l'encre. Quand il l'a examinée ici il n'a pu apparemment découvrir que les chiffres "18," il voulait donc faire croire qu'entre le moment où il avait vu la lettre dans le bureau du greffier en loi et l'époque où elle a été produite ici, les lettres "ju" étaient disparues, et il voulait appeler M. Clarke pour établir que quand il a vu la lettre dans le bureau du greffier en loi ces lettres s'y trouvaient. Comment cela pouvait-il aider au comité que d'arriver à la conclusion si ces accusations étaient ou non soutenues, attendu que personne ne prétend que M. Cook, ou qui que ce soit de sa part, ait eu accès à cette lettre, et qu'il aurait pu effacer les lettres "Ju," si en réalité elles y étaient ? Mais s'il y a eu altération après le dépôt de la lettre entre les mains du greffier en loi du Sénat, c'est une question dont le comité devra s'occuper d'une manière tout à fait à part de l'adjudication sur les accusations qui font l'objet de l'enquête.

En admettant même qu'il y aurait raisonnablement lieu de dire que la lettre a été altérée, pourquoi devrait-on imposer aux parties les frais d'un interrogatoire prolongé de témoins experts entendus ici, quand le comité même peut tout simplement nommer un expert et lui demander d'examiner la lettre et de faire rapport ? Comme l'a dit M. Blake, pratiquement d'accord avec moi sur ce point, ce serait assurément une perte de temps que d'appeler des experts et de les interroger pour arriver à une conclusion sur cette affaire en particulier quand le comité a la chose en mains. Tout ce que le comité a à faire c'est de choisir son expert et de faire faire l'examen nécessaire.

Puis il y a une autre question dont je désire dire un mot d'explication. Hier soir j'ai fait part à M. Blake avant son départ que j'allais rétablir les faits. M. Blake a dit ici qu'il avait sur ma demande télégraphié à Preston de venir ici comme témoin. M. Blake fait erreur sur ce point, et je n'ai pas besoin de dire : honnêtement erreur. Voici ce qui est arrivé : J'avais pris des mesures pour faire signifier une assignation à M. Biggs, ne me proposant pas de l'appeler après avoir entendu les remarques de M. Marsh, mais j'ai cru qu'il devait être ici afin que le comité pût l'appeler s'il le jugeait à propos. Je n'ai pas cru suffisamment important d'appeler M. Preston, parce que d'après ce que je pouvais comprendre les instructions que M. Marsh avait reçues de M. Cook, Preston n'était rattaché à aucun ministre, de sorte que peu importait que Preston eût dit cela ou non à M. Cook. A ce point de vue de l'affaire, j'ai pensé qu'il était absolument inutile de faire les frais d'appeler Preston ; mais dès le premier jour que je me suis trouvé ici, j'ai cru, par les observations qu'ont faites des membres du comité, que celui-ci préférerait peut-être l'avoir sous la main. On m'a dit qu'il se trouvait à Ottawa et je priai sur le champ le greffier en loi de lui faire signifier une assignation. Je constatai cependant qu'il était parti la veille au soir pour Toronto, je priai alors le greffier en loi de prendre la responsabilité de lui télégraphier lui disant que sa présence était requise ici, et que ses dépenses seraient défrayées. Il n'aimait pas à prendre la responsabilité et me suggéra de voir le président. Je ne pus voir ce dernier, mais je rencontrai M. Blake à l'hôtel et lui demandai de venir avec moi prier le greffier en loi de télégraphier à Preston. M. Blake me dit en substance : " Vous pouvez rester tranquille sur ce point, car je lui ai télégraphié il y a quelques heures et il n'y a pas ce doute qu'il va venir." Je comprends très bien comment M. Blake a fait l'erreur, et je ne donne cette explication que vu que j'ai déclaré, il y a quelques jours au cours d'une discussion que je n'avais pas fait venir Preston et que je ne l'avais pas appelé pour appuyer les accusations de M. Cook.

Ainsi que je l'ai déjà dit, je ne me propose pas de discuter la preuve. Les lettres déposées ici avant-hier sont des lettres que les membres du comité devront examiner avec soin. A eux appartient de dire si l'on doit raisonnablement conclure de ces lettres que sir Richard savait ce qui se passait entre M. Cook et M. Cameron ou s'il ignorait entièrement les négociations. C'est là une question que le comité aura à régler. Comme je l'ai déjà dit précédemment, si l'affaire en était restée au point où elle en était à l'ajournement du mois de mars, j'aurais déclaré au comité qu'il ne pouvait regarder comme affirmativement établi que sir Richard Cartwright connaissait ces négociations, car bien que M. Cook le jurât positivement, la chose était tout aussi positivement niée de l'autre côté, et le seul titre de preuve que M. Marsh apportait et faisait valoir pour appuyer la déclaration de Cook, était une courte lettre (pièce n^o 14) dans laquelle sir Richard disait qu'il croyait avoir arrangé l'affaire, mais qu'il voulait le voir (Cook) d'abord. Ceci peut-être inoffensif ou funeste. L'explication qu'en a donnée sir Richard c'est que M. Cook était venu à son bureau, qu'il y avait commis des violences de langage, qu'il s'était exprimé très librement, et qu'il lui avait fait comprendre que s'il agissait hors de son bureau comme il se conduisait en dedans, ses collègues seraient très lents à approuver sa nomination à une position quelconque. Il dit que c'est probablement ce dont il voulait parler dans cette lettre, bien qu'au cours de son contre-interrogatoire il ait admis que, dans deux circonstances antérieures il avait mis M. Cook sur ces gardes à cet égard.

M. Marsh remarque, naturellement, que c'est une chose qu'il aurait pu dire dans la lettre, mais le comité, ne va pas, je crois, agir sur une simple conjecture. Si l'affaire en était restée là, je me serais cru obligé de dire qu'il n'était pas affirmativement établi que sir Richard le savait et que la décision devait être en faveur de sir Richard; mais depuis lors sont survenues des preuves d'une nature importante; ces preuves sont par devers le comité et c'est une chose dont le comité devra s'occuper et à l'égard de laquelle il doit tirer ses propres conclusions.

M. Blake a parlé de ce que j'ai dit précédemment au sujet du lien entre sir Richard et l'affaire. Je l'ai dit de fait, dans le temps. Les choses ont complètement changé depuis lors. Je n'exprime pas maintenant d'opinion sur la question, mais je dis, de fait, qu'il y a une preuve à examiner par le comité. Relativement à sir Wilfrid Laurier j'ai dit, quand il a rendu témoignage, qu'il n'y avait dans le temps rien en preuve qui justifiait de dire qu'il était en quelque façon rattaché à ces négociations, et rien n'a transpiré depuis qui justifie cette conclusion. Il est bien bon pour M. Marsh de dire que sir Richard était l'agent de sir Wilfrid Laurier, dans l'Ontario. Techniquement la chose peut se dire, mais le comité s'occupe du côté moral de l'affaire, et je suis tenu de dire que je ne puis mettre le doigt sur une preuve quelconque pour justifier de déclarer que sir Wilfrid Laurier connaissait quoi que ce fût des négociations.

Je vous remercie, honorables messieurs, de l'attention que vous m'avez prêtée, et, suivant en cela les conclusions auxquels j'étais arrivé avant de venir ici ce matin, je ne me propose pas de commenter la preuve qui a été faite.

Le comité s'ajourne alors au jour de convocation que fixera le président.

LISTE DES PIÈCES PRODUITES.

LISTE DES PIÈCES PRODUITES.

N°	Date de la production.				Page.
1	26 mars 1901	Lettre	24 août 1896.	Hon. M. C. Cameron à H. H. Cook.	
2	"	Copie de lettre.	27 " 1896.	"	
3	"	"	28 " 1896.	H. H. Cook à l'hon. M. C. Cameron.	
4	"	"	29 " 1896.	Hon. M. C. Cameron à H. H. Cook.	
5	"	"	31 " 1896.	H. H. Cook à l'hon. M. C. Cameron.	
6	"	Lettre	1er sept. 1896.	Hon. M. C. Cameron à H. H. Cook.	
7	"	Copie de lettre.	11 " 1896.	"	
8	"	Télégramme	1er oct. 1896.	"	
9	"	Lettre	30 sept. 1897.	"	
10	"	Copie de lettre.	25 août 1896.	H. H. Cook à sir R. Cartwright.	
11	"	Lettre	27 " 1896.	Sir R. Cartwright à H. H. Cook.	
12	"	Copie de lettre.	28 " 1896.	H. H. Cook à sir R. Cartwright.	
13	"	"	19 oct. 1896.	"	
14	"	Lettre	21 " 1896.	Sir R. Cartwright à H. H. Cook.	
15	"	Copie de lettre.	14 janv. 1898.	H. H. Cook à sir R. Cartwright.	
16	"	Lettre	10 fév. 1898.	Sir R. Cartwright à H. H. Cook.	
16 A	"	Copie de lettre.	3 mars 1898.	H. H. Cook à sir R. Cartwright.	
17	"	Lettre	9 " 1898.	Sir R. Cartwright à H. H. Cook.	
18	"	Copie de lettre.	16 " 1898.	H. H. Cook à sir R. Cartwright.	
19	"	Lettre	18 " 1898.	Sir R. Cartwright à H. H. Cook.	
20	"	"	25 juin 1898.	"	
21	"	"	13 mars 1899.	"	
*22	"	"	13 " 1899.	H. H. Cook à sir R. Cartwright.	
23	"	Copie de lettre.	1er août 1899.	"	
24	"	"	27 juill. 1899.	H. H. Cook à sir Wilfrid Laurier.	
25	27 mars 1901	Lettre	25 août 1896.	"	
26	"	"	7 oct. 1896.	"	
27	"	"	23 " 1896.	"	
28	"	"	29 " 1896.	"	
29	"	"	21 août 1899.	"	
30	"	"	13 mars 1899.	"	
31	"	"	14 " 1899.	Sir Wilfrid Laurier à H. H. Cook.	
32	"	"	15 déc. 1897.	H. H. Cook à l'hon. D. Mills.	
33	"	"	9 mars 1898.	"	
34	"	"	13 juin 1898.	"	
35	"	"	16 juill. 1898.	"	
36	"	"	18 " 1899.	"	
+37	"	"	10 janv. 1889.	"	
38	"	"	21 fév. 1899.	"	
39	"	"	14 janv. 1898.	H. H. Cook à sir R. Cartwright.	
40	"	"	11 oct. 1898.	"	
41	"	"	9 mars 1899.	"	
42	"	"	23 nov. 1899.	"	
43	"	"	Pas de date.	W. T. R. Preston à H. H. Cook.	
44	28 mars 1901	Copie de lettre.	31 juill. — 9.	(Pas signée) à H. H. Cook.	
45	"	Lettre	20 mars 1901.	S. C. Biggs à H. H. Cook.	
46	23 avril 1901	"	30 sept. 1897.	Hon. M. C. Cameron à sir R. Cartwright.	
47	"	Copie de lettre.	2 oct. 1897.	Sir R. Cartwright à l'hon. M. C. Cameron.	
48	"	"	8 " 1897.	"	
49	"	Fractions de copies de lettres prises dans le livre de lettres de l'hon. M. C. Cameron	5 " 1896.	Hon. M. C. Cameron à sir R. Cartwright.	
50	"		16 Nov. 1896	"	
51	"		27 " 1896	"	
**52	"	Copie de lettre.	30 sept. 1897.	"	
53	"	Lettre	6 oct. 1896.	Sir R. Cartwright à l'hon. M. C. Cameron.	
54	"	"	25 août 1896.	H. H. Cook à l'hon. M. C. Cameron.	
55	"	"	29 " 1896.	Hon. M. C. Cameron à H. H. Cook.	
56	"	"	18 sept. 1896.	H. H. Cook à l'hon. M. C. Cameron.	
57	"	"	28 " 1897.	"	
58	"	Etat indiquant les dates de certaines nominations au Sénat.			
59	24 avril 1901	Lettre	23 avril 1897.	M. Graham Cameron à l'hon. sir M. Bowell	

† Pièce No 37.—On ignore si la date est le 10 ou le 19 janvier.

* Pièce No 22.—Avec la permission du comité l'original dont ceci est une copie a été déposé le 27 mars.

** Pièce No 52 est une copie de lettre tirée à la presse et dont le No 46 est l'original.

ANNEXE No 1

PIÈCE N° 1.

OTTAWA, 27 août 1896.

CHER COOK,—J'ai vu l'ami en question au sujet de notre conversation. Je dois avoir une autre entrevue dans un jour ou deux. Dans l'intervalle, ne soufflez mot.

Sincèrement à vous,

M. C. C.

PIÈCE N° 54.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD.

Bureau principal. Chambres 35 et 36, édifice du Freehold Loan, angle des rues Victoria et Adélaïde.

Scieries à la Rivière aux Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 25 août 1896.

MON CHER CAMERON,—Je reçois votre lettre d'hier et j'en note le contenu. Je vais me laisser guider par votre bon jugement et ne souffler mot; en attendant, toutefois, j'ai envoyé ma demande aujourd'hui, et l'ai adressée à Laurier, Mowat et Cartwright. J'attends avec beaucoup d'impatience votre lettre sur votre seconde entrevue. Que pensez-vous de l'idée de faire voir Sir Oliver par un député qui aurait de l'influence sur lui, au sujet de cette affaire? Si vous jugez l'idée bonne qui suggéreriez-vous? Je vous renvoie votre lettre et je ferai de même de toutes les autres communications que vous m'enverrez, de sorte qu'il n'y aura de traces de quoi que ce soit de votre part, connaissant votre prudence en matière de ce genre. Je vous suis très reconnaissant pour la peine que vous vous êtes donnée, et je pourrai vous rendre le réciproque n'importe quand, et quand vous voudrez me mettre à profit dites-le-moi.

Bien à vous,

H. H. COOK.

M. M. C. CAMERON, M.P.,
Ottawa.

PIÈCE N° 25.

TORONTO, 25 août 1896.

MONSIEUR,—La mort du regretté sénateur McPherson a créé une vacance au Sénat pour ce qu'on appelait la division de Saugeen, dans la province d'Ontario, division que j'ai eu l'honneur de représenter comme libéral pendant vingt ans, soit à la Chambre des Communes ou à la législature provinciale, et je pourrais ajouter, une division où durant les derniers vingt-cinq ans j'ai travaillé activement dans l'intérêt du parti libéral.

Depuis que cette vacance est survenue des libéraux de toutes parts me disent que je devrais être nommé au Sénat pour représenter cette division, et nombre de personnes me disent de plus que je devrais vous exposer mes titres à cet égard.

Inutile pour moi de vous rappeler, à vous qui êtes si bien au courant de l'histoire du parti de la réforme dans ce pays, que depuis les derniers soixante-dix ans ma famille se comptait au nombre des amis ardents de la cause. Vous savez sans doute très bien que nous sommes des loyalistes, et que, dès 1828, mon père et mon oncle, en adeptes dévoués de William Lyon Mackenzie, ont fait leur part dans le pays et

John Cook dans la législature, pour obtenir le gouvernement responsable. Subséquentement mon frère William, tant en qualité de citoyen qu'en qualité de député au parlement, a mis toute sa puissance et son influence du côté du parti de la réforme. Plus tard encore, mon frère Simon a suivi le parti pendant deux parlements en qualité de député du comté de Dundas à la législature locale. Mes frères George et John ont toujours été des amis actifs et dévoués du parti, contribuant largement à son fonds de dépenses légitimes.

Depuis vingt-cinq ans j'ai constamment été candidat dans le comté de Simcoe ou dans une de ces divisions, ayant contesté dix élections, mon principal adversaire étant Dalton McCarthy, qui, jusqu'à récemment, était un des plus puissants amis de la cause conservatrice. Ces circonscriptions électorales étaient très étendues et les luttes y coûtaient très cher, et me lançant dans la mêlée, je me suis fait le champion de la cause, remportant la victoire le plus souvent, alors qu'on ne pouvait trouver d'autre libéral pour faire face à mes adversaires.

Durant tout le temps j'ai contribué fidèlement et continuellement au fonds des dépenses légitimes de notre parti, en sus des frais de mes propres élections que je soldais moi-même. Je sais que vous ne mettez pas en doute ma fidélité et mon intégrité.

A la dernière élection, je me suis de nouveau lancé dans la lutte dans Simcoe-Est, espérant racheter ce comté comme je l'avais fait avant pour le gouvernement de Sir Olivier Mowat, mais je n'ai pas réussi à cause du candidat Patron qui a en grande partie recruté ses amis parmi les miens et à cause des menées corruptrices employées par mon adversaire. Je dirai à ce sujet que j'ai attaqué en justice l'élection de mon adversaire et que j'espère réussir.

Je mentionne ces choses pour démontrer que j'ai un droit solide à la position que mes amis me pressent de convoiter, et qu'après réflexion, je désire avoir, c'est-à-dire la position de sénateur.

Je crois comprendre que d'autres convoitent cette position; je n'ai pas un mot à dire contre eux. L'on me dit que leurs titres se résument en grande partie aux dons en argent qu'ils ont fait au parti. Si cela seul devait être la mesure du mérite, m'est avis que, sur ce point, je ne suis inférieur à personne; mais un travail personnel actif de plusieurs années devrait compter pour quelque chose, et par-dessus cela et au-dessus de cela une expérience pratique de vingt années en matière de législation en parlement.

Je vous demande pardon de la longueur de cette communication et j'espère que mes titres à la position que je demande seront reconnus et qu'on agira en conséquence.

Je demeure,

Votre dévoué,

H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER, M.P.
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

PIÈCE N° 10.

TORONTO, 25 août 1896.

Privée.

CHEZ MONSIEUR, — Je vous ai aujourd'hui adressé une lettre, tel que suggéré au sujet de ma demande de nomination au Sénat. D'après la grande bienveillance avec laquelle vous m'avez reçu la semaine dernière, et la forte expression de vos sentiments au sujet de ma nomination et mes titres à la position, je sens que je ne serai pas laissé de côté. Mes amis me félicitent déjà. Je sais que vous êtes d'avis que les services passés devraient être récompensés, et lorsque vous aurez quelque chose à faire dans la question, cela sera fait. De là la grande confiance que j'ai d'obtenir la position. Cependant, je ne suis nullement un combattant usé. J'ai l'intention de donner à l'avenir à la politique plus de temps que dans le passé. J'ai acquis l'expérience et serai de la sorte en état de donner mon temps et mes services au pays.

ANNEXE No 1

Je vous remercie cordialement de votre bienveillance à mon égard, et je ferai tout en mon pouvoir pour la reconnaître. Je demeure,
Sincèrement à vous,

H. H. COOK.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G., M.P.,
Ottawa, Ont.

Privée.

PIÈCE N° 2.

Copie.

OTTAWA, 27 août 1896.

CHER COOK,—Les candidats, autant que j'ai pu m'en assurer, sont : 1 Cox, 2. J. K. Kerr, 3 Jaffray, 4 A. P. Cockburn, 5 James Innis, 6 Spohn—Les trois derniers sont ici faisant valoir leurs droits. Cockburn est celui dont vous parliez vos nombreuses élections. A mon idée, Cox est le plus formidable. J'ai eu plusieurs conversations avec C., qui est sûr. Je suis allé 4 fois au bureau de M., mais je n'ai pu l'y rencontrer. J'irai chez lui demain et je le sonderai et vous en informerai. Dans l'intervalle, si vous pouvez faire jouer doucement des ficelles, faite le.

Sincèrement à vous,

(Signé) M. C. CAMERON.

PIÈCE N° 11.

27 août 1896.

(Strictement confidentielle.)

MON CHER COOK,—Faites agir toute votre influence sur sir Oliver. Heureux d'avoir reçu votre lettre détaillée, bien que j'en connusse des parties avant—
Mais ne négligez pas la précaution ci-dessus.

Votre,

R. J. CARTWRIGHT.

PIÈCE N° 3.

Copie.

TORONTO, 28 août 1896.

MON CHER CAMERON,—Je viens de recevoir votre bonne lettre d'hier. Je vous suis certainement obligé pour votre courtoisie et votre bon vouloir. J'espère que vous avez vu Mowat et que vous lui avez exposé mes titres avec autant de fermeté que je vous sais capable et désireux de le faire.

J'espère vous voir la semaine prochaine. Pensez-vous que les autres membres de la Vielle Garde m'appuieraient. Dans l'affirmative, voudriez-vous dire un mot pour moi ? Je vous renvoie votre lettre tel que promis.

Sincèrement à vous,

(Signé)

H. H. COOK.

M. M. C. CAMERON, M.P.,
Ottawa.

PIÈCE N° 12.

TORONTO, 28 août 1896.

Copie.

MON CHER SIR RICHARD,—Je reçois à l'instant votre très bonne lettre. Je vais me conformer à vos suggestions, et, pour leur donner suite, j'irai lundi soir à Ottawa où j'arriverai mardi matin, lorsque, j'espère, tout sera satisfaisant.

Sincèrement à vous,

(Signé)

H. H. COOK.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, M.P.,
Ottawa.

1 EDOUARD VII, A. 1901

PIÈCE N° 4.

THE ONTARIO LUMBER Co., LIMITED, HEAD OFFICE, ROOMS 35 ET 36 FREEHOLD LOAN BUILDING, COR. VICTORIA AND ADELAIDE STS.

Mills at

French River.

All Correspondence Address to Company.

TORONTO, _____ 189

OTTAWA, 29 août 1896.

CHER COOK,—J'ai eu une longue entrevue avec Mowat. Un autre homme est dans votre chemin—riche. J'ai vu aussi Billy Patterson et Cartwright cet avant-midi. Ce dernier est fort sûr. Il y a un moyen de rendre la chose certaine. Je ne mentionnerai pas ce *moyen* avant de vous voir. Je vais dans l'Ouest jeudi prochain. Si vous n'êtes pas ici avant jeudi prochain, je vous verrai en revenant.

Votre,

M. C. C.

Lisez et renvoyez.

PIÈCE N° 55.

CHAMBRE DES COMMUNES, CANADA,
OTTAWA, 29 août 1896.

MON CHER COOK,—J'ai eu une longue entrevue avec Mowat. Il y a un autre homme dans le chemin—riche. J'ai aussi vu Billy Paterson et Cartwright cet avant-midi, ce dernier est solide et sûr. Il y a cependant un moyen de rendre la chose certaine. Je ne vous mentionnerai pas ce *moyen* avant de vous voir. Je pars pour l'Ouest jeudi, si vous ne venez pas avant jeudi, je vous verrai en route.

Votre obéissant,

M. C. CAMERON.

PIÈCE N° 5.

Copie.

(3)

TORONTO, 31 août 1896.

MON CHER CAMERON,—J'accuse réception de votre bonne lettre du 29 courant, et je prends note de ce que vous dites. Je désire vivement connaître quelle est votre suggestion. J'ai décidé de ne pas aller à Ottawa maintenant, et j'attendrai jusqu'à ce que je vous voie. Ne pourrais-je vous rencontrer lors de votre passage, jeudi prochain ? Si vous voulez bien me télégraphier, à mes frais, quel train vous prendrez, je vous rencontrerai. Donnez-moi des nouvelles en réponse à celle-ci.

Sincèrement à vous,

(Signé.)

H. H. COOK.

M. M. C. CAMERON

Chambre des Communes,
Ottawa.

PIÈCE N° 6.

Original.

OTTAWA, 1er septembre 1886.

CHER COOK,—Je serai à Toronto à l'arrivée du train du matin. Je ne puis arrêter en me rendant dans l'ouest, mais je le ferai à mon retour.

Sincèrement à vous,

(Signé.)

M. C. CAMERON.

ANNEXE No 1

PIÈCE N° 7.

THE ONTARIO LUMBER CO. LIMITED.
HEAD OFFICE--ROOMS 35 et 36 FREEHOLD LOAN BUILDING, COR. VICTORIA
AND ADELAIDE STS.

Mills at French River. All correspondence Address to Company.

Copie.

OTTAWA, 11 sept. 1896.

CHER COOK,—Rien de nouveau, si ce n'est que j'ai découvert que l'ami que Mowat voudrait nommer au Sénat est James Young, de Galt, et il tient opiniâtement à cet homme. Ce qu'il en adviendra, je ne puis le dire.

Sincèrement à vous,

M. C. CAMERON.

PIÈCE N° 56.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD.

Bureau principal—Chambres 35 et 36, édifice du Freehold Loan, angle des
rues Victoria et Adélaïde.

Sciéries à la rivière au Français. Adresser toute la correspondance à la compagnie.

TORONTO, 15 septembre 1896.

Privée.

MON CHER CAMERON,—J'ai reçu votre bonne lettre du 11 courant et j'en ai pris note; je vous en remercie. Je tiens compte de ce que vous dites de James Young. Il ne se mêle plus de politique depuis 14 ans et quand il s'en mêlait il n'a guère dépensé d'argent.

Il a reçu sa récompense mais n'étant pas à la hauteur de la position il a dû se démettre. Il m'a demandé mon aide quand il voulait être nommé trésorier provincial et j'ai travaillé ferme pour lui. Il m'a dit que tout ce qu'il voulait c'était d'ajouter le mot *honorable* à son nom et qu'il serait satisfait et il l'a. Il ne devrait pas assurément se mettre dans le chemin d'un vieil ami qui l'a aidé. En outre je n'ai pas entendu mentionner d'aspirant qui ait moins droit que lui à une nouvelle récompense. Je vous renvoie votre lettre.

Votre sincère,

H. H. COOK.

M. M. C. CAMERON, M. P.,
Chambre des Communes, Ottawa.

J'aimerais à savoir quand la Chambre va proroger, vu que je désirerais vous voir à Ottawa au sujet de l'autre affaire dont nous avons parlé.

PIÈCE N° 8.

THE GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH COMPANY OF CANADA.

Télégramme.

A H. H. COOK.

N° 556 Check 8 c. paid.

1er OCTOBRE 1896.

D'Ottawa, Ont.

Serai à Toronto demain, à sept heures. Rencontrez-moi.

M. C. CAMERON.

1 EDOUARD VII, A. 1901

PIÈCE N° 49.

5 octobre 1896.

SIR RICHARD CARTWRIGHT, M. P.,
Ministre du Commerce,
Ottawa.

MON CHER SIR RICHARD,—J'ai eu, avec la personne que vous nommez dans votre lettre, une entrevue d'une heure, à Toronto, en retournant chez moi. J'ai trouvé l'individu en question dans une grande indignation, menaçant de démolir le gouvernement local ainsi que le gouvernement fédéral. Il dit qu'il a été traité de la façon la plus cavalière par le premier ministre. D'abord, il a obtenu avec difficulté une entrevue avec lui, et puis, quand il l'eut obtenue le premier ministre fut froid comme glace. Il a été insulté, dit-il, grossièrement insulté par sir Oliver qui lui a dit carrément qu'il n'avait pas assez de cervelle pour la position qu'il désirait avoir. Il se calma quelque peu vers la fin de l'entrevue, tout en étant encore très indigné. Si j'étais de vous, je ne ferais rien dans cette affaire pour le moment. Plus tard, les choses pourront peut-être prendre une bonne tournure.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très dévoué,

M. C. CAMERON.

PIÈCE N° 53.

6 octobre 1896.

MINISTÈRE DU COMMERCE,
CANADA.
CABINET DU MINISTRE,
OTTAWA.

(Confidentielle.)

MON CHER CAMERON,—L'état d'esprit de votre ami ne s'accorde pas parfaitement avec l'idée que vous m'exprimiez quand vous me disiez qu'il avait quitté Ottawa tout plein de confiance. Cela me paraît plutôt comme s'il eût rencontré une difficulté dans la question que vous avez primitivement touchée. C'est très malheureux tout de même, car je doute si l'affaire peut rester en suspens beaucoup plus longtemps. Il y a toujours des embarras à attendre trop longtemps et c'est particulièrement le cas ici.

Bien à vous,
R. J. CARTWRIGHT.

(L'enveloppe).

7
Ottawa,
Oc. 6
96
Free

M. C. Cameron, Esq.,
M.P.
Goderich
Ont.

R. J. C.
M. T. & C.

ANNEXE No 1

PIÈCE N° 26.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LTD.)
BUREAU PRINCIPAL—CHAMBRES 35 ET 36—EDIFICE DU FREEHOLD LOAN,
ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADELAIDE.

Scieries à la Rivière aux Français.

Toute la correspondance doit être adressée à la compagnie.

TORONTO, 7 octobre 1896.

MON CHER LAURIER,—J'ai reçu ce matin une lettre du ministre de la Justice me disant que, sur ma demande, il vous avait transmis la lettre de M. Blake relativement à la nomination de sénateur.

Auriez-vous l'obligeance de la remettre à sir Richard Cartwright et obliger ainsi.

Votre très dévoué,

H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

PIÈCE N° 13.

Copie.

TORONTO, 19 octobre 1896.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G.,
Ottawa.

MON CHER SIR RICHARD,—Je vois par les journaux que vous avez l'intention de venir à Toronto. Je suis très désireux d'avoir un entretien d'environ dix minutes avec vous et je vous serais très obligé si vous vouliez bien m'écrire un mot avant de venir et je me ferai un devoir d'aller vous voir.

Sincèrement à vous,

(Signé)

H. H. COOK.

PIÈCE N° 14.

CLUB RIDEAU, OTTAWA, 21 octobre 1896.

MON CHER COOK,—J'espère être à Toronto demain dans le cours de la journée et serai heureux de vous voir.

Sincèrement à vous,

R. J. CARTWRIGHT,

PIÈCE N° 27.

Privée.

TORONTO, 23 octobre 1896.

MON CHER LAURIER,—J'ai eu, hier, l'honneur de voir sir Richard Cartwright et la surprise de l'entendre me demander de ne pas insister sur ma demande du siège actuellement vacant au Sénat. Je m'y suis énergiquement refusé. Il m'informa que votre désir était qu'il me rencontrât pour me presser de me rendre à sa proposition.

Quand je considère la question, il me semble impossible que vous puissiez pour un moment désirer que je m'efface à mon âge et que je laisse donner à un autre une position que j'ai bien gagnée et à laquelle, de l'aveu de presque tous, j'ai légitimement droit. Lors de mon dernier voyage à Ottawa, les vieux députés (la vieille garde)

ont déclaré unanimement que mes titres à la position étaient supérieurs à ceux de n'importe lequel des candidats, et la plupart d'entre eux m'ont offert de m'accompagner auprès de vous pour appuyer ma demande.

Il y a maintenant deux vacances; pourquoi, si je désire jouir de l'honneur d'une telle position, retirerais-je ma juste demande et attendrais-je la succession d'hommes qui vraisemblablement vivront aussi longtemps que moi. Certes, à moins de circonstances très exceptionnelles, agir ainsi voudrait simplement dire que je renonce pour toujours à cet honneur. Et puis, en faveur de qui dois-je m'effacer et quels titres spéciaux a-t-il à ma considération? Je ne le sais pas. Il est vrai que je n'ai pas encore la position, mais j'y ai légitimement droit; et si on la donne à un autre, on lui donne ce que je devrais avoir. Je sais que c'est aussi votre sentiment, car autrement vous ne vous inquiéteriez pas que je m'efface ou non. Vous préféreriez sans doute que je me fasse à moi-même l'injustice de sacrifier mes droits de vous-même me faire celle de me les refuser. Mais pourquoi l'une ou l'autre serait-elle faite? Je n'en sais qu'une seule raison, et c'est celle que m'a donnée sir Oliver Mowat lui-même, qu'il ne voulait avoir au Sénat que des hommes capables.

“Je ne puis guère discuter cette question sans être accusé d'égoïsme, mais je dirai ceci: depuis vingt-cinq ans j'ai pris part à toutes les questions politiques qui ont été discutées en parlement et j'ai réussi à conserver le respect et l'estime de mes collègues, tant dans la Chambre que dans les comités. Lequel de mes rivaux a fait preuve de plus d'habileté que moi, si le succès compte pour quelque chose; lequel d'entre eux a rempli plus de positions de confiance ou d'honneur que moi? Mon intention n'est point de parler, ni je ne veux parler contre aucun d'entre eux; mais je me défends contre l'accusation de médiocrité portée contre moi par Sir Oliver Mowat. Si mon habileté pêche en quelque chose, c'est de s'être tant prodiguée dans le passé pour le parti de la réforme, et cependant de cela je m'enorgueillis. Mais, monsieur, depuis soixante et dix ans les membres de ma famille ont été des défenseurs ardents du drapeau libéral. Nous étions des Loyalistes E. U. Dès 1828, mon père et mon oncle John Cook embrassaient la cause à laquelle s'était identifié William Lyon Mackenzie. Plus tard ils prenaient part dans la lutte engagée pour obtenir le gouvernement responsable. A différentes époques, mes frères William et Simon ont occupé des sièges dans le parlement comme représentants du parti de la réforme, et on les a toujours vu prêts à travailler au succès de la cause libérale. Jamais on ne les a entendus murmurer et on les a toujours trouvés là dans les moments critiques. Mes frères John et George ont toujours été des adhérents actifs et loyaux, versant plus que leur quote part aux fonds du parti. Quant à moi, j'ai dépensé plusieurs petites fortunes dans la politique et depuis vingt ans je n'ai épargné ni mon travail ni mon temps. Alors que le parti conservateur mettait toutes ses espérances en Dalton McCarthy, j'étais son principal adversaire dans l'intérêt du parti libéral, généralement avec succès. Cependant, ceux qui ont fait des luttes électorales dans des comtés comme celui de Simcoe savent seuls les sacrifices de temps, de confort et d'argent que cela entraîne. Outre tout cela, j'ai toujours souscrit généreusement au fonds électoral, ne demandant jamais rien, mais payant toutes mes dépenses d'élection. Bien plus, je n'ai pas restreint mes contributions au fonds général et à mes élections personnelles. Il y a quelques années à peine, j'ai payé toutes les dépenses d'élection de l'honorable T. Anglin, dans sa lutte contre Dalton McCarthy à Simcoe-nord. Lorsque M. Drewery fut candidat pour représenter Simcoe-Est dans la Chambre locale, j'ai souscrit \$2,500 pour ses dépenses d'élection. Si Thomas Mose, John O'Donoghue et M. Wilkes pouvaient rendre témoignage, ils diraient tout de suite que j'étais de beaucoup le plus fort souscripteur à leurs dépenses d'élection. J'ai eu l'honneur, je le considère ainsi, de donner la somme de \$5,000 à M. Mackenzie après la chute de son gouvernement, pour l'aider dans le besoin et la maladie. Et je n'ai pas donné à Ontario seulement, comme M. Blake pourrait le témoigner, attendu que dans une circonstance il a reçu de moi un chèque de \$2,500 pour aider M. Mercier à défrayer ses dépenses légitimes dans la lutte qu'il faisait pour remporter la province de Québec.

Je pourrais citer plusieurs autres exemples, mais j'en ai dit assez pour vous faire voir que l'intérêt que je porte au parti, de même que mes contributions pour le

ANNEXE No 1

parti n'ont pas été restreints au fonds général ou à mes propres élections. Lors de la dernière élection je me suis lancé dans la lutte dans Simcoe-Est avec l'espoir de racheter ce comté comme je l'avais fait déjà pour Sir Oliver Mowat. Je n'ai pas réussi, il est vrai, à cause de la fraude et du vote des patrons de l'industrie et des menées corruptrices employés par nos adversaires. Les frais, le travail et les sacrifices qu'ont nécessités la lutte n'en ont pas été moindres. De fait, j'ai la certitude que certains versements qui ont été faits seraient, si je suis bien informé, une surprise pour vous, vu, surtout, qu'un de ceux qui ont touché désire aujourd'hui une position de sénateur. Même la défaite ne m'a pas découragé ou endormi; au contraire j'ai contesté l'élection avec de bonnes chances de succès, je crois. Devrais-je en dire davantage; assurément non. Quel a été mon but? D'abord le succès du parti et partant le vôtre. Incidemment le mien propre en tant qu'il s'agit de mes justes mérites. Pourquoi alors devrais-je tirer les marons du feu. Je connais le dossier politique de ceux qui aspirent à la position, mais je puis dire avec l'apôtre Paul: "J'ai plus fait que tous eux".

Je n'en dirai pas d'avantage car vous-même dans la lettre que vous m'adressiez le 2 janvier dernier, me disiez: "Je suis convaincu qu'en toute justice vous avez fait votre part, mais nous ne pouvons pas vous laisser aller. La lutte prochaine doit être la lutte de notre vie et vous êtes un de ceux sur qui je compte le plus."

Je ne pense pas qu'il serait de l'intérêt du parti libéral qu'on pût dire que le parti sous la gouverne de M. Laurier a refusé de rendre justice aux longs services loyaux et dévoués que j'ai rendus au parti et a délibérément nommé une autre personne tout en admettant mes titres à la position. Ce serait assurément un piètre encouragement aux jeunes gens du parti de lui rester fidèles à l'avenir. En présence de tous ces fait je ne puis croire que vous désiriez sérieusement me faire retirer ma demande, chose que je ne pourrais songer de faire, pour me retirer dans l'oubli; de fait, ce serait impossible pour un homme de ma vigueur et de mon énergie, à moins qu'il n'y eut pas d'autres voies à prendre pour moi.

J'insiste respectueusement d'être nommé à l'une des vacances qui existent présentement au Sénat, dans les rangs des représentants de cette province.

Je vous prie d'excuser cette lettre, mais j'ai cru que je devais vous écrire après avoir vu Sir Richard.

Bien à vous,
H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

PIÈCE 28.

Privée.

TORONTO, 29 octobre 1896.

MON CHER LAURIER,—J'ai reçu votre lettre du 26 courant et je regrette que ma demande d'une position de sénateur vous embarrasse. Je vous ai parlé très franchement dans ma dernière lettre. J'ai relu cette lettre avec beaucoup de soin et je constate que votre citation n'est pas très exacte. Je n'ai pas écrit cette lettre dans un but de controverse, mais parce que Sir Richard Cartwright, à votre instigation, si je l'ai bien compris, m'a demandé de retirer la demande que j'ai faite d'être nommé à une des positions de sénateur actuellement vacantes. J'ai écrit sous l'impression du moment, croyant que vous ne réalisiez pas parfaitement mes services du passé ou vous ne m'auriez pas demandé de m'effacer. Je crois être raisonnable et je pourrais m'incliner devant des titres meilleurs que les miens si quelqu'un en eut.

L'on me demande tout simplement de m'effacer aujourd'hui et d'attendre que d'autres sénateurs d'Ontario meurent. Est-ce raisonnable à mon âge? J'ai fait valoir mon droit m'appuyant sur des mérites supérieurs envisagés au point de vue du parti, et je puis vous prouver que j'ai raison, même si, comme d'aucuns le prétendent, avoir donné est le seul titre.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Il me paraît étrange que ce soit pire pour moi de faire valoir mes droits que ces neuf autres (dont chacun a peut être moins de mérites).

Je ne désire pas, croyez-moi, vous ennuyer ou vous créer des embarras, mais je ne puis admettre avec vous que ma prétention n'est pas raisonnable.

Croyez moi, votre tout dévoué,

H. H. COOK.

Honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

PIÈCE N° 50.

GODERICH, Ont., 16 novembre 1996.

A l'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT,
Ministre du Commerce,
Ottawa, Ontario.

MON CHER SIR RICHARD,—J'ai reçu la vôtre du 12. Je vous ai écrit le même jour, je pense. Nos lettres ont dû se croiser. Si vous aviez un jour de loisir ou si cela vous était possible je pense que vous feriez bien de venir à Goderich. Les industries importantes ici et à Clinton sont, d'abord, les industries du sel. Ces industriels sont, en ce moment, très inquiets à l'endroit de l'attitude du gouvernement et de leur production. En second lieu, deux grandes fabriques d'orgues, l'une à Clinton et l'autre à Goderich. Troisièmement, à Goderich une grande fabrique de bicyclettes, et de meubles, des moulins à planer, des scieries, une fabrique de tricots et de lainage. S'il vous est possible de venir je vais prendre des mesures pour ces industries par leurs représentants afin de se rendre auprès de vous. Laissez moi savoir quelques jours d'avance quand vous viendrez. Je suppose qu'il n'est pas probable que Patterson vienne. Il voudra aller à Brantford, à un jour de loisir. Vous et Fielding suffissent amplement et vous serez mes hôtes pendant votre séjour ici. Il y a aussi à Clinton une grande manufacture de batteuses et d'autres instruments aratoires. Politiquement parlant il n'y a rien de neuf ici. Quant à l'affaire particulière que vous connaissez, nous en parlerons quand vous viendrez. Je suis encore du même avis qu'à la fin de la session et je me propose d'agir en conséquence.

Bien à vous,

M. C. CAMERON.

PIÈCE N° 51.

L'honorable sir R. J. CARTWRIGHT,
M. du C., Ottawa.

27 novembre 1899.

MON CHER SIR RICHARD.—Je refuse positivement d'ouvrir des négociations avec l'homme de Toronto. C'était sa propre proposition et quand l'affaire atteignit une phase aiguë, il recula. Ceci clot la chose, quant à moi. Les nominations qui ont été faites sont très bonnes. Qu'entendez-vous en disant.....

(NOTE.—Le reste de cette lettre n'a pas été déposé.)

ANNEXE No 1

PIÈCE N° 29.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LTD.) BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE
DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADELAIDE.

Scieries à la Rivière au Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 21 août 189—

Hon. Sir WILFRID LAURIER, C.C.M.G., etc.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

MON CHER SIR WILFRID,—Je vois par les journaux que votre retour au pays est fixé au 19 courant, et comme je pars pour un voyage sur les lacs pour ne revenir que dans deux ou trois semaines, je profite de cette première occasion pour vous féliciter du très grand succès que vous avez obtenu à la dernière session du parlement et de la magnifique réception dont vous avez été l'objet en Angleterre et ailleurs.

La façon dont vous avez soutenu la dignité de notre pays commun m'a rempli de joie. Les mots me manquent pour vous exprimer l'admiration que provoque chez moi votre attitude digne relativement aux intérêts du Canada durant votre séjour à l'étranger, et je n'ai pas de doute que vous avez élevé le Canada à un très haut degré dans l'estime de la Grande-Bretagne.

Avec l'espoir que vous vivrez longtemps encore pour jouir des honneurs que vous avez gagnés à de si justes titres.

Je demeure,

Mon cher Sir Wilfrid,
Votre très dévoué,

H. H. COOK.

PIÈCE N° 57.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD.
Bureau principal—Chambres 35 et 36, édifice du Freehold Loan, angle des
rues Victoria et Adélaïde.

Scieries à la rivière au Français. Adresser toute la correspondance à la compagnie.

TORONTO, 28 septembre 1897.

M. M. C. CAMERON, M.P.,
Goderich, Ont.

MON CHER MONSIEUR,—Je vois par le *Globe* d'hier que sir Oliver Mowat, ministre de la Justice, a accepté la position de lieutenant-gouverneur d'Ontario et que, conséquemment, son fauteuil au Sénat devient vacant.

Je suis aspirant à la position et j'ai l'honneur de vous demander votre appui à cet égard. Je crois que le gouvernement va maintenant reconnaître mes longs services au parti, mais dans toutes les circonstances de ce genre il faut avoir l'appui des amis.

J'apprécierais la chose comme une très grande faveur si vous vouliez bien écrire immédiatement pour moi au premier ministre ou à sir Richard J. Cartwright ou aux deux selon que vous le jugerez à propos.

Vous remerciant d'avance pour ceci comme pour la peine que vous vous êtes donnée pour moi dans le passé, je demeure,

Votre bien dévoué,

H. H. COOK.

PIÈCE N° 9.

GODERICH, Ont., 30 septembre 1897.

MON CHER COOK.—Vous vous rappelez peut-être que, il n'y a pas très longtemps j'ai fait valoir de toutes mes forces auprès du gouvernement vos titres à la position que vous demandez. J'ai supposé à un certain moment que l'affaire était tout arran-

1 EDOUARD VII, A. 1901

gée. Cependant, j'ai été désappointé. Vous aviez les cartes en mains, vous avez refusé de les jouer et vous avez ainsi perdu la partie. J'ai juré alors que je n'interviendrais plus jamais dans les affaires du gouvernement, et je ne le ferai pas. Je me propose dorénavant de laisser le gouvernement faire comme il lui plait et de choisir les hommes qu'il lui plait pour remplir des positions responsables. Laurier, Cartwright et autres membres de l'administration connaissent parfaitement mon opinion à votre égard et que personne dans Ontario n'a des titres plus anciens et meilleurs que les vôtres. Rien de ce que je puis dire ne rendrait la position meilleure.

Je me propose de laisser le gouvernement entièrement libre de faire ce qu'il lui plaira, sous sa propre responsabilité. Je puis vous dire que j'ai reçu des communications semblables à la vôtre de trois autres personnes.

Sincèrement à vous,

M. C. CAMERON.

M. H. H. COOK,
Ontario Lumber Company,
Chambres 35 et 36, Toronto, Ont.
Freehold Loan Building.

PIECE N° 46.

Personnelle.

GODERICH, ONT., 30 septembre 1897.

A l'hon. sir RICHARD CARTWRIGHT, G.C.M.G.,
Ministre du Commerce.
Ottawa, Ont.

MON CHER SIR RICHARD, — J'ai reçu une lettre de (—) il y a un jour ou deux, me priant vivement de vous écrire et de le recommander à la position de sénateur, devenue vacante à la suite de l'acceptation par sir Oliver Mowat de la position de lieutenant gouverneur de l'Ontario. Je connais (—) depuis quasi aussi longtemps que vous le connaissez. J'ai siégé avec lui à la Chambre des Communes. Je n'ai guère besoin de vous le dire, il a été un bon et fidèle libéral et a passé sa vie au service du parti. Il me dit qu'il a été candidat libéral cinq fois et qu'il a dû répondre à deux contestations. Ce n'est pas un mauvais dossier pour un libéral. En sus de tout cela c'est un bon et solide méthodiste et il pourrait, sans doute, influencer jusqu'à un certain point ce corps important. Je ne veux pas faire valoir ses titres ou ceux d'un autre à une position au Sénat. Le chef du parti d'Ontario connaît mieux ce qu'exigent les intérêts du parti. Les positions de ce genre, comme vous le savez très bien, doivent être utilisées dans les intérêts du parti libéral d'Ontario, et je n'ai pas de doute que vous tiendrez compte de cela quand vous ferez le choix. Je ne veux pas faire valoir les titres de (—) de préférence à ceux d'autres parce que, comme vous le savez, lorsqu'il s'est fait une vacance au Sénat il n'y a pas très longtemps, j'ai fortement favorisé les titres d'un autre homme, à certaines conditions. La chose manqua et je jurai que je ne me mêlerais plus jamais d'une affaire de ce genre. Je puis vous dire qu'hier j'ai reçu du même homme une lettre me demandant avec forces instances d'appuyer sa nomination auprès du gouvernement. J'ai refusé d'intervenir en sa faveur pour les raisons que vous connaissez bien. Si dans l'intérêt du parti il vous est possible de nommer (—) j'en serai heureux.

Bien à vous,

M. C. CAMERON.

NOTE. — (Par ordre du comité les noms entre parenthèse sont omis dans l'impression de cette pièce.)

ANNEXE No 1

PIÈCE N° 52.

NOTE.—Ceci est la copie prise du livre de lettres de l'hon. M. C. Cameron, de la lettre du 2 septembre 1897 à l'adresse de l'hon. sir R. J. Cartwright et dont l'original est déposé sous le n° 46.

PIÈCE N° 47.

20 octobre.

MONSIEUR,—En l'absence de l'hon. ministre du Commerce, j'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre du 30 septembre, lettre que je porterai sans faute à l'attention du ministre à sa rentrée en ville, mardi prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Secrétaire particulier.

A M. M. C. CAMERON, M.P.,
Goderich, Ont.

PIÈCE N° 48.

Privée.

8 octobre 1897.

MON CHER CAMERON,—J'ai reçu votre lettre du 30 septembre, et sans mon absence de la ville j'aurais répondu plus tôt.

Il n'y a pas de doute que M. ——— a des titres dont on doit tenir compte, mais je crains que dans cette circonstance particulière il ne soit pas possible de les reconnaître. Tout de même, je vais voir à ce que son nom soit présenté quand une vacance se présentera. C'est quelque peu..... jusqu'à ce que se présente la question de la nomination.

Bien à vous,

A M. M. C. CAMERON, M. P.,
Goderich, Ont. (Plusieurs mots sont illisibles.)

NOTE.—(Par ordre du comité les noms entre parenthèse sont omis dans l'impression de cette pièce.)

PIÈCE N° 32.

THE ONTARIO LUMBER CO. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRE 35 ET 36,
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Sciéries à la rivière au Français, Baie Georgienne.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 15 décembre 1897.

Personnelle.

A l'honorable DAVID MILLS, C.R.,
Ministre de la Justice, Ottawa.

MON CHER MILLS,—Je n'ai pas eu le plaisir de vous rencontrer depuis que vous avez accepté le portefeuille de la justice et je profite de cette occasion pour vous en féliciter.

En ma qualité de vieux libéral, je suis heureux de voir qu'enfin on vous a rendu justice, bien qu'il vous ait fallu attendre à peu près dix mois pour qu'on vous rendît cette justice que vous méritez.

(NOTE.—Avec la permission du comité le reste de cette page n'est pas inséré attendu qu'il a entièrement trait à une affaire particulière.)

1 EDOUARD VII, A. 1901

J'espère que, dans un avenir rapproché on me rendra aussi justice en me donnant au Sénat le fauteuil vidé par Sir Oliver Mowat. J'attends cette nouvelle de jour en jour.

Voudriez-vous m'écrire un mot pour me dire quand je dois m'attendre à la chose. Avec mes souhaits de bonne année.

Je demeure, votre très dévoué,

H. H. COOK.

PIÈCE N° 15.

(10)

TORONTO, 14 janvier 1898.

Copie.

MON CHER SIR RICHARD,—J'attends de recevoir ma nomination au Sénat, depuis si longtemps espérée ; cependant, maintenant que la session est terminée et que les autres nominations ont été faites, nul doute que je ne serai pas laissé de côté. Avec la plus parfaite considération.

Je demeure,
Sincèrement à vous,

(Signé)

H. H. COOK.

Hon. sir RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G.,
Ottawa.

NOTE.—L'original dont la pièce N° 15 est une copie a été produit sous le N° 39 et on le trouvera dans son ordre de date, 14 juin 1898.

PIÈCE N° 16.

MINISTÈRE DU COMMERCE,
OTTAWA,
CABINET DU MINISTRE.

OTTAWA, 10 février 1898.

Confidentielle.

MON CHER COOK,—Je n'ai nullement oublié l'affaire ; mais il m'a été impossible de l'amener jusqu'ici à bonne fin, malgré tout mon bon vouloir.

Sincèrement à vous,

R. J. CARTWRIGHT.

M. H. H. Cook,
Freehold Loan Building,
Toronto, Ont.

PIÈCE N° 16A.

(11)

TORONTO, 3 mars 1898.

MON CHER SIR RICHARD,—J'espère que vous me pardonnerez de vous écrire encore au sujet de la prochaine nomination au Sénat.

Lors de ma dernière visite à Ottawa, j'ai vu tous les membres du cabinet pour l'Ontario. J'ai été bien reçu et je fus informé par l'un d'eux qu'un membre de la législature d'Ontario pendant deux termes, récompensé par la nomination au poste de speaker à son second terme, était candidat pour la vacance créée dans le Sénat. Ce monsieur, m'a dit le ministre, appuyait sa demande sur le fait qu'il représentait l'industrie fromagère. Un autre ministre m'a informé que, lorsque la question des deniers dépensés par moi pour le parti a été discutée, d'autres candidats ont prétendu que j'avais été remboursé par l'octroi de coupes de bois par le gouvernement local.

ANNEXE No 1

D'abord, si le représentant d'une industrie en particulier doit être considéré, je ne vois pas, en parcourant mon *Parliamentary Companion* de 1897, que les intérêts de l'industrie du bois étaient représentés par un marchand de bois activement engagé dans ce commerce dans Ontario. Sans doute je sais que l'honorable Peter McLaren faisait ce commerce, mais il avait depuis longtemps cessé de manufacturer le bois. Quant à l'autre prétention allant à dire que j'ai reçu des coupes de bois du gouvernement local, je puis vous assurer qu'elle est entièrement sans fondement. Je n'ai jamais obtenu un arbre de pin du gouvernement d'Ontario que je n'ai pas acheté à l'encan public et pour lequel je n'ai pas payé.

Je désire aussi attirer votre attention sur le fait que, autant que je puis voir, il

n'y a pas de représentant des Loyalistes E. U. dans le Sénat. Comme vous le savez, je descends de cette noble troupe par les deux branches de ma famille. J'ai été informé par l'un des principaux ministres de la Chambre des Communes que la nomination sera probablement faite avant la réunion du Sénat, le 8 courant; je vis donc dans une grande espérance.

Croyez-moi, sir Richard,
Sincèrement à vous,
(Signé) H. H. COOK.

L'honorable SIR RICARD CARTWRIGHT, C.C.M.G.,
Ottawa.

PIÈCE N° 17.

MINISTÈRE DU COMMERCE,
OTTAWA.
CABINET DU MINISTRE.

OTTAWA, 9 mars 1898.

Privée.

MON CHER COOK,—La votre du 3 courant m'est parvenue en retard. J'ai l'espoir de pouvoir clore cette affaire maintenant, mais je puis avoir besoin de vous voir d'abord. En ce cas, je vous télégraphierai, fixant le jour.

Sincèrement à vous,

R. J. CARTWRIGHT.

PIÈCE N° 33.

ONTARIO LUMBER CO. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE
FREEHOLD LOAN, ANGLES DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Sciéries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.
Adresser toute correspondance à la Compagnie.

TORONTO, 9 mars 1898.

MON CHER MILLS,—Je vois par votre réponse à Sir Mackenzie Bowell, au Sénat, hier, que la nomination d'un nouveau sénateur pour cette province va se faire incessamment.

1 EDOUARD VII, A. 1901

Je m'attends avec plaisir de recevoir la nouvelle de ma nomination, car je sais que je puis compter sur la promesse que vous m'avez faite de me donner la première nomination.

Vous remerciant d'avance, je demeure,
Votre tout dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

PIÈCE N° 18.

TORONTO, 16 mars 1898.

MON CHER SIR RICHARD,—Je vous remercie beaucoup pour votre lettre du 3 courant. Je me tiens prêt et me rendrai à votre appel sur réception de votre télégramme.

Sincèrement à vous,

(Signé) H. H. COOK.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G.,
Ministre du Commerce,
Ottawa.

PIÈCE N° 19.

CHAMBRE DES COMMUNES,
CANADA.

18 mars
1898.*Privée.*

MON CHER COOK,—J'ai fait tout en mon pouvoir pour vous, mais il m'est impossible de dire, même à présent, comment iront les choses.

Sincèrement à vous,

R. J. CARTWRIGHT.

PIÈCE N° 34.

THE ONTARIO LUMBER Co., (LIMITED), BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 et 36
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, COIN DES RUES VICTORIA ET ADELAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 13 juin 1898.

MON CHER MILLS,—Maintenant que la session est terminée, je m'attends à ce que les nominations de juges, etc., se fassent sans retard.

Dans ce cas j'espère qu'on n'oubliera pas de faire la nomination à la position vacante au Sénat.

Je m'attends avec confiance d'être l'élu.

Avec l'espoir que vous avez résisté aux lourds travaux de la dernière session, je demeure.

Votre très dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

ANNEXE No 1

PIÈCE N° 39.

“THE ONTARIO LUMBER CO. (LTD)” BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE
FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français,
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 14 juin 1898.

MON CHER SIR RICHARD,—Je m'attends toujours de recevoir ma nomination au Sénat depuis si longtemps espérée, cependant, maintenant que la session est terminée et que les autres nominations ont été faites, nul doute que je ne serai pas laissé de côté. Avec considération.

Votre tout dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable Sir RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G.

PIÈCE N° 20.

MINISTÈRE DU COMMERCE.
OTTAWA.
CABINET DU MINISTRE
OTTAWA.

Confidentielle.

KINGSTON, 25 juin 1898

MON CHER COOK,—J'ai combattu pour vous la semaine dernière, mais je rencontre plus de difficultés que je m'y attendais en certains quartiers. En somme, j'ai pensé qu'il serait mieux d'attendre un peu avant d'insister sur une décision. Je vous donnerai avis de ma prochaine visite à Toronto.

Sincèrement à vous,

R. J. CARTWRIGHT.

PIÈCE N° 35.

THE ONTARIO LUMBER CO. (LIMITED), BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français.
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 16 juillet 1898.

Personnelle.

MON CHER MILLS,—Je ne puis qu'exprimer mon très grand désappointement de ce que ma nomination au Sénat n'a pas encore été faite. Vous savez que j'ai la promesse des principaux ministres d'Ontario, et j'avais espéré, après avoir reçu votre lettre du 16 du mois dernier, d'être nommé avant aujourd'hui. Si vous relisez cette lettre vous verrez que vous m'avez laissé l'impression que la vacance serait remplie à une date rapprochée, mais que les nominations de juges vous donnaient beaucoup à réfléchir. Je vois par les journaux que les nominations de sénateurs pour les autres provinces et de juges ont été faites; mais il paraît que seul je suis laissé dans l'ombre. J'espère qu'on ne m'y laissera pas jusqu'à complet engourdissement. Je sais que je puis compter sur les ministres qui m'ont fait la promesse, et je suis convaincu qu'avant longtemps je serai nommé.

Bien à vous,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice.
Ottawa.

P.S.—Je pars dans quelques jours pour mes scieries de la baie Georgienne et mon absence durera quelque temps, de sorte que je compte que la nomination se fera avant mon départ.

1 EDOUARD VII, A. 1901

PIECE N° 40.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LTD), BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36 ÉDIFICE
DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE, TORONTO.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.

Dépôts à

Point Edwards, Ont. (près Sarnia).

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 11 octobre 1898.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, M.P., C.C.M.G.,
Ottawa, Ont.

MON CHER SIR RICHARD,—Je deviens très impatient. Vous savez que l'espérance dont la réalisation se retarde rend le cœur inquiet. Depuis bientôt une année que j'attends d'être nommé sénateur, et vous savez que j'avais lieu de m'attendre d'être nommé. Depuis quelque temps je songeais à vous écrire à ce sujet, mais dans les derniers temps votre position de commissaire à Québec (sachant très bien la somme énorme de travail que vous avez à faire) m'a arrêté. Maintenant qu'il y a ajournement, ne pouvez-vous pas m'accorder un moment et me faire nommer.

Vraiment, je commence à être très fatigué d'attendre, vu surtout que mes amis me parlent continuellement de l'affaire.

Votre très sincère,

H. H. COOK.

PIÈCE N° 37.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD., BUREAU PRINCIPAL, CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU
FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne,
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 19 janvier 1899.

MON CHER MONSIEUR,—Le du mois dernier, je vous écrivais au sujet de la position au Sénat une note à laquelle je n'ai pas reçu de réponse; du reste, je n'en attendais pas. Le 26 décembre, ayant entendu dire que vous étiez à London, je vous télégraphiai disant que je désirais avoir une entrevue avec vous à votre retour à Ottawa. Je reçus de la compagnie du télégraphe un message disant que vous étiez absent de la ville pour ne revenir que mardi matin. Je n'ai pas reçu de réponse de vous, et je crains que vous n'ayiez pensé que mon entrevue se rapportait à la position de sénateur. Je ne veux pas vous fatiguer à cet égard, car je sais que j'ai votre promesse, de même que celle de Sir Richard Cartwright et de M. Scott. M. Paterson m'a dit qu'il était fort aise de laisser la chose entre vos mains et entre celles de Sir Richard, et une personne que je tiens pour digne de foi m'a dit que M. Mulock va me favoriser. Convaincu de ces faits, je n'ai pas raison de m'inquiéter. Je désire expliquer mon télégramme. Je désirais avoir certains renseignements qui ont de l'importance pour moi. Dans tous les cas, je voulais savoir si le bill qui autorise Reid à construire un chemin de fer à travers Terre-neuve lui donne aussi le contrôle de toutes les terres de la Couronne dans l'île, ou sinon de toutes, alors de combien. Je voudrais avoir une copie de ce bill. Sachant combien vous êtes versé en fait de constitution, non seulement de pays britanniques, mais d'autres également, et sans doute de Terre-neuve, vous pourriez me dire qui a le contrôle des terres de la Couronne dans ce pays-là? Je puis vous dire privément que l'on m'a fait des ouvertures relativement au bois à pâte et d'autres industries du bois, le bois à pulpe se trouvant en abondance à Terre-neuve.

ANNEXE No 1

Si vous pouviez me donner ces renseignements ou les obtenir pour moi, je vous serais très obligé. Avec l'espoir que l'explication sera satisfaisante et que vous acquiescerez à ma demande, je demeure

Votre très dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

PIÈCE N° 38.

THE ONTARIO LUMBER Co., LIMITED, BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.
Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 21 février 1899.

MON CHER MILLS,—Le rocher sur lequel la commission de Washington s'est échouée, n'offre pas de danger; un ajournement ne nous nuira pas; à mon avis ils ont bien fait d'arrêter là où ils l'ont fait. Naturellement la réunion aura lieu bientôt, et j'espère avoir le plaisir d'être nommé à la position vacante au Sénat.

Bien à vous,

H. H. COOK.

A l'honorable DAVID MILLS, C.P.,
Ottawa.

PIÈCE N° 41.

THE ONTARIO LUMBER Co., LTD., BUREAU PRINCIPAL : 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.

Dépôts à

Point Edward, Ont. (près Sarnia) Adresser toute correspondance à la Compagnie

Personnelle.

TORONTO, 9 mars 1899.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, M.P., C.C.M.G.,
Ministre du Commerce,
Ottawa, Ont.

MON CHER SIR RICHARD,—Permettez-moi de vous faire un dernier appel avant que la vacance au Sénat ne soit finalement remplie. M. James McMullen, M.P., m'a dit hier que si la question de résidence, n'était pas un obstacle à ma nomination, mes titres étaient indubitablement meilleurs que ceux de toutes autres personnes qui désiraient avoir la position. Si cette objection était soulevée, j'ai l'honneur de dire que l'honorable M. Mills et M. Cox, par leur nominations, ont rempli, au Sénat, des vacances créées par la mort de MacPherson et de Ferguson, qui habitaient la ville de Toronto. Sir Oliver Mowat a rempli la vacance amenée par la mort du sénateur Reid, de Belleville, et Sir Oliver était un citoyen de Toronto. Lorsque M. Cox a été nommé, Sir Wilfrid Laurier a déclaré que la résidence n'aurait rien à faire avec les nominations au Sénat, pour Ontario, attendu qu'ils avaient abandonné l'idée de la représentation par division. Vous avez dit que vous ne me considérez pas comme un homme de Toronto vu que je représentais Simcoe. L'honorable M. Mulock a dit que si l'on soulevait la question de représentation, Toronto aurait droit à un plus grand nombre de sénateurs. Je crois que ce cri de résidence, s'il prend un peu de consistance, n'a été lancé que pour m'empêcher de réussir, et je suis certain que mes amis de là-bas ne permettront pas qu'il ait le dessus.

Je demeure, votre sincère,

H. H. COOK,

1 EDOUARD VII, A. 1901

PIÈCE N° 21.

CONSEIL PRIVÉ, CANADA.

13 mars 1899.

Privée.

MON CHER COOK,—J'ai fait de mon mieux, mais je suis peiné de dire que le fait que vous résidez actuellement à Toronto a paru au Conseil un obstacle insurmontable. Je le regrette extrêmement.

Sincèrement à vous,

R. J. CARTWRIGHT.

PIÈCE N° 22.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL: CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDS.

Scieries à la Rivière aux Français, Baie Georgienne.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 13 mars 1899.

MON CHER SIR RICHARD,—J'ai entendu dire, il y a un jour ou deux, que l'opposition à ma nomination vient de James Sutherland et d'autres qui s'intitulent "nouveaux libéraux" et agissent pour le compte de Chas. Hyman, de London. Vous vous rappelez m'avoir rencontré, sur demande, au *Rossin House*, immédiatement avant que messieurs Mills et Cox aient été appelés au Sénat, lorsque vous m'avez montré une lettre du premier ministre dans laquelle il disait: "En toute conscience, notre ami Cook devrait attendre la prochaine nomination." C'est là une promesse implicite, et je ne crois pas qu'il revienne sur cette promesse. Je veux simplement rappeler ce fait à votre mémoire.

Sincèrement à vous,

(Signé) H. H. COOK.

Hon. SIR RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G., Ottawa.

PIÈCE N° 30.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL: CHAMBRES 35 ET 36, ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 13 mars 1899.

Personnelle.

MON CHER SIR WILFRID,—Relativement à la vacance qui existe au Sénat, je désire vous rappeler une conversation que j'ai eue avec vous dans votre bureau alors que je demandais d'être nommé à la position laissée vacante par M. David MacPherson, alléguant que je représentais Simcoe, partie de la division qu'il représentait au Sénat. Vous vous rappelez m'avoir dit alors que le gouvernement avait abandonné l'idée de la représentation par division dans l'Ontario, pour le Sénat, et que peu importait le lieu où demeurerait la personne qui était nommée.

Je crois comprendre qu'on s'objecte à ma nomination aujourd'hui parce que j'habite Toronto. Vous vous rappelez que les sénateurs MacPherson et Ferguson habitaient tous deux Toronto et qu'ils ont été remplacés par le sénateur Mills, de London et le sénateur Cox, de Toronto. Le sénateur Reid était de Belleville, mais il a été remplacé par Sir Oliver Mowat, de Toronto. Or si j'étais nommé, Toronto

ANNEXE No 1

n'aurait pas plus de représentation qu'avant. Je prétends toutefois que cette objection n'a pas sa raison d'être quant à moi car j'ai représenté un comté rural témoin de toutes mes luttes.

Je désire de plus attirer votre attention sur une lettre que vous avez écrite à Sir Richard Cartwright pour qu'il me la lise, avant la nomination des sénateurs Mills et Cox, lettre dans laquelle vous me demandiez d'attendre à la prochaine nomination.

Or cette prochaine nomination doit se faire et j'ai la certitude que j'aurai votre appui.

Il est inutile pour moi de vous rappeler ce que mes amis et moi avons fait pour le parti libéral. Vous connaissez tout cela. De même que je n'ai pas plus besoin de dire que je ferai à l'avenir tous mes efforts pour appuyer un bon gouvernement. Avec l'espoir que je ne serai pas désappointé et dans l'attente de votre réponse,

Je demeure,
Mon cher Sir Wilfrid,
Votre dévoué,

H. H. COOK.

L'honorable Sir WILFRID LAURIER, C.C.M.G., etc.,

PIÈCE N° 31.

CONSEIL PRIVÉ, CANADA,

OTTAWA, 14 mars 1899.

A M. H. H. COOK,
Toronto.

CHER MONSIEUR COOK,—Je reçois la vôtre d'hier relativement au Sénat. Je vais la passer à mes collègues d'Ontario qui, comme vous le savez très bien, ont le premier mot à dire dans l'affaire.

Votre très sincère,

WILFRID LAURIER.

PIÈCE N° 36.

THE ONTARIO LUMBER CO. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36,
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, COIN DES RUES VICTORIA ET ADÉLAÏDE.

Scieries à la Rivière au Français.

Adresser toute correspondance à la compagnie.

TORONTO, 18 juillet 1899.

MON CHER MILLS,—Maintenant qu'il existe une autre vacance au Sénat, j'aimerais à savoir les objections, s'il y en a, de ceux qui se sont opposés avant à ce que je sois nommé cette fois.

Avec mes amitiés et l'espoir que cette longue session ne vous fatigue pas trop.

Je demeure votre très dévoué,

H. H. COOK.

A l'honorable M. MILLS, C.P.,
Ottawa.

Écrite sur la face de cette lettre se lit la note qui suit :—

“ M. Cook a eu une entrevue avec le M. J. le 21 juillet 1899—J.D.C.

“ S.P.”

1 EDOUARD VII, A. 1901

PIÈCE N° 24.

Copie.

TORONTO, 27 juillet 1899.

SIR WILFRID LAURIER, C.C.M.G.,
Premier Ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

MON CHER LAURIER,—Permettez-moi de retirer la demande que je vous ai faite il y a quelque temps d'un fauteuil de sénateur, vu que je ne désire plus maintenant être nommé au Sénat de ce Dominion.

Je demeure,
Sincèrement à vous,

(Signé) H. H. COOK.

PIÈCE N° 44.

31 juillet.

MON CHER COOK,—J'ai reçu la vôtre du 27 courant. Je vais la communiquer à Sir Richard Cartwright qui, comme vous le savez, a toujours été chargé de l'affaire dont vous parlez.

Croyez-moi, comme toujours,
Mon cher Cook
Votre très sincère,

M. H. H. COOK,
Toronto, Ont.

PIÈCE N° 23.

(16)

TORONTO, 1^{er} août 1899.

SIR RICHARD CARTWRIGHT, G.C.M.G.,
Ottawa, Ont.

MON CHER SIR RICHARD,—Le 27 du mois dernier j'écrivais à sir Wilfrid Laurier une lettre dont je vous envoie une copie ci-incluse. J'ai reçu ce matin une réponse dont je vous envoie aussi la copie. Cette lettre de Laurier me confond. Il dit: "Je la communiquerai à sir Richard Cartwright qui, comme vous le savez, a toujours été chargé de s'occuper de l'affaire dont vous parlez." On ne me fera pas croire que vous m'ayiez joué dans la dernière nomination au Sénat, comme l'indiquerait cette lettre. Je désire simplement vous donner le texte complet de ma correspondance avec sir Wilfrid sur cette question.

Croyez-moi, sincèrement à vous,

(Signé) H. H. COOK.

ANNEXE No 1

PIÈCE N° 42.

THE ONTARIO LUMBER Co. (LIMITED). BUREAU PRINCIPAL : CHAMBRES 35 ET 36,
ÉDIFICE DU FREEHOLD LOAN, ANGLE DES RUES ONTARIO ET ADELAÏDE, TORONTO.

Scieries à la Rivière au Français, Baie Georgienne.
Dépôts à Point-Edward, Ont. (Près Sarnia).
Adresser toute correspondance à la compagnie.

Privée.

TORONTO, 23 novembre 1899.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, M.P., C.C.M.G.,
Ottawa, Ontario.

MON CHER SIR RICHARD,—Vous me pardonnerez si je vous donne des renseignements que vous deviez avoir, je crois.

Un monsieur que vous connaissez très bien et en qui vous auriez confiance, j'en suis sûr, si je vous donnais son nom, m'a dit que, dans l'intérêt de ses affaires il avait parcouru votre comté, s'arrêtant dans à peu près chaque village du comté. Il rapporte qu'on y parle en sous-mains de vous jeter par-dessus bord à la prochaine élection, il m'a dit que d'après ce qu'il a pu recueillir ceci provenait d'un de vos collègues dans le gouvernement, et qui ne demeure pas à cent milles de Woodstock. Je me crois obligé de vous faire connaître la chose à cause des vifs sentiments que j'ai pour vous. Je n'oublie pas le passé et je vous donne ce renseignement animé par le plus cordial des mobiles : de sorte que vous pouvez vous renseigner par vous-même. Je vous ai donné là la clef de la situation et si je conversais avec vous en ce moment, je n'hésiterais pas de vous donner tous les faits tels qu'ils existent, me dit-on. Je ne désire pas de réponse à cette lettre.

Bien à vous,

H. H. COOK.

PIÈCE N° 45.

Téléphone 971.

S. C. BIGGS, C.R.,
Avocat, etc.,
Edifice du Freehold Loan.

TORONTO, 20 mars 1901.

M. H. H. COOK,
Edifice du Freehold Loan,
En Ville.

Dans l'affaire du compte.

CHER MONSIEUR,—Depuis deux ans que j'essaie à maintes reprises de vous faire payer le compte de \$500 que j'ai contre vous, compte que fréquemment vous avez admis comme raisonnable pour services rendus.

Je suis fatigué de vous cajoler et d'être remis ; je vous informe donc qu'à moins que vous ne payiez cette réclamation demain je ferai émettre un bref pour le recouvrement de la somme.

Votre serviteur,

S. C. BIGGS.

1 EDOUARD VII, A. 1901

PIÈCE N° 59.

OTTAWA, 23 avril 1901.

MONSIEUR,—En rendant aujourd'hui témoignage dans l'enquête Cook, j'ai laissé échapper un mot que je désire retirer. Je n'aurais pas dû me servir du mot polisson en parlant de mon beau-frère, le D^r Wilson. Dans un moment d'irritation j'ai lancé cette exclamation que je désire maintenant retirer.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur,

M. G. CAMERON.

A l'honorable sir MacKENZIE BOWELL,
Ottawa.

PIÈCE N° 58.

(Extraits des archives du Sénat).

L'hon. Sir David Macpherson est mort en mer le 16 août 1896.

L'hon. John Ferguson, est mort à Toronto le 22 septembre 1896.

L'hon. Sir Oliver Mowat a été nommé lieutenant-gouverneur le 18 novembre 1897.

L'hon. David Mills a été appelé au Sénat, le 13 novembre 1896, pour remplacer Sir David Macpherson, décédé.

L'hon. George A. Cox, a été appelé au Sénat le 13 novembre 1896 pour remplacer l'hon. John Ferguson, décédé.

L'hon. William Kerr a été appelé au Sénat le 15 mars 1897 pour remplacer Sir Olivier Mowat, nommé lieutenant-gouverneur.

Sir Oliver Mowat a été appelé au Sénat le 15 juillet 1896 pour remplacer l'hon. Robert Read, décédé.

L'extrait qui précède est une copie conforme des archives du Sénat.

SAMUEL E. St. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

PIECE N° 43.

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE, TORONTO.

TORONTO.

MON CHER MONSIEUR COOK,—Laissez-moi savoir dès que vous arriverez en ville. Je désire vous voir confidentiellement au sujet d'une affaire dans laquelle vous avez un intérêt politique intime.

Votre dévoué,

W. T. R. PRESTON.